

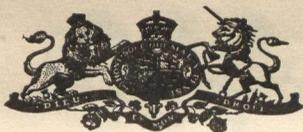
JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

VOL. XLII

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA



SON EXCELLENCE LE TRES HONORABLE SIR ALBERT HENRY GEORGE, COMTE
GREY, VICOMTE HOWICK, BARON GREY DE HOWICK, DANS LE COMTÉ
DE NORTHUMBERLAND, DANS LA PAIRIE DU ROYAUME-UNI, ET
BARONET, CHEVALIER GRAND-CROIX DE L'ORDRE TRÈS
DISTINGUÉ DE SAINT-MICHEL ET SAINT-GEORGE,
ETC., ETC., GOUVERNEUR GÉNÉRAL ET
COMMANDANT EN CHEF DE NOTRE
PUISSANCE DU CANADA.

TROISIÈME SESSION

DU

DIXIÈME PARLEMENT

1906-7

VOL. XLII

S-14

JOURNAUX
DU
SÉNAT DU CANADA

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au VINGT ET UNIÈME jour du mois d'août courant, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, LUNDI, le PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

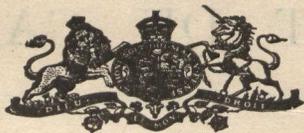
A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité d'OTTAWA, ce DIX-HUITIÈME jour d'AOÛT, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent six, et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



C. FITZPATRICK,

Suppléant du Gouverneur général du Canada.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, *par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que Notre Parlement du Canada se trouve prorogé au PREMIER jour du mois d'OCTOBRE prochain, auquel temps pour étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité d'Ottawa; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations et pour la plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil privé du Canada, de vous exempter tous et chacun de vous d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant à tous et chacun de vous de vous trouver avec Nous en Notre Parlement du Canada, en Notre cité d'OTTAWA, VENDREDI, le NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, pour prendre en considération l'état et la prospérité de Notre dite Puissance du Canada, et y agir comme de droit. CE À QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, l'honorable CHARLES FITZPATRICK, suppléant de Notre Très fidèle et Très bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de Notre Dominion du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce VINGT-NEUVIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent six, et de Notre Règle la sixième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA



GREY.

[L.S.]

EDOUARD SEPT, *par la Grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.*

A Nos Très-Aimés et Fidèles les Sénateurs de la Puissance du Canada et les députés élus à la Chambre des Communes de Notre dite Puissance, et à tous et chacun de vous,—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de Notre Parlement du Canada se trouve prorogée à VENDREDI, le NEUVIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, NÉANMOINS, pour certaines causes et considération, NOUS AVONS JUGÉ À PROPOS de la proroger de nouveau à JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, de manière que ni vous ni aucun de vous, n'êtes tenus de vous trouver en Notre cité d'Ottawa le dit neuvième jour de novembre courant; car NOUS VOULONS que vous et chacun de vous à cet égard soyez exonérés; vous commandant et par ces présentes, vous enjoignant, et à chacun de vous et tous autres y intéressés, de vous trouver personnellement en Notre CITÉ D'OTTAWA, JEUDI, le VINGT-DEUXIÈME jour du mois de NOVEMBRE courant, pour l'EXPÉDITION DES AFFAIRES, et y traiter, agir, et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre dit Parlement du Canada pourront, par le Conseil commun de Notre dite Puissance, être ordonnés.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre Très fidèle et Très bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre CITÉ D'OTTAWA, ce DEUXIÈME jour de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent six, et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

H. G. LAMOTHE,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

JOURNAUX

DU

SÉNAT DU CANADA

Jeudi, 22 novembre 1906.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi, le jeudi, vingt-deuxième jour de novembre en la sixième année du règne de Notre Souverain Seigneur Edouard Sept, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la foi, Empereur des Indes, étant la troisième session du dixième Parlement de la Puissance du Canada, continué par prorogation jusqu'à ce jour.

Les membres présents dans la salle du Sénat dans la cité d'Ottawa, étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Domville,	Landry,	Poirier,
Béique,	Douglas,	Legris,	Power,
Bernier,	Drummond	Lougheed,	Robertson,
Bolduc,	(Sir George),	Macdonald (I.P.-E),	Ross (Halifax),
Bowell	Edwards,	Mackay (Alma),	Ross (Moosejaw),
(Sir Mackenzie),	Ellis,	MacKeen,	Roy,
Carling	Ferguson,	McDonald	Scott,
(Sir John),	Fiset,	(Cap-Breton),	Talbot,
Cartwright	Forget,	McGregor,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Gibson,	McHugh,	(de La Vallière),
Casgrain	Godbout,	McKay (Truro),	Thibaudeau
(de Lanaudière),	Hingston	McMillan,	(Rigaud),
Casgrain	(Sir William),	McMullen,	Thompson,
(Windsor),	Jaffray,	McSweeney,	Watson,
Choquette,	Jones,	Miller,	Wilson,
Cloran,	Kerr,	Mitchell,	Yeo,
Coffey,	King,	Montplaisir.	Young.
Cox,	Kirchhoffer,	Owens,	

L'honorable Président a annoncé au Sénat qu'il avait reçu une communication du secrétaire du Gouverneur-Général.

Elle a été alors lue par Son Honneur le Président, et elle est comme suit :—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 21 novembre 1906.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que Son Excellence le Gouverneur-Général se rendra à la salle du Sénat pour ouvrir la troisième session du dixième Parlement de la Puissance du Canada le jeudi, vingt-deux courant, à trois heures de l'après-midi.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,
J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,
Secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable
Président du Sénat,
etc., etc., etc.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le Trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle, dans la salle du Sénat".

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur ;

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur général d'ouvrir la session par le gracieux discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En ouvrant la troisième session de la dixième législature du Canada, je tiens à vous féliciter de la prospérité sans égale qui règne dans toutes les parties du pays. La récolte a été abondante, le commerce avec l'Angleterre et l'étranger continue de se développer chaque année, et tout indique que cette progression va durer encore de longues années.

Le nombre d'immigrants qui cherchent à s'établir au Canada continue aussi d'augmenter tous les ans, et il est très satisfaisant de constater que, durant la dernière saison, il en est venu des Iles Britanniques une proportion plus considérable que dans le cours d'aucune année passée.

Pendant les vacances qui ont suivi la dernière session, j'ai visité les quatre provinces de l'ouest et j'ai été très heureux de remarquer le grand progrès qui se fait dans le développement de ces riches sections du Dominion. J'ai trouvé la population de l'ouest contente de sa prospérité, pleine d'espoir et de confiance dans l'augmentation future de sa richesse agricole et industrielle.

Le recensement quinquennal que l'on a fait récemment dans l'Alberta et la Saskatchewan démontre que ces provinces ont maintenant droit à ce que leur représentation dans la Chambre des Communes soit augmentée. Un bill ayant pour objet de donner effet à ce droit sera soumis à votre approbation.

Conformément à ce qui a été annoncé au cours d'une précédente session, vous allez être priés d'étudier un bill ayant pour objet la revision du tarif des douanes.

Il va falloir la sanction du Parlement pour donner un effet légal au traité conclu avec l'empire du Japon. Un bill à cette fin sera soumis à votre approbation.

Les produits et les objets manufacturés du Canada, étalés à l'exposition internationale qui a eu lieu récemment à Milan, ont beaucoup attiré l'attention et on a la ferme confiance qu'il va pouvoir en résulter une augmentation considérable de notre commerce avec l'Europe centrale et méridionale.

Les autorités navales ayant renoncé à l'usage de l'arsenal de marine d'Halifax, il a été proposé de le céder au gouvernement du Canada. L'offre a été acceptée et l'arsenal va maintenant être utilisé par le département de la Marine et des Pêcheries comme base de ses opérations concernant les aides à la navigation.

Vu que, depuis quelques années, nombre d'immigrants ont été induits à venir au Canada par de fausses représentations faites dans le Royaume-Uni, un article a été ajouté au *Merchants Shipping Bill* maintenant devant le parlement impérial, à la demande du ministre du Travail, pour assurer la punition de quiconque sera trouvé coupable de cette offense.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Les comptes du dernier exercice seront déposés devant vous. Je suis heureux de dire que le revenu s'est élevé de beaucoup et a donné de quoi faire face non seulement aux dépenses ordinaires, mais aussi, dans une large mesure, aux déboursés imputables sur le capital.

Les estimations budgétaires pour le prochain exercice seront déposées devant vous prochainement.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

Mes ministres ayant reçu une requête à eux adressée conjointement par les gouvernements des différentes provinces et demandant l'augmentation des subventions accordées aux provinces, il s'est tenu récemment une conférence où les raisons favorables à l'octroi d'une aide supplémentaire ont été exposées et discutées à fond. Un projet de résolutions basées sur les conclusions auxquelles mon gouvernement en est arrivé, sera soumis à votre considération.

On va déposer devant vous des bills ayant pour objet de modifier les actes relatifs aux élections, l'acte des postes, l'acte des terres fédérales, un bill ayant pour objet de rendre plus efficaces le contrôle et l'inspection des conserves alimentaires canadiennes, des viandes et du poisson, un bill concernant la vente et la fabrication des remèdes brevetés; et aussi un bill ayant pour objet d'améliorer la loi relative aux jeunes délinquants.

On s'attend que le rapport de la commission chargée de faire enquête au sujet des opérations des compagnies d'assurance va être bientôt prêt; quand il le sera, on le déposera sur le bureau de la Chambre.

Aux sujets que j'ai mentionnés vous allez accorder, je l'espère, votre plus sérieuse attention, et les mesures qui vont être soumises à votre approbation contribueront, je l'espère, aussi, à assurer le bien-être et le bon gouvernement de notre beau Dominion.

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de se retirer et la Chambre des Communes s'est retirée.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un bill intitulé : "Acte concernant les Chemins de fer".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'une copie du discours de Son Excellence était entre ses mains, et

Le dit discours a été lu par Son Honneur le Président.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le Sénat prenne en considération le discours de Son Excellence le Gouverneur général lundi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que tous les sénateurs présents pendant cette session composent un comité, pour prendre en considération les usages et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette Chambre quand et comme il le jugera nécessaire.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné à lundi prochain à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à huit heures du soir.

Lundi, 26 novembre 1906.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Lougheed,	Riley,
Baker,	De Veber,	Macdonald (I.P.-E),	Robertson,
Béique,	Domville,	Mackay (Alma),	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Douglas,	Mackeen,	Ross (Halifax),
Bolduc,	Edwards,	Macdonald	Roy,
Boucherville, de	Ellis,	(Cap-Breton),	Scott,
(C.M.G.),	Ferguson,	McGregor,	Talbot,
Bowell	Fiset,	McHugh,	Thibaudeau
(Sir Mackenzie),	Forget,	McKay (Truro),	(Rigaud),
Carling (Sir John,	Gibson,	McLaren,	Thibaudeau
Casgrain	Godbout,	McMillan,	(de la Vallière),
(Windsor),	Jaffray,	McMullen,	Thompson,
Casgrain	Kerr,	McSweeney,	Watson,
(de Lanaudière),	King,	Miller,	Wilson,
Cloran,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Yeo,
Coffey,	Landry,	Power,	Young.
Cox,	Legris,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Cloran.—De W. F. Wenright, de la cité de Malone, dans l'Etat de New-York, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Watson.—D'Osprey George Valentine Spain, de la cité d'Ottawa. (Divorce.)

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du ministre de l'Agriculture pour la Puissance du Canada pour les cinq mois terminés le 31 mars 1906.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 15.)

Aussi, le rapport intérimaire sur les fermes expérimentales, du 1er décembre 1905 au 31 mars 1906.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 16.)

Aussi, le trente-neuvième rapport annuel du département de la Marine et des Pêcheries, 1906. (Pêcheries.)

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 22.*)

Aussi, le rapport du département du Travail, pour l'exercice terminé le 30 juin 1906.

Ordonné qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 36.*)

Aussi, le rapport, les états et statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'exercice terminé le 30 juin 1906. Partie II: Poids et mesures, gaz et lumière électrique.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 13.*)

Aussi, les règles amendées de la Cour de l'Echiquier, 8 octobre 1906.

Ordonné qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 39.*)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du discours de Son Excellence, prononcé du Trône à l'ouverture de la troisième session du dixième Parlement, ayant été lu,

L'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Roy, a proposé :

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement:—

A Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 27 novembre 1906.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cox,	Legris,	Perley,
Baker,	David,	Lougheed,	Power,
Béique,	Davis,	Macdonald (I.P.-E.),	Riley,
Bernier,	De Veber,	MacKeen,	Robertson,
Bolduc,	Domville,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Boucherville de	Douglas,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
(C.M.G.),	Ellis,	McGregor,	Roy,
Bowell	Ferguson,	McHugh,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McKay (Truro),	Talbot,
Carling (Sir John),	Forget,	McLaren,	Thibaudeau
Cartwright	Gibson,	McMillan,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
Casgrain (Windsor),	Jaffray,	McSweeney,	(de la Vallière),
Casgrain	Jones,	Merner,	Thompson,
(de Lanaudière),	Kerr,	Miller,	Watson,
Choquette,	King,	Mitchell,	Wilson,
Cloran,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Yeo,
Coffey,	Landry,	Owens,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Riley :—De John Hendry et autres, de la cité de Vancouver, dans la province de la Colombie-Britannique.

Par l'honorable M. Jones :—De Celina Kingan Ansley, de la cité de Toronto. (Divorce.)

Par l'honorable M. Young :—De Robert D. Fletcher et autres, de la cité de Winnipeg; et de la compagnie dite *The Annuity Company of Canada*, tous dans la province du Manitoba.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie de carabines Ross ou tout autre association ou corps militaire ou personne quelconque ou entre les différents départements de l'administration, au sujet de la carabine Ross, des inspections qu'elle a subies, des améliorations qui ont été suggérées, des plaintes qui ont été portées, ou des rapports qui ont été faits.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Jaffray, à savoir :—

Que l'adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général pour remercier humblement Son Excellence du gracieux discours qu'Elle a bien voulu faire aux deux Chambres du Parlement :—

A Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada.

PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, assemblés en Parlement, demandons qu'il nous soit permis d'offrir nos humbles remerciements à Votre Excellence pour le gracieux discours que Votre Excellence a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été unanimement résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 28 novembre 1906.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Lougheed,	Poirier,
Baker,	Davis,	Macdonald (I.P.-E.)	Power,
Béique,	De Veber,	Mackay (Alma),	Riley,
Bernier,	Domville,	MacKeen,	Robertson,
Bolduc,	Douglas,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Boucherville, de	Edwards,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
(C.M.G.),	Ellis,	McGregor,	Roy,
Bowell	Ferguson,	McHugh,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McKay (Truro),	Talbot,
Carling (Sir John),	Forget,	McLaren,	Thibaudeau
Cartwright	Gibson,	McMillan,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
Casgrain	Jaffray,	McSweeney,	(de la Vallière),
(Windsor),	Jones,	Merner,	Thompson,
Casgrain	Kerr,	Miller,	Watson,
(de Lanaudière),	King,	Mitchell,	Wilson,
Choquette,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Yeo,
Cloran,	Landry,	Owens,	Young.
Coffey,	Legris,	Perley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Coffey :—D'Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers, de Pittsburgh, dans l'État de Pensylvanie, un des États-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Choquette :—De la compagnie dite *Canadian Northern Quebec Railway Company*.

Par l'honorable M. Jones :—De la compagnie dite *Canadian Northern Ontario Railway Company*.

Par l'honorable M. Ross (Moosejaw) :—De la compagnie dite *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railway and Steamboat Company*.

Par l'honorable M. Young :—De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique; et de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.

Par l'honorable M. DeVeber :—De la compagnie dite *Great West Railway Company*.

Par l'honorable M. Roy :—De T. W. Rourke et autres, de la cité d'Edmonton et d'autres lieux.

Par l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière) :—De la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon; et de la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De W. F. Wenwright, de la cité de Malone, dans l'Etat de New-York et d'autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Malone and Hopkins Point Railway Company*.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport des Commissaires nommés pour refondre et corriger les Statuts du Canada avec une copie de ces Statuts Revisés.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session N° 99.*)

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que, conformément à la règle 79, les sénateurs dont les noms suivent forment un comité de sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents de la présente session, savoir :—L'honorable Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., et les honorables messieurs Gibson, Loughheed, Béique, Miller, Power, Watson, Casgrain (de Lanaudière) et Ferguson; le dit comité devant faire rapport avec toute la diligence convenable des noms des sénateurs par lui désignés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a attiré l'attention sur les dispositions des articles du contrat passé entre le ministre du Commerce de la Puissance, au nom de Sa Majesté, et la Compagnie Elder-Dempster, de Liverpool, Angleterre, au sujet de l'établissement d'une ligne de steamers entre le Canada, Cuba et le Mexique; et il a demandé au gouvernement pourquoi l'article 3 du dit contrat défend aux navires canadiens subventionnés de prendre cargaison aux ports cubains pour le Canada.

Débat.

L'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Thibaudeau (Rigaud), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état de l'aluminium exporté pendant les années 1903-04-05 et jusqu'à date, avec indication de la valeur.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Thibaudeau (Rigaud), a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état des importations d'oxide d'aluminium pour les années 1903-04-05 et jusqu'à date, avec indication de la valeur.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (A) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la naturalisation".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (B) intitulé: "Acte concernant les Statuts Revisés, 1906, et pourvoyant à leur version en français".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (C) intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (E) intitulé: "Acte concernant certain traité entre le Canada et le Japon".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le sixième rapport de la Commission de géographie du Canada contenant les décisions jusqu'au 30 juin 1906.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 21a.)

Aussi, les ordonnances du Territoire du Yukon, passées par le conseil du Yukon pendant l'année 1906.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 45.)

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright.

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 29 novembre 1906.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Mackay (Alma),	Power,
Baker,	De Veber,	MacKeen,	Riley,
Béique,	Domville,	McDonald	Robertson,
Bernier,	Douglas,	(Cap-Breton),	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Edwards,	McGregor,	Ross (Halifax),
Boucherville, de	Ellis,	McHugh,	Roy,
(C.M.G.),	Ferguson,	McKay (Truro),	Scott,
Bowell	Fiset,	McLaren,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Gibson,	McMillan,	Talbot,
Carling (Sir John),	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
Cartwright	Hingston (Sir Wm.),	McSweeney,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Jaffray,	Merner,	Thibaudeau
Casgrain (Windsor),	Jones,	Miller,	(de la Vallière),
Casgrain	Kerr,	Mitchell,	Thompson,
(de Lanaudière),	King,	Montplaisir,	Watson,
Choquette,	Landry,	Owens,	Wilson,
Cloran,	Legris,	Perley,	Yeo,
Coffey,	Lougheed,	Poirier,	Young.
David,	Macdonald (I.P.-E.),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Douglas:—De la compagnie dite *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*.

Par l'honorable M. Ross (Moosejaw):—De la compagnie dite *Klondike Mines Railway Company*.

Par l'honorable M. McHugh:—De Joseph Doust et autres, de Toronto.

Par l'honorable M. Jones:—De Florence Sarah Gibb, de la cité de Toronto. (Divorce.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De John Hendry et autres, de la cité de Vancouver, province de la Colombie-Britannique, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Burrard Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*.

De Robert D. Fletcher et autres, de la cité de Winnipeg, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Manitoba Radial Railway Company*.

De la compagnie dite *Annuity Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui modifie son acte constitutif.

L'honorable M. Gibson, du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8.

JEUDI, 29 novembre 1906.

Le comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents pour la présente session, a l'honneur de soumettre la liste suivante des sénateurs qu'il a choisis pour les composer, savoir :—

Comité mixte de la Bibliothèque du Parlement :—

Son Honneur le Président, et les honorables messieurs Baker, Bernier, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Davis, Douglas, Sir George Drummond, C.C.M.G., Godbout, Sir James Robert Gowan, C.C.M.G., Jaffray, Legris, McHugh, Miller, Poirier, Power et Wilson.—17.

Comité mixte des Impressions du Parlement :—

Les honorables messieurs Bernier, Sir John Carling, C.C.M.G., Choquette, Cloran, Coffey, DeVeber, Dobson, Domville, Ellis, Fiset, Frost Legris, Macdonald (I.P.-E.), Mackay (Alma), MacKeen, Merner, Riley, Ross (Halifax), Roy, Shehyn et Talbot.—21.

Comité des Ordres Permanents :—

L'honorable Sir John Carling, C.C.M.G., et les honorables messieurs Choquette, Macdonald (I.P.-E.), Macdonald (Victoria), McGregor, McKay (Truro), Tessier, Yeo et Young.—9.

Comité des Banques et du Commerce :—

Les honorables Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Casgrain (Windsor), Cox, Sir George Drummond, C.C.M.G., Edwards, Ferguson, Forget, Gibson, Sir William Hingston, chevalier, Jaffray, Jones, Kerr, Loughed, Macdonald (I.P.-E.), Mackay (Alma), MacKeen, McDonald (Cap-Breton), McGregor, McMillan, McMullen, McSweeney, Mitchell, Perley, Ross (Moosejaw), Scott, Sullivan, Thibaudeau (Rigaud), Thibaudeau (de la Vallière), Thompson, Wood et Yeo.—32.

Comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres :—

Les honorables messieurs Baird, Baker, Béique, Bolduc, Bostock, Sir Mackenzie Bowell, C.C.M.G., Sir John Carling, C.C.M.G., Casgrain (de Lanaudière), Choquette, Cox, David, Davis, DeVeber, Domville, Sir George Drummond, C.C.M.G., Edwards, Ellis, Ferguson, Fiset, Forget, Frost, Gibson, Godbout, Jones, Kerr, King, Kirchoffer, Landry, Loughed, Lovitt, Macdonald (Victoria), Mackay (Alma), McDonald (Cap-Breton), McHugh, McKay (Truro), McLaren, McMillan, McMullen, Mitchell, Owens, Poirier, Power, Ross (Moosejaw), Scott, Shehyn, Sullivan, Tessier, Thompson, Watson et Young.—50.

Comité des Bills Privés Divers :—

Les honorables messieurs Baird, Béique, Bostock, de Boucherville, C.M.G., Casgrain (Windsor), Cloran, David, Domville, Douglas, Edwards, Godbout, Sir William Hingston, chevalier, Kerr, Landry, Legris, McGregor, McHugh, McSweeney, Merner, Montplaisir, Ross (Halifax), Shehyn, Talbot, Thibaudeau (Rigaud) et Thibaudeau (de la Vallière).—25.

Comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité :—

Les honorables messieurs Bernier, Bolduc, Casgrain (de Lanaudière), Fiset, Frost, Gibson, Jones, King, Landry, Lovitt, McDonald (Cap-Breton), McLaren, Miller, Montplaisir, Owens, Perley, Power, Riley, Robertson, Ross (Moosejaw), Thompson, Watson, Wilson, Wood et Yeo.—25.

Comité du compte rendu des Débats:—

Les honorables messieurs Béique, Coffey, Ellis, Ferguson, Mitchell, Poirier, Robertson, Roy et Talbot.—9.

Comité des Divorces:—

Les honorables messieurs Baker, Bostock, Cox, Kirchhoffer, Lougheed, McMullen, Wilson, Wood et Young.—9.

Comité du Restaurant:—

Son Honneur le Président et les honorables messieurs Bolduc, McKay (Truro), McMillan, McSweeney, Robertson et Tessier.—7.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Casgrain (Wind-
sor), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard
Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 30 novembre 1906.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Legris,	Perley,
Baker,	De Veber,	Lougheed,	Poirier,
Bernier,	Domville,	Macdonald (I.P.-E.)	Power,
Bolduc,	Douglas,	MacKeen,	Riley,
Boucherville, de	Edwards,	McDonald	Robertson,
(C.M.G.),	Ellis,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Bowell	Ferguson,	McGregor,	Roy,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McHugh,	Scott,
Carling (Sir John),	Gibson,	McKay (Truro),	Sullivan,
Cartwright	Godbout,	McLaren,	Talbot,
(Sir Richard),	Hingston	McMillan,	Thibaudeau
Casgrain (Windsor),	(Sir William),	McMullen,	(Rigaud),
Casgrain	Jaffray,	McSweeney,	Thompson,
(de Lanaudière),	Jones,	Merner,	Watson,
Choquette,	Kerr,	Miller,	Wilson,
Cloran,	King,	Mitchell,	Yeo,
Coffey,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Young.
David,	Landry,	Owens,	

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Casgrain (Windsor), a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Legris, a proposé en amendement :

Que les mots "à huit heures du soir" soient substitués aux mots "à trois heures de l'après-midi".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Roy:—De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Par l'honorable M. Bolduc:—De la Banque Nationale.

Par l'honorable M. McSweeney:—De la compagnie dite *The Traders Fire Insurance Company*.

Par l'honorable M. Mitchell:—De Paul Tourigny et autres, de Sainte-Clothilde et d'autres lieux.

Par l'honorable M. McMullen :—De la compagnie dite *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*.

Par l'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Frost) :—De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers, des cités de Pittsburg et Portsmouth, Etats de Pensylvanie et d'Ohio, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à recevoir certains droits relatifs au brevet No 66914 et à prolonger le durée du dit brevet.

De la compagnie dite *Canadian Northern Ontario Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certaines de ses lignes de chemin de fer, autorise l'extension de ses voies ferrées, lui donne le pouvoir de les louer, fasse disparaître les doutes relatifs à ses pouvoirs d'emprunt, et confirme une certaine émission d'obligation et hypothèque.

De la compagnie dite *Canadian Northern Ontario Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certains embranchements, prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes autorisées, l'autorise à conclure un arrangement avec la compagnie dite *Canadian Northern Quebec Railway Company*, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company*, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une certaine émission d'obligations et hypothèque, lui donne des pouvoirs d'emprunt, et fasse disparaître les doutes quant aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'Acte des Chemins de fer, 1903.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs d'emprunt sur l'embranchement de Toronto-Sudbury; qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de certains autres embranchements, et lui donne le pouvoir de tracer et construire de nouveaux embranchements et d'acquérir des lignes de chemin de fer déjà autorisées.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter certains de ses pouvoirs d'emprunt; de confirmer une convention conclue avec la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique; d'autoriser la construction de nouvelles lignes, et de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certaines lignes maintenant autorisées.

De la compagnie dite *Great West Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et qui l'autorise à modifier et étendre sa ligne de chemin de fer, à augmenter son capital-actions et ses pouvoirs d'emprunt.

De T. W. Rourke et autres, de la cité d'Edmonton et d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*.

De la compagnie dite *Joliette and Brandon Railway Company*, constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui déclare ses travaux être d'intérêt public pour le Canada, et confirme un bail consenti à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

De la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport des Commissaires du chemin de fer National Transcontinental pour l'année expirée le 30 juin 1906.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No 62.)

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la naturalisation", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour le bill (B) intitulé: "Acte concernant les Statuts Révisés, 1906, et pourvoyant à leur version en français", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le premier rapport du comité de Sélection chargé de désigner les sénateurs devant composer les différents comités permanents.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il est

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Baker, Bernier, de Boucherville, C.M.G., Sir Richard Cartwright, C.C.M.G., Davis, Douglas, Sir George Drummond, C.C.M.G., Godbout, Sir Robert Gowan, C.C.M.G., Jaffray, Legris, McHugh, Miller, Poirier, Power et Wilson, pour composer un comité chargé d'aider Son Honneur le Président dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts du Sénat sont concernés, et d'agir comme membres du comité mixte des deux Chambres sur la Bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il est

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes, par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat a nommé les honorables messieurs Bernier, Sir John Carling, C.C.M.G., Choquette, Cloran, Coffey, DeVeber, Dobson, Domville, Ellis, Fiset, Frost, Legris, Macdonald (I.P.-E.), Mackay (Alma), MacKeen, Merner, Riley, Ross (Halifax), Roy, Shehyn et Talbot, pour composer un comité chargé de surveiller les impressions du Sénat pendant la présente session et d'agir avec le comité de la Chambre des Communes comme membres du comité mixte des deux Chambres au sujet des Impressions.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain à huit heures du soir.

Mardi, 4 décembre 1906.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	MacKeen,	Robertson,
Baker,	Domville,	McDonald,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Douglas,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Bernier,	Edwards,	McGregor,	Roy,
Bolduc,	Ellis,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de	Ferguson,	McKay (Truro),	Shehyn,
(C.M.G.),	Fiset,	McLaren,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Gibson,	McMillan,	Talbot,
Casgrain	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
(Windsor),	Kerr,	McSweeney,	(Rigaud),
Casgrain	King,	Merner,	Thibaudeau
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mitchell,	(de la Vallière),
Choquette,	Landry,	Montplaisir,	Watson,
Cloran,	Legris,	Owens,	Wilson,
Coffey,	Lougheed,	Perley,	Wood,
David,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	Yeo,
Davis,	Mackay (Alma),	Power,	Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table :—

Par l'honorable M. Lougheed :—De William A. Damen, de la cité de Toronto.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à acquérir certains embranchements.

De la Banque Nationale, demandant l'adoption d'une loi qui autorise la conversion de son capital social d'actions de \$30 en actions de \$100, et à d'autres fins sous ce rapport.

De la compagnie dite *Traders Fire Insurance Company*, constituée en corporation par lettres patentes sous le grand sceau de la province d'Ontario, demandant à être constituée en corporation par le Parlement du Canada.

De Paul Tourigny et autres, de Sainte-Clothilde et d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Eastern Townships Railway Company*.

De la compagnie dite *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De la compagnie du chemin de fer de Huron et Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certains embranchements et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes et embranchements.

De la compagnie dite *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines de ses lignes de chemin de fer autorisées et l'autorise à construire et exploiter un nouvel embranchement.

De la compagnie dite *Klondike Mines Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et qui ratifie une émission d'obligations et d'autres valeurs.

De Joseph Doust et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Owen Sound Bridge and Terminal Company*.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état des obligations enregistrées au département du Secrétaire d'Etat depuis le dernier état (20 mars 1905).

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 51.*)

Aussi, un état fait conformément à l'article 23 du chapitre 131 des Statuts Révisés du Canada, intitulé "Acte concernant les Unions commerciales".

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 52.*)

Aussi, les Ordres généraux pour la milice, entre le 1er janvier 1906 et le 2 novembre dernier.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit :—

(*Voir Documents de la Session No 47.*)

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la naturalisation", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (B) intitulé: "Acte concernant les Statuts Révisés, 1906, et pourvoyant à leur version en français".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le deuxième article a été lu et agréé.

Le troisième article a été lu et amendé comme suit :—

Page 1, ligne 11.—Retranchez les mots "et avoir eu".

Le dit article, tel qu'amendé, a été agréé.

L'article quatre a été lu et amendé comme suit :—

Page 1, lignes 22 et 23.—Retranchez "et avoir été".

Le dit article, tel qu'amendé, a été agréé.

L'article cinq et les articles restants ont été séparément lu et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Béique a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné
le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il
soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. King, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (D) intitulé: "Acte modifiant
l'Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Coffey,
Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 5 décembre 1906.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	MacKeen,	Robertson,
Baker,	Domville,	McDonald,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Douglas,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Bolduc,	Edwards,	McGregor,	Roy,
Boucherville, de	Ellis,	McHugh,	Scott,
(C.M.G.),	Ferguson,	McKay (Truro),	Shehyn,
Carling (Sir John),	Fiset,	McLaren,	Sullivan,
Cartwright	Gibson,	McMillan,	Talbot.
(Sir Richard),	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
Casgrain	Jaffray,	McSweeney,	(Rigaud),
(Windsor),	Jones,	Merner,	Thibaudeau
Casgrain	Kerr,	Mitchell,	(de la Vallière),
(de Lanaudière),	King,	Montplaisir,	Watson,
Choquette,	Kirchhoffer,	Owens,	Wilson,
Cloran,	Landry,	Perley,	Wood,
Coffey,	Legris,	Poirier,	Yeo,
David,	Lougheed,	Power,	Young.
Davis,	Macdonald (I.P.-E.),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Coffey:—De Thomas F. Johnson et autres, de la cité de London.

Par l'honorable M. Mitchell:—De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, et d'Edward Eugene Gleason et autres.

Par l'honorable M. Mitchell (pour l'honorable M. Frost):—De la compagnie dite *Dominion Central Railway Company*.

Par l'honorable M. Davis:—De la compagnie dite *Dominion Fire Insurance Company*.

Par l'honorable M. Shehyn:—De la compagnie dite *Quebec Bridge and Railway Company*.

Par l'honorable M. Watson:—De la compagnie dite *Brockville, Westport and North-Western Railway Company*.

Par l'honorable M. Kerr:—De Mary E. Dignam et autres, de la cité de Toronto, et de la Compagnie du chemin de fer Central du Canada.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat le rapport des bibliothécaires pour l'année 1906.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a alors été lu par le greffier, et il est comme suit:—

A l'honorable Président du Sénat,

Les bibliothécaires conjoints du Parlement ont l'honneur de présenter le rapport suivant :—

A raison de la courte durée de la vacance, la besogne qui fait ordinairement l'objet du rapport, s'est trouvée restreinte.

Les diverses sections de la Bibliothèque ont été mises à jour autant que possible; les brochures et les livres importants publiés depuis la dernière session ont été placés sur nos rayons.

L'on s'est efforcé, au moyen d'étagères, de trouver place pour les livres que ne peuvent plus contenir les rayons; et l'urgente nécessité d'agrandir la bibliothèque est plus que jamais évidente.

L'on s'est procuré, non sans frais considérables, les lois revisées des divers États de l'union américaine. Dès que les statuts revisés du Canada seront distribués, les bibliothécaires pourront sans doute les échanger contre des publications similaires des autres pays. On a prié le comité des imprimés de fournir à la bibliothèque un nombre d'exemplaires suffisant pour ces échanges.

Le catalogue des livres français traitant de politique, d'économie politique et de science sociale, étant devenu suranné, un nouveau catalogue, commencé pendant la dernière session, a été complété durant la vacance; il est maintenant sous presse. Ce catalogue a été fait d'après les méthodes les plus nouvelles et ses nombreuses divisions contiennent les meilleurs ouvrages sur la science politique, l'économie sociale, la sociologie, la finance, la science sociale et les divers sujets qui s'y rattachent.

Ainsi que le savent très bien les membres du Parlement, on s'intéresse de plus en plus à l'étranger, et surtout en Europe, aux questions touchant les relations entre le capital et le travail, au socialisme, ainsi qu'aux dangers qui peuvent résulter des trusts, des cartells, etc. On trouvera dans la bibliothèque les œuvres les plus récentes et les plus remarquables sur ces questions.

En septembre dernier, une session du congrès des *Américanistes* a eu lieu à Québec. On y a lu d'intéressants travaux sur les mœurs, les coutumes et le *folk-lore* des aborigènes de notre continent. L'on a pris des mesures pour que la bibliothèque s'enrichisse de ces précieuses études.

Par suite des occupations multiples des députés, le comité mixte de la Bibliothèque, depuis plusieurs sessions, ne s'est réuni qu'une fois; et il en a été de même du sous-comité chargé de vérifier les comptes. Le travail que doit s'imposer ce sous-comité étant très minutieux, et d'ailleurs superflu, par suite de la surveillance constante qu'exerce l'Auditeur général, à l'avenir, les bibliothécaires, à moins d'ordre contraire, feront rapport directement au Parlement, donnant en détail les sommes dépensées pour l'achat de livres en la forme suivie jusqu'ici. En attendant, ils annexent à leur présent rapport, pour l'information du Parlement, un tableau classifié des achats faits depuis trois années.

Le catalogue des livres achetés pendant l'année sera commencé à l'époque ordinaire et soumis à la Chambre pendant la session.

La liste des dons faits à la bibliothèque est annexée au présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DeCELLES, B.G.
MARTIN J. GRIFFIN, B.P.

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT.

OTTAWA, 22 novembre 1906.

RELEVÉ—classé par sujet—des dépenses pour livres et reliure.

Sujets.	Du 1er mai 1904 au 29 avril 1905.	Du 1er mai 1905 au 30 avril 1906.	Du 1er mai 1906 au 31 octobre 1906.	Totaux.	
	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
Religion, Philosophie et Education.....	471 15	606 27	274 15	1,351 57	5,871 06
Histoire et Biographie.....	2,482 19	2,035 41	1,353 46	1,456 22	1,401 37
Géographie et Voyages.....	524 00	554 08	378 14	885 38	485 90
Sciences.....	578 10	558 78	264 49	64 03	742 79
Arts utiles.....	406 75	329 94	148 69	3,084 05	2,493 59
Beaux-Arts.....	342 53	90 83	52 54	5,945 69	2,457 85
Jeux et Amusements.....	29 98	24 67	9 38	340 99	5,093 93
Philologie, Histoire de la Littérature et Bibliographie	323 82	320 49	98 48	1,088 91	
Belles-lettres.....	1,436 27	897 37	750 41		
Encyclopédies et Revues.....	1,184 20	1,082 40	226 99		
Droit, Histoire constitutionnelle, Documents parle- mentaires, etc.....	2,564 65	2,472 69	908 35		
Economie politique, Science sociale, Commerce, Statistique, etc.....	1,051 07	986 14	420 64		
Indicateurs d'adresses.....	138 12	128 26	74 61		
Reliure.....	1,526 29	1,852 12	1,715 52		
Assurance, commission, frais de port, etc.....	445 66	401 56	241 69		
Totaux.....	13,504 78	12,341 01	6,917 54	32,763 33	

(Pour liste des dons faits à la bibliothèque du Parlement, voir Documents de la Session No 33.)

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Watson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 5 décembre 1906.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit :—

1. Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
2. Votre comité recommande que George Russell soit nommé page pour remplir la vacance qui existe actuellement.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 2,
MERCREDI, 5 décembre 1906.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à (3) trois membres.

Votre comité recommande de plus que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, qui expire jeudi, le treizième jour du mois courant, soit prolongé au vendredi, le premier jour de février prochain; aussi, que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire jeudi, le vingtième jour du mois courant, soit prolongé au vendredi, le huitième jour de février prochain; et aussi, que le délai fixé pour la réception des rapports de tout comité permanent ou spécial relativement aux bills privés, soit prolongé au vendredi, le vingt-deuxième jour du même mois.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Gibson, faisant fonction de président, du comité permanent des Banques et du Commerce, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 5 décembre 1906.

Le comité permanent des Banquiers et du Commerce a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.

Le tout respectueusement soumis.

WM. GIBSON,
Faisant fonction de président.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. King, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 5 décembre 1906.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à neuf (9) membres.
Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 5 décembre 1906.

Le comité permanent des Bills Privés Divers a l'honneur de présenter son premier rapport, comme suit :—

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Le tout respectueusement soumis.

H. J. CLORAN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Ferguson a appelé l'attention du gouvernement sur une adresse adoptée par l'Assemblée législative de la Colombie-Britannique, le 12 mars dernier, demandant au gouvernement d'établir des postes de sauvetage sur la côte occidentale de l'Île de Vancouver;

Et il a demandé au gouvernement si des mesures ont été prises à cet effet.

Débat.

L'honorable M. Ferguson a attiré l'attention de la Chambre sur les nombreuses pertes de vies causées par le naufrage de plusieurs navires sur la côte nord de l'Île du Prince-Edouard et sur le manque de moyens de sauvetage dans cette localité;

Et il a demandé si le gouvernement a l'intention de prendre des mesures à l'effet de fournir les moyens absolument nécessaires pour protéger la vie des marins qui fréquentent cette côte.

Débat.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat:—

Copie de toute la correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toute compagnie quelconque au sujet de l'échouement à Matane du vapeur *Kensington*, ainsi que de l'enquête qui vient d'être faite à ce sujet et du jugement rendu par le commissaire enquêteur.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (B) intitulé: "Acte concernant les Statuts Révisés, 1906, et pourvoyant à leur version en français", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (E) intitulé: "Acte concernant certain traité entre le Canada et le Japon", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que les règles vingt-quatre (a), vingt-quatre (b) et soixante et trois soient suspendues et tant qu'elles ont rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a alors été lu au long à la table par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (A) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la naturalisation", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que les règles vingt-quatre (a), vingt-quatre (b) et soixante et trois du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a alors été lu au long à la table par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 6 décembre 1906.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Macdonald (I.P.-E),	Power,
Baker,	Davis,	Mackay (Alma),	Robertson,
Béique,	De Veber,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Domville,	McDonald	Ross (Halifax),
Bolduc,	Douglas,	(Cap-Breton),	Roy,
Boucherville, de	Edwards,	McGregor,	Scott,
(C.M.G.),	Ellis,	McHugh,	Shehyn,
Bowell	Ferguson,	McKay (Truro),	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McLaren,	Talbot,
Carling (Sir John),	Gibson,	McMillan,	Thibaudeau
Cartwright	Godbout,	McMullen,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Jaffray,	McSweeney,	Thibaudeau
Casgrain	Jones,	Merner,	(de la Vallière),
(Windsor),	Kerr,	Mitchell,	Watson,
Casgrain,	King,	Montplaisir,	Wilson,
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Owens,	Wood,
Choquette,	Landry,	Perley,	Yeo,
Cloran,	Legris,	Poirier,	Young.
Coffey,	Lougheed,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. McMullen :—De la compagnie dite *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*.

Par l'honorable M. Mitchell :—De la compagnie dite *The George E. Smith Lumber Company*.

Par l'honorable M. Jaffray :—De la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Par l'honorable M. Bernier (pour l'honorable M. Forget) :—De la Compagnie d'assurances sur la vie la *Royale Victoria*.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De William A. Damen, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de prolonger la durée de certain brevet pour perfectionnement de pneumatiques de bicyclettes.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 5 juin 1906, demandant,—

1° Copie des pétitions signées par les citoyens de Québec protestant contre le choix de l'endroit où Sir Charles Ross a construit sa manufacture de carabines.

2° Copie des pétitions signées par certaines personnes demandant au gouvernement d'agrandir le terrain mis à la disposition de Sir Charles Ross.

3° Copie du plan du terrain loué par le gouvernement à Sir Charles Ross pour les fins de sa manufacture de carabines.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 98.*)

Aussi, une copie des ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, depuis le 20 janvier 1906 jusqu'au 1er décembre 1906, conformément aux dispositions de l'article 91 de l'Acte des Terres de la Couronne, chapitre 54 des Statuts Révisés du Canada et de ses amendements.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 59.*)

Aussi, une copie des ordres en conseil publiés dans la *Gazette de la Colombie-Britannique*, depuis le 30 janvier 1906 jusqu'au 1er décembre 1906, conformément au paragraphe (d) de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage et l'administration des terres fédérales dans la zone de 40 milles de chemin de fer, dans la province de la Colombie-Britannique.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 58.*)

Aussi, une copie des ordres en conseil, conformément aux dispositions de l'article 52 de l'Acte de l'Irrigation dans le Nord-Ouest.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 57.*)

Aussi, une copie des ordres en conseil, conformément aux dispositions de l'Acte des Terres fédérales relatives au Territoire du Yukon, avec les ordres et ordonnances conformément aux dispositions de l'article 8 de l'Acte du Territoire du Yukon, tel que prescrit par l'article 3 du chapitre 34, 2 Edouard VII.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 56.*)

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (B) intitulé: "Acte concernant les Statuts Révisés, 1906, et pourvoyant à leur version en français", ayant été lu, L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général pour plus ample considération.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

L'article trois a été reconsidéré et amendé comme il suit:—

Page 1, ligne 10.—Après "1906" insérez "tels que contenus dans le rôle mentionné en l'article 1 de l'Acte 3 Edouard VII, chapitre 61".

Page 1, ligne 11.—Retranchez "ratifiés et". Les mots "et avoir eu", qui ont été retranchés à la première séance du comité, ont été rétablis.

L'article quatre a été reconsidéré, et les mots "avoir été", dans les 22e et 23e lignes, qui ont été retranchés à la première séance du comité ont été rétablis.

L'article dix a été reconsidéré et amendé comme suit:—

Page 3, ligne 24.—Retranchez les mots "traduire les" et insérez "réviser la version française des".

Page 3, ligne 25.—Retranchez les mots "en langue française".

Page 3, ligne 26.—Retranchez "traduction" et insérez "revision".

Page 3, ligne 31.—Retranchez "traduction" et insérez "revision", et après "réputé" insérez "tenir lieu de la version française du rôle mentionné en l'article 1 de l'Acte 3 Edouard VII, chapitre 61 et".

L'article suivant a été adopté au bill comme article 14 :—

"14. Le préambule de l'Acte concernant les Statuts Révisés du Canada, 3 Edouard VII, chapitre 61, se lira comme ayant contenu et sera censé avoir toujours contenu les mots 'et les Statuts révisés de 1886 immédiatement après les mots "1886"' dans la quatrième ligne du dit préambule."

Il a été proposé que les mots suivants soient insérés à la fin de l'article 15 :—

"Si la revision finale du rôle français a été faite, et si non, par une proclamation du Gouverneur-Général en conseil, après que cette revision aura eu lieu".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné de nouveau le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion,

L'honorable M. Landry a soulevé un point d'ordre, à savoir: que pour la prise en considération des dits amendements, il faut un jour d'avis.

Son Honneur le Président a décidé que le point d'ordre est mal motivé, parce qu'il venait d'être convenu que le renvoi du bill à un nouveau comité général n'en empêcherait pas la troisième lecture présentement.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion pour l'adoption des amendements,

Les dits amendements ont été agréés.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction d'ajouter l'amendement suivant comme article 15 :—

15. Si la revision finale du rôle français a été faite, et si non, par une proclamation du Gouverneur-Général en conseil, après que cette revision aura eu lieu.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de
(C.M.G.),

Casgrain (Windsor),
Casgrain
(de Lanaudière),
Choquette,

David,
Ferguson,
Godbout,
Landry,

Legris,
Montplaisir,
Perley,
Poirier et
Shehyn—16.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baird,	Jones,	McSweeney,	Scott,
Béique,	Kerr,	Mitchell,	Talbot,
Coffey,	King,	Power,	Watson,
DeVeber,	Macdonald (I.P.-E.),	Robertson,	Wilson,
Douglas,	McGregor,	Ross (Moosejaw),	Yeo et
Ellis,	McKay (Truro),	Ross (Halifax),	Young—27.
Jaffray,	McMullen,	Roy,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (A) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la naturalisation", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le premier rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 7 decembre 1906.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Coffey,	Lougheed,	Poirier,
Baker,	David,	Macdonald (I.P.-E),	Power,
Béique,	Davis,	MacKeen,	Robertson,
Bernier,	De Veber,	McDonald,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Domville,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Boucherville, de	Edwards,	McGregor,	Roy,
(C.M.G.),	Ellis,	McHugh,	Scott,
Bowell	Ferguson,	McKay (Truro),	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McLaren,	Sullivan,
Carling (Sir John),	Gibson,	McMillan,	Talbot,
Cartwright	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Jaffray,	McSweeney,	(Rigaud),
Casgrain	Jones,	Merner,	Watson,
(Windsor),	Kerr,	Mitchell,	Wilson,
Casgrain	King,	Montplaisir,	Wood,
(de Lanaudière).	Kirchhoffer,	Owens,	Yeo,
Choquette,	Landry,	Perley,	Young.
Cloran,	Legris,		

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Choquette, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mercredi, le 16 janvier prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Edwards :—De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Par l'honorable M. Young :—De Charles Laurendeau, C.R., et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Lougheed :—De George W. Morfitt et autres, de la cité de Calgary, dans la province d'Alberta.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Thomas F. Johnson et autres, de la cité de London, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The National Accident and Guarantee Company of Canada*.

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le parachèvement des lignes autorisées de son chemin de fer.

De la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*, demandant l'adoption d'une loi modifiant son acte constitutif.

De la compagnie dite *The Dominion Central Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le commencement et le parachèvement de ses voies ferrées.

De la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le commencement et le parachèvement de certains prolongements de sa voie ferrée.

De la compagnie dite *The Quebec Bridge and Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter le nombre de ses directeurs à douze au plus.

De Edward Eugene Gleason et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Masonic Protection Association of Canada*.

De l'association dite *The Women's Art Association of Canada*, demandant à être constituée en corporation par une loi du Parlement du Canada.

De la Compagnie du chemin de fer Central du Canada, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le commencement et le parachèvement de ses voies ferrées, et lui donnant le pouvoir de se fusionner à d'autres compagnies.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de conciliation, de 1900".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le mercredi, seizième jour de janvier prochain.

L'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance relative à un site ou des sites pour un édifice public dans la ville de Glace-Bay, N.-E., échangée entre tout membre du gouvernement et toutes autres personnes; avec indication de la superficie de ces sites, du prix de chacun, de la date de leur acquisition, de la date de chaque paiement, du nom du vendeur de chaque site, du rapport ou des rapports de l'ingénieur du gouvernement indiquant les sites recommandés par lui et ceux qui ne l'ont pas été, et toutes notes ou mémoires s'y rapportant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le rapport des bibliothécaires conjoints du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (A) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la naturalisation".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un à six inclusivement ont été lus et agréés.

Les formules 1 et 2 de l'annexe ont été lues et agréés.

La formule 3 a été amendée en remplaçant le chiffre 2 par le chiffre 3 dans la onzième ligne.

La formule 4 a été amendée en remplaçant le mot "deux" dans la quatrième ligne par le mot "trois", et en remplaçant le mot "trois" dans la huitième ligne par le mot "quatre".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que les règles vingt-quatre (a), vingt-quatre (b) et soixante et trois soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 6 décembre 1906.

Résolu, qu'un message soit porté au Sénat, informant Leurs Honneurs que la Chambre a nommé MM. Aylesworth, Bourassa, Bristol, Brodeur, Calvert, Pardee, Laurier (Sir Wilfrid), Knowles, Grant, Smith (Nanaïmo), Foster, Bergeron, Stockton, Lemieux et Monk, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la Bibliothèque du Parlement, en tant que les intérêts de cette Chambre sont concernés, et pour agir comme membres d'un comité mixte de la Bibliothèque.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,

Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 6 décembre 1906.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre pour former un comité mixte des Impressions du Parlement, et que les membres du comité des Impressions, savoir : MM. Bergeron, Bristol, Cyr, Dymont, Gervais, Henderson, Hughes (Victoria), Johnston, Lavergne (Drummond et Arthabaska), Logan, Maclean (York-Sud), Macpherson, McColl, Martin (Montréal, Sainte-Marie), Oliver, Pardee, Parmelee, Roche (Marquette), Ross (Yale-Caribou), Smith (Oxford), Smith (Wentworth), Taylor, Tisdale et Verville, agiront de la part de cette Chambre comme membres du dit comité mixte.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,

Greffier des Communes.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné au mercredi seizième jour de janvier prochain, à huit heures du soir.

Mercredi, 16 janvier 1907.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Ellis,	McDonald	Riley,
Baker,	Ferguson,	(Cap-Breton),	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Fiset,	McGregor,	Ross (Halifax),
Bolduc,	Gibson,	McHugh,	Ross (Middlesex),
Bowell	Godbout,	McKay (Truro),	Roy,
(Sir Mackenzie),	Hingston	McLaren,	Scott,
Casgrain	(Sir William),	McMillan,	Shehyn,
(de Lanaudière),	Jaffray,	McMullen,	Sullivan,
Choquette,	Kirchhoffer,	Mitchell,	Talbot,
Cloran,	Landry,	Montplaisir,	Tessier,
Coffey,	Legris,	Owens,	Thibaudeau
Costigan,	Lovitt,	Perley,	(de la Vallière),
David,	Macdonald (I.P.-E.),	Poirier,	Wilson,
Davis,	Mackay (Alma),	Power,	Yeo.
Domville,	MacKeen,		

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu divers certificats du Secrétaire d'Etat, pour faire connaître que les honorables messieurs Costigan, Ross, Beith et Gillmor avaient été appelés au Sénat.

Ordonné, qu'ils soient inscrits sur le Journal, et ils sont comme suit:—

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA,
OTTAWA, 15 janvier 1907.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général, d'appeler au Sénat du Canada par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quinzième jour de janvier mil neuf cent sept (1907), l'honorable John Costigan, de la ville d'Edmundston, dans la province du Nouveau-Brunswick, et de le nommer au Sénat et sénateur pour la province du Nouveau-Brunswick.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA,
OTTAWA, 15 janvier 1907.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général, d'appeler au Sénat du Canada par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quinzième jour de janvier mil neuf cent sept (1907), George William Ross, de la cité de Toronto, dans

la province d'Ontario, et le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province d'Ontario.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,
OTTAWA, 15 janvier 1907.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général, d'appeler au Sénat du Canada par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quinzième jour de janvier mil neuf cent sept (1907), Robert Beith, de la ville de Bowmanville, dans la province d'Ontario, écuyer, et de le nommer au Sénat et sénateur pour la province d'Ontario.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,
OTTAWA, 15 janvier 1907.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général, d'appeler au Sénat du Canada par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quinzième jour de janvier mil neuf cent sept (1907), Daniel Gillmor, de la ville de Saint-George, dans la province du Nouveau-Brunswick, écuyer, et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la province du Nouveau-Brunswick.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable John Costigan a été introduit entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Coffey.

L'honorable M. Costigan a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable John Costigan, de la ville d'Edmundston, de Notre province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada, membre de Notre Conseil privé du Canada :—

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et

difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyez et comparaissez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quinzième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent sept et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Costigan s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siége en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Costigan, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable George William Ross a été introduit entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Jaffray.

L'honorable M. Ross a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit :—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé George William Ross, écuyer, LL.D., de Notre cité de Toronto, dans Notre province de l'Ontario, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparassiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quinzisième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent sept et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Ross s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Ross, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'exercice terminé le 30 juin 1906.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Gibson:—De la compagnie dite *Erie and Ontario Development Company*, et de la compagnie dite *Jordan Light, Heat and Power Company*.

Par l'honorable M. Gibson (pour l'honorable M. Edwards):—De Frank Fairleigh Parkins et autres, de la cité de Montréal et d'autres d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la compagnie dite *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne de chemin de fer.

De la *George E. Smith Lumber Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai de certains brevets d'invention relatifs à des scieries.

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de confirmer et rendre valide certains règlements relatifs à son capital social et à ses actions privilégiées.

De la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria, demandant l'adoption d'une loi relative à son capital souscrit et l'autorisant à émettre, par un règlement à cet effet, des actions privilégiées sous certaines conditions.

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des obligations ou autres valeurs (garanties par hypothèque) pour certains de ces objets, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne de chemin de fer.

De Charles Laurendeau, C.R., et autres, de Montréal, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Ontario and Quebec Railway Ferry Company*.

De George W. Morfitt et autres, de la cité de Calgary, province d'Alberta, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The North Western Trusts and Loan Company*.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a informé le Sénat qu'il avait reçu un message de Son Excellence le Gouverneur-général, sous son seing manuel, que Son Excellence lui avait ordonné de transmettre au Sénat.

Le dit message a été alors lu par le greffier, et il est comme suit:—

Honorables messieurs du Sénat:

Je vous remercie bien sincèrement de l'adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône.

GREY.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

OTTAWA, le 18 décembre 1906.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un tableau indiquant la moyenne des hommes employés dans la police fédérale pendant chaque mois de l'année 1906, avec la liste des paiements et des dépenses de voyage, en vertu des Statuts Révisés du Canada, chap. 184, art. 5.

Ordonnés, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 75.*)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 19 juin 1906, demandant copie de la correspondance échangée entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada, relativement au costume que doivent porter dans les circonstances officielles les conseillers privés qui sont membres du cabinet, les conseillers privés qui ne sont pas membres du cabinet, les sous-chefs de ministères et les autres fonctionnaires du gouvernement.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 106.*)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 7 décembre 1906, demandant copie de toute correspondance relative à un site ou des sites pour un édifice public dans la ville de Glace-Bay, N.-E., échangée entre tout membre du gouvernement et toutes autres personnes; avec indication de la superficie de ces sites, du prix de chacun, de la date de leur acquisition, de la date de chaque paiement, du nom du vendeur de chaque site, du rapport ou des rapports de l'ingénieur du gouvernement indiquant les sites recommandés par lui et ceux qui ne l'ont pas été, et toutes notes ou mémoires s'y rapportant.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 107.*)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 5 décembre 1906, demandant copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toute compagnie quelconque au sujet de l'échouement du Matane du vapeur *Kensington*, ainsi que de l'enquête qui vient d'être faite à ce sujet et du jugement rendu par le commissaire enquêteur.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 108.)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 28 novembre 1906, demandant un état des importations d'oxide d'aluminium pour les années 1903-04-05 et jusqu'à date, avec indication de la valeur.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 109.)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 28 novembre 1906, demandant un état de l'aluminium exporté pendant les années 1903-04-05 et jusqu'à date, avec indication de la valeur.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 109a.)

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état faisant connaître:—

Quelles sont les soumissions demandées par les commissaires du chemin de fer Transcontinental pour la fourniture de dormants pour une partie quelconque de ce chemin de fer.

Quels sont les soumissionnaires.

Quels sont les prix demandés par chacun d'eux.

Qui a obtenu le contrat.

A quel prix et pour quelle quantité.

L'entrepreneur a-t-il commencé l'exécution de son contrat.

Quelle quantité a-t-il livré jusqu'à ce jour.

A qui et à quel endroit.

Quel montant d'argent a-t-il reçu en paiement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cete Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Acte modifiant le Code Criminel, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au mercredi, le trente courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de conciliation, de 1900", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 17 janvier 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Domville,	MacKeen	Robertson,
Baker,	Edwards,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Béique,	Ellis,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Bernier,	Ferguson,	McGregor,	Ross (Middlesex),
Bolduc,	Fiset,	McHugh,	Roy,
Bowell,	Gibson,	McKay (Truro),	Scott,
(Sir Matkenzie),	Godbout,	McLaren,	Shehyn,
Cartwright	Hingston	McMillan,	Sullivan,
(Sir Richard),	(Sir William),	McMullen,	Talbot,
Casgrain	Jaffray,	McSweeney,	Tessier,
(de Lanaudière),	Kerr,	Miller,	Thibaudeau
Choquette,	Kirchhoffer,	Mitchell,	(de la Vallière),
Cloran,	Landry,	Montplaisir,	Watson,
Coffey,	Legris,	Owens,	Wilson,
Costigan,	Lougheed,	Perley,	Yeo,
David,	Lovitt,	Poirier,	Young.
Davis,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,	
De Veber,	Mackay (Alma),	Riley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la Table :—

Par l'honorable M. McMullen (pour l'honorable M. Douglas) :—De la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company*.

Par l'honorable M. Tessier :—De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Par l'honorable M. Owens :—De l'Association de la halle des blés de Montréal.

Par l'honorable M. Watson :—De Robert D. Fletcher et autres, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba; de James C. Shields, de Regina, dans la province de la Saskatchewan, et d'autres, d'ailleurs; et de George A. Keiffer et autres, de la cité de Montréal.

Par l'honorable M. Béique :—De la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*.

Par l'honorable M. Choquette :—De Joseph Ulric Vincent et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario; et de J. M. Lavoie et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Choquette (pour l'honorable M. Bostock) :—De la compagnie dite *Midway and Vernon Railway Company*.

Par l'honorable M. Roy :—De la compagnie dite *Indian River Railway Company*.

Par l'honorable M. Sullivan :—De Charles A. Stone et autres, de la cité de Toronto; et de James M. Sinclair et autres, de la cité de Toronto, tous dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Coffey :—De la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée.

Par l'honorable M. Gibson :—De la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*.

Par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) :—De Thomas Côté, de la cité de Montréal, et d'autres, d'autres lieux.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé :

Qu'il soit émis un ordre du Sénat pour la production de copie des contrats pour le transport des malles de Sa Majesté entre le Canada et le Royaume-Uni, et aussi, de la correspondance échangée entre l'honorable maître général des Postes, ou tout membre du gouvernement, ou quelqu'un de ses fonctionnaires, et la Compagnie de steamers Allan ou quelqu'un de ses officiers, ou toute autre corporation ou personne, depuis le 30^{me} jour de juin dernier, relativement au transport et au débarquement des dites malles pendant la période de l'année durant laquelle la navigation du Saint-Laurent n'est pas ouverte.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (B) intitulé : "Acte concernant les Statuts Révisés, 1906, et pourvoyant à leur version en français", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, lignes 7-9.—Retranchez tous les mots "tels que contenus dans le rôle mentionné en l'article 1 de l'Acte 3, Edouard VII, chapitre 61".

Page 1, ligne 10.—Retranchez "premier" et insérez "trente et unième".

Page 3, lignes 33-34.—Retranchez "traducteurs compétents, ou plus, pour reviser" et insérez "personnes compétentes, ou plus, pour préparer".

Page 3, ligne 35.—Retranchez "les traducteurs" et insérez "elles".

Page 3, lignes 36 et 41.—Retranchez "revision" et insérez "version".

Page 3, lignes 42-43.—Retranchez "tenir lieu de la version française du rôle mentionné en l'article 1 de l'Acte 3, Edouard VII, chapitre 61 et".

Page 4, ligne 23.—Retranchez "14" et insérez "16".

Page 4, ligne 29.—Retranchez "15" et insérez "14".

Page 4, ligne 32.—Retranchez "16" et insérez "15".

Page 4, ligne 33.—Après "antérieures" insérez "corrigées et".

Page 4.—Après le sous-titre qui suit la ligne 33, insérez l'article 14 devenu le premier paragraphe de l'article 16.

Page 4, ligne 34.—Retranchez "17" et insérez "2".

Page 4, lignes 24 et 25.—Retranchez "intitulé Acte concernant les Statuts Révisés du Canada, 3 Edouard VII, chapitre 61", et insérez : "en dernier lieu mentionné".

Dans le titre.

Retranchez tous les mots après "1906".

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (E) intitulé : "Acte concernant certain traité entre le Canada et le Japon", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (A) intitulé : "Acte modifiant l'Acte de la naturalisation", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (D) intitulé: "Acte modifiant l'Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un bill (G) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Béique a présenté au Sénat un bill (H) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat la liste du service civil pour 1906.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 30.*)

Aussi, le rapport, les états et les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1906. Partie I: Accise.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 12.*)

Aussi, le rapport du ministre de la Justice relatif aux pénitenciers, pour l'exercice expiré le 30 juin 1906.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(*Voir Documents de la Session No 34.*)

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 18 janvier 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Domville,	MacKeen,	Riley,
Baker,	Edwards,	McDonald	Robertson,
Béique,	Ellis,	(Cap-Breton),	Ross (Middlesex),
Bernier,	Ferguson,	McGregor,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Fiset	McHugh,	Ross (Halifax),
Boucherville, de	Gibson,	McKay (Truro),	Roy,
(C.M.G.),	Godbout,	McLaren,	Scott,
Bowell,	Hingston	McMillan,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	(Sir William),	McMullen,	Sullivan,
Cartwright	Jaffray,	McSweeney,	Talbot,
(Sir Richard),	Kerr,	Miller,	Tessier,
Casgrain	Kirchhoffer,	Mitchell,	Thibaudeau
(de Lanaudière),	Landry,	Montplaisir,	(de la Vallière),
Choquette,	Legris,	Owens,	Watson,
Cloran,	Lougheed,	Perley,	Wilson,
Coffey,	Lovitt,	Poirier,	Yeo,
David,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,	Young.
De Veber,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Ross (Moosejaw) :—De John Alexander McDougall et autres, de Dawson-City, dans le Territoire du Yukon.

Par l'honorable M. Fiset :—De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Par l'honorable M. DeVeber :—De Henry Roi et autres, directeurs provisoires de la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*,

Par l'honorable M. Mitchell :—D'Hector Pinel, de la cité de Montréal, dans la province de Québec. (Divorce.)

Par l'honorable M. Perley :—De George W. Hadley, de la cité de Brandon, dans la province de Manitoba. (Divorce.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivants ont été lues :—

De la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, demandant l'adoption d'une loi qui confirme un certain acte de fusion avec la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company*, qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses travaux et à d'autres fins.

De la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company*, demandant l'adoption d'une loi qui confirme un acte de fusion avec la compagnie dite *The Erie*

and Ontario Development Company, Limited, qui change son nom en celui de *The Jordan Erie Power Company*, qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses travaux, et à d'autres fins.

De Frank Fairleigh Parkins et autres, de la cité de Montréal et d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Travellers' Indemnity Company of Canada*.

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que, jusqu'à ordre ultérieur, lorsque le Sénat s'ajournera le vendredi, il reste ajourné jusqu'au mardi suivant à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Mardi, 22 janvier 1907.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Domville,	Mackay (Alma),	Robertson,
Baker,	Douglas,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Béique,	Edwards,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Beith,	Ellis,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Bernier,	Ferguson,	McGregor,	Roy,
Bolduc,	Fiset,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de	Gillmor,	McKay (Truro),	Sullivan,
(C.M.G.),	Godbout,	McLaren,	Talbot,
Casgrain	Hingston	McMillan,	Tessier,
(de Lanaudière),	(Sir William),	McMullen,	Thibaudeau
Choquette,	Jaffray,	McSweeney,	(Rigaud),
Cloran.	Kerr,	Miller,	Thibaudeau
Coffey,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	(de la Vallière),
Comeau,	Landry,	Owens,	Thompson,
Costigan,	Legris,	Perley,	Watson,
David,	Lougheed,	Poirier,	Wilson,
Davis,	Lovitt,	Power,	Yeo,
De Veber,	Macdonald (I.P.-E.),	Riley,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du Secrétaire d'Etat, pour faire connaître que l'honorable M. Comeau avait été appelé au Sénat.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le Journal, et il est comme suit :—

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT DU CANADA,

OTTAWA, 17 janvier 1907.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général, d'appeler au Sénat du Canada par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du quinzième jour de janvier mil neuf cent sept (1907), l'honorable Ambroise Hilaire Comeau, du village de Meteghan River, dans la province de la Nouvelle-Ecosse, et de le nommer au Sénat et sénateur pour la province du Nouveau-Brunswick.

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Robert Beith a été introduit entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Douglas.

L'honorable M. Beith a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.
Le dit bref a été lu par le greffier.
Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Robert Beith, écuyer, de Notre ville de Bowmanville, de Notre province d'Ontario, dans Notre Puissance du Canada:—

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quinziesme jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent sept, et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Beith s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Beith, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Daniel Gillmor a été introduit entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Ellis.

L'honorable M. Gillmor a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Daniel Gillmor, écuyer, de la ville de Saint-George, dans Notre province du Nouveau-Brunswick, dans Notre Puissance du Canada :—

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quinzième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent sept, et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Gillmor s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Gillmor, membre du Sénat, a

fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Ambroise Hilaire Comeau a été introduit entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Lovitt.

L'honorable M. Comeau a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat.

Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé l'honorable Ambroise Hilaire Comeau, du village Metegham-River, dans Notre province de la Nouvelle-Ecosse, dans Notre Puissance du Canada :—

SALUT :

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait apposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce quinziesme jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent sept, et de Notre Règne la sixième.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Comeau s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapeau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Comeau, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

Par l'honorable M. Fiset:—De John Hall Kelly, de New-Carlisle, et d'autres d'autres lieux, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Power:—De Joseph Riopelle et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Coffey:—De Daniel Gallary, de la cité de Montréal, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Davis:—De Frederick H. Markey, de la cité de Montréal et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Watson (pour l'honorable M. Bostock):—De James B. Macdonald, de la cité de Winnipeg, dans la province du Manitoba, et d'autres, d'autres lieux; de Henry Blitz, de la cité de New-York, de l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique.

Par l'honorable M. Tessier:—De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Par l'honorable M. David:—De la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada.

Par l'honorable M. Lougheed:—De la compagnie dite *British Columbia Electric Railway Company*, à responsabilité limitée; de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la compagnie dite *The Vancouver and Lulu Island Railway Company*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la compagnie dite *The Manitoba and North-Western Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire, acquérir et exploiter une ligne partant d'un point situé à ou près Bredenburg, sur sa ligne principale, et allant vers le nord-est à un point situé à ou près Kamsack, dans la province de Saskatchewan.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant l'adoption d'une loi qui lui accorde des pouvoirs additionnels.

De l'"Association de la halle aux blés de Montréal", demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'agrandir le canal Welland en vue de faciliter le transport des grains aux marchés de l'est, et à d'autres fins.

De Robert D. Fletcher et autres, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Manitoba Radial Railway Company*.

De Jas. C. Shields, de Régina, province de Saskatchewan, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Western Rivers Improvement Company*.

De George A. Keiffer et autres, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prudential Savings Society*.

De la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire et exploiter une ligne allant d'un point à ou près Contrecoeur, dans le comté de Verchères, à un point situé dans ou près la paroisse de Yamaska, comté de Yamaska.

De Joseph Ulric Vincent, et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The St. Joseph Transportation Company*.

De J. M. Lavoie et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Stratford and St. Joseph Radial Railway Company*.

De la *Midway and Vernon Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De la compagnie dite *Indian River Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer projeté.

De Charles A. Stone et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Manufacturers Bank of Canada*.

De James M. Sinclair et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Residential Fire Insurance Company*.

De la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire et exploiter une ligne allant d'un point situé dans la cité de Woodstock à la cité de London.

De la compagnie dite *Hamilton Radial Electric Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter les pouvoirs qu'elle possède en vertu de sa charte, et à d'autres fins.

De Thomas Côté et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de l'Association Canadienne Musicale et Dramatique (limitée).

De John Alexander McDougall, de la cité de Dawson, Territoire du Yukon, et d'autres, d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Aasek and Yukon Railway Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, demandant l'adoption d'une loi qui amende le chapitre 81, 3 Edouard VII, autorise la dite compagnie à acquérir par vente privée ou judiciaire, ou par bail, et à exploiter ou administrer le chemin de fer Atlantique au lac Supérieur et à la Baie-des-Chaleurs, etc., et à d'autres fins.

De Henry Roy et autres, directeurs provisoires de la compagnie dite *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de leurs travaux projetés, et à d'autres fins.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (14) intitulé: "Acte concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (10) intitulé: "Acte concernant un brevet de la *George E. Smith Lumber Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Godbout, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (9) intitulé: "Acte concernant un brevet de Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (8) intitulé: "Acte concernant certains brevets de William A. Damen", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (G) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 23 janvier 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	Macdonald (I.P.-E.),	Robertson,
Baker,	Domville,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Douglas,	McDonald	Ross (Halifax),
Beith,	Edwards,	(Cap-Breton),	Ross (Middlesex),
Bernier,	Ellis,	McGregor,	Roy,
Bolduc,	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de	Fiset,	McKay (Truro),	Sullivan,
(C.M.G.),	Gibson,	McLaren,	Talbot,
Cartwright	Gillmor,	McMillan,	Tessier,
(Sir Richard),	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
Casgram	Hingston	McSweeney,	(Rigaud),
(de Lanaudière),	(Sir William),	Miller,	Thibaudtau
Choquette,	Jaffray,	Mitchell,	(de la Vallière),
Cloran,	Kerr,	Montplaisir,	Thompson,
Coffey,	Kirchhoffer,	Owens,	Watson,
Comeau,	Landry,	Perley,	Wilson,
Costigan,	Legris,	Poirier,	Yeo,
David,	Lougheed,	Power,	Young.
Davis,	Lovitt,	Riley,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Baird :—De Nellie C. Hutchinson, présidente, et Marion S. Everett, secrétaire de l'association dite *United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*.

Par l'honorable M. David :—D'Albert Frigon et autres, de la cité de Montréal, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Watson :—De la compagnie dite *International Paper Company*.

Par l'honorable M. Gibson :—De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada (2 pétitions); de M. W. Cowan et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario; et de T. H. Burland et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Davis :—De Victor Harold Lyon, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario. (Divorce.)

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 23 janvier 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la compagnie dite *Annuity Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui modifie son acte constitutif.

De Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers, des cités de Pittsburg et Portsmouth, Etats de Pensylvanie et d'Ohio, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'autoriser le commissaire des brevets à recevoir certains droits relatifs au brevet No 66914 et à prolonger la durée du dit brevet.

De la Banque Nationale, demandant l'adoption d'une loi qui autorise la conversion de son capital social d'actions de \$30 en actions de \$100, et à d'autres fins sous ce rapport.

De la compagnie dite *Traders Fire Insurance Company*, constituée en corporation par lettres patentes sous le grand sceau de la province d'Ontario, demandant à être constituée en corporation par le Parlement du Canada.

De William A. Damen, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge l'existence de certaines lettres patentes pour perfectionnement aux pneumatiques de bicyclettes.

De Thomas F. Johnson et autres, de la cité de London, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The National Accident and Guarantee Company of Canada*.

De l'association dite *The Women's Art Association of Canada*, demandant à être constituée en corporation par une loi du Parlement du Canada.

De Edward Eugene Gleason et autres, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Masonic Protective Association of Canada*.

De la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*, demandant l'adoption d'une loi modifiant son acte constitutif.

De la compagnie dite *The Canada Central Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le commencement et le parachèvement de ses voies ferrées, et lui donnant le pouvoir de se fusionner à d'autres compagnies.

De John Alexander McDougall, de la cité de Dawson, Territoire du Yukon, et d'autres, d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Alsek and Yukon Railway Company*.

De George A. Keiffer et autres, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Prudential Savings Society*.

De Joseph Ulric Vincent et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The St. Joseph Transportation Company*.

De J. M. Lavoie et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Stratford and St. Joseph Radial Railway Company*.

De Thomas Côté et autres, de la cité de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de l'Association Canadienne Musicale et Dramatique.

De la compagnie dite *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne de chemin de fer.

De la *George E. Smith Lumber Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai de certains brevets d'invention relatifs à des scieries.

De la Compagnie d'assurances sur la vie la Royale Victoria, demandant l'adoption d'une loi relative à son capital souscrit et l'autorisant à émettre, par un règlement à cet effet, des actions privilégiées, sous certaines conditions.

De George W. Morfitt et autres, de la cité de Calgary, province d'Alberta, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The North-Western Trusts and Loan Company*.

De la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company*, demandant l'adoption d'une loi qui confirme un acte de fusion avec la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, qui change son nom en celui de *The Jordan Erie Power Company*, qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses travaux, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, demandant l'adoption d'une loi qui confirme un certain acte de fusion avec la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company*, qui prolonge le délai fixé pour la construction de ses travaux, et à d'autres fins.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) a présenté au Sénat un bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne Musicale et Dramatique".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (J) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The St. Joseph Transportation Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Choquette a présenté au Sénat un bill (K) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *Stratford and St. Joseph Radial Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. McSweeney a présenté au Sénat un bill (L) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *Traders Fire Insurance Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Fiset, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des pièces et de la correspondance relatives à l'appel de la milice et à l'intervention du gouvernement lors des récentes grèves et émeutes à Hamilton et Buckingham.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé :

Qu'il émane un ordre de cette Chambre pour la production devant cette Chambre de tous les papiers, ordres, ordonnances, plaintes, rapport d'enquêtes, témoi-

gnages, jugement rendu par un conseil de guerre ou une cour martiale quelconque concernant un soldat de l'intendance militaire du nom de Téléphore Roy, à Québec, accusé et trouvé coupable d'une offense quelconque et condamné, pour ce fait, au cachot et aux travaux forcés, ensemble avec tous les documents qui se rattachent à cette affaire, antérieurs ou postérieurs à la plainte et au jugement du tribunal militaire; les noms du plaignant, des officiers qui ont siégé en cour martiale, du défenseur de l'accusé, de ceux qui ont confirmé le jugement et copie du dossier sur lequel ont été basés et le jugement de la cour martiale et la confirmation par autorité supérieure du jugement rendu.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de conciliation, de 1900", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (B) intitulé: "Acte concernant les Statuts Révisés, 1906, et pourvoyant à leur version en français".

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que les dits amendements soient agréés maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement :

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant, mais qu'ils soient agréés d'hui en six mois.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, par la Chambre des Communes, sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (H) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 24 janvier 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Lougheed,	Perley,
Baker,	De Veber,	Lovitt,	Power,
Beith,	Domville,	Macdonald (I.P.-E.),	Riley,
Béique,	Douglas,	Mackay (Alma),	Robertson,
Bernier,	Edwards,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Ellis,	McDonald	Ross (Halifax),
Boucherville, de	Ferguson,	(Cap-Breton),	Ross (Middlesex),
(C.M.G.),	Fiset,	McGregor,	Roy,
Cartwright	Gibson,	McHugh,	Scott,
(Sir Richard),	Gillmor,	McKay (Truro),	Talbot,
Casgrain	Godbout,	McLaren,	Tessier,
(de Lanaudière),	Hingston,	McMillan,	Thompson,
Choquette,	(Sir William),	McMullen,	Watson,
Clorau,	Jaffray,	McSweeney,	Wilson,
Coffey,	Kerr,	Miller,	Wood,
Comeau,	Kirchhoffer,	Mitchell,	Yeo,
Costigan,	Landry,	Montplaisir,	Young.
David.	Legris,		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Watson:—D'Erskine Henry Bronson et autres, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario.

Par l'honorable M. Landry:—De J. B. Gauthier et autres, de Cascapédia; d'Edmond Nadeau et autres, de Saint-Jules; et de Jacques Grenier et autres, de Saint-Godfroy, tous dans le comté de Bonaventure, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Jaffray:—De la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique.

Par l'honorable M. McMullen:—De Peter Paton, de la ville de Collingwood, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Coffey:—De Wilmot D. Matthews et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De Joseph Riopelle et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Abbitibi and Hudson Bay Railway Company*.

De Daniel Gallery, de Montréal, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de rappeler la déqualification du pétitionnaire.

De Frederick H. Markey et autres, de la cité de Montréal, directeurs provisoires de la compagnie dite *Athabaska Northern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa ligne de chemin de fer.

De James B. Macdonald, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*.

De Henry Blitz, de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Yukon Central Railway Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à changer son nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada*.

De la compagnie dite *British Columbia Electric Railway Company* (à responsabilité limitée), demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention conclue entre votre pétitionnaire et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Lord Strathcona et autres.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et de la compagnie dite *The Vancouver and Lulu Island Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention conclue entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique et la compagnie dite *The Vancouver and Lulu Island Railway Company*, la compagnie dite *The British Columbia Electric Railway Company* (à responsabilité limitée), et autres.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 16 janvier 1907, demandant un état faisant connaître,—

Quelles sont les soumissions demandées par les commissaires du chemin de fer Transcontinental pour la fourniture de dormants pour une partie quelconque de ce chemin de fer.

Quels sont les soumissionnaires.

Quels sont les prix demandés par chacun d'eux.

Qui a obtenu le contrat.

A quel prix et pour quelle quantité.

L'entrepreneur a-t-il commencé l'exécution de son contrat.

Quelle quantité a-t-il livré jusqu'à ce jour.

A qui et à quel endroit.

Quel montant d'argent a-t-il reçu en paiement.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 124.)

L'honorable M. Davis a présenté au Sénat un bill (M) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé :

Que, dans l'opinion du Sénat, il est désirable que copie de tous les bills d'intérêt public présentés au Parlement soit transmise aux juges des cours supérieures du Canada.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Tessier, a proposé :

Qu'il soit nommé un comité spécial composé des honorables messieurs Talbot,

Lougheed, Douglas, DeVeber, Landry, Tessier, Wilson, McMullen, Young, Ferguson, Ross (Moosejaw), McGregor, Power, Robertson, Watson, Bernier, Kirchoffer, Ellis, Thompson, Perley, Riley, Bostock, Domville, Ross (Middlesex) et du proposant, chargé de faire une enquête, et de faire rapport de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes-Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses rivières navigables, lacs et côtes maritimes, et aussi sur les territoires d'Ungava et de Keewatin.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé en amendement :

Que tous les mots après "Que" soient retranchés et remplacés par les suivants :—
"le Sénat est d'opinion qu'il est désirable que le gouvernement prenne le plus tôt possible les moyens d'obtenir des données sûres et exactes sur ces parties des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et sur les districts de Keewatin et d'Ungava qu'on ne connaît encore qu'imparfaitement."

Après débat,

La motion en amendement a été retirée avec la permission de la Chambre.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé : "Acte concernant un brevet de la *George E. Smith Lumber Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé : "Acte concernant un brevet de Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMillan, secondé par l'honorable M. Domville, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (8) intitulé : "Acte concernant certains brevets de William A. Damen", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904", a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 25 janvier 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Lovrntt,	Riley,
Baker,	De Veber,	Macdonald (I.P.-E.),	Robertson,
Beiu,	Dômville,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Béique,	Douglas,	McDonald	Ross (Halifax),
Bernier,	Ellis,	(Cap-Breton),	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Ferguson,	McGregor,	Roy,
Boucherville,	Fiset,	McHugh,	Scott,
(C.M.G.),	Gibson,	McKay (Truro),	Talbot,
Bowell	Gillmor,	McLaren,	Tessier,
(Sir Mackenzie)	Godbout,	McMillan,	Thibaudeau
Cartwright	Hingston,	McMullen,	(de la Vallière),
(Sir Richard),	(Sir William),	McSweeney,	Thompson,
Casgrain	Jaffray,	Miller,	Watson,
(de Lanaudière),	Kerr,	Mitchell,	Wilson,
Cloran,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wood,
Coffey,	Landry,	Owens,	Yeo,
Comeau,	Legris,	Perley,	Young.
Costigan,	Lougheed,	Power,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Young:—De Thomas Sturgis, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Watson:—De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Nellie C. Hutchinson et Marion S. Everett, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*.

De Albert Frigon et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Live Stock Insurance Company of Canada (Limited)*.

De la compagnie dite *The International Paper Company*, du village de Corinth, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur certains brevets mentionnés dans sa pétition, et à d'autres fins.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'amender son acte constitutif.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de modifier leur acte d'association de fonds de retraite et de prévoyance, et à d'autres fins.

De M. W. Cowan et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*.

De Tiffany H. Burland et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*.

De Victor Harold Lyon, de la cité d'Ottawa, demandant permission de présenter une pétition en obtention d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elizabeth Blanche Lyon.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (N) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (14) intitulé: "Acte concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (I) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne Musicale et Dramatique", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (J) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The St. Joseph Transportation Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (K) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Stratford and St. Joseph Radial Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Traders Fire Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 24 janvier 1907.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son premier rapport. Relativement à la pétition de Osprey George Valentine Spain, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Mary Beatrice Thresher, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable :—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné jusqu'à mardi prochain à huit heures du soir.

Lundi, 28 janvier 1907.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	MacKeen,	Robertson,
Baker,	Douglas,	McDonald	Ross (Middlesex),
Béique,	Edwards,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Bermer,	Ellis,	McGregor,	Roy,
Bolduc,	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Bostock,	Gillmor,	McKay (Truro),	Sullivan,
Bowell	Godbout,	McLaren,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Hingston	McMillan,	Tessier,
Casgrain	(Sir William),	McMullen,	Thibaudeau
(de Lanaudière),	Jaffray,	McSweeney,	(de la Vallière),
Choquette,	Kerr,	Miller,	Thibaudeau
Cloran,	Kirchhoffer,	Mitchell,	(Rigaud),
Coffey,	Landry,	Montplaisir,	Thompson,
Comeau,	Legris,	Owens,	Watson,
Costigan,	Lougheed,	Perley,	Wilson,
Cox,	Lovitt,	Poirier,	Wood,
David,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,	Yeo,
Davis.	Mackay (Alma),	Riley,	Young.

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. DeVeber:—De Thomas Sturgis, de la cité de New-York, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De Erskine Henry Bronson et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Quinze and Blanche River Railway Company*.

De J. B. Gauthier et autres, de Caspédia, comté de Bonaventure, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui oblige la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental à payer les réclamations dues par la Compagnie de l'Atlantique au lac Supérieur ou par la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

De Edmond Nadeau et autres, de Saint-Jules, comté de Bonaventure, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui oblige la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental à payer la balance due pour gages, approvisionnements, etc.

De Jacques Grenier et autres, de la paroisse de Saint-Godfroÿ, comté de Bonaventure, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui oblige la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental à payer les réclamations dues par la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur ou par la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui confirme et rende valide certain règlement et permette au pétitionnaire de disposer des actions privilégiées souscrites avant la passation de ce règlement.

De Peter Paton, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Collingwood Southern Railway Company*.

De Wilmot D. Matthews et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The London and St. Clair Railway Company*.

De Thomas Sturgis, de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The International Power and Canal Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, autorise la compagnie à faire des arrangements avec la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et à d'autres fins.

L'honorable M. Ellis, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

VENDREDI, 25 janvier 1907.

Votre comité a examiné avec soin le document suivant et il recommande qu'il soit imprimé, savoir:—

64a. Réponse à adresse du 28 novembre 1906,—Copie de toutes lettres, communications, mémoires, pétitions ou documents reçus au cours des trois dernières années du gouvernement de quelque province du Canada ou de quelqu'un de ses membres par les autorités fédérales ou quelque ministre concernant la modification ou l'extension des limites de quelque province du Canada.

Votre comité recommande que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

37. Réponse à ordre du 20 mars 1906,—Etat indiquant,—

1. Combien de chevaux ont été traités pour la gourme par la malléine dans le Manitoba, l'Alberta et la Saskatchewan, respectivement, par des officiers du gouvernement.

2. Quels étaient les propriétaires de chevaux.

3. Quel était le nom de l'officier et la date de la demande dans chaque cas.

4. Quand les chevaux ont été abattus dans chaque cas.

5. Quand les propriétaires ont été indemnisés dans chaque cas.

6. Quel montant les propriétaires respectifs ont reçu, et quelle était l'évaluation dans chaque cas.

7. Quelles étaient les variations de la température dans chaque cas, avec indication du degré le plus haut et le plus bas.

8. Combien de cas ont été mis en quarantaine et quels étaient les propriétaires et quelle a été la durée de la quarantaine.

9. Sur combien d'animaux on a fait de nouvelles expériences et avec quel résultat. Si quelques-uns de ces derniers ont été abattus par la suite. Quelle indemnité a été payée. Quels étaient les propriétaires, et quel montant a été payé à chacun.

10. Dans les cas où les chevaux ont été abattus après expériences faites, si on en a fait un examen pour connaître les résultats. Le nombre des examens faits, le résultat dans chaque cas, et les noms des propriétaires.

40. Etat indiquant les dépenses imprévues du 1er juillet 1906 au 22 novembre 1906, conformément à l'Acte de 1906.

41. Etat de toutes les pensions et allocations de retraite accordées à des employés du service civil, donnant le nom et le grade de chaque employé pensionné ou mis à la retraite, son âge, son traitement, et ses années de service, son allocation et la cause de sa retraite, et indiquant si la vacance créée a été remplie par promotion ou nouvelle nomination, et le salaire du nouveau titulaire, durant l'année expirée le 31 décembre 1906.

42. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'Assurance du Service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1906.

43. Relevé des mandats du Gouverneur général émis depuis la dernière session du Parlement, à compte de l'exercice 1906-1907.

46. Rapport des commissaires d'Economie Interne de la Chambre des Communes, du 21 juillet 1905 au 11 juillet 1906, conformément à la règle 9 de la Chambre.

50. Tableaux de la population des provinces du Nord-Ouest en 1901 et 1906.

51. Etat détaillé des obligations et effets enregistrés dans le département du Secrétaire d'Etat, depuis le dernier état du 20 mars 1906, soumis au Parlement du Canada en vertu de l'article 23, chapitre 19, des Statuts Revisés du Canada.

52. Etat en vertu du chapitre 131 des Statuts Revisés du Canada, intitulé: "Acte concernant les Unions commerciales", et soumis au Parlement conformément à l'article 23 du dit acte.

53. Réponse à adresse du 19 mars 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil et documents depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date concernant les terres marécageuses dans le Manitoba, et copie de toutes lettres, télégrammes, documents et correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités du Manitoba, pendant la même période, concernant ces terres.

53a. Réponse à adresse du 19 mars 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil et documents depuis le 1er juillet 1896 jusqu'à date concernant les terres marécageuses dans le Manitoba, et copie de toutes lettres, télégrammes, documents et correspondance entre le gouvernement du Canada et les autorités du Manitoba, pendant la même période, concernant ces terres.

54. Etat donnant la correspondance, ordres en conseil, plans et papiers, etc., en autant que le département de l'Intérieur est concerné depuis le dernier état présenté au Parlement en vertu de la résolution du 20 février 1882.

55. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Etat indiquant le nombre d'agents de commerce pour le Canada en fonction au cours des années fiscales 1905 et 1906, leurs noms, le pays où ils résident, leurs salaires, leurs dépenses supplémentaires, le coût total de chaque agence et le coût total de toutes les agences.

56. Copie des arrêtés du conseil passés en vertu des dispositions de l'Acte des Terres fédérales affectant les terres dans le Territoire du Yukon; et copie des ordres ou ordonnances passées en vertu de l'article 8 de l'Acte du Territoire du Yukon, tel que cet article a été décrété par l'article 3 du chapitre 34 de l'Acte 2 Edouard VII.

57. Copie des arrêtés du conseil, en vertu des dispositions de l'article 52 de l'Acte d'Irrigation du Nord-Ouest.

58. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada* et la *Gazette de la Colombie-Anglaise*, entre le 20 janvier et le 1er décembre 1906, aux termes du paragraphe (d) de la clause 38 des règlements concernant l'arpentage, l'administration, l'affectation et la gestion des terres fédérales dans les limites de la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Anglaise.

59. Etat donnant les ordres en conseil publiés dans la *Gazette du Canada*, entre le 20 janvier et le 1er décembre 1906, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des Terres fédérales, chapitre 54 des Statuts Revisés du Canada, et de ses amendements.

60. Réponse à ordre du 29 novembre 1906,—Copie des proclamations affichées lors de élections de 1904 dans les districts électoraux de Selkirk, Provencher, Macdonald, Lisgar, Marquette, Souris, Brandon et Portage-la-Prairie.

61. Rapport de la Compagnie d'amélioration d'Ottawa, pour l'année fiscale expirée le 30 juin 1906.

62. Conformément au paragraphe 2 de l'article 30 de l'Acte du chemin de fer National Transcontinental, chapitre 71 des Statuts Révisés de 1903, un rapport soumis par les commissaires du dit chemin de fer en date du 9 octobre 1906, sur les exploitations et autres travaux sous leur contrôle, pour l'année expirée le 30 juin 1906.

62a. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Copie de tous rapports et plans d'ingénieurs concernant le tracé du chemin de Grand-Tronc-Pacifique entre la cité de Québec et Edmundston, N.-B., et plus particulièrement entre la cité de Québec et le lac Pohenegamook, dans le comté de Kamouraska.

62b. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Copie de tous arrêts du conseil, études, rapports, documents et papiers non encore soumis à la Chambre, indiquant ou concernant la route du Transcontinental entre Québec et Moncton.

63. Réponse à ordre du 3 décembre 1906,—Etat indiquant les propriétés, s'il en est, achetées par le gouvernement, à Ottawa, entre la rue Sussex et l'avenue Mackenzie, le nom du vendeur, la date de l'achat, dans chaque cas, le prix convenu et la superficie de chaque propriété acquise par le gouvernement, et la date de la prise de possession par le gouvernement, dans chaque cas.

64. Réponse à adresse du 28 novembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil passés au cours des trois dernières années au sujet de la formation de quelque nouveau territoire ou de la modification des limites de quelque territoire ou district en Canada.

65. Réponse à ordre du 3 décembre 1906,—Copie des contrats en force en 1906 passés avec des lignes de steamers transatlantiques ayant droit, en vertu de ces contrats, de recevoir des subventions ou primes du gouvernement.

66. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Copie de toutes lettres, télégrammes, correspondance, rapports, documents et papiers concernant la vacance à remplir sur le Banc de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse causée par la nomination de l'honorable D. C. Fraser à la charge de lieutenant-gouverneur.

67. Rapport du sous-ministre du Travail sur les négociations qu'il a conduites en vertu de l'Acte de Conciliation, de 1900, en rapport avec la grève des mineurs à l'emploi de la *Alberta Railway and Irrigation Company*, qui a été commencée le 9 mars 1906.

68. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Copie de tous papiers et de toute correspondance se rattachant à la grève et à l'émeute de Buckingham.

68a. Réponse supplémentaire à ordre du 28 novembre 1906,—Pour copie de tous papiers et correspondance concernant la grève et l'émeute de Buckingham.

69. Réponse à ordre du 3 décembre 1906,—Etat indiquant toutes les îles ou parties d'icelles vendues depuis le 1er juillet 1896 dans le voisinage des townships de Baxter et de Gibson, dans le district de Muskoka, sur la baie Georgienne, et les prix payés pour chacune de ces ventes.

70. Réponse à ordre du 29 novembre 1906,—Copie de toutes circulaires adressées par le bureau d'immigration, au cours de la présente année, aux agents du département dans le Royaume-Uni et sur le continent européen, ainsi qu'aux agents de transport dans le Royaume-Uni et sur le continent européen.

70a. Réponse à ordre du 5 décembre 1906,—Copie de tous papiers, circulaires, instructions ou autre correspondance émis par le département de l'Intérieur, ou quel qu'un de ses officiers, concernant l'immigration, et de toute correspondance ou papiers, etc., s'y rattachant, reçus des agents en Europe, durant l'année 1906, se rattachant spécialement à la question No 26 sur l'ordre du jour du 3 décembre 1906.

71. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Copie de toutes lettres, documents, télégrammes, rapports, brefs de *supersedeas* et autres papiers concernant la situation occupée à diverses époques dans le service par Henry J. Morgan, et concernant sa mise à la retraite.

72. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Etat donnant,—

1. Les noms des compagnies d'assurance contre l'incendie qui ont obtenu leurs chartes pendant les derniers cinq ans.

2. Les noms des personnes qui ont demandé ces chartes.

3. Le montant de capital souscrit exigé par la charte.

4. Le montant de capital payé exigé par la charte.

5. Le siège projeté du principal bureau d'affaires, dans chaque cas.

73. Réponse à ordre du 3 décembre 1906,—Etat indiquant la quantité et la valeur des fruits verts ou en boîte, légumes, gelées, confitures et marmelade importés en Canada chacun des dix derniers dix ans, de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis ou d'autres pays, et exportés du Canada. Aussi, la quantité importée pendant les deux dernières années par des ports (1) des provinces de l'est; (2) des provinces de l'ouest; (3) de la Colombie-Anglaise.

74. Réponse à ordre du 17 décembre 1906,—Etat indiquant quel montant total des droits a été perçu par le gouvernement durant l'année fiscale 1905-06 pour les divers articles nommés dans les items suivants, tels que mentionnés dans le nouveau tarif douanier, savoir:—

Item 445—Faucheuses, moissonneuses, engerbeuses, moissonneuses sans appareils pour engerber, appareils à engerber, moissonneuses simples.

Item 446—Bineuses, charrues, herses, râteaux à cheval, semoirs mécaniques, étendeurs d'engrais, sarclours, et moulins à vent.

Item 447—Equipement de machine à battre, lorsqu'il se compose d'un engin locomobile ou portatif et d'un séparateur.

Item 448.—Machines à charger le foin, extracteurs de pommes de terre, manèges à chevaux, séparateur, n.a.p., moulins à vent, machines à hacher le fourrage, lieuses à foin, rouleaux pour la ferme, les chemins ou les champs, creuseur de trous pour poteaux, manches de faux et autres instruments aratoires, n.a.p.

Item 449—Haches, faux, faucilles ou crochets à récoltes, hache-foin et hache-paille, tranche-gazon, herses, râteaux, fourches, n.a.p.

Item 450—Pelles et bèches en fer ou acier, n.a.p., ébauches de pelles et de bèches, et fer ou acier taillé de forme pour ces ébauches; et faucheuses de pelouses.

Item 451—Poêles de toutes sortes, pour houille, bois, huile, esprit de vin ou gaz.

Aussi, indiquant quel aurait été le montant total de droits perçus, pendant la même période, sur chacun des items ci-dessus mentionnés, si le tarif actuellement proposé par le gouvernement avait alors été en vigueur.

75. Rapport du commissaire de la police fédérale pour l'année 1906.

76. Réponse à ordre du 10 décembre 1906,—Copie de tous mandats émis, instructions données et formules employées pour les fins de l'élection du district électoral de London en 1905, et des districts de Elgin-Est et Bruce-Nord en 1906.

77. Réponse à ordre du 18 avril 1906,—Copie de toutes pétitions, mémoires, rapports, lettres, documents, correspondance et papiers touchant la nécessité de donner plus d'aide à la navigation et d'avoir plus de bateaux et d'appareils de sauvetage sur la côte du Pacifique.

78. Réponse à ordre du 18 avril 1906,—Copie de tous rapports, décisions et recommandations (autres que ceux déjà publiés dans les rapports annuels du département de la Marine) de tout officier ou de toute cour d'enquête ou commission concernant la perte de steamers ou autres navires sur les côtes du Pacifique pendant les derniers six ans.

79. Réponse à ordre du 21 mars 1906,—Etat indiquant,—

1. Combien de naufrages de navires anglais ou étrangers sont arrivés sur la côte du Pacifique dans les eaux canadiennes depuis 1900 jusqu'à date en 1906.

2. Combien de pertes de vie dans chaque cas.

3. Quel a été le montant total des pertes, navires et cargaisons.

4. Si le gouvernement a fait quelques enquêtes spéciales sur la cause de ces naufrages.

5. Dans l'affirmative, à quoi sont attribués ces naufrages.

6. Dans les rapports d'enquêtes, s'il a été fait mention de l'inspection des navires et leurs engins par des inspecteurs de la Colombie-Anglaise.

7. Quel était le port d'enregistrement de chaque navire naufragé.

8. Quelle était la date de construction de chaque navire.

80. Réponse à ordre du 10 décembre 1906,—Etat indiquant la quantité d'huile provenant des puits de Memramcook et Dover, vendue et livrée à l'Intercolonial, entre le 1er janvier 1904 et le 31 mars 1906; le dit état devant indiquer en détail la date, la quantité et le prix, et la valeur totale de chaque consignation; et de plus, un état semblable, donnant les mêmes informations concernant toutes les autres huiles achetées de la *New Brunswick Petroleum Company*, ou par son entremise, et provenant d'autres puits que ceux plus haut mentionnés.

81. Réponse à ordre du 10 décembre 1906,—Etat indiquant toutes les sommes payées depuis le 1er janvier 1904 jusqu'à date à George H. Cochrane, de Moncton, pour approvisionnements fournis ou services rendus à l'Intercolonial, et faisant connaître, pour chaque item dans chaque transaction, quand et par qui la commande a été donnée, la nature et la quantité des articles fournis, la nature des services rendus, les prix payés et le nom de la personne qui a attesté l'exactitude de chaque compte.

82. Réponse à ordre du 18 décembre 1906,—Etat indiquant, au moyen d'un tableau comparatif, le tarif-régulateur pour voyageurs, sur l'Intercolonial pour 1904, et celui présentement en force; le dit état devant être fait de manière à pouvoir montrer facilement la différence entre ces deux tarifs pour les endroits suivants:—

(1) De Truro,—

(a) à Hopewell; à New-Glasgow; à Pictou; à Antigonish; à Port-Mulgrave; à Grand-Narrows; à Sydney; à Glace-Bay; à Louisbourg;

(b) à Halifax;

(c) à Londonderry; à Amherst; à Sackville; à Shédiac; à Moncton; au Cap-Tourmentin;

(2) De Moncton,—

(a) à Salisbury; à Sussex; à Norton; à Saint-Jean;

(b) à la jonction Kent; à Weldford; à Newcastle; à Dalhousie; à Campbellton;

(3) De Lévis,—

(a) à Berthier-en-bas; à Saint-Thomas de Montmagny; à Sainte-Anne de la Pocatière; à la Rivière-du-Loup; à Rimouski; à Causapscał; à la Métapédia;

(b) à Drummondville; à Sainte-Rosalie; à Montréal.

83. Réponse à ordre du 10 décembre 1906,—Copie de tous rapports, enquêtes, ordres ou correspondance, depuis le 1er janvier 1905, concernant la mauvaise conduite ou négligence supposée dans leur devoirs, de (a) I. L. Burrill, paie-maître sur l'Intercolonial; (b) Moses Tracey, inspecteur des nettoyeurs de chars; (c) Bruce McDougall, du bureau de l'auditeur de l'Intercolonial à Moncton; aussi, copie des règlements en force depuis la date ci-haut mentionnée jusqu'au temps actuel, concernant les employés de l'Intercolonial.

84. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—Copie du rapport adressé au gouvernement par messieurs Brunet et Duff, de Montréal, concernant les pouvoirs d'eau sur le canal de Lachine.

85. Réponse à ordre du 11 décembre 1906,—Etat indiquant, au moyen d'un tableau comparatif, la différence dans les taux demandés concernant les dix classes d'articles principalement transportées, d'après le tarif-régulateur pour marchandises, en force en 1904, et celui présentement en usage sur l'Intercolonial de gare en gare, tel que plus bas mentionné:—

(1) De Truro,—

(a) à Hopewell; à New-Glasgow; à Pictou; à Antigonish; à Port-Mulgrave; à Grand-Narrows; à Sydney; à Glace-Bay; à Louisbourg;

(b) à Halifax;

(c) à Londonderry; à Amherst; à Sackville; à Shédiac; à Moncton; au Cap-Tourmentin;

(2) De Moncton,—

(a) à Salisbury ; à Sussex ; à Norton ; à Saint-Jean ;

(b) à la jonction Kent ; à Weldford ; à Newcastle ; à Dalhousie ; à Campbellton ;

(3) De Lévis,—

(a) à Berthier-en-bas ; à Saint-Thomas de Montmagny ; à Sainte-Anne de la Pocatière ; à la Rivière-du-Loup ; à Rimouski ; à Causapscaal ; à la Métaédia ;

(b) à Drummondville ; à Sainte-Rosalie ; à Montréal.

86. Relevé de toutes les terres vendues par la Compagnie du chemin de fer du Pacifique Canadien depuis le 1er octobre 1905 jusqu'au 1er octobre 1906.

87. Réponse à ordre du 5 décembre 1906,—Copie de tous documents concernant la demande faite par (a) R. C. McCracken pour le $\frac{1}{4}$ nord-est de la section 36, township 35, rang 16, à l'ouest du 2^{me} méridien, dans la province de la Saskatchewan, et aussi par (b) M. McCann pour le $\frac{1}{4}$ nord-ouest de la même section.

88. Réponse à ordre du 17 décembre 1906,—Etat indiquant le nom, l'âge, le sexe et les parents des enfants qui fréquentent l'école sauvage de Muscovequan, s'ils sont des sauvages faisant partie d'un traité ou non, la bande à laquelle ils appartiennent, et si les parents sont vivants ou morts ; le montant des octrois du gouvernement à la dite école en 1904, 1905 et 1906 ; le montant d'argent payé en vertu du traité à la bande de Muscovequan lors du dernier paiement, à quels sauvages les paiements ont été faits, et le nombre d'enfants appartenant à chacun.

89. Réponse à ordre du 5 décembre 1906,—

1. Copie de la preuve faite depuis le 1er juin 1906 à l'enquête promise par le ministre de l'Intérieur lors de la dernière session du Parlement, au sujet de la conduite de W. T. R. Preston, commissaire d'immigration en Angleterre, et de toutes lettres, documents et papiers s'y rapportant.

2. Copie du rapport de la personne ou des personnes qui ont fait l'enquête promise par l'honorable M. Oliver, ministre de l'Intérieur, alors que la question de la révocation de M. Preston a été discutée en Parlement à la dernière session.

3. Copie de toute correspondance entre le dit Preston et quelque ministre ou département au sujet de son emploi actuel.

4. Aussi, état indiquant la charge actuellement remplie par le dit Preston, la nature de ses fonctions, le chiffre de son salaire et les montants qui lui sont alloués pour frais d'hôtel et de voyage.

90. Réponse à adresse du 28 novembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, arrangements, évaluations, rapports, mémoires, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents et papiers concernant l'octroi par ou au nom du gouvernement fédéral de terrains dans l'Alberta-Sud à des conditions stipulant ou exigeant la construction de travaux d'irrigation ; et aussi, copie de tous documents, comme ceux mentionnés ci-haut, concernant une concession ou un octroi d'environ 380,573 acres de terre à la Compagnie d'irrigation Robins.

90a. Réponse à adresse du 28 novembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, conventions, papier et correspondance concernant la vente de 380,600 acres de terre, plus ou moins, dans Alberta-Sud à la Compagnie d'irrigation Robins, et liste des actionnaires de la dite compagnie et de ses officiers.

90b. Réponse à ordre du 3 décembre 1906,—Copie de tous documents concernant la demande de,—

(a) J. T. Robins pour des terres dans les townships 10, 11 et 12, rangs 7, 8, 9, 10, 11 et 12 à l'ouest du 4^{me} méridien ; et de,—

(b) E. H. Cuthbertson pour des terres dans les townships 11, 12 et 13, rangs 7, 8, 9, 10, 11 et 12 à l'ouest du 4^{me} méridien, pour des fins d'irrigation.

91. Réponse à adresse du 3 décembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, baux, contrats, évaluations, rapports, mémoires, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents et papiers concernant (a) les baux de terres à pâturage No 2013 et

No 2014 en faveur de J. D. McGregor, et en faveur de A. E. Hitchcock, respectivement; (b) la cession à la *Grand Forks Cattle Company* des privilèges concédés par ces baux; (c) tout autre transfert ou vente des dits privilèges par la dite compagnie; et (d) toutes transactions entre le gouvernement et les personnes auxquelles la dite compagnie a cédé ses privilèges.

91a. Réponse à adresse du 3 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, baux, contrats, évaluations, rapports, mémoires, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents et papiers concernant (a) le bail de terres à pâturage No 2009, en faveur de C. E. Hall; (b) la jouissance des privilèges concédés par ce bail par C. E. Hall; (c) le transfert de ces privilèges à la *Milk River Cattle Company*; et (d) la jouissance de ces privilèges par la dite compagnie. Aussi, état indiquant tous les montants reçus par le gouvernement à titre de loyer, de *boni* ou autrement de chacune des parties susmentionnées, avec la date, le montant et l'objet de chaque paiement.

91b. Réponse à adresse du 3 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, baux, contrats, évaluations, rapports, mémoires, lettres, télégrammes, correspondance et autres documents et papiers concernant (a) le bail des terres à pâturage No 2059, en faveur de H. P. Brown, de Grand-Falls, Montana; (b) la cession à la *Galway Horse and Cattle Company* des privilèges concédés par ce bail et la jouissance de ces privilèges par la dite compagnie; (c) la cession subséquente par la dite compagnie des dits privilèges à John Cawdrey, de Macleod, et la jouissance des dits privilèges par ce dernier. Aussi, état indiquant tous les montants reçus par le gouvernement des dites parties ci-dessus mentionnées à titre de loyer ou de *boni*, avec les dates, le montant et l'objet de chaque paiement.

92. Réponse à ordre du 28 novembre 1906,—

1. Etat indiquant toutes sommes d'argent payées à la *North Atlantic Trading Company* ou à son ordre jusqu'au 1er novembre 1906, les dates, les montants et les noms des personnes auxquelles ces deniers ont été payés.

2. Copie de toute correspondance entre la dite compagnie et le gouvernement ou quelqu'un de ses membres ou quelqu'un des départements depuis le 1er janvier 1906.

92a. Réponse à ordre du 17 décembre 1906.—Etat indiquant toutes réclamations faites au gouvernement par la *North Atlantic Trading Company* depuis le 31 mars 1906; et les montants payés à la dite *North Atlantic Trading Company* par le gouvernement du Canada (a) comme commission, (b) à cause des déboursés depuis le 31 mars 1906. Aussi, copie de toute correspondance entre la dite *North Atlantic Trading Company* et le gouvernement depuis le 31 mars 1906, jusqu'au 1er décembre dernier, et de toutes lettres et états de compte reçus de la dite compagnie entre les dates ci-dessus.

93. Réponse à ordre du 10 décembre 1906.—Etat indiquant toutes les sommes payées ou créditées par la *Record Foundry Company*, de Moncton, pour achat, de l'Intercolonial, de vieux fer, cuivre, métal de Babbit, plomb, plomb en feuille et ferrailles de toute description, entre le 1er janvier 1904 et le 31 mars 1906; avec indication de la date et du montant de chaque transaction, du caractère, de la quantité et du prix par livre des matériaux achetés. Le dit état devant aussi indiquer si ces matériaux ont été vendus à l'enchère ou par voie de soumission, et dans quels cas ils ont été ainsi vendus.

94. Réponse à ordre du 14 mai 1906.—Copie de toute correspondance, rapports, documents et papiers concernant toutes affaires, transactions ou négociations entre le gouvernement et toute compagnie, association, syndicat ou toutes personnes ou personnes au nom de quelque compagnie, association ou syndicat, qui ont acheté ou acquis ou qui sont convenus d'acheter ou acquérir des terres publiques du gouvernement depuis 1898. Aussi, un état donnant les noms, sièges d'affaires et adresses des dites compagnies, associations ou syndicats, ainsi que la quantité de terre achetée ou acquise ou qui devait être achetée ou acquise, et le prix payé ou convenu. Aussi, état donnant les noms, domicile et profession de toutes personnes ou personnes (autres que des compagnies, associations et syndicats) qui ont acheté ou acquis ou qui sont convenues d'acheter ou acquérir des terres publiques du gouvernement depuis le 1er janvier

1898, en lots de plus de 160 acres dans chaque cas, et un relevé de l'étendue des dites terres dans chaque cas. Aussi, copie de toute correspondance avec ces personnes et de tous documents et papiers concernant la vente ou la disposition de ces terres.

95. Réponse à adresse du 18 décembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, instructions, rapports, lettres, télégrammes, correspondance et autres papiers de toute sorte, concernant les négociations relatives à la réserve sauvage des Songhees, et surtout copie de tous papiers, comme il est dit ci-dessus, concernant la récente mission de M. Pedley, député-surintendant général des Affaires des Sauvages, dans la province de la Colombie-Anglaise.

96. Réponse à ordre du 10 décembre 1906,—Etat indiquant,—(1) le nom du colon établi sur le $\frac{1}{4}$ sud-est de la section 12, township 30, rang 2, à l'ouest du 5^{me} méridien; (2) la date de son inscription; (3) par qui elle a été faite; (4) où elle a été faite; (5) qui a pris en premier lieu une inscription de homestead pour ces terrains; (6) par qui a été annulé cette première inscription; (7) qui a fait une demande en second lieu et quelle était la date de sa demande; (8) s'il a été fait d'autres demandes pour ce homestead; (9) s'il a été fait d'autres demandes, quels sont les noms des postulants et les dates des demandes; (10) aussi, copie de toute correspondance concernant ce quart de section.

97. Réponse à ordre du 9 mai 1906,—Etat détaillé donnant, pour chaque année depuis 1886 jusqu'à 1891, inclusivement:—

1. Un relevé de tous les articles fournis pour les chambres de l'Orateur et pour les divers bureaux et salles de la Chambre des Communes, et le prix payé pour ces articles.

2. Tous les inventaires des articles dans les chambres de l'Orateur et les divers bureaux des salles de la Chambre des Communes dressés par le sergent-d'armes, en qualité de gardien de l'ameublement de la Chambre, ou par d'autres officiers de la Chambre, et copie de tout rapport du greffier, du sergent d'armes ou autre officier de la Chambre à ce sujet et au sujet des articles fournis, de leur condition, et indiquant comment on en a disposé.

3. Copie de toute correspondance échangée entre l'Orateur et aucun membre de la Commission du service intérieur, le greffier de la Chambre, le sergent-d'armes ou tout autre officier de la Chambre des Communes et l'Auditeur général au sujet de l'achat, du paiement, du pointage, de la distribution, du remplacement, de la disposition, de la condition et du caractère des dits articles.

4. Copie de toutes résolutions adoptées par la Commission du service intérieur au sujet des matières susmentionnées.

98. Réponse à adresse du Sénat, du 5 juin 1906,—

1. Copie des pétitions signées par les citoyens de Québec protestant contre le choix l'endroit où Sir Charles Ross a construit sa manufacture de carabines.

2. Copie des pétitions signées par certaines personnes demandant au gouvernement d'agrandir le terrain mis à la disposition de Sir Charles Ross.

3. Copie du plan du terrain loué par le gouvernement à Sir Charles Ross pour les fins de sa manufacture de carabines.

100. Réponse à ordre du 9 janvier 1906,—Etat indiquant, par provinces, les importations des Etats-Unis en Canada pour la consommation locale, et les exportations, par provinces, du Canada aux Etats-Unis, le droit imposé tant en Canada qu'aux Etats-Unis, pendant l'année expirée le 1er octobre 1906, en ce qui concerne les produits agricoles qui suivent, savoir: Pores, bêtes à cornes et chevaux, viandes de porc et de bœuf, fèves, maïs, orge, sarrasin, pois, blé, betteraves à sucre, foin, œufs, beurre, fromage, pommes sèches et autres légumes, pois verts, tomates, pêches, prunes, poires, y compris les conserves de légumes, le saindoux et le tabac brut.

101. Réponse à ordre du 5 décembre 1906,—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et le gouvernement de la province de la Colombie-Anglaise ou quelqu'un de ses membres concernant la construction d'un chemin ou route le long des côtes de l'île de Vancouver afin de venir en aide aux marins en détresse.

102. Réponse à ordre du 5 décembre 1906.—Copie de toute correspondance et papiers relatifs à l'enquête sur l'approvisionnement du steamer *Kestrel* en 1905, et copie du rapport des enquêteurs.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Robertson, a proposé :

Que la demande contenue dans la pétition de Victor Harold Lyon, pour obtenir la permission de présenter une pétition en obtention d'un bill de divorce, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de cette pétition soit accordée, et aussi que les règles cent douze et cent trente-huit du Sénat soient suspendues en tant qu'elles se rapportent à la dite pétition.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous les rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, relativement à l'établissement d'une ferme expérimentale à l'Île du Prince-Edouard, et de l'arrêté du conseil rendu à ce sujet; aussi, un état indiquant quelle étendue de terre, s'il en est, a été achetée pour les fins de cette ferme, le lieu où elle est située, le nombre d'acres acquis, le prix payé, et le nom de celui qui a vendu.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Macdonald (I.P.-E.), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Coffey, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 30 janvier 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Macdonald (I.P.-E.),	Ross (Middlesex),
Baker,	Davis,	Mackay (Alma),	Ross (Halifax),
Beith,	De Veber,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Béique,	Douglas,	McDonald	Roy,
Bernier,	Edwards,	(Cap-Breton),	Scott,
Bolduc,	Ellis,	McGregor,	Sullivan,
Bostock,	Ferguson,	McHugh,	Talbot,
Bowell	Fiset,	McKay (Truro),	Tessier,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	McLaren,	Thibaudeau
Cartwright	Godbout,	McMullen,	(de la Vallière),
(Sir Richard),	Hingston	McSweeney,	Thibaudeau
Casgrain	(Sir William),	Mitchell,	(Rigaud),
(de Lanaudière),	Jaffray,	Montplaisir,	Thompson,
Choquette,	Keri,	Owens,	Watson,
Cloran,	Kirchhoffer	Perley,	Wilson,
Coffy,	Landry,	Poirier,	Wood,
Comeau,	Legris,	Power,	Yeo,
Costigan,	Lougheed,	Riley,	Young.
Cox,	Lovitt,	Robertson,	

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu une communication du secrétaire du Gouverneur-Général.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 29 janvier 1907.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Girouard, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur-Général, se rendra à la salle du Sénat, le mercredi, 30 janvier courant, à quatre heures de l'après-midi pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,

Secrétaire du Gouverneur-Général.

A l'honorable Président du Sénat.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Watson:—De la compagnie dite *Nichols Copper Company*, de Laurel Hill, dans le comté de Queen's, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis

d'Amérique; de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et de la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company*.

Par l'honorable M. Talbot:—De la compagnie dite *Athabaska Railway Company*.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 30 janvier 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie du chemin de fer de colonisation du Nord, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De la compagnie dite *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le commencement et le parachèvement de ses voies ferrées.

De la compagnie dite *The Dominion Central Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le commencement et le parachèvement de ses voies ferrées.

De la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi prolongeant le délai pour le commencement et le parachèvement de certains prolongements de sa voie ferrée.

De la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à émettre des obligations ou autres valeurs garanties par hypothèques, pour certains de ces objets, et qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de sa ligne de chemin de fer.

De la compagnie dite *Indian River Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de son chemin de fer projeté.

De Charles A. Stone et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Manufacturers Bank of Canada*.

De James M. Sinclair et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Residential Fire Insurance Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De la compagnie dite *British Columbia Electric Railway Company*, à responsabilité limitée, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention conclue entre votre pétitionnaire et la Compagnie de chemin de fer Canadien du Pacifique, lord Strathcona.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une convention conclue entre la dite compagnie, et la compagnie dite *The British Columbia Electric Railway Company* et lord Strathcona.

De Nellie C. Hutchinson et Marion S. Everett, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*.

De M. W. Cowan et autres, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*.

De Tiffany H. Burland et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*.

De la compagnie dite *The London and St. Clair Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le parachèvement de son chemin de fer.

De Jas. C. Shields, de Régina, province de Saskatchewan, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Western Rivers Improvement Company*.

De P. W. Rourke et autres, de la cité d'Edmonton et d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*.

De Joseph Doust et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Owen Sound Bridge and Terminal Company*.

De la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certain embranchements et prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes et embranchements.

De Erskine Henry Bronson et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom *The Quinze and Blanche River Railway Company*.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit regu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 30 janvier 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés qui expire le vendredi, premier jour de février prochain, soit prolongé au mercredi, treizième jour de février prochain.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat, qui expire le vendredi, huitième jour de février prochain, soit prolongé au mercredi, vingtième jour de février prochain.

Que le délai fixé pour la réception de rapports relativement aux bills privés soit prolongé au mercredi, treizième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (8) intitulé: "Acte concernant certains brevets de William A. Damen" a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Cloran, Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge Girouard, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur-général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le désir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès de Lui, dans la salle du Sénat* ".

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

La commission suivante a été lue au long à la table par le greffier:—



CANADA.

[L.S.]

Par Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, vicomte Howick, baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et baronnet; chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-George, etc., etc., Gouverneur-général et Commandant en chef de la Puissance du Canada.

A l'honorable Désiré Girouard, juge puisné de la Cour Suprême du Canada,

SALUT :—

Sachez que, étant bien sûr de votre loyauté, fidélité et habilité, Je, en vertu et par suite du pouvoir et autorité qui m'a été conféré par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi Edouard Sept, me constituant et nommant le Gouverneur-général de Sa Majesté pour la Puissance du Canada et par l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", vous nomme, constitue et désigne pour être mon député dans la Puissance du Canada et pour, en cette qualité, sanctionner au nom de Sa Majesté tous bills adoptés ou qui seront adoptés pendant la présente session du Parlement par le Sénat et la Chambre des Communes.

Vous, dit Honorable Désiré Girouard, aurez, posséderez et exercerez la dite charge de député de moi-même, Gouverneur-général du Canada, pour les fins susdites, avec tous les pouvoirs, droits, autorité et privilèges y appartenant.

Donné sous mon seing et mon sceau d'armes, à Ottawa, ce vingt-huitième jour de janvier, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent-sept, et la septième du règne de Sa Majesté.

GREY.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Acte concernant certain traité entre le Canada et le Japon.

Acte modifiant l'Acte de la naturalisation.

Acte modifiant l'Acte concernant les traités de commerce qui intéressent le Canada.

Acte concernant les Statuts Revisés, 1906.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général, sanctionne ces bills ”.

Il a plu au Député de Son Excellence le Gouverneur-général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Coffey, a proposé :

Que parce que au cours de l'enquête tenue récemment à New-York, au sujet de la *Mutual Reserve Life*, M. Eldridge a déclaré que la compagnie avait dû payer \$20,977.66, pour faire adopter une loi par le Sénat et la Chambre des Communes, en 1904 :—

La dite compagnie soit requise de fournir les noms des sénateurs et des membres du Parlement canadien, ou des sociétés respectives dont ils font partie, à qui des sommes d'argent auraient été payées, avec un état détaillé des paiements ainsi faits pour obtenir la dite loi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (12) intitulé : “ Acte constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company* ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (41) intitulé : “ Acte concernant la *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada* ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Godbout, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (42) intitulé : “ Acte constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company* ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (43) intitulé : “ Acte concernant la *Dominion Central Railway Company* ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Godbout, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (44) intitulé : “ Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Canada ”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (47) inti-

tulé: "Acte concernant la *London and St. Clair Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (C) intitulé: "Acte modifiant le Code criminel, 1892", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit rayé de l'ordre du jour.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de conciliation, de 1900", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (H) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (G) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904" ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (N) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation, sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé: "Acte concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*" a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 31 janvier 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Lougheed,	Power,
Baker,	Davis,	Lovitt,	Riley,
Beith,	De Veber,	Macdonald (I.P.-E.),	Robertson,
Béique,	Douglas,	Mackay (Alma),	Ross (Middlesex),
Bernier,	Drummond	MacKeen,	Ross (Halifax),
Bolduc,	(Sir George),	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bostock,	Edwards,	(Cap-Breton),	Roy,
Bowell	Ellis,	McGregor,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McHugh,	Sullivan,
Cartwright	Fiset,	McKay (Truro),	Talbot,
(Sir Richard),	Gillmor,	McLaren,	Tessier,
Casgrain	Godbout,	McMillan,	Thibaudeau
(de Lanaudière),	Hingston	McMullen,	(de La Vallière),
Choquette,	(Sir William),	McSweeney,	Thompson,
Cloran,	Jaffray,	Mitchell,	Watson,
Coffey,	Kerr,	Montplaisir,	Wilson,
Comeau,	Kirchhoffer,	Owens,	Wood,
Costigan,	Landry,	Perley,	Yeo,
Cox,	Legris,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable Sir George Drummond :—De la Chambre de Commerce de Montréal.

Par l'honorable M. Landry :—De W. A. Laferrière et autres, de la paroisse de New-Carlisle, dans le comté de Bonaventure, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Ross (Middlesex) :—D'Andrew Thomas Drummond, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, et d'autres, d'autres lieux; de la compagnie dite *The Lake Superior Power Company*; de la compagnie dite *The Ontario, Hudson's Bay and Western Railways Company*; de la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord; et de la Compagnie du chemin de fer d'Algoma Central et de la Baie d'Hudson.

Par l'honorable M. Davis :—De Victor Harold Lyon, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario. (Divorce.)

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Thomas Sturgis, de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Port Arthur Power and Development Company*.

De John Hall Kelly, de New-Carlisle, et d'autres, d'ailleurs, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company (Limited)*.

L'honorable M. Davis, du comité spécial, chargé de faire une enquête et de faire rapport de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes-Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses eaux navigables, rivières, lacs et côtes maritimes, et aussi sur les territoires d'Ungava et de Keewatin, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 31 janvier 1907.

Le comité spécial, chargé de faire une enquête, et de faire rapport de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes-Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses eaux navigables, rivières, lacs et côtes maritimes, et aussi sur les territoires d'Ungava et de Keewatin, a l'honneur de présenter son premier rapport.

Votre comité recommande que son quorum soit réduit à sept (7) membres.

Votre comité recommande aussi d'être autorisé à employer un sténographe quand il le jugera nécessaire.

Le tout respectueusement soumis.

THOS. O. DAVIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Baird a présenté au Sénat un bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation l'union dite *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé :

Que le greffier du Sénat fournisse à cette Chambre copie de la correspondance échangée entre lui, en sa qualité de greffier du Sénat, et le département de l'Auditeur général et le ministère de la Justice, relativement à l'indemnité sessionnelle et aux frais de voyage payés aux sénateurs.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (40) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *Indian River Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (8) intitulé: "Acte concernant certains brevets de William A. Damen", ayant été lu,

L'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit amendé en insérant dans l'article 2, ligne 29, après le mot "loi", les mots suivants: "de bonne foi fait de suffisants préparatifs pour fabriquer ou a" et en insérant après le mot "peut", dans la ligne 31, les mots "fabriquer et".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorcés, auquel a été renvoyée la pétition de Osprey George Valentine Spain, ainsi que les témoignages à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de la conciliation, de 1900", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (G) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Roy a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (N) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation, sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été
Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer,
Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power,
Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 1er février 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Bairo,	David,	Macdonald (I.P.-E),	Riley,
Baker,	Davis,	Mackay (Alma),	Robertson,
Beith,	De Veber,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Béique,	Douglas,	McDonald	Ross (Halifax),
Bernier,	Edwards,	(Cap-Breton),	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Ellis,	McGregor,	Roy,
Bostock,	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Bowell	Fiset,	McKay (Truro),	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	McLaren,	Talbot,
Cartwright	Godbout,	McMillan,	Tessier,
(Sir Richard),	Jaffray,	McSweeney,	Thompson,
Casgrain	Kirchhoffer,	Mitchell,	Watson,
(de Lanaudière),	Landry,	Montplaisir,	Wilson,
Cloran,	Legris,	Owens,	Wood,
Coffey,	Lougheed,	Perley,	Yeo,
Comeau,	Lovitt,	Power,	Young.
Costigan,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé :

Que les règles 112 et 138 soient suspendues, et qu'il soit permis à Arthur Leon McPherson de présenter une pétition en obtention d'un bill de divorce contre son épouse Annie Booth, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills de divorce.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, l'honorable M. Perley a présenté la pétition d'Arthur Leon McPherson, du township de Stukely, dans la province de Québec, (divorce), et

La dite pétition a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De la compagnie dite *The Nichols Copper Company*, de Laurel-Hill, comté de Queen, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui déclare que les brevets dont elle est propriétaire ne sont pas devenus nuls et de nul effet par suite de non fabrication, et qui autorise le Commissaire des brevets, nonobstant toute disposition de l'Acte des brevets et des actes l'amendant, à recevoir des pétitions pour la préparation de ces brevets et à rendre des ordres en vertu de l'article 7 du chapitre 46 des Statuts de 1903, 3 Edouard VII.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord et de la compagnie dite *The Grand Trunk Pacific Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie la

convention conclue entre les pétitionnaires relativement à l'établissement d'une tête de ligne commune en la cité de Winnipeg, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *Athabaska Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée et l'autorise à construire un nouvel embranchement.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 1er février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, demandant l'adoption d'une loi qui augmente ses pouvoirs d'emprunt sur l'embranchement de Toronto-Sudbury; qui prolonge le délai fixé pour l'achèvement de certains embranchements, et lui donne le pouvoir de construire de nouveaux embranchements et d'acquérir des lignes de chemin de fer déjà autorisées.

De la Compagnie du chemin de fer de Joliette à Brandon, constituée en corporation par la législature de la province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui déclare ses travaux d'intérêt public pour le Canada, et ratifie un bail consenti à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

De la compagnie dite *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction et l'achèvement de certaines de ses lignes de chemin de fer autorisées et l'autorise à construire et exploiter un nouvel embranchement.

De la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à acquérir un certain embranchement, etc., etc.

De Paul Tourigny et autres, de Sainte-Clotilde et d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Eastern Townships Railway Company*.

De la compagnie dite *Manitoba and North-Western Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire une ligne partant d'un point situé à ou près Bredenburg, sur la ligne principale, et allant à un point situé à ou près Kamsack, province de Saskatchewan.

De la compagnie dite *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company*, demandant l'adoption d'une loi qui confirme une certaine émission d'obligations hypothécaires, lui donne des pouvoirs de location et fasse disparaître les doutes quant aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'Acte des Chemins de fer, 1903.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 1er février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire et exploiter une ligne allant d'un point à ou près Contrecoeur, dans le comté de Verchères, à un point situé dans ou près la paroisse de Yamaska, comté de Yamaska.

Votre comité a constaté que les avis pour demande d'un bill au Parlement, ont été dûment publiés dans la langue française, mais que les mêmes avis dans la langue anglaise et exigés par la règle 107 (c), n'ont pas été publiés. Néanmoins il recommande de suspendre cette règle en tant qu'elle a rapport à la pétition, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Son Honneur le Président a présenté au Sénat une copie de la correspondance échangée entre le greffier du Sénat et le département de l'Auditeur général et le ministre de la Justice, relativement à l'indemnité sessionnelle et aux frais de voyage payés aux sénateurs.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 132.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (G) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (12) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Costigan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (41) intitulé: "Acte concernant la *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Douglas, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (43) intitulé: "Acte concernant la *Dominion Central Railway Company*", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Canada", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (47) intitulé: "Acte concernant la *London and St. Clair Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le premier rapport du comité spécial chargé de faire une enquête, et de faire rapport de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des montagnes Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses eaux navigables, rivières, lacs et côtes maritimes, et aussi sur les territoires d'Ungava et de Keewatin.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il soit ajourné jusqu'à mercredi prochain à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright.

Le Sénat s'est ajourné à mercredi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mercredi, 6 février 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Legris,	Poirier,
Baker,	De Veber,	Lougheed,	Power,
Beith,	Douglas,	Lovitt,	Riley,
Béique,	Edwards,	Macdonald (I.P.-E.),	Robertson,
Bolduc,	Ellis,	Mackay (Alma),	Ross (Halifax),
Bostock,	Ferguson,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Bowell	Fiset,	McDonald	Roy,
(Sir Mackenzie),	Gibson,	(Cap-Breton),	Scott,
Cartwright	Gillmor,	McGregor,	Shehyn,
(Sir Richard),	Godbout,	McHugh,	Sullivan,
Casgrain	Hingston	McKay (Truro),	Tessier,
(de Lanaudière),	(Sir William),	McLaren,	Thibaudeau
Cloran,	Jaffray,	McMillan,	(de La Vallière),
Coffey,	Jones,	McMullen,	Watson,
Comeau,	Kerr,	Mitchell,	Wilson,
Costigan,	Kirchhoffer,	Owens,	Yeo,
David,	Landry,	Perley,	Young.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que la règle 24^e soit suspendue en tant qu'elle a rapport à la motion suivante:—

Alors, l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera vendredi prochain, il soit ajourné jusqu'au mardi, le dix-neuf courant à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Kerr:—De R. W. Powell, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Landry:—De Joseph Sirois et autres, de Saint-Charles de Caplan, dans le comté de Bonaventure, dans la province de Québec.

Par l'honorable M. Kerr (pour l'honorable M. Ross, (Middlesex)) —De A. W. Howell, et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie.

Par l'honorable M. Legris:—De la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De la Chambre de Commerce de Montréal, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de suspendre, temporairement, sous certaines restrictions, la taxe actuellement imposée sur les immigrants chinois, et d'adopter telles autres mesures jugées convenables.

De W. A. Laferrière et autres, de New-Carlisle, comté de Bonaventure, demandant l'adoption d'une disposition législative à l'effet d'obliger la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental à payer toutes les créances, etc., dues par la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur ou par la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs.

De Andrew Thomas Drummond, de la cité de Toronto, province d'Ontario, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Winnipeg and North-Western Railway Company*.

De la compagnie dite *Lake Superior Power Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à obtenir l'approbation du Gouverneur en conseil au sujet de l'emplacement et des plans de travaux à la source de la rivière Sainte-Marie.

De la compagnie dite *Ontario, Hudson's Bay and Western Railways Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée, qui prolonge de deux ans le délai fixé pour la dépense de quinze pour cent de son capital social en travaux de construction, et qui prolonge à cinq ans le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge de deux ans le délai fixé pour le commencement de ses lignes de chemin de fer, sauf les parties entre Sudbury, Little-Current, Meaford et Owen-Sound, respectivement, et de cinq ans le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la baie d'Hudson, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

L'honorable M. Scott, a présenté au Sénat un bill (P) intitulé: "Acte concernant l'inspection de l'électricité".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une copie des procès-verbaux de la conférence tenue à Ottawa en octobre 1906, entre des membres du gouvernement du Canada et des différents gouvernements provinciaux.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 29a.)

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Qu'un ordre de cette Chambre émane pour la production d'un état indiquant dans autant de colonnes distinctes,—

1° les noms, prénoms, âges, nationalité, de toutes les personnes qui ont été nommées à une position à la douane, à Québec, depuis le 1er juillet 1896;

2° les noms des personnes qui ont été remplacées par ces nominations nouvelles, spécifiant en même temps si les personnes ainsi remplacées l'ont été à cause de leur décès, de leur mise à leur retraite, ou de leur démission, et par qui elles ont été remplacées;

3° les noms des personnes qui ont recommandé chacune de ces nouvelles nominations.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous les rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux res-

sources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous les rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise au mercredi, vingtième jour de février courant.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 23 janvier 1907, demandant copies de tous les papiers, ordres, ordonnances, plaintes, rapport d'enquêtes, témoignages, jugement rendu par un conseil de guerre ou une cour martiale quelconque concernant un soldat de l'intendance militaire du nom de Téléphore Roy, à Québec, accusé et trouvé coupable d'une offense quelconque et condamné, pour ce fait, au cachot et aux travaux forcés, ensemble avec tous les documents qui se rattachent à cette affaire, antérieurs ou postérieurs à la plainte et au jugement du tribunal militaire; les noms du plaignant, des officiers qui ont siégé en cour martiale, du défenseur de l'accusé, de ceux qui ont confirmé le jugement et copie du dossier sur lequel ont été basés et le jugement de la cour martiale et la confirmation par autorité supérieure du jugement rendu.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 125.)

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (11) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. Riley, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (20) intitulé: "Acte à l'effet d'encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits alimentaires périssables", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (30) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Women's Art Association of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (33) intitulé: "Acte concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (39) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (45) intitulé: "Acte concernant *l'Athabaska Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (48) intitulé: "Acte concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (50) intitulé: "Acte modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (55) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (57) intitulé: "Acte concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (86) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Roy a présenté au Sénat un bill (Q) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière) il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise au mercredi, le vingt courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis au mercredi, le vingt courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (42) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Beith, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le sixième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de conciliation, de 1900", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (43) intitulé: "Acte concernant la *Dominion Central Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Canada", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: "Acte concernant la *London and St. Clair Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 7 février 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	Landry,	Poirrer,
Baker,	Douglas,	Legris,	Power,
Beith,	Drummond	Lougheed,	Riley,
Béique,	(Sir George),	Lovitt,	Robertson,
Bernier,	Edwards,	Macdonald (I.P.-E.),	Ross (Halifax),
Bolduc,	Ellis,	Mackay (Alma),	Ross (Moosejaw),
Bostock,	Ferguson,	McDonald	Roy,
Bowell	Fiset,	(Cap-Breton),	Scott,
(Sir Mackenzie)	Gibson,	McGregor,	Shehyn,
Cartwright	Gillmor,	McHugh,	Sullivan,
(Sir Richard),	Godbout,	McKay (Truro),	Talbot,
Casgrain	Hingston	McLaren,	Thibaudeau
(de Lanaudière),	(Sir William),	McMillan,	(de la Vallière),
Cloran,	Jaffray,	McMullen,	Watson,
Coffey,	Jones,	McSweeney,	Wilson,
Comeau,	Kerr,	Mitchell,	Yeo,
David,	Kirchhoffer,	Perley,	Young.
Davis,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Perley :—De A. Leslie Foster, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, et d'autres, d'autres lieux.

Par l'honorable M. Legris :—De Gerard Ruel et autres, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 7 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son septième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles :—

De la compagnie dite *The International Paper Company*, du village de Corinth, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui remette en vigueur certains brevets mentionnés dans sa pétition, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *The Athabasca Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de sa voie ferrée et l'autorise à construire un nouvel embranchement.

De John Hall Kelly, de New-Carlisle, et d'autres, d'ailleurs, province de Québec, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company (Limited)*.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, autorise la compagnie à faire des arrangements avec la compagnie dite *Grand Trunk Pacific Railway Company* et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, et à d'autres fins.

De W. F. Wenwright, de la cité de Malone, dans l'Etat de New-York, et d'autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Malone and Hopkins Point Railway Company*.

De James B. Macdonald, de la cité de Winnipeg, province du Manitoba, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*.

De Robert D. Fletcher et autres, de la cité de Winnipeg, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Manitoba Radial Railway Company*.

De la compagnie dite *The Barrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 7 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son huitième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé que les avis donnés de chacune d'elles n'ont pas eu toute la durée exigée par les règles du Sénat :—

De la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à changer son nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada*.

De Frank Fairleigh Parkins et autres, de la cité de Montréal et d'ailleurs, demandant à être constitués en corporation sous le nom de *The Travellers Indemnity Company of Canada*.

De la compagnie dite *The Nichols Copper Company*, de Laurel-Hill, comté de Queen, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, demandant l'adoption d'une loi qui déclare que les brevets dont elle est propriétaire ne sont pas devenus nuls et de nul effet par suite de non fabrication, et qui autorise le Commissaire des brevets, nonobstant toute disposition de l'Acte des brevets et des actes l'amendant, à recevoir des pétitions pour la préparation de ses brevets et à rendre des ordres en vertu de l'article 7 du chapitre 46 des Statuts de 1903, 3 Edouard VII.

De la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, demandant l'adoption d'une loi qui lui accorde des pouvoirs additionnels.

De la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter certains de ses pouvoirs d'emprunt; de confirmer une convention conclue avec la Compagnie du chemin de fer Grand-Tronc-Pacifique; d'autoriser la construction de nouvelles lignes, et de prolonger le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certaines lignes maintenant autorisées.

Votre comité recommande de suspendre la règle 107, en tant qu'elle a rapport aux

dites pétitions, parce que les comités auxquels les bills seront renvoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 7 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son neuvième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés soit prolongé au vingt-troisième jour de février.

Que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat soit prolongé au deuxième jour de mars prochain, et

Que le délai fixé pour la réception de rapports de comités permanents ou temporaires relativement aux bills privés soit prolongé au vingt-troisième jour de mars prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Fiset a présenté au Sénat un bill (R) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited.*"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'honorable M. David a présenté au Sénat un bill (S) intitulé : "Loi concernant la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada, et pour changer son nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada.*"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'honorable M. David a présenté au Sénat un bill (T) intitulé : "Loi modifiant la Loi de la milice relativement à l'appel de la milice active pour prêter main-forte à l'autorité civile".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (U) intitulé : "Acte à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company.*"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie des arrêtés du conseil du 11 mai 1885 et du 5 mars 1895 accordant des terres dans les Territoires du Nord-Ouest, sous l'autorité de l'Acte de 1884, chapitre 25, article 7, et de tous arrêtés du conseil rendus depuis 1895, relativement à des octrois de terres à cette fin.

Aussi, copie de tous contrats passés entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord et le gouvernement, relativement à la construction d'une ligne de chemin de fer allant à la Baie-d'Hudson, ou de toute partie de cette voie ferrée.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé :

Que les noms des honorables sénateurs Roy, Legris, McDonald (Cap-Breton) et McSweeney soient ajoutés au comité spécial chargé de faire une enquête, et de faire rapport de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes-Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la Baie-d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses eaux navigables, rivières, lacs et côtes maritimes, et aussi sur les territoires d'Ungava et de Keewatin, et que le dit comité soit autorisé à se réunir et à recevoir des témoignages pendant les ajournements du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Osprey George Valentine Spain, ainsi que les témoignages à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Perley, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise au jeudi, vingt et unième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation l'union dite *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (12) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Acte concernant la *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*" a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Douglas, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (42) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Conciliation, de 1900", ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé :

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

L'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la deuxième fois maintenant, mais qu'il soit lu la deuxième fois d'hui en six mois.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise au mercredi, le vingtième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé: "Acte concernant la *Dominion Central Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 8 février 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable **RAOUL DANDURAND**, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	Landry,	Power,
Baker,	Douglas,	Legris,	Riley,
Béique,	Drummond,	Lovitt,	Robertson,
Bernier,	(Sir George),	Macdonald (I.P.-E.),	Ross (Halifax),
Bolduc,	Edwards,	Mackay Alma),	Ross (Moosejaw),
Bostock,	Ellis,	McDonald	Roy,
Bowell	Ferguson,	(Cap-Breton),	Scott,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McKay (Truro),	Shehyn,
Cartwright	Gibson,	McLaren,	Sullivan,
(Sir Richard),	Gillmor,	McMillan,	Talbot,
Casgrain	Godbout,	McSweeney,	Tessier,
(de Lanaudière),	Jaffray,	Mitchell,	Watson,
Cloran,	Jones,	Owens,	Wilson,
David,	Kerr,	Perley,	Yeo,
Davis,	Kirchhoffer,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu une communication du secrétaire du Gouverneur-général.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 8 février 1907.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge Girouard, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur-général, se rendra à la salle du Sénat, cette après-midi, à quatre heures, pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. HANBURY-WILLIAMS, Colonel,

Secrétaire du Gouverneur-général.

A l'honorable
Président du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De R. W. Powell, de la cité d'Ottawa, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ottawa Life Insurance Company*.

De A. W. Howell et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie, demandant l'adoption d'une loi permettant aux pétitionnaires de se servir du dit pont pour le passage des locomotives et trains, en plus des pouvoirs déjà conférés par la loi.

De Joseph Sirois et autres, de la paroisse de Saint-Charles de Caplan, comté de Bonaventure, province de Québec, demandant l'insertion d'une clause dans la loi à l'effet d'obliger la Compagnie du chemin de fer Atlantique Québec et Occidental à payer les créances des Compagnies de chemins de fer de l'Atlantique au Lac Supérieure ou de la Baie-des-Chaleurs.

De la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui autorise la pétitionnaire à émettre des valeurs jusqu'à concurrence de trente-cinq mille piastres par mille de sa voie ferrée.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 8 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dixième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la *Midway and Vernon Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de son chemin de fer.

De la compagnie dite *Klondike Mines Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée et qui ratifie une émission d'obligations et d'autres valeurs.

De la compagnie dite *Great West Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée, et qui l'autorise à modifier et étendre sa ligne de chemin de fer, à augmenter son capital actions et ses pouvoirs d'emprunt.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son onzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 8 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son onzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Henry Blitz, de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Yukon Central Railway Company*, et il a constaté que les avis dans les journaux locaux ont été suffisants, mais que l'avis dans la *Gazette du Canada* n'a pas eu toute la durée voulue.

Votre comité néanmoins recommande de suspendre la règle relativement à la dite pétition, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis. —

FINLAY M. YOUNG,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat le mardi, dix-neuf courant.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (44) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé :

Que les règles 24b, 63 et 129 soient suspendues relativement au dit bill, et qu'il soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (47) intitulé: "Acte concernant la *London and St. Clair Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois, le mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'honorable M. Young a présenté au Sénat un bill (V) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois, le mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le recensement des provinces du Nord-Ouest, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, 1906, 1re partie : Population de 1906 comparé avec 1901. 2e partie : Statistiques sommaires des produits des champs et des animaux de ferme.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 17a.)

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P) intitulé: "Acte concernant l'Inspection de l'électricité", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (11) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (20) intitulé: "Acte à l'effet d'encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits alimentaires périssables", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Women's Art Association of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés divers.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (33) intitulé: "Acte concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", ayant été lu,

Sur motion de très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (39) intitulé: "Acte concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (45) intitulé: "Acte concernant *Athabaska Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Godbout, il a été Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (48) intitulé: "Acte concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (50) intitulé: "Acte modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (55) intitulé: "Acte concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (57) intitulé: "Acte concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable M. McLaren, il a été
Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest", ayant été lu,
Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (86) intitulé: "Acte concernant le chemin de fer National Transcontinental", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été
Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (12) intitulé: "Acte constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été
Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (42) intitulé: "Acte constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, qu'il soit remis au mardi, dix-neuvième jour de février courant.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Quelque temps après, le Sénat a repris sa séance.

Un message de la Chambre des Communes avec un bill (96) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté une certaine somme à affecter au service public pour l'exercice expirant le 31 mars 1907", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les règles 23, 24 et 63 soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion, le dit bill a été lu au long par le greffier à la table.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge Girouard, député de Son Excellence le Gouverneur-général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le désir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès de Lui, dans la salle du Sénat* ".

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu le titre du bill à être sanctionné, comme suit :—

" Acte concernant certains brevets de William A. Damen."

A ce bill la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—

" Au nom de Sa Majesté Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général, sanctionne ce bill."

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général, comme suit :—

" QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

" Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

" Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant :—

" Loi accordant à Sa Majesté une certaine somme à affecter au service public, pour l'exercice expirant le 31 mars 1907 ", que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, Le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur, a dit :—

" Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Il a plu au Député gouverneur de se retirer, et

La Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Alors, l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable Président a alors déclaré le Sénat continué au mardi, dix-neuvième jour de février courant, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 19 février 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Costigan,	Lougneed,	Poirier,
Beith,	David,	Lovitt,	Power,
Béique,	Davis,	Macdonald (I.P.E.),	Riley,
Bernner,	De Veber	MacKeen,	Robertson,
Bolduc,	Douglas	McDonald	Ross (Middlesex),
Bostock,	Drummond	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Bowell	(Sir George),	McGregor,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Ellis,	McHugh,	Shehyn,
Carling	Ferguson,	McKay (Truro),	Sullivan,
(Sir John),	Gibson,	McMillan,	Talbot,
Cartwright	Gillmor,	McSweeney,	Tessier,
(Sir Richard),	Godbout,	Merier,	Thibaudeau
Casgrain	Jones,	Miller,	(de la Vallière),
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mitchell,	Thompson,
Cloran,	Landry,	Owens,	Wilson,
Comeau,	Legris,	Perley,	Yeo.

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De A. Leslie Foster, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Reliance Life Assurance Company of Canada*.

De Gerald Ruel et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *St. Leon Railway Company*.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat un état indiquant les noms, prénoms, âge, pays d'origine de toutes les personnes qui, venant des Iles Britanniques, de colonies anglaises ou d'un pays étranger au Canada, ont été placées, soit par ordre en conseil, par décision du conseil militaire ou autrement, dans quelque branche que ce soit du service militaire du Canada, force permanente ou force volontaire, ensemble avec la date de chacune de ces nominations, la nature de l'emploi, le rang du titulaire (antérieur et postérieur à sa nomination) et le montant annuel qu'il reçoit pour ses services.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (29) intitulé: "Loi constituant en corporation la *National Accident and Guarantee Company of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (37) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurances sur la vie la Royale Victoria", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Owens, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Klondike Mines Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (49) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (52) intitulé: "Loi à l'effet de ratifier certains traités entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus, et entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la *British Columbia Electric Railway Company, Li-*

mited, la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (53) intitulé : “ Acte concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (64) intitulé : “ Loi constituant en corporation l'*Alsek and Yukon Railway Company*”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (65) intitulé : “ Loi concernant l'*Annuity Company of Canada*”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (68) intitulé : “ Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés sur les chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (74) intitulé : “ Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanau dière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (85) intitulé : “ Loi modifiant le Code criminel”, auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 23 janvier 1907, demandant copie des pièces et de la correspondance relatives à l'appel de la milice et à l'intervention du gouvernement lors des récentes grèves et émeutes à Hamilton et Buckingham; aussi un état des sommes déboursées par le gouvernement et les municipalités, dans chaque cas, pour les services de la milice pendant les grèves; et aussi un état énonçant dans quels cas le gouvernement a été remboursé par les municipalités des sommes payées à la milice, et quels sont les sommes remboursées.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 68b.)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 29 janvier 1907, demandant copie de tous les rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, relativement à l'établissement d'une ferme expérimentale à l'Île du Prince-Edouard, et de l'arrêté du conseil rendu à ce sujet; aussi, un état indiquant quelle étendue de terre, s'il en est, a été achetée pour les fins de cette ferme, le lieu où elle est située, le nombre d'acres acquis, le prix payé, et le nom de celui qui a vendu.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 149.)

Aussi, un état indiquant les noms et les salaires de tous ceux qui ont été nommés ou qui ont eu des promotions dans le service civil pendant l'année 1906, en vertu du paragraphe 2 de l'article 58 du chapitre 17 des Statuts Révisés du Canada, 1886.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 139.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (47) intitulé: "Loi concernant la *London and St. Clair Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le onzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Accident and Guarantee Company of Canada*, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la milice relativement à l'appel de la milice active pour prêter main-forte à l'autorité civile", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (U) intitulé: "Loi à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Godbout, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits alimentaires périssables", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (145) intitulé: "Loi concernant l'*Athabaska Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: "Loi modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (55) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Mitchell, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion pour la deuxième lecture du bill (55) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a alors été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. McMillan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest", ayant été lu,
 Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental", a été lu la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*", a été lu la deuxième fois.
 Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable McHugh, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que le troisième ordre du jour de mercredi prochain pour la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ferguson:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation, devienne le dernier article de l'ordre du jour d'aujourd'hui.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le Sénat en conséquence a repris le débat sur la dite motion.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

L'honorable M. Cloran a présenté au Sénat un bill (W) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Travellers' Indemnity Company of Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 20 février 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	David,	Lovitt,	Owens,
Beith,	Davis,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,
Béique,	De Veber,	Mackay (Alma),	Poirier,
Bernier,	Douglas,	MacKeen,	Power,
Bolduc,	Edwards,	McDonald	Riley,
Bostock,	Ellis,	(Cap-Breton),	Robertson,
Bowell	Ferguson,	McGregor,	Ross (Middlesex),
(Sir Mackenzie),	Gibson,	McHugh,	Ross (Halifax),
Carling	Gillmor,	McKay (Truro),	Scott,
(Sir John),	Godbout,	McLaren,	Shehyn,
Cartwright	Jones,	McMillan,	Sullivan,
(Sir Richard),	Kerr,	McMullen,	Talbot,
Casgrain	Kirchhoffer,	McSweeney,	Tessier,
(de Lanaudière),	Landry,	Merner,	Thompson,
Cloran,	Legris,	Miller,	Wilson,
Comeau,	Lougheed,	Mitchell,	Yeo.
Costigan,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Kerr:—De la corporation de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (40) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (43) intitulé: "Loi concernant la *Dominion Central Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (14) intitulé: "Loi concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The St. Joseph Transportation Company*", a présenté son rapport.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Il a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 20 février 1907.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (J) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The St. Joseph Transportation Company*", a, conformément à l'ordre de renvoi du vingt-cinq janvier dernier, examiné le bill et a maintenant l'honneur de faire rapport que les promoteurs du bill ont demandé la permission de le retirer. Votre comité recommande de leur donner la permission de le faire.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (K) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Stratford and St. Joseph Radial Railway Company*", a présenté le rapport suivant:—

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Il a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MERCREDI, 20 février 1907.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (K) de la Chambre des Communes, intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Stratford and St. Joseph Radial Railway Company*", a, conformément à l'ordre de renvoi du vingt-cinq janvier, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur de faire rapport que le préambule n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

Votre comité en est arrivé à cette décision parce que la constitution en corporation du chemin de fer en question relève de la juridiction de la législature de la province d'Ontario.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (N) intitulé: "Loi à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier comme suit:—

Page 2, ligne 19.—Après "Ontario" insérez "en utilisant, sur une partie de la route, la ligne de la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company*, telle que indiquée sur le plan des travaux de cette compagnie approuvé par arrêté du conseil en date du septième jour de juillet 1900, et, sur une autre partie de la route, la ligne de la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, et en utilisant parties de *Fifteen Mile Creek* et de *Sixteen Mile Creek* comme réservoirs pour son approvisionnement d'eau."

Page 2, ligne 25.—Après "approuvés" insérez: "pouvu aussi que les travaux ci-dessus mentionnés et leur exploitation ne préjudicient en rien aux travaux ni aux opérations de la compagnie dite *The Cataract Power Company*".

Page 2, ligne 26.—Retranchez "Les actionnaires" et insérez "Les porteurs *bonâ fide* d'une ou de plusieurs actions".

Page 2, ligne 27.—Retranchez "et", et insérez "ou".

Page 2, ligne 41.—Retranchez tous les mots depuis "chacune" jusqu'à la fin de l'article 6.

Page 2, ligne 44.—Retranchez "l'Acte des compagnies, 1902", et insérez "la Loi des chemins de fer".

Page 3, ligne 50.—Après "loi", insérez: "; et lorsque quelque disposition de l'une de ces lois sera en désaccord avec quelque disposition des dites lettres patentes, les dispositions de cette loi prévaudront".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que le comité des Ordres Permanents reçoive instruction de prendre en considération l'opportunité d'assimiler les règles du Sénat, relatives aux bills et pétitions d'intérêt privé, à celles de la Chambre des Communes et, s'il est d'avis que cette assimilation est opportune, de faire les amendements qu'il jugera nécessaires aux règles du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), a proposé:

Qu'il soit résolu:—

Que le Sénat est d'opinion que le temps est venu pour le Canada de faire une déclaration formelle de possession des terres et des îles situées au nord du Dominion et s'étendant jusqu'au pôle nord.

Après débat,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit débat soit ajourné.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (56) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (25) intitulé : "Loi concernant la *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné de nouveau sur la motion de l'honorable M. Ferguson :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Merner, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen au sujet de la deuxième lecture du (Bill F) Acte modifiant l'Acte de conciliation, de 1900" et sur la motion de l'honorable M. Coffey en amendement au dit bill, et portant que ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la lecture en soit remise d'hui en six mois, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé : "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest", a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 21 février 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Davis,	Lovitt,	Poirier,
Beith,	De Veber,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Bernier,	Douglas,	MacKeen,	Riley,
Bolduc,	Edwards,	McDonald	Robertson,
Bostock,	Ellis,	(Cap-Breton),	Ross (Middlesex),
Boucherville, de	Ferguson,	McGregor,	Scott,
(C.M.G.),	Gibson,	McHugh,	Shehyn,
Bowell	Gillmor,	McKay (Truro),	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Godbout,	McLaren,	Talbot,
Carling	Jaffray,	McMillan,	Tessier,
(Sir John),	Jones,	McMullen,	Thompson,
Cartwright	Kerr,	Merner,	Watson,
(Sir Richard),	Kirchhoffer,	Miller,	Wilson,
Comeau,	Landry,	Mitchell,	Yeo,
Costigan,	Legris,	Owens,	Young.
David,	Lougheed,	Perley,	

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table.

Par l'honorable M. Landry:—D'Edward LeBlanc et autres, de la paroisse de Maria, dans le comté de Bonaventure, dans la province de Québec.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son douzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28.

JEUDI, 21 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son douzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la compagnie dite *Canadian Northern Quebec Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de certaines de ses lignes de chemin de fer, autorise l'extension de ses voies ferrées, lui donne pouvoir de les louer, fasse disparaître les doutes relatifs à ses pouvoirs d'emprunt, et ratifie une certaine émission d'obligations et hypothèques.

De la compagnie dite *Canadian Northern Ontario Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à construire certains embranchements, prolonge le

délai fixé pour le commencement et l'achèvement de ses lignes autorisées, l'autorise à conclure un arrangement avec la compagnie dite *Canadian Northern Quebec Railway Company*, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *Athabaska Northern Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De R. W. Powell, de la cité d'Ottawa, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ottawa Life Insurance Company*.

De A. Leslie Foster, M.D., de la cité d'Ottawa, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Reliance Life Assurance Company of Canada*.

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique, demandant l'adoption d'une loi qui ratifie et valide certains règlements relatifs à son capital social et à ses actions privilégiées.

De la Compagnie d'assurance de l'Amérique-Britannique demandant l'adoption d'une loi qui ratifie et valide certain règlement l'autorisant à disposer des actions privilégiées de son capital qui ont été souscrites avant l'adoption du dit règlement.

De Gerard Ruel et autres, de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *St. Leon Railway Company*.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'amender son acte constitutif.

De la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de modifier les lois relatives à son fonds de retraite et de prévoyance, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui autorise la pétitionnaire à émettre des valeurs jusqu'à concurrence de trente-cinq mille dollars par mille de sa voie ferrée.

De Henry Roy et autres, directeurs provisoires de la compagnie dite *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour la construction de leurs travaux projetés, et à d'autres fins.

De la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à prolonger sa voie ferrée et à augmenter son capital social.

Le tout respectueusement soumis.

FINDLAY M. YOUNG,
Président.

Ordoné, qu'il soit déposé sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son treizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 21 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son treizième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes:—

De la compagnie dite *Lake Superior Power Company*, demandant l'adoption d'une loi qui l'autorise à obtenir l'approbation du Gouverneur en conseil au sujet de l'emplacement et des plans des travaux, à l'embouchure de la rivière Sainte-Marie.

De la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement de sa

voie ferrée; qui prolonge à deux ans le délai fixé pour la dépense de quinze pour cent de son capital social pour la construction, et qui prolonge à cinq ans le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer du Manitoulin et de la Rive Nord, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge à deux ans le délai fixé pour le commencement de ses lignes de chemin de fer, sauf les parties entre Sudbury, Little-Current, Meaford et Owen-Sound, respectivement, et à cinq ans le délai fixé pour l'achèvement de ses travaux.

De la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la baie d'Hudson, demandant l'adoption d'une loi qui prolonge le délai fixé pour le commencement et l'achèvement de sa voie ferrée.

De A. W. Howell et autres, directeurs provisoires de la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie, demandant l'adoption d'une loi permettant aux pétitionnaires de se servir du dit pont pour le passage des locomotives et trains, en plus des pouvoirs déjà conférés par la loi.

De Andrew Thomas Drummond, de la cité de Toronto, province d'Ontario, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Winnipeg and Northwestern Railway Company*; et a trouvé suffisants les avis publiés dans la *Gazette du Canada*, tandis que les avis publiés dans les journaux locaux n'ont pas eu toute la durée voulue.

Votre comité, néanmoins, recommande de suspendre la règle 107 relativement aux dites pétitions, parce que les comités auxquels les dits bills seront renvoyés pourront voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de ces irrégularités.

Le tout respectueusement soumis.

FINDLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quatorzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
JEUDI, 21 février 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quatorzième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Charles Laurendeau, C.R., et autres, de la cité de Montréal, demandant d'être constitués en corporation sous le nom de *The Ontario and Quebec Railway Ferry Company*.

Votre comité a constaté que dans l'avis de demande au Parlement, publié dans la *Gazette du Canada*, les pétitionnaires de ce bill demandent l'autorisation d'exercer leurs opérations entre Québec et Kingston, mais qu'ils n'ont publié d'avis que dans les journaux de la cité de Montréal, tandis que la règle 107 (3) exige que ces avis soient publiés dans toutes les localités intéressées.

Vu que les pétitionnaires n'ont publié les avis que dans la cité de Montréal, votre comité recommande que les opérations de la compagnie soient restreintes au district de Montréal du côté nord du fleuve Saint-Laurent et aux endroits du comté de Chambly situés sur la rive sud du fleuve.

Le tout respectueusement soumis.

FINDLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 21 février 1907.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Relativement à la pétition de Celina Kingan Ansley, résidant actuellement dans la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec George Herbert Ansley, autrefois de la dite cité de Toronto, commis-voyageur, et aujourd'hui demeurant dans la cité de Montréal, dans la province de Québec, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit de la pétitionnaire au redressement de griefs qu'elle demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage de la pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 21 février 1907.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Florence Sarah Gibb, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi pour dissoudre son mariage avec Henry Hanlock Gibb, de la dite cité, garçon de table.

L'honoraire exigé par la règle 140 du règlement du Sénat n'a pas été payé et les avocats de la pétitionnaire ont demandé la permission de discontinuer l'enquête.

Votre comité recommande en conséquence de ne pas pousser plus loin les procédures.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Perley a présenté au Sénat un bill (X) intitulé : "Loi constituant en corporation la Compagnie dite *The Reliance Life Assurance Company of Canada*"

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Bostock a présenté au Sénat un bill (Y) intitulé : "Loi concernant la *Midway and Vernon Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Legris a présenté au Sénat un bill (Z) intitulé : "Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Kerr a présenté au Sénat un bill (AA) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Jaffray a présenté au Sénat un bill (BB) intitulé : "Loi concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé :

Que le comité spécial chargé de faire une enquête, et de faire rapport de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes-Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la Baie-d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses eaux navigables, rivières, lacs et côtes maritimes, et aussi sur les territoires d'Ungava et de Keewatin, soit autorisé à faire quérir personnes, documents et pièces, et à faire rapport de temps à autre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que les honoraires versés sur le bill (J) intitulé : "Acte constituant en corporation la compagnie dite *The St. Joseph Transportation Company*" soient remboursés aux promoteurs de ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que les honoraires versés pour le bill (K) intitulé : " Acte constituant en corporation la compagnie dite *The Stratford and St. Joseph Radial Railway Company* " soient remboursés aux promoteurs de ce bill, moins le coût de l'impression et de la traduction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (40) intitulé : " Loi concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company* ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (43) intitulé : " Loi concernant la *Domion Central Railway Company* ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (14) intitulé : " Loi concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company* ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le premier rapport du comité permanent des Divorcés, auquel a été renvoyée la pétition de Osprey George Valentine Spain, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé en amendement.

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit adopté d'hui en six mois.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bernier,	David,	Legris,	Poirier,
Bolduc,	Ferguson,	Lovitt,	Shehyn,
Boucherville, de,	Godbout,	McMillan,	Tessier,
Comeau,	Jones,	Owens,	Wilson.—18.
Costigan,	Landry,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Beith,	De Veber,	Lougheed,	Riley,
Bostock,	Douglas,	Mackeen,	Robertson,
Bowell	Edwards,	McKay (Truro),	Ross (Middlesex),
(sir Mackenzie),	Ellis,	McLaren,	Sullivan,
Carling (sir John),	Gibson,	McMullen,	Talbot,
Cartwright	Gillmor,	Merner,	Watson, et
(sir Richard),	Kerr,	Mitchell,	Young.—29.
Davis,	Kirchhoffer,	Perley,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, elle a été, sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé: "Loi constituant en corporation la *National Accident and Guarantee Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurances sur la vie la *Royale Victoria*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Klondike Mines Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: "Loi à l'effet de ratifier certains traités entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus, et entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Alsek and Yukon Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé: "Loi concernant l'*Annuity Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard", a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (74) intitulé: "Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (85) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Travellers' Indemnity Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable Sir John Carling, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la milice relativement à l'appel de la milice active pour prêter main-forte à l'autorité civile", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (U) intitulé: "Loi à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company*", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (86) intitulé: "Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (N) intitulé: "Loi à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Ferguson :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse (documents du département de l'intérieur), à une adresse du Sénat, en date du 7 février 1907, demandant copie des arrêtés du conseil du 11 mai 1885 et du 5 mars 1895 accordant des terres dans les Territoires du Nord-Ouest, rendus depuis 1895, relativement à des octrois de terres à cette fin.

Aussi, copie de tous contrats passés entre la compagnie du chemin de fer Canadien du Nord et le gouvernement, relativement à la construction d'une ligne de chemin de fer allant à la baie d'Hudson, ou de toute partie de cette voie ferrée.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 157.)

L'honorable M. Watson a présenté au Sénat un bill (CC) intitulé: "Loi pour faire droit à Osprey George Valentine Spain".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 22 février 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Macdonald (I.P.-E.),	Perley,
Beith,	De Veber,	Mackay (Alma),	Poirer,
Bernier,	Douglas,	MacKeen,	Power,
Bolduc,	Edwards,	McDonald	Riley,
Bostock,	Ellis,	(Cap-Breton),	Robertson,
Boucherville, de	Ferguson,	McGregor,	Ross (Middlesex),
(C.M.G.),	Gibson,	McHugh,	Scott,
Bowell	Gillmor,	McKay (Truro),	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Godbout,	McLaren,	Sullivan,
Carling	Jaffray,	McMillan,	Talbot,
(Sir John),	Jones,	McMullen,	Tessier,
Cartwright	Kerr,	McSweeney,	Thompson,
(Sir Richard),	Kirchhoffer,	Merner,	Watson,
Cloran,	Landry,	Miller,	Wilson,
Comeau,	Legris,	Mitchell,	Yeo,
Costigan,	Lougheed,	Owens,	Young.
David,	Lovitt,		

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. Kerr:—De Philip J. Green, de la ville de Sudbury, dans la province d'Ontario, et d'autres, d'autres lieux.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De la corporation de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui permette aux pétitionnaires et aux compagnies mentionnées dans la pétition, conjointement ou séparément, de construire le dit pont, pendant contestation, et de pourvoir au paiement du coût de la construction.

L'honorable M. Talbot a présenté au Sénat un bill (DD) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable Président a présenté au Sénat l'état annuel des affaires de la Compagnie de prêts et de placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année expirée le 31 décembre 1906; aussi, une liste des actionnaires au 31 décembre 1906, en conformité de l'article 33 du chapitre 57, 39 Victoria.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 152.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Acte concernant l'inspection de l'électricité", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (20) intitulé: "Loi à l'effet d'encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits alimentaires périssables".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi concernant la *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen au sujet de la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de conciliation, de 1900", et sur la motion en amendement de l'honorable M. Coffey portant que ce bill ne soit pas lu la deuxième fois maintenant mais que la lecture en soit remise d'hui en six mois, ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le treizième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le quatorzième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyé la pétition de Florence Sarah Gibb.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :
Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (85) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24b, 30 et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
JEUDI, 21 février 1907.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Relativement à la pétition de George William Hadley, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Isabella Clarke Hadley, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport. Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à huit heures du soir.

Mardi, 26 février 1907.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Lovitt,	Power,
Baker,	Davis,	Macdonald (I.P.-E.),	Riley,
Beith,	De Véber,	Mackay (Alma),	Robertson,
Béique,	Douglas,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Bernier,	Drummond	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	(Sir George),	(Cap-Breton),	Roy,
Bostock,	Edwards,	McGregor,	Scott,
Boucherville, de	Ellis,	McHugh,	Sullivan,
(C.M.G.),	Ferguson,	McKay (Truro),	Talbot,
Bowell	Fiset,	McLaren,	Tessier,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	McMillan,	Thibaudeau
Carling	Jones,	McMullen,	(de la Vallière),
(Sir John),	Kerr,	McSweeney,	Thibaudeau
Casgrain	King,	Merner,	(Rigaud),
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Mitchell,	Watson,
Cloran,	Landry,	Owens,	Wilson,
Comeau,	Legris,	Perley,	Yeo,
Costigan,	Lougheed,	Poirier,	Young.

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Que les règles 24a et 112 soient suspendues relativement à la pétition de Charles M. Hays et d'autres, de la cité de Montréal.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Edwards a présenté la pétition de Charles M. Hays et d'autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ottawa Terminal Railway Company*, et la dite pétition a été déposée sur la table.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues :—

De Edward LeBlanc et autres, de la paroisse de Maria, comté de Bonaventure, demandant l'insertion d'une clause, dans le bill concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique Québec et Occidental, obligeant cette compagnie à payer toutes les réclamations dues par les compagnies de chemins de fer de l'Atlantique au Lac Supérieur et de la Baie-des-Chaleurs.

De Philip J. Green, de la ville de Sudbury, province d'Ontario, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui leur accorde un prolongement de délai pour leur brevet, nonobstant les dispositions de l'article 4, de la Loi des brevets, 1906.

L'honorable M. Ellis, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ,

VENDREDI, 22 février 1907.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

Votre comité recommande que les documents suivants soient imprimés, savoir :—

106. Réponse à adresse du Sénat du 19 juin 1906,—Copie de la correspondance échangée entre les autorités impériales et le gouvernement du Canada, relativement au costume que doivent porter dans les circonstances officielles les conseillers privés qui sont membres du cabinet, les conseillers privés qui ne sont pas membres du cabinet, les sous-chefs de ministères et les autres fonctionnaires du gouvernement.

116. Réponse à ordre du 26 mars 1906,—Etat contenant les renseignements suivants au sujet des forces hydrauliques en la possession et sous le contrôle du gouvernement fédéral :—

1. La province et la localité de la province où la force hydraulique est située.

2. Un sommaire du rapport ou des rapports faits au gouvernement sur ces forces hydrauliques, (si quelque rapport a été fait) avec la date du rapport et le nom de son auteur.

3. La force susceptible de développement.

4. Si elle est louée ou aliénée en quelque manière, le nom du locataire ou de l'acquéreur, la durée et les conditions du bail ou de la vente.

5. Si elle est louée ou aliénée, indiquer si des soumissions publiques ont été demandées par voie des journaux avant la location ou la disposition de la propriété.

6. Si elle est louée ou aliénée, indiquer si le gouvernement a cherché à avoir et a obtenu un rapport antérieurement à la disposition de la propriété, par quel officier ce rapport a été fait au gouvernement et la teneur de ce rapport ainsi que sa date.

7. Si elle est louée ou aliénée en quelque manière, le montant dû au gouvernement pour le loyer ou le prix de vente et les arrérages.

8. Si elle est louée ou aliénée, indiquer si les conditions posées lors de la disposition de la propriété ont été remplies. (*Dans les documents de la session, et pour distribution.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

61a. Arrêtés du conseil relatifs à la nomination de commissaires en vertu des dispositions du chapitre 10 des Statuts de 1899, intitulé : "Acte concernant la cité d'Ottawa".

62c. Réponse à adresse du 18 décembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, avec pour soumissions, soumissions, devis de toute espèce, plans, dessins, rapports, lettres, télégrammes, correspondance, contrats, conventions et autres documents et papiers de toute nature concernant la construction d'une section du Transcontinental connue sous l'appellation de "District F", depuis un point à ou près la cité de Winnipeg jusqu'à un point connu sous le nom de Peninsular-Crossing, près du point de raccordement de l'embranchement sur Fort-William du Grand-Tronc-Pacifique, distance d'environ 245 milles.

62d. Réponse à adresse du 17 décembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, annonces pour soumissions, soumissions, devis de toute espèce, plans, dessins, rapports, lettres, télégrammes, correspondance, contrats, conventions ou autres documents et

papiers de toute nature, concernant la construction d'une section du Transcontinental désignée sous l'appellation de "District B", commençant à l'extrémité nord du pont de Québec et du pont de la Compagnie de chemin de fer, dans le voisinage de Québec, jusqu'à un point près de La-Tuque, distance d'environ 150 milles.

91c. Réponse à adresse du 9 janvier 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, baux, arrangements, évaluations, mémoires, lettres, télégrammes, correspondance et documents de toutes sortes concernant (a) la concession d'un terrain à pâturage, fourni à Brown, Bedingfield *et al*; (b) la jouissance des privilèges accordés en vertu des dits baux, et les paiements à faire pour ces privilèges.

103. Réponse à ordre du 10 décembre 1906.—Etat donnant le tarif local et général de transport d'entier parcours de chaque ligne de chemin de fer ou de steamers, avec indication détaillée des taux imposés sur chaque classe de marchandises d'une station à une autre, et aussi sur les marchandises expédiées en transit par le territoire canadien ou expédiées du Canada en pays étrangers ou en Grande-Bretagne et en Irlande.

104. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Etat indiquant la quantité des produits suivants expédiés chaque année, pendant les derniers cinq ans, de l'autre côté de l'Atlantique, savoir: (1) beurre, (2) fromage, (3) pommes, (4) poires, (5) autres fruits, (6) autres produits. Aussi indiquant les quantités mises (a) dans des compartiments frigorifiques; (b) dans des compartiments à air froid; (c) dans des compartiments ordinaires.

105. Réponse à adresse du 28 novembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, lettres, télégrammes, correspondance, mémoires et autres documents concernant en quelque manière l'achat de terrains dans ou près la cité de Halifax, depuis le 1er janvier 1902, pour les fins de l'Intercolonial, dans le but d'y ériger une remise à locomotives ou un atelier de machines.

107. Réponse à adresse du Sénat, du 7 décembre 1906.—Copie de toute correspondance relative à un site ou des sites pour un édifice public dans la ville de Glace-Bay, N.-E., échangée entre tout membre du gouvernement et toutes autres personnes; avec indication de la superficie de ces sites, du prix de chacun, de la date de leur acquisition, de la date de chaque paiement, du nom du vendeur de chaque site, du rapport ou des rapports de l'ingénieur du gouvernement indiquant les sites recommandés par lui et ceux qui ne l'ont pas été, et toutes notes ou mémoires s'y rapportant.

108. Réponse à adresse du Sénat, du 5 décembre 1906.—Copie de toute correspondance échangée entre le département de la Marine et des Pêcheries et toute personne ou toute compagnie quelconque au sujet de l'échouement à Matane du vapeur *Kensington*, ainsi que de l'enquête qui vient d'être faite à ce sujet et du jugement rendu par le commissaire enquêteur.

109. Réponse à adresse du Sénat, du 28 novembre 1906.—Etat des importations d'oxide d'aluminium pour les années 1903-04-05 et jusqu'à date, avec indication de la valeur.

109a. Réponse à adresse du Sénat, du 28 novembre 1906.—Etat de l'aluminium exporté pendant les années 1903-04-05 et jusqu'à date, avec indication de la valeur.

110. Réponse supplémentaire à ordre du 14 mars 1906.—Etat indiquant chaque homestead, contre lequel, au cours de l'exercice 1904-05, et pendant les six mois expirés le 31 décembre 1905, un rapport a été reçu par le ou les bureaux des terres fédérales se plaignant que la loi n'a pas été observée ou renfermant une demande d'annulation, et faisant connaître,—

- (a) la situation de chaque quart de section, rang, township et méridien;
- (b) le nom et le domicile de la personne qui a demandé l'inscription originelle;
- (c) le nom et le domicile de la personne ou des personnes qui ont fait une demande d'annulation;
- (d) la raison alléguée par les plaignants pour obtenir l'annulation de l'inscription;
- (e) si notification de la menace d'annulation a été donnée au délinquant;
- (f) mesures prises par le département dans chaque cas.

111. Réponse à ordre du 10 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil,

arrangements, contrats, rapports, télégrammes, lettres et autres documents, concernant une convention intervenue entre le gouvernement, ou quelqu'un de ses départements, et M. W. A. D. Lees ou toute autre personne ou personnes pour le clôturage d'un parc ou d'une étendue de terres près du Fort-Saskatchewan dans l'Alberta, et de tous tels documents et papiers se rattachant à l'entretien de telle clôture.

112. Réponse à ordre du 17 décembre 1906,—Copie de toutes les ordonnances ou règlements de la milice canadienne par lesquels les jeunes gens suivent le cours de trois mois (*short course*), pendant le jour, sont privés de leurs droits d'indemnité, durant leur service; aussi, copie de toutes ordonnances, règlements de la milice canadienne, par lesquels les jeunes gens de la campagne n'ont droit à aucune solde pour les cours provisoires (présence du soir).

113. Extrait du rapport d'un comité du Conseil privé, approuvé par le Gouverneur général le 24 décembre 1906, au sujet de l'affermage du canal de Beauharnois, afin de l'utiliser pour des fins d'électricité, d'éclairage et d'industries.

114. Réponse à ordre du 14 janvier 1907,—Etat indiquant,—(1) tous les montants qui, depuis le 1er juillet 1904, ont été dépensés (imputables sur le capital) pour donner plus de solidité aux ponts le long des chemins de fer de l'Etat; (2) le coût estimatif de chacun des travaux que l'on a l'intention d'exécuter pendant l'exercice 1907-08.

115. Réponse à ordre du 14 janvier 1907,—Copie de toute correspondance, pétitions et autres papiers adressés au département des Chemins de fer et Canaux ou reçus par lui, de toutes personnes, organisateurs ou associations, demandant la création d'un système d'annuités pour les employés du chemin de fer Intercolonial.

116a. Réponse à adresse du 28 novembre 1906,—

1. Copie du contrat ou arrangement en vertu duquel le gouvernement a loué ou aliéné les pouvoirs d'eau sur le canal de Soulanges, des soumissions, s'il en a été demandé, avant de disposer des dits pouvoirs d'eau, et de toute correspondance concernant les dits pouvoirs d'eau échangée avant que le gouvernement en ait disposé.

2. Copie de l'arrêté du conseil disposant des dits pouvoirs d'eau.

3. Copie de tous transferts des dits pouvoirs d'eau depuis leur aliénation primitive, de toute correspondance concernant les dits transferts, et de tous arrêtés du conseil, les autorisant ou les ratifiant.

4. Copie de tous rapports et évaluations entre les mains du gouvernement relativement à l'étendue et à la valeur des pouvoirs d'eau sur le canal de Soulanges.

116b. Réponse à ordre du 10 décembre 1906,—Etat indiquant,(1) les pouvoirs d'eau (et leur situation) le long du canal de la Trent qui sont encore la propriété du gouvernement; (2) les pouvoirs d'eau appartenant au gouvernement situés le long des tributaires du canal; (3) les pouvoirs d'eau loués, ou dont on a autrement disposé; (4) les conditions stipulées dans chaque cas; (5) la nature du titre dans chaque cas.

117. Réponse à ordre du 5 décembre 1906,—Copie de toutes lettres, télégrammes ou documents de toute espèce concernant (a) la nomination de M. F. W. Aylmer à la position d'ingénieur local du département des Travaux publics à Winnipeg; et (b) sa démission de cet emploi; aussi, copie de toutes lettres, télégrammes, etc., échangés entre M. Aylmer et tout officier du département des Travaux publics à ce sujet.

118. Réponse à adresse du 28 novembre 1906,—Copie de toute correspondance, soumissions, offres d'affermage, d'achat ou d'occupation de pouvoirs d'eau sous le contrôle du gouvernement du Canada, et de tout acte d'aliénation, soit par bail ou autrement, des dits pouvoirs dans un rayon de 100 milles autour de la cité de Montréal, au cours des derniers dix ans.

119. Réponse à ordre du 9 janvier 1906,—Copie de tous papiers, et de toute correspondance concernant les lettres chargées qui ont été perdues entre Bethany et Millbrook et autres points dans le comté de Durham, et plus spécialement, concernant une lettre mise à la poste par le nommé Joseph Hadden, de Bethany, à l'adresse de la banque de Montréal à Millbrook.

120. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Copie de toutes les données thermographiques recueillies à bord des steamers transocéaniques pendant la saison de 1906, et indiquant le nom du navire, la date de son départ et le nom du port d'où il est parti. Aussi, la situation du thermographe dans chaque cas, soit dans les compartiments frigorifiques, ou à air frais, ou ventilés, ou non ventilés. Aussi, indiquant la méthode de ventilation adoptée pour les compartiments ventilés.

121. Réponse à adresse du 17 décembre 1906.—Etat indiquant,—

(a) Tous les rapports faits de temps à autre, par les officiers de la branche des ingénieurs topographiques du département de l'Intérieur, concernant les terres dans les townships 10, 11, 12 et 13, rangs 7, 8, 9, 10, 11, 12 et 13, à l'ouest du quatrième méridien, et dans les townships 7, 8 et 9, rangs 8, 9, 10 et 11 à l'ouest du quatrième méridien ;

(b) Copie des arrêtés du conseil, en date du 13 décembre 1886, et du 21 décembre 1897, réservant certaines terres, savoir : celles comprises dans la moitié sud de la section 7, le quart nord-ouest de la section 9 et la section 21, situées au sud et à l'est de la rivière. Dans le township 12, rang 12 ; cette partie de la section 35 située au sud et à l'est de la rivière. Dans le township 11, rang 13, et les parties des sections 1 et 2 situées à l'est de la rivière, dans le township 12, rang 13, toutes à l'ouest du quatrième méridien, comme réserves d'abreuvoir pour les animaux ;

(c) Le rapport d'inspection mentionné dans l'arrêté du conseil du 21 décembre 1903, démontrant que les terres mentionnées dans les arrêtés du conseil du 13 décembre 1886 et du 21 décembre 1897, n'étaient plus requises pour le but pour lequel on les avait mises de côté ;

(d) Tous autres rapports faits de temps à autre jusqu'à date par des officiers du département de l'Intérieur, concernant la nature et la fertilité du sol, le climat, la quantité de pluie, l'approvisionnement d'eau, les caractères topographiques de cette région ou de toute autre étendue mentionnée dans le paragraphe (a) de cette résolution.

122. Arrêtés du conseil autorisant la délivrance de permis à des aubains et à des corporations étrangères d'amener du poisson frais dans des navires américains en aucun port de la Colombie-Anglaise, de décharger ce poisson frais au dit port sans payer de droits et de le transborder en entrepôt en aucune partie des Etats-Unis d'Amérique, etc.

123. Réponse à ordre du 28 novembre 1906.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement, ou aucun de ses membres ou officiers, et aucun membre de la Commission royale sur les assurances ou M. Shepley, C.R., ou M. Tilley, avocat, ou toute autre personne engagée pour les fins de la commission, par ou pour le compte du gouvernement, concernant les sujets et la méthode employée par la commission pour conduire l'enquête, les témoins à assigner, les informations à obtenir, et de qui ; aussi copie des rapports reçus ou transmis concernant les sujets susmentionnés ; et aussi, copie de toutes instructions données par le gouvernement, ou aucun de ses membres, à la commission ou aucun de ses avocats.

124. Réponse à adresse du Sénat du 16 janvier 1907.—Etat faisant connaître :—

Quelles sont les soumissions demandées par les commissaires du chemin de fer Transcontinental pour la fourniture de dormants pour une partie quelconque de ce chemin de fer.

Quels sont les soumissionnaires.

Quels sont les prix demandés par chacun d'eux.

Qui a obtenu le contrat.

A quel prix et pour quelle quantité.

L'entrepreneur a-t-il commencé l'exécution de son contrat.

Quelle quantité a-t-il livré jusqu'à ce jour.

A qui et à quel endroit.

Quel montant d'argent a-t-il reçu en paiement.

125. Réponse à ordre du 18 décembre 1906.—Copie de toute correspondance entre le gouvernement ou quelqu'un des départements et les cinq compagnies et le particulier dont les baux pour exploiter des mines par la force hydraulique ont été annulés l'an dernier.

126. Réponse à ordre du 16 janvier 1907.—Copie de tous papiers et correspondance, durant l'année dernière, en rapport avec l'affermage de tous terrains voisins du lac Manitoba, pour les fins de sport ou autres.

128. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Etat indiquant le nombre d'acres de terres des sauvages vendus chaque année depuis 1896; le prix reçu par acre; l'endroit où elles ont été choisies, dans chaque cas; le mode de vente, soit par voie de soumission ou à vente privée; le nombre de journaux dans lesquels ont été publiés des annonces demandant des soumissions, dans chaque cas; le nombre de jours écoulés entre la première publication de l'annonce, dans chaque cas, et l'ouverture des soumissions; le montant payé aux sauvages; les dépenses afférentes à la vente, et où la balance restante de chaque vente a été déposée. Aussi, copie de tous les baux consentis par le gouvernement pour des terres des sauvages dans les provinces de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise depuis 1896, avec indication de la manière dont l'affermage a été effectué, soit par voie de soumission publique ou par arrangement privé.

129. Réponse à ordre du 9 janvier 1907.—Etat indiquant,—

1. Combien d'établissements pour la maturation du fromage ont été érigés et maintenus par le gouvernement;

2. Où ils sont situés;

3. Quel a été le coût de chacun d'eux, y compris la garde de l'établissement et toutes autres dépenses s'y rattachant;

4. Quels honoraires devaient payer ceux qui se servaient de ces établissements;

5. Si le gouvernement défrayait les frais de transport du fromage de la fromagerie à ses propres établissements, et dans ce cas, quel était le montant à payer par chaque fromagerie et la totalité de ces paiements jusqu'à date;

6. Qui payait les frais de transport des établissements de maturation lorsque les produits en étaient exportés, et si le gouvernement les payait, quel a été le montant total de ces paiements jusqu'à date;

7. Combien de fabricants de fromage se sont servi de ces établissements et quelle quantité de fromage y a été déposée par chacun d'eux, chaque année, et pendant combien de temps les produits de chaque fabricant sont restés dans ces établissements;

8. Si le gouvernement a l'intention de maintenir ces établissements à l'avenir ou d'en augmenter le nombre;

9. Si le gouvernement ne se propose pas de continuer ce système, comment il disposera des établissements qu'il possède.

130. Réponse à ordre du 12 décembre 1906.—Copie de tous papiers et correspondance entre le département de la Marine et des Pêcheries et toutes autres personnes ou personnes concernant l'envoi de bateaux de sauvetage pour venir en aide aux vaisseaux qui ont dernièrement fait naufrage sur les côtes nord de l'Île du Prince-Edouard. Et aussi, copie de tous papiers et correspondance en rapport avec l'établissement de stations de sauvetage et d'appareils de sauvetage en différents points de la côte de l'Île du Prince-Edouard.

131. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Copie de toute correspondance et de tous documents en la possession du gouvernement concernant la vente du bois sur la réserve dite "réserve du phare", sur l'île Hope, dans la baie Georgienne.

132. Copie de la correspondance échangée entre le greffier du Sénat et le département de l'Auditeur général et le ministère de la Justice, relativement à l'indemnité sessionnelle et aux frais de voyage payés aux sénateurs.

134. Réponse à ordre du 20 janvier 1907.—Copie de tous comptes, pièces justificatives, correspondance, documents et papiers concernant l'achat de provisions, etc., expédiés ou qui devraient être expédiés à Kingston, Jamaïque, pour venir en aide aux victimes du récent tremblement de terre dans cette cité.

135. Réponse à adresse du Sénat, du 23 janvier 1907,—Production devant cette Chambre de tous les papiers, ordres, ordonnances, plaintes, rapports d'enquêtes, témoignages, jugement rendu par un conseil de guerre ou une cour martiale quelconque concernant un soldat de l'intendance militaire du nom de Téléphore Roy, à Québec, accusé et trouvé coupable d'une offense quelconque et condamné, pour ce fait, au cachot et aux travaux forcés, ensemble avec tous les documents qui se rattachent à cette affaire, antérieurs ou postérieurs à la plainte et au jugement du tribunal militaire; les noms du plaignant, des officiers qui ont siégé en cour martiale, du défenseur de l'accusé, de ceux qui ont confirmé le jugement et copie du dossier sur lequel ont été basés et le jugement de la cour matiale et la confirmation par autorité supérieure du jugement rendu.

136. Réponse à adresse du 10 décembre 1906,—Copie de tous papiers, contrats, arrêtés du conseil, rapports d'experts ou de fonctionnaires, et de toute correspondance concernant l'adoption et l'achat de 250 fusils à sous-cibles pour le département de la Milice, et plus spécialement copie de toutes lettres échangées entre l'*Ontario Sub-Target Company*, M. J. H. Jewell, M. Hartley Dewart, C.R., ou tout directeur ou actionnaires de la dite compagnie et le ministre de la Milice ou son secrétaire particulier au sujet d'achats, ou de contrats ou conventions d'achat, projetés ou exécutés, et les paiements faits à cet effet.

137. Réponse à adresse du 30 janvier 1907,—Copie de tous documents concernant la réserve sauvage de Metlakatla, c'est-à-dire d'un certain arrangement avec la province de la Colombie-Anglaise en ou vers l'année 1876, mentionné dans un arrêté du conseil en date du 2 avril 1906, le dit arrêté du conseil et toute la correspondance récente traitant de la réserve.

138. Réponse à adresse du 28 novembre 1906,—Copie de tous arrêtés du conseil, conventions, évaluations, rapports, mémoires, lettres, télégrammes, correspondance, documents et papiers concernant la vente ou l'octroi par le gouvernement fédéral ou quelqu'un de ses départements, depuis le 1er janvier 1905, de terres publiques à des particuliers autres que des colons de bonne foi.

139. Etat donnant les noms de toutes personnes nommées ou promues dans le service civil en 1905.

140. Réponse à adresse du 28 janvier 1907,—Copie de tous arrêtés du conseil, règles ou règlements gouvernant les opérations et l'administration du Bureau d'Imprimerie de l'Etat.

141. Réponse à ordre du 3 décembre 1906,—Copie de toute correspondance concernant la révocation de M. Talbot, ci-devant maître de poste à Cannington, Ont.

142. Réponse à ordre du 30 janvier 1907,—Etat indiquant quelles stations de sauvetage sont entretenues sur le littoral maritime et dans les eaux de l'intérieur du Canada, quand elles ont été construites, respectivement, et à quel coût, et combien a coûté l'entretien de chaque station pendant les derniers dix ans.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (EE) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Winnipeg and North-Western Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (FF) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la baie d'Hudson".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (GG) intitulé :
"Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (HH) intitulé :
"Loi concernant la compagnie dite *The Lake Superior Power Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (II) intitulé :
"Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Ross (Middlesex) a présenté au Sénat un bill (JJ) intitulé :
"Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (86) intitulé : "Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (N) intitulé : "Loi à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*", ayant été lu,

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. David, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que la troisième lecture soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (20) intitulé : "Loi à l'effet d'encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits alimentaires périssables", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (33) intitulé : "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (50) intitulé: "Loi modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal.

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu, considéré et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Reliance Life Assurance Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: "Loi concernant la *Midway and Vernon Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (Z) intitulé: "Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Legris, secondé par l'honorable M. Talbot, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AA) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BB) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (CC) intitulé: "Loi pour faire droit à Osprey George Valentine Spain", ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Milice relativement à l'appel de la milice active pour prêter main-forte à l'autorité civile", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Béique, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné de nouveau sur la motion de l'honorable M. Ferguson:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous les rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (DD) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 27 février 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Costigan,	Lovitt,	Power,
Baker,	David,	Macdonald (I.P.-E.),	Riley,
Beith,	De Veber,	Mackay (Alma),	Robertson,
Béique,	Douglas,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Bernier,	Drummond	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	(Sir George),	(Cap-Breton),	Roy,
Bostock,	Edwards,	McGregor,	Scott,
Boucherville, de	Ellis,	McHugh,	Shehyn,
(C.M.G.),	Ferguson,	McKay (Truro),	Sullivan,
Bowell	Fiset,	McLaren,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	McMullen,	Tessier,
Carling	Jones,	McSweeney,	Thibaudeau
(Sir John),	Kerr,	Merner,	(de la Vallière),
Cartwright	King,	Miller,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Kirchhoffer,	Mitchell,	(Rigaud),
Casgrain	Landry,	Owens,	Wilson,
(de Lanaudière),	Legris,	Perley,	Yeo,
Cloran,	Lougheed,	Poirier,	Young.
Comeau,			

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table :—

Par l'honorable M. Kirchhoffer.—De l'Assemblée législative du Manitoba, (2 pétitions).

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (52) intitulé: "Loi à l'effet de ratifier certains traités entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus, et entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Q) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton", a fait rapport qu'il avait

examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (41) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Douglas, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (11) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Legris, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (39) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (57) intitulé: "Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (45) intitulé: "Loi concernant l'*Athabasca Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (49) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Edwards, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (74) intitulé: "Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Merner, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (64) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Alsek and Yukon Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (25) intitulé: "Loi concernant la *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de Fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (V) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata", a fait rapport qu'il avait exa-

miné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après “peut” insérez “en attendant l'émission des dits *income bonds* hypothécaires consolidés”.

Page 2, lignes 24 et 25.—Retranchez “non enregistrés”.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de Fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (56) intitulé: “Loi constituant en corporation la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company*”, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

“15. La compagnie et son entreprise sont subordonnées aux dispositions de toute loi générale rendue ou qui le sera à l'avenir par les législatures des provinces d'Ontario et de Québec, qui pourvoieront, dans l'intérêt de la santé ou de la sûreté publiques, au contrôle et à la réglementation de la transmission, de la distribution ou de la fourniture de l'électricité sous quelque forme que ce soit”.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Qu'un ordre de la Chambre émane pour un état indiquant:—

1. Le nombre d'hommes qui sont ou ont été employés sur le steamer du gouvernement *Montcalm*, le nom de chacun d'eux, la date de son emploi, le montant de son salaire, et dans chaque cas si son emploi a été permanent ou temporaire.

2. Le service ou les services faits par ce steamer depuis sa construction au cas où il en aurait été fait plusieurs, l'état devra indiquer d'une manière précise le temps consacré à chaque service.

3. Les endroits sur le fleuve Saint-Laurent ou ailleurs où ce steamer a brisé la glace, et jusqu'à quel point cette opération a eu pour résultat d'ouvrir des passages pour la navigation ordinaire.

4. Le coût total de l'entretien du dit steamer, comprenant les salaires, le combustible, les réparations, la pension de l'équipage et autres dépenses, depuis l'époque de son entrée au service (indiquer la date) jusqu'au 25 courant.

5. Le tonnage, le nombre de chevaux-vapeur et le coût original du steamer.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que la règle 119 du Sénat soit suspendue relativement au bill (AA) intitulé: “Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Com-*

pany", afin que le dit bill puisse être pris en considération à la prochaine assemblée du comité permanent des Banques et du Commerce.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (79) intitulé: "Loi concernant la *Great West Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (58) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Rivers Improvement Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (78) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prudential Financial Society*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (59) intitulé: "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (15) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Riley, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (71) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Riley, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (N) intitulé: "Loi à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*", ayant été lu,

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Roy, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit modifié de nouveau par addition des mots suivants à l'article 7 tel qu'amendé:—"pour un montant n'excédant pas huit millions de dollars, soit un million de dollars de moins que les émissions combinées autorisées des deux compagnies fusionnées".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (CC) intitulé: "Acte pour faire droit à Osprey George Valentine Spain", ayant été lu,

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Osprey George Valentine Spain, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (68) intitulé: "Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés sur les chemins de fer de l'Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le préambule a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le second article a été lu et agréé, à l'exception des paragraphes (c) et (g) dont la considération a été remise.

Les articles trois à neuf inclusivement ont été lus et agréés.

L'article dix a été lu et remis.

Les articles onze et douze ont été lus et agréés.

L'article treize a été lu et remis.

L'article quatorze a été lu et agréé.

L'article quinze a été lu et remis.

L'article seize a été lu et agréé.

L'article dix-sept a été lu et remis.

L'article dix-huit a été lu et remis.

L'article dix-neuf et les articles restants du bill ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Loi à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Milice relativement à l'appel de la milice active pour prêter main-forte à l'autorité civile", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 28 février 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	Lovitt,	Power,
Baker,	Douglas,	Macdonald (I.P.-E.),	Riley,
Beith,	Drummond	MacKeen,	Robertson,
Béique,	(Sir George),	McDonald	Ross (Middlesex),
Bernier,	Edwards,	(Cap-Breton),	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Ellis,	McGregor,	Roy,
Bostock,	Ferguson,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de	Fiset,	McKay (Truro),	Shehyn,
(C.M.G.),	Gibson,	McLaren,	Sullivan,
Bowell	Gillmor,	McMillan,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Jaffray,	McMullen,	Tessier.
Carling	Jones,	McSweeney,	Thibaudeau
(Sir John),	Kerr,	Merner,	(Rigaud),
Cartwright	King,	Miller,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Kirchhoffer,	Mitchell,	(de la Vallière),
Cloran,	Landry,	Owens,	Wilson,
Comeau,	Legris,	Perley,	Yeo,
Costrgan,	Lougheed	Poirier,	Young.
David,			

PRIÈRES.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (S) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (65) intitulé: "Loi concernant l'*Annuity Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (37) intitulé: "Loi concernant la Compagnie

d'assurances sur la vie la Royale Victoria', a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Baird, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (29) intitulé: "Loi constituant en corporation la *National Accident and Guarantee Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 24.—Retranchez "dix" et insérez "vingt-cinq".

Page 4, ligne 6.—Retranchez les articles 12 et 13.

Sur motion de l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable

M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (53) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 23.—Après "par" insérez "le retranchement des mots 'en quelque lieu désigné en la dite cité de Vancouver' dans la sixième ligne, et par l'insertion des mots 'à son siège' et par".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (L) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Traders Fire Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Retranchez "Les actionnaires" et insérez "Tout actionnaire"; retranchez "sont" et insérez "est".

Page 1, ligne 25.—Retranchez "déclarés être porteurs respectivement" et insérez "déclaré être porteur".

Page 1, lignes 26 et 27.—Retranchez "qu'ils sont porteurs respectivement" et insérez "qu'il est porteur".

Page 1, lignes 28 et 29.—Retranchez "ces actionnaires respectivement" et insérez "un actionnaire".

Page 1, ligne 31.—Retranchez “des actionnaires” et insérez “d’un actionnaire”.

Page 1, ligne 33.—Retranchez “ils sont ainsi respectivement porteurs” et insérez “il est ainsi porteur”.

Page 2, ligne 21.—Retranchez “30” et insérez “150”.

Page 2, ligne 22.—Retranchez “clauses”.

Page 3, ligne 4.—Retranchez “dix” et insérez “vingt-cinq”.

Page 3, ligne 9.—Retranchez “et des succursales” et insérez “mais”.

Page 3.—Retranchez les articles 13 et 14.

Page 3, ligne 49.—Retranchez “les fins”.

Page 4, ligne 2.—Retranchez tous les mots depuis “propos” jusqu’à la fin de l’article 15 et insérez à la place ce qui suit: “mais la valeur annuelle des propriétés qu’elle possédera dans quelque une des provinces du Canada ne devra pas dépasser la somme de dix mille dollars, sauf dans la province d’Ontario, où cette valeur ne devra pas dépasser la somme de vingt-cinq mille dollars”.

“2. Les articles 209, 210 et 211 de la Loi des Compagnies s’appliqueront à la compagnie”.

Page 4, ligne 10.—Retranchez l’article 16 et remplacez-le par le suivant:—

“16. La partie II de la Loi des Compagnies, sauf les articles 125, 141 et 165, et sauf les dispositions qui sont incompatibles avec la Loi des Assurances ou avec la présente loi, s’appliqueront à la nouvelle compagnie”.

Page 4, ligne 14.—Après l’article 16, insérez les clauses “A”, “B” et “C” :—

Clause “A”.

“La présente loi et la compagnie par elle constituée en corporation et l’exercice des pouvoirs conférés par la présente loi seront subordonnés aux dispositions de la Loi des Assurances et de ses amendements”.

Clause “B”.

“Avant l’obtention du permis exigé par la Loi des Assurances, une somme additionnelle d’au moins dix mille dollars du capital social de la compagnie sera versée en espèces au fonds de la compagnie pour être affectée seulement aux fins de la compagnie en vertu de la présente loi; et ensuite, chaque année successive pendant quatre ans, une somme additionnelle de dix mille dollars du capital social de la compagnie sera ainsi versée pour être affectée seulement aux dites fins”.

Clause “C”.

“Les directeurs de la nouvelle compagnie pourront en tout temps, et de temps à autre, après y avoir été dûment autorisés par une résolution approuvée par le vote d’actionnaires représentant au moins les deux tiers de tout le capital social souscrit de la compagnie, à une assemblée générale spéciale dûment convoquée pour en délibérer, passer un règlement à l’effet de réduire le capital payé au montant ainsi autorisé par les actionnaires”.

“2. La responsabilité des actionnaires restera la même que s’il n’avait pas été fait de réduction du capital versé, et ne sera pas changée par suite de cette réduction.

“3. Les directeurs pourront de temps à autre, à même les profits de la compagnie, en déclarant un dividende de capital ou un bonus ou autrement, augmenter le capital versé de la compagnie jusqu’à un montant n’excédant pas la somme ou les sommes dont il pourra avoir été réduit en vertu des dispositions de cet article, et ensuite, le capital versé et chaque action de ce capital représenteront le montant total auquel il aura été ainsi réduit et le montant de l’augmentation déclarée comme susdit”.

Page 4, ligne 20.—Après “loi”, insérez ce qui suit: “et, si elle est ainsi acceptée et approuvée, la présente loi entrera en vigueur un jour ultérieur qui sera fixé à cette fin par le dit vote.

“2. Avis de cette acceptation et approbation et du jour ainsi fixé sera publié par la compagnie dans la *Gazette du Canada*”.

Page 4, ligne 21.—Dans la première ligne de l'annexe, retranchez "1907" et insérez "190".

Dans le préambule.

Ligne 8.—Retranchez "l'Acte des Assurances", et insérez "la présente loi".

Sur motion de l'honorable M. McKay (Truro), secondé par l'honorable M. Baird, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (9) intitulé: "Loi concernant un brevet de Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Baird, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (I) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne Musicale et Dramatique", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 38.—Retranchez "soixante" et insérez "trente".

Page 2, ligne 49.—Retranchez "trente" et insérez "quinze".

Page 3, ligne 26.—Après "tirage" insérez "bi-mensuel".

Page 3, ligne 27.—Retranchez depuis "totales" jusqu'à "à", ligne 30, et insérez "perçues par le théâtre de l'association".

Sur motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (30) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Women's Art Association of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 35.—Après "peut" insérez les mots "subordonnément aux lois provinciales".

Page 4, ligne 23.—Retranchez "l'Association" et insérez "ce corps local, de l'Association ou de tout autre corps local affilié à l'Association".

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (O) intitulé: "Acte constituant en corporation l'union dite *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*", a fait rapport qu'il

avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 1.—Retranchez “en fidéicommiss” et insérez “subordonnement aux lois provinciales”.

Page 2, lignes 4 et 5.—Retranchez les mots “en conformité du fidéicommiss créé par la présente loi” et insérez les mots “subordonnement à tout fidéicommiss créé à leur égard”.

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Baird secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été ordonné que le dit bill, soit lu la troisième fois demain.

Un débat s'étant engagé sur une simple question,

L'honorable M. Ferguson a soulevé un point d'ordre, à savoir que ce débat était contraire à la règle 39.

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre bien motivé.

L'honorable M. Poirier, secondé par l'honorable M. Robertson, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

Après débat,

Avec la permission du Sénat la dite motion a été retirée.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse supplémentaire à une adresse du Sénat, en date du 7 février 1907, demandant copie des arrêtés du conseil du 11 mai 1885 et du 5 mars 1895 accordant des terres dans les Territoires du Nord-Ouest, sous l'autorité de l'Acte de 1884, chapitre 25, article 7, et de tous arrêtés du conseil rendus depuis 1895, relativement à des octrois de terres à cette fin.

Aussi, copie de tous contrats passés entre la compagnie dite *The Canadian Northern Railway Company* et le gouvernement, relativement à la construction d'une ligne de chemin de fer allant à la Baie-d'Hudson, ou de toute partie de cette voie ferrée.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 225.)

Conformément à l'ordre du jour, le bill (52) intitulé: “Loi à l'effet de ratifier certains traités entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus, et entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Q) intitulé: “Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (41) intitulé: "Loi concernant la *Manitoba and North-Western Railway Company of Canada*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (11) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*", a été lu la troisième fois

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (39) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and North-Western Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (57) intitulé: "Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (24) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (45) intitulé: "Loi concernant l'*Athabasca Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (49) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (74) intitulé: "Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (64) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Alsek and Yukon Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (13) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (25) intitulé: "Loi concernant la *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel ont été renvoyés la pétition de Celina Kingan Ansley et des témoignages à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George William Hadley, et des témoignages à l'appui, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen au sujet de la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Conciliation de 1900", et sur la motion de l'honorable M. Coffey en amendement au dit bill, et portant que ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la lecture en soit remise d'hui en six mois, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (EE) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and North-Western Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Roberson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (FF) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central Algoma à la baie d'Hudson", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Roberson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (GG) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Roberson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (HH) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Lake Superior Power Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Roberson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (II) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord" a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Roberson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (JJ) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Ontario, Hudson's Bay and Western", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Roberson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *St. Leon Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Legris, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné de nouveau sur la motion de l'honorable M. Ferguson:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant qu'elles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable Sir Mackenzie
Bowell, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amende-
ments faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au
bill (V) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata".

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Robertson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amende-
ments faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au
bill (56) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Quinze and
Blanche River Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général
relativement au bill (68) intitulé: "Loi établissant la Caisse de prévoyance des em-
ployés sur les chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard", ayant été
lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable
M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (T) intitulé: "Loi modifiant
la Loi de la milice relativement à l'appel de la milice active pour prêter main-forte à
l'autorité civile", ayant été lu,

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Fiset, a proposé:
Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. Roy, il a été
Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement
au bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain et que ce soit le premier article de l'ordre du
jour après les troisième lectures.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power,
Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 1er mars 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Lougheed,	Perley,
Baker,	Davis,	Lovitt,	Porrier,
Beith,	De Veber,	Macdonald (I.P.-E.),	Power,
Béique,	Edwards,	MacKeen,	Riley,
Bernier,	Ellis,	McDonald	Robertson,
Bolduc,	Ferguson,	(Cap-Breton),	Ross (Middlesex),
Bostock,	Fiset,	McGregor,	Ross (Moosejaw),
Boucherville, de	Gibson,	McHugh,	Roy,
(C.M.G),	Gillmor,	McKay (Truro),	Scott,
Bowell	Jaffray,	McLaren,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Jones,	McMillan,	Sullivan,
Carling	Kerr,	McMullen,	Talbot,
(Sir John),	King,	McSweeney,	Tessier,
Cartwright	Kirchhoffer,	Miller,	Wilson,
(Sir Richard),	Landry,	Mitchell,	Yeo,
Cloran,	Legris,	Owens,	Young.
Comeau,			

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—
De l'Assemblée législative de la province du Manitoba, demandant à votre honorable Chambre de vouloir bien adopter une loi à l'effet d'annuler et abroger les règlements actuellement en vigueur et de rétablir ceux existant antérieurement à l'année 1906, ou tous autres règlements justes et raisonnables à l'égard des colons de la province; demandant aussi l'adoption d'une loi à l'effet de prévenir les grèves du travail et de les faire régler par arbitrage obligatoire.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son quinzième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 1er mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son quinzième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions suivantes et a trouvé suffisant l'avis donné de chacune d'elles:—

De la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, demandant l'adoption d'une loi qui autorise la dite compagnie à acquérir le chemin de fer Atlan-

tique au lac Supérieur et à la Baie-des-Chaleurs, à construire un embranchement de Paspébiac à Edmunston ou à Grand-Falls, sur la rivière Saint-Jean, dans le Nouveau-Brunswick; à augmenter son capital, et à d'autres fins.

De la compagnie dite *Hamilton Radial Electric Railway Company*, demandant l'adoption d'une loi à l'effet d'augmenter les pouvoirs qu'elle possède en vertu de sa charte, et à d'autres fins.

De Peter Paton, de la ville de Collingwood, province d'Ontario, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Collingwood Southern Railway Company*.

De Joseph Riopelle et autres, de la cité d'Ottawa, province d'Ontario, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son seizième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 1er mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son seizième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Albert Frigon et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Live Stock Insurance Company of Canada, Limited*, et a constaté que les avis n'ont pas eu toute la durée voulue. Votre comité néanmoins recommande de suspendre la règle 107 dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 1er mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Charles M. Hays et autres, de la cité de Montréal, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Ottawa Terminal Railway Company*, et a constaté que les avis n'ont pas eu

toute la durée voulue. Il a aussi constaté que la règle 107c exigeant que le Secrétaire Provincial et les greffiers de chaque comté et de chaque municipalité reçoivent les dits avis pas moins de cinq semaines avant la prise en considération d'une pétition par votre comité, n'a pas été observée.

Votre comité néanmoins recommande de suspendre la règle 107c, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé, pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 1er mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-huitième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Thomas Sturgis, de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Port Arthur Power and Development Company*.

Votre comité a constaté que les avis donnés ont été régulier, mais que la règle 107c exigeant que des avis soient aussi envoyés au Secrétaire Provincial et aux différentes municipalités, n'a pas été observée.

Votre comité néanmoins recommande de suspendre dans ce cas la règle 107c parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Power a présenté au Sénat un bill (KK) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son dix-neuvième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 1er mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son dix-neuvième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Thomas Sturgis, de la cité de New-York, Etat de New-York, l'un des Etats-Unis d'Amérique, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The International Canal and Power Company*. Les promoteurs, dans leur avis, avaient demandé que leurs travaux fussent déclarés être d'utilité publique, mais ils déclarent maintenant qu'ils retirent cette demande. Votre comité a constaté les avis réguliers sur tous les autres points.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingtième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 1er mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingtième rapport.

Votre comité recommande que le délai fixé pour la présentation de bills privés au Sénat soit prolongé au mercredi, treizième jour de mars courant, et que le délai fixé pour la présentation des rapports d'un comité permanent et de sélection relatif à un bill privé soit prolongé au mercredi, troisième jour d'avril prochain.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que les règles 24a, 30 et 110 du Sénat soient suspendues relativement au dit rapport.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Young a présenté au Sénat un bill (LL) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été Ordonné, que le bill (3) intitulé : " Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903 ", soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Bernier, il a été Ordonné, que le bill (4) intitulé : " Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903 ", soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture mardi prochain.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que la vacance dans le comité permanent des Banques et du Commerce soit remplie en ajoutant le nom de l'honorable G. W. Ross.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que l'honorable M. Beith soit ajouté au comité des Bills Privés Divers en remplacement de feu l'honorable sir William Hingston.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (S) intitulé : " Loi concernant la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada* ", a été la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (29) intitulé : " Loi constituant en corporation la *National Accident and Guarantee Company of Canada* ", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (53) intitulé : " Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company* ", a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (65) intitulé : " Loi concernant l'*Annuity Company of Canada* ", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (9) intitulé: "Loi concernant un brevet de Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation l'union dite *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (V) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (56) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les premier, deuxième et troisième articles ont été lus et agréés.

Le quatrième article a été lu et agréé à l'exception de son paragraphe trois dont la considération a été remise.

Les articles cinq à dix inclusivement ont été lus et agréés.

L'article onze a été lu et remis.

Les articles douze à quatorze inclusivement ont été lus et agréés.

L'article quinze a été lu et amendé en retranchant dans la deuxième ligne les mots "l'unité étalon légale" et en insérant "l'étalon légal".

Le dit article, tel qu'amendé, a été agréé.

Les articles seize à vingt-six inclusivement ont été lus et agréés.

L'article vingt-sept a été lu et amendé en insérant dans la deuxième ligne après le mot "mètres" les mots: "et des autres instruments et appareils électriques".

Le dit article, tel qu'amendé, a été agréé.

Les articles vingt-huit à trente-quatre ont été lus et agréés.

L'article trente-cinq a été lu et amendé en insérant dans la neuvième ligne après le mot "mètre" les mots "de la ligne de service".

Le dit article, tel qu'amendé, a été agréé.

L'article trente-six et les articles restants ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (50) intitulé: "Loi modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Loi concernant la *Great West Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (58) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Rivers Improvement Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (78) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prudential Financial Society*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (15) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (71) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Roy, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (MM) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*",

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (L) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Traders' Fire Insurance Company*".

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité des Bills Privés Divers au bill (I) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne Musicale et Dramatique", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Roy, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Bills Privés Divers au bill (30) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Women's Art Association of Canada*".

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à huit heures du soir.

Mardi, 5 mars 1907.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Domville,	MacKeen,	Power,
Baker,	Douglas,	McDonald	Riley,
Beith,	Ellis,	(Cap-Breton),	Robertson,
Béique,	Ferguson,	McGregor,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Fiset,	McHugh,	Roy,
Bostock,	Gibson,	McKay (Truro),	Scott,
Boucherville, de	Gillmor,	McLaren,	Sullivan,
(C.M.G.),	Godbout,	McMillan,	Talbot,
Carling	Jaffray,	McMullen,	Tessier,
(Sir John),	Kerr,	McSweeney,	Thibaudeau
Cloran,	King,	Mitchell	(de la Vallière),
Comeau,	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Thompson,
Cox,	Legris,	Owens,	Wilson,
David,	Lougheed,	Perley,	Yeo,
Davis,	Lovitt,	Poirier,	Young.
De Veber,	Mackay (Alma),		

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—
Par l'honorable M. Power:—De D. McGillivray, de Port-Colborne, et d'autres, d'autres lieux.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, a proposé:
Que les règles 24a, 30 et 110 soient suspendues relativement à la pétition de Harley Lorenzo Pierce et autres, de la cité de Toronto.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Power a présenté la pétition de Harley Lorenzo Pierce, et autres, de la cité de Toronto, et la dite pétition a été déposée sur la table.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-et-unième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ N^o 8,
VENDREDI, 1^{er} mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-et-unième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de la corporation de la cité de Toronto, demandant l'adoption d'une loi qui permette aux pétitionnaires et aux compagnies mentionnées dans la pétition, conjointement ou séparément, de construire le dit pont, pendant contestation, et de pourvoir au paiement du coût de la construction, et il a constaté que les avis n'ont pas eu toute la durée voulue.

Votre comité néanmoins recommande de suspendre la règle 107, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé, pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (9) intitulé: "Loi concernant un brevet de Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (L) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Traders Fire Insurance Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (30) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Women's Art Association of Canada*", a été, tel qu'amendée, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé: "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Celina Kingan Ansley, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George William Hadley, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Kirchhoffer a présenté à la Chambre un bill (NN) intitulé : "Acte pour faire droit à George William Hadley".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, en conséquence.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen au sujet de la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Loi modifiant l'Acte de Conciliation de 1900", et sur la motion de l'honorable M. Coffey en amendement au dit bill, et portant que ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la lecture en soit remise d'hui en six mois ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au mercredi, treizième jour de mars courant.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné de nouveau sur la motion de l'honorable M. Ferguson:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Loughheed, secondé par l'honorable M. Baker, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général relativement au bill (68) intitulé: "Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés sur les chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que les règles 24a, 30 et 119 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi concernant la Compagnie de chemin de fer de Joliette et Brandon", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que les règles 24a, 30 et 119 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dix-neuvième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. McMullen a présenté au Sénat un bill (OO) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. David a présenté au Sénat un bill (PP) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie canadienne d'assurance sur le bétail (Limitée), *The Live Stock Insurance Company of Canada, Limited*."

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dix-septième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le dix-huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le seizième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 13 juin 1906, demandant une copie de la correspondance échangée entre l'honorable M. Landry et le très honorable Sir Wilfrid Laurier et entre celui-ci et le ministère de la Milice au sujet du refus par ce dernier de traduire et de faire publier en français des règlements de la milice qui ont été publiés en anglais seulement dans la *Gazette du Canada* du 5 mai dernier.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 173.)

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (4) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (27) intitulé : "Loi concernant la Banque Nationale", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. Godbout, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (31) intitulé : "Loi constituant en corporation la *North-Western Trusts Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (63) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Protective Association of Canada*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (73) intitulé : "Loi concernant certains brevets de l'*International Paper Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. King, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Cox, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 6 mars 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cox,	Legris,	Power,
Baker,	David,	Lougheed,	Riley,
Beith,	Davis,	Lovitt,	Ribertson,
Béique,	De Veber,	Mackay (Alma),	Ross (Middlesex),
Bolduc,	Domville,	McDonald	Ross (Moosejew),
Bostock,	Douglas,	(Cap-Breton),	Roy,
Boucherville, de	Ellis,	McGregor,	Scott,
(C.M.G.),	Ferguson,	McHugh,	Shehyn,
Bowell	Fiset,	McKay (Truro),	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Gibson,	McLaren,	Talbot,
Carling	Gillmor,	McMillan,	Tessier,
(Sir John),	Godbout,	McMullen,	Thibaudeau
Cartwright	Jaffray,	McSweeney,	(de la Vallière),
(Sir Richard),	Jones,	Miller,	Thompson,
Casgrain	Kerr,	Mitchell,	Wilson,
(de Lanaudière),	King,	Montplaisir,	Yeo,
Cloran,	Kirchhoffer,	Perley,	Young.
Comeau,	Landry,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (42) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (55) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (12) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*", a fait rapport

qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 28.—Retranchez "cinquante" et insérez "cent".

Page 2, lignes 3 et 4.—Après "résolution" retranchez "avec le consentement de la majorité" et insérez "ratifiée par les deux tiers".

Page 2, ligne 7.—Après "but" insérez "sur un avis de trente jours dans chaque cas".

Page 2, ligne 29.—Retranchez le paragraphe 2 de l'article 7.

Page 2, ligne 40.—Retranchez les paragraphes (a), (b), (c), (d) et (e) de l'article 10, et remplacez-les par les suivants:—

"(a) Construire, acquérir par voie d'achat, bail ou autrement, tenir en service et exploiter des lignes de téléphone ou de télégraphe électriques aériennes, sous-marines, ou l'une et l'autre, entre tous endroits de la province de Québec et des comtés de Ristigouche et de Gloucester, province du Nouveau-Brunswick ;

"(b) Construire, acquérir par voie d'achat, bail ou autrement, tenir en service et exploiter des prolongements des lignes par le présent autorisées jusqu'à tous endroits de la province de Québec, et de la province du Nouveau-Brunswick ;

"(c) Construire, fabriquer, acquérir par voie d'achat, bail ou autrement, poser, ériger, entretenir, utiliser et exploiter les câbles, fils, poteaux, conduits, ouvrages, constructions, bâtisses, outillage, machines, appareils, accessoires, matériel et fournitures nécessaires aux fins de son entreprise, ou pouvant servir à ses opérations, et en disposer ;

"(d) Pour les fins de son entreprise, construire, acquérir par voie d'achat, bail ou autrement, affréter, entretenir et exploiter des steamers et autres navires pour le posage, l'entretien et l'exploitation de câbles sous-marins."

Page 3, ligne 16.—Retranchez "f" et insérez "e".

Page 3, ligne 21.—Retranchez "g" et insérez "f".

Page 3, ligne 23.—Après "11" insérez "sauf".

Page 3, ligne 33.—Après "12" insérez "sauf".

Page 3, ligne 40.—Après "directeurs" retranchez "adoptée avec le consentement de la majorité" et insérez "ratifiée par les deux tiers".

Page 4, ligne 3.—Retranchez depuis "services" jusqu'à la fin de l'article 15, ligne 39, et insérez ce qui suit comme paragraphe 3 de l'article 14 :—

"3. Les articles 355 à 360 de la Loi des chemins de fer s'appliqueront à la Compagnie, et l'expression "téléphone", partout où elle se rencontre dans les dits articles sera censée comprendre "télégraphe".

Page 5, ligne 3.—Retranchez entièrement l'article 17.

Page 6, ligne 30.—Retranchez "La partie II" et insérez "Les parties II et III".

Page 6, ligne 32.—Retranchez les articles 20 à 25, tous deux inclusivement, et insérez à la place ce qui suit:—

"Les articles suivants de la Loi des chemins de fer s'appliqueront à la compagnie

et à la construction et à l'entretien de ses travaux autorisés soit par la présente loi ou par la Loi des télégraphes, savoir :—

“ L'article 151, en autant qu'il peut être applicable, et les articles 245, 246 et 247.”

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Fiset, a proposé :

Que le bill (R) intitulé: “Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*, soit placé sur l'ordre du jour pour sa troisième lecture demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et toute personne quelconque, ainsi que des rapports de tout fonctionnaire du gouvernement, relativement à la pension par l'Etat des personnes âgées bien méritantes ; aussi, copie d'un bill mentionné par le très honorable ministre du Commerce, dans un discours prononcé par lui au Sénat le 28 février dernier, au sujet de la vente d'annuités par le gouvernement du Canada.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. McMullen a présenté à la Chambre un bill (QQ) intitulé: “Loi pour faire droit à Celina Kingan Ansley”.

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), a proposé :

Que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (37) intitulé: “Loi concernant la Compagnie d'assurances sur la vie la Royale Victoria”, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (9) intitulé: “Loi concernant un brevet de Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement .

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (T) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la milice relativement à l'appel de la milice active pour prêter main-forte à l'autorité civile".

Après un nouveau débat.

Avec la permission du Sénat:

La dite motion a été retirée.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité".

(En comité.)

L'article quatre a été reconsidéré et amendé en insérant dans sa seconde ligne après le mot "abonné" les mots: "pour l'éclairage d'après la présente section".

Le paragraphe trois du dit article a été reconsidéré et agréé.

L'article cinq a été reconsidéré et agréé.

L'article onze a été reconsidéré, biffé et remplacé par le suivant:—

"11. Personne ne sera nommé inspecteur à moins d'avoir passé un examen d'aptitude en électricité; cet examen se fera par le département et sous la surveillance de l'ingénieur électricien en chef. La présente disposition ne portera aucune atteinte à la position ou situation des employés nommés avant la présente loi.

"2. Les gradués en génie électrique d'une université canadienne pourront être nommés sans avoir à subir l'examen d'aptitude.

"3. Nul inspecteur ne pourra être marchand d'électricité ou d'électromètres, ni être employé par une personne qui fournira de l'électricité ou des électromètres".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24d et 30 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient adoptés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (50) intitulé: "Loi modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (58) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Rivers Improvement Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité des Bills Privés Divers au bill (I) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association canadienne Musicale et Dramatique", ayant été lu.

L'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Roy, a proposé:

Que les dits amendements soient agréés.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé en amendement:

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant, mais que le dit bill soit renvoyé de nouveau au comité permanent des Bills Privés Divers avec instruction de l'amender de nouveau en retranchant les clauses relatives aux loteries.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (KK) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Robertson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (LL) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Nord", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (MM) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le vingt et unième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (59) intitulé: "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles 1 à 11 inclusivement ont été lus et agréés.

L'article 12 a été lu et amendé en insérant le proviso suivant:—

"Pourvu toujours que, s'il est établi, à la satisfaction du Gouverneur en conseil, que ce marquage empêcherait la vente de ces articles sur les marchés britanniques ou autres marchés d'Europe, il pourra exempter ces articles de l'application de la présente disposition".

Les articles 13 à 16 inclusivement ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'honorable M. Kerr a présenté au Sénat un bill (RR) intitulé: "Loi concernant la pont de la rue Yonge de la cité de Toronto".

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Béique, il a été
Ordonné, que les règles 23^f et 30 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Béique, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 7 mars 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Lovitt,	Power,
Baker,	De Veber,	Mackay (Alma),	Riley,
Beith,	Domville,	McDonald	Robertson,
Béique,	Douglas,	(Cap-Breton),	Ross (Middlesex),
Bostock,	Drummond	McGregor,	Ross (Halifax),
Boucherville, de	(Sir George),	McHugh,	Ross (Moosejaw),
(C.M.G.),	Ellis,	McKay (Truro),	Roy,
Bowell	Ferguson,	McLaren,	Scott,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McMillan,	Shehyn,
Carling	Gillmor,	McMullen,	Sullivan,
(Sir John),	Godbout,	McSweeney,	Talbot,
Cartwright	Jaffray,	Merner,	Tessier,
(Sir Richard),	Kerr,	Miller,	Thompson,
Casgrain	King,	Mitchell,	Wilson,
(de Lanaudière),	Kirchhoffer,	Montplaisir,	Wood,
Cloran,	Landry,	Owens,	Yeo,
Comeau,	Legris,	Perley,	Young.
David,	Lougheed,	Poirier,	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue :—

De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et ailleurs, directeurs provisoires de la *Erie Ontario Power Company*, demandant qu'il leur soit permis, nonobstant l'expiration du délai pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, de présenter une pétition pour l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prudential Financial Society*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (BB) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (W) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Travellers Indemnity Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Retranchez "succursales" et insérez "conseils facultatifs".

Page 2, ligne 13.—Après "cent" insérez "cinquante".

Page 2, ligne 24.—Retranchez "vingt-cinq" et insérez "trente".

Page 2, ligne 32.—Après "actionnaire" insérez: "Le premier appel de versements ne devra pas dépasser quarante pour cent, et nul appel de versement subséquent ne devra dépasser dix pour cent des actions souscrites; et il devra être donné au moins trente jours d'avis de tout tel appel de versement".

Page 2, ligne 36.—Après "loi" insérez: "Pourvu que le montant versé par un actionnaire ne soit pas moindre que dix pour cent du montant souscrit par cet actionnaire".

Page 3, ligne 35.—Retranchez les articles 9 et 10.

Page 3, ligne 41.—Retranchez l'article 11, et remplacez-le par le suivant:—

"11. La compagnie pourra acquérir, posséder et aliéner tous immeubles nécessaires, en totalité ou en partie, pour son usage et occupation; mais la valeur annuelle de ces immeubles dans aucune province du Canada ne devra pas dépasser cinq mille dollars, sauf dans la province de Québec, où elle ne dépassera pas dix mille dollars".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (AA) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Après "dotations" insérez "contingent sur la vie humaine".

Page 1, ligne 33.—Retranchez tous les mots depuis "Ontario" jusqu'à la fin de l'article 5.

Page 2, ligne 28.—Retranchez "actionnaires" et insérez "directeurs"; retranchez "les directeurs" et insérez "parmi leur nombre".

Page 2, ligne 39.—Retranchez "onze" et insérez "huit".

Page 2, ligne 38.—Après "polices" insérez "qui ne seront pas des actionnaires".

Page 2, ligne 39.—Retranchez l'article 12 et remplacez-le par le suivant:—

"12. Toute personne dont la vie aura été assurée en vertu d'une police ou de polices de la compagnie pour mille dollars ou plus, que cette personne soit ou non actionnaire de la compagnie, sera membre de la compagnie et aura droit d'assister et de voter personnellement ou par fondé de pouvoirs à toutes les assemblées générales de la compagnie; mais les porteurs de polices, en cette qualité, n'auront pas droit de vote à l'élection des directeurs pour les actionnaires. Tout fondé de pouvoirs devra être actionnaires et habile à voter.

“2. Tout tel porteur de police qui n'est pas actionnaire sera éligible comme directeur pour les porteurs de polices”.

Page 2, ligne 48.—Retranchez “égale”.

Page 2, ligne 49.—Retranchez tous les mots depuis “matières” jusqu'à la fin de l'article 13.

Page 3, ligne 2.—Retranchez “six” et insérez “sept”.

Page 3, ligne 13.—Retranchez “onze” et insérez “huit”.

Page 3, ligne 15.—Retranchez l'article 17 et remplacez-le par le suivant:—

“17. Les directeurs pourront en tout temps mettre en réserve telle partie des profits nets qu'ils jugeront prudent et convenable, et qu'ils distribueront sous forme de dividendes ou primes aux actionnaires et aux porteurs de polices participantes, après s'être assurés de la partie de ces profits qui proviennent des polices participantes et en en faisant la distinction d'avec la partie des profits provenant d'autres sources; et les porteurs de polices participantes auront droit de partager dans cette partie des profits ainsi mise en réserve qui aura été distinguée comme provenant de polices participantes, jusqu'à concurrence d'au moins quatre-vingt-dix pour cent de ces profits; mais nul dividende ne sera en aucun temps déclaré ni aucune prime servie sur des profits estimatifs, et la portion de ces profits restant non partagée lors de la déclaration d'un dividende ne sera jamais moindre qu'un cinquième du dividende déclaré”.

Page 3, ligne 23.—Après l'article nouveau substitué à l'article 17, insérez ce qui suit comme article A:—

“Article A.

“Lorsque le porteur d'une police autre qu'une police à terme ou à prime naturelle aura payé trois primes annuelles ou plus, et qu'il manquera d'acquitter d'autres primes, ou qu'il désirera résilier sa police, les primes payées ne seront pas confisquées, mais il aura droit à une police libérée et commuée pour la somme que les directeurs constateront et détermineront, ou de recevoir une somme en espèces que les directeurs fixeront comme représentant la valeur de rachat de la police, la somme devant, dans l'un et l'autre cas, être constatée d'après le principe à adopter par règlement et applicables en général à tous les cas pouvant se présenter; sauf que, s'il ne demande pas telle police libérée et commuée ou le paiement en espèces pendant que la police primitive est en vigueur ou dans les douze mois après qu'aura eu lieu l'omission d'acquitter une prime sur cette police, la compagnie sera tenue, sans qu'on le lui demande, soit d'émettre cette police libérée et commuée, soit de payer à l'assuré ou de porter à son crédit la valeur de rachat de sa police.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Young, il a été ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Béique, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N^o 8.

Mars 1907.

Le comité permanent du Compte rendu des Débats a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Votre comité recommande l'adoption du système suivant qui vient d'être inauguré par la Chambre des Communes, pour la publication en anglais du compte rendu des Débats. D'abord on n'imprimera que quelques copies dans le format des pages du hansard et sur un côté seulement. Ces copies seront envoyées aux sténographes, qui

les transmettront aux sénateurs seulement dont les discours seront reproduits, afin qu'ils les corrigent pour l'édition en volume.

L'édition de 125 copies non corrigées sera supprimée et remplacée par l'édition quotidienne actuelle.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUÉ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Young a présenté au Sénat un bill (SS) intitulé : "Loi à l'effet de modifier la loi concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment Policy Holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Young a présenté au Sénat un bill (TT) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Ottawa Terminal Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé :

Qu'il est de l'intérêt public que le gouvernement nomme un expert placé sous l'autorité de la Commission des chemins de fer du Canada, qui aurait pour titre "le Commissaire des Téléphones et Télégraphes", et dont les fonctions seraient d'exercer un entier contrôle sur la construction, la localisation, l'entretien et le service de toutes les lignes de téléphone et de télégraphe en Canada.

Après débat,

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (42) intitulé : "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (55) intitulé : "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", ayant été lu,

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé un amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu maintenant la troisième fois, mais qu'il soit amendé en retranchant l'article 2.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (12) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*", ayant été lu,

L'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Robertson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. David, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

Après débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Bostock, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant mais qu'il soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Avec la permission du Sénat :

L'article suivant de l'ordre du jour a été pris.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (PP) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'assurance sur le bétail (Limitée), *The Live Stock Insurance Company of Canada Limited*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant la Banque Nationale", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Loi constituant en corporation la *North-Western Trusts Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Landry, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Protective Association of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Loi concernant certains brevets de l'*International Paper Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), secondé par l'honorable M. Kerr, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (RR) intitulé: "Loi concernant le pont de la rue Yonge de la cité de Toronto", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Casgrain (de Lanaudière), a proposé :

Que les règles 24a, 30 et 119 soient suspendues relativement au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 8 mars 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cox,	Lougheed,	Robertson,
Baker,	David,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Beith,	Davis,	MacKeen,	Ross (Halifax),
Béique,	De Veber,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bostock,	Domville,	(Cap-Breton),	Roy,
Boucherville, de	Douglas,	McHugh,	Scott,
(C.M.G.),	Ellis,	McKay (Truro),	Shehyn,
Bowell	Ferguson,	McLaren,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McMillan,	Talbot,
Carling	Gillmor,	McMullen,	Tessier,
(Sir John),	Godbout,	McSweeney,	Thibaudeau
Cartwright	Jaffray,	Merner,	(de la Vallière),
(Sir Richard),	Jones,	Miller,	Thompson,
Casgrain	Kerr,	Montplaisir,	Wilson,
(de Lanaudière),	King,	Perley,	Wood,
Cloran,	Kirchhoffer,	Poirier,	Yeo,
Comeau,	Landry,	Power,	Young.
Costigan,	Legris,	Riley,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (10) intitulé: "Loi concernant un brevet de la *George E. Smith Lumber Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. McSweeney, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (U) intitulé: "Loi à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Après "brevets" insérez "ou dans l'Acte des brevets de 1886".

Page 1, ligne 33.—Après "brevets" insérez "ou dans l'Acte des brevets de 1886".

Dans le préambule.

Page 1, ligne 9.—Retranchez "798" et insérez "790".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 8 mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-deuxième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Philip J. Green, de la ville de Sudbury, province d'Ontario, et d'autres, d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui leur accorde un prolongement de délai pour leur brevet, nonobstant les dispositions de l'article 44 de la Loi des brevets, 1906, et il a constaté que les avis n'ont pas eu toute la durée voulue.

Votre comité néanmoins recommande de suspendre la règle 107, dans le cas présent, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé, pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Kirchoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son cinquième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 28,
MARDI, 5 mars 1907.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son cinquième rapport.

Relativement à la pétition de Victor Harold Lyon, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, dentiste demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Elizabeth Blanche Laurie et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu, sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le dit rapport, soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell a appelé l'attention du gouvernement sur l'assertion publiée dans la presse, qu'il ne doit être adoptée aucune loi, durant la présente session, relative aux assurances sur la vie, et il a demandé si le gouvernement approuve les suggestions et les recommandations faites par la commission royale nommée pour faire une enquête et un rapport sur les opérations des compagnies d'assurances sur la vie faisant des affaires en Canada, et si les dites suggestions et recommandations seront incorporées dans un bill à être présenté durant la présente session.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (37) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance sur la vie la Royale Victoria", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain et que le dit bill soit réimprimé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (80) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prudential Financial Society*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BB) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Roy a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné de nouveau sur la motion de l'honorable M. Ferguson:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain et que ce sont le premier article de l'ordre du jour après les troisième lectures.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Mackeen, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Mackeen, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (NN) intitulé: "Loi pour faire droit à George William Hadley", ayant été lu,

L'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé:

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,
La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Wood, secondé par l'honorable M. Loughheed, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (OO) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (68) intitulé: "Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés sur les chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard".

(En comité.)

Le paragraphe (c) de l'article deux a été reconsidéré et amendé en retranchant le mot "mâle" dans sa deuxième ligne.

Le paragraphe (h) du dit article a été reconsidéré et agréé.

L'article dix a été reconsidéré et amendé en retranchant dans sa première ligne les mots "Le ministre doit nommer" et en les remplaçant par les mots "Le Gouverneur en conseil nommera".

L'article treize a été reconsidéré et agréé.

L'article quinze a été reconsidéré et amendé en insérant dans sa cinquième ligne après le mot "passer" les mots "devant un médecin pratiquant dûment qualifié".

L'article dix-sept a été reconsidéré et amendé en retranchant les mots "et ne sont pas réintégrés" à la fin du dit article.

L'article dix-huit a été reconsidéré et agréé.

Le préambule a été lu de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay (Truro) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24*d* et 30 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable

M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mercredi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (50) intitulé: "Loi modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal".

(En comité.)

Le premier article a été reconsidéré et amendé dans le texte anglais seulement.
Le préambule a été lu de nouveau et agréé.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wilson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements dans le texte anglais qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Merner, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (59) intitulé: "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (W) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Travellers' Indemnity Company of Canada*".

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Leugheed, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Leugheed, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (AA) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Shehyn, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à huit heures du soir.

Mardi, 12 mars 1907.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Dessaulles,	Lougheed,	Riley,
Baker,	De Veber,	Lovitt,	Robertson,
Beith,	Domville,	Mackay (Alma),	Ross (Middlesex),
Béique,	Douglas,	MacKeen,	Ross (Halifax),
Bernier,	Drummond,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bostock,	(Sir George),	(Cap-Breton),	Roy,
Boucherville, de	Edwards,	McGregor,	Scott,
(C.M.G.),	Ellis,	McHugh,	Sullivan,
Bowell	Ferguson,	McKay (Truro),	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Gibson,	McLaren,	Tessier,
Carling	Gillmor,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir John),	Jaffray,	McSweeney,	(de la Vallière),
Casgrain	Jones,	Merner,	Thompson,
Cloran,	Kerr,	Mitchell,	Watson,
Coffey,	King,	Montplaisir,	Wilson,
Comeau,	Kirchhoffer,	Perley,	Wood,
Cox,	Landry,	Poirier,	Yeo,
David,	Legris,	Power,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat que le greffier avait reçu un certificat du Secrétaire d'Etat, pour faire connaître que l'honorable M. Georges Casimir Dessaulles avait été appelé au Sénat.

Ordonné, qu'il soit inscrit sur le Journal, et il est comme suit:—

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ETAT DU CANADA,
OTTAWA, 12 mars 1907.

Le présent fait foi qu'il a plu à Son Excellence le Gouverneur-général, d'appeler au Sénat du Canada par lettres patentes, sous le grand sceau, en date du douzième jour de mars mil neuf cent sept (1907), Georges Casimir Dessaulles, de la cité de Saint-Hyacinthe, dans la province de Québec, écuyer et de le nommer membre du Sénat et sénateur pour la division électorale de Rougemont, dans la province de Québec, en la place de l'honorable Sir William Hales Hingston, chevalier, décédé.

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

[L.S.]

L'honorable Président a informé la Chambre qu'il y avait un sénateur qui se présentait pour être introduit.

Alors, l'honorable Georges Casimir Dessaulles a été introduit entre l'honorable M. Scott et l'honorable M. Béique.

L'honorable M. Dessaulles a présenté le bref de Sa Majesté l'appelant au Sénat. Le dit bref a été lu par le greffier.

Ordonné, qu'il soit inscrit au Journal, et il est comme suit:—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

EDOUARD VII, par la grâce de Dieu, Roi du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, et des possessions britanniques au delà des mers, Défenseur de la Foi, Empereur des Indes.

A Notre fidèle et bien-aimé Georges Casimir Dessaulles, écuyer, de la cité de Saint-Hyacinthe, dans Notre province de Québec, dans Notre Puissance du Canada :

SALUT:—

Sachez que, tant pour la confiance particulière que Nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance en toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la Défense de Notre Puissance du Canada ; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de Notre dite Puissance, et Nous vous nommons pour la division électorale de Rougemont, de Notre province de Québec, et Nous vous commandons, que mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaisiez pour les fins susdites, dans le Sénat de Notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où Notre Parlement pourra être convoqué et tenu en Notre dite Puissance, et vous ne devez aucunement y manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait émettre Nos présentes Lettres Patentes et à icelles fait opposer le Grand Sceau du Canada. TÉMOIN, Notre très-fidèle et bien-aimé cousin le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-général et Commandant en chef de Notre Puissance du Canada.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, ce douzième jour de mars, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent sept et de Notre Règne la septième.

Par ordre
R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

L'honorable M. Dessaulles s'est approché de la table et a prêté et souscrit le serment prescrit par la loi, devant Samuel Edmour St. Onge Chapleau, écuyer, commissaire nommé à cet effet, et il a pris son siège en conséquence.

L'honorable Président a informé la Chambre que le greffier a déposé sur la table le certificat du Commissaire, énonçant que l'honorable M. Dessaulles, membre du Sénat, a fait et signé la déclaration de qualification, prescrite par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867.

Conformément à l'ordre du jour, la pétition suivante a été lue:—

De Harley Lorenzo Pierce et autres, de la cité de Toronto, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi qui les constitue en corporation sous le nom de *The Standard Life Insurance Company of Canada*.

L'honorable M. Gibson a présenté au Sénat un bill (UU) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marque de l'or et de l'argent.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Young a présenté au Sénat un bill (VV) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Canal and Power Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Kerr a présenté au Sénat un bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

L'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), a proposé:

Que l'honoraire payé au greffier du Sénat sur le bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation l'union dite *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*" soit remboursé à la secrétaire de la dite union, moins les frais d'impression.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Que l'entrée faite aux procès-verbaux du Sénat du Canada, le mercredi, 6 mars 1907, relativement au bill (1) intitulé: "Acte constituant en corporation l'Association Canadienne Musicale et Dramatique", page 391, soit maintenant lue.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion elle a été résolue dans l'affirmative, et

Elle a alors été lue par le greffier.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Ferguson, a proposé:

Que tous les mots après "Bills privés", dans l'amendement proposé par l'honorable M. Power et adopté par cette Chambre, soient retranchés et remplacés par les suivants "pour considération ultérieure".

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé en amendement,

Que tous les mots après "Que" dans la dite motion soient retranchés et remplacés par les suivants: "les mots suivants soient ajoutés à la suite de la résolution du six courant:—et en faisant tels autres amendements que le comité jugera nécessaires.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (89) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (92) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (94) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Ordres Permanents en conformité de la règle cent dix-huit du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Q) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (53) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (30) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Women's Art Association of Canada*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (56) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (10) intitulé: "Loi concernant un brevet de la *George E. Smith Lumber Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (U) intitulé: "Loi à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (76) intitulé: "Loi modifiant la Loi des territoires du Nord-Ouest", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (NN) intitulé: "Loi pour faire droit à George William Hadley", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, il a été.

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (W) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Travellers' Indemnity Company of Canada*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AA) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (QQ) intitulé: "Loi pour faire droit à Celina Kingan Ansley", ayant été lu,

L'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé :

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Thompson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois jeudi prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Dessaulles, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (SS) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la loi concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment Policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (TT) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Ottawa Terminal Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le vingt-deuxième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (59) intitulé: "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Kerr a présenté au Sénat un bill (XX) intitulé: "Loi concernant certain brevet de Philip J. Green, Melvin Hunt et John D. McMurrich".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Casgrain, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 13 mars 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cox,	Legris,	Riley,
Baker,	David,	Lougheed,	Robertson,
Beith,	Dessaulles,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Béique,	De Veber,	Mackay (Alma),	Ross (Halifax),
Bernier,	Domville,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Douglas,	McDonald	Roy,
Bostock,	Drummond	(Cap-Breton),	Scott,
Boucherville, de	(Sir George),	McGregor,	Shehyn,
(C.M.G.),	Edwards,	McHugh,	Sullivan,
Bowell	Ellis,	McKay (Truro),	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McLaren,	Tessier,
Carling	Fiset,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir John),	Frost,	McSweeney,	(de la Vallière),
Cartwright	Gibson,	Merner,	Thompson,
(Sir Richard),	Gillmor,	Miller,	Watson,
Casgrain,	Jones,	Mitchell,	Wilson,
Choquette,	Kerr,	Montplaisir,	Wood,
Cloran,	King,	Perley,	Yeo,
Coffey,	Kirchhoffer,	Poirier,	Young.
Comeau,	Landry,	Power,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son sixième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 12 mars 1907.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son sixième rapport.

Relativement à la pétition de Arthur Leon McPherson, du township de Stukely, dans le comté de Shefford, dans la province de Québec, cultivateur, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec Annie Lucinda Alberta Booth, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées dans tous les détails importants.

3. Votre comité a procédé à l'enquête sur les faits allégués dans la pétition et a reçu sous serment les dépositions des témoins relativement au droit du pétitionnaire au redressement de griefs qu'il demande.

4. Votre comité présente avec son rapport les dépositions des témoins interrogés, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

5. Votre comité recommande qu'un bill soit adopté à l'effet de dissoudre le mariage du pétitionnaire.

Un projet de bill à cet effet, approuvé par le comité, accompagne le présent rapport.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,
Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:
Que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mercredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 13 mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-troisième rapport.

Votre comité a examiné les pétitions de D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et ailleurs, demandant qu'il leur soit permis, nonobstant l'expiration du délai pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés, de présenter une pétition pour l'adoption d'une loi modifiant la loi les constituant en corporation sous le nom de *The Erie Ontario Power Company*, et

De Hurley Lorenzo Pierce et autres, de la cité de Toronto, et d'ailleurs, demandant la permission de présenter une pétition en obtention d'une loi les constituant en corporation sous le nom de la *Standard Life Insurance Company of Canada*, nonobstant l'expiration du délai fixé pour la présentation de pétitions en obtention de bills privés.

Votre comité ayant trouvé satisfaisantes les raisons qui lui ont été données pour expliquer ces retards recommande de suspendre les règles cent dix et cent treize et de permettre aux dites compagnies de présenter leurs pétitions.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que la règle 24^h soit suspendue relativement au dit rapport et que le dit rapport soit adopté maintenant.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, a proposé:

Que les règles 24a, 30 et 110 du Sénat soient suspendues relativement aux pétitions de D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d'ailleurs; et de Hurley Lorenzo Pierce et autres, de la cité de Toronto, et d'autres lieux.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Les pétitions suivantes ont été alors présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. Power:—De D. McGillivray et autres, de Port-Colborne, et autres, d'autres lieux, et de Hurley Lorenzo Pierce et autres, de Toronto, et d'autres lieux.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, a proposé:

Que les règles 24a, 30 et 113 du Sénat soient suspendues relativement à la présentation des bills suivants, intitulés: "Loi concernant la compagnie dite *Erie Ontario Railway Company*" et "Loi constituant en corporation la *Standard Life Insurance Company of Canada*".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Power a présenté au Sénat un bill (YY) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Railway Company*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Power a présenté au Sénat un bill (ZZ) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Standard Life Insurance Company of Canada*".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,

MERCREDI, 13 mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-quatrième rapport.

Votre comité a examiné le bill (94) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*", qui lui a été renvoyé en conformité de la règle 118 du Sénat. Votre comité a constaté que la règle 107 a été observée.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,

Président.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Sur motion de l'honorable M. Mackeen, secondé par l'honorable M. Wood, il a été Ordonné, que le bill (94) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*" soit placé sur l'ordre du jour pour sa deuxième lecture demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (H) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Thompson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Y) intitulé: "Loi concernant la *Midway and Vernon Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (DD) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Talbot, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (79) intitulé: "Loi concernant la *Great West Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (78) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (HH) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Lake Superior Power Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Bostock, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (15) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), secondé par l'honorable M. Roy, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Klondike Mines Railway Company*", a présenté le rapport suivant.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,

MERCREDI, 13 mars 1907.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Klondike Mines Railway Company*", a, conformément à l'ordre de renvoi du 21 février dernier, examiné le dit bill, et a maintenant l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Dans le préambule.

Page 1, ligne 3.—Après "énoncées" insérez "et considérant que la dite compagnie n'a pas émis de débentures en vertu de la convention mentionnée à l'article 2 du chapitre 66 des Statuts de 1902".

Ce changement dans le préambule est recommandé en vue d'établir clairement un fait nécessaire pour bien comprendre l'article 4 de la loi.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (EE) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and North-Western Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Page 3, ligne 6.—Retranchez l'article 12.

Page 3, ligne 12.—Après "13" insérez: "Pour les fins de son entreprise, et subordonné aux dispositions de l'article 247 de la Loi des chemins de fer".

Page 3, ligne 23.—Retranchez tous les mots depuis "entrepôts" jusqu'à "et", ligne 26.

Page 3, ligne 30.—Retranchez l'article 15.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (GG) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Ajoutez ce qui suit comme article 3:—

"3. L'article 15 du chapitre 112 des Statuts de 1901 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

"15. Subordonnement aux dispositions de la présente loi, la Loi des chemins de fer s'appliquera à la compagnie et à son entreprise".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (II) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 15.—Insérez ce qui suit comme articles 2 et 3:—

"2. Le paragraphe 1 de l'article 1 du chapitre 120 des Statuts de 1905 est par le présent abrogé.

"3. L'article 5, du chapitre 64 des Statuts de 1900, est par le présent abrogé, et remplacé par le suivant:—

"5. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à l'endroit et à la date que les directeurs fixeront de temps à autre."

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (JJ) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 39.—Ajouter ce qui suit comme article 5:—

"5. L'article 5 du chapitre 78 des Statuts de 1901 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

"5. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à tel endroit et à tel jour que les directeurs nommeront de temps à autre."

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (FF) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 13.—Insérez ce qui suit comme article 2:—

"2. L'article 6 du chapitre 50 des Statuts de 1899 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

"6. L'assemblée annuelle des actionnaires aura lieu à l'endroit et à la date que les directeurs fixeront de temps à autre."

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (71) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 45.—Après "entreprise" insérez "et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la Loi des chemins de fer".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Manitoba Radial Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 10.—Retranchez l'article 9.

Page 2, ligne 13.—Après "entreprise" insérez "et subordonnément aux dispositions de l'article 247 de la Loi des chemins de fer."

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 27 novembre 1906, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie de carabines Ross ou tout autre association ou corps militaire ou personne quelconque ou entre les différents

départements de l'administration, au sujet de la carabine Ross, des inspections qu'elle a subies, des améliorations qui ont été suggérées, des plaintes qui ont été portées, ou des rapports qui ont été faits.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 98c.)

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre à cette Chambre toutes pièces, résolutions et toute correspondance relativement à l'établissement d'un système d'éducation technique dans le pays et aux mesures prises dans le but d'encourager ce système.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (42) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (68) intitulé: "Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés sur les chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (12) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (NN) intitulé: "Loi pour faire droit à George William Hadley", ayant été lu,

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchhoffer, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. de Boucherville, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit lu la troisième fois d'hui en six mois.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Kirchoffer, a proposé :

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de George William Hadley, en obtention d'un bill de Divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (55) intitulé : "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", et sur la motion en amendement de l'honorable M. Landry, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain, et que ce soit le premier article de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (59) intitulé : "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné de nouveau sur la motion de l'honorable M. Ferguson :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentées au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous les rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain, et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen au sujet de la deuxième lecture du bill (F) intitulé: "Acte modifiant l'Acte de Conciliation, de 1900", et sur la motion de l'honorable M. Coffey en amendement au dit bill, et portant que ce bill ne soit pas lu maintenant une deuxième fois, mais que la lecture en soit remise d'hui en six mois, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité de toute la Chambre au bill (50) intitulé: "Acte modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal".

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements ne soient pas agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 14 mars 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	David,	Lovitt,	Riley,
Baker,	De Veber,	Mackay (Alma),	Robertson,
Beith,	Domville,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Béique,	Douglas,	McDonald	Ross (Halifax),
Bernier,	Drummond	(Cap-Breton),	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	(Sir George),	McGregor,	Roy,
Bostock,	Edwards,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de	Ellis,	McKay (Truro),	Shehyn,
(C.M.G.),	Ferguson,	McLaren,	Sullivan,
Carling	Fiset,	McMillan,	Talbot,
(Sir John),	Frost,	McSweeney,	Tessier,
Cartwright	Gibson,	Merner,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Gillmor,	Miller,	(de la Vallière),
Casgrain,	Jones,	Mitchell,	Thompson,
Choquette,	Kerr,	Montplaisir,	Watson,
Cloran,	King,	Owens,	Wilson,
Coffey,	Kirchhoffer,	Perley,	Wood,
Comeau,	Landry,	Poirier,	Yeo,
Cox,	Legris,	Power,	Young.
Dessaullès,	Lougheed,		

PRIÈRES.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. McHugh, a proposé:

Que les règles 24a, 30 et 112 soient suspendues relativement à la pétition de Robert Henry Matson, de la cité de Toronto, et d'autres, d'autres lieux.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors l'honorable M. Mitchell a présenté la pétition de Robert Henry Matson, de la cité de Toronto, et d'autres, d'autres lieux, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de *The Prudential Life Insurance Company*.

La dite pétition a alors été lue et reçue.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (31) intitulé: "Loi constituant en corporation la *North Western Trusts Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Ferguson, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (28) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Le très honorable Sir Richard Cartwright a présenté au Sénat un bill (AAA) intitulé : "Loi modifiant la loi des inspecteurs et de la vente".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (BBB) intitulé : "Loi modifiant la Loi du Service civil".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat les documents désignés comme pièces Nos 682, 686, 688, 737, 738, 740 et 741 dans le document de la session No 123b, rapport supplémentaire déposé sur la table du Sénat au cours de la présente session du Parlement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat :—

1. Copie des règlements établis par le Gouverneur en conseil en vertu de l'article 14 du chapitre 13 des Statuts de 1893, intitulé : "Acte d'assurance du service civil ;

2. Le nombre de polices émises en vertu du dit acte, et la date de l'émission de ces polices ;

3. Les noms des porteurs de polices ;

4. La prime payée annuellement ou autrement sur chaque police ;

5. La différence entre le montant retenu sur le salaire des porteurs de polices, pour le fonds de retraite, et celui qui aurait été retenu s'ils n'avaient pas pris une assurance en vertu du dit acte ;

6. Le montant payé pour réclamation par suite de décès, et la date de chaque paiement ;

7. La différence entre les primes payées, avec le montant retenu tel qu'énoncé au paragraphe 5 et les pertes subies par suite de réclamations pour décès, avec l'intérêt au taux de 3 pour 100 sur le montant payé par le gouvernement sous l'autorité du dit acte jusqu'au 1er mars courant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (55) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario", et sur la motion en amendement de l'honorable M. Landry.

Après débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (QQ) intitulé: "Loi pour faire droit à Celina Kingan Ansley", ayant été lu,

L'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé:

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Celina Kingan Ansley, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (H) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Y) intitulé: "Loi concernant la *Midway and Vernon Railway Company*", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (DD) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (79) intitulé: "Loi concernant la *Great West Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (78) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (HH) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Lake Superior Power Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (54) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (15) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (42) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre appelant la troisième lecture du bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company Limited*", ayant été lu,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé de nouveau par addition de ce qui suit comme paragraphe 2 de l'article 17:—

“2. La compagnie pourra, pour les fins de son entreprise, acquérir et utiliser de la force hydraulique et de vapeur pour la compression de l'air ou la production de l'électricité pour les fins de l'éclairage, du chauffage ou de la force motrice, et céder le surplus de force produite par les ouvrages de la compagnie et dont elle n'aura pas besoin pour son entreprise; et, pour les fins de cette acquisition, utilisation et cession, elle pourra construire, exploiter et entretenir des lignes pour la transmission de la lumière, de la chaleur, de la force et de l'électricité dans les comtés de Bonaventure et de Gaspé.”

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion principale, telle qu'amendée, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (12) intitulé: “Loi constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*”, a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (50) intitulé: “Loi modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné de nouveau sur la motion de l'honorable M. Ferguson:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous rapports et communications en possession du gouvernement, non encore présentés au Parlement, relativement à la navigation de la baie d'Hudson, aux ressources et au climat du territoire adjacent; aussi, copie de tous les permis de pêche, droits de mines et de coupe de bois accordés à quelque époque que ce soit dans la dite baie et sur le dit territoire; aussi, copie de tous les rapports d'arpentages reçus par le gouvernement, soit des ingénieurs, arpenteurs ou géologues, sur la possibilité d'établir des voies ferrées pouvant relier tout chemin de fer, existant ou projeté, avec quelque port sur la baie d'Hudson ou sur la baie James; aussi, un état des octrois en terres ou en argent qui ont été offerts ou demandés pour aider à ces chemins de fer; aussi, copie de tous les rapports reçus par le gouvernement relativement à l'établissement de phares ou d'autres moyens d'aider à la navigation de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson; et aussi un état indiquant quelles mesures, s'il en est, ont été prises par le gouvernement au sujet de l'établissement de ces moyens d'aider à la navigation.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Klondike Mines Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (EE) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and North-Western Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (GG) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (II) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (JJ) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill

(FF) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Gillmor, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (71) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Mackeen, secondé par l'honorable M. Wood, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer,

Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (UU) intitulé: "Loi modifiant la loi de la marque de l'or et de l'argent", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (VV) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Canal and Power Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (89) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), secondé par l'honorable M. McLaren, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (SS) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la Loi concernant la compagnie dite *The Canadian Assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. McSweeney, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (XX) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Philip J. Green, Melvin Hunt et John D. McMurrich", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les règles 24a, 30 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Bills Privés Divers.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du premier rapport du comité permanent du compte-rendu des Débats ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau au dit comité pour plus ample considération.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (102) intitulé: "Loi ratifiant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la limite occidentale de la zone dite *Railway Belt*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (29) intitulé: "Loi constituant en corporation la *National Accident and Guarantee Company of Canada*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (G) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 7.—Retranchez les mots "spécial et général".

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Ferguson, pour l'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (27) intitulé: "Acte concernant la Banque Nationale", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 9.—Retranchez tous les mots depuis “et” jusqu’à “pour”, ligne 11, et insérez à leur place “à chaque actionnaire il est attribué une action de cent dollars en échange”.

Page 1, ligne 13.—Retranchez tous les mots depuis “2” jusqu’à “après”, ligne 15, et insérez à leur place “après cette nouvelle division, les actions de cent dollars chacune à un montant représentant, au pair, ces actions émises de trente dollars chacune et leurs fractions, qui n’ont pas été ainsi échangées, doivent”.

Page 1, ligne 17.—Retranchez “vendu” et insérez “vendues”.

Page 1, ligne 21.—Après “dollars” retranchez “non converties” et insérez “à qui des actions de cent dollars chacune n’ont pas été ainsi attribuées en échange”.

Sur motion de l’honorable M. Landry, secondé par l’honorable M. Baker, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l’honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,
Le Sénat s’est ajourné.

Vendredi, 15 mars 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Legris,	Power,
Baker,	Dessaulles,	Lougheed,	Riley,
Beith,	De Veber,	Lovitt,	Robertson,
Bernier,	Domville,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Bolduc,	Douglas,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bostock,	Edwards,	(Cap-Breton),	Roy,
Boucherville, de	Ellis,	McGregor,	Scott,
(C.M.G.),	Ferguson,	McHugh,	Shehyn,
Carling	Fiset,	McKay (Truro),	Sullivan,
(Sir John),	Frost,	McLaren,	Talbot,
Cartwright	Gibson,	McSweeney,	Tessier,
(Sir Richard),	Gillmor,	Merner,	Thompson,
Choquette,	Jones,	Miller,	Watson,
Cloran,	Kerr,	Mitchell,	Wilson,
Coffey,	King,	Owens,	Wood,
Comeau,	Kirchhoffer,	Perley,	Yeo,
Cox,	Landry,	Poirier,	Young.
David,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-cinquième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 15 mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-cinquième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Harley Lorenzo Pierce et autres, de la cité de Toronto, et d'ailleurs, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de *Standard Life Insurance Company of Canada*, et il a constaté que les avis n'ont pas eu toute la durée voulue.

Votre comité néanmoins recommande de suspendre la règle 107, dans le cas présent, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé, pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état en conformité de l'article 17 de l'Acte de l'Assurance du service civil pour l'exercice expiré le 30 juin 1906.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 190.)

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (31) intitulé: "Loi constituant en corporation la *North-Western Trusts Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (28) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Klon-dike Mines Railway Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (EE) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and North-Western Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (GG) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (II) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord" a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (JJ) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (FF) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer d'Algoma à la Baie d'Hudson", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (71) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le cinquième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Harold Lyon, ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Kirchoffer, secondé par l'honorable M. Baker, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (YY) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Erie-Ontario Power Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (ZZ) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Standard Life Insurance Company*", ayant été lu,
Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Banques et du Commerce au bill (27) intitulé : "Loi concernant la Banque Nationale".

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Bolduc, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (UU) intitulé : "Loi modifiant la Loi de la marque de l'or et de l'argent", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (VV) intitulé "Loi constituant en corporation la *International Canal and Power Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (WW) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (33) intitulé : "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires".

(En comité.)

L'article douze a été reconsidéré et le proviso y ajouté a été amendé en retranchant les mots "ou autres marchés d'Europe" et en les remplaçant par les mots "ou les marchés étrangers".

L'article 13 et les articles restants ont été lus et agréés.

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable

M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24d et 30 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable

M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable

M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mardi prochain.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à mardi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Mardi, 19 mars 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Dessaulles,	Lovitt,	Robertson,
Baker,	De Veber,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Beith,	Domville,	McDonald	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Douglas,	(Cap-Breton),	roy,
Bolduc,	Ferguson,	McGregor,	Scott,
Bostock,	Fiset,	McHugh,	Sullivan,
Boucherville, de	Frost,	McKay (Truro),	Talbot,
(C.M.G.),	Gibson,	McLaren,	Tessier,
Carling	Gillmor,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir John),	Jaffray,	McSweeney,	(de la Vallière),
Casgrain	Jones,	Merner,	Thompson,
Choquette,	Kerr,	Miller,	Watson,
Cloran,	King,	Mitchell,	Wilson,
Coffey,	Kirchhoffer,	Perley,	Wood,
Comeau,	Landry,	Poirier,	Yeo,
David,	Legris,	Power,	Young.
Davis,	Lougheed,	Riley,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 6 mars 1907, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et toute personne quelconque, ainsi que des rapports de tout fonctionnaire du gouvernement, relativement à la pension par l'Etat des personnes âgées bien méritantes; aussi, copie d'un bill mentionné par le très honorable ministre du Commerce, dans un discours prononcé par lui au Sénat le 28 février dernier, au sujet de la vente d'annuités par le gouvernement du Canada.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 189.)

L'honorable M. Davis a présenté à la Chambre un bill (CCC) intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Harold Lyon".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toutes pièces et toute correspondance échangées, au cours des trois dernières années, entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial relativement à une législation affectant les droits des provinces.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (27) intitulé: "Loi concernant la Banque Nationale", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", tel qu'amendé, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (AAA) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Frost, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (BBB) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé: "Loi ratifiant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la limite occidentale de la zone dite *Railway Belt*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (SS) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la Loi concernant la compagnie dite *The Canadian assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Assurance Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la prise en considération de l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (G) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le vingt-cinquième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (ZZ) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Standard Life Insurance Company of Canada*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (UU) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marque de l'or et de l'argent".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et discuté.

Six heures ayant sonné, le Président du comité a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le comité a repris sa séance.

(En comité.)

Après un nouveau débat sur le premier article, il a été proposé de l'adopter.

Objection ayant été faite à la dite motion,

Le comité s'est divisé:—

Pour, 18; contre, 8.

Ainsi la dite motion a été résolue dans l'affirmative.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baird a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (72) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Mitchell, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (82) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (88) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Ontario and Quebec Railway Ferry Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (91) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (V) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement; auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 26.—Après “personne” insérez: “(consentante)”.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (68) intitulé: Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés sur les chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard”, et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Watson, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 20 mars 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Dessaulles,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Baker,	De Veber,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Beith,	Domville,	McDonald	Roy,
Bernier,	Douglas,	(Cap-Breton),	Scott,
Bolduc,	Edwards,	McGregor,	Shehyn,
Bostock,	Ellis,	McHugh,	Sullivan,
Boucherville, de	Ferguson,	McKay (Truro),	Talbot,
(C.M.G.),	Fiset,	McLaren,	Tessier,
Bowell	Frost,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir Mackenzie),	Gibson,	McMullen,	(de la Vallière),
Carling	Gillmor,	McSweeney,	Thibaudeau
(Sir John).	Jaffray,	Merner,	(Rigaud),
Casgrain,	Jones,	Miller,	Thompson,
Choquette,	Kerr,	Mitchell,	Watson,
Cloran,	King,	Perley,	Wilson,
Comeau,	Kirchhoffer,	Poirier,	Wood,
Cox,	Landry,	Power,	Yeo,
David,	Legris,	Riley,	Young.
Davis,	Lougheed,	Robertson,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Ellis, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ.

VENDREDI, 15 mars 1907.

Le comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a l'honneur de présenter son troisième rapport.

Votre comité a examiné le document suivant, et il recommande qu'il soit imprimé, savoir:—

92b. Rapport de C. H. Beddoe, comptable du département de l'Intérieur, sur l'audition des livres et comptes de la *North Atlantic Trading Company*.

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir:—

62e. Réponse à ordre du 6 février 1907,—Copie de tous plans, documents, etc., actuellement à l'étude par la commission du Transcontinental ou par la commission des chemins de fer, concernant le développement ou l'amélioration du port de Québec comme port maritime et terminus de lignes ferrées.

62f. Réponse à adresse du 23 janvier 1907,—Copie de tous papiers, correspondance, rapports, plans et profils, et évaluations de coût, reçus en aucun temps par les commissaires du chemin de fer Transcontinental, ou par le département des Chemins de fer, concernant (a) la partie du tracé du dit chemin de fer entre le pont de Québec et le voisinage de la frontière du Maine, tel que cette partie du tracé a été approuvée ou adoptée, ou concernant toutes suggestions faites pour changer le tracé de cette partie de la ligne; aussi, concernant (b) toute autre recommandation d'un autre tracé pour cette partie du dit chemin de fer entre les points susdits, mais passant par le lac Etchemin, et connu généralement sous le nom de tracé Morin.

Aussi, copie de tous arrêtés du conseil approuvant, adoptant ou concernant aucuns des dits tracés entre les points susdits.

68b. Réponse à adresse du Sénat du 23 juin 1906,—Copie des pièces et de la correspondance relatives à l'appel de la milice et à l'intervention du gouvernement lors des récentes grèves et émeutes à Hamilton et Buckingham; aussi un état des sommes déboursées par le gouvernement et les municipalités, dans chaque cas, pour les services de la milice pendant les grèves; et aussi, un état énonçant dans quels cas le gouvernement a été remboursé par les municipalités des sommes payées à la milice, et quels sont les sommes remboursées.

116c. Réponse à ordre du 27 février 1907,—Copie de tous rapports et autres papiers se rapportant à la sélection du débouché oriental du canal de la vallée de la Trent.

123a. Rapport de la Commission Royale sur les assurances sur la vie.

123b. Preuve faite devant la Commission Royale sur les assurances sur la vie.

127. Réponse à adresse du 28 novembre 1907,—Copie de toute correspondance entre le gouvernement du Canada et celui de l'Australie ou quelqu'un de ses officiers au sujet du tarif de faveur entre les deux pays, et de tous arrêtés du conseil à ce sujet pendant les années 1904, 1905 et 1906.

143. Réponse à adresse du 30 janvier 1907,—Copie de tous papiers, mémoires, documents et correspondance entre l'Assemblée provinciale et le gouvernement provincial du Manitoba et le Parlement et le gouvernement du Canada, au cours des derniers dix ans, au sujet de l'extension des limites du Manitoba.

144. Dépêches et arrêtés du conseil concernant la conférence coloniale de 1907, depuis le 20 avril 1905 au 15 février 1907.

145. Réponse à adresse du 28 janvier 1907,—Copie de tous arrêtés du conseil, lettres, papiers, correspondance et documents concernant la démission de M. Alexander Henderson en qualité de juge de la cour de comté de la Colombie-Anglaise, ou s'y rapportant.

146. Réponse à ordre du 6 février 1907,—Etat indiquant le nombre de personnes employées dans la Chambre des Communes (a) comme employés permanents et en quelle qualité; (b) comme employés sessionnels et en quelle qualité; (c) le salaire de chaque employé; (d) le nom de chaque employé de la Chambre ou attaché au service de la Chambre comme traducteur ou autrement non domicilié à Ottawa, ainsi que le domicile de chacun de ces employés, son salaire ou sa rémunération.

146a. Réponse à ordre du 6 février 1907,—Etat indiquant où se fait tout le travail officiel de la Chambre comprenant (a) le travail de routine; (b) toute la traduction; aussi, indiquant quel montant est payé aux traducteurs vivant en dehors d'Ottawa, ou travaillant à leur domicile à Ottawa, par jour ou autrement; aussi, indiquant quel montant total a été payé l'an dernier pour ces services de la Chambre des Communes.

147. Copie d'un arrêté du conseil concernant le débarquement de poisson frais par des navires américains et l'achat d'approvisionnements par les dits navires dans des ports de la Colombie-Anglaise; et aussi, copie des instructions au percepteur des douanes à Vancouver, C.A., à ce sujet.

148. Réponse à adresse du 6 février 1907,—Copies de tous arrêtés du conseil, rap-

ports, lettres, télégrammes, comptes, pièces justificatives, documents et autres papiers, depuis le 1er janvier 1902, concernant la remise de la totalité ou de partie de la réserve sauvage de Nipissingue.

149. Réponse à adresse du Sénat du 29 janvier 1907.—Copie de tous les rapports reçus par le gouvernement ou quelqu'un de ses membres, relativement à l'établissement d'une ferme expérimentale à l'Île du Prince-Edouard, et de l'arrêté du conseil rendu à ce sujet; aussi, un état indiquant quelle étendue de terre, s'il en est, a été achetée pour les fins de cette ferme, le lieu où elle est située, le nombre d'acres acquis, le prix payé, et le nom de celui qui a vendu.

150. Réponse (en autant que le département de l'Intérieur est concerné) à adresse du 6 février 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil, papiers, contrats, correspondance ou arrangements concernant les octrois en terres ou les subventions aux chemins de fer suivants, savoir: (1) *Manitoba and Southeastern Railway Company*; (2) *The Lake Manitoba Railway and Canal Company*; (3) *The Hudson Bay Railway Company*; (4) *The Winnipeg and Great Northern Railway Company*, et autres chemins de fer formant actuellement partie du réseau du *Canadian Northern Railway*, à l'ouest de la province de l'Ontario.

151. Correspondance concernant la vacance sur le banc de la Cour Suprême de la Nouvelle-Ecosse.

152. Etat des affaires de la Compagnie de prêts et de placements Britannique Canadienne (à responsabilité limitée), pour l'année expirée le 31 décembre 1906.

153. Réponse à ordre du 6 février 1907.—Etat indiquant en ce qui concerne les items "ateliers de locomotives et de wagons et achat de terrains à Moncton, \$540,000" et "nouvelles machines pour ateliers de locomotives et de wagons, \$72,500", dans l'Acte des Subsidés de 1906, annexe B, page 29,—toutes dépenses faites à ce sujet jusqu'au 31 décembre 1906; le dit état devant spécifier, pour chaque paiement, la date de la transaction, la nature des articles fournis ou du service rendu, le nom de la personne ou de la compagnie à qui les deniers ont été payés.

154. Réponse à ordre du 21 janvier 1907.—Copie de tous papiers, rapports, explorations, estimations, correspondance et autres documents concernant le projet d'embranchement du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard depuis un point à ou près O'Leary jusqu'à un point à ou près West-Cape.

155. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Copie de toute correspondance, contrats et nominations de surveillants de travaux concernant le havre de Port-Bruce, dans le comté d'Elgin, Ontario, depuis le 1er janvier 1905. Aussi, état donnant les pièces justificatives, feuilles de paie, quantités de nouveaux matériaux employés et de qui achetés, la quantité de travaux faits à la journée ou par voie de contrat dans le dit havre, les noms des surveillants et la date de leur nomination, depuis le 1er janvier 1905.

156. Réponse à ordre du 6 février 1907.—Etat indiquant quels dragueurs du gouvernement ont exécuté des travaux dans les provinces maritimes au cours des années depuis 1900-01 jusqu'à 1905-06, inclusivement; à quels ports ou localités dans les provinces maritimes des travaux de dragage ont été exécutés pendant les années susdites; le nom du dragueur employé dans chaque endroit; pendant combien de jours chaque dragueur a été employé et quel a été le nombre de verges cubes d'excavations à chaque endroit; où sont les dits dragueurs actuellement.

157. Réponse à adresse du 28 novembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, évaluations, lettres, télégrammes, correspondance, mémoires, actes de transfert et autres documents et papiers, depuis le 1er janvier 1906 jusqu'à date, concernant la proposition d'acquérir des terrains à Truro, N.-E., pour le chemin de fer Intercolonial, et plus spécialement copie de tous documents, comme ceux mentionnés ci-haut, concernant l'acquisition de terrains achetés par la Couronne de H. W. Yuill par acte en date du 17 octobre 1904 ou environ; aussi, copie des actes de transfert en date d'octobre 1904 en vertu desquels le dit Yuill a acquis les dites propriétés. Aussi,

copie de tous rapports au sujet de sites pour la construction d'une remise à locomotives à Truro.

158. Réponse à ordre du 11 février 1907.—Etat indiquant si le département des Chemins de fer a pourvu de rails et ballasté aux frais du public la totalité ou une partie d'un embranchement entre la ligne de l'Intercolonial et les carrières Wallace, dans le comté de Cumberland, Nouvelle-Ecosse, et quelle est la distance ainsi pourvue de rails et ballastée ;

Depuis quel point et sur quelle distance le département a transporté du ballast pour les dits travaux ;

Quelle est la longueur du dit embranchement ;

Pourquoi cet embranchement n'a pas été prolongé jusqu'au village de Wallace ; sur quelle distance il serait nécessaire de prolonger la construction pour raccorder le village de Wallace avec le dit embranchement ;

Si le département envoie des trucks ou wagons aux dites carrières de Wallace au dépens du public ; dans l'affirmative, pourquoi il en agit ainsi ;

Si des frais de garage sur le dit embranchement ont été annulés, à quelle date ils l'ont été et pour quel motif ;

À la demande ou pour le bénéfice de qui les travaux susmentionnés ont été faits, et les frais de garage annulés ;

Quel montant le département a dépensé pour les travaux construits sur la dite ligne d'embranchement ;

Quels sont les propriétaires ou les opérateurs des dites carrières Wallace ;

Quels sont les taux de fret perçus par le département sur le dit embranchement ;

Si le département a accordé des concessions semblables, ou autres, en fait de construction, de réduction des taux de fret ou de cancellation de frais de garage à d'autres carrières en exploitation à Wallace ou les environs ;

Dans le cas où d'autres carrières sont exploitées à Wallace ou les environs et transportent leurs produits par la ligne de l'Intercolonial, si on leur impose un tarif de fret ou des frais de garage, ou les deux, sur tout embranchement dont elles se servent ; quelles sont les compagnies qui exploitent ces carrières, et quels prix leur sont imposés par le département ;

Si quelques-uns des propriétaires ou des particuliers qui exploitent les carrières de Wallace ci-dessus mentionnées, sont parents du ministre des Chemins de fer ; dans l'affirmative, lesquels sont ainsi ses parents.

159. Réponse à ordre du 18 février 1907.—Etat indiquant quelle était la quantité d'animaux, instruments agricoles, grain, foin, racines et toutes autres espèces de nourriture pour le bétail et leur valeur au 1er décembre 1905 et 1906, respectivement, à la ferme expérimentale centrale à Ottawa.

160. Réponse à ordre du 10 décembre 1906.—Copie de toute correspondance, télégrammes, soumissions et estimations d'ingénieurs au sujet de l'adjudication du contrat pour la construction du prolongement de la jetée à Port-Daniel, dans le comté de Bonaventure.

161. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Copie de toute correspondance, contrats, et nominations de surveillants de travaux concernant le havre de Port-Burwell, dans le comté d'Elgin, Ontario, depuis le 1er janvier 1905. Aussi, état donnant les pièces justificatives, feuilles de paie, quantités de nouveaux matériaux employés et de qui achetés, la quantité de travaux faits à la journée ou par voie de contrat dans le dit havre, les noms des surveillants et la date de leur nomination, depuis le 1er janvier 1905.

162. Copie de l'Acte de Joseph H. Henderson *et ux* à Sa Majesté le Roi pour 34.78 acres de terre dans la cité de Halifax, N.-E., pour les fins de l'Intercolonial.

163. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Etat indiquant,—

1. Le montant dû actuellement au gouvernement fédéral par la Commission des chemins à barrières de Montréal (a) à compte du capital, (b) pour arrérages d'intérêts.

2. Les montants perçus à chaque barrière appartenant à la dite commission pendant l'année civile 1905.

3. Les noms des personnes qui ont payé une somme fixe en lieu de péages et le montant du prix payé dans chaque cas.

4. Les montants dépensés sur chaque section ou division de chemin sous le contrôle de la dite commission pendant la dite année 1905, et les contrats donnés pendant l'année, ainsi que le nom de l'entrepreneur, la date et le montant de chaque contrat.

5. Les montants dépensés pendant la dite année à chaque barrière pour salaire des gardiens de jour et de nuit, et toutes autres dépenses encourues pour chaque barrière;.

6. Les noms de tous ceux qui ont des permis de circulation gratuite sur les chemins contrôlés par la dite commission, pendant la dite année.

7. Les montants dépensés par la dite commission pendant la dite année pour loyer, salaires des employés, avec indication des noms et des appointements de chaque employé.

8. La dette actuelle détaillée de la dite commission en dehors des obligations dues au gouvernement du Canada.

9. Les montants perçus pendant la dite année de municipalités, en vertu de conventions spéciales, comme leur quote-part au *prorata* des obligations dues par la dite commission.

164. Réponse à ordre du 16 janvier 1907,—Etat indiquant,—

Quels montants ont été payés au bureau du receveur général pendant l'année fiscale 1905-06 à raison des sommes déposées par des entrepreneurs comme garantie, et par quels entrepreneurs ces sommes ont été payées;

Si des dépôts ont été confisqués par le gouvernement pendant la dite année fiscale, quels étaient les entrepreneurs et quels étaient les montants;

Si des chèques ont été reçus comme garantie de la part des entrepreneurs pendant la dite année fiscale et détenus par les départements qui les avaient reçus, et de qui ils ont été reçus;

Quel est le montant total actuellement entre les mains du receveur général et des divers départements, respectivement, appartenant à ce compte.

165. Réponse à adresse du 10 décembre 1906 (en tant que le département des Douanes est concerné).—Copie de tous arrêtés du conseil, correspondance et autres papiers concernant la *Standard Chemical Company, Limited*, ou Peuchen & Co., et ses transactions avec les départements des Douanes et du Revenu de l'Intérieur depuis la date de la constitution légale de cette compagnie jusqu'à présent.

166. Réponse à adresse du Sénat du 7 février 1907.—Copie de tous arrêtés du conseil du 11 mai 1885 et du 5 mars 1895 accordant des terres dans les Territoires du Nord-Ouest, sous l'autorité de l'Acte de 1884, chapitre 25, article 7, et de tous arrêtés du conseil, rendus depuis 1895, relativement à des octrois de terres à cette fin.

Aussi, copie de tous contrats passés entre la compagnie dite *The Canadian Northern Railway Company* et le gouvernement, relativement à la construction d'une ligne de chemin de fer allant à la baie d'Hudson, ou de toute partie de cette voie ferrée.

167. Réponse à ordre du 9 janvier 1907,—Etat indiquant toutes les terres boisées dans la zone de chemins de fer de la Colombie-Britannique, vendues ou louées par le gouvernement ou quelqu'un de ses départements, depuis le 1er juillet 1896; la description et l'étendue de tels lots; les demandes reçues; les avis pour ventes et demandes de soumissions; les soumissions reçues; le montant de chaque soumission; les soumissions acceptées; le nom et adresse de la personne ou compagnie à qui chaque lot a été vendu ou loué.

168. Réponse à ordre du 4 mars 1907,—Etat indiquant quels montants ont été payés par le gouvernement à titre de primes sur le plomb; à quelles compagnies ces montants ont été payés; où les mines de plomb sont situées.

169. Réponse à adresse du 11 février 1907,—Copie de toute correspondance, rap-

ports et lettres entre le gouvernement canadien et les autorités américaines au sujet d'une distribution gratuite des matières postales dans les campagnes.

170. Réponse à ordre du 11 février 1907.—Etat donnant les noms des employés du bureau de poste de Brandon pendant l'année expirée le 30 juin 1906, et leur salaire respectif; aussi, les noms et salaires de ceux qui sont actuellement employés dans le dit bureau de poste; aussi, le montant payé par le maître de poste pour assistance et dépenses pendant l'année expirée le 30 juin 1903.

171. Réponse à ordre du 3 décembre 1906.—Copie de toute correspondance, contrats et nominations de surveillants de travaux concernant le havre de Port-Burwell, dans le comté d'Elgin, Ontario, depuis le 1er janvier 1905. Aussi, état donnant les pièces justificatives, feuille de paie, quantités de nouveaux matériaux employés et de qui achetés, la quantité de travaux faits à la journée ou par voie de contrat dans le dit havre, les noms des surveillants et la date de leur nomination, depuis le 1er janvier 1905.

172. Réponse à ordre du 28 janvier 1907.—Etat donnant, en ce qui concerne l'inspection spéciale entreprise en avril dernier de tous les homesteads non patentés inscrits avant le 1er septembre 1905 dans les districts de colonisation d'Alameda, Battleford, Regina et Yorkton, mentionnée dans la première partie, page 4, du rapport du département de l'Intérieur pour 1905-06,—(a) le rapport de l'inspecteur des agences de terres fédérales; (b) les instructions données aux divers agents des terres et aux inspecteurs de homesteads; (c) copie de toute correspondance entre le département de l'Intérieur et les susdites agences au sujet de la nécessité ou de l'opportunité de cette inspection, de la manière de la faire et des mesures à prendre par suite des faits mis au jour par cette inspection.

173. Réponse à adresse du Sénat du 13 juin 1906.—Copie de la correspondance échangée entre l'honorable M. Landry et le très honorable Sir Wilfrid Laurier et entre celui-ci et le ministère de la Milice au sujet du refus par ce dernier de traduire et de faire publier en français des règlements de la milice qui ont été publiés en anglais seulement dans la *Gazette du Canada* du 5 mai dernier.

174. Réponse à ordre du 18 février 1907.—Copie de tous règlements soumis par le gouvernement aux compagnies de steamers transatlantiques pour leur gouverne relativement à l'arrimage des produits périssables, ou à la température à maintenir dans les compartiments frigorifiques et à air frais, ou à la ventilation requise dans les compartiments ordinaires des marchandises.

175. Réponse à ordre du 23 janvier 1907.—Copie de toute correspondance et communications écrites échangées entre des juges des cours provinciales et le ministre de la Justice ou quelque membre ou officier du gouvernement depuis l'adoption du Statut fédéral 4-5 Edouard VII, chapitre 31, au sujet de l'article 7 du dit acte ou au sujet des juges qui agissent en qualité d'administrateurs ou de fidéicommissaires de successions, de directeurs ou gérants de compagnies, corporations ou maisons d'affaires, ou d'arbitres dans des questions en litige ou qui s'occupent d'autres affaires extra-judiciaires; aussi, copie d'une lettre circulaire aux juges par le ministre de la Justice et mentionnée par le ministre dans les *Débats* de la première session de 1906 à la page 1627, et des réponses des juges à cette lettre circulaire.

176. Réponse à ordre du 28 janvier 1907.—Copie du rapport de M. C. W. Speers, agent général de colonisation, au sujet de l'inspection et de l'énumération spéciales qui ont été faites des colonies de Doukhobors pendant les années 1905 et 1906, et des instructions qui ont donné lieu à ce rapport; aussi, copie du rapport des inspecteurs chargés de ce travail (non compris les feuilles de recensement) et de toute correspondance se rapportant au sujet ci-dessus ou en découlant.

177. Réponse à ordre du 20 février 1907.—Copie de la correspondance concernant la mission de M. L. Mackenzie King, sous-ministre du Travail, en Angleterre, pour y faire soumettre au parlement britannique une loi à l'effet d'empêcher de fausses repré-

sentations dans ce pays en vue de promouvoir l'immigration au Canada. Aussi, copie des mesures législatives adoptées à la suite de cette mission.

Le tout respectueusement soumis.

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat vendredi prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (RR) intitulé: "Loi concernant le pont de la rue Yonge de la cité de Toronto", a présenté le rapport suivant.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 20 mars 1907.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (RR) intitulé: "Loi concernant le pont de la rue Yonge de la cité de Toronto", a, conformément à l'ordre de renvoi du 7 mars courant, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Les promoteurs du bill ayant demandé la permission de le retirer, votre comité recommande de leur permettre et de rayer le dit bill dans les ordres du Sénat.

Votre comité recommande aussi que les honoraires payés soient remis aux avocats des dits promoteurs, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (Z) intitulé: "Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, lignes 29 et 31.—Retranchez les mots "sur la ligne du chemin de fer Canadien du Pacifique" et insérez les mots "à ou".

Page 2, lignes 19 et 20.—Retranchez les mots "le Gouverneur en conseil" et insérez à la place les mots "la Commission des chemins de fer pour le Canada".

Page 2, ligne 47.—Retranchez l'article 13 et remplacez-le par le suivant:—

"13. La compagnie pourra établir, entretenir et gérer des hôtels, théâtres, parcs et terrains pour jeux athlétiques à Saint-Léon".

Page 3, ligne 6.—Retranchez l'article 15.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Rivers Improvement Company*", a présente le rapport suivant.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et
Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 20 mars 1907.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (58) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Western Rivers Improvement Company*", a, conformément à l'ordre de renvoi du 7 mars courant, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur de faire rapport que le préambule du dit bill n'a pas été prouvé à sa satisfaction.

Votre comité en est arrivé à cette décision parce qu'il ne considère pas opportun de déclarer que les travaux de la dite compagnie sont d'utilité générale pour le Canada, vu que la législature de la Colombie-Britannique a tous les pouvoirs pour constituer cette compagnie en corporation et régler sous tous les points ses travaux et ses opérations, sauf ceux qui se rapportent aux eaux navigables, au sujet desquels il existe déjà des stipulations dans les Statuts fédéraux.

Votre comité recommande de plus que les honoraires payés soient remboursés aux avocats des promoteurs, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,
Président.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé :

Que les règles 24a, 30 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au bill (VV) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Canal and Power Company*".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé :

Que les règles 24a, 30 et 119 du Sénat soient suspendues relativement au bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou tout ministère de ce gouvernement et le gouvernement de l'Île du Prince-Edouard, concernant l'allocation *per capita* payable à cette province, tel que prévu par l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, et la manière dont cette allocation devrait être calculée d'après la population de la province, telle que déterminée par le recensement de 1901.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (36) intitulé : "Loi ayant pour objet d'aider à prévenir et à régler les grèves et les contre-grèves dans les mines et dans les exploitations du services public", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les règles 23f et 30 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (116) intitulé : "Loi modifiant la loi d'interprétation", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (69) intitulé : "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Choquette, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (UU) intitulé : "Loi modifiant la loi de la marque de l'or et de l'argent", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen au sujet de la deuxième lecture du bill (F) intitulé : "Acte modifiant l'Acte de Conciliation, de 1900", et sur la motion de l'honorable M. Coffey en amendement au dit bill, et portant que ce bill ne soit pas lu la deuxième fois maintenant, mais que la lecture en soit remise d'hui en six mois.

Après débat,

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bostock,
Choquette,
Cloran,
Comeau,
David,
De Veber,
Dessaulles,
Douglas,

Ellis,
Fiset,
Gillmor,
King,
Legris,
McHugh,
Merner,

Mitchell,
Power,
Riley,
Robertson,
Roy,
Scott,
Sullivan,

Talbot,
Tessier,
Thompson,
Watson,
Wilson,
Yeo, et
Young.—29.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,
Bernier,
Bolduc,
Boucherville, de

Bowell
(sir Mackenzie),
Cox,
Domville,

Gibson,
Lovitt,
McKay (Truro),
McLaren,

McMullen,
Ross (Moosejaw),
Ross (Middlesex), et
Shehyn.—15.

Ainsi elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été
Ordonné en conséquence.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé : "Loi modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. De Veber, il a été Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le sixième rapport du comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Arthur Leon McPherson", ainsi que les témoignages pris devant le dit comité.

L'honorable M. Wilson, secondé par l'honorable M. Merner, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (YY) intitulé : "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Power Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Power, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moose-jaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BBB) intitulé: "Loi modifiant la loi du service civil", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (102) intitulé: "Loi ratifiant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la limite occidentale de la zone dite *Railway Belt*".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (G) intitulé: "La loi modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904".

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill, sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (ZZ) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Standard Life Insurance Company of Canada*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Jaffray, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Alors sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Jeudi, 21 mars 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Lovitt,	Robertson,
Baker,	Dessaulles,	Mackay (Alma),	Ross (Middlesex),
Beith,	De Veber,	MacKean,	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Domville,	McDonald	Roy,
Bolduc,	Douglas,	(Cap-Breton),	Scott,
Bostock,	Edwards,	McGregor,	Shehyn,
Boucherville, de	Ellis,	McHugh,	Sullivan,
(C.M.G.),	Ferguson,	McKay (Truro),	Talbot,
Bowell	Fiset,	McLaren,	Tessier,
(Sir Mackenzie),	Frost,	McMillan,	Thibaudeau
Carling	Gibson;	McMullen,	(de la Vallière),
(Sir John),	Gillmor,	McSweeney,	Thibaudeau
Cartwright	Jaffray,	Merner,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Jones,	Miller,	Thompson,
Casgrain,	Kerr,	Mitchell,	Watson,
Choquette,	King,	Perley,	Wilson,
Cloran,	Kirchhoffer,	Poirier,	Wood,
Comeau,	Landry,	Power,	Yeo,
Cox,	Legris,	Riley,	Young.
David,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (KK) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 33.—Retranchez les paragraphes (b) et (c) de l'article 10.

Page 3, ligne 20.—Retranchez "cinquante" et insérez "quarante".

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Canadian*

Northern Quebec Railway Company”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 26.—Retranchez l’article 3 et remplacez-le par le suivant:—

“3. A moins que la compagnie ne commence dans les deux ans de l’adoption de la présente loi et n’achève et mette en service dans les cinq ans de l’adoption de la présente loi, le prolongement autorisé par l’article 2 de la présente loi et les lignes de chemin de fer ci-après décrites, que la compagnie a été autorisée à construire, les pouvoirs conférés relativement au dit prolongement et aux dites lignes de chemin de fer prendront fin à l’égard de telle partie de ces travaux qui restera alors non commencée ou inachevée; ces lignes de chemin de fer sont les suivantes:—

“(a) La ligne et les embranchements de la Compagnie de chemin de fer de Québec à la Baie de James, telle que décrite en l’article 3 du chapitre 70 des Statuts de 1887;

“(b) La ligne de la Compagnie du chemin de fer de colonisation de Montfort et Gatineau, telle que décrite en l’article 1 du chapitre 65 des Statuts de 1900;

“(c) La ligne et l’embranchement de la compagnie dite *The Quebec, New Brunswick and Nova Scotia Railway Company*, telle que décrite en l’article 7 du chapitre 178 des Statuts de 1903;

“(d) La ligne et l’embranchement du chemin de fer le Grand-Nord du Canada, telle que décrite en l’article 2 du chapitre 99 des Statuts de 1905;

“(e) Les parties de la ligne du chemin de fer le Grand-Nord du Canada, telles que décrites en l’article 1 du chapitre 104 des Statuts de 1906;

“(f) Les lignes, les embranchements et le prolongement de la compagnie dite *The Chateauguay and Northern Railway Company*, tels que décrits en l’article 2 du chapitre 75 des Statuts de 1899 de la province de Québec”.

Page 2, ligne 46.—Après “garantit” insérez “subordonnement aux dispositions de la Loi des Chemins de fer”.

Page 3, ligne 1.—Retranchez tous les mots depuis “libellé” jusqu’à la fin de l’article 8.

Sur motion de l’honorable M. Casgrain, secondé par l’honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L’honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-sixième rapport.

Ordonné, qu’il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,

JEUDI, 21 mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l’honneur de présenter son vingt-sixième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Donald McGillivray et autres, de Port-Colborne, et d’autres lieux, constitués en corporation sous le nom de *Erie-Ontario Power Company*, demandant l’adoption d’une loi qui amende leur acte d’incorporation et a constaté que les avis exigés par la règle 107 n’ont été publiés que deux fois dans la *Gazette du Canada*, et n’ont pas eu toute la durée voulue dans les journaux locaux.

Votre comité recommande de suspendre la règle 107, dans ce cas-ci, parce que les avis auront probablement eu toute la durée voulue lorsque le bill sera pris en consi-

dération par le comité auquel il aura été renvoyé, et aussi parce que ce comité pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ NO 8,
JEUDI, 21 mars 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-septième rapport.

Votre comité a examiné la pétition de Robert Henry Watson et autres, de la cité de Toronto, et d'autres lieux, demandant l'adoption d'une loi les constituant en corporation sous le nom de *Prudential Life Insurance Company of Canada*, et a constaté que la règle 107c n'a pas été observé en entier; leur avis n'ayant été publié qu'une fois dans la *Gazette du Canada*. De plus, les promoteurs du bill, dans leur avis demandaient à être constitués en corporation pour exercer les opérations d'assurance sur la vie, tandis que dans leur pétition ils demandent de prendre en main les affaires de la *Prudential Savings and Benefit Society*, de la province de Québec.

Les promoteurs cependant ayant déclaré qu'ils demanderont seulement à être constitués en corporation comme compagnie d'assurance, votre comité recommande de suspendre la règle 107 dans ce cas-ci, parce que le comité auquel le bill sera renvoyé pourra voir à ce que personne n'éprouve de préjudice par suite de cette irrégularité.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (73) intitulé: "Loi concernant certains brevets de l'*International Paper Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 35.—Après "brevets" insérez "du chapitre 61 des Statuts Révisés de 1886, tel qu'amendé par le chapitre 46 des Statuts de 1903, ou de la Loi des brevets, chapitre 69 des Statuts Révisés de 1906".

Page 2, ligne 10.—Après "brevets" insérez "du chapitre 61 des Statuts Révisés de 1886, tel qu'amendé par le chapitre 46 des Statuts de 1903, ou de la Loi des brevets, chapitre 69 des Statuts Révisés de 1906".

Page 2, ligne 14.—Après “1903” insérez “ou aux termes de l'article 38 du dit chapitre 69”.

Page 2, ligne 22.—Après “brevets” insérez “du chapitre 61 des Statuts Revisés de 1886, tel qu'amendé par le chapitre 46 des Statuts de 1903, ou de la Loi des brevets, chapitre 69 des Statuts Revisés de 1906”.

Page 2, ligne 32.—Retranchez “six” et insérez “deux”.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Douglas, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. McMullen, secondé par l'honorable M. McDonald (Cap-Breton), il a été

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relative à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite.

Après débat.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à mardi prochain.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24e et 63 soient suspendues relativement au bill (36) intitulé: “Loi ayant pour objet d'aider à prévenir et à régler les grèves et les contre-grèves dans les houillères”, et que ce bill soit renvoyé à un comité général après le dernier ordre de ce jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (33) intitulé: “Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires” a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (Z) intitulé: “Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (102) intitulé: “Loi ratifiant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la limite occidentale de la zone dite *Railway Belt*”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (AAA) intitulé: “Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente”, a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada", a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Jones, secondé par l'honorable M. Jaffray, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (82) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (88) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Ontario and Quebec Railway Ferry Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Legris, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le deuxième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (YY) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Power Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et considéré.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Casgrain a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (36) intitulé: "Loi ayant pour objet d'aider à prévenir et à régler les grèves et les contre-grèves dans les mines et dans les exploitations de services publics", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que la règle 24e du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill et que ce bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un à quatre ont été lus et agréés.

L'article cinq a été lu et discuté.

Six heures ayant sonné, le Président du comité a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le comité a repris sa séance.

(*En comité.*)

Après un nouveau débat sur le dit article cinq, il a été agréé.

L'article six a été lu et agréé.

L'article 7 ayant été lu, il a été proposé de l'amender en retranchant tous les mots depuis "différend", dans la cinquième ligne, jusqu'à la fin du dit article, et en les remplaçant par ce qui suit: "et le troisième par le ministre, qui nommera un membre pour chaque province comme président permanent des conseils dans cette province".

La question ayant été posée sur le dit amendement, elle a été résolue dans la négative, et le dit article a été agréé.

Les articles sept à quatorze, inclusivement, ont été lus et agréés.

L'article quinze ayant été lu, il a été proposé de l'amender en retranchant dans la deuxième ligne du troisième paragraphe les mots "et désirant agir".

La question ayant été posée sur la dite question, elle a été résolue dans la négative, et le dit article a été agréé.

L'article seize et les articles restants ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24^b, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (60) intitulé: "Loi à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 22 mars 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Cox,	Kirchhoffer,	Riley,
Baker,	David,	Landry,	Ross (Middlesex),
Beith,	Davis,	Legris,	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Dessaulles,	Lovitt,	Roy,
Bolduc,	De Veber,	McDonald	Scott,
Bostock,	Domville,	(Cap-Breton),	Shehyn,
Boucherville, de	Edwards,	McHugh,	Sullivan,
(C.M.G.),	Ellis,	McKay (Truro),	Talbot,
Bowell	Ferguson,	McLaren,	Tessier,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McMillan,	Thibaudeau
Carling	Frost,	McMullen,	(Rigaud),
(Sir John),	Gibson,	McSweeney,	Thompson,
Cartwright	Gillmor,	Miller,	Watson,
(Sir Richard),	Jaffray,	Mitchell,	Wilson,
Casgrain,	Jones,	Perley,	Yeo,
Choquette,	Kerr,	Poirier,	Young.
Cloran,	King,	Power,	

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante du secrétaire du Gouverneur-général.

BUREAUX DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,

OTTAWA, 22 mars 1907.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur-général, se rendra à la salle du Sénat, cette après-midi, à quatre heures, pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,

Pour le Secrétaire du Gouverneur-général.

A l'honorable Président du Sénat.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par l'honorable M. McMullen:—De James Ward, secrétaire du *Board of Trade*, de la cité de Guelph.

Son Honneur le Président a présenté le rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la Bibliothèque du Parlement.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT,
OTTAWA, 12 mars 1907.

Au Sénat.

Le comité mixte de la Bibliothèque du Parlement a l'honneur de faire rapport comme suit:—

Le comité se réunit pour la première fois, mardi, le 1er mars, dans les appartements du Président du Sénat, l'honorable Président du Sénat étant au fauteuil.

Le rapport des bibliothécaires est lu et adopté.

Le comité prend en considération les propositions pour l'agrandissement de la bibliothèque, d'après les plans soumis par le département des Travaux publics, à la dernière session, il a été décidé qu'on s'en occuperait de nouveau lorsque les Présidents des deux Chambres auront fait leur rapport.

Certaines affaires de moindre importance ont été laissées à la discrétion des Présidents des deux Chambres.

Et le comité s'ajourne.

R. DANDURAND,
Président.

CHAMBRE DU PRÉSIDENT DU SÉNAT,
1er mars 1907.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat le vendredi, cinquième jour d'avril prochain.

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (PP) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'assurance sur le bétail (limitée)", *The Live Stock Insurance Company of Canada, Limited*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Retranchez l'article 3 et remplacez-le par le suivant:—

"3. Le capital social de la compagnie sera de cinq cent mille dollars, divisé en actions de cent dollars chacune".

Page 2, ligne 11.—Retranchez l'article 4 et remplacez-le par le suivant:—

"4. La compagnie ne commencera pas les opérations d'assurance autorisées par la présente loi tant qu'il n'aura pas été souscrit cent mille dollars du capital social et versé en espèces dans la caisse de la compagnie vingt-cinq mille dollars de ce capital, qui ne devront être employés que pour les fins de la compagnie, aux termes de la présente loi; mais la somme versée par tout actionnaire ne devra pas être de moins de dix pour cent du montant souscrit par lui".

Page 2, ligne 21.—Retranchez l'article 6 et remplacez-le par le suivant:—

"6. Dès que cent mille dollars du capital social auront été souscrits et qu'il aura été versé dix pour cent de ce montant dans quelque banque chartrée du Canada, les directeurs provisoires convoqueront une assemblée générale des actionnaires en un lieu de la cité de Montréal qui sera désigné, et ils donneront au moins dix jours d'avis de l'heure et du lieu de cette assemblée, par lettre enregistrée affranchie expédiée à la dernière adresse connue de chaque actionnaire.

"(2) A cette assemblée et à chaque assemblée annuelle subséquente, les actionnaires présents, ou représentés par fondés de pouvoir, qui auront versé au moins dix pour cent du montant des actions par eux souscrites, éliront un conseil de direction composé d'au moins cinq et d'au plus sept directeurs, dont la majorité constituera un quorum.

“(3) Personne ne sera directeur à moins qu’il ne possède en son nom et pour son propre compte au moins cinquante actions du capital social et qu’il n’ait payé tous les versements échus sur ses actions et toutes les dettes contractées par lui envers la compagnie”.

Page 2, ligne 47.—Retranchez l’article 8.

Page 3, ligne 39.—Retranchez l’article 9.

Page 3, ligne 49.—Retranchez tous les mots depuis “dépasser” jusqu’à la fin de l’article 11 et insérez à la place “cinq mille dollars”.

Page 4, ligne 3.—Retranchez tous les mots depuis “autorise” jusqu’à la fin de l’article 12.

Sur motion de l’honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l’honorable M. Baker, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, quatrième jour d’avril prochain.

L’honorable Sir Mackenzie Bowell, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (X) intitulé: “Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Reliance Life Assurance Company of Canada*”, a fait rapport qu’il avait examiné le dit bill en entier, et l’avait chargé d’en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu’il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 12.—Retranchez “*Reliance*” et insérez “*Rock*”.

Page 1, ligne 14.—Retranchez l’article “2” et remplacez-le par le suivant:—

“2. La compagnie pourra effectuer des contrats d’assurance sur la vie avec toutes personnes et pourra consentir, vendre ou acheter des annuités, accorder des dotations basées sur la vie humaine, et en général faire le commerce de l’assurance sur la vie dans toutes ses branches et formes.”

Page 1, ligne 19.—Retranchez “cent” et insérez “deux cent”.

Page 1, ligne 31.—Retranchez l’article “5” et remplacez-le par le suivant:—

“5. Dès que la totalité du fonds de garantie aura été souscrite et versée dans une banque chartrée du Canada pour n’en être retirée que pour les fins de la compagnie aux termes de la présente loi que des demandes d’assurances pour un montant d’au moins deux cent mille dollars auront été faites et qu’elles auront été acceptées par les directeurs provisoires, ceux-ci convoqueront une assemblée des garants en quelque endroit de la cité de Toronto, qui sera déterminé, à laquelle assemblée, et à toute assemblée annuelle subséquente les garants présents ou représentés par fondés de pouvoirs qui auront versé au moins vingt pour cent du montant de leur souscription à ce fonds de garantie, éliront douze directeurs, ci-après appelés directeurs pour les garants.

“(2) Personne ne sera directeur pour les garants s’il ne possède en son nom et pour son propre usage au moins cinquante actions du fonds de garantie et qu’il n’ait payé tous les versements échus sur ses actions et rencontré tous ses engagements envers la compagnie”.

Page 2, ligne 9.—Retranchez l’article 6, et remplacez-le par le suivant:—

“6. Outre les directeurs pour les garants, les porteurs de polices participantes éliront, à la première assemblée tenue après le commencement des opérations et à chaque assemblée annuelle subséquente, huit directeurs ci-après appelés directeurs pour les porteurs de polices.

“(2) Un porteur de police participante qui n’est pas garant et qui est âgé de vingt et un ans, dont les polices en force s’élèvent à cinq mille dollars ou plus, non compris les additions pour boni ou profits, s’il a payé toutes les primes échues sur ses polices sera éligible comme directeur pour les porteurs de polices”.

Page 2, ligne 20.—Retranchez l’article 7 et remplacez-le par le suivant:—

“7. A toutes les assemblées des directeurs, sept d’entre eux formeront quorum pour la transaction des affaires”.

Page 2, ligne 23.—Retranchez l'article 8 et remplacez-le par le suivant:—

"8. Une assemblée générale de la compagnie sera tenue chaque année après qu'elle aura été constituée en corporation et qu'elle aura commencé ses opérations à son principal bureau d'affaires pas plus tard que le troisième mercredi de février, et à cette assemblée il sera présenté un état des affaires de la compagnie.

"(2) Avis de cette assemblée annuelle sera donnée par annonce dans deux numéros de la *Gazette du Canada* au moins quinze jours d'avance, et aussi six numéros consécutifs d'un journal quotidien publié en l'endroit du bureau principal de la compagnie; et cet avis portera que les porteurs de polices participantes pourront, conformément aux dispositions de la présente loi, élire par leur vote huit directeurs".

Page 2, ligne 27.—Retranchez "succursales" et insérez "conseils consultatifs locaux".

Page 2, ligne 32.—Retranchez l'article "10" et remplacez-le par le suivant:—

"10. Tout porteur d'une action ou d'actions du fonds de garantie sera membre de la compagnie.

"(2) Toute personne dont la vie est assurée en vertu d'une police ou de polices de garantie de la compagnie pour \$1,000 ou plus, et qui aura payé toutes les primes échues sur ses polices, qu'elle soit ou non garant, sera membre de la compagnie et aura droit d'assister et de voter, en personne ou par fondé de pouvoirs, à toutes les assemblées générales de la compagnie, mais les porteurs de polices n'auront pas droit, en cette qualité, de voter à l'élection des directeurs pour les garants.

"(3) Nul membre, en cette qualité, ne sera responsable pour les actes, manquements ou engagements de la compagnie au delà de la prime payable sur sa police, ou au delà du montant impayé sur ses actions dans le fonds de garantie et de la prime, s'il en est sur ces actions".

Page 2, ligne 42.—Après l'article 10, insérez ce qui suit comme article 10A:—

"10A. Tout fondé de pouvoirs représentant un garant devra être garant et habile à voter.

"(2) Tout fondé de pouvoirs représentant un porteur de police devra être porteur de police participante et habile à voter.

"(3) L'autorisation par écrit donné à ce fondé de pouvoirs devra, à moins que les directeurs n'en ordonnent autrement, être déposée entre les mains du secrétaire sept jours au moins avant qu'il n'en soit fait usage.

"Personne, employé comme solliciteur d'assurances sur la vie, ne pourra agir comme fondé de pouvoirs, ni ne pourra lui-même ou par l'entremise d'une autre personne, demander, recevoir, ou obtenir une procuration".

Page 2, ligne 42.—Retranchez l'article 11 et remplacez-le par le suivant:—

"11. Toute personne dont la vie est assurée en vertu d'une police ou de polices participantes de la compagnie, pour mille dollars ou plus, et qui aura payé toutes les primes échues sur ces polices comme dit ci-dessus, aura droit à une voix, soit personnellement ou par fondé de pouvoirs, et tout garant aura droit à une voix, soit personnellement ou par fondé de pouvoirs, pour chaque action possédée par lui dans le fonds de garantie; mais nul garant n'aura droit, en aucun cas, en vertu du nombre d'actions possédées par lui, à plus de cinquante voix".

Page 3, ligne 8.—Retranchez l'article 12 et remplacez-le par le suivant:—

"12. Le fonds de garantie répondra pour le paiement des pertes et pourra être employé aux fins de la compagnie en la manière et dans la mesure que les directeurs détermineront par les règlements.

"(2) Le fonds de garantie, ou partie de ce fonds, pourra être racheté par la compagnie avec les surplus du fonds de réserve ou des autres fonds convenablement disponibles pour cette fin, à telles époques et conditions que l'aura d'abord décidé une majorité des deux tiers des membres présents à une assemblée générale spéciale convoquée à cette fin et qui auront été approuvés ensuite par le surintendant des assurances; mais le prix de rachat ne sera pas moindre que le prix de souscription versé, y compris la prime, s'il en est, de ce fonds de garantie, avec intérêt au taux d'au moins sept pour cent et d'au plus huit pour cent par année, calculée annuellement depuis la date

du paiement de cette souscription, après avoir crédité l'intérêt versé à différentes époques par la compagnie sur le fonds de garantie.

"(3) Jusqu'au rachat, les directeurs pourront payer aux porteurs d'actions dans le fonds de garantie un intérêt, lorsqu'il aura été retiré par la compagnie sur le montant versé, y compris la prime, s'il en est, qui ne devra cependant en aucun temps dépasser le montant minimum d'intérêt qui serait payable si les actions étaient rachetées en vertu du paragraphe deux de cet article.

"(4) Après le rachat du fonds de garantie, la totalité des profits divisibles de la compagnie appartiendra exclusivement aux porteurs de polices participantes et sera divisée entre eux aux époques et en la manière que les directeurs détermineront.

"(5) A l'assemblée annuelle de la compagnie suivant ce rachat, les porteurs de polices participantes qui sont membres de la compagnie éliront un conseil complet de vingt directeurs".

Page 3, ligne 27.—Retranchez l'article 13.

Page 4, ligne 14.—Retranchez l'article 16.

Page 4, ligne 26.—Après l'article 17 insérez ce qui suit comme article 17A:—

"17A. Les directeurs pourront, en tout temps, réserver et mettre à part telle proportion des profits nets qu'ils jugeront prudent et convenable pour la distribuer entre les porteurs de polices participantes tenant compte des dispositions de l'article précédent en établissant la part provenant des polices participantes et en distinguant cette part de celle provenant des profits d'autres sources, et les porteurs de ces polices auront droit de partage dans cette partie de profits qui aura été distinguée comme provenant des polices participantes jusqu'au montant d'au moins quatre-vingt-dix pour cent; mais il ne sera en aucun temps déclaré ni payé de dividende sur des profits estimatifs, et la partie des profits qui restera non divisée après la déclaration d'un dividende ne sera jamais de moins d'un cinquième du dividende déclaré.

"172. Lorsqu'un porteur d'une police, autre qu'une police à terme ou à prime naturelle, aura payé sur cette police trois primes annuelles ou plus et manquera de payer les primes subséquentes ou désirera remettre sa police, les primes versées ne seront pas confisquées; mais il aura droit à une police acquittée et commuée pour tel montant que les directeurs établiront et détermineront, ou il pourra recevoir en espèces telle somme que les directeurs fixeront comme prix de rachat de sa police, ce montant, dans l'un ou l'autre cas, devant être fixé d'après les principes qui seront adoptés par règlement applicable généralement à tous les cas semblables qui se présenteront; mais si cette police acquittée est commuée est en force, ou s'il s'est écoulé moins de douze mois depuis le défaut de paiement d'une prime, la compagnie devra, sans qu'il lui en soit fait demande, émettre une police acquittée et commuée, ou payer au porteur de la police ou porter à son crédit le prix de rachat".

Dans le titre.

Retranchez "Reliance" et insérez "Rock".

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Baker, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (89) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes

et Havres, auquel a été renvoyé le bill (92) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Legris, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (OO) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 10.—Retranchez "concurrément avec" et insérez "pour les fins de".

Page 3, ligne 6.—Ajoutez ce qui suit comme article 12:—

"12. Subordonné aux dispositions des articles 361, 362 et 363 de la Loi des chemins de fer, la compagnie pourra conclure des traités avec la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer et la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord, ou avec l'une ou l'autre de ces compagnies, relativement aux objets spécifiés au dit article 361."

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois le jeudi, quatrième jour d'avril

prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (TT) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Ottawa Terminal Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 19.—Retranchez "cinq cent mille" et insérez "un million de".

Page 4, ligne 22.—Retranchez "deux" et insérez "trois".

Page 4, ligne 50.—Retranchez "ou près".

Page 5, ligne 1.—Après "18" insérez "sauf en ce qu'il est par le présent autrement prévu".

Page 5, ligne 9.—Insérez ce qui suit comme article 20:—

"20. Rien de contenu dans la présente loi n'augmentera ni ne diminuera les droits de la cité d'Ottawa."

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (LL) intitulé: "Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Nord", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en

entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 1.—Retranchez l'article 6 et remplacez-le par le suivant:—

“ 6. Les délais respectifs pour le commencement et le parachèvement des lignes, prolongements et embranchements ci-après énumérés sont, en tant que l'autorité législative du Parlement du Canada s'y rapporte, fixés à deux ans et cinq ans respectivement à compte de l'adoption de la présente loi; et si une ligne, un prolongement ou un embranchement n'a pas été commencé ou n'a pas été complété dans les dits délais, les pouvoirs de construction conférés à la compagnie cesseront et deviendront nuls et de nul effet à l'égard de ce qui restera alors inachevé; les lignes, prolongements et embranchements étant ceux pour la construction desquels autorisation a été accordée à,—

- (1) La Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord ;
- (2) La *Lake Manitoba Railway and Canal Company* ;
- (3) La *Manitoba and Southeastern Railway Company* ;
- (4) La *Morden and Northwestern Railway Company* ;
- (5) La *Northern Pacific and Manitoba Railway Company* ;
- (6) La *Portage and Northwestern Railway Company* ;
- (7) La *Red River Valley Railway* ;
- (8) La *Waskada and Northeastern Railway Company* ;
- (9) La *Winnipeg and Great Northern Railway Company, Limited* ;
- (10) La *Winnipeg Transfer Railway Company, Limited* ;
- (11) La *Western Extension Railway Company*.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (MM) intitulé: Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 13.—Retranchez l'alinéa (c) et remplacez-le par le suivant:—

“(c) des lignes suburbaines de chemin de fer dans les limites du comté de Wentworth et de la cité de Hamilton; mais elle ne pourra construire ou exploiter son chemin de fer, ou un prolongement de ce chemin, le long d'une voie ou place publiques sans avoir obtenu au préalable le consentement, exprimé par règlement, de la municipalité ayant juridiction sur cette voie ou place publiques, et aux termes qui seront arrêtés avec cette municipalité.”

Page 2, ligne 19.—Après l'alinéa (c) insérez ce qui suit comme alinéa (d) et paragraphe 2:—

“(d) dans les limites du comté de Wentworth et de la cité de Hamilton, elle pourra employer la vapeur pour les fins de construction du dit chemin de fer, mais non pas comme motrice pour son exploitation.

“ 2. Au lieu de construire la ligne du chemin de fer autorisée par l'alinéa (b) du paragraphe 1 de cet article, la compagnie pourra construire une ligne de chemin de fer à partir de la cité de Brantford jusqu'à la cité de London, et, subordonnément aux dispositions des articles 361, 362 et 363 de la Loi des chemins de fer, conclure un traité ou des traités avec la *Windsor, Chatham and London Railway Company* et la *Windsor, Essex and Lake Shore Rapid Railway Company*, ou avec l'une ou l'autre de ces compagnies, pour les objets spécifiés au dit article 361.”

Page 2, ligne 21.—Retranchez “ obligations ” et insérez “ valeurs ”.

Page 2, ligne 24.—Après “ double ” insérez “ et ces valeurs ne pourront être émises qu'en proportion de la longueur de chemin de fer construite ou donnée à l'entreprise ”.

Page 2, ligne 34.—Retranchez l'article 7 et remplacez-le par le suivant :—

“ 7. Rien de contenu dans la présente loi, ou fait sous l'empire ou en vertu des pouvoirs par le présent conférés, ne changera ni n'affectera les dispositions contenues dans quelque règlement de quelque municipalité antérieurement passé à l'égard de la compagnie, ou de quelque partie du chemin de fer de la compagnie actuellement construite ou qui le sera à l'avenir, ou contenues dans tout traité conclu entre une municipalité et la compagnie; mais tous ces traités et règlements resteront en pleine vigueur entre la municipalité et la compagnie continuée et constituée en corporation par la présente loi; et dans le cas d'incompatibilité entre les dispositions de ces règlements ou traités et celles de la Loi des chemins de fer, les dispositions contenues dans le règlement ou le traité prévaudront, et tous ces règlements et traités, et tous les droits, immunités, privilèges et exemptions conférés à la compagnie sont par le présent confirmés.”

Page 2, ligne 39.—Après l'article 7, insérez ce qui suit comme article A :—

“ Article A.

“ L'alinéa (j) de l'article 151 de la Loi des chemins de fer ne s'appliquera pas à la compagnie à l'égard de toute ligne de chemin de fer construite le long d'une voie publique.”

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (94) intitulé : “ Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company* ”, a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 26.—Retranchez l'article 2.

Page 3, ligne 35.—Retranchez l'article 13.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à jeudi, le quatre avril prochain, à trois heures de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Baker, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé :

Que le greffier du Sénat soit autorisé à remettre aux avocats de Mary Beatrice Spain, défenderesse dans une pétition en obtention d'un bill de divorce présentée au Sénat par Osprey George Valentine Spain, pendant la session de 1906, les

pièces produites en son nom à l'enquête sur cette pétition que les dits avocats croiront nécessaires pour les fins d'une certaine cause actuellement pendante entre le pétitionnaire et la défenderesse.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (KK) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (CCC) intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Arthur Lyon", ayant été lu,

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé :

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours a été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. McLaren, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise au jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (116) intitulé: "Loi modifiant la Loi d'interprétation", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Le dit bill a été lu au long par le greffier à la table.

Sur motion de l'honorable Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24a, 24b, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Tessier, secondé par l'honorable M. Poirier, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (BBB) intitulé : "Loi modifiant la Loi du service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (48) intitulé : "Loi concernant la *Canadian Northern Québec Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis au jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le vingt-sixième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le vingt-septième rapport du comité permanent des Ordres permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Mitchell a présenté au Sénat un bill (DDD) intitulé : "Loi constituant en corporation la *The Prudential Life Insurance Company of Canada*".

Le dit a été lu la première fois.

L'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. McHugh, a proposé :

Que la règle 23f soit suspendue en tant qu'elle s'applique au dit bill.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Mitchell, secondé par l'honorable M. McHugh, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Bills Privés au bill (73) intitulé : "Loi concernant certains brevets de l'*International Paper Company*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois le jeudi, quatrième jour d'avril prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (YY) intitulé : "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Power Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (3) intitulé : "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903".

(*En comité.*)

Le premier article a été discuté de nouveau.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau le vendredi, cinquième jour d'avril prochain.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur-général, étant assis dans le fauteuil aux pieds du trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre " *que c'est le désir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès de Lui, dans la salle du Sénat.*"

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

La commission suivante a été lue au long à la table par le greffier :—



CANADA.

GREY.

[L.S.]

Par Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, vicomte Howick, baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et baronnet; chevalier Grand-Croix de l'Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur-Général du Canada.

A l'honorable Charles Fitzpatrick, juge en chef du Canada,

SALUT :—

Sachez que, étant bien sûr de votre loyauté, fidélité et habilité, Je, le très honorable Sir Albert Henry George, comte de Grey, Gouverneur-général du Canada, comme il est dit ci-dessus, en vertu et par suite du pouvoir et autorité qui m'a été conféré par la commission sous le seing manuel royal et le sceau de Sa Majesté le Roi Edouard Sept, me constituant et nommant le Gouverneur-général de Sa Majesté dans et pour la Puissance du Canada et par l' "Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867", vous nomme, vous le dit honorable Charles Fitzpatrick, constitue et désigne pour être mon député dans la Puissance du Canada et pour, en cette qualité exercer mais subordonné-

ment à toute restriction ou direction exprimé ou donné de temps à autre par Sa Majesté tous les pouvoirs, autorités et fonctions qui me sont conférés et que je puis exercer de droit en ma qualité de Gouverneur-général, sauf et excepté le pouvoir de dissoudre la Chambre des Communes du Canada.

Vous, dit honorable Charles Fitzpatrick, aurez, posséderez et exercerez la dite charge de député de moi-même, Gouverneur-général du Canada, pour les fins susdites, avec tous les pouvoirs, droits et privilèges y appartenant ou qui devraient lui appartenir durant mon bon plaisir.

Pourvu toujours que la nomination de vous, le dit honorable Charles Fitzpatrick, comme mon dit député, ne porte pas atteinte à l'exercice des pouvoirs, autorités ou fonctions par moi en personne comme Gouverneur-général.

Donné sous mon seing et mon sceau d'armes, à Ottawa, ce dix-neuvième jour de juillet, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent six, et la sixième du règne de Sa Majesté.

Par ordre,

R. W. SCOTT,

Secrétaire d'Etat.

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central du Canada.

Loi concernant la *London and St. Clair Railway Company*.

Loi concernant la compagnie dite *The Indian River Railway Company*.

Loi concernant la *Dominion Central Railway Company*.

Loi concernant la *Georgian Bay and Seaboard Railway Company*.

Loi modifiant le Code criminel.

Loi concernant le chemin de fer National Transcontinental.

Loi à l'effet d'encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques pour la conservation des produits alimentaires périssables.

Loi à l'effet de ratifier certains traités entre la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus, et entre la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, la *British Columbia Electric Railway Company, Limited*, la *Vancouver and Lulu Island Railway Company*, Lord Strathcona and Mount-Royal et Richard B. Angus.

Loi concernant la *Manitoba and Northwestern Railway Company of Canada*.

Loi constituant en corporation la *Saskatchewan Valley and Hudson's Bay Railway Company*.

Loi concernant la compagnie dite *The Brockville, Westport and Northwestern Railway Company*.

Loi concernant la *St. Mary's and Western Ontario Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Montagne d'Orford.

Loi concernant l'*Athabaska Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer des Comtés du Centre.

Loi concernant l'*Athabaska Northern Railway Company*.

Loi constituant en corporation l'*Alsek and Yukon Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Colonisation du Nord.

Loi concernant la *Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company*.

Loi concernant l'*Annuity Company of Canada*.

Loi concernant un brevet de Edgar Webster Summers et Hadley Herbert Summers.

Loi concernant la Compagnie d'assurances sur la vie la Royale Victoria.

Loi constituant en corporation la *Prudential Financial Society*.

Loi concernant un brevet de la *George E. Smith Lumber Company*.

Loi modifiant la Loi des Territoires du Nord-Ouest.

Loi concernant la compagnie dite *The Dominion Fire Insurance Company*.

Loi constituant en corporation la *Women's Art Association of Canada*.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *Quinze and Blanche River Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Calgary à Edmonton.

Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Huron et Ontario.

Loi concernant la *Great West Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique.

Loi constituant en corporation l'*Edmonton, Dunvegan and British Columbia Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Joliette et Brandon.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *Eastern Townships Railway Company*.

Loi constituant en corporation la *Malone and Hopkins Point Railway Company*.

Loi modifiant l'Acte ratifiant un contrat passé entre Sa Majesté et la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada afin d'assurer le prolongement du réseau du chemin de fer Intercolonial jusqu'à la cité de Montréal.

Loi constituant en corporation la *National Accident and Guarantee Company of Canada*.

Loi constituant en corporation la *North-Western Trusts Company*.

Loi constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata.

Loi établissant la Caisse de prévoyance des employés sur les chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard.

Loi modifiant l'Acte des primes sur le pétrole, 1904.

Loi ayant pour objet d'aider à prévenir et à régler les grèves et les contre-grèves dans les mines et dans les exploitations de services publics.

Loi ratifiant une convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet de la limite occidentale de la zone dite *Railway Belt*.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général, sanctionne ces bills.”

Il a plu au Député de Son Excellence le Gouverneur-général de se retirer, et la Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Alors, l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

L'honorable Président a alors déclaré le Sénat continué au jeudi, le quatrième jour d'avril, à trois heures de l'après-midi.

Jeudi, 4 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Davis,	Legris,	Robertson,
Beith,	Dessaulles,	Lougheed,	Ross (Middlesex),
Bernier,	Domville,	Lovitt,	Ross (Halifax),
Bolduc,	Douglas,	Macdonald	Roy,
Boucherville, de	Drummond	(Victoria),	Scott,
(C.M.G.),	(Sir George),	Mackay (Alma),	Sullivan,
Bowell	Edwards,	MacKeen,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Ellis,	McDonald	Tessier,
Cartwright	Ferguson,	(Cap-Breton),	Thibaudeau
(Sir Richard),	Fiset,	McGregor,	(de la Vallière),
Casgrain,	Frost,	McLaren,	Thibaudeau
Cloran,	Gillmor,	McMullen,	(Rigaud),
Coffey,	Godbout,	Miller,	Thompson,
Comeau,	Jones,	Owens,	Watson,
Costigan,	King,	Perley,	Yeo,
Cox,	Kirchhoffer,	Poirier,	Young.
David,	Landry,	Power,	

PRIÈRES.

Les pétitions suivantes ont été présentées et déposées sur la table:—

Par l'honorable M. McMullen:—De W. G. Weichie, de la ville de Waterloo.

Par l'honorable M. Talbot:—De la cité de Winnipeg.

L'honorable M. Perley a présenté à la Chambre un bill (EEE) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leon McPherson".

Le dit bill a été lu la première fois.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Owens, a proposé:

Que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport, les états et les statistiques du département du Revenu de l'Intérieur de la Puissance du Canada, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1906. Partie III: Falsification des substances alimentaires.

Ordonné, qu'ils soient déposés sur la table, et ils sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 14.)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 14 mars 1907, demandant les documents désignés comme pièces Nos 682, 686, 688, 737, 738, 740 et 741 dans les

documents de la session No 123b, rapport supplémentaire déposé sur la table du Sénat au cours de la présente session du Parlement.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 123d.)

Aussi, une réponse à une adresse du Sénat, en date du 27 novembre 1906, demandant copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie de carabines Ross ou tout autre association ou corps militaire ou personne quelconque ou entre les différents départements de l'administration, au sujet de la carabine Ross, des inspections qu'elle a subies, des améliorations qui ont été suggérées, des plaintes qui ont été portées, ou des rapports qui ont été faits.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 98e.)

L'honorable M. Scott a présenté au Sénat un bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants".

Le dit bill a été lu la première fois.

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (141) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes de deniers pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1908", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les règles 23f, 30 et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. David, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (93) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (114) intitulé: "Loi autorisant l'échange de certaines terres", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la milice", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (27) intitulé: "Loi concernant la Banque Nationale", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (O) intitulé: "Loi constituant en corporation l'union dite *The United Baptist Woman's Missionary Union of the Maritime Provinces*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 3.—Après le mot "posséder" ajoutez les mots "pour les objets de la société et".

Page 2, ligne 9.—Après le mot "objet", ajoutez les mots "mais la valeur annuelle des immeubles possédés par la société ne dépassera pas quinze mille dollars".

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (CC) intitulé: "Loi pour faire droit à Osprey George Valentine Spain", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (BB) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique Britannique", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (QQ) intitulé: "Loi pour faire droit à Celina Kingan Ansley", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (NN) intitulé: "Loi pour faire droit à George William Hadley", et pour informer cette Chambre que cette Chambre a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (U) intitulé: "Loi à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (W) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Travellers' Indemnity Company of Canada*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (HH) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Lake Superior Power Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

L'honorable M. Cox, secondé par l'honorable M. Casgrain, a proposé:

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (89) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (92) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (OO) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (CCC) intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Harold Lyon", ayant été lu,

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), a proposé :

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Victor Harold Lyon, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (73) intitulé: "Loi concernant certains brevets de l'*International Paper Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendée, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relativement à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Davis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (SS) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la loi concernant la compagnie dite *The Canadian assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Domville, secondé par l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (M) intitulé: "Loi modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903, de manière à pourvoir aux repas des voyageurs", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que cet ordre soit rayé et que le dit bill soit retiré.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (AAA) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu, considéré et remis.

Les articles restants ont été lus et adoptés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Jones a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (108) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Owens a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement. Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé: "Loi à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (PP) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'Assurance sur le bétail (limitée)", "*The Live Stock Insurance Company of Canada (Limited)*".

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été Ordonné, que les règles 24b et 30 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Cloran, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Reliance Life Assurance Company of Canada*".

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que les règles 24*b* et 30 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il et son titre sera-t-il la *Rock Life Assurance Company of Canada* ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (TT) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Ottawa Terminal Railway Company*".

L'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que les dits amendements soient agréés maintenant.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé en amendement:—

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant mais que le dit bill soit amendé de nouveau en substituant le nom "Frank Scott" à celui de "Francis H. McGuigan" dans le premier article.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que les règles 24*b* et 30 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (LL) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (MM) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (94) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (BBB) intitulé : "Loi modifiant la Loi du service civil", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (48) intitulé : "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Cox, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
LUNDI, 25 mars 1907.

Résolu,—Qu'un message soit envoyé au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Majesté le Roi représentant humblement qu'il est expédient d'amender l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, communément appelé l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures; et priant Leurs Honneurs de se joindre à cette Chambre au sujet de la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre.

La dite adresse à Sa Majesté a été lue par son Honneur le Président, et elle est comme suit :—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le la Chambre des Communes du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, pour lui représenter qu'il est à propos de modifier l'échelle des sommes à payer sous l'autorité de l'article 118 de la loi du parlement du Royaume-Uni de la Grande-

Bretagne et de l'Irlande, communément connue sous le nom de Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures en décrétant que,—

A. Au lieu des montants actuellement payés, les sommes ci-dessous mentionnées soient annuellement payées par le Canada aux diverses provinces, pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, d'après le chiffre de leur population, ainsi qu'il suit:—

(a) Si la population de la province est de moins de 150,000	\$100,000
(b) Si la population de la province est de 150,000, mais ne dépasse pas 200,000	150,000
(c) Si la population de la province est de 200,000, mais ne dépasse pas 400,000	180,000
(d) Si la population de la province est de 400,000, mais ne dépasse pas 800,000	190,000
(e) Si la population de la province est de 800,000, mais ne dépasse pas 1,500,000	220,000
(f) Si la population de la province dépasse 1,500,000	240,000

B. Au lieu du subside annuel à tant par tête de la population actuellement accordé, les paiements annuels seront à l'avenir au même taux de quatre-vingts centins par tête, mais sur la population de chaque province telle que constatée de temps à autre par le dernier recensement décennal, jusqu'à ce que cette population dépasse 2,500,000, —et au taux de soixante centins par tête sur la proportion de la dite population qui dépassera 2,500,000.

C. Une allocation additionnelle de cent mille piastres annuellement, pendant dix ans, à la province de la Colombie-Britannique.

D. Rien de contenu dans la présente requête ne supprimera ou n'affectera en aucune manière les conditions spéciales accordées à une province particulière en vertu desquelles cette province est devenue partie de la Puissance du Canada, ou le droit d'aucune province au paiement d'une subvention spéciale ci-devant accordée par le Parlement du Canada à aucune province pour quelque objet spécial spécifié dans cette subvention.

Nous prions qu'il plaise à Votre Majesté de soumettre au parlement impérial, à sa session actuelle, une mesure pour abroger les dispositions de l'article 118 de la loi dite: Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, susdite, et pour les remplacer par l'échelle des paiements ci-dessus mentionnés, lesquels seront un règlement définitif et permanent des sommes à payer annuellement aux diverses provinces du Canada, pour leurs besoins locaux et pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures.

Ces allocations seront payées semestriellement d'avance à chaque province; mais le gouvernement du Canada déduira de ces allocations, contre toute province, toutes les sommes computables pour intérêts sur la dette publique de cette province excédant les divers montants stipulés dans la dite loi.

Et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre notre requête en sa favorable et gracieuse considération.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que la dite adresse à Sa Majesté soit prise en considération par le Sénat lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel a été référée la pétition de Osprey George Valentine Spain en obtention d'un bill de divorce.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel a été référée la pétition de George William Hadley en obtention d'un bill de divorce.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat, auquel a été référée la pétition de Celina Kingan Ansley en obtention d'un bill de divorce.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier de la Chambre.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 5 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Cox,	Lougheed,	Robertson,
Beith,	David,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Bernier,	Davis,	Macdonald	Ross (Halifax),
Bolduc,	Dessaulles,	(Victoria),	Roy,
Boucherville, de	De Veber,	McDonald	Scott,
(C.M.G.),	Douglas,	(Cap-Breton),	Sullivan,
Bowell	Ellis,	McGregor,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McLaren,	Tessier,
Carling	Fiset,	McMullen,	Thibaudeau
(Sir John),	Frost,	Merner,	(de la Vallière),
Cartwright	Godbout,	Miller,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Jaffray,	Mitchell,	(Rigaud),
Casgrain,	Jones,	Owens,	Thompson,
Cloran,	Kerr,	Perley,	Watson,
Coffey,	King,	Poirier,	Yeo,
Comeau,	Landry,	Power,	Young.
Costigan,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (91) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (72) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 27.—Après "délais" insérez ce qui suit comme article A:—

Article A.

L'article 5 du chapitre 50 des Statuts de 1895 est par le présent abrogé et remplacé par le suivant:—

"5. Le capital social de la compagnie sera de cinquante millions de dollars, et les directeurs pourront faire des appels de versements de temps à autre, selon qu'ils le jugeront nécessaire; mais nul appel ne devra excéder dix pour cent des actions souscrites".

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (88) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Ontario and Quebec Railway Ferry Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, lignes 10 et 11.—Retranchez "*l'Ontario and Quebec*" et insérez "la *St. Lawrence*".

Dans le titre.

Retranchez "*l'Ontario and Quebec*" et insérez "la *St. Lawrence*".

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les règles 24b, 30 et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il, et son titre sera-t-il *Loi* constituant en corporation la *St. Lawrence Railway Ferry Company* ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (82) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé le bill (XX) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Philip J. Green, Melvin Hunt and John D. McMurrich", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 24.—Retranchez "douze" et insérez "six".

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été ordonné, que les règles 24b, 30 et 129 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Cloran, du comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé pour plus ample considération le bill (I) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne Musicale et Dramatique", a présenté son rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Il a alors été lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ No 34,

VENDREDI, 5 avril 1907.

Le comité permanent des Bills Privés Divers, auquel a été renvoyé son rapport du 28 février dernier sur le bill (I) intitulé: "Loi constituant en corporation l'Association Canadienne Musicale et Dramatique, à responsabilité limitée", avec instruction de l'amender de nouveau en retranchant les clauses relatives aux loteries et en faisant tels autres amendements que le comité jugera nécessaire, a l'honneur de présenter un nouveau rapport.

Les promoteurs du dit bill ayant demandé la permission de retirer le dit bill, parce qu'ils ne veulent pas procéder plus loin durant la présente session, votre comité recommande de leur permettre de le retirer et de leur rembourser leurs honoraires, moins les frais de traduction et d'impression.

Le tout respectueusement soumis.

H. J. CLORAN,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

1. Que le paragraphe (i) de la règle 25 soit amendé en insérant après le mot "amendements" les mots "à un bill public".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé.

2. Que les quatre règles suivantes soient insérées à la suite de la règle 31, à savoir:—

"Toute motion de fond qui a été adoptée, qui n'est pas une motion relative à un bill, peut être reconsidérée à la séance suivante: pourvu qu'un avis de reconsidération soit donné au cours de la séance pendant laquelle la motion a été adoptée; cet avis peut se donner en tout temps à cette séance."

“ Une motion de reconsidération doit se faire après les ‘ Avis ’ et ‘ Interpellations ’, et avant les ‘ Motions ’, le jour de séance suivant, à moins qu’elle n’ait été remise à un certain jour avec la permission du Sénat.

“ Quand une motion de reconsidération a été décidée, cette décision ne peut être reconsidérée; et aucune question n’est reconsidérée une seconde fois.

“ Un ordre, une résolution ou un autre vote, qui n’est pas une motion de phase d’un bill, peut être rescindé; mais aucun ordre, résolution ou autre vote ne sera rescindé à la même session, à moins qu’il n’ait été donné un avis de sept jours et que la moitié au moins du nombre total des sénateurs ne vote en faveur de la rescision: pourvu, que s’il s’agit de corriger des irrégularités ou des erreurs, un avis d’un seul jour soit suffisant ”.

3. Que la règle suivante soit insérée à la suite de la règle 102:—

“ 102. Lorsque un ministre de la Couronne fera une citation d’un document public, le Sénat pourra ordonner que ce document soit de suite déposé sur la table; à moins que le ministre déclare que la nature de ce document est telle que sa production serait incompatible avec l’intérêt public.

4. Que l’on fasse, dans le numérotage de certaines règles, les changements nécessités par les additions ci-dessus.

Après débat,

Sur motion de l’honorable M. Macdonald (Victoria), secondé par l’honorable M. Lougheed, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à mardi prochain.

L’honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé:

Que lorsque le Sénat s’ajournera aujourd’hui et les vendredis à venir, jusqu’à la fin de la session, il reste ajourné jusqu’au lundi suivant, à trois heures de l’après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l’affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L’honorable M. Scott, Secrétaire d’Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 20 mars 1907, demandant toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou tout ministère de ce gouvernement et le gouvernement de l’Ile du Prince-Edouard, concernant l’allocation *per capita* payable à cette province, tel que prévu par l’Acte de l’Amérique Britannique du Nord, et la manière dont cette allocation devrait être calculée d’après la population de la province, telle que déterminée par le recensement de 1901.

Ordonné, qu’elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 226.)

Conformément à l’ordre du jour, le bill (108) intitulé: “ Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada ”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l’ordre du jour, le bill (LL) intitulé: “ Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord ”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l’affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (MM) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (94) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (48) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?
Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des chemins de fer, 1903".

(*En comité.*)

Le premier article a été considéré de nouveau et amendé en substituant "196" à "159" après le mot "article" dans la première ligne; en retranchant "1903" dans la deuxième ligne; en retranchant "à la compagnie" et en substituant à ces mots: "*vice versa*", après le mot "ou" dans la quatrième ligne; en retranchant depuis "adverse", dans la cinquième ligne, jusqu'à la fin de l'article et substituant à ces mots: "à la fin du deuxième paragraphe du dit article".

Le titre a été lu de nouveau et amendé en retranchant "1903".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable Sir John Carling, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat lundi prochain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le premier rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif à la Bibliothèque du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Kerr, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général relativement au bill (AAA) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (BBB) intitulé: "Loi modifiant la Loi du service civil".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (134) intitulé: "Loi concernant les droits de douane", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Coffey, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Coffey,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain, à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 8 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorable smessieurs

Baker,	Costigan,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Beith,	Davis,	Macdonald	Ross (Halifax),
Bernier,	Dessaulles,	(Victoria),	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	De Veber,	MacKeen,	Roy,
Boucherville, de	Domville,	McDonald	Scott
(C.M.G.),	Ellis,	(Cap-Breton),	Sullivan,
Bowell	Ferguson,	McGregor,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Fiset,	McLaren,	Tessier,
Carling	Frost,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir John),	Gillmor,	McMullen,	(Rigaud),
Cartwright	Jaffray,	Merner,	Thompson,
(Sir Richard),	Kerr,	Miller,	Watson,
Casgrain,	King,	Perley,	Wood,
Cloran,	Kirchhoffer,	Poirier,	Yeo,
Coffey,	Landry,	Power	Young.
Comeau,	Lougheed,	Robertson	

PRIÈRES.

Conformément à l'ordre du jour, les pétitions suivantes ont été lues:—

De James Ward, secrétaire de la Chambre de commerce de Guelph, demandant que le Parlement prenne bientôt des mesures pour rendre le service public du Canada strictement indépendant des influences des partis politiques.

De W. G. Weichie, président de la Chambre de commerce de la ville de Waterloo, demandant que le Parlement prenne des mesures pour rendre le service public du Canada strictement indépendant des influences des partis politiques.

De la cité de Winnipeg, demandant que le gouvernement fédéral renvoie la demande de la *Manitoba Radial Company* de construire des tramways dans la cité de Winnipeg, parce que ces travaux ne sont pas à l'avantage général du Canada.

L'honorable M. Ellis, du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

CHAMBRE DE COMITÉ,

VENDREDI, 5 avril 1907.

Le comité mixte relatif aux Impressions du Parlement a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité a examiné avec soin le document suivant et il recommande qu'il soit imprimé, savoir:—

178. Réponse à ordre du 18 février 1907.—Copie du rapport concernant la sélection et la situation de 3,500,000 acres de terre dans le district de la Rivière-à-la-Paix de la Colombie-Britannique qui a été préparé d'après les explorations mentionnées par le ministre de l'Intérieur, le 7 février, dans la Chambre des Communes. (*Documents de la session.*)

Votre comité recommande aussi que les documents suivants ne soient pas imprimés, savoir :—

62g. Réponse à ordre du 4 mars 1907.—Copie de tous mémoires en la possession du gouvernement indiquant, de mois en mois, les montants rapportés par la compagnie et vérifiés par les officiers du gouvernement comme ayant été dûment dépensés pour la construction de la division ouest du Transcontinental, dont le gouvernement fédéral garantit les obligations au montant de 75 pour 100.

98a. Réponse à ordre du 23 janvier 1907.—Copie de tous les documents et de toute la correspondance concernant l'érection de la fabrique de fusils Ross sur les plaines d'Abraham à Québec.

98b. Réponse à ordre du 10 décembre 1906.—Copie de tous contrats entre la Compagnie de carabines Ross et le gouvernement ou le département de la Milice pour fourniture de carabine, munitions ou autres articles ; et de tous arrêtés en conseil, correspondance, rapports et documents, et papiers concernant ces contrats, ou y ayant rapport et aussi, concernant les opérations de la compagnie et ses transactions avec le gouvernement ou quelqu'un de ses départements, y compris le département des Douanes.

98c. Réponse à adresse du Sénat du 27 novembre 1906.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement et la Compagnie de carabines Ross ou toute autre association ou corps militaire ou personne quelconque ou entre les différents départements de l'administration, au sujet de la carabine Ross, des inspections qu'elle a subies, des améliorations qui ont été suggérées, des plaintes qui ont été portées, ou des rapports qui ont été faits.

116d. Rapport de E. J. Walsh, I.C., en charge des études de tracé sur le canal de la Vallée de la Trent depuis le lac Simcoe jusqu'à la Baie Georgienne, accompagné des plans, profils et estimations.

123c. Rapport supplémentaire de la Commission Royale sur l'assurance-vie.

136a. Réponse supplémentaire à adresse du 10 décembre 1906.—Copie de tous papiers, contrats, arrêtés du conseil, rapports d'experts ou de fonctionnaires, et de toute correspondance concernant l'adoption et l'achat de 250 fusils à sous-cibles pour le département de la Milice, et plus spécialement copie de toutes lettres échangées entre l'*Ontario Sub-Target Company*, M. B. H. Jewell, M. Hartley Dewart, C.R., ou tout directeur ou actionnaire de la dite compagnie et le ministre de la Milice ou son secrétaire particulier au sujet d'achats, ou de contrats ou conventions d'achats, projetés ou exécutés, et les paiements faits à cet effet.

179. Réponse à ordre du 20 février 1907.—Etat indiquant tous les permis de coupe de bois concédés ou affermés par le gouvernement depuis 1896 sur les terres des sauvages dans le district territorial d'Algoma, la liste de ces permis ou affermages, la superficie comprise dans chacun d'eux, les noms et domiciles des preneurs, les prix ou loyer payés, respectivement, et les conditions attachées à ces permis ou affermages.

180. Réponse à ordre du 25 février 1907.—Copie de toute correspondance, documents et papiers, comptes, arrangements, concessions et mémoires concernant la demande et la vente de terres boisées dans les townships de Fisher, Haviland et Tilley, dans le district d'Algoma le 21 novembre 1900, par le surintendant général des Affaires des Sauvages à M.M. Wilson, Reeser et Philp.

181. Réponse à ordre du 10 décembre 1906.—Copie de tous rapports faits par des surintendants de fermes expérimentales en Canada sur les essais tentés au cours de la dernière saison pour s'assurer de la valeur de l'engrais de poisson fabriqué dans les établissements du gouvernement à Canso, N.-E.

182. Réponse à ordre du 25 février 1907.—Etat indiquant quelles statistiques ont

été omises dans l'Annuaire du Canada pour 1905 qui étaient d'ordinaire publiées dans l'Annuaire des années précédentes, et dans quelles publications on peut trouver les statistiques ainsi omises, s'il en est.

183. Réponse à ordre du 11 février 1907.—Etat indiquant quel contrôle le gouvernement exerce sur les instituteurs dans les écoles sauvages du Canada ;

Si les instituteurs sont obligés par la loi d'avoir des certificats avant d'accepter un emploi dans les écoles sauvages du Canada ;

Combien d'instituteurs dans les écoles sauvages du Canada ont des certificats de 1re, 2me et 3me classes, respectivement ; combien d'entre eux enseignent simplement en vertu d'une permission ;

Si une certaine série de livres est en usage dans les dites écoles ; dans l'affirmative, si les dits livres sont en usage en vertu d'instructions données par le département des Affaires Sauvages ; si non, quelle autorité permet l'usage de ces livres ; qui a mission de distribuer ces livres ;

Si depuis 1896 des règlements concernant l'éducation des sauvages ont été adoptés par le présent gouvernement ; dans l'affirmative, quelle est la nature de ces règlements ;

Quels règlements, s'il en est, ont été adoptés depuis 1896 au sujet des instituteurs enseignant dans les écoles sauvages.

184. Réponse à ordre du 25 février 1907.—Copie de toute correspondance échangée entre le procureur général du Nouveau-Brunswick ou tout autre membre du gouvernement de cette province et le ministre de la Justice ou tout autre membre du gouvernement fédéral concernant la réorganisation de la Cour Suprême du Nouveau-Brunswick.

185. Réponse à ordre du 20 février 1907.—Etat donnant (a) les noms de chaque officier, sous-officier et soldat du 2me régiment des carabiniers royaux canadiens, des carabiniers à cheval canadiens, de l'artillerie de campagne royale canadienne, de la cavalerie Strathcona et de la force constabulaire du Sud de l'Afrique qui se sont engagés dans la Colombie-Anglaise pour faire du service actif dans le Sud-Africain ; (b) les noms de tous les citoyens de la Colombie-Anglaise qui ont servi ou qui se sont embarqués pour servir avec l'armée britannique dans le Sud-Africain, et qui ne formaient pas partie des corps susmentionnés ; (c) les noms de tous les citoyens de la Colombie-Anglaise qui ont été régulièrement nommés dans le personnel médical et qui ont pris part active aux opérations de campagne ; (d) les noms des infirmières, infirmiers et autres employés d'hôpitaux, domiciliés dans la Colombie-Anglaise, qui ont pris une part active aux opérations de campagne.

186. Réponse à ordre du 23 janvier 1907.—Copie de toute correspondance, papiers et rapports faits par les officiers supérieurs du département de la Marine, ou par le capitaine Wakeham ou autre au sujet du renvoi du service de R. P. Dubé, 2me second à bord *La Canadienne*. Et aussi copie du rapport fait par le dit R. P. Dubé au département de la Marine au sujet de l'incendie à bord de *l'Aberdeen* le 10 novembre 1905.

187. Réponse à ordre du 11 février 1907.—Copie du dossier et de toutes les procédures dans la cause portée en Cour d'Echiquier du Canada entre le Roi, sur information du procureur général du Canada, et H. E. Lyon, demandeurs, et Malcolm McKenzie et Felix A. Montalbetti, défendeurs, y compris toute correspondance échangée à ce sujet entre le département de la Justice et celui de l'Intérieur ou aucuns de leurs officiers respectifs, et entre l'un ou l'autre de ces départements ou quelques-uns de leurs officiers et toutes autres personnes ou personnes ; aussi, copie de tous documents ou mémoires se rapportant en quelque manière à la dite cause, y compris les instructions aux avocats des demandeurs, et tous les documents en la possession du département de l'Intérieur concernant le $\frac{1}{4}$ N.E. de la section 35, township 7, rang 4, à l'ouest du 5me méridien.

188. Réponse à ordre du 23 janvier 1907.—Etat indiquant toutes les ventes de terres fédérales de la contenance de 160 acres, et plus, dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta, qui ont été faites par le département (à l'exclusion des terres réservées

pour les écoles) depuis le 1er janvier 1905, avec les prix obtenus et les dates des ventes.

189. Réponse à adresse du Sénat du 6 mars 1907.—Copie de toute correspondance échangée entre le gouvernement du Canada ou quelqu'un de ses membres et toute personne quelconque, ainsi que des rapports de tout fonctionnaire du gouvernement, relativement à la pension par l'Etat des personnes âgées bien méritantes; aussi, copie d'un bill mentionné par le très honorable ministre du Commerce, dans un discours prononcé par lui au Sénat le 28 février dernier, au sujet de la vente d'annuités par le gouvernement du Canada.

190. Relevé conforme à la clause 17 de l'Acte d'assurance du service civil, pour l'année expirée le 30 juin 1906.

191. Réponse à adresse du 28 mars 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, rapports, mémoires, correspondance, évaluations, documents et papiers de toute nature et description concernant l'immeuble situé sur le côté sud du Spring-Garden-Road, dans la cité de Halifax, sur lequel l'ancienne salle d'exercices militaires est ou était placée, ou concernant la location, le transfert, l'usage ou la disposition du dit immeuble ou de toute propriété transférée à la Couronne en échange du dit immeuble.

192. Réponse à ordre du 11 février 1907.—Copie de tous rapports et de toute correspondance entre la Commission des chemins de fer et le département de la Justice concernant le procès d'un nommé Atkinson pour homicide en rapport avec la collision qui a eu lieu sur la ligne du Grand-Tronc, à Richmond, Q., en août 1904.

193. Réponse à ordre du 6 février 1907.—Copie de toute correspondance, télégrammes, arrêtés du conseil et autres papiers et documents entre les mains du gouvernement ou d'aucun de ses membres, se rapportant en quelque manière à l'acquisition par le gouvernement, de la propriété connue sous le nom de *Warburton property*, à Charlottetown, pour y établir un champ de tir, et d'un droit de passage pour arriver au pont de Hillsboro.

194. Réponse à adresse du 17 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, avis pour soumissions, soumissions, devis de toute espèce, plans, dessins, rapports, lettres, télégrammes, correspondance, contrats, conventions et autres documents et papiers de toute nature concernant la construction d'un édifice d'immigration dans la cité de Winnipeg, depuis le 1er janvier 1900.

195. Réponse à ordre du 4 mars 1907.—Etat indiquant le nombre de pupitres ou bureaux de travail de toutes espèces achetés par le gouvernement pour la Chambre des Communes depuis 1896, et le prix payé pour ces bureaux. (Détails se rapportant aux achats fournis par la branche de la papeterie et par le sergent-d'armes.)

196. Réponse à ordre du 4 mars 1907.—Etat indiquant les principales différences dans le mécanisme de la carabine Ross, du *Snider-Enfield*, du *Martini-Henry* et du *Lee-Enfield*, le nombre moyen des carabines Ross et de *Lee-Enfield* fabriqués chaque année; les diverses espèces de mires dont on a demandé l'adoption pendant ces dernières années; le nombre d'accidents arrivés aux tireurs du Canada qui se sont servi de la carabine Ross et du *Lee-Enfield*, respectivement; le nombre de chacune de ces armes qui se sont brisées ou qui ont été avariées.

197. Réponse à adresse du 17 décembre 1906.—Copie de tous arrêtés du conseil, annonces demandant des soumissions, soumissions, devis, plans et dessins, rapports, lettre, télégrammes, correspondance, contrats et autres documents et papiers de toute espèce concernant la construction d'un bureau de poste à Vancouver, C.-A.

Votre comité recommande aussi que dans le cas où il n'y aurait pas d'autre réunion du comité les présidents conjoints soient autorisés à décider de l'impression ou autrement de tout document qui peut être soumis à l'une ou l'autre des Chambres, comme aussi de toutes autres questions qui sont du ressort du comité.

Le tout respectueusement soumis,

JOHN V. ELLIS,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat, en date du 14 mars 1907, demandant:—

1. Copie des règlements établis par le Gouverneur en conseil en vertu de l'article 14 du chapitre 13 des Statuts de 1893, intitulé: "Acte d'assurance du service civil";
2. Le nombre de polices émises en vertu du dit acte, et la date de l'émission de ces polices;
3. Les noms des porteurs de polices;
4. La prime payée annuellement ou autrement sur chaque police;
5. La différence entre le montant retenu sur le salaire des porteurs de polices, pour le fonds de retraite, et celui qui aurait été retenu s'ils n'avaient pas pris une assurance en vertu du dit acte;
6. Le montant payé pour réclamation par suite de décès, et la date de chaque paiement;
7. La différence entre les primes payées, avec le montant retenu tel qu'énoncé au paragraphe 5 et les pertes subies par suite de réclamations pour décès, avec intérêt au taux de 3 pour 100 sur le montant payé par le gouvernement sous l'autorité du dit acte jusqu'au 1er mars courant.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 42a.)

L'honorable M. Costigan a attiré l'attention du gouvernement sur le fait que les eaux de la rivière Allagash, tributaire de la rivière Saint-Jean, ont été et sont détournées de leurs cours naturel, et a demandé quelles mesures ont été ou seront prises par le gouvernement à ce sujet.

Débat.

L'honorable M. Bernier a attiré l'attention du gouvernement sur l'urgence pour le Parlement d'obtenir le plus tôt possible le rapport de la commission chargée par le gouvernement de faire une exploration de la route du canal projeté de la Baie-Georgienne;

Et a demandé si le Parlement peut espérer avoir ce rapport sous peu—et quand.

Débat.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (91) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (82) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada", ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Poirier, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais que l'article 7 soit amendé par addition de ce qui suit :—

“ Pourvu, toujours, que la compagnie ne soit pas relevée de la responsabilité pour dommages résultant de blessures subies par quelqu'un de ses ouvriers, employés ou serviteurs, et que les règles, statut et règlements faits ou adoptés en vertu de la présente loi ne puissent être invoqués comme moyens d'exception dans une action ou poursuites en dommages intentée à la compagnie par cet ouvrier, employé ou serviteur ou, en cas de mort, par sa femme, ses héritiers légaux ou ses représentants personnels; non plus que

“ (2) un avis, une condition ou une déclaration donnés, imposés ou faits par la compagnie relativement aux termes auxquels le dit fonds, ou partie du dit fonds, deviendra payable; non plus que

“ (3) une reconnaissance, une quittance ou une décharge, expresse ou implicite, obtenue par la compagnie avant le tort ou les blessures faisant l'objet de la plainte ou des dommages qui ont été causés, en vue ou à l'effet de décharger ou relever la compagnie de sa responsabilité en dommages pour des blessures comme susdit; non plus que la contribution ou le versement des deniers de la compagnie au dit fonds, ou les bénéfices ou paiements sur le dit fonds auxquels l'ouvrier, employé ou serviteur, ou sa femme, ses héritiers légaux ou représentants personnels pourraient avoir droit.”

Après débat.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (MM) intitulé: “Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*”, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (BBB) intitulé: “Loi modifiant la Loi du service civil”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (EEE) intitulé: “Loi pour faire droit à Arthur Leon McPherson”, ayant été lu,

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que le bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion,

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

L'honorable M. Perley, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé: Que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes de deniers pour le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1908", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé au comité permanent des Banques et du Commerce.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (114) intitulé: "Loi autorisant l'échange de certaines terres", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la Milice", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajourné à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (60) intitulé: "Loi à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un et deux ont été lus et agréés.

L'article trois a été lu et amendé en remplaçant le mot "Trois" par le mot "Six" dans la huitième ligne du dit article.

Les articles restants ont été lus et agréés.

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Macdonald (Victoria) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à vendredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient d'amender l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, communément appelé l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, et priant le Sénat de se joindre à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, au bill (72) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité général au bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903".

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Perley, secondé par l'honorable M. Wood, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général relativement au bill (AAA) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 9 avril 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL D'ANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Dessaulles,	Macdonald	Ross (Middlesex),
Bernier,	De Veber,	(Victoria),	Ross (Halifax),
Bolduc,	Domville,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Boucherville, de	Douglas,	McDonald	Roy,
(C.M.G.),	Drummond	(Cap-Breton),	Scott,
Bowell	(Sir George),	McGregor,	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Ellis,	McHugh,	Sullivan,
Carling	Ferguson,	McLaren,	Talbot,
(Sir John),	Fiset,	McMillan,	Tessier,
Cartwright	Forget,	McMullen,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Frost,	Merner,	(de la Vallière),
Casgrain,	Gibson,	Miller,	Thibaudeau
Cloran,	Gillmor,	Montplaisir,	(Rigaud),
Coffey,	Jaffray,	Owens,	Thompson,
Comeau,	Kerr,	Perley,	Watson,
Costigan,	King,	Poirier,	Wilson,
Cox,	Landry,	Power,	Wood,
David,	Lougheed,	Riley,	Yeo,
Davis,	Lovitt,	Robertson,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (90) intitulé : "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 16.—Retranchez depuis "dollars" jusqu'à "laquelle", ligne 17.

Page 1, ligne 29.—Après "Restigouche" insérez "de Victoria".

Page 1, ligne 30.—Retranchez depuis "Edmunston" jusqu'à "sur". ligne 31.

Page 2, ligne 25.—Retranchez depuis "enregistrées" jusqu'à "et", ligne 26.

Page 3, ligne 12.—Après le paragraphe 4, insérez ce qui suit comme paragraphe 5 :—

"5. La compagnie peut créer et émettre des obligations, débetures, ou des débetures-actions perpétuelles ou à terme en paiement du prix d'achat de la section Métapédia ou de tous chemins de fer, droits, privilèges ou actif mentionnés dans les paragraphes précédents de cet article, et ces obligations, débetures ou débetures-actions perpétuelles ou à terme constitueront, subordonnement aux dispositions de la Loi des chemins de fer, une première charge et hypothèque sur la dite section Métapédia et sur ses franchises, entreprise, taux et revenu, loyers et recettes; ou la compagnie peut.

en apiemment de ce prix d'achat, émettre des obligations, débentures ou débentures-actions perpétuelles ou à terme, en deux séries constituant respectivement une première et une seconde charge et hypothèque sur la section Métapédia et sur ses franchises, entreprise, taux et revenu, loyers et recettes; et la compagnie peut de plus émettre des obligations, débentures, débentures-actions perpétuelles ou à terme garanties sur la dite section Métapédia ou sur les dits autres chemins de fer aux fins de modifier ou améliorer la dite section Métapédia ou les dits autres chemins de fer et pour les objets de la compagnie; mais le total des émissions susdites ne devra pas excéder quarante-cinq mille dollars par mille de la dite section Métapédia ou des dits chemins de fer.

Page 3, ligne 13.—Retranchez "5" et insérez "6".

Page 4, ligne 6.—Après "Tobique" insérez "la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental, *The Gaspesian Railway Company*."

Page 4, ligne 8.—Après l'article 6, insérez ce qui suit comme article B:—

Article B.

L'article 10 de la dite loi est abrogé et remplacé par le suivant:—

"10. La compagnie peut émettre des obligations, débentures ou autres valeurs jusqu'à concurrence de quarante-cinq mille dollars par mille du chemin de fer et de ses embranchements, et ces obligations, débentures ou autres valeurs peuvent être émises seulement en proportion de la longueur du chemin de fer construite ou donnée à l'entreprise, acquise ou à acquérir, et elles seront garanties par hypothèque sur le chemin de fer et tous les biens qui en dépendent".

2. Rien de contenu au présent article ne portera atteinte aux droits, privilèges ou priorités des porteurs d'obligations existantes.

Page 4, ligne 15.—Retranchez "rachetables" et insérez "à terme"; et retranchez tous les mots jusqu'à "pour", ligne 16.

Page 4, ligne 21.—Retranchez depuis "article" jusqu'à "ne", ligne 22.

Page 4, ligne 25.—Retranchez tous les mots depuis "entreprise" jusqu'à la fin de l'article".

Page 4, ligne 44.—Retranchez depuis "rien" jusqu'à "dans", ligne 48.

Page 5, ligne 1.—Retranchez depuis "vertu" jusqu'à "loi" inclusivement, ligne 2, et insérez "de l'article 4B de la présente loi ou de l'article 10 du chapitre 81 des Statuts de 1903.

Page 5, ligne 30.—Retranchez "en général".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (69) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental", a fait rapport qu'il avait examiné le dit en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Après "dorénavant" insérez "à la compagnie et".

Page 2, ligne 26.—Retranchez depuis "dollars" jusqu'à "laquelle", ligne 28.

Page 3, ligne 1.—Retranchez l'article 8 et insérez ce qui suit comme articles 8 et 9:—

"8. Subordonnément aux dispositions des articles 361, 362 et 363 de la Loi des chemins de fer, le chemin de fer allant de Métapédia jusqu'à un endroit situé entre New-Carlisle et Paspébiac, et connu sous le nom de section Baie-des-Chaleurs du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur, et tous autres droits, privilèges et actifs de la Compagnie du chemin de fer de l'Atlantique au lac Supérieur et de la Compagnie du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs qui sont ou peuvent de-

venir grevés par mortgage ou hypothèque en faveur des trustees des obligataires des deux dites compagnies de chemin de fer, peuvent, à toute époque après la présente loi rendue, être achetés par la compagnie et peuvent être vendus par les dits trustees à la compagnie, aux termes et conditions ci-après énoncées.

“2. Ce traité peut stipuler que le prix d'achat sera payable en obligations, débetures ou débetures-actions de la compagnie, et ces obligatoires, débetures ou débetures-actions seront garanties sur le chemin de fer ainsi acquis.

“9. Subordonnement aux dispositions des articles 361, 362 et 363 de la Loi des chemins de fer, la Compagnie peut conclure, pour toute fin spécifiée au dit article 361, des traités avec toutes compagnies ci-après nommées, ou avec une ou plusieurs d'entre elles, savoir: la *Grand Trunk Pacific Railway Company*, la Compagnie du chemin de fer de Témiscouata, la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, ainsi qu'avec le gouvernement du Canada au sujet du chemin de fer Intercolonial”.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (141) intitulé: “Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes de deniers le service public de l'exercice expirant le 31 mars 1908”, a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la troisième lecture du bill (82) intitulé: “Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada, et sur la motion en amendement de l'honorable M. Ferguson:—

Que l'article 7 soit amendé par addition de ce qui suit:—

“Pourvu toujours que la compagnie ne soit pas exempte de responsabilité pour préjudice résultant de blessures corporelles à l'un de ses ouvriers, employés ou serviteurs et que nulle action ou poursuite intentée à la compagnie par cet ouvrier, employé ou serviteur ou, en cas de mort, par sa femme, ses héritiers légaux ou ses représentants, ne soit renvoyée du chef de règles, statuts ou règlements faits ou adoptés en vertu de la présente loi; ou

“(2) de quelque avis, condition ou déclaration donné, imposée ou faite par la compagnie relativement aux termes auxquels le dit fonds ou partie du dit fonds sera payable; ou

“(3) pour raison de reconnaissance, quittance ou remise, expresses ou implicites, obtenues par la compagnie antérieurement au préjudice dont il y a plainte ou du dommage souffert, ayant pour objet de relever ou décharger la compagnie de responsabilité pour préjudice résultant de blessures corporelles comme il est dit ci-dessus; ou pour raison de contribution ou versements de deniers par la compagnie au dit fonds, ou de bénéfices ou paiements sur le dit fonds auquel l'ouvrier, employé ou serviteur, ou sa femme, ses héritiers légaux ou représentants peuvent avoir droit.”

Après débat,

L'honorable M. Bernier, secondé par l'honorable M. Landry, a proposé en amendement à l'amendement.

Que tous les mots dans l'amendement après “Pourvu” soient retranchés et remplacés par les suivants:—“que rien dans la présente loi, non plus que les règles, statuts ou règlements adoptés, actions intentées, choses faites ou paiements effectués sous son empire, n'exemptent la compagnie de sa responsabilité dans le cas de dommages résultant de négligence, omission ou manquement de sa part ou de celle de ses

officiers, employés ou serviteurs, mais non pas de la négligence, omission ou manquement de la personne blessée”.

La question de concours ayant été posée sur l'amendement à l'amendement, le Sénat s'est divisé et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Bernier,	Ferguson,	McMillan,	Poirier,
Boucherville, de	Landry,	Merner,	Ross (Halifax),
Cloran,	Macdonald (Victoria),	Miller,	Sullivan, et
Coffey,	McDonald (C.B.),	Montplaisir,	Wilson.—18.
Ellis,	McLaren,		

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Beith,	DeVeber,	Lougheed,	Roy,
Bowell	Domville,	Lovitt,	Scott,
(sir Mackenzie),	Douglas,	MacKeen,	Shehyn,
Carling (sir John),	Dessaulles,	McGregor,	Talbot,
Cartwright	Fiset,	McMullen,	Thompson,
(sir Richard),	Forget,	Owens,	Watson,
Comeau,	Gillmor,	Power,	Wood,
Costigan,	Jaffray,	Robertson,	Yeo, et
Cox,	Kerr,	Ross (Moosejaw),	Young.—37.
David,	King,	Ross (Middlesex),	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (MM) intitulé : “Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*”, ayant été lu,

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé en amendement :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant les mots suivants à l'article 1 :—

“ ; et tous les droits, privilèges et immunités conférés à la compagnie par la loi qui la constitue en corporation et ses amendements, et non incompatibles avec la présente loi, sont par le présent continués et ratifiés ”.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (EEE) intitulé : "Loi pour faire droit à Arthur Leon McPherson", ayant été lu,

L'honorable M. Wood, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

La question de concours ayant été posé sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'honorable M. Wood, secondé par l'honorable Sir John Carling, a proposé :

Qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par l'un des maîtres en chancellerie pour communiquer à cette Chambre les témoignages pris devant le comité permanent des Divorces, auquel a été renvoyée la pétition de Arthur Leon McPherson, en obtention d'un bill de divorce, ainsi que les pièces produites devant le dit comité, avec demande que le tout soit retourné au Sénat.

La question de concours ayant été posé sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (60) intitulé : "Loi à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (72) intitulé : "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé : "Loi concernant les jeunes délinquants", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relativement à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. Power :—

Que les quatre règles suivantes soient insérées à la suite de la règle 31, à savoir :—

“ Toute motion de fond qui a été adoptée, qui n'est pas une motion relative à un bill, peut être reconsidérée à la séance suivante : pourvu qu'un avis de reconsidération soit donné au cours de la séance pendant laquelle la motion a été adoptée ; cet avis peut se donner en tout temps à cette séance.

“ Une motion de reconsidération doit se faire après les ‘ Avis ’ et ‘ Interpellations ’, et avant les ‘ Motions ’, le jour de séance suivant, à moins qu'elle n'ait été remise à un certain jour avec la permission du Sénat.

“ Quand une motion de reconsidération a été décidée, cette décision ne peut être reconsidérée ; et aucune question n'est reconsidérée une seconde fois.

“ Un ordre, une résolution ou un autre vote, qui n'est pas une motion de phase d'un bill, peut être rescindé ; mais aucun ordre, résolution ou autre vote ne sera rescindé à la même session, à moins qu'il n'ait été donné un avis de sept jours et que la moitié au moins du nombre total des sénateurs ne vote en faveur de la rescision : pourvu, que s'il s'agit de corriger des irrégularités ou des erreurs, un avis d'un seul jour soit suffisant.”

3. Que la règle suivante soit insérée à la suite de la règle 102 :—

“ 102. Lorsque un ministre de la Couronne fera une citation d'un document public, le Sénat pourra ordonner que ce document soit de suite déposé sur la table ; à moins que le ministre déclare que la nature de ce document est telle que sa production serait incompatible avec l'intérêt public.

4. Que l'on fasse, dans le numérotage de certaines règles, les changements nécessités par les additions ci-dessus.

Après débat.

La question de concours ayant été posée sur les trois premières règles,

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé :

Que les mots suivants soient ajoutés à la fin du deuxième article : “ et doit être adoptée par une majorité absolue du Sénat ”.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur motion principale,

L'honorable M. Cloran, secondé par l'honorable M. Ross (Halifax), a proposé en amendement :

Que les mots “ après deux jours d'avis ” soient substitués aux mots “ à la séance suivante ” dans la deuxième ligne de la première règle.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, il sont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Coffey,
Comeau,

Ellis,
Jaffray,

Macdonald (Victoria), Ross (Middlesex),
McMullen, Scott,

Davis,
Domville,Lougheed,
Lovitt,Power,
Robertson,Sullivan, et
Tessier.—16.

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Beith,
Boucherville, de
Bowell
(sir Mackenzie),
Carling (sir John),
Cloran,David,
Dessaulles,
Ferguson,
Fiset,
Gibson,Kerr,
Landry,
McMillan,
Ross (Moosejaw),
Ross (Halifax),Watson,
Wilson,
Wood,
Yeo, et
Young.—20.

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

Avec la permission du Sénat, la quatrième règle a été retirée.

La question de concours ayant été posée sur l'addition à être faite à la règle 102, elle a été résolue dans la négative.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (134) intitulé: "Loi concernant les droits de douane", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (114) intitulé: "Loi autorisant l'échange de certaines terres".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Y) intitulé: "Loi concernant la *Midway and Vernon Railway Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (DD) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (38) intitulé: "Loi concernant la *Klondike Mines Railway Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (71) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 18.—Retrancher "trois d'entre eux formeront" et y substituer "une majorité d'entre eux formera".

Page 2, lignes 8 et 9.—Retrancher "deux cent mille piastres" et y substituer "cent cinquante mille dollars".

Page 2, ligne 27.—Retrancher "trois formeront" et y substituer "une majorité formera".

Page 2, lignes 31 et 32.—Retrancher tous les mots qui suivent "de" et y substituer "septembre de chaque année".

Page 2, lignes 33 et 34.—Retrancher "Les articles 141 et 165 de la Loi des compagnies ne s'appliqueront" et y substituer "L'article 141 de la Loi des compagnies ne s'appliquera".

Page 4, ligne 8.—Après "360" insérer "et l'alinéa 29 de l'article 2".

Page 4, ligne 9.—Après "compagnie" insérer "et à son entreprise".

Page 4, ligne 10.—Après "articles" insérer "et alinéa".

Page 5, lignes 15 et 16.—Retrancher les deux lignes et y substituer "Les articles 245, 246, 247 et 248".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 10 avril 1907.

Les membres présents étaient : —

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Dessaulles,	Lougheed,	Robertson,
Beith,	Domville,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Bernier,	Douglas,	Macdonald	Ross (Halifax),
Bolduc,	Drummond	(Victoria),	Ross (Moosejaw),
Boucherville, de	(Sir George),	MacKeen,	Roy,
(C.M.G.),	Edwards,	McDonald	Scott,
Bowell	Ellis,	(Cap-Breton),	Shehyn,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McGregor,	Sullivan,
Carling	Fiset,	McHugh,	Talbot,
(Sir John),	Forget,	McLaren,	Tessier,
Cartwright	Gibson,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Gillmor,	McMullen,	(de la Vallière),
Cloran,	Godbout,	Merner,	Thompson,
Coffey,	Jaffray,	Miller,	Watson,
Comeau,	Kerr,	Montplaisir,	Wilson,
Costigan,	King,	Poirier,	Wood,
David,	Kirchhoffer,	Power,	Yeo,
Davis,	Landry,	Riley,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (63) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Protective Association of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Merner, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (DDD) intitulé : "Loi constituant en corporation la *Prudential Life Insurance Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 30.—Après "annuités" insérez "à vie".

Page 2, lignes 37 et 38.—Après "pouvoirs" insérez "représentant un actionnaire".

Page 3, ligne 5.—Après "pouvoirs" insérez "représentant un porteur de police".

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), secondé par l'honorable M. Godbout, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Thibaudeau (de la Vallière), secondé par l'honorable M. Godbout, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (ZZ) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Standard Life Insurance Company of Canada*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dit amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 10.—Retranchez "*Standard*" et insérez "*Fidelity*".

Page 1, ligne 11.—Retranchez "vingt" et insérez "cinquante".

Page 2, ligne 22.—Retranchez "du sexe masculin et".

Page 3, ligne 12.—Après "pouvoir" insérez "représentant un actionnaire".

Page 3, lignes 37 et 38.—Retranchez "sur une police participante".

Page 3, ligne 52.—Après "polices" insérez "Le fondé de pouvoir représentant un porteur de police devra lui-même être porteur de police participante et habile à voter".

Page 4, ligne 16.—Après "commuée" insérez "ou si ce paiement en espèces n'est pas demandé pendant que cette police originaire".

Page 4, ligne 26.—Retranchez "pour les porteurs de police".

Dans le titre.

Retranchez "*Standard*" et insérez "*Fidelity*".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce auquel a été renvoyé le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 4, ligne 37.—Retranchez "peuvent" et insérez "doivent".

Page 7, ligne 8.—Après "Compagnie" insérez ce qui suit comme paragraphe 2:—

"2. Les directeurs peuvent, de temps à autre, abroger, amender ou remettre en vigueur ces règlements; mais ces règlements, sauf ceux concernant les agents, fonctionnaires et serviteurs de la compagnie, et leur abrogation, amendement ou remise en vigueur, à moins qu'ils n'aient été dans l'intervalle confirmés à une assemblée générale de la compagnie dûment convoquée pour en délibérer, ne seront exécutoires que jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de la compagnie et, s'ils ne sont pas confirmés à cette assemblée, ils cesseront à partir de là d'être exécutoires".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (93) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", a fait rapport qu'il

avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 4, ligne 42.—Retranchez “peuvent” et insérez “doivent”.

Page 7, ligne 15.—Après “Compagnie” insérez ce qui suit comme paragraphe 2:—

“2. Les directeurs peuvent, de temps à autre, abroger, amender ou remettre en vigueur ces règlements; mais ces règlements, sauf ceux concernant les agents, fonctionnaires et serviteurs de la compagnie, et leur abrogation, amendement ou remise en vigueur, à moins qu'ils n'aient été dans l'intervalle confirmés à une assemblée générale de la compagnie dûment convoquée pour en délibérer, ne seront exécutoires que jusqu'à la prochaine assemblée annuelle de la compagnie, et s'ils ne sont pas confirmés à cette assemblée, ils cesseront à partir de là d'être exécutoires”.

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Ross (Moosejaw), il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Ross (Middlesex), a proposé:

Qu'il est à propos d'adopter les résolutions suivantes:—

1. Le Sénat insistera sur l'application de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, conformément à l'esprit et à la véritable intention de cet article, dans le but de protéger et maintenir les pouvoirs exclusifs des législatures des provinces du Canada.

2. Le Sénat ne considérera pas la simple insertion dans un bill d'une déclaration qu'une entreprise est à l'avantage général du Canada, comme une raison suffisante en elle-même pour justifier l'exercice de l'autorité législative du Parlement du Canada.

3. Le Sénat n'adoptera aucun bill contenant une déclaration qu'une entreprise locale est à l'avantage général du Canada, ou à l'avantage de deux ou plusieurs provinces, à moins que la vérité de cette déclaration n'ait été démontrée.

4. Le Sénat ne considérera pas le fait qu'un bill contient des dispositions relatives à des sujets du ressort de l'autorité législative du Parlement du Canada, comme une raison suffisante en elle-même, pour justifier l'introduction d'autres dispositions relatives à des sujets qui ne sont pas de ce ressort.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (48) intitulé: “Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company*”, et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill, sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (73) intitulé: “Loi concernant certains brevets de l'*International Paper Company*”, et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (88) intitulé: “Loi constituant en corporation l'*Ontario and Quebec Railway Ferry Company*”, et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (94) intitulé: 'Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*', et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*", dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MARDI, 9 avril 1907.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat par son greffier pour informer Leurs Honneurs cette Chambre a désapprouvé leur premier amendement au bill (No 46) Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company* pour la raison suivante:—

"Parce que l'article paraît être nécessaire dans l'intérêt de la municipalité vu qu'il prohibe la construction et l'exploitation du chemin de fer le long d'une grande route, rue ou autre endroit public, à moins que la municipalité consente par un règlement."

Et qu'elle a acquiescé à leur deuxième amendement, sans modification.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (3) intitulé: "Acte modifiant la Loi des chemins de fer, 1903", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (134) intitulé: "Loi concernant les droits de douane", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (114) intitulé: "Loi autorisant l'échange de certaines terres", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relative à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la Mjlice", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient d'amender l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, communément appelé l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, et priant le Sénat de se joindre à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (AAA) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente".

(En comité.)

Le premier article a été considéré de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au

bill (69) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental".
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.
Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, il a été
Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Jaffray a fait rapport, de la part du dit comité qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été
Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (R) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été
Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,
Le Sénat s'est ajourné.

Judi, 11 avril 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Macdonald	Robertson,
Baker,	Dessaulles,	(Victoria),	Ross (Middlesex),
Beith,	De Veber,	Mackay (Alma),	Ross (Halifax),
Bernier,	Domville,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	Douglas	McDonald	Roy,
Boucherville, de	Ellis,	(Cap-Breton),	Scott,
(C.M.G.),	Ferguson,	McGregor,	Shehyn,
Bowell	Fiset,	McHugh,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Forget,	McLaren,	Talbot,
Carling	Frost,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir John),	Gibson,	McMullen,	(de la Vallière),
Cartwright	Gillmor,	McSweeney,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Godbout,	Merner,	(Rigaud),
Casgrain,	Jaffray,	Miller,	Thompson,
Cloran,	Kerr,	Montplaisir,	Watson,
Coffey,	King,	Owens,	Wilson,
Comeau,	Kirchhoffer,	Perley,	Wood,
Costigan,	Landry,	Poirier,	Yeo,
Cox,	Lougheed,	Power,	Young.
David,	Lovitt,	Riley,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat un état donnant la liste des employés du service civil mis à leur retraite avec le montant de leur pension, pendant l'année expirée le 31 décembre 1906.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit :—

(Voir Documents de la Session No. 41.)

L'honorable M. Watson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son deuxième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

SÉNAT, 11 avril 1907.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son deuxième rapport.

1. Votre comité a examiné les comptes et pièces justificatives du greffier du Sénat pour l'exercice clos le 30 juin 1906, et il les a trouvés exacts.

2. Le greffier a rendu compte à la satisfaction de votre comité, de la manière suivante :—

Recettes.

Lettres de crédit.	\$292,744 33
Lettres de change.	125 70
Recettes diverses, etc.	6,711 15
Total.	<u>\$299,581 18</u>

Dépenses.

Chèques émis.	\$292,744 33
Lettres de changes remises.	125 70
Dépôt au crédit du Receveur général:—	
Bills privés.	\$6,512 25
Copies certifiées.	125 75
Remboursements.	73 15
	<u>6,711 15</u>
Total.	<u>\$299,581 18</u>

3. Votre comité recommande que les petits coffres ordinaires de papeterie soient fournis aux sénateurs à la prochaine session du Parlement.

4. Votre comité recommande que l'allocation de \$6,000 pour la papeterie, etc., soit augmentée de telle somme nécessaire pour le paiement des droits de douane exigés d'après la nouvelle loi.

5. Votre comité recommande que la papeterie et les autres articles qui ont été choisis par votre comité en tenant dûment compte de l'utilité et de l'économie, soient commandés d'après la liste approuvée par votre comité et déposée entre les mains du commis de la papeterie, et que la distribution en soit faite de la même manière qu'en la session dernière.

6. Votre comité recommande que le greffier du Sénat soit autorisé à augmenter de la somme de \$10,000 le montant total de son budget pour dépenses casuelles, en raison des sommes additionnelles requises pour la papeterie et du personnel permanent et sessionnel plus nombreux rendu nécessaire par l'augmentation de dix pour cent dans le nombre des sénateurs.

7. Votre comité recommande que M. J. O. Bérubé soit remercié de ses services.

8. Votre comité recommande que le salaire des femmes de journée permanentes et sessionnelles soit augmenté de 80 cents à \$1 par jour.

9. Votre comité recommande de donner une gratification de \$500 à M. J. B. Myrand, ci-devant maître de poste du Sénat, en reconnaissance de ses longs et fidèles services.

10. Votre comité recommande d'accorder une gratification à la veuve de Théodule Paquette égale au montant payé par lui au fonds de retraite, avec intérêts à cinq pour cent.

11. Votre comité recommande que le greffier soit autorisé à détruire ou à transférer au département des Archives, tous les papiers qui encombrant sa voûte et qui ne sont plus d'aucune utilité.

12. Votre comité recommande que le greffier du Sénat soit autorisé à acheter pour l'usage des sénateurs, cent volumes des Annotations sur les Statuts Révisés, 1906, au prix de \$4 le volume.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Kirchhoffer, du comité permanent des Divorces, a présenté son septième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 28,

JEUDI, 11 avril 1907.

Le comité permanent des Divorces a l'honneur de présenter son septième rapport.

Relativement à la pétition de Hector Pinel, de la cité et du district de Montréal, dans la province de Québec, marchand, demandant l'adoption d'une loi à l'effet de dissoudre son mariage avec dame Frederique Hirtz, et pour tout redressement de griefs que le Sénat jugera convenable:—

1. Votre comité, conformément aux règles du Sénat, a examiné l'avis de demande au Parlement, la pétition, la preuve de la publication de l'avis, la preuve de la signification d'une copie de l'avis à la partie défenderesse, et toutes les autres pièces accompagnant la pétition.

2. Votre comité a constaté que les règles du Sénat ont été observées relativement à l'avis de demande au Parlement, à la pétition et à la publication de l'avis.

3. Aucune signification de l'avis de la demande au Parlement n'a été faite à la défenderesse, mais comme on a démontré que le lieu de sa résidence était inconnu, votre comité a donné ordre d'effectuer une signification substitutive.

4. Votre comité n'a pas procédé plus loin jusqu'aujourd'hui, alors que le conseil du demandeur a présenté une demande à l'effet de discontinuer les procédures et retirer le bill, parce qu'il lui est impossible de pousser plus loin l'enquête au cours de la présente session du Parlement, vu l'absence du pays de témoins qui donneraient probablement des témoignages importants pour le pétitionnaire.

5. Votre comité recommande qu'il soit permis au pétitionnaire de retirer son bill.

6. Votre comité présente avec son rapport le procès-verbal de ses séances, ainsi que tous les documents, pièces et papiers renvoyés au comité par le Sénat ou reçus par le comité.

7. Votre comité recommande que les honoraires payés pour la dite pétition soient remboursées à A. F. May, écr., avocat et conseil du pétitionnaire, moins les dépenses qui ont pu être faites pendant les procédures.

Le tout respectueusement soumis.

J. N. KIRCHHOFFER,

Président.

L'honorable M. Kirchhoffer, secondé par l'honorable M. Lougheed, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

Objection ayant été faite à la dite motion, et

La question de concours ayant été posée sur icelle, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Un message de la Cahmbres des Communes par son greffier, avec le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la falsification", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (128) intitulé: "Loi concernant les installations terminales de la *Canadian Northern Railway Company* et de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* à Winnipeg", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (63) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Protective Association of Canada*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (DDD) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prudential Life Insurance Company of Canada*", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (134) intitulé: "Loi concernant les droits de douane", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (AAA) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente", ayant été lu,

Le très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant les mots suivants à la fin du paragraphe c de l'article 1:—

"Mais le Gouverneur en conseil peut, par proclamation, exempter toute province de l'opération de cet article".

La question de concours ayant été posé sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (69) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental", a été tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (109) intitulé: "Loi modifiant la Loi du Yukon", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relativement à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite.

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable M. Owens, il a été Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (ZZ) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Standard Life Insurance Company*", ayant été lu,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant, mais que le dit bill soit amendé de nouveau en ajoutant le nom "Garratt" après celui de "Huycke" dans la deuxième ligne de l'article 1.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les règles 24b et 30 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il, et son titre sera-t-il Loi concernant la *Fidelity Life Insurance Company of Canada* ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Banques et du Commerce au bill (93) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le message de la Chambre des Communes relatif aux amendements faits par le Sénat au bill (46) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*".

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé :

Que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Alors, sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été

Résolu, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, pour informer cette Chambre que le Sénat n'insiste pas sur son premier amendement, auquel la Chambre des Communes n'a pas acquiescé.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Qu'il est à propos d'adopter les résolutions suivantes:—

1. Le Sénat insistera sur l'application de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, conformément à l'esprit et à la véritable intention de cet article, dans le but de protéger et maintenir les pouvoirs exclusifs des législatures des provinces du Canada.

2. Le Sénat ne considérera pas la simple insertion dans un bill d'une déclaration qu'une entreprise est à l'avantage général du Canada, comme une raison suffisante en elle-même pour justifier l'exercice de l'autorité législative du Parlement du Canada.

3. Le Sénat n'adoptera aucun bill contenant une déclaration qu'une entreprise locale est à l'avantage général du Canada, ou à l'avantage de deux ou plusieurs provinces, à moins que la vérité de cette déclaration n'ait été démontrée.

4. Le Sénat ne considérera pas le fait qu'un bill contient des dispositions relatives à des sujets du ressort de l'autorité législative du Parlement du Canada, comme une raison suffisante en elle-même, pour justifier l'introduction d'autres dispositions relatives à des sujets qui ne sont pas de ce ressort, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Robertson, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la Milice".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Domville a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental".

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Fiset, secondé par l'honorable M. Yeo, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 12 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Costigan,	Landry,	Power,
Baker,	Davis,	Lougheed,	Riley,
Beith,	Dessaulles,	Lovitt,	Robertson,
Bernier,	De Veber,	Macdonald	Ross (Middlesex),
Boucherville, de	Domville,	(Victoria),	Ross (Halifax),
(C.M.G.),	Douglas,	MacKeen,	Ross (Moosejaw),
Bowell	Ellis,	McDonald	Scott,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	(Cap-Breton),	Shehyn,
Carling	Forget,	McGregor,	Sullivan,
(Sir John),	Frost,	McHugh,	Talbot,
Cartwright	Gibson,	Merner,	Watson,
(Sir Richard),	Gillmor,	Miller,	Wilson,
Casgrain,	Godbout,	Montplaisir,	Wood,
Cloran,	Jaffray,	Owens,	Yeo,
Coffey,	Kerr,	Perley,	Young.
Comeau,	King,	Poirier,	

PRIÈRES.

L'honorable Président a informé le Sénat qu'il avait reçu une communication du secrétaire du Gouverneur-Général.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR-GÉNÉRAL,
OTTAWA, 12 avril 1907.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous informer que l'honorable juge en chef du Canada, agissant comme député de Son Excellence le Gouverneur-général, se rendra à la salle du Sénat, cette après-midi, à quatre heures, pour sanctionner certains bills, qui ont été adoptés par le Sénat et la Chambre des Communes, au cours de la présente session.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,

Pour le secrétaire du Gouverneur-général.

A l'honorable Président du Sénat.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (4) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des chemins de fer, 1903", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec un amendement, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 3.—Retranchez l'article 1.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à lundi prochain, à huit heures du soir.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (93) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (144) intitulé: "Loi modifiant la Loi des pensions de la Milice", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Jones, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat ayant été lu,

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant, mais que le 10^{me} paragraphe soit retranché et remplacé par le suivant :—

10. Votre comité recommande de donner une gratification de \$250 à la veuve de feu Théodule Paquette, ancien messenger du Sénat.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former en comité général relativement au bill (135) intitulé : "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

L'honorable juge en chef du Canada, député de Son Excellence le Gouverneur-général, étant assis au pied du Trône,

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le désir du député de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès de Lui, dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit :—

Loi modifiant la Loi d'interprétation.

Loi concernant la Banque Nationale.

Acte constituant en corporation l'union dite *The United Baptist Women's Missionary Union of the Maritime Provinces.*

Loi pour faire droit à Osprey George Valentine Spain.

Loi concernant la Compagnie d'assurance de l'Amérique britannique.

Loi pour faire droit à Celina Kingan Ansley.

Loi pour faire droit à George William Hadley.

Loi à l'effet de remettre en vigueur certains brevets de la compagnie dite *The Nichols Copper Company.*

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Travellers' Indemnity Company of Canada.*

Loi concernant la compagnie dite *The Lake Superior Power Company.*

Loi concernant la compagnie dite *The Crawford Bay and St. Mary's Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de la Grande-Vallée.

Loi concernant la compagnie dite *The St. Maurice Valley Railway Company.*

Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada.

Loi concernant la Compagnie du Grand-Tronc de chemin de fer du Canada.

Loi concernant la *Midway and Vernon Railway Company.*

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Alberta.

Loi concernant la *Klondike Mines Railway Company.*

Loi constituant en corporation la *Burrard, Westminster and Boundary Railway and Navigation Company.*

Loi concernant la *Canadian Northern Quebec Railway Company.*

Loi concernant certains brevets de l'*International Paper Company*.

Loi constituant en corporation l'*Ontario and Quebec Railway Ferry Company*.

Loi constituant en corporation la *Nipissing Central Railway Company*.

Loi autorisant l'échange de certaines terres.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Bonaventure and Gaspé Telephone Company, Limited*.

Loi constituant en corporation la *Protective Association of Canada*.

Loi concernant les droits de douane.

Loi modifiant la Loi du Yukon.

A ces bills la sanction royale a été donnée par le greffier du Sénat dans les termes suivants:—

“ Au nom de Sa Majesté Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général, sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général, comme suit:—

“ QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR :

“ Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.

“ Au nom des Communes, je présente à Votre Honneur le bill suivant:—

“ Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes de deniers pour le service public, de l'exercice expirant le 31 mars 1908 ”, que je prie humblement Votre Honneur de sanctionner.

Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, le greffier du Sénat, sur l'ordre de Son Honneur, a dit:—

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le Député de Son Excellence le Gouverneur-général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Il a plu au Député-gouverneur de se retirer, et
La Chambre des Communes s'est retirée.

Le Sénat a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (143) intitulé: “Loi modifiant la Loi de l'immigration”.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu agréé.

L'article deux a été lu, discuté et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à huit heures du soir.

Lundi, 15 avril 1907.

Le Sénat s'est réuni à huit heures du soir.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Mackay (Alma),	Robertson,
Baker,	Dessaulles,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Beith,	De Veber,	McDonald	Ross (Halifax),
Béique,	Domville,	(Cap-Breton),	Roy,
Bernier,	Douglas,	McGregor,	Scott,
Boucherville, de	Ellis,	McHugh,	Sullivan,
(C.M.G.),	Ferguson,	McKay (Truro),	Talbot,
Bowell	Frost,	McLaren,	Tessier,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	Merner,	Thibaudeau
Carling	Godbout,	Miller,	(de la Vallière),
(Sir John),	Jaffray,	Mitchell,	Thibaudeau
Casgrain,	King,	Montplaisir,	(Rigaud),
Cloran,	Landry,	Owens,	Thompson,
Coffey,	Lougheed,	Perley,	Watson,
Comeau,	Lovitt,	Poirier,	Wood,
Costigan,	Macdonald	Power,	Yeo,
David,	(Victoria),	Riley,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Ellis, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la Port Arthur Power and Development Company", a fait rapport qu'il avait examiné le bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit :—

Page 1, ligne 31.—Retranchez "dans ou près" et insérez "à un endroit sur la Rivière-aux-Pigeons".

Page 2, lignes 1 et 2.—Retranchez "et les eaux tributaires de ces rivières ou y adjacentes".

Page 2, ligne 4.—Avant "construire" insérez "sur un point sur l'une de ces rivières qui sera choisi".

Page 2, lignes 31 et 32.—Retranchez "dans le lac Supérieur", et insérez "Etats-Unis d'Amérique".

Page 2, ligne 42.—Après l'article 12, insérez ce qui suit comme articles A, B, C et D :—

"A.

"13. La compagnie n'établira dans les limites d'une municipalité une ligne de transmission, n'y vendra ou distribuera de la force électrique ou autre, sans le consentement de cette municipalité exprimé par règlement.

" B.

" 14. Nuls pouvoirs conférés par la présente loi ne pourront être exercés dans les limites de la ville de Port-Arthur ou de la ville de Fort-William à moins qu'un règlement n'ait été soumis aux contribuables qualifiés de ces deux villes et dûment adopté par eux, à l'effet d'autoriser l'exercice de ces pouvoirs dans les limites de ces villes.

" C.

" 15. La compagnie devra en tout temps être en mesure de fournir, pour la consommation en Canada, une moitié de la force produite; et un avis de six mois, expédié à la compagnie par lettre enregistrée, sera considéré un avis suffisant à la compagnie de fournir à toute personne de la force motrice dans la mesure (ou toute quantité de cette force) mentionné en cet article.

" D.

" 16. Dans le cas de différend au sujet du prix de la force ou énergie électrique en usage ou qui doit être fournie sur le côté canadien de la frontière internationale, ou au sujet du mode de distribution de cette force ou de la durée et des conditions auxquelles cette force doit être fournie, ce différend, nonobstant les dispositions de l'article 17 de la Loi des chemins de fer, sera réglé par la Commission des chemins de fer pour le Canada, sur la réquisition de celui qui demande ou emploie de la force, ou sur celle de la compagnie, ou sur celle de la ville de Port-Arthur ou de la ville de Fort-William".

Page 2, ligne 43.—Retranchez " 13 " et insérez " 17 ".

Page 2, ligne 48.—Après l'article 13 insérez ce qui suit comme articles E et F:—

" E.

" 18. Sauf en ce qui est prévu aux articles 15 et 16 de la présente loi, les dispositions des lois adoptées durant la présente session du Parlement, intitulées respectivement Loi à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz, et Loi concernant l'inspection de l'électricité, s'appliqueront à la compagnie et à son entreprise.

" F.

" 19. La compagnie et son entreprise seront subordonnées aux dispositions de toute loi générale actuellement adoptée, ou qui le sera à l'avenir, par la législature d'Ontario, pourvoyant, dans l'intérêt de la santé ou de la sûreté publique, au contrôle et à la réglementation de la transmission, de la distribution et de la fourniture de l'électricité sous toutes ces formes.

Page 3, ligne 1.—Retranchez " 14 " et insérez " 20 ".

Page 3, ligne 19.—Retranchez " 15 " et insérez " 21 ".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 7 décembre 1906, demandant copie de toute correspondance relative à un site ou des sites pour un édifice public dans la ville de Glace-Bay, N.-E., échangée entre tout membre du gouvernement et toutes autres personnes; avec indication de la superficie de ces sites, du prix de chacun, de la date de leur acquisition, de la date de chaque paiement, du nom du vendeur de chaque site, du rapport ou des rapports de l'ingénieur du gouvernement indiquant les sites recommandés par lui et ceux qui ne l'ont pas été, et toutes notes ou mémoires s'y rapportant.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No. 223.)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à vendredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (128) intitulé: "Loi concernant les installations terminales de la *Canadian Northern Railway Company* et de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* à Winnipeg", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. Mullen:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur-général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relativement à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration".

(En comité.)

Après un nouveau débat sur l'article deux, il a été agréé.
L'article trois a été lu et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (OO) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (72) intitulé: "Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (69) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (GG) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, 31e ligne.—Retrancher les mots “Subordonnement aux dispositions de la présente loi”.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, qu'il soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (EE) intitulé: “Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and North-Western Railway Company*”, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Substituer à “un million” les mots “deux millions”.

Page 1, ligne 21.—Substituer à “d'octobre” les mots “de septembre”.

Page 1, ligne 29.—Après “Winnipegosis” retranchez “dans la direction de Mossy Portage, vers” et y substituer les mots par voie de Stonewall et de Mossy Portage, jusqu'à”.

Page 2, ligne 14.—A “Victoria” substituer “Fort Victoria”.

Page 2, ligne 38.—Après “pourra”, insérer “subordonnement aux dispositions de la Loi des chemins de fer”.

Page 3, ligne 24.—Après le mot “fin”, insérer les mots “à laquelle assemblée, annuelle ou spéciale, sont présents ou sont représentés par des fondés de pouvoirs des actionnaires représentant au moins les deux tiers en valeur du capital social souscrit de la Compagnie et ayant acquitté tous les versements échus sur leurs actions”.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (Z) intitulé: “Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*”, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 17.—Après les mots “sera de” insérer le mot “cinq”.

Page 1, ligne 24.—Au mot “trois” substituer le mot “cinq”.

Page 2, ligne 4.—Aux mots “ou d'endroits” substituer les mots “situé à ou près St. Léon”.

Page 2, lign 27.—Après le mot “pourra” insérer “subordonnement aux dispositions de la Loi des chemins de fer”.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (JJ) intitulé: “Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*”, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 9.—Retrancher tous les mots qui suivent le mot “lieu” et insérer les mots “le troisième mercredi de septembre”.

Page 2.—Ajouter à la loi sous forme d'article 6 les mots qui suivent:—

“ 6. Est modifié l'article 7 du dit chapitre 78 par le retranchement des mots “ ou quelque autre point sur la baie de James, dans la province d'Ontario ” aux 8e et 9e lignes du dit article.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (II) intitulé: “ Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord ”, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1.—Après le préambule, insérer sous forme d'article A1 les mots qui suivent.

“ A1. Est modifié l'article substitué par l'article premier du chapitre 148 des Statuts de 1903 à l'article premier du chapitre 74 des Statuts de 1901, par le retranchement des mots “ par la voie de la ville de Sault-Saint-Marie, dans le district d'Algoma, ou par toute autre route que déterminer la Compagnie ” qui terminent le dit article.

Page 1, ligne 7.—Après le chiffre 1, insérer les mots “ Sauf la modification apportée par la présente loi ”.

Page 1, lignes 18, 19, 20, 21.—Retranchez l'article 3 en entier.

Sur motion de l'honorable M. Ross (Middlesex), secondé par l'honorable M. De Veber, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (KK) intitulé: “ Loi constituant en corporation la compagnie dite *Abitibi and Hudson Bay Railway Company* ”, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 10.—Après le mot “ pourra ” insérer “ subordonnément aux dispositions de la *Loi des chemins de fer* ”.

Page 2, ligne 32.—Après le mot “ pourra ” insérer “ sauf l'approbation de la commission des chemins de fer pour le Canada ”.

Page 4, ligne 10.—Après “ Pacifique ” insérer “ et ”.

Page 4, ligne 11.—Après “ Canada ” retrancher tous les mots qui suivent jusqu'à la fin de l'article.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (FF) intitulé: “ Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson ”, et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 16.—Retrancher tous les mots qui suivent le mot “ lieu ” jusqu'à la fin de l'article et y substituer “ le troisième mercredi de septembre ”.

Sur motion de l'honorable M. De Veber, secondé par l'honorable M. Tessier, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 16 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	MacKeen,	Ross (Middlesex),
Baker,	Dessaulles,	McDonald	Ross (Halifax),
Beith,	De Veber,	(Cap-Breton),	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Domville,	McGregor,	Roy,
Bolduc,	Douglas,	McHugh,	Scott,
Boucherville, de	Ellis,	McKay (Truro),	Sullivan,
(C.M.G.),	Ferguson,	McLaren,	Talbot,
Bowell	Frost,	McMillan,	Tessier,
(Sir Mackenzie),	Gibson,	McMullen,	Thibaudeau
Carling	Gillmor,	Merner,	(de la Vallière),
(Sir John),	Godbout,	Miller,	Thibaudeau
Cartwright	Jaffray,	Mitchell,	(Rigaud),
(Sir Richard)	King,	Montplaisir,	Thompson,
Casgrain,	Landry,	Perley,	Watson,
Cloran,	Legris,	Poirier,	Wilson,
Coffey,	Lougheed,	Power,	Wood,
Comeau,	Lovitt,	Riley,	Yeo,
Costigan,	Macdonald	Robertson,	Young.
David,	(Victoria),		

PRIÈRES.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (YY) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Power Company*", a fait rapport qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'honorable M. Casgrain, du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (VV) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Canal and Power Company*", a présenté le rapport suivant:—

Ordonné, que le dit rapport soit reçu maintenant, et

Il a été lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 16 avril 1907.

Le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres, auquel a été renvoyé le bill (VV) intitulé: Loi constituant en corporation la *Internationa-*

tional Canal and Power Company”, a, conformément à l'ordre de renvoi du 15 mars dernier, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur de faire rapport que le préambule n'a pas été prouvé à la satisfaction de votre comité.

Votre comité en est arrivé à cette décision parce qu'il ne considère pas à propos de conférer à une compagnie des pouvoirs aussi étendus, à moins et avant que les questions impliquées n'aient été considérées et approuvées par le gouvernement.

Votre comité recommande ensuite que les honoraires payés soient remboursés aux avocats des promoteurs, moins les frais d'impression et de traduction.

Le tout respectueusement soumis.

J. P. B. CASGRAIN,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Casgrain, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

L'honorable M. Landry a attiré l'attention du Sénat sur le fait que dans les derniers jours du mois de mars une excursion spéciale sur l'Intercolonial ou sur toute autre voie ferrée a été organisée, qui a permis à certains membres du Sénat et de la Chambre des Communes une visite aux ports de Saint-Jean et d'Halifax, dans les provinces maritimes.

Et il a demandé :

- 1° Un train spécial, ou du moins un char privé a-t-il été mis à la disposition des excursionnistes ?
- 2° De combien de sénateurs, de députés et d'autres personnes se composait le parti des excursionnistes et qui étaient-ils nommément ?
- 3° Quel jour et à quelle heure le voyage a-t-il commencé et d'où les voyageurs sont-ils partis ?
- 4° Jusqu'où se sont-ils rendus et combien de jours a duré l'excursion ?
- 5° Quel jour et à quelle heure du jour les voyageurs sont-ils revenus à leur point de départ ?
- 6° Soit à l'aller, soit au retour, à quelque station intermédiaire, d'autres voyageurs ont-ils grossi le nombre de ces excursionnistes en prenant place avec eux dans leur char privé ?
- 7° Combien les excursionnistes ont-ils payé pour l'usage de leur char privé ?
- 8° Y avait-il un buffet à bord de ce train ou des dispositions avaient-elles été prises pour donner des repas convenables aux passagers sur le char privé, et combien les voyageurs y ont-ils pris de repas gratuits ?
- 9° Si les excursionnistes n'ont pas payé pour le char privé ni pour leurs repas, qui a donc payé ?
- 10° L'invitation d'aller visiter les ports d'hiver du Canada a-t-elle été restreinte aux seuls sénateurs et députés ministériels ? Pourquoi ?

Débat.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient d'amender l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, communément appelé l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, et priant le Sénat de se joindre à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots “Sénat et”, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain et qu'il soit le premier article de l'ordre de ce jour, après les troisièmes lectures.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la falsification", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. David:—

Qu'il est à propos d'adopter les résolutions suivantes:—

1. Le Sénat insistera sur l'application de l'article 92 de l'Acte de l'Amérique-Britannique du Nord, 1867, conformément à l'esprit et à la véritable intention de cet article, dans le but de protéger et maintenir les pouvoirs exclusifs des législatures des provinces du Canada.

2. Le Sénat ne considérera pas la simple insertion dans un bill d'une déclaration qu'une entreprise est à l'avantage général du Canada, comme une raison suffisante en elle-même pour justifier l'exercice de l'autorité législative du Parlement du Canada.

3. Le Sénat n'adoptera aucun bill contenant une déclaration qu'une entreprise locale est à l'avantage général du Canada, ou à l'avantage de deux ou plusieurs provinces, à moins que la vérité de cette déclaration n'ait été démontrée.

4. Le Sénat ne considérera pas le fait qu'un bill contient des dispositions relatives à des sujets du ressort de l'autorité législative du Parlement du Canada, comme une raison suffisante en elle-même, pour justifier l'introduction d'autres dispositions relatives à des sujets qui ne sont pas de ce ressort.

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS:

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	MacKeen,	Power,
Baker,	DeVeber,	McDonald (C.-B.),	Riley,
Beith,	Domville,	McGregor,	Robertson,
Bernier,	Douglas,	McHugh,	Ross (Halifax).
Boucherville, de	Dessaules,	McKay (Truro),	Ross (Middlesex),
Bowell	Ferguson,	McLaren,	Scott,
(sir Mackenzie),	Frost,	McMillan,	Thibaudeau
Carling (sir John),	Gillmor,	McMullen,	(Rigaud),
Cartwright	Godbout,	Merner,	Thibaudeau
(sir Richard),	Landry,	Mitchell,	(de la Vallière),
Comeau,	Legris,	Montplaisir,	Watson,
Dandurand	Lougheed,	Perley,	Wilson, et
(Président),	Macdonald	Poirier,	Wood.—48.
David,	(Victoria),		

NON-CONTENT:

L'honorable monsieur

Sullivan.—1.

Ainsi, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des chemins de fer, 1903", ayant été lu, Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, qu'il soit remis à jeudi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et adopté.

Le second article a été lu et amendé en insérant après le mot "abandonné" à la fin du dit article, les mots suivants: "et sans qu'un avis de cet abandon n'ait été affiché pendant au moins une semaine dans le bureau du registraire minier".

L'article trois a été lu et remis.

L'article quatre a été lu et adopté.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (128) intitulé: "Loi concernant les installations terminales de la *Canadian Northern Railway Company* et de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* à Winnipeg.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Coffey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relativement à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration".

(En comité.)

L'article trois a été reconsidéré et adopté.

L'article quatre a été lu et adopté.

L'annexe a été lue et adoptée.

Le titre a été lu de nouveau et adopté.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (Z) intitulé: "Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (JJ) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (II) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive-Nord".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (KK) Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (FF) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (AAA) intitulé: "Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (33) intitulé: "Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (60) intitulé: "Acte à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (S) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1. Dans le titre.—Substituer au mot "Royal" le mot "Sterling".

Page 1, ligne 13.—Substituer au mot "Royal" le mot "Sterling".

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (L) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Traders Fire Insurance Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 3, ligne 5.—A la suite du mot "directeurs" insérer les mots "dont une majorité constituera quorum".

Page 4.—Retranchez la première et la deuxième lignes.

Page 4, ligne 12.—Substituer le mot "cinquante" au mot "dix".

Page 4, ligne 16.—Substituer le mot "cinq" au mot "quatre" et le mot "quinze" au mot "dix".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (148) intitulé: "Loi modifiant l'annexe A des Statuts Révisés, 1906", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné.

Mercredi, 17 avril 1907.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	De Veber,	McDonald	Ross (Middlesex),
Baker,	Domville,	(Cap-Breton),	Ross (Halifax),
Beith,	Douglas,	McGregor,	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Ellis,	McHugh,	Roy,
Bolduc,	Ferguson,	McKay (Truro),	Scott,
Boucherville, de	Fiset,	McLaren,	Sullivan,
(C.M.G.),	Frost,	McMillan,	Talbot,
Bowell	Gibson,	McMullen,	Tessier,
(Sir Mackenzie),	Gillmor,	Merner,	Thibaudeau
Carling	Godbout,	Miller,	(de la Vallière),
(Sir John),	Jones,	Mitchell,	Thibaudeau
Cartwright	Landry,	Montplaisir,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Legris,	Owens,	Thompson,
Coffey,	Lougheed,	Perley,	Watson,
Comeau,	Lovitt,	Poirier,	Wilson,
Costigan,	Macdonald	Power,	Wood,
David,	(Victoria),	Riley,	Yeo,
Davis,	MacKeen,	Robertson,	Young.
Dessaulles,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Davis, du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport de temps en temps sur la valeur de cette partie de la Puissance située au nord des bassins de la Saskatchewan et à l'est des montagnes Rocheuses, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et Saskatchewan et le territoire Mackenzie, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y comprises; de même, s'enquérir et faire rapport, de temps en temps, sur la valeur des parties de la Puissance à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, y compris les territoires de Keewatin et Ungava, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y contenues, a présenté son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 16 avril 1907.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport de temps en temps sur la valeur de cette partie de la Puissance située au nord des bassins de la Saskatchewan et à l'est des montagnes Rocheuses, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et Saskatchewan et le territoire Mackenzie, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y comprises; de même, s'enquérir et faire rapport, de temps en temps, sur la valeur des parties de la Puissance à l'ouest et à l'est de la baie

d'Hudson, y compris les territoires de Keewatin et Ungava, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y contenues, a l'honneur de soumettre son second rapport, ainsi qu'il suit:—

Votre comité, en vertu de l'autorité à lui donnée fit venir les personnes, papiers et records se rapportant aux sujets soumis à sa considération, et examina nombre de messieurs possédant une connaissance spéciale, par expérience personnelle ou autrement, des régions susnommées comme sujet particulier d'enquête.

Il fut décidé avant de commencer à entendre les témoignages de conduire, autant que possible, l'examen des témoins d'après un système uniforme, et il fut décidé d'adopter une liste de sujets d'après l'ordre suivant:—

1. Agriculture.
2. Sylviculture.
3. Pêcheries.
4. Minéraux.
5. Climat.
6. Colonisation.
7. Moyens de communication.

L'enquête ne fut pas circonscrite à ces sujets; il y eut beaucoup d'informations importantes obtenues relativement aux conditions géographiques et physiques des régions en question, le gibier qu'on y trouve, le commerce des fourrures, etc.; mais la liste précédente remplit largement son but comme guide dans la conduite de l'enquête.

Le rapport sténographié des témoignages ainsi obtenus est soumis ci-joint, et votre comité a l'honneur de recommander qu'après que le dit rapport des témoignages aura été soigneusement publié et condensé jusqu'à un certain point en adoptant la narration directe au lieu du système de questions et réponses, il soit imprimé.

Votre comité désire rendre témoignage à la courtoisie de tous les messieurs qui ont donné un témoignage oral, ou aidé d'aucune autre manière au résultat de cette enquête.

Votre comité a l'honneur d'attirer l'attention d'une manière très succincte à quelques informations importantes se rattachant aux ressources des grandes réserves de territoire de la Puissance dans le nord-est et nord-ouest obtenues comme résultat de leurs recherches.

Tant qu'au territoire d'Ungava, dans la partie nord-est de la Puissance, les témoignages donnés devant votre comité vont à dire que, bien qu'il y ait d'assez bonnes terres au milieu de la péninsule du Labrador, et que les végétaux se cultivent profitablement à East-Main-River, Hamilton-Inlet et autres endroits, le climat est jugé trop froid pour une culture agricole réussie. Les principales étendues de forêts de la péninsule du Labrador qui paraissent vastes et de grande valeur sont sises dans la province de Québec, mais dans Ungava, la richesse des forêts, à part une grande abondance de bois de pulpe, est presque entièrement limitée aux vallées des rivières et aux bords des lacs. Il y a de nombreux et splendides pouvoirs d'eau, et les pêcheries de l'intérieur et du littoral, mais surtout celles de l'intérieur, sont susceptibles de grands développements. Les témoignages attirent particulièrement l'attention au fait de la nécessité de pourvoir à la protection de la vache marine dans la baie et le détroit d'Hudson, vu que d'après le mode actuel et ruineux de faire cette pêche, il se perd trois sur quatre vaches marines que l'on tue.

Il fut démontré que la richesse minérale d'Ungava comprenait le plomb, le cuivre, le mica, l'amiante et le fer. Au sud-est de la baie d'Ungava, on mentionna un filon de rocher ferrugineux ayant une étendue probable de 100 milles de longueur sur 200 à 300 milles de largeur, et on exprima l'opinion que, dans l'avenir, le Labrador pourra fournir un large approvisionnement de notre fer.

Les animaux à fourrure d'Ungava sembleraient former un actif précieux dans les richesses de la Puissance, les témoignages reçus par votre comité allant à dire que

les meilleures peaux du monde, y compris celles de martes, renards, loutres, vison, ours noir et blanc, se trouvent au Labrador.

On a attiré l'attention dans les témoignages donnés à l'effet pernicieux qui retarde le développement de la contrée, particulièrement en ce qui touche aux grandes étendues de forêts dans le voisinage d'Hamilton-Inlet et à l'incertitude sur l'étendue de la juridiction de la colonie de Terre-Neuve depuis la côte de l'Atlantique jusqu'à l'intérieur. Votre comité désire respectueusement attirer l'attention des membres du gouvernement de cette Chambre sur ce sujet.

En ce qui regarde la vaste région à l'ouest de la baie d'Hudson et de la baie James, il semble plus logique de la considérer comme formant deux divisions, l'une comprenant le territoire de Keewatin longeant de près les grandes nappes d'eau qu'on vient de nommer; la seconde s'étendant depuis la borne ouest de Keewatin jusqu'aux montagnes Rocheuses, et comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et Saskatchewan, la partie triangulaire de la Colombie-Anglaise et le grand territoire nord du Mackenzie.

TERRITOIRE DE KEEWATIN.

Les témoignages vont à dire qu'il y a quelques sections considérables dans les parties sud et ouest de Keewatin qui promettent être de valeur agricole, le climat y étant assez favorable pour la colonisation, et les gelées d'été rares.

Suivant les témoignages donnés devant votre comité, il se trouve au nord du lac Winnipeg une étendue de pays de 5,000 à 10,000 milles carrés propre à l'agriculture. Le blé a donné de bons rendements aussi loin au nord que Norway-House.

Les pêcheries de l'intérieur de Keewatin sont d'une très grande valeur, tandis que les dépôts de minéraux promettent beaucoup. Les rochers huroniens qui paraissent à intervalles présentent de bons indices minéralogiques—le cuivre, les pyrites et différents sulphides de la même espèce. Entre Chesterfield et Fullerton, on rencontre des dépôts de pyrites de fer, et quelques-uns de ces derniers contiennent de légers dépôts d'or. Ces rochers n'ont pas été examinés de près, de même qu'une étendue considérable près du lac Front où se trouve une roche de norite semblable à ces formations où se trouvent les dépôts de nickel à Sudbury.

LE GRAND BASSIN DE MACKENZIE.

En ce qui concerne la vaste région au nord de la vallée de la Saskatchewan et à l'ouest de Keewatin qu'on peut généralement appeler le grand bassin du Mackenzie, des témoignages parfaitement authentiques et très substantiels font voir que ce pays a une valeur bien plus grande qu'on ne le supposait d'abord, et qu'il est capable de nourrir une population bien nombreuse et prospère. Les établissements de cette région éloignée bien qu'insignifiants en nombre et grandeur, si on les compare à la vaste étendue de terrain, ont leur importance et démontrent d'une manière pratique et indiscutable les grandes possibilités de ce territoire comme pays agricole et industriel, de même qu'ils établissent l'importance d'explorer et attirer le flot de l'émigration devant se faire sentir avant longtemps.

D'après un témoin ayant eu des occasions exceptionnelles de se familiariser avec le pays et ses ressources, il se trouve dans la division de la rivière à la Paix de ce pays autant de bonne terre propre à l'agriculture, convenable pour des établissements et néanmoins inoccupées qu'il y en a actuellement d'établies dans le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta.

M. W. F. Bredin, membre de la Chambre législative d'Alberta, qui demeure au petit lac des Esclaves et qui fut examiné devant votre comité, estime, après un calcul soigné, que la superficie des terres agricoles disponibles dans le territoire non organisé de Mackenzie et dans Alberta-Nord, c'est-à-dire au nord de la 55e parallèle de latitude n'est pas au-dessous de cent millions d'acres.

A Fort-Providence, latitude 62° 30', à environ 400 milles au nord d'Edmonton, on y recueille de splendides récoltes d'excellent blé, orge, pois, et d'autres végétaux sont

cultivés, tandis qu'aussi loin au nord que Fort-Good-Hope, en deça de quatorze milles du cercle polaire, ou latitude 66° 16, environ 970 milles plus au nord que la ville d'Edmonton, on y cultive les choux, les oignons et autres végétaux de jardin.

Les témoignages montrent que la courte durée comparative des étés dans les régions du nord, est compensée par la grande chaleur d'été et la longueur de la période où le soleil luit pendant les jours d'été.

Le bassin de la rivière Athabasca est reconnu contenir une large proportion de bon sol, mais étant situé dans une altitude plus élevée que celle de la région située plus au nord, le climat y est tant soit peu incertain, et l'on croit que ce district particulier est plus propre aux fins de l'élevage qu'à celles de la culture des grains. L'industrie de l'élevage, sur une petite échelle comparativement, a déjà été inaugurée.

Les différentes divisions du bassin Mackenzie possèdent une grande richesse de forêts, les superficies où l'épignette existe au nord s'étendant jusqu'à la mer Arctique.

Les rivières et les lacs de cette région abondent en poissons de différentes espèces, et il n'y a aucun doute que l'inauguration d'une importante industrie de pêche dépend de la création d'un marché par l'ouverture de voies de communication ou par l'augmentation de la population.

Le gibier abonde, y compris un nombre incertain de troupeaux de buffles des bois de force numérique également incertaine. Ces animaux utiles étant protégés par la loi contre les molestations de l'homme augmenteraient sans doute en nombre n'était-ce des déprédations commises par les loups des bois qui sont reconnus par toutes les personnes ayant quelque expérience du sujet comme coupables de tuer les veaux de buffles aussitôt que les animaux mettent bas. Les témoins examinés devant votre comité, sans exception, recommandent une augmentation considérable dans la prime offerte pour la destruction des loups, et votre comité approuve fortement cette recommandation.

La richesse minérale de cette région est indubitablement grande, comprenant des dépôts de charbon, huile, cuivre, argent, or, sel natif, soufre, ocre, sable propre à la vitrification, sables à goudron, etc., etc. La grande étendue de sables huileux, gomme huileuse ou "asphalte", ainsi qu'on l'appelle quelquefois, le long de l'Athabaska, deviendra d'une grande valeur, et des personnes, munies d'appareils dispendieux, sont maintenant employées à explorer ce voisinage pour y découvrir l'huile. Il paraît, qu'en vue de l'incertitude sur la nature exacte de ces dépôts, qu'ils demandent l'attention des officiers du gouvernement afin de faire des règlements pour la sécurité et l'exploitation régulière de ce qui semble être un actif national d'une grande valeur.

Bien que dans le nord, le thermomètre pendant la saison d'hiver indique de basses températures, le froid y est beaucoup plus supportable que dans les pays où la température est bien plus élevée mais où il y a de l'humidité dans l'atmosphère. On rapporte qu'il y a peu ou point de différence entre le climat du petit lac à l'Esclave et celui d'Edmonton, à 250 milles au sud. Les vents chinook se font sentir jusqu'au fort Providence, et pendant vingt et un jours du mois de janvier dernier, on ne fut pas obligé de porter de pardessus. A l'ouest de la traverse de la Rivière à la Paix, les éleveurs sont obligés de nourrir leurs animaux environ sept semaines pendant l'hiver. Au fort Saint-Jean, sur la Rivière à la Paix, on sème souvent le blé en mars, et invariablement en avril. L'an dernier, au même endroit, on commença à couper le blé le dernier jour de juillet.

Bien qu'en raison du manque de moyens de communication et le fait qu'il y a des étendues considérables de terres inhabitées dans les provinces organisées au sud et à l'est, aucun grand courant d'immigration ne se fait encore sentir, des colons se rendent tous les ans dans les régions du bassin Mackenzie, surtout dans le district d'Athabasca, et le peu d'établissements, petits et clair-semés, qu'il y a, augmentent régulièrement, bien que lentement, tandis que de nouveaux établissements s'ouvrent graduellement.

Quant aux moyens de communication avec le monde extérieur, les gens demeurant dans cette partie de la Puissance mettent leur confiance dans l'extension des chemins

de fer afin de pouvoir donner à leurs produits une voie d'exportation sur les marchés du monde. Aussi, compte-t-on sur la construction des chemins de fer allant au nord depuis la vallée de la Saskatchewan. Les témoignages établissent aussi que les premiers colons partagent l'opinion qu'il serait d'un grand avantage pour la région si l'on pouvait établir une communication directe par voie de chemin de fer avec la baie d'Hudson, et si l'on pouvait déterminer la praticabilité de la route par eau depuis la baie d'Hudson jusqu'à l'Europe. Considérant l'importance que les gens de cette contrée éloignée de l'ouest attribuent à la route proposée par voie de la baie d'Hudson, votre comité consacra un temps considérable à s'enquérir sur ce point et entendit beaucoup de témoignages très importants s'y rattachant, dont les détails apparaissent dans les témoignages soumis avec ce rapport. Il y a un havre naturel admirable, susceptible d'être amélioré, à Churchill, à l'embouchure de la rivière Churchill.

Les témoignages pris devant votre comité démontrent puissamment la grande étendue et les possibilités des cours d'eau intérieurs du bassin Mackenzie. Quelques bateaux à vapeur ont navigué heureusement depuis des années sur de longues étendues dans les rivières Mackenzie, de la Paix, Liard et Athabasca, de même que sur le lac Athabasca et le grand lac de l'Esclave. On constata le fait étonnant qu'en construisant deux tramways d'une longueur totale d'environ 20 milles, on pourrait établir une route continue par eau et chemin de fer de 3,000 milles de communication ininterrompue la plus longue route par eau du monde. Ce point pourrait fort bien former le sujet d'un examen officiel.

RECOMMANDATIONS.

Votre comité a l'honneur de soumettre les conclusions suivantes à la considération du gouvernement:—

1. Qu'un effort soit fait afin de régler aussitôt que possible le bornage en dispute entre le Canada et Terre-Neuve, sur la côte est du Labrador.

2. Que la construction d'un chemin de fer reliant les chemins de fer actuels avec Fort-Churchill, sur la baie d'Hudson, ouvrirait une grande étendue de terres très propres aux établissements et donnerait aussi une issue supplémentaire aux produits de l'ouest et aux endroits où il se fonde de nouveaux établissements.

3. Qu'afin de mieux définir les ressources des terres cultivables de ce district, et sa richesse forestière et minérale, il soit envoyé des partis d'exploration composés d'hommes compétents pour faire rapport sur les formations géologiques, la qualité du sol et sa fertilité naturelle, l'étendue et la valeur des terres à bois et la navigabilité des différents cours d'eau traversant ce district.

Votre comité a l'honneur d'attirer l'attention au fait qu'il appert que le blé et autres céréales mûrissent aussi loin au nord que Fort-Providence, latitude 61° 30', à environ 600 milles au nord d'Edmonton. Mais, comme les moyens de communication dans cette région sont limités aux principaux cours d'eau et comme les établissements se trouvent aussi à proximité des principaux lacs et rivières, il s'ensuit que la connaissance du pays est comparativement restreinte à des bandes étroites de territoire et naturellement les informations données à l'étendue exacte de la zone où le blé peut se cultiver dans les bassins des rivières à la Paix et Mackenzie. En sus, on ne pût établir d'une manière satisfaisante si la qualité des terres arables dans toute l'étendue de ces deux bassins de rivières était uniforme, parce que les témoignages pour les raisons données, ne se rapportaient qu'à une petite partie du territoire en question.

Le tout respectueusement soumis.

THOMAS OSBORNE DAVIS,

Président.

Sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

(Pour témoignages, etc., voir appendice aux Journaux du Sénat.)

L'honorable M. Watson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son troisième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit :—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
MERCREDI, 17 avril 1907.

Le comité de l'Economie Interne et de la Comptabilité a l'honneur de présenter son troisième rapport.

1. Votre comité recommande que Harold D. Gilman, page, soit remercié de ses services après la présente session, parce qu'il a atteint la limite d'âge, et que Henry Macdonald soit nommé à sa place. Sa nomination devant dater de l'ouverture de la prochaine session.

2. Votre comité recommande que le salaire de chaque employé permanent du Sénat nommé dans l'annexe du troisième rapport de votre comité, présenté le sixième jour de juillet 1906, et adopté le septième jour du même mois, soit augmenté de cinquante dollars, les dites augmentations devant dater du 1er avril 1907.

3. Votre comité recommande que le salaire de M. Edouard Ashe, messenger du Président, soit augmenté de \$800 à \$850.

4. Votre comité recommande que le greffier du Sénat soit autorisé à acheter cent volumes de "*Currier's Concordance to the Railway Act*", au prix de \$3.50 le volume.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON, .
Président.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (81) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (90) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (93) intitulé: "Loi constituant en corporation l'*Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à une adresse du Sénat en date du 27 février 1907, demandant un état indiquant:—

1. Le nombre d'hommes qui sont ou ont été employés sur le steamer du gouvernement *Montcalm*, le nom de chacun d'eux, la date de son emploi, le montant de son salaire, et dans chaque cas si son emploi a été permanent ou temporaire.

2. Le service ou les services faits par ce steamer depuis sa construction au cas où il en aurait été fait plusieurs, l'état devra indiquer d'une manière précise le temps consacré à chaque service.

3. Les endroits sur le fleuve Saint-Laurent ou ailleurs où ce steamer a brisé la glace, et jusqu'à quel point cette opération a eu pour résultat d'ouvrir des passages pour la navigation ordinaire.

4. Le coût total de l'entretien du dit steamer, y compris les salaires, le combustible, les réparations, la pension de l'équipage et autres dépenses, depuis l'époque de son entrée au service (indiquer la date) jusqu'au 25 courant.

5. Le tonnage, le nombre de chevaux-vapeur et le coût originaire du steamer.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 105a.)

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (YY) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Power Company*", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (128) intitulé: "Loi concernant les installations terminales de la *Canadian Northern Railway Company* et de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* à Winnipeg", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (143) intitulé: "Loi modifiant la Loi de l'immigration", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes, relatif aux Impressions du Parlement, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à mercredi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le rapport du comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres relativement au bill (VV) intitulé: "Loi constituant en corporation la *International Canal and Power Company*".

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la falsification", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain,

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général relativement au bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", ayant été lu.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à demain,

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*".

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :
Que les dits amendements soient agréés.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé :
Que la règle 24b soit suspendue relativement au dit bill.

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat sur la motion de l'honorable M. McMullen:—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relativement à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain et que ce soit le premier article de l'ordre du jour, après les troisièmes lectures.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (L) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Traders Fire Insurance Company*".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, qu'ils soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (S) intitulé: "Loi concernant la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada, et à l'effet d'en changer le nom en celui de *The Royal Accident and Guarantee Company of Canada*".

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Fiset, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés, et que le titre de la compagnie soit *The Sterling Accident and Guarantee Company of Canada*.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (AA) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 13.—Substituer à "un million de" les mots "cinq cent mille".

Page 2, ligne 14.—Après le mot "souscrits" insérer les mots "et que dix pour cent de cette somme aura été versée dans une banque chartée en Canada".

Page 2, ligne 35.—Après “pouvoirs” insérer“ représentant un actionnaire”.

Page 2, ligne 36.—Substituer au mot “première” le mot “troisième”.

Page 3, ligne 4.—Retrancher les mots “devra être actionnaires” et y substituer “représentant un porteur de police devra être un porteur de police”.

Page 3, ligne 11.—Aux mots “sept formeront” substituer les mots “une majorité constituera”.

Page 4, ligne 5.—Après le mot “présenter” retrancher tous les mots qui suivent jusqu’à la fin de l’article, et substituer ce qui suit:—“ou à rester assuré pour une période proportionnée à la dite valeur de rachat.

“2. La somme ainsi déterminée et la durée de la période pour laquelle peut être prolongée l’assurance, étant donné que la police n’est assujétié à aucune charge par suite de prêt ou autrement, doit être insérée dans la police et faire partie du contrat entre la compagnie et l’assuré.

“3. S’il arrive que la police assujétié, à pareille charge à l’époque où le porteur de la police manque à payer une prime comme il est dit ci-dessus, il sera tenu compte de cette charge en déterminant la valeur de rachat et le chiffre de la police acquittée ou commuée dont il est ici question.

“4. Jusqu’à ce que le porteur de police ait accepté cette valeur de rachat ou cette police acquittée ou commuée, la dite valeur de rachat sera appliquée par la compagnie à maintenir la police en vigueur à sa pleine valeur jusqu’à l’épuisement complet de la valeur du rachat.”

Sur motion de l’honorable M. Power, secondé par l’honorable M. Ellis, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l’honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s’est ajourné.

Jeudi, 18 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Davis,	Lovitt,	Riley,
Baker,	Dessaulles,	Macdonald	Robertson,
Beith,	De Veber,	(Victoria),	Ross (Middlesex),
Béique,	Domville,	Mackay (Alma),	Ross (Halifax),
Bernier,	Douglas,	MacKeen,	Roy,
Boucherville, d	Drummond	McGregor,	Scott,
(C.M.G.),	(Sir George),	McHugh,	Sullivan,
Bowell	Ellis,	McKay (Truro),	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McLaren,	Tessier,
Carling	Fiset,	McMullen,	Thibaudeau
(Sir John),	Frost,	Merner,	(Rigaud),
Cartwright	Gibson,	Miller,	Thompson,
(Sir Richard),	Godbout,	Montplaisir,	Watson,
Cloran,	Jones,	Owens,	Wilson,
Coffey,	Landry,	Perley,	Wood,
Comeau,	Legris,	Poirier,	Yeo,
Costigan,	Lougheed,	Power,	Young.
David,			

PRIÈRES.

L'honorable Sir George Drummond, du comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (SS) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la Loi concernant la compagnie dite *The Canadian assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Assurance Company*", a présenté le rapport suivant:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

JEUDI, 18 avril 1907.

Le comité permanent des Banques et du Commerce, auquel a été renvoyé le bill (SS) intitulé: "Loi à l'effet de modifier la Loi concernant la compagnie dite *The Canadian assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Assurance Company*", a, conformément à l'ordre de renvoi du 4 avril courant, examiné le dit bill et a maintenant l'honneur de présenter le rapport suivant:

1. Votre comité a entendu l'honorable M. Domville, qui a présenté le bill, le Surintendant des Assurances et le conseil de la *Mutual Reserve Life Insurance Company*.

2. A la demande de M. Domville et vu la probabilité d'une revision de la Loi des Assurances au cours de la prochaine session du Parlement, votre comité recommande de lui permettre de retirer le bill.

Le tout respectueusement soumis.

GEO. A. DRUMMOND,

Président.

L'honorable M. Landry a soulevé un point d'ordre, à savoir que le délai fixé pour la présentation de rapports de comités permanents est expiré;

Son Honneur le Président a déclaré le point d'ordre bien motivé.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que l'honoraire payé sur le bill (H) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *Quebec, Montreal and Southern Railway Company*" soit remboursé aux promoteurs du bill, moins les frais d'impression et de traduction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. David, a proposé:

Que la règle 110 soit suspendue jusqu'à la fin de la session pour ce qui est des rapports des comités permanents ou spéciaux sur des bills privés, et que permission soit donnée aux dits comités de siéger et faire rapport de temps à autre d'ici à la fin de la session.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (YY) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Power Company*", ayant été lu,

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Avec la permission du Sénat:

L'honorable M. McHugh, secondé par l'honorable M. Jones, a proposé en amendement:

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit amendé en ajoutant ce qui suit comme article 3: —

"3. Le dit article est de plus amendé par addition de ce qui suit:—

"Mais les travaux de la compagnie n'auront pas l'effet de changer ou de restreindre les pouvoirs et privilèges de la *Jordan Erie Power Company*, énoncés dans la charte de la *Erie and Ontario Development Company, Limited*, en date du 25 novembre 1903, sans le consentement de la *Jordan Erie Power Company*".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant alors été posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*", a été, sur division, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill, auquel il demande son concours.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient d'amender l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la

Grande-Bretagne et de l'Irlande, communément appelé l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, et priant le Sénat de se joindre à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été
Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion de l'honorable M. McMullen :—

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de toute correspondance, entre les mains du gouvernement ou de l'un des ministères, relativement à la question des pensions pour les vieillards résidant en Canada ou d'une allocation quelconque de retraite.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

L'ordre du jour appelant la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (4) intitulé : "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

L'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, a proposé :
Que les dits amendements soient agréés maintenant.

L'honorable M. Ferguson, secondé par l'honorable M. Wilson, a proposé en amendement :

Que les dits amendements ne soient pas agréés maintenant, mais que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baird,	Comeau,	Ferguson,	Robertson,
Béique,	David,	Landry,	Ross (Halifax),
Beith,	Davis,	Macdonald (Victoria),	Ross (Middlesex),
Bernier,	Douglas,	McKay (Truro),	Talbot, et
Boucherville, de	Dessaulles,	Montplaisir,	Wilson.—23.
Coffey,	Ellis,	Owens,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,	Costigan,	Lovitt,	Tessier,
Bowell	DeVeber,	MacKeen,	Thompson,
(sir Mackenzie),	Domville,	McHugh,	Watson,
Carling (sir John),	Fiset,	Perley,	Wood,
Cartwright	Gibson,	Power,	Yeo, et
(sir Richard),	Jones,	Riley,	Young.—25.
Cloran,	Lougheed,	Sullivan,	

Ainsi elle a été résolue dans la négative.

Alors sur motion de l'honorable M. Davis, secondé par l'honorable M. Wilson, il a été

Ordonné, que le débat sur la dite motion soit remis à demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (51) intitulé: "Loi à l'effet de régler de nouveau la représentation des provinces de la Saskatchewan et d'Alberta dans la Chambre des Communes, et de modifier la Loi de la représentation", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (3) intitulé: "Acte modifiant l'Acte des Chemins de fer, 1903", et informer le Sénat que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (UU) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marque de l'or et de l'argent", et pour informer le Sénat qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 3.—Retrancher tout ce qui suit le chiffre 1, et y substituer ce qui suit:—

"Est abrogé l'article 2 du chapitre 90 des Statuts Révisés, 1906, concernant la vente et la marque des objets fabriqués en or ou en argent, et remplacé par le suivant:—

"2. La présente loi entre en vigueur le trentième jour de mars mil neuf cent huit."

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Vendredi, 19 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baird,	Comeau,	Lougheed,	Ross (Middlesex),
Baker,	Costigan,	Lovitt,	Ross (Halifax),
Beith,	Davis,	Macdonald	Roy,
Béique,	Dessaulles,	(Victoria),	Scott,
Bernier,	De Veber,	MacKeen,	Sullivan,
Boucherville, de	Domville,	McHugh,	Tessier,
(C.M.G.),	Ellis,	McKay (Truro),	Thibaudeau
Bowell	Ferguson,	Miller,	(de la Vallière),
(Sir Mackenzie),	Fiset,	Montplaisir,	Thompson,
Carling	Frost,	Owens,	Watson,
(Sir John),	Gibson,	Perley,	Wilson,
Cartwright	Gillmor,	Poirier,	Wood,
(Sir Richard),	Godbout,	Power,	Yeo,
Cloran,	Jones,	Riley,	Young.
Coffey,	Landry,	Robertson,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Béique, du comité permanent du Compte rendu des Débats, a présenté le rapport suivant.

Ordonné, qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

VENDREDI, 19 avril 1907.

Le comité permanent du Compte rendu des Débats a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Votre comité croit devoir faire observer à cette honorable Chambre que les comptes rendus des Débats du Sénat comprennent:—

(1) Une édition préliminaire quotidienne non révisée des débats, à 125 exemplaires, permettant aux sénateurs de faire les corrections pour l'édition suivante.

(2) Une édition quotidienne révisée livrée quelques jours après l'édition No 1.

(3) L'édition en forme de livre, finalement corrigée, dont le délai de tirage n'est pas déterminé.

Votre comité recommande que la pratique suivie à la Chambre des Communes soit adoptée et qu'une édition quotidienne préliminaire non révisée des Débats, de 125 exemplaires, et une édition révisée en forme de livre soit préparée dans le plus bref délai possible pour distribution aux sénateurs, aux députés et au public généralement; et que les sénateurs aient la même facilité que les députés d'obtenir les exemplaires préliminaires en galée de leurs discours.

Votre comité recommande que MM. Holland, frères, sténographes du compte rendu des Débats du Sénat, reçoivent la somme de huit mille dollars (\$8,000), au lieu du prix

du contrat actuel, cette somme devant comprendre les enquêtes du comité des Divorces et des autres comités.

Votre comité recommande que, pour la prochaine session du Parlement, M. A. B. Hannay, soit ajouté au personnel des sténographes du Sénat aux appointements de quarante piastres (\$40) par semaine; mais il est entendu que l'on pourra cesser en tout temps de l'employer pendant la session en lui donnant avis d'une semaine.

Ses devoirs consisteront à rédiger un compte rendu analytique concis des débats et délibérations des comités permanents et spéciaux du Sénat, aux séances desquelles il assistera, et à livrer ce compte rendu aux correspondants de la presse pour y être publié à bref délai.

Aussi, à préparer un compte rendu analytique concis des débats du Sénat, au cours des débats, et à remettre le compte rendu des séances de l'après-midi aux correspondants de la presse à neuf heures du soir au plus tard. Si la séance se continue dans la soirée, le compte rendu devra être remis aux correspondants de la presse une heure au plus tard après l'ajournement du Sénat, et aussi qu'il ait un siège à la table, suivant l'arrangement dont conviendront Son Honneur le Président du Sénat et le président du comité.

Le tout respectueusement soumis.

F. L. BEIQUÉ,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (148) intitulé: "Loi modifiant l'annexe A des Statuts Revisés, 1906", a été lu la deuxième fois.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que les règles 24a et 63 du Sénat soient suspendues relativement au dit bill.

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants", ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé :

Que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Lougheed, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que le dit débat sur la dite motion soit remis à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la falsification", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général lundi prochain.

L'ordre du jour appelant la Chambre à se former de nouveau en comité général relativement au bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", ayant été lu,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à lundi prochain.

L'ordre du jour, appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à lundi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (AA) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*".

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le quatrième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la prise en considération des amendements faits par le comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Baird, secondé par l'honorable M. McKay (Truro), il a été

Ordonné, qu'il soit remis à mardi prochain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes au bill (UU) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marque de l'or et de l'argent".

Sur motion de l'honorable M. Gibson, secondé par l'honorable M. Watson, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (145) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (147) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois lundi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (161) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la présente session constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*", auquel elle demande le concours du Sénat,

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
JEUDI, 18 avril 1907.

Résolu,—Qu'il soit envoyé un message au Sénat priant Leurs Honneurs de vouloir bien renvoyer à cette Chambre, pour reconsidération, l'adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi qui a été adoptée par la Chambre des Communes le 25 mars dernier, et transmise au Sénat le 4 avril courant, pour le concours de Leurs Honneurs.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

L'honorable M. Young, du comité permanent des Ordres Permanents, a présenté son vingt-huitième rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu.

Il a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,
CHAMBRE DE COMITÉ No 8,
VENDREDI, 19 avril 1907.

Le comité permanent des Ordres Permanents a l'honneur de présenter son vingt-huitième rapport.

Votre comité auquel a été renvoyé, le 20 février dernier, l'ordre suivant du Sénat, à savoir:—

Que le comité des Ordres Permanents reçoive instruction de prendre en considération l'opportunité d'assimiler les règles du Sénat, relatives aux bills et pétitions d'intérêt privé, à celles de la Chambre des Communes et, s'il est d'avis que cette assimilation est opportune, de faire les amendements qu'il jugera nécessaires aux règles du Sénat, à l'honneur de faire le rapport suivant:—

Votre comité a pris en considération le dit ordre, et considérant que les règles de la Chambre des Communes n'ont été en force que durant la présente session et qu'elles seront probablement amendées, il ne juge pas à propos de faire aucun changement dans les règles du Sénat relatives aux bills privés au cours de cette session.

Le tout respectueusement soumis.

FINLAY M. YOUNG,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat lundi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à lundi prochain à trois heures de l'après-midi.

Lundi, 22 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Coffey,	Lovitt,	Robertson,
Beith,	Comeau,	Macdonald	Ross (Halifax),
Béique,	Costigan,	(Victoria),	Scott,
Bernier,	Davis,	McGregor,	Sullivan,
Bolduc,	Dessaulles,	McKay (Truro),	Talbot,
Bostock,	De Veber,	McLaren,	Thibaudeau
Boucherville, de	Domville,	McMillan,	(de la Vallière),
(C.M.G.),	Ellis,	McMullen,	Thibaudeau
Bowell	Ferguson,	Merner,	(Rigaud),
(Sir Mackenzie),	Fiset,	Miller,	Thompson,
Carling	Frost,	Owens,	Watson,
(Sir John),	Gillmor,	Perley,	Wood,
Cartwright	Godbout,	Poirier,	Yeo,
(Sir Richard),	Landry,	Power,	Young.
Cloran,	Lougheed,	Riley,

PRIÈRES.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat des copies des rapports du Conseil privé approuvés par le Gouverneur général le 26 mai et le 5 juillet 1906, en conformité de l'article 8 de l'Acte du Territoire du Yukon.

Ordonné, qu'elles soient déposées sur la table, et elles sont comme suit:—

(Voir Documents de la Session N° 220.)

L'ordre du jour appelant la prise en considération du message de la Chambre des Communes informant le Sénat qu'elle a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient d'amender l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de l'Acte du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, communément appelé l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, et priant le Sénat de se joindre à la Chambre des Communes au sujet de la dite adresse en remplissant le blanc avec les mots "Sénat et", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit rayé de l'ordre du jour.

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé:

Que la requête envoyée par la Chambre des Communes à l'effet de renvoyer à cette Chambre l'adresse à Sa Majesté le Roi touchant les subventions supplémentaires aux

provinces, soit immédiatement agréée et renvoyée à la Chambre des Communes.

Après débat.

L'honorable M. Ferguson a soulevé le point d'ordre suivant:—

Que ce message est contraire aux usages et aux formes de la procédure parlementaire, en ce qu'il ne dit pas qu'il a été fait quelque erreur dans l'adresse et en ce qu'il n'est appuyé sur aucun motif.

Son Honneur le Président a décidé que les règles du Sénat non plus que la pratique ne donnait aucune formule particulière pour la rédaction d'un message à envoyer par une Chambre à l'autre pour le retour d'une adresse comme celle dont il s'agit, le point d'ordre est mal fondé.

L'honorable M. Ferguson a soulevé un second point d'ordre, savoir: que d'après la règle 70, le Sénat ne peut procéder à la considération de ce message, lequel comporte une charge publique, en l'absence d'une déclaration par le gouvernement que l'adresse mentionnée dans la dite motion a été recommandée par un message de Son Excellence le Gouverneur général.

Son Honneur le Président a décidé que ce point d'ordre est mal fondé parce que la motion n'a pas pour objet la considération de l'adresse mentionnée au dit message.

Alors, la question de concours ayant été posée sur la motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie, renvoyant à cette Chambre pour plus ample considération, son adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi adoptée par elle le 25 mars dernier et transmise au Sénat le 4 avril courant.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le deuxième rapport du comité spécial chargé de faire une enquête, et de faire rapport de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes-Rocheuses et à l'ouest de la baie d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses rivières navigables, lacs et côtes maritimes.

Sur motion de l'honorable M. Coffey, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (51) intitulé: "Loi à l'effet de régler de nouveau la représentation des provinces de la Saskatchewan et d'Alberta dans la Chambre des Communes et de modifier la Loi de la représentation", a été lu la deuxième fois.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants".

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (127) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la falsification".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Ellis a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon".

(En comité.)

Le troisième article a été considéré de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. McKay (Truro) a fait rapport de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement a été lu par le greffier,

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

L'ordre du jour appelant la prise en considération du deuxième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été
Ordonné, que la prise en considération du dit rapport soit remise à demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (147) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le vingt-huitième rapport du comité permanent des Ordres Permanents.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été
Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (XX) intitulé: "Loi concernant un certain brevet de Philip J. Green, Melvin Hunt et John D. McMurrich", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (CCC) intitulé: "Loi pour faire droit à Victor Harold Lyon", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (EEE) intitulé: "Loi pour faire droit à Arthur Leon McPherson", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (X) intitulé: "Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Rock Life Assurance Company of Canada*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 18.—Substituer au mot "première" le mot "deuxième".

Page 2, lignes 28 et 29.—Substituer aux mots "sept d'entre eux formeront" les mots "une majorité d'entre eux constituera".

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Sullivan, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (PP) intitulé: "Loi constituant en corporation la Compagnie Canadienne d'assurance sur le bétail (Limitée), '*The Live Stock Insurance Company of Canada, Limited*'", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, lignes 10, 11 et 12.—Après "nom" retrancher les mots "de la Compagnie Canadienne d'assurance sur le bétail, Limitée, '*The Live Stock Insurance Company of Canada, Limited*'", et y substituer les mots "*The General Animal Insurance Company of Canada, Limited*".

Dans le titre.

Page 1.—Retrancher les mots "Canadienne d'assurance sur le bétail (Limitée), *The Live Stock*" et y substituer "*The General Animals*".

Sur motion de l'honorable M. David, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés et que le titre du bill soit "Loi constituant en corporation la Compagnie dite *The General Animal Insurance Company of Canada, Limited*".

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 19 avril 1907.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référée la pétition de Arthur Leon McPherson, en obtention de bill de divorce.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes, par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
VENDREDI, 19 avril 1907.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour remettre à cette Chambre la preuve, etc., faite devant le comité permanent du Sénat auquel a été référée la pétition de Victor Harold Lyon, en obtention de bill de divorce.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné.

Mardi, 23 avril 1907.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Comeau,	Landry,	Ross (Middlesex),
Beith,	Costigan,	Lougheed,	Ross (Halifax),
Béique,	David,	Lovitt,	Koy,
Bernier,	Davis,	Macdonald	Scott,
Bolduc,	Dessaulles,	(Victoria),	Sullivan,
Bostock,	De Veber,	McKay (Truro),	Talbot,
Boucherville, de	Domville,	McLaren,	Tessier,
(C.M.G.),	Ellis,	McMullen,	Thibaudeau
Bowell	Ferguson,	Merner,	(de la Vallière),
(Sir Mackenzie),	Fiset,	Miller,	Thibaudeau
Carling	Forget,	Montplaisir,	(Rigaud),
(Sir John),	Frost,	Owens,	Thompson,
Cartwright	Gibson,	Perley,	Watson,
(Sir Richard),	Gillmor,	Poirier,	Wood,
Casgrain,	Godbout,	Power,	Yeo,
Cloran,	Jaffray,	Riley,	Young.
Coffey,	Kerr,	Robertson,	

PRIÈRES.

L'honorable M. Watson, du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat, a présenté son quatrième rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ No 8,

MARDI, 23 avril 1907.

Le comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat a l'honneur de présenter son quatrième rapport.

Votre comité recommande d'accorder un congé d'absence de trois mois à M. A. R. F. Ralph, gardien de la chambre des journaux, et que pendant ce temps, ses devoirs soient remplis par M. E. Bérubé.

Votre comité recommande aussi de notifier Madame Bridget Egan et Mademoiselle Kate Kavanagh, femmes de journée employées durant la session que leurs services ne seront plus requis après la présente session, et de leur accorder une gratuité égale à six mois de salaire.

Le tout respectueusement soumis.

ROBT. WATSON,
Président.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit rapport soit pris en considération par le Sénat demain.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Robertson, a proposé :

Qu'il soit imprimé, en brochure, pour être distribués au public, dix mille exemplaires des discours prononcés au Sénat dans le cours de la session actuelle, à propos des "Pensions aux vieillards, annuités, etc.", sept mille exemplaires en anglais et trois mille en français.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera aujourd'hui, il reste ajourné jusqu'à demain, mercredi, à onze heures du matin, cette séance devant être une séance séparée et distincte jusqu'à une heure de l'après-midi, et ainsi de jour en jour, y compris le samedi, jusqu'à la fin de la session.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, a proposé la résolution suivante :

Résolu, que l'ordonnance en date du 26 mai dernier, intitulé : "Ordonnance concernant les hypothèques en faveur des mineurs", et l'ordonnance en date du 7 juillet dernier, intitulé : "Ordonnance concernant la vente de l'eau des courants et lacs dans le Territoire du Yukon, pour les fins de la production de la force motrice et le contrôle et la réglementation de la vente, de la transmission et de l'usage de cette force", promulguées par le Gouverneur en conseil sous l'autorité des dispositions qui comprennent actuellement l'article 16 du chapitre 63 des S.R.C., 1906, et qui, antérieurement à la mise en vigueur de cette dernière loi, comprenaient le paragraphe 1 de l'article 8 du chapitre 6 des Statuts de 1898, tel que décrété par l'article 3 du chapitre 34 des Statuts 2 Edouard VII, copies desquelles ordonnances et de l'arrêté du conseil nécessaire dans chaque cas ont été déposées devant cette Chambre, sont approuvées par cette Chambre, en conformité des dispositions de l'article 17 du dit chapitre 63.

Avec la permission du Sénat, la dite motion a été retirée.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (127) intitulé : "Loi modifiant la Loi de la falsification", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (135) intitulé : "Loi modifiant la Loi minière du Yukon" a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (148) intitulé : "Loi modifiant l'annexe A des Statuts révisés, 1906".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Coffey a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la prise en considération de l'amendement fait par le comité des Chemins de fer, Télégraphes et Havres au bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903".

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Landry a soulevé le point d'ordre suivant:—

Le rapport recommande de retrancher l'article unique du bill, ce qui n'est pas un amendement mais une recommandation dont la teneur est négative; le bill a pour objet de substituer une autre disposition à l'article 225 de l'Acte des Chemins de fer, 1903, et l'amendement recommandé par le rapport n'est que la négative de cette disposition et comporte le rejet du bill.

Son Honneur le Président a donné la décision suivante:—

Le bill en discussion est un bill public qui a été renvoyé par exception à un comité de bills privés. Ce comité a fait rapport à la Chambre, qui peut prononcer directement ou par l'intermédiaire du comité général.

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé en amendement:

Que le dit rapport du comité permanent des Chemins de fer, Télégraphes et Havres sur le bill (4) intitulé: "Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des Chemins de fer, 1903", ne soit pas adopté maintenant, mais que le bill soit renvoyé de nouveau au comité, avec instruction de rapporter le bill tel qu'il lui avait été renvoyé.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, la Chambre s'est divisée et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit:—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

Beith,	Ferguson,	Macdonald (Victoria),	Ross (Halifax), et
Comeau,	Jaffray,	McKay (Truro),	Ross
Davis,	Kerr,	McLaren,	(Middlesex).—14.
Ellis,	Landry,	Poirier,	

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,	Coffey,	Godbout,	Roy,
Béique,	Costigan,	Lougheed,	Sullivan,
Bolduc,	David,	Lovitt,	Thibaudeau
Bostock,	DeVeber,	McMullen,	(Rigaud),
Boucherville, de	Domville,	Merner,	Thompson,
Carling (Sir John),	Dessaulles,	Montplaisir,	Watson,
Cartwright	Fiset,	Perley,	Wood,
(Sir Richard),	Forget,	Power,	Yeo, et
Casgrain,	Frost,	Riley,	Young.—37.
Cloran,	Gibson,	Robertson,	

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été sur la même division, mais exprimée en sens inverse, résolue dans l'affirmative, et il a été Ordonné en conséquence.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le rapport du comité permanent du Compte rendu des Débats.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (145) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. David, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (161) intitulé: "Loi modifiant la loi de la présente session constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que les règles 24b, 63 et 129 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Ellis, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (51) intitulé: "Loi à l'effet de régler de nouveau la représentation des provinces de la Saskatchewan et d'Alberta dans la Chambre des Communes, et de modifier la Loi de la représentation".

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bernier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les règles 24b et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

L'ordre du jour appelant la reprise du débat ajourné sur la motion pour la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants", ayant été lu.

Sur motion de l'honorable M. Sullivan, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à demain.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, a pris en considération le troisième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé :

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit amendé en ajoutant dans la troisième ligne du deuxième paragraphe après le mot "soit" les mots "dans chaque cas où cet employé ne touche pas encore le maximum du salaire fixé dans ce rapport".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été posée de nouveau sur la motion principale,

L'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Béique, a proposé en amendement :

Que le dit rapport ne soit pas adopté maintenant mais qu'il soit amendé de nouveau en ajoutant après le mot "dollars" dans la quatrième ligne du dit paragraphe "excepté dans les cas de messieurs Trudel, Bouchard et Chapman, traducteurs français, dont les salaires devront être portés au maximum fixé dans l'annexe".

La question de concours ayant été posée sur la dite motion en amendement,

L'honorable M. Thompson, secondé par l'honorable M. Yeo, a proposé en amendement à l'amendement :

Que les mots "portés au maximum fixé dans l'annexe" soient retranchés et remplacés par les suivants: "augmentés de cent dollars par année jusqu'à ce qu'ils soient arrivés au maximum fixé dans l'annexe".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement à l'amendement, la Chambre s'est divisée, et les noms ayant été demandés, ils ont été pris comme suit :—

CONTENTS :

Les honorables messieurs

DeVeber,	Lovitt,	Power,	Thompson,
Ellis,	McKay (Truro),	Robertson,	Watson,
Gibson,	McLaren,	Ross (Middlesex),	Wood, et
Jaffray,	McMullen,	Scott,	Yeo.—17.
Kerr,			

NON-CONTENTS :

Les honorables messieurs

Baker,	Casgrain,	Fiset,	Riley,
Béique,	Cloran,	Forget,	Roy,
Beith,	Coffey,	Godbout,	Sullivan,
Bernier,	Comeau,	Landry,	Tessier, et
Bolduc,	David,	Lougheed,	Thibaudeau
Boucherville, de	Desaulles,	Merner,	(Rigaud).—26.
Bowell	Ferguson,	Montplaisir,	
(Sir Mackenzie),			

Ainsi, elle a été résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été résolue dans l'affirmative.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, telle qu'amendée, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (147) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé en insérant après le mot "peut" dans la neuvième ligne de cet article les mots: "après avis donné par annonce ou autrement".

L'article suivant a été ajouté au bill comme article deux:—

2. Le dit acte est de plus amendé par l'addition à l'article 30 du paragraphe suivant:—

"2. Lorsque d'après les lois d'une province, les cours de cette province acceptent une compagnie de trust et lui permettent d'agir comme administrateur, syndic ou curateur sans donner de cautionnement, cette compagnie de trust peut être nommée liquidateur d'une compagnie sous l'empire du présent acte, sans donner de cautionnement".

Quelque temps après la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bostock a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (136) intitulé: "Loi à l'effet de modifier les dispositions du Code criminel concernant le maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la règle 23^f de cette Chambre soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (ZZ) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Fidelity Life Insurance Company of Canada*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 25.—Après l'alinéa (g), insérer ce qui suit sous forme d'alinéa (h), savoir:—

"(h) 'fréquence' signifie le nombre des périodes complètes du courant alternatif par seconde".

Page 1, ligne 26.—Après "ampère-heures" insérer "à un voltage donné".

Page 2, ligne 1.—Après "4" retrancher tous les mots jusqu'à la fin du paragraphe 2 et insérer ce qui suit, en leur lieu et place, savoir:—

"1. Avant de commencer à fournir de l'énergie électrique à un abonné pour l'éclairage, le fournisseur doit déclarer à cet abonné, par écrit signé de sa main, quelle est la pression constante, et, si le courant est alternatif, la fréquence à laquelle il se propose de fournir cette énergie à ses bornes.

"2. La variation de la pression et, dans le cas de courants alternatifs, la fréquence, aux bornes de l'abonné, ne doit, dans aucune des conditions du débit auquel l'abonné a droit ni en aucun temps, excéder quatre pour cent de la pression constante ou de la fréquence déclarée soit que cette variation soit due à la résistance des lignes de service ou des appareils appartenant au fournisseur, ou à quelque action ou effet produit par ces appareils et dont la responsabilité ne peut être attribuée à l'abonné, soit qu'elle soit due en partie à une variation de pression dans les conducteurs de distribution qui fournissent l'énergie".

Page 2, ligne 31.—Substituer au mot "danger" le mot "perte par fuite".

Page 3, ligne 12.—Après "9" enlever tous les mots de l'article et y substituer les mots suivants, savoir:—

"Tout employé des fournisseurs qui y est autorisé par écrit par l'inspecteur peut—

"(a) afin d'inspecter leurs fils électriques, compteurs, accumulateurs, garnitures, ouvrages, et appareils pour la fourniture de l'électricité; ou

"(b) pour constater la quantité d'électricité consommée ou fournie; ou

"(c) pour enlever des fils électriques, compteurs, accumulateurs, garnitures, ouvrages et appareils appartenant aux fournisseurs; ou

"(d) dans le cas où l'abonné ne désire plus avoir d'électricité ou que les fournisseurs sont autorisés à mettre fin à la fourniture d'électricité à une propriété quelconque; en faisant en cela aussi peu de dommages que possible, pénétrer à toute heure raisonnable sur toute propriété à laquelle il est ou il a été fourni de l'électricité par les fournisseurs.

"2. Cet employé doit réparer tous les dégâts causés par cette visite, cette inspection ou cet enlèvement".

Page 3, ligne 37.—Retranchez tout l'article 11 intitulé "Inspecteurs" et y substituer le suivant intitulé:—

"Fonctionnaires.

"11. Le Gouverneur en conseil peut nommer pour les fins de la présente loi un électricien expert qui sera connu sous la désignation d'Ingénieur électricien chef, ainsi que des adjoints ou aides selon que le chef du ministère en tout temps jugera nécessaire. L'ingénieur électricien chef aura, sous les ordres du ministre du Revenu de l'Intérieur, la garde des étalons de mesures électriques; il aura la direction des comparaisons, des vérifications, et des autres opérations relatives aux étalons et autres

instruments de mesurage électrique, et il aura la surveillance et la direction générales du service de l'inspection de l'électricité par tout le Canada.

"2. Personne ne sera nommé aux fonctions d'inspecteur ou d'aide-inspecteur avant d'avoir satisfait à un examen en électricité établissant son aptitude; cet examen doit se faire par un jury composé de trois examinateurs dont l'un, le président, doit être l'ingénieur électricien chef, et les deux autres des électriciens experts à nommer par le Gouverneur en conseil. Le présent article ne porte aucune atteinte à la position ou à la situation des fonctionnaires nommés antérieurement à la présente loi.

"3. Les gradués en génie électrique d'une université canadienne peuvent être nommés sans subir d'examen d'aptitude.

"4. Nul inspecteur ne peut être marchand d'électricité ou de compteurs d'électricité, ou être employé par une personne qui fournit de l'électricité ou des compteurs".

Page 4, ligne 14.—Insérer ce qui suit à titre de premier paragraphe de l'article 13:—

"13. N'est admis à la vérification en Canada nul compteur qui n'a pas été agréé par le ministre".

Page 4, ligne 40.—Après le mot "vérification" retrancher tous les mots jusqu'à "légal" à la première ligne de la page 5 et insérer les mots "première ou vérification subséquente".

Page 7, ligne 9.—Après "livres" retranchez tous les mots jusqu'à "et", ligne 10, et insérer "tenus à jours et où seront inscrits les noms et les adresses de ses abonnés qui emploient des compteurs".

Page 7, ligne 43.—Après "quiconque" insérer "le sachant".

Page 8, ligne 11.—Substituer aux mots "de la ligne" les mots "des lignes".

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que les dits amendements soient pris en considération par le Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (DDD) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prudential Life Insurance Company of Canada*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec un amendement, auquel elle demande son concours.

Le dit amendement a été lu par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 21.—Après "souscrits" insérer "et que dix pour cent de cette somme auront été versés dans une banque chartée en Canada".

Page 2, ligne 42.—Substituer "deuxième" à "première".

Page 3, ligne 26.—Aux mots "sept formeront" substituer "une majorité des directeurs constituera".

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Casgrain, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit pris en considération par le Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures du matin.

Mercredi, 24 avril 1907.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à 11 heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable **RAOUL DANDURAND**, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Comeau,	Kerr,	Robertson,
Beith,	Costigan,	Landry,	Ross (Middlesex),
Béique,	David,	Lougheed,	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Davis,	Lovitt,	Roy,
Bolduc,	Dessaulles,	Macdonald	Scott,
Bostock,	De Véber,	(Victoria),	Sullivan,
Boucherville, de	Domville,	McKay (Truro),	Talbot,
(C.M.G.),	Edwards,	McLaren,	Tessier,
Bowell	Ellis,	McMillan,	Thibaudeau
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McMullen,	(de la Vallière),
Carling	Fiset,	Merner,	Thibaudeau
(Sir John),	Forget,	Miller,	(Rigaud),
Cartwright	Frost,	Montplaisir,	Thompson,
(Sir Richard),	Gibson,	Perley,	Watson,
Casgrain,	Gillmor,	Poirier,	Wood,
Cloran,	Godbout,	Power,	Yeo,
Coffey,	Jaffray,	Riley,	Young.

PRIÈRES.

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, priant Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copies de toutes lettres échangées entre la Chambre de Commerce de Montréal, ou toutes autres personnes, et l'honorable directeur général des Postes, ou le ministère des Postes, au sujet de l'augmentation des tarifs postaux sur les journaux expédiés aux Etats-Unis ou à tout autre pays.

La question de concours ayant été éposée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Résolu, que l'ordonnance en date du 26 mai dernier, intitulé : "Ordonnance concernant les hypothèques en faveur des mineurs", et l'ordonnance en date du 7 juillet dernier, intitulé : "Ordonnance concernant la vente de l'eau des courants et lacs dans le Territoire du Yukon, pour les fins de la production de la force motrice et le contrôle et la réglementation de la vente, de la transmission et de l'usage de cette force", promul-

guées par le Gouverneur en conseil sous l'autorité des dispositions qui comprennent actuellement l'article 16 du chapitre 63 des S.R.C., 1906, et qui, antérieurement à la mise en vigueur de cette dernière loi, comprenaient le paragraphe 1 de l'article 8 du chapitre 6 des Statuts de 1898, tel que décrété par l'article 3 du chapitre 34 des Statuts 2 Edouard VII, copies desquelles ordonnances et de l'arrêté du conseil nécessaire dans chaque cas ont été déposées devant cette Chambre, sont approuvées par cette Chambre, en conformité des dispositions de l'article 17 du dit chapitre 63.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (148) intitulé: "Loi modifiant l'annexe A des Statuts révisés, 1906", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (147) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations", a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (145) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Comeau a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants".

Après un nouveau débat,

Sur motion de l'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le quatrième rapport du comité permanent de l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.

Sur motion de l'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le troisième rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

L'honorable M. Béique, secondé par l'honorable M. Gibson, a proposé:

Que le dit rapport soit adopté maintenant.

L'honorable M. Ellis, secondé par l'honorable M. Power, a proposé en amendement :

Que le troisième rapport du comité mixte relatif aux Impressions du Parlement, présenté à la Chambre des Communes, le mardi, dix-neuvième jour de mars 1907, soit amendé comme suit :—

1. En retranchant du rapport la recommandation faite de ne pas imprimer le rapport de la Commission Royale sur les Assurances sur la vie, No 123*a* et la preuve faite devant la dite commission, No 123*b*, et que ces documents soient imprimés.

2. Que le dit rapport, tel qu'amendé, soit adopté.

Après débat,

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que la suite du débat soit remise à la prochaine séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Davis,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Beith,	Dessaulles,	Macdonald	Ross (Halifax),
Béique,	De Veber,	(Victoria),	Ross (Moosejaw),
Bernier,	Domville,	Mackay (Alma),	Roy,
Bolduc,	Edwards,	McKay (Truro),	Scott,
Bostock,	Ellis,	McLaren,	Sullivan,
Boucherville, de	Ferguson,	McMillan,	Talbot,
(C.M.G.),	Fiset,	McMullen,	Tessier,
Bowell	Forget,	Merner,	Thibaudeau
(Sir Mackenzie),	Frost,	Miller,	(de la Vallière),
Cartwright	Gibson,	Montplaisir,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Gillmor,	Owens,	(Rigaud),
Casgrain,	Godbout,	Perley,	Thompson,
Cloran,	Jaffray,	Poirier,	Watson,
Coffey,	Kerr,	Power,	Wood,
Comeau,	Landry,	Riley,	Yeo,
Costigan,	Lougheed,	Robertson,	Young.
David,			

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (139) intitulé : "Loi créant un ministère des Mines", auquel elle demande le concours du Sénat. Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (145) intitulé: "Loi modifiant le Code criminel", a été lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un, deux et trois ont été lus et agréés.

L'article quatre a été lu et amendé comme il suit:—

Page 1, ligne 12.—Retrancher depuis "mots" jusqu'à la fin de l'article et insérer "et tels autres lieux que pourra désigner le maître général des Postes", après le mot "Dawson" dans la dernière ligne.

L'article cinq a été lu et agréé.

Le titre a été de nouveau lu et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Cloran a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (136) intitulé: "Loi à l'effet de modifier les dispositions du Code criminel concernant le maintien de la paix dans le voisinage de travaux publics", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (P) intitulé: "Loi concernant l'inspection de l'électricité".

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération les amendements faits par la Chambre des Communes au bill (DDD) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Prudential Life Assurance Company of Canada*".

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Bostock, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'amendement au rapport du comité mixte du Sénat et de la Chambre des Communes relatif aux Impressions du Parlement.

Après un nouveau débat.

Sur motion de l'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Macdonald (Victoria), il a été

Ordonné, que la suite du débat sur la dite motion en amendement soit remise à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat sur la deuxième lecture du bill (FFF) intitulé: "Loi concernant les jeunes délinquants".

Après un nouveau débat,

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général mardi prochain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (TT) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Ottawa Terminal Railway Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 29.—Substituer "de" à "d'au plus".

Page 5, ligne 15.—Rayer les mots "et au contrôle".

Page 5, ligne 16.—Rayer les mots "à la gare et".

Page 5, ligne 21.—Retrancher tous les mots après "19" et insérer en leur lieu et place les mots suivants: "Les plans et devis pour la construction de la dite gare doivent être soumis à l'approbation du Gouverneur en conseil le quinzième jour de juillet mil neuf cent sept ou auparavant et la construction de la dite gare doit être commencée dans les six mois après l'agrément des dits plans et devis par le Gouverneur en conseil et doit être achevée dans les deux ans après la date par le présent fixée pour le commencement de la construction de la dite gare".

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Jeudi, 25 avril 1907.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable **RAOUL DANDURAND**, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	Cox,	Lougheed,	Riley,
Béique,	David,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Bolduc,	Davis,	Macdonald	Ross (Halifax),
Bostock,	Dessaulles,	(Victoria),	Ross (Moosejaw),
Boucherville, de	De Veber,	McKay (Truro),	Roy,
(C.M.G.),	Domville,	McLaren,	Scott,
Bowell	Ellis,	McMillan,	Sullivan,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McMullen,	Talbot,
Carling	Fiset,	Merner,	Tessier,
(Sir John),	Frost,	Miller,	Thibaudeau
Cartwright	Gibson,	Mitchell,	(Rigaud).
(Sir Richard),	Gillmor,	Montplaisir,	Thompson,
Cloran,	Godbout,	Owens,	Watson,
Coffey,	Jaffray,	Perley,	Wood,
Comeau,	Kerr,	Poirier,	Yeo,
Costigan,	Landry,	Power,	Young.

PRIÈRES.

Son Honneur le Président, du comité permanent du Restaurant, a présenté son premier rapport.

Ordonné qu'il soit reçu, et

Le dit rapport a été alors lu par le greffier, comme suit:—

SÉNAT,

OTTAWA, 24 avril 1907.

Le comité permanent du Restaurant a l'honneur de présenter le rapport suivant:—

Considérant que la gestion du restaurant par un particulier n'a pas donné satisfaction;

Considérant que la suppression du *bar room* est une réforme qui devrait se faire;

Votre comité recommande qu'on l'autorise à retenir pour la prochaine session les services d'un surintendant qui tiendra le restaurant pour l'avantage exclusif des sénateurs et de leurs hôtes d'après les conditions et les règlements que votre comité jugera à propos en vue d'améliorer l'état de choses actuel, tout en maintenant autant que possible l'équilibre entre la recette et la dépense.

Le tout respectueusement soumis.

R. DANDURAND,
Président.

Sur motion de l'honorable Sir Mackenzie Bowell, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat le rapport du Secrétaire d'Etat du Canada pour l'année expirée le 31 décembre 1906.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table, et il est comme suit:—

(Voir Documents de la Session No 29.)

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Kerr, a proposé:

Que comme il est rapporté dans les procès-verbaux de la Chambre des Communes du 25 avril 1907, que le bill (YY) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Erie Ontario Power Company*", a été retiré, le comptable du Sénat soit autorisé à rembourser les honoraires payés sur le dit bill, moins les frais d'impression et de traduction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé:

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général, pour prier Son Excellence de vouloir bien faire transmettre au Sénat copie de tous les documents et de toute correspondance quelconque se rattachant au choix et à la prise de possession des terrains maintenant connus sous le nom de camp militaire de Petewawa.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné, que la dite adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général par ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil privé.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", a été, tel qu'amendée, lu la troisième fois.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (139) intitulé: "Loi créant un ministère des Mines", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la prochaine séance du Sénat.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (136) intitulé: "Loi à l'effet de modifier les dispositions du Code criminel concernant le maintien de la paix dans le voisinage de travaux publics".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un et deux ont été lus et agréés.

L'article trois a été lu et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. David a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (146) intitulé: "Loi modifiant la Loi statutaire relativement aux provinces de la Saskatchewan et d'Alberta", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (159) intitulé: "Loi à l'effet d'étendre les pouvoirs des Commissaires du havre de Québec en matière d'emprunts", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (165) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Douanes", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (166) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (172) intitulé: "Loi abrogeant la Loi de la présente session intitulé: 'Loi concernant les arpentages de terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux'", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (173) intitulé: "Loi concernant les primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (174) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la fabrication de la ficelle d'engergage en Canada", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été Ordonné que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants :—

CHAMBRE DES COMMUNES,
MERCREDI, 24 avril 1907.

Résolu,—Qu'il soit porté un message au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté leur amendement au bill (No 135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon", avec une modification dans la version anglaise seulement.

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,

Greffier des Communes.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Gibson, il a été

Ordonné, que le dit message soit pris en considération par le Sénat à sa prochaine séance.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Beith,	David,	Lovitt,	Ross (Middlesex),
Béique,	Davis,	Macdonald	Ross (Halifax),
Bolduc,	Dessaulles,	(Victoria),	Ross (Moosejaw),
Bostock,	De Veber	Mackay (Alma),	Roy,
Boucherville, de	Domville,	McKay (Truro),	Scott,
(C.M.G.),	Edwards,	McLaren,	Sullivan,
Bowell	Ellis,	McMillan,	Talbot,
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	McMullen,	Tessier,
Carling	Fiset,	Merner,	Thibaudeau
(Sir John),	Frost,	Miller,	(de la Vallière),
Cartwright	Gibson,	Mitchell,	Thibaudeau
(Sir Richard),	Gillmor,	Montplaisir,	(Rigaud),
Cloran,	Godbout,	Owens,	Thompson,
Coffey,	Jaffray.	Perley,	Watson,
Comeau,	Kerr,	Poirier,	Wood,
Costigan,	Landry,	Power,	Yeo,
Cox,	Lougheed,	Riley,	Young.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que le greffier reçoive instruction de faire imprimer et relier, en un volume, 500 exemplaires du nouveau Manuel, du Règlement et Formes de procéder du Sénat, de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, et ses amendements, des lettres patentes établissant la fonction du Gouverneur général, des instructions royales au Gouverneur général, et de la commission du titulaire actuel à cette fonction, avec tables de matières et index.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (139) intitulé : "Loi créant un ministère des Mines".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme suit :—

Page 1, lignes 3 et 4.—Retrancher "du ministère" et insérer "de la Géologie et".

Les articles deux à cinq inclusivement ont été lus et agréés.

L'article six a été lu et amendé, comme il suit :—

Page 2, ligne 20.—Après "adéquate" insérer "des ressources et".

Les articles restants du bill ont été lus et agréés.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Landry a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et

Les dits amendements ayant été lus par le greffier,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, qu'ils soient agréés.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été passé, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (136) intitulé : "Loi à l'effet de modifier les dispositions du Code criminel concernant le maintien de la paix dans le voisinage de travaux publics".

(*En comité.*)

L'article trois a été considéré de nouveau et agréé.

Les articles restants du bill ont été lus et agréés.
Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Cox a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné
le dit bill en entier et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard
Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont
rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard
Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette
Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a repris le débat ajourné sur l'amende-
ment de l'honorable M. Ellis à la prise en considération du 3me rapport du comité
mixte des Impressions du Parlement.

Après un nouveau débat.

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été
résolue dans la négative.

La question de concours ayant été alors posée sur la motion principale, elle a été
résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des
chemins de fer", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard
Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du
Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (146) intitulé: "Loi modi-
fiant la Loi statutaire relativement aux provinces de la Saskatchewan et d'Alberta",
ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard
Cartwright, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (159) intitulé: "Loi à l'effet d'étendre les
pouvoirs des Commissaires du havre de Québec en matière d'emprunts", a été lu la
deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard
Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont
rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard
Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et agréé.

Le second article a été lu et remis.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et L'honorable M. McKay (Truro) a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la seconde séance du Sénat demain.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Le Sénat a repris sa séance.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (165) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (166) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux Commissaires du havre de Montréal", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (172) intitulé: "Loi abrogeant la loi de la présente session, intitulée 'Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux'", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

L'ordre du jour appelant la deuxième lecture du bill (173) intitulé: "Loi concernant les primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada", ayant été lu,

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, qu'il soit remis à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (174) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la fabrication de la ficelle d'engergage en Canada", a été lu la deuxième fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général à la première séance du Sénat demain.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération l'amendement fait par la Chambre des Communes à l'amendement fait par le Sénat au bill (135) intitulé: "Loi modifiant la Loi minière du Yukon".

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé à l'amendement fait par la Chambre des Communes à l'amendement du Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au

dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (175) intitulé: "Loi amendant la Loi de la marine marchande du Canada, auquel elle demande concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que la règle 23f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au

dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures du matin.

Vendredi, 26 avril 1907.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Cox,	Lougheed,	Ross (Moosejaw),
Beith,	Dessaulles,	Macdonald	Roy,
Béique,	De Veber,	(Victoria),	Scott,
Bolduc,	Domville,	McMillan,	Sullivan,
Bostock,	Edwards,	McMullen,	Talbot,
Boucherville, de	Ellis,	Merner,	Tessier,
(C.M.G.),	Ferguson,	Miller,	Thibaudeau
Bowell	Frost,	Montplaisir,	(de la Vallière),
(Sir Mackenzie),	Gibson,	Owens,	Thibaudeau
Cartwright	Gillmor,	Perley,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Godbout,	Poirier,	Thompson,
Cloran,	Jaffray,	Power,	Watson,
Coffey,	Kerr,	Riley,	Wood,
Comeau,	Landry,	Ross (Middlesex),	Young.
Costigan,			

PRIÈRES.

L'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Perley, a proposé:

Que la somme de *cent dollars* soit payée à M. E. J. Chambers à même le crédit de \$1,000 accordé au comité spécial, chargé par cette Chambre de faire une enquête et de faire rapport, de temps à autre, sur la valeur de la partie du Dominion située au nord de la ligne de partage des eaux de la Saskatchewan, à l'est des Montagnes-Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et de Saskatchewan et le territoire Mackenzie, sur l'étendue de ses rivières navigables, lacs et côtes maritimes, et aussi sur les territoires d'Ungava et de Keewatin, en considération de ses services pour la révision et la publication des témoignages pris devant ce comité.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Les articles un et deux ont été lus et agréés.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le bill, y avait fait quelque progrès, et l'avait chargé de demander la permission de siéger de nouveau.

Ordonné, que permission soit accordée au dit comité de siéger de nouveau à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (177) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que la règle 23^f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la prochaine séance du Sénat.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (178) intitulé: "Loi autorisant des subventions à l'effet d'aider à la construction des lignes de chemins de fer qui y sont mentionnés", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que la règle 23^f du Sénat soit suspendue en tant qu'elle a rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois à la première séance du Sénat demain.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (147) intitulé: "Loi modifiant la Loi des liquidations", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,

JEUDI, 25 avril 1907.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient de modifier l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de la loi du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande communément appelé Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou par ou en vertu de tous termes ou conditions auxquels toutes autres provinces ont été admises dans l'Union, à être faits par le Canada aux autres provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, et priant qu'il plaise à Sa Majesté de faire soumettre au parlement impérial, à sa session actuelle, une mesure pour abroger les dispositions du susdit article de l'Acte de l'Amérique Britannique du

Nord, 1867, susmentionné;—et pour prier Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse, en remplissant le blanc avec les mots " Sénat et ".

Ordonné, que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,

Greffier des Communes.

La dite adresse à Sa Majesté a été lue par le greffier, et elle est comme suit:—

A Sa Très Excellente Majesté le Roi:

Très Gracieux Souverain:—

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, le et la Chambre des Communes du Canada, réunis en Parlement, approchons humblement de Votre Majesté, pour lui représenter qu'il est à propos de modifier l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de la loi du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, communément appelé Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, ou par ou en vertu de tous termes ou conditions auxquels toutes autres provinces ont été admises dans l'Union, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures en décrétant que,—

A. Au lieu des montants actuellement payables les sommes payables à l'avenir, chaque année, par le Canada aux diverses provinces, pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures le seront d'après le chiffre de leur population, ainsi qu'il suit:—

(a) Si la population de la province est de moins de 150,000	\$100,000
(b) Si la population de la province est de 150,000, mais ne dépasse pas 200,000	150,000
(c) Si la population de la province est de 200,000, mais ne dépasse pas 400,000	180,000
(d) Si la population de la province est de 400,000, mais ne dépasse pas 800,000	190,000
(e) Si la population de la province est de 800,000, mais ne dépasse pas 1,500,000	220,000
(f) Si la population de la province dépasse 1,500,000	240,000

B. Au lieu du subside annuel à tant par tête de la population actuellement accordé, les paiements annuels seront à l'avenir au même taux de quatre-vingts centins par tête, mais sur la population de chaque province telle que constatée de temps à autre par le dernier recensement décennal, [ou dans le cas des provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et d'Alberta, respectivement, par le dernier recensement quinquennal ou estimation statutaire,] jusqu'à ce que cette population dépasse 2,500,000, —et au taux de soixante centins par tête sur la proportion de la dite population qui dépassera 2,500,000.

C. Une allocation additionnelle de cent mille piastres, annuellement, sera payée pendant dix ans, à la province de la Colombie-Britannique.

D. Rien de contenu dans la présente pétition ne supprimera ou n'affectera en aucune manière les conditions spéciales accordées à une province particulière en vertu desquelles cette province est devenue partie de la Puissance du Canada, ou le droit d'aucune province au paiement d'une subvention spéciale ci-devant accordée par le Parlement du Canada à aucune province pour quelque objet spécial spécifié dans cette subvention.

Nous prions qu'il plaise à Votre Majesté de faire soumettre au parlement impérial, à sa session actuelle, une mesure pour abroger les dispositions de l'article 118 de la loi dite Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, susdite, et pour les remplacer par l'échelle des paiements ci-dessus mentionnés, lesquels seront en règlement définitif et immuable des sommes à payer annuellement aux diverses provinces du Canada, pour leurs besoins locaux et pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures.

Ces allocations seront payées semestriellement d'avance à chaque province; mais le gouvernement du Canada déduira de ces allocations, contre toute province, toutes les sommes computables pour intérêts sur la dette publique de cette province excédant les divers montants stipulés dans la dite loi.

Et nous prions humblement Votre Majesté de vouloir bien prendre notre requête en sa favorable et gracieuse considération.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que la dite adresse à Sa Majesté soit prise en considération par le Sénat à la prochaine séance du Sénat.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright,

Le Sénat s'est ajourné à trois heures de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à trois heures de l'après-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Cox,	Landry,	Robertson,
Beith,	Davis,	Loughead,	Ross (Middlesex),
Béique,	Dessaulles,	Macdonald	Ross (Moosejaw),
Bolduc,	De Veber,	(Victoria),	Scott,
Bostock,	Domville,	Mackay (Alma),	Sullivan,
Boucherville, de	Edwards,	McMullen,	Tessier,
(C.M.G.),	Ellis,	Merner,	Thibaudeau
Bowell	Ferguson,	Miller,	(de la Vallière),
(Sir Mackenzie),	Frost,	Montplaisir,	Thibaudeau
Cartwright	Gibson,	Owens,	(Rigaud),
(Sir Richard),	Gillmor,	Perley,	Thompson,
Cloran,	Godbout,	Poirier,	Watson,
Comeau,	Jaffray,	Power,	Wood,
Costigan,	Kerr,	Riley,	Young.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (75) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer".

(En comité.)

Le troisième article a été lu et retranché et les articles suivants ont été ajoutés au bill comme articles 3, 4, 5, 6, 7, 8 et 9:—

"3. Tout tel acte de mortgage ci-devant donné, au sujet duquel il n'y avait aucune loi prescrivant ce dépôt, ou toute cession de ce mortgage, ou tout autre acte ayant quelque effet sur ce mortgage, ou une copie assermentée de ces pièces, peuvent être déposées au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada dans les quatre-vingt-dix jours de l'adoption de la présente loi.

“ 2. Avis de ce dépôt doit être publié sans délai dans la *Gazette du Canada*.

“ 3. Nul créancier d'une telle compagnie, nul acheteur ou créancier mortgageaires, qui le deviendront après la publication du dit avis, ne pourront s'objecter à ce mortgage ou autre acte au sujet duquel aura été fait le dit dépôt et donné le dit avis, pour la raison que ces pièces n'ont pas été autrement déposées, enregistrées ou casées, aux termes des dispositions de quelque loi concernant le dépôt, l'enregistrement ou la mise en case d'actes relatifs à la propriété mobilière ou immobilière.

“ 4. Tout contrat faisant preuve de la location, de la vente ou tradition conditionnelles de matériel roulant à une compagnie, doit être fait par écrit et dûment passé par les parties, et on peut le déposer, ou en déposer une copie au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada dans les vingt et un jours de sa passation, et il n'est pas nécessaire qu'un contrat ainsi déposé soit autrement déposé, enregistré ou casé selon les dispositions d'aucune loi concernant le dépôt, l'enregistrement ou la mise en case d'actes relatifs à la propriété mobilière ou immobilière; et tout acte de location, de vente ou de tradition conditionnelles de matériel roulant comme susdit, dûment passé et déposé, sera valable.

“ (2) Avis de ce dépôt doit être publié sans délai dans la *Gazette du Canada*.

“ 5. Tout contrat ci-devant fait par écrit et dûment passé par les parties, faisant preuve de la location, vente conditionnelle ou mortgage de matériel roulant, peut être déposé au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada dans les quatre-vingt-dix jours de l'adoption de la présente loi et, s'il n'est pas ainsi déposé, il sera sans valeur à l'égard des acheteurs ou créanciers mortgageaires qui le deviendront après la présente loi.

“ (2) Avis de ce dépôt doit être publié sans délai dans la *Gazette du Canada*.

“ 6. Nul acheteur ou créancier mortgageaire qui le deviendra après la publication du dit avis ne pourra s'objecter à la location, vente conditionnelle, ou mortgage comme susdit au sujet desquels aura été fait le dit dépôt et donné le dit avis, parce que ces pièces n'ont pas été autrement déposées, enregistrées ou casées aux termes des dispositions de quelque loi concernant le dépôt, l'enregistrement ou la mise en cases d'actes relatifs à la propriété mobilière ou immobilière.

“ 7. Dans le cas d'un acte de mortgage, d'hypothèque ou autre instrument passé par une compagnie constituée en corporation, pour garantir des obligations, débentures, billets ou autres valeurs sur du matériel roulant affecté par cette location, vente ou tradition conditionnelles, cet acte ou une copie de cet acte peut être déposée au bureau du Secrétaire d'Etat du Canada dans les vingt et un jours de la passation de cet acte, qui, lorsqu'il aura été ainsi déposé sera valable à l'encontre de tous acheteurs ou créanciers mortgageaires subséquents, et nulle autre mise en case ou enregistrement ne seront nécessaires.

“ Un acte de mortgage, d'hypothèque ou autre instrument ci-devant passé sera valable à l'encontre des créanciers de la compagnie et des acheteurs ou créanciers mortgageaires qui le deviendront après la présente loi, si cet acte ou une copie de cet acte est déposé au bureau du Secrétaire d'Etat dans les quatre-vingt-dix jours de l'adoption de la présente loi.

“ (2) Avis de ce dépôt doit être publié sans délai dans la *Gazette du Canada*.

“ 8. Est abrogé le paragraphe 5 de l'article 299 de la Loi des chemins de fer, et remplacé par ce qui suit:—

“ (5) L'acquéreur doit s'adresser au Parlement du Canada lors de la session qui suit l'ordonnance rendue par le ministre, pour en obtenir un acte constitutif ou quelque autre autorisation législative lui permettant de posséder et d'exploiter ce chemin de fer.

“ 9. Le paragraphe 2 de l'article 136 de la Loi des chemins de fer est amendé en ajoutant après le mot “secrétaire”, dans la deuxième ligne, les mots “ou un assistant secrétaire.”

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et l'honorable M. Watson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec divers amendements, qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien les recevoir.

Ordonné, qu'ils soient reçus maintenant, et Les dits amendements ont été lus par le greffier.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été Ordonné, que les règles 24*b*, 24*d*, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec divers amendements, auxquels il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (146) intitulé: "Loi modifiant la Loi statutaire relativement aux provinces de la Saskatchewan et d'Alberta", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24*b*, 24*e*, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

La Chambre, conformément à l'ordre, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

l'honorable M. Young a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (165) intitulé: "Loi modifiant la Loi des douanes".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et
L'honorable M. Baker a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24b, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, sur division, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (166) intitulé: "Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux 'Commissaires du havre de Montréal'".

(*En comité.*)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Bolduc a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Avec la permission du Sénat:

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24b, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (172) intitulé: "Loi abrogeant la loi de la présente session intitulée 'Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux'".

(*En comité.*)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé en ajoutant à la fin de cet article ce qui suit: "les parties de la Loi des terres fédérales, chapitre 55 des Statuts révisés, qui ont

pu être abrogées ou modifiées par la dite loi de la présente session, sont de nouveau mises en vigueur et auront la même force et le même effet que si la dite loi de la présente session n'eut pas été adoptée”.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Poirier a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et
Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24*b*, 24*d*, 30 et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (173) intitulé: "Loi concernant des primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24*b* et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

La Chambre, conformément à l'ordre du jour, s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au bill (174) intitulé: "Loi modifiant la Loi concernant la fabrication de la ficelle d'engergage en Canada".

(En comité.)

Le titre a été lu et remis.

Le premier article a été lu et amendé comme il suit:—

Page 1, ligne 16.—Retranchez le mot "pour".

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Gibson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudrait bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Avec la permission du Sénat :

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que les règles 24*b* et 63 soient suspendues relativement au dit bill.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion du très honorable Sir Richard Cartwright, secondé par l'honorable M. Scott, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (171) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24*b* et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (175) intitulé: "Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24*b*, 24*e* et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit renvoyé à un comité général présentement.

Conformément à l'ordre, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Thompson a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait cahrgé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Conformément à l'ordre du jour, la Chambre s'est ajournée à loisir, et s'est formée de nouveau en comité général relativement au bill (159) intitulé: "Loi à l'effet d'étendre les pouvoirs des Commissaires du havre de Québec en matière d'emprunts".

(En comité.)

Le second article a été considéré de nouveau et agréé.

Le titre a été lu de nouveau et agréé.

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Sullivan a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport à la Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois demain.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (177) intitulé: "Loi modifiant la Loi des juges", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24^b et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Six heures ayant sonné, Son Honneur le Président a quitté le fauteuil pour le reprendre à sept heures et demie.

Sept heures et demie du soir.

Conformément à l'ordre du jour, le Sénat a pris en considération le message de la Chambre des Communes informant le Sénat que cette Chambre a adopté une adresse à Sa Très Excellente Majesté le Roi, représentant humblement qu'il est expédient de modifier l'échelle des paiements autorisés par l'article 118 de la loi du Parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et de l'Irlande communément appelé Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, à être faits par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures;—et priant

Leurs Honneurs de s'unir à cette Chambre au sujet de la dite adresse, en remplissant le blanc avec les mots " Sénat et ".

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que le Sénat concoure avec la Chambre des Communes à la dite adresse en remplissant le blanc par les mots " le Sénat et ".

Après débat,

L'honorable M. Baker, secondé par l'honorable Sir Mackenzie Bowell, a proposé :

Que la Chambre s'ajourne.

La dite motion a été retirée avec la permission du Sénat.

Après un nouveau débat,

L'honorable M. Landry, secondé par l'honorable M. Wood, a proposé en amendement :

Que la prière de l'adresse soit amendée en ajoutant après le mot " susdite " dans la 4^{me} ligne de la prière, les mots " et toutes dispositions semblables qui se rencontreraient dans les conditions auxquelles toute autre province a été admise dans l'Union ".

La question de concours ayant été posée sur la motion en amendement, elle a été, sur division, résolue dans la négative.

La question de concours ayant été posée sur la motion principale, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, il a été

Ordonné, que Son Honneur le Président signe la dite adresse au nom du Sénat.

Ordonné, qu'un message soit porté à la Chambre des Communes par un des maîtres en chancellerie pour informer cette Chambre que le Sénat a concouru à la dite adresse en remplissant le blancs par les mots " Le Sénat et ".

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général dans les termes suivants :—

A Son Excellence le très honorable Sir Albert Henry George, Comte Grey, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet; Chevalier Grand-Croix de Notre Ordre très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général du Canada.

Qu'il plaise à Votre Excellence :

Nous, fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, le Sénat du Canada, réunis en Parlement, désirons approcher Votre Excellence, pour lui demander respectueusement de transmettre notre adresse conjointe à Sa Très Excellente Majesté le Roi, pour lui représenter humblement qu'il est à propos de modifier l'échelle des sommes à payer sous l'autorité de l'article 118 de la loi du parlement du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, communément connue sous le nom de Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, par le Canada aux diverses provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures, et pour prier Sa Majesté de vouloir bien soumettre au parlement impérial, à sa session actuelle, une mesure pour abroger les dispositions de l'article 118 de la loi dite: Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, susdite, et pour les remplacer par l'échelle des paiements mentionnés dans la dite adresse conjointe de la manière que Votre Excellence jugera convenable afin qu'elle soit déposée au pied du Trône.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que la dite adresse soit grossoyée et que Son Honneur le Président la signe au nom de cette Chambre.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que l'un des maîtres en chancellerie se rende à la Chambre des Communes et informe cette Chambre que le Sénat a adopté la dite adresse à Son Excellence le Gouverneur général, à laquelle il demande son concours.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (N) intitulé: "Acte à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 2, ligne 37.—Après le mot "*Company*" insérer les mots suivants: "pourvu, encore, que les ouvrages de la Compagnie ne nuisent aucunement aux entreprises de l'*Erie Ontario Power Company*, telles que les indiquent les plans de la dite compagnie déposés au ministère des Chemins de fer et Canaux, sans le consentement de l'*Erie Ontario Power Company*".

Page 3, ligne 3.—Substituer le chiffre "10" au chiffre "6" après le signe \$.

Page 3, lignes 4 et 5.—Retrancher les mots depuis "étant" jusqu'à "*Company*".

Page 3, ligne 5.—Substituer "100,000" à "60,000".

Page 3, ligne 9.—Substituer "dix" à "huit".

Page 3, ligne 13.—Substituer "neuf" à "sept".

Page 3, ligne 17.—Substituer "dix" à "neuf".

Page 3, ligne 30.—Après "New-York" insérer "Abner Nelson Charles Swaby".

Page 4, ligne 7.—Après "Nulle" insérer "réclamation".

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été ordonné, que la règle 24a, 24c et 131 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Power, secondé par l'honorable M. Cox, il a été ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (LL) intitulé: "Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Nord", et pour informer cette Chambre qu'elle a passé ce bill avec divers amendements, auxquels elle demande son concours.

Les dits amendements ont été lus par le greffier, comme suit:—

Page 1, ligne 15.—Après "entreprise" insérer "mais le produit des obligations qui seront ainsi ajoutées sera appliqué à l'amélioration du chemin de fer".

Page 1, ligne 28.—Après "*Company*" insérer "et Sa Majesté le Roi et la Commission du chemin de fer Transcontinental".

Pages 2 et 3.—Retrancher tous les mots de la page 2 et de la page 3.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les règles 24a, 24c et 131 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Young, secondé par l'honorable M. Watson, il a été

Ordonné, que les dits amendements soient agréés.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a acquiescé aux amendements faits au dit bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power,
Le Sénat s'est ajourné à demain, à onze heures du matin.

Samedi, 27 avril 1907.

PREMIERE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à onze heures de l'avant-midi.

Les membres présents étaient:—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Costigan,	Landry,	Power,
Beith,	Cox,	Lougheed,	Ross (Middlesex),
Béique,	Davis,	Macdonald	Scott,
Bolduc,	Dessaulles,	(Victoria),	Sullivan,
Boucherville, de	De Veber,	Mackay (Alma),	Tessier,
(C.M.G.),	Domville,	McMullen,	Thibaudeau
Bowell	Ellis,	Miller,	(de la Vallière),
(Sir Mackenzie),	Ferguson,	Montplaisir,	Thompson,
Cartwright	Frost,	Owens,	Watson,
(Sir Richard),	Jaffray,	Perley,	Wood,
Cloran,	Kerr,	Poirier,	Young.
Comeau,			

PRIÈRES.

La pétition suivante a été présentée et déposée sur la table:—

Par Son Honneur le Président:—De la Chambre de commerce de Port-Arthur.

Son Honneur le Président a informé le Sénat qu'il avait reçu la communication suivante de la part du secrétaire du Gouverneur général:—

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL, CANADA,
OTTAWA, 27 avril 1907.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, par ordre du Gouverneur général, de vous informer que Son Excellence se rendra à la salle du Sénat cette après-midi, pour proroger la session du Parlement.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

C. J. JONES,

Pour le secrétaire du Gouverneur général.

A l'honorable

Président du Sénat.

L'honorable M. Kerr, secondé par l'honorable M. Ellis, a proposé:

Que comme il est rapporté dans les procès-verbaux de la Chambre des Communes du samedi, vingt-septième jour d'avril 1907, que le bill (WW) intitulé: "Loi constituant en corporation la *Port Arthur Power and Development Company*", a été retiré, le comptable du Sénat soit autorisé à rembourser les honoraires payés sur le dit bill, moins les frais d'impression et de traduction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Watson, secondé par l'honorable M. Young, a proposé :

Que comme il est rapporté dans les procès-verbaux de la Chambre des Communes du samedi, vingt-septième jour d'avril 1907, que le bill (MM) intitulé: "Loi concernant la compagnie dite *The Hamilton Radial Electric Railway Company*", a été retiré, le comptable du Sénat soit autorisé à rembourser les honoraires payés sur le dit bill, moins les frais d'impression et de traduction.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. Scott, Secrétaire d'Etat, a présenté au Sénat une réponse à un ordre du Sénat, en date du 6 février 1907, demandant un état indiquant dans autant de colonnes distinctes,—

1. Les noms, pronoms, âges, nationalité, de toutes les personnes qui ont été nommées à une position à la douane, à Québec, depuis le 1er juillet 1896;

2. Les noms des personnes qui ont été remplacées par ces nominations nouvelles, spécifiant en même temps si les personnes ainsi remplacées l'ont été à cause de leur décès, de leur mise à leur retraite, ou de leur démission, et par qui elles ont été remplacées;

3. Les noms des personnes qui ont recommandé chacune de ces nouvelles nominations.

Ordonné, qu'elle soit déposée sur la table, et elle est comme suit:—

(Voir Documents de la session No 227.)

L'ordre du jour appelant la troisième lecture du bill (159) intitulé: "Loi à l'effet d'étendre les pouvoirs des 'Commissaires du havre de Québec' en matière d'emprunt", ayant été lu,

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. Power, a proposé :

Que le dit bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé de nouveau à un comité général présentement.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et

La Chambre en conséquence s'est ajournée à loisir et s'est formée de nouveau en comité général relativement au dit bill.

(En comité.)

L'article 2 a été reconsidéré et amendé comme suit:—

Page 1, ligne 11.—Retranchez depuis "revenu" jusqu'à la fin de l'article, et insérez "venant immédiatement après, et auront priorité pour le paiement immédiatement après, le principal et l'intérêt de toutes débentures ou obligations émises par la corporation sous les dispositions du chapitre 48 des Statuts de 1898 ou de l'article 35 du chapitre 34 des Statuts de 1899".

Quelque temps après, la Chambre a repris sa séance, et

L'honorable M. Wood a fait rapport, de la part du dit comité, qu'il avait examiné le dit bill en entier, et l'avait chargé d'en faire rapport avec un amendement qu'il soumettrait aussitôt que la Chambre voudra bien le recevoir.

Ordonné, qu'il soit reçu maintenant, et

Le dit amendement ayant été lu par le greffier,

Avec la permission du Sénat:

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24a, 24d et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit amendement soit agréé.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill, tel qu'amendé, soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été, tel qu'amendé, lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill avec un amendement, auquel il demande son concours.

Conformément à l'ordre du jour, le bill (178) intitulé : "Loi autorisant des subvention à l'effet d'aider à la construction des lignes de chemins de fer qui y sont mentionnées", a été lu la deuxième fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 24b et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (174) intitulé : "Loi modifiant la Loi concernant la fabrication de la ficelle d'engravage en Canada", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (172) intitulé : "Loi abrogeant la loi de la présente session intitulée 'Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux'", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé à l'amendement fait par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (175) intitulé : "Loi modifiant la Loi des Chemins de fer", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, avec le bill (169) intitulé : "Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie *The Quebec Bridge and Railway Company*", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Avec la permission du Sénat :

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que les règles 23f, 24a et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par le très honorable Sir Richard Cartwright, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été alors lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (113) intitulé: "Loi modifiant la Loi des Postes", et informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, pour rapporter le bill (139) intitulé: "Loi créant un ministère des Mines", et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier, dans les termes suivants:—

CHAMBRE DES COMMUNES,
SAMEDI, 27 avril 1907.

Résolu,—Qu'un message soit porté au Sénat pour informer Leurs Honneurs que cette Chambre a acquiescé à leur adresse à Son Excellence le Gouverneur général, priant respectueusement Son Excellence de vouloir bien transmettre l'adresse conjointe des deux Chambres à Sa Très Excellente Majesté le Roi, relativement aux sommes à payer annuellement aux différentes provinces de la Puissance pour le soutien de leurs gouvernements et de leurs législatures,—en remplissant le blanc avec les mots "les Communes".

Ordonné,—Que le greffier de la Chambre porte le dit message au Sénat.

Attesté,

THOS. B. FLINT,
Greffier des Communes.

Un message de la Chambre des Communes avec un bill (179) intitulé: "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir aux nécessités du service public pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907 et l'exercice expirant le 31 mars 1908", auquel elle demande le concours du Sénat.

Le dit bill a été lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que les règles 23f, 24a et 63 du Sénat soient suspendues en tant qu'elles ont rapport au dit bill.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la deuxième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la deuxième fois en conséquence.

Sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. McMullen, il a été

Ordonné, que le dit bill soit lu la troisième fois maintenant.

Le dit bill a été lu la troisième fois en conséquence.

La question a été posée, ce bill passera-t-il ?

Elle a été résolue dans l'affirmative.

Ordonné, que le greffier se rende à la Chambre des Communes, et informe cette Chambre que le Sénat a passé ce bill sans amendement.

Un message de la Chambre des Communes par son greffier pour rapporter le bill (159) intitulé: "Loi à l'effet d'étendre les pouvoirs des 'Commissaires du havre de Québec' en matière d'emprunts", et pour informer cette Chambre que la Chambre des Communes a acquiescé aux amendements faits par le Sénat au dit bill sans amendement.

Avec la permission du Sénat :

L'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. McMullen, a proposé :

Que lorsque le Sénat s'ajournera il reste ajourné à deux heures et demie de l'après-midi.

La question de concours ayant été posée sur la dite motion, elle a été résolue dans l'affirmative, et il a été

Ordonné en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. Scott, secondé par l'honorable M. McMullen, Le Sénat s'est ajourné à deux heures et demie de l'après-midi.

SECONDE SEANCE DISTINCTE.

Le Sénat s'est réuni à deux heures et demie de l'après-midi.

Les membres présents étaient :—

L'honorable RAOUL DANDURAND, Président.

Les honorables messieurs

Baker,	Jaffray,	Miller,	Scott,
Comeau,	Landry,	Montplaisir,	Sullivan,
Cox,	Lougheed,	Owens,	Tessier,
De Veber,	Macdonald	Perley,	Thibaudeau
Domville,	(Victoria),	Poirier,	(de la Vallière),
Ferguson,	Mackay (Alma),	Power,	Wood.
Frost,	McMullen,	Ross (Middlesex),	

Le Sénat s'est ajourné à loisir.

Son Excellence le très honorable Sir ALBERT HENRY GEORGE, COMTE GREY, Vicomte Howick, Baron Grey de Howick, dans le comté de Northumberland, dans la pairie du Royaume-Uni, et Baronnet, Chevalier Grand-Croix de l'Ordre Très distingué de Saint-Michel et Saint-Georges, etc., etc., Gouverneur général et Commandant en chef de la Puissance du Canada, étant assis dans le fauteuil sur le trône.

L'honorable Président a ordonné au Gentilhomme Huissier de la Verge Noire de se rendre à la Chambre des Communes et d'informer cette Chambre "que c'est le plaisir de Son Excellence que les Communes se rendent immédiatement auprès d'Elle dans la salle du Sénat."

La Chambre des Communes étant venue avec son Orateur,

Le greffier de la Couronne en chancellerie a lu les titres des bills à être sanctionnés, comme suit:—

Loi constituant en corporation la *Manitoba Radial Railway Company*.

Loi modifiant la Loi des pensions de la milice.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Collingwood Southern Railway Company*.

Loi concernant la *Canadian Northern Ontario Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Québec Oriental.

Loi concernant la Compagnie du pont de la rivière Sainte-Marie.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Winnipeg and Northwestern Railway Company*.

Loi constituant en corporation la *St. Leon Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer *Ontario, Hudson's Bay and Western*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer de Manitoulin et de la Rive Nord.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Abitibi and Hudson Bay Railway Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Central d'Algoma à la Baie d'Hudson.

Loi modifiant la Loi des inspecteurs et de la vente.

Loi concernant l'inspection des viandes et des conserves alimentaires.

Loi à l'effet de réglementer l'exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz.

Loi concernant les installations terminales de la *Canadian Northern Railway Company* et de la *Grand Trunk Pacific Railway Company* à Winnipeg.

Loi modifiant la Loi de l'immigration.

Loi constituant en corporation la *Central Canada Manufacturers' Mutual Fire Insurance Company*.

Loi concernant la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental.

Loi constituant en corporation l'*Eastern Canada Manufacturers' Mutual Fire Insurance Company*.

Loi concernant la compagnie dite *The Traders' Fire Insurance Company*.

Loi concernant la "Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada", et à l'effet d'en changer le nom en celui de "*The Sterling Accident and Guarantee Company of Canada*".

Loi modifiant la Loi des chemins de fer, 1903.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Ottawa Life Insurance Company*.

Loi modifiant la Loi de la marque de l'or et de l'argent.

Loi concernant un certain brevet de Philp J. Green, Melvin Hunt et John D. McMurrich.

Loi pour faire droit à Victor Harold Lyon.

Loi pour faire droit à Arthur Leon McPherson.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The Rock Life Assurance Company of Canada*.

Loi constituant en corporation la compagnie dite *The General Animals Insurance Company of Canada, Limited*.

Loi modifiant la Loi de la falsification.

Loi modifiant la loi de la présente session constituant en corporation la *Residential Fire Insurance Company*.

Loi à l'effet de régler de nouveau la représentation des provinces de la Saskatchewan et d'Alberta dans la Chambre des Communes, et de modifier la Loi de la représentation.

Loi constituant en corporation la *Fidelity Life Insurance Company of Canada*.

Loi modifiant l'annexe A des Statuts Révisés, 1906.

Loi modifiant le Code criminel.

- Loi concernant l'inspection de l'électricité.
 Loi constituant en corporation la *Prudential Life Insurance Company of Canada*.
 Loi constituant en corporation la *Ottawa Terminals Railway Company*.
 Loi modifiant la Loi minière du Yukon.
 Loi à l'effet de modifier les dispositions du Code criminel concernant le maintien de la paix dans le voisinage de travaux publics.
 Loi modifiant la Loi des liquidations.
 Loi modifiant la Loi statutaire relativement aux provinces de la Saskatchewan et d'Alberta.
 Loi modifiant la Loi des Douanes.
 Loi pourvoyant à de nouvelles avances aux "Commissaires du havre de Montréal".
 Loi concernant des primes sur le fer et l'acier fabriqués en Canada.
 Loi modifiant la Loi de la Cour de l'Echiquier.
 Loi modifiant la Loi de la marine marchande du Canada.
 Loi modifiant la Loi des juges.
 Loi à l'effet de fusionner la compagnie dite *The Jordan Light, Heat and Power Company* et la compagnie dite *The Erie and Ontario Development Company, Limited*, en une seule corporation sous le nom de *The Jordan-Erie Power Company*.
 Loi concernant la compagnie du chemin de fer Canadien du Nord.
 Loi à l'effet d'étendre les pouvoirs des "Commissaires du havre de Québec" en matière d'emprunts.
 Loi créant un ministère des Mines.
 Loi modifiant la Loi des chemins de fer.
 Loi abrogeant la loi de la présente session intitulée: "Loi concernant les arpentages des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux".
 Loi modifiant la Loi concernant la fabrication de la ficelle d'engerbage en Canada.
 Loi autorisant des subventions à l'effet d'aider à la construction des lignes de chemins de fer qui y sont mentionnées.
 Loi à l'effet d'autoriser un prêt à la compagnie *The Quebec Bridge and Railway Company*.
 Loi modifiant la Loi des Postes.
 La sanction royale a été donnée à ces bills par le greffier du Sénat dans les termes suivants :—
 "Au nom de Sa Majesté Son Excellence le Gouverneur général sanctionne ces bills."
 Alors, l'honorable Orateur de la Chambre des Communes adresse la parole à Son Excellence le Gouverneur général, comme suit :—
 "QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE :
 "Les Communes du Canada ont voté certains subsides nécessaires pour permettre au gouvernement de faire face aux dépenses du service public.
 "Au nom des Communes je présente à Votre Excellence le bill suivant :—
 " "Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour subvenir aux nécessités du service public pour la période de neuf mois expirant le 31 mars 1907 et l'exercice expirant le 31 mars 1908", que je prie humblement Votre Excellence de sanctionner."
 Alors, après que le greffier de la Couronne en chancellerie eut lu le titre du bill, la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :—
 "Au nom de Sa Majesté, Son Excellence le Gouverneur général remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill."

Après quoi il a plu à Son Excellence le Gouverneur général de clore la troisième session du dixième Parlement par le discours suivant :—

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En mettant fin à la troisième session du dixième parlement du Canada, je désire vous offrir mes remerciements pour le soin et l'assiduité que vous avez apportés à l'exé-

cution de vos importants devoirs, dont les résultats sont très visibles dans de nombreuses lois qui promettent d'être d'un grand avantage au pays.

Je suis content de voir que la période fiscale finissant le dernier jour de mars a été, relativement à sa durée, la plus prospère dans l'histoire du Dominion, et que tout indique que le développement du commerce et des revenus du pays continuera durant l'année qui va s'ouvrir; ce qui doit être un sujet de félicitations, vu les grands travaux que le Canada a entrepris.

Le courant d'immigrants qui entrent au Canada, augmente d'année en année et, fait agréable à constater, un plus grand nombre vient des Îles britanniques que par le passé.

La récente revision du tarif méritera, je l'espère, l'approbation générale du commerce, en faisant disparaître nombre d'inégalités qui existaient autrefois.

L'un des plus importants sujets qui aient attiré votre attention, concerne les subsides et les allocations à payer aux diverses provinces à même le Trésor du Dominion. J'espère que si les changements suggérés au Parlement Impérial, au sujet desquels vous avez adopté une adresse à Sa Majesté, deviennent loi, ils contribueront à faire disparaître les griefs dont se sont plaints les gouvernements provinciaux au sujet de l'insuffisance de leurs revenus.

L'aide matérielle aujourd'hui offerte pour encourager l'établissement d'entrepôts frigorifiques stimulera sans doute la construction des installations nécessaires à la conservation des produits alimentaires périssables.

J'ai remarqué avec plaisir l'adoption d'une loi ayant pour objet le maintien de la paix industrielle dans toutes les entreprises publiques. Cette législation a déjà été appliquée avec succès. On s'attend avec confiance que lorsque les dispositions de la loi pour le règlement des différends industriels seront bien comprises, les patrons et les employés seront prêts à soumettre leurs disputes à des conseils d'investigation et de conciliation, et éviteront ainsi les maux qui résultent des grèves et des contre-grèves.

Les arrangements récemment conclus entre les autorités postales impériales et canadiennes, établissant une réduction matérielle sur les journaux et les périodiques venant du Royaume-Uni, ont été reçus, je suis heureux de l'apprendre, avec beaucoup de satisfaction, comme mesure propre à encourager des communications plus faciles entre la mère patrie et le Canada.

Messieurs de la Chambre des Communes :

Au nom de Sa Majesté, je vous remercie des généreux subsides que vous avez votés pour le service public.

Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

En vous remerciant de vos devoirs, permettez-moi d'espérer que lorsque nous nous rencontrerons de nouveau à la prochaine session, nous pourrions constater que la prospérité générale du pays n'a en rien diminué, et en attendant n'oublions pas d'exprimer notre gratitude envers la Divine Providence qui a comblé notre pays de ses nombreux bienfaits.

Le Président du Sénat a alors dit:—

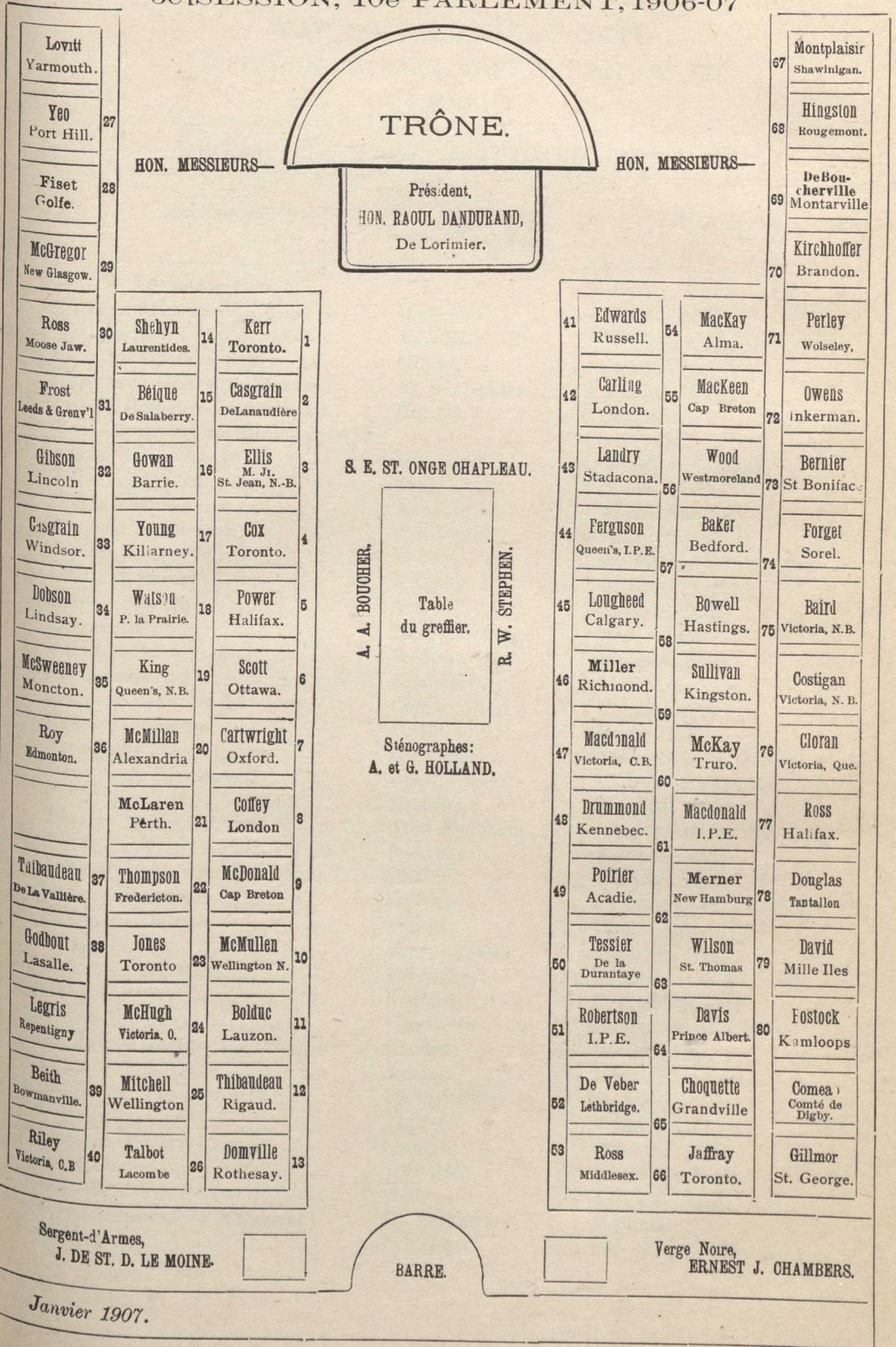
Honorables Messieurs du Sénat :

Messieurs de la Chambre des Communes :

C'est le plaisir de SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL, que ce Parlement soit prorogé jusqu'à samedi, le premier jour de juin prochain pour être tenu en ce lieu, et ce Parlement est, en conséquence, prorogé jusqu'à samedi le premier jour de juin prochain.

DIAGRAMME DE LA SALLE DU SÉNAT.

3^e SESSION, 10^e PARLEMENT, 1906-07



TRÔNE.

HON. MESSIEURS—

HON. MESSIEURS—

Président,
HON. RAOUL DANDURAND,
De Lorimier.

S. E. ST. ONGE CHAPLEAU.

Table
du greffier.

A. A. BOUCHER.

R. W. STEPHEN.

Sténographes:
A. et G. HOLLAND.

Sergent-d'Armes,
J. DE ST. D. LE MOINE.

BARRE.

Verge Noire,
ERNEST J. CHAMBERS.

Janvier 1907.

SÉNATEURS DU CANADA

PAR ORDRE D'ANCIENNETÉ

3e SESSION, 10e PARLEMENT, 6e EDOUARD VII

1906-07

L'HONORABLE RAOUL DANDURAND, PRÉSIDENT.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
WILLIAM MILLER.....	Richmond.....	Arichat, N.-E.
WILLIAM JOHN MACDONALD.....	Victoria, C.-B.....	Victoria, C.-A.
RICHARD WILLIAM SCOTT.....	Ottawa.....	Ottawa.
LAWRENCE GEOFFREY POWER.....	M. Sr. Halifax.....	Halifax, N.-E.
JOSEPH ROSAIRE THIBAudeau.....	Rigaud.....	Montréal.
C. E. BOUCHER DE BOUCHERVILLE, C.M.G.....	Montarville.....	Boucherville, Qué.
THOMAS McKAY.....	Truro.....	Truro, N.-E.
DONALD McMILLAN.....	Alexandria.....	Alexandria, Ont.
WILLIAM McDONALD.....	Cap-Breton.....	Glace Bay, N.-E.
JOSEPH BOLDUC.....	Lauzon.....	St. Victor de Tring, Qué.
MICHAEL SULLIVAN.....	Kingston.....	Kingston, Ont.
PASCAL POIRIER.....	Acadie.....	Shediac, N.-B.
SAMUEL MERNER.....	New-Hamburg.....	Berlin, Ont.
WILLIAM DELL PERLEY.....	Wolseley.....	Wolseley, Sask.
SIR GEORGE A. DRUMMOND, C.C.M.G.	Kennebec.....	Montréal.
JAMES ALEXANDER LOUGHEED.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
PETER McLAREN.....	Perth.....	Perth, Ont.
HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawinigan.....	Trois-Rivières, Qué.
ANDREW A. MACDONALD.....	Charlottetown.....	Charlottetown, I.P.-E.
P. LANDRY.....	Stadacona.....	Candiac, Qué.
THOMAS ALFRED BERNIER.....	Saint-Boniface.....	Saint-Boniface, Man.
SIR MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G..	Hastings.....	Belleville, Ont.
JOHN NESBITT KIRCHHOFFER.....	Selkirk.....	Brandon, Man.
DONALD FERGUSON.....	Queen's.....	Charlottetown, I.P.-E.
GEORGE T. BAIRD.....	Victoria.....	Perth Centre, N.B.
JOSIAH WOODS.....	Westmoreland.....	Sackville, N.B.
WILLIAM OWENS.....	Inkerman.....	Montreal.
GEORGE B. BAKER.....	Bedford.....	Sweetsburg, Qué.
DAVID MACKEEN.....	Cap-Breton.....	Halifax, N.-E.
SIR JOHN CARLING, C.C.M.G.	London.....	London, Ont.
LOUIS J. FORGET.....	Sorel.....	Montréal.
ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière.....	Montréal.
GEORGE A. COX.....	Toronto.....	Toronto, Ont
GEORGE GERALD KING.....	Queen's.....	Chipman, N.-B.
JOHN LOVITT.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-E.
JEAN BAPTISTE ROMUALD Fiset.....	Golfe.....	Rimouski, Qué.
Raoul DANDURAND (Président.)....	De Lorimier.....	Montréal.
JOHN YEO.....	Prince-est.....	Port Hill, I.P.-E.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
PETER MCSWEENEY.....	Northumberland	Moncton, N.-B.
JOSEPH P. B. CASGRAIN.....	DeLanaudière.....	Montréal.
ROBERT WATSON.....	Portage la Prairie.....	Portage la Prairie, Man.
FINLAY M. YOUNG.....	Killarney.....	Killarney, Man
JOSEPH SHEHYN.....	Laurentides.....	Québec.
LYMAN MELVIN JONES.....	Toronto.....	Toronto Ont.
GEORGE MCHUGH.....	Victoria, O.....	Lindsay, Ont.
ROBERT MACKAY.....	Alma.....	Montréal.
JOHN V. ELLIS.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
JOSEPH GODBOUT.....	La Salle.....	St-François, Beauce, Qué.
JAMES E. ROBERTSON.....	Ile du P.-E.....	Montague, Ile du P.-E.
FREDERICK P. THOMPSON.....	Frédéricton.....	Frédéricton, N.-B.
FREDERICK L. BEIQUÉ.....	De Salaberry.....	Montréal.
WILLIAM GIBSON.....	Lincoln.....	Beamsville, Ont.
JAMES McMULLEN.....	Wellington-nord.....	Mount Forest, Ont.
JOSEPH H. LEGRIS.....	Repentigny.....	Louiseville, Qué.
FRANCIS T. FROST.....	Leeds et Grenville...	Smith's Falls, Ont.
JAMES K. KERR.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
THOMAS COFFEY.....	London.....	London, Ont.
JULES TESSIER.....	De la Durantaye....	Québec.
WILLIAM C. EDWARDS.....	Russell.....	Rockland, Ont.
JAMES DOMVILLE.....	Rothsay.....	Rothsay, N.-B.
JAMES D. MCGREGOR.....	New-Glasgow.....	New-Glasgow, N.-E.
L. O. DAVID.....	Mille Iles.....	Montréal.
HENRY J. CLORAN.....	Victoria.....	Montréal.
WILLIAM MITCHELL.....	Wellington.....	Drummondville, Qué.
JOHN H. WILSON.....	St. Thomas.....	St. Thomas, Ont.
HEWITT BOSTOCK.....	Kamloops.....	Monte Creek, C.-B.
SIR RICHARD J. CARTWRIGHT, C. C. M.G.....	Oxford.....	Ottawa.
PHILIPPE A. CHOQUETTE.....	Grandville.....	Québec.
JAMES H. ROSS.....	Regina.....	Moose Jaw, Sask. .
THOMAS O. DAVIS.....	Prince-Albert.....	Prince-Albert, Sask.
WILLIAM ROSS.....	Victoria, N.-E.....	Halifax, N.-E.
ROBERT JAFFRAY.....	Toronto.....	Toronto.
L. GEORGE DE VEBER.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
JAMES M. DOUGLAS.....	Tantallon.....	Tantallon, Sask.
PHILIPPE ROY.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
PETER TALBOT.....	Lacombe.....	Lacombe, Alta.
GEORGE RILEY.....	Victoria.....	Victoria, C.-B.
JOHN COSTIGAN.....	Victoria, N.-B.....	Edmunston N.-B.
GEORGE W. ROSS.....	Middlesex.....	Toronto, Ont.
ROBERT BEITH.....	Bowmanville.....	Bowmanville, Ont.
DANIEL GILMOR.....	St. George.....	St. George, N.-B.
AMBROSE H. COMEAU.....	Comté de Digby.....	Meteghan, River N.-E.
GEORGE C. DESSAULLES.....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe, Qué.

SÉNATEURS DU CANADA

LISTE ALPHABÉTIQUE

3e SESSION, 10e PARLEMENT, 6e EDOUARD VII

1906 07

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
BAIRD, G. T.....	Victoria.....	Perth Centre, N.-B.
BAKER, G. B.....	Bedford.....	Sweetsburg, Qué.
BÉIQUE, F. L.....	De Salaberry.....	Montréal.
BEITH, R.....	Bowmanville.....	Bowmanville, Ont.
BERNIER, T. A.....	Saint-Boniface.....	Saint-Boniface, Man.
BOLDUC, J.....	Lauzon.....	St-Victor de Tring, Qué.
BOSTOCK, H.....	Kamloops.....	Monte Creek, C.-B.
BOUCHERVILLE, DE, C. E., C.M.G..	Montarville.....	Boucherville, Qué.
BOWELL, (Sir Mackenzie), C.C.M.G.	Hastings.....	Belleville, Ont.
CARLING, (Sir John), C.C.M.G.....	London.....	London, Ont.
CARTWRIGHT (Sir Richard), G.C.M.G	Oxford.....	Ottawa.
CASGRAIN, J. P. B.....	De Lanaudière.....	Montréal.
CHOQUETTE, P. A.....	Grandville.....	Québec.
CLORAN, H. J.....	Victoria.....	Montréal.
COFFEY, T.....	London.....	London, Ont.
COMEAU, A. H.....	Comté de Digby.....	Meteghan River, N.-E.
COSTIGAN, J.....	Victoria, N.-B.....	Edmunston, N.-B.
COX, G. A.....	Toronto.....	Toronto.
DANDURAND, R. (Président).....	De Lorimier.....	Montréal.
DAVID, L. O.....	Mille Iles.....	Montreal.
DAVIS, T. O.....	Prince-Albert.....	Prince-Albert, Sask.
DESSAULLES, G. C.....	Rougemont.....	Saint-Hyacinthe, Qué.
DE VEBER, L. G.....	Lethbridge.....	Lethbridge, Alta.
DOMVILLE, J.....	Rothsay.....	Rothsay, N.-B.
DOUGLAS, J. M.....	Tantallon.....	Tantallon, Sask.
DRUMMOND, (Sir G. A.), C.C.M.G..	Kennebec.....	Montréal.
EDWARDS, W. C.....	Russell.....	Rockland, Ont.
ELLIS, J. V.....	Saint-Jean.....	Saint-Jean, N.-B.
FERGUSON, D.....	Queen's.....	Charlottetown, I.P.-E.
FISSET, J. B. R.....	Golfe.....	Rimouski, Qué.
FORGET, L. J.....	Sorel.....	Montréal.
FROST, F. T.....	Leeds et Grenville...	Smith's Falls.
GIBSON W.....	Lincoln.....	Beamsville, Ont.
GILLMOR, D.....	St. George.....	St. George, N.-B.
GODBOUT, J.....	LaSalle.....	Saint-François, Beauce, Qué.
JAFFRAY, R.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
JONES, L. MELVIN.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
KERR, J. K.....	Toronto.....	Toronto, Ont.
KING, G. G.....	Queen's.....	Chipman, N.-B.
KIRCHHOFFER, J. N.....	Selkirk.....	Brandon, Man.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
LANDRY, P.....	Stadacona.....	Candiac, Qué.
LEGRIS, J. H.....	Repentigny.....	Louisville, Qué.
LOUGHEED, J. A.....	Calgary.....	Calgary, Alta.
LOVITT, J.....	Yarmouth.....	Yarmouth, N.-E.
MACDONALD, A. A.....	Charlottetown.....	Charlottetown, I.P.-E.
MACDONALD, W. J.....	Victoria.....	Victoria, C.-B.
MACKAY, R.....	Alma.....	Montréal.
MACKEEN, D.....	Cap Breton.....	Halifax.
MCDONALD, W.....	Cap Breton.....	Glace Bay, N.-E.
MCGREGOR, J. D.....	New-Glasgow.....	New-Glasgow, N.-E.
MCHUGH, G.....	Victoria, O.....	Lindsay, Ont.
McKAY, T.....	Truro.....	Truro, N.-E.
McLAREN, P.....	Perth.....	Perth, Ont.
McMILLAN, D.....	Alexandria.....	Alexandria, Ont.
McMULLEN, J.....	Wellington-nord.....	Mount Forest, Ont.
McSWEENEY, P.....	Northumberland.....	Moncton, N.-B.
MERNER, S.....	New Hamburg.....	Berlin, Ont.
MILLER, W.....	Richmond.....	Arichat, N.-E.
MITCHELL, W.....	Wellington.....	Drummondville, Qué.
MONTPLAISIR, H.....	Shawinigan.....	Trois-Rivières, Qué.
OWENS, W.....	Inkerman.....	Montréal.
PERLEY, W. D.....	Wolseley.....	Wolseley, Sask.
POIRIER, P.....	Acadie.....	Shédiac, N.-B.
POWER, L. G.....	Halifax.....	Halifax, N.-E.
RILEY, G.....	Victoria, C.-B.....	Victoria, C.-B.
ROBERTSON, J. E.....	Ile du P.-E.....	Montague, I.P.-E.
ROSS, J. H.....	Régina.....	Moose Jaw, Sask.
ROSS, W.....	Victoria, N.-E.....	Halifax, N.-E.
ROSS, G. W.....	Middlesex.....	Toronto, Ont.
ROY, P.....	Edmonton.....	Edmonton, Alta.
SCOTT, R. W.....	Ottawa.....	Ottawa.
SHEHYN, J.....	Laurentides.....	Québec.
SULLIVAN, M.....	Kingston.....	Kingston, Ont.
TALBOT, P.....	Lacombe.....	Lacombe, Alta.
TESSIER, JULES.....	De a Durantaye.....	Québec.
THIBAudeau, A. A.....	De la Vallière.....	Montréal.
THIBAudeau J. R.....	Rigaud.....	Montréal.
THOMPSON, F. P.....	Frédéricton.....	Frédéricton, N.-B.
WATSON, R.....	Portage la Prairie.....	Portage la Prairie, Man.
WILSON, J. H.....	St. Thomas.....	St. Thomas, Ont.
WOOD, J.....	Westmoreland.....	Sackville, N.-B.
YEO, J.....	Prince-Est.....	Port Hill, I.P.-E.
YOUNG, F. M.....	Killarney.....	Killarney, Man.

LISTE DES SÉNATEURS

PAR PROVINCES

ONTARIO—24.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 RICHARD WILLIAM SCOTT.....	Ottawa.
2 DONALD McMILLAN.....	Alexandria.
3 MICHAEL SULLIVAN.....	Kingston.
4 SAMUEL MERNER.....	Berlin.
5 PETER McLAREN.....	Perth.
6 SIR MACKENZIE BOWELL, C.C.M.G.....	Belleville.
7 SIR JOHN CARLING, C.C.M.G.....	London,
8 GEORGE A. COX.....	Toronto.
9 GEORGE McHUGH.....	Lindsay.
10 LYMAN MELVIN JONES.....	Toronto.
11 WILLIAM GIBSON.....	Beamsville.
12 JAMES McMULLEN.....	Mount Forest.
13 FRANCIS T. FROST.....	Smith's Falls.
14 JAMES K. KERR.....	Toronto,
15 THOMAS COFFEY.....	London,
16 WILLIAM C. EDWARDS.....	Rockland.
17 JOHN H. WILSON.....	St, Thomas.
18 SIR RICHARD J. CARTWRIGHT, G.C.M.G.....	Ottawa,
19 ROBERT JAFFRAY.....	Toronto.
20 GEORGE W. ROSS.....	Toronto,
21 ROBERT BEITH.....	Bowmanville.
22	
23	
24	

QUEBEC—24.

SÉNATEURS.	DIVISIONS ÉLECTORALES.	RÉSIDENCES.
Les honorables		
1 JOSEPH ROSAIRE THIBAudeau ..	Rigaud.....	Montréal.
2 C. E. BOUCHER DE BOUCHER- VILLE, C.M.G.....	Montarville.....	Boucherville.
3 JOSEPH BOLDUC.....	Lauzon.....	Saint-Victor de Tring.
4 SIR GEORGE A. DRUMMOND, C.C. M.G.....	Kennebec.....	Montréal.
5 HIPPOLYTE MONTPLAISIR.....	Shawinigan.....	Trois-Rivières.
6 P. LANDRY.....	Stadacona.....	Candiac.
7 WILLIAM OWENS.....	Inkerman.....	Montréal.
8 GEORGE B. BAKER.....	Bedford.....	Sweetsburg.
9 LOUIS J. FORGET.....	Sorel.....	Montréal.
10 ALFRED A. THIBAudeau.....	De la Vallière.....	Montréal.
11 RAOUL DANDURAND (Président),	De Lorimier.....	Montréal.
12 JEAN BAPTISTE ROMUALD FISET..	Golfe.....	Rimouski.
13 JOSEPH P. B. CASGRAIN.....	DeLanaudière.....	Montréal.
14 JOSEPH SHEHYN.....	Laurentides.....	Québec.
15 ROBERT MACKAY.....	Alma.....	Montréal.
16 JOSEPH GODBOUT.....	La Salle.....	Saint-François, Beauce.
17 FREDERICK L. BÉIQUE.....	DeSalaberry.....	Montréal.
18 JOSEPH H. LEGRIS.....	Repentingy.....	Louiseville.
19 JULES TESSIER.....	De la Durantaye.....	Québec.
20 L. O. DAVID.....	Mille Îles.....	Montréal.
21 HENRY J. CLORAN.....	Victoria.....	Montréal.
22 WILLIAM MITCHELL.....	Wellington.....	Drummondville, Qué.
23 PHILIPPE A. CHOQUETTE.....	Grandville.....	Québec.
24 GEORGE C. DESSAULLES.....	Rougemont.....	Saint. Hyacinthe, Qué.

NOUVELLE-ECOSSE—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 WILLIAM MILLER.....	Arichat.
2 LAWRENCE GEOFFREY POWER.....	Halifax.
3 THOMAS MCKAY.....	Truro.
4 WILLIAM McDONALD.....	Glace Bay.
5 DAVID MACKEN.....	Halifax.
6 JOHN LOVITT.....	Yarmouth.
7 JAMES D. MCGREGOR.....	New Glasgow.
8 WILLIAM ROSS.....	Halifax.
9 AMBROISE H. COMEAU.....	Meteghan River.
10

NOUVEAU-BRUNSWICK—10.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 PASCAL POIRIER.....	Shédiac.
2 GEORGE T. BAIRD.....	Perth Centre.
3 JOSIAH WOOD.....	Sackville.
4 GEORGE GERALD KING.....	Chipman.
5 PETER MCSWEENEY.....	Moncton.
6 JOHN V. ELLIS.....	Saint-Jean.
7 FREDERICK P. THOMPSON.....	Fredericton.
8 JAMES DOMVILLE.....	Rothesay.
9 JOHN COSTIGAN.....	Edmunston.
10 DANIEL GILLMOR.....	St. George.

ILE DU PRINCE-EDOUARD—4.

Les honorables	
1 ANDREW A. MACDONALD.....	Charlottetown.
2 DONALD FERGUSON.....	Charlottetown.
3 JOHN YEO.....	Port Hill.
4 JAMES E. ROBERTSON.....	Montague.

COLOMBIE-BRITANNIQUE—3.

Les honorables	
1 WILLIAM JOHN MACDONALD.....	Victoria.
2 HEWITT BOSTOCK.....	Monte Creek.
3 GEORGE RILEY.....	Victoria.

Liste des Sénateurs

MANITOBA—4.

SÉNATEURS.	RÉSIDENCES.
Les honorables	
1 THOMAS ALFRED BERNIER.....	Saint-Boniface.
2 JOHN NESBITT KIRCHHOFFER.....	Brandon.
3 ROBERT WATSON.....	Portage la Prairie.
4 FINLAY M. YOUNG.....	Killarney.

SASKATCHEWAN—4.

Les honorables	
1 WILLIAM DELL PERLEY.....	Wolseley.
2 JAMES H. ROSS.....	Régina.
3 THOMAS O. DAVIS.....	Prince Albert.
4 JAMES M. DOUGLAS.....	Tantallon.

ALBERTA—4.

Les honorables	
1 JAMES ALEXANDER LOUGHEED.....	Calgary.
2 PETER TALBOT.....	Lacombe.
3 L. GEORGE DEVEBER.....	Lethbridge.
4 PHILIPPE ROY.....	Edmonton.

COMITÉS PERMANENTS DU SÉNAT

3^e SESSION, 10^e PARLEMENT, 6^e EDOUARD VII

1906-07

COMITÉ MIXTE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L'honorable Président du Sénat, président.

SÉNAT.

Son Honneur le Président,
Les hon. M.M. BAKER,

BERNIER,
BOUCHERVILLE, DE,
C. M. G.,

CARTWRIGHT, Sir
RICHARD, G.C.M.G.,

DAVIS,
DOUGLAS,
DRUMMOND, Sir
GEORGE, C.C.M.G.,

GODBOUT,
GOWAN, Sir JAMES R.,
C.C.M.G.,

JAFFRAY,
LEGRIS,
McHUGH,
MILLER,
POIRIER,
POWER,
WILSON.—1.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Son Honneur l'ORATEUR,
Le Très Hon. Sir WILFRID LAURIER,

M.M. AYLESWORTH,

BERGERON,

BOURASSA,

BRISTOL,

BRODEUR,

CALVERT,

FOSTER,

GRANT,

KNOWLES,

LEMIEUX,

MONK,

PARDEE,

SMITH (*Nanaimo*),

STOCKTON.—16.

COMITÉ MIXTE DES IMPRESSIONS

L'honorable M. Ellis, Sénat, président.

SÉNAT.

Les hon. MM. BERNIER,
 CARLING, Sir JOHN,
 C.C.M.G.,
 CHOQUETTE,
 CLORAN,
 COFFEY,
 DE VEBER,
 DOBSON,
 DOMVILLE,
 ELLIS,
 FISET,
 FROST,
 LEGRIS,
 MACDONALD (*I.P.-E.*),
 MACKAY (*Alma*),
 MACKEEN,
 MERNER,
 RILEY,
 ROSS (*Halifax*),
 ROY,
 SHEHYN,
 TALBOT.—21.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Les hon. MM. BERGERON,
 BRISTOL,
 CYR,
 DYMENT,
 GERVAIS,
 HENDERSON,
 HUGHES (*Victoria*),
 JOHNSTON,
 LAVERGNE (*Drummond
 et Arthabaska*),
 LOGAN,
 MACLEAN (*York-Sud*),
 MACPHERSON,
 MCCOLL,
 MARTIN (*Montréal*),
 OLIVER,
 PARDEE,
 PARMELEE,
 ROCHE (*Marquette*),
 ROSS (*Yale et Cariboo*),
 SMITH (*Oxford*),
 SMITH (*Wentworth*),
 TAYLOR,
 TISDALE,
 VERVILLE.—24.

(Quorum 9.)

ORDRES PERMANENTS

L'honorable M. YOUNG, président.

Les honorables Messieurs

CARLING, SIR JOHN, C.C.M.G.,	McKAY (<i>Truro</i>),
CHOQUETTE,	TESSIER
MACDONALD (<i>I.P.-E.</i>),	YEO,
MACDONALD (<i>Victoria</i>),	YOUNG.—9.
MCGREGOR,	

(Quorum 3.)

BANQUES ET COMMERCE

L'honorable Sir GEORGE A. DRUMMOND, C.C.M.G., président.

Les honorables Messieurs

BOWELL, SIR MACKENZIE, C.C.M.G.,	MCDONALD (<i>Cap Breton</i>),
CARTWRIGHT, SIR RICHARD, G.C.M.G.,	McGREGOR,
CASGRAIN (<i>Windsor</i>),	McMILLAN,
COX,	McMULLEN,
DRUMMOND, SIR GEORGE, C.C.M.G.,	McSWEENEY
EDWARDS,	MITCHELL,
FERGUSON,	PERLEY,
FORGET,	ROSS (<i>Middlesex</i>),
GIBSON,	ROSS (<i>Moosejaw</i>),
JAFFRAY,	SCOTT,
JONES,	SULLIVAN,
KERR,	THIBAudeau (<i>Rigaud</i>),
LOUGHEED,	THIBAudeau (<i>de la Vallière</i>),
MACDONALD (<i>I.P.-E.</i>),	THOMPSON,
MACKAY (<i>Alma</i>),	WOOD,
MACKEEN,	YEO.—32.

(Quorum 9.)

CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES

L'honorable M. CASGRAIN, (*de Lanaudière*), président.

Les honorables Messieurs

BAIRD,	KING,
BAKER,	KIRCHHOFFER,
BEIQUÉ,	LANDRY,
BOLDUC,	LOUGHEED,
BOSTOCK,	LOVITT,
BOWELL, SIR MACKENZIE, C.C.M.G.,	MACDONALD (<i>Victoria</i>),
CARLING, SIR JOHN, C.C.M.G.,	MACKAY (<i>Alma</i>),
CASGRAIN (<i>de Lanaudière</i>),	MCDONALD (<i>Cap Breton</i>),
CHOQUETTE,	McHUGH,
COX,	McKAY (<i>Truro</i>),
DAVID,	McLAREN,
DAVIS,	McMILLAN,
DE VEBER,	McMULLEN,
DOMVILLE,	MITCHELL,
DRUMMOND, SIR GEORGE, C.C.M.G.,	OWENS,
EDWARDS,	POIRIER,
ELLIS,	POWER
FERGUSON,	ROSS (<i>Moosejaw</i>),
FISÉ,	SCOTT,
FORGET,	SHEHYN,
FROST,	SULLIVAN,
GIBSON,	TESSIER,
GODBOUT,	THOMPSON,
JONES,	WATSON,
KERR,	YOUNG.—50.

(Quorum 9.)

BILLS PRIVÉS DIVERS

L'honorable M. CLORAN, président.

Les honorables Messieurs

BAIRD,	LANDRY,
BÉIQUE,	LEGRIS,
BEITH,	MCGREGOR,
BOSTOCK,	McHUGH,
BOUCHERVILLE, DE, C.M.G.,	McSWEENEY,
CASGRAIN (<i>Windsor</i>),	MERNER,
CLORAN,	MONTPLAISIR,
DAVID,	ROSS (<i>Halifax</i>),
DOMVILLE,	SHEHYN,
DOUGLAS,	TALBOT,
EDWARDS,	THIBAudeau (<i>Rigaud</i>),
GODBOUT,	THIBAudeau (<i>de la Vallière</i>).—25.
KERR,	

(Quorum 7.)

ÉCONOMIE INTERNE ET COMPTABILITÉ

L'honorable M. WATSON, président.

Les honorables Messieurs

BERNIER,	MONTPLAISIR,
BOLDUC,	OWENS,
CASGRAIN (<i>de Lanaudière</i>),	PERLEY,
FISSET,	POWER,
FROST,	RILEY,
GIBSON,	ROBERTSON,
JONES,	ROSS (<i>Moosejaw</i>),
KING,	THOMPSON,
LANDRY,	WATSON,
LOVITT,	WILSON,
MCDONALD (<i>Cap Breton</i>),	WOOD,
MCLAREN,	YEO.—25.
MILLER,	

(Quorum 9.)

COMPTE RENDU DES DÉBATS

L'honorable M. BÉIQUE, président.

Les honorables Messieurs

BÉIQUE,
COFFEY,
ELLIS,
FERGUSON,
MITCHELL,

POIRIER,
ROBERTSON,
ROY,
TALBOT.—9.

(Quorum 5.)

DIVORCES

L'honorable M. KIRCHHOFFER, président.

Les honorables Messieurs

BAKER,
BOSTOCK,
COX,
KIRCHHOFFER,
LOUGHEED,

McMULLEN,
WILSON,
WOOD,
YOUNG.—9.

(Quorum 5.)

RESTAURANT

Son Honneur le PRÉSIDENT, président.

Les honorables Messieurs

Son Honneur le PRÉSIDENT,
BOLDUC,
McKAY (*Truro*),
McMILLAN,

McSWEENEY,
ROBERTSON,
TESSIER.—7.

INDEX

DU

QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT

1906-1907

ABITIBI AND HUDSON BAY, CHEMIN DE FER :—(*Voir* Bill No 1.)

ACCIDENT AND GUARANTEE COMPANY OF CANADA :—(*Voir* Bill No 129.)

ACCISE :—Rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 50.

ADRESSES :—

A Sa Majesté le Roi :—

Augmentation des subsides à être payés aux provinces. Message des Communes, 275. Considération remise, 291, 305, 324, 339. Message rede mandant l'adresse, 345. Motion, 347. Points d'ordre, 348. Nouvelle adresse, 376. Prise en considération de l'adresse, 384-5.

A Son Excellence le Gouverneur général :—

En réponse au discours du Trône, 14. Passée, 16. Réponse, 46.

Carabine Ross, 15. Réponses, 213, 269.

Exportation de l'aluminium, 18. Réponse, 47.

Exportation des oxides d'aluminium, 18. Réponse, 47.

Echouement à Matane du vapeur *Kensington*, 33. Réponse, 46.

Site pour un édifice public à Glace-Bay, 40. Réponses, 46, 319.

Chemin de fer Transcontinental: soumissions pour la fourniture des dormants, 47. Réponse, 65.

Appel de la milice, etc., dans les émeutes à Hamilton et Buckingham, 62. Réponse, 115.

Papiers, etc., relatifs à la condamnation du soldat Téléphore Roy, 62. Réponse, 96.

Etablissement d'une ferme expérimentale à l'Ile du Prince-Edouard, 79. Réponse, 115.

Rapports, etc., sur la baie d'Hudson, 95, 118, 123, 134, 148, 165, 179, 197, 215, 221.

ADRESSES—*Suite.*

- Concessions de terres dans les Territoires du Nord-Ouest, et contrats pour la construction d'un chemin de fer à la baie d'Hudson, 103. Réponses, 134, 162.
- Liste des personnes venues des îles Britanniques ou d'ailleurs placées dans quelque branche du service militaire, 112.
- Pension par l'Etat des personnes âgées, et vente d'annuités, 184. Réponse, 232.
- Système d'éducation technique, 214.
- Pour documents désignés dans l'adresse No 123*b*, 218. Réponse, 268.
- Etats relatifs à l'Acte d'assurance du service civil, 218. Réponse, 288.
- Correspondance au sujet des droits des provinces, 233.
- Allocation per capita payable au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard, 245. Réponse, 281.
- Pension pour les vieillards, 251, 272, 297, 304, 311, 320, 326, 336. Passée, 340.
- Impression des discours, 353.
- Augmentation des tarifs postaux sur les journaux, 360.
- Camp militaire de Petawawa, 367.
- Pour faire transmettre une adresse au Roi, 385. Message des Communes, 391.

AGRICULTURE:—Rapport du ministre de l'—, 13.

AJOURNEMENTS:—Motions, 12, 39, 93, 94, 262.

Au lundi, 281, 315.

Au mardi, 23, 52, 228.

A deux heures et demie, 392.

Deux séances distinctes, 353.

ALBERTA, RECENSEMENT DE LA PROVINCE DE L':—107.

ALBERTA, CHEMIN DE FER CENTRAL D':—(Voir Bill No 2.)

ALBERTA, LOIS STATUTAIRE DE LA SASKATCHEWAN ET D':—(Voir Bill No 141.)

ALBERTA, REPRÉSENTATION DE L':—(Voir Bill No 125.)

ALGOMA À LA BAIE D'HUDSON, CHEMIN DE FER CENTRAL D':—(Voir Bill No 3.)

ALLAGASH:—Interpellation. Les eaux de la rivière—détournées de leur cours naturel, 288.

ALLAN:—Transport des malles par la Compagnie de steamers—. Ordre du Sénat, 49.

ALSEK AND YUKON, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 4.)

ALUMINIUM:—Adresse: exportation de l'—, 18. Réponse, 47.

Adresse: exportation d'oxides d'—, 18. Réponse, 47.

AMÉRIQUE BRITANNIQUE, COMPAGNIE D'ASSURANCE DE L':—(Voir Bill No 5.)

ANNEXE A DES STATUTS REVISÉS, 1906, LOI MODIFIANT L':—(Voir Bill No 6.)

- ANNOTATIONS SUR LES STATUTS REVISÉS, 1906:—2^e rapport du comité de l'Economie Interne recommandant l'achat de 100 volumes des—, 307-8. Adopté, 315.
- ANNUITÉS:—Adresse: copie d'un bill au sujet de la vente d'—, 184. Réponse, 232.
- ANNUITY COMPANY OF CANADA:—(Voir Bill No 7.)
- ANSLEY, ACTE POUR FAIRE DROIT À CELINA KINGAN:—(Voir Bill No 8.)
- ARCHIVES:—Papiers du Sénat transférés au département des—. 2^{me} rapport du comité de l'Economie Interne, 307-8. Adopté. 315.
- ARGENT, MARQUE DE L'OR ET DE L':—(Voir Bill No 87.)
- ARPENTAGES DES TERRES PUBLIQUES ET ARPENTEURS FÉDÉRAUX:—(Voir Bills Nos 9, 10.)
- ASHE, EDOUARD:—Rapport 3 du comité de l'Economie Interne recommandant une augmentation de salaire, 334. Adopté, 356-7.
- ASSURANCE DU SERVICE CIVIL:—Etat, 228. Adresse, 218, 288.
- ASSURANCES SUR LA VIE:—Interpellation, 196.
- ATHABASKA, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 11.)
- ATHABASKA NORTHERN, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 12.)
- ATLANTIQUE, QUÉBEC ET OCCIDENTAL, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 13.)
- AUTONOMIE PROVINCIALE:—Motion, 303. Débat remis, 312. Débat, 325. Division, 325. Adoptée, 325.
- B**ANQUES ET DU COMMERCE, COMITÉ DES:—Rapport nommant le comité, 21. Adopté, 25. 1^{er} rapport: réduction du quorum, 32. Adopté, 32. L'honorable M. Ross nommé membre du comité, 171. Rapport: bill retiré, 338.
- BEITH, L'HONORABLE ROBERT:—Nommé sénateur, 43. Présente son bref, 53. Serment et déclaration de qualification, 54. Nommé membre du comité des Bills Privés Divers, 171.
- BÉRUBÉ, J. O.:—Remercié de ses services. 2^{me} rapport du comité de l'Economie Interne, 307-8. Adopté, 315.
- BÉRUBÉ, M. E.:—Gardien temporaire de la chambre des journaux. Rapport 4 du comité de l'Economie Interne, 362. Adopté, 361.
- BÉTAIL, COMPAGNIE D'ASSURANCE SUR LE:—(Voir Bill No 14.)
- BIBLIOTHÉCAIRES:—Rapport des—, 29-30. Adopté, 40.
- BIBLIOTHÈQUE, COMITÉ DE LA:—Rapport nommant les membres, 21. Adopté, 25. Message aux Communes, 25. Rapport des bibliothécaires, 29-30. Adopté, 40. Messages des Communes, 41. 1^{er} rapport, 255-256. Adopté, 282.

BILL LU PRO FORMÂ:—11.

BILLS PRIVÉS:—Délai pour la présentation de pétitions pour—, 32-38, 82-88, 102-109.

Délai pour la présentation de—, 32-38, 82-88, 102-109, 170.

Délai pour la présentation de rapports sur un—, 32-38, 82-88, 102-109, 170.

Règle 110 suspendue, 339.

Résolution au sujet de l'assimilation des règles du Sénat et de la Chambre des Communes relatives aux—, 122-345, 349.

BILLS PRIVÉS DIVERS, COMITÉ DES:—Rapport: liste des membres, 21. Adopté, 25. 1er rapport: réduction du quorum, 33. Adopté, 33. Rapport: permission de retirer un bill, 280. Adopté, 280. L'honorable M. Beith nommé membre du comité, 171.

BILLS PUBLICS:—Motion pour soumettre les—aux juges des cours supérieures, 65.

BILLS RETIRÉS:—85, 121, 185, 243, 244, 272, 230, 323, 338.

BILLS DE LA SESSION:—

No 1.—*Abitibi and Hudson Bay*, Chemin de fer:—

Pétition: constitution en corporation, 64. Rapporté, 168.

Bill présenté et lu 1re fois, 169. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 186. Rapporté avec amendements, 248. Amendements agréés, 248. Lu 3e fois et passé, 263. Passé par les Communes avec amendements, 322. Amendements agréés, 327. S.R., 393, chap. 55.

No 2.—*Alberta*, Chemin de fer Central d':—

Pétition: modification de sa charte, 71. Rapportée, 101.

Bill présenté et lu 1re fois, 135. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 149. Rapporté, 210. Lu 3e fois et passé, 219. Passé par les Communes, 299. S.R., 316, chap. 56.

No 3.—*Algoma à la baie d'Hudson*, Chemin de fer Central d':—

Pétition: délai pour construction, 95. Rapport: règle 107, 127. Adopté, 136.

Bill présenté et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 164. Rapporté avec un amendement, 213. Amendement agréé, 223. Lu 3e fois et passé, 229. Passé par les Communes avec amendements, 322. Amendements agréés, 327. S.R., 393, chap. 57.

No 4.—*Alsek and Yukon*, Chemin de fer:—

Pétition: constitution en corporation, 58. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 132. Rapporté, 152. Lu 3e fois et passé, 164. S.R., 266, chap. 58.

No 5.—*Amérique Britannique*, Compagnie d'assurance de l':—

Pétitions: capital social et actions privilégiées, 45, 71. Rapportées, 126.

Bill présenté et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 148. Rapporté, 188. Lu 3e fois et passé, 196. Passé par les Communes, 270. S.R., 316, chap. 65.

No 6.—*Annexe A des Statuts Revisés, 1906*, Loi modifiant l':—

Bill reçu et lu 1re fois, 328. Lu 2e fois, 343. Motion pour suspendre des règles, 343. Renvoyé à un comité général, 343. En comité, 353. Lu 3e fois et passé, 361. S.R., 393, chap. 44.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 7.—*Annuity Company of Canada*:—
 Pétition: modification de sa charte, 20. Rapportée, 61.
 Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 132. Rapporté, 158. Lu 3e fois et passé, 171. S.R., 266, chap. 59.
- No 8.—Ansley, Acte pour faire droit à Celina Kingan:—
 Pétition, 15. Rapport 2 du comité des Divorces, 128. Considération remise, 164. Adopté, 178.
 Bill présenté et lu 1re fois, 184. Lu 2e fois, 205. Lu 3e fois et passé, 219. Message aux Communes, 219. Passé par les Communes, 270. Message des Communes, 277. S.R., 316., chap. 60.
- No 9.—Arpentages des terres publiques et arpenteurs fédéraux:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 154. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 177. Comité remis, 186, 199. En comité, 206. Lu 3e fois et passé, 215. S.R., 267. chap. 12.
- No 10.—Arpentage des terres publiques du Canada et les arpenteurs fédéraux, Loi abrogeant la loi précédente.
 Bill reçu et lu 1re fois, 369. Règle 23f suspendue, 369. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 373. En comité, 381. Rapporté avec un amendement, 382. Règles suspendues, 382. Amendement agréé, 382. Lu 3e fois et passé, 382. Amendement agréé par les Communes, 390. S.R., 394, chap. 13.
- No 11.—Athabaska, Chemin de fer:—
 Pétition: délai pour construction, etc., 91. Rapportée, 100.
 Bill reçu et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 108. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 117. Rapporté, 151. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 266. chap. 61.
- No 12.—*Athabaska Northern*, Chemin de fer:—
 Pétition: délai pour la construction de sa voie ferrée, 64. Rapportée, 126.
 Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 132. Rapporté, 152. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 266, chap. 62.
- No 13.—Atlantique, Québec et Occidental, Chemin de fer:—
 Pétition: achat, exploitation, etc., du chemin de fer Atlantique au lac Supérieur, etc., 58. Rapportée, 167.
 Pétitions: paiements de réclamations, 70, 95, 106, 139.
 Bill reçu et lu 1re fois, 269. Règles suspendues, 269. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 269. Rapporté avec amendements, 293. Considération remise, 305. Amendements agréés, 313. Lu 3e fois et passé, 315. Amendements agréés par les Communes, 334. S.R., 393, chap. 63.
- No 14.—Bétail, Compagnie d'assurance sur le (*Live Stock—General Animals*):—
 Pétition de la *Live Stock Insurance Company*: constitution en corporation, 67. Rapport, 168. Rapport adopté, 180.
 Bill présenté et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 192. Rapporté avec amendements, 256. Amendements agréés, 273. Règles suspendues, 273. Lu 3e fois et passé, 273. Passé par les Communes avec amendements, 350. Amendements agréés, 350. S.R., 393, chap. 87.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*No 15.—*Bonaventure and Gaspé Telephone Company*:—

Pétition: constitution en corporation, 86. Rapportée, 101.

Bill présenté et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 115. Rapporté avec amendements, 183. Placé sur l'ordre du jour, 184. Amendements agréés, 193. 3me lecture remise, 193, 196. Réimpression du bill, 196. 3me lecture remise, 214. Amendé, 220. Lu 3e fois et passé, 221. Amendé par les Communes, 300. Amendements des Communes agréés, 306. S.R., 317, chap. 64.

No 16.—*British Columbia Electric Railway Company*, Contrats entre la—etc:—

Pétition: confirmation de contrats, 65. Rapportée, 81. Pétition de la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique, 65. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 132. Rapporté, 150. Lu 3e fois et passé, 162. S.R., 266, chap. 66.

No 17.—*Brockville, Westport and North-western*, Chemin de fer:—

Pétition: délai pour construction, 40. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 108. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 116. Rapporté, 151. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 266, chap. 67.

No 18.—*Burrard, Westminster and Boundary*, Compagnie de chemin de fer et de navigation:—

Pétition: constitution en corporation, 20. Rapportée, 101.

Bill reçu et lu 1re fois, 155. 2me lecture remise, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 180. Rapporté avec un amendement, 213. Amendement agréé, 223. Lu 3e fois et passé, 229. Amendement agréé par les Communes, 300. S.R., 316, chap. 68.

No 19.—Caisse de prévoyance des employés des chemins de fer Intercolonial et de l'Île du Prince-Edouard—

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 132. En comité, 156. Comité remis, 166, 179. En comité, 198. Rapporté avec amendements, 198. Règles suspendues, 198. Amendements agréés, 198. Lu 3e fois et passé, 214. Amendements agréés par les Communes, 236. S. R., 267, chap. 22.

No 20.—Calgary à Edmonton, Chemin de fer de:—

Pétition: achat d'un embranchement, 26. Rapportée, 91.

Bill présenté et lu 1re fois, 98. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 107. Rapporté, 150. Lu 3e fois et passé, 162. Passé par les Communes, 204. S.R., 267, chap. 69.

No 21.—*Canadian assessment-policy-holders in the Mutual Reserve Life Assurance Company*:—

Bill présenté et lu 1re fois, 191. 2e lecture remise, 205, 224, 234. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 272. Rapport demandant de retirer le bill, 338. Point d'ordre soulevé, 339.

No 22.—*Canadian Northern Ontario*, Chemin de fer:—

Pétition: modification de sa charte, 24. Rapportée, 125.

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 252. Rapporté avec un amendement, 278. Amendement agréé, 291. Lu la 3e fois et passé, 297. Amendement agréé par les Communes, 320. S.R., 393, chap. 72.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 23.—*Canadian Northern Quebec*, Chemin de fer:—
 Pétition: modification de sa charte, 24. Rapportée, 125.
 Bill reçu et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 108, 117. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 133. Rapporté avec amendements, 248. Considération remise, 264. Amendements agréés, 275. Lu 3e fois et passé, 282. Amendements agréés par les Communes, 303. S.R., 316, chap. 73.
- No 24.—Central du Canada, Chemin de fer:—
 Pétition: délai pour construction, etc., 40. Rapportée, 61.
 Bill reçu et lu 1re fois, 84. 2e lecture remise, 92. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 99. Rapporté, 107. Règles suspendues, 107. Lu 3e fois et passé, 107. S.R., 266, chap. 70.
- No 25.—*Central Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*:—
 Pétition: constitution en corporation, 68. Rapportée, 81.
 Bill reçu et lu 1re fois, 225. 2e lecture remise, 233. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 247. Rapporté avec amendements, 302. Amendements agréés, 312. Lu 3e fois et passé, 315. Amendements agréés par les Communes, 334. S.R., 393, chap. 75.
- No 26.—Chemins de fer, Acte modifiant l'Acte des (Bill No 3):—
 Bill reçu et lu 1re fois, 50. Placé sur l'ordre du jour, 171. 2e lecture remise, 181, 197, 216, 224. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 234. Comité remis, 247. En comité, 252, 265, 282. Rapporté avec amendements, 282. Amendements agréés, 291. Lu 3e fois et passé, 304. Amendements agréés par les Communes, 341. S.R., 393, chap. 37.
- No 27.—Chemins de fer, Acte à l'effet de modifier de nouveau l'Acte des (Bill No 4):—
 Bill reçu et lu 1re fois, 50. Placé sur l'ordre du jour, 171. 2e lecture remise, 181, 197, 216, 224. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 234. Rapporté avec un amendement, 314. Considération remise, 325. Division, 340. Débat remise, 340, 344. Débat, question d'ordre, amendement, 354. Amendement adopté, 354.
- No 28.—Chemins de fer, Loi modifiant la Loi des:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 368. Règle 23f suspendue, 368. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 372. En comité, 375, 378. Rapporté avec amendements, 380. Règles suspendues, 380. Amendements agréés, 380. Lu 3e fois et passé, 380. Amendements agréés par les Communes, 390. S.R., 394, chap. 38.
- No 29.—Code criminel, 1892, Acte modifiant l'Acte du:—
 Bill présenté et lu 1re fois, 19. 2e lecture remise, 27, 47. Rayé de l'ordre du jour, 85.
- No 30.—Code criminel, Loi modifiant le:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 132. En comité, 137. Règles suspendues, 137. Lu 3e fois et passé, 137. S.R., 266, chap. 7.
- No 31.—Code criminel, Loi modifiant le:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 344. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 355. En comité, 361. Lu 3e fois et passé, 363. S.R., 393, chap. 8.

BILLS DE LA SESSION—*Suite*.

No 32.—Code criminel, Maintien de la paix dans le voisinage des travaux publics :—

Bill reçu et lu 1re fois, 357. Règle 23^f suspendue, 357.. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 363. En comité, 367, 371. Rapporté, 372. Règles suspendues, 372. Lu 3e fois et passé, 372. S.R., 394, chap. 9.

No 33.—*Collingwood Southern*, Chemin de fer :—

Pétition : constitution en corporation, 71. Rapportée, 168.

Bill présenté et lu 1re fois, 180. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 198. Rapporté avec amendements, 260. Amendements agréés, 260. Lu 3e fois et passé, 271. Passé par les Communes, 320. S.R., 393, chap. 77.

No 34.—Colonisation du Nord, Chemin de fer de :—

Pétition : délai pour l'exécution de ses travaux, 24. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 131. Rapporté, 152. Lu 3e fois et passé, 164. S.R., 266, chap. 98.

No 35.—Comtés du Centre, Chemin de fer des :—

Pétition : émission d'obligations, etc., 46. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 131. Rapporté, 152. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 266, chap. 76.

No 36.—Conciliation, Acte de—de 1900 :—

Bill présenté et lu 1re fois, 40. 2e lecture remise, 47, 63, 85, 88, 99. Débat, 104. Débat remis, 124, 136, 164, 178, 216. Débat, 245. Renvoyé à six mois sur division, 246.

No 37.—*Crawford Bay and St. Mary's*, Chemin de fer :—

Pétition : délai pour l'exécution de ses travaux, 58. Rapportée, 126.

Bill reçu et lu 1re fois, 204. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 224. Rapporté, 259. Lu 3e fois et passé, 271. S.R., 316, chap. 79.

No 38.—Damen, Brevets de William A. :—

Pétition : pour faire prolonger la durée d'un brevet, 35. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 59. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés, 66. Rapporté, 82. Amendement proposé et rejeté, 87. Lu 3e fois et passé, 87-88. S.R., 110, chap. 80.

No 39.—Délinquants, Loi concernant les jeunes :—

Bill présenté et lu 1re fois, 269. 2e lecture remise, 297, 311, 335. Débat sur la 2e lecture, 343, 348. Remis, 356. Débat, 361. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 364.

No 40.—*Dominion Central*, Chemin de fer :—

Pétition : délai pour la construction de sa voie ferrée, 39. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 84. 2e lecture remise, 92, 99. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 104. Rapporté, 120. Lu 3e fois et passé, 130. S.R., 266, chap. 81.

No 41.—*Dominion Fire Insurance Company* :—

Pétition : modification de sa charte, 39. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 114. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 132. Rapporté avec un amendement, 159. Amendement agréé, 159. Lu 3e fois et passé, 171. Amendement agréé par les Communes, 204. S.R., 267, chap. 82.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

No 42.—Douane, Loi concernant les droits de:—

Bill reçu et lu 1re fois, 283. Lu 2e fois, 299. 3e lecture remise, 304. Lu 3e fois et passé, 310. S.R., 317, chap. 11.

No 43.—Douanes, Loi modifiant la Loi des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 368. Règle 23f suspendue, 368. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 373. En comité, 381. Règles suspendues, 381. Lu 3e fois et passé, 381. S.R., 394, chap. 10.

No 44.—*Eastern Canada Manufacturers Mutual Fire Insurance Company*:—

Pétition: constitution en corporation, 68. Rapportée, 82.

Bill reçu et lu 1re fois, 269. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 290. Rapporté avec amendements, 302. Amendements agréés, 312. Lu 3e fois et passé, 315. Amendements agréés par les Communes, 334. S.R., 393, chap. 83.

No 45.—*Eastern Townships*, Chemin de fer:—

Pétition: constitution en corporation, 26. Rapportée, 91.

Bill reçu et lu 1re fois, 84. 2e lecture remise, 98, 104, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. Rapporté, 182. 3e lecture remise, 191, 214. Lu 3e fois et passé, 220. S.R., 267, chap. 84.

No 46.—Echange de certaines terres:—

Bill reçu et lu 1re fois, 270. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 290. En comité, 299. Lu 3e fois et passé, 304. S.R., 317, chap. 26.

No 47.—Echiquier, Loi modifiant la Loi de la Cour de l':—

Bill reçu et lu 1re fois, 374. Règle 23f suspendue, 374. Lu 2e fois, 383. Règles suspendues, 383. Lu 3e fois et passé, 383. S.R., 394, chap. 15.

No 48.—*Edmonton, Dunvegan and British Columbia*, Chemin de fer:—

Pétition: constitution en corporation, 65. Rapportée, 101.

Bill reçu et lu 1re fois, 154. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 174. Rapporté, 210. Lu 3e fois et passé, 220. S.R., 267, chap. 85.

No 49.—Electricité, Inspection de l':—

Bill présenté et lu 1re fois, 95. 2e lecture remise, 107, 116. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 136. Comité remis, 148, 157, 166. En comité, 172, 185. Rapporté avec amendements, 185. Règles suspendues, 185. Amendements agréés, 185. Lu 3e fois et passé, 192. Passé par les Communes avec amendements, 358. Amendements agréés, 363. S.R., 394, chap. 14.

No 50.—*Erie-Ontario Power Company*:—

Pétition de D. McGillivray et autres: permission de présenter une pétition, 188. Rapportée, 208. Règles suspendues, 208. Pétition, 209. Rapport: règle 107, 249. Adopté, 264.

Règles suspendues, 209. Bill présenté et lu 1re fois, 209. 2e lecture remise, 229, 246, 252. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 265. Rapporté, 323. 3e lecture remise, 335. Amendement, 339. Lu 3e fois et passé, 339. Honoraires remboursés, 367.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 51.—Exportation de la force électrique et de certains liquides et gaz :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 254. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 273.
 En comité, 290. Rapporté avec un amendement, 291. Amendement
 agréé, 291. Lu 3e fois et passé, 297. Amendement agréé par les Com-
 munes, 328. S.R., 393, chap. 16.
- No 52.—Falsification, Loi modifiant la Loi des :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 309. 2e lecture remise, 325, 335. Lu 2e fois et ren-
 voyé à un comité général, 343. En comité, 348. Lu 3e fois et passé, 353.
 S.R., 393, chap. 4.
- No 53.—Fer, Primes sur le—et l'acier fabriqués en Canada :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 369. Règle 23f suspendue, 369. 2e lecture remise,
 373. Lu 2e fois, 382. Règles suspendues, 382. Lu 3e fois et passé, 382.
 S.R., 394, chap. 24.
- No 54.—Ficelle d'engerbage, Fabrication de la :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 369. Règle 23f suspendue, 369. Lu 2e fois et ren-
 voyé à un comité général, 373. En comité, 382. Rapporté avec un amen-
 dement, 383. Règles suspendues, 383. Amendement agréé, 383. Lu 3e
 fois et passé, 383. Amendement agréé par les Communes, 390. S.R.,
 394, chap. 5.
- No 55.—*Fidelity Life Insurance Company of Canada* :—
 Passé par les Communes, 358. S.R., 393, chap. 86. (*Voir* Bill No 140.)
- No 56.—Frigorifiques, Etablissements d'entrepôts :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 96. 2e lecture remise, 108. Lu 2e fois et renvoyé à
 un comité général, 116. En comité, 136. Lu 3e fois et passé, 146.
 S.R., 266, chap. 6.
General Animals Insurance Company :—*Voir* Bill No 14.)
- No 57.—*Georgian Bay and Seaboard*, Chemin de fer :—
 Pétition: délai pour l'achèvement de sa voie ferrée, 26. Rapportée, 81.
 Bill reçu et lu 1re fois, 58. 2e lecture remise, 85. Lu 2e fois et renvoyé au
 comité des Chemins de fer, 68. Rapporté, 121. Lu 3e fois et passé, 130.
 S.R., 266, chap. 88.
- No 58.—Grand-Tronc de chemin de fer du Canada :—
 Pétitions: faculté d'acquérir des terres, etc., 67. Rapportée, 126. Caisse de
 pension, 67. Rapportée, 126.
 Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de
 fer, 252. Rapporté, 279. 3e lecture proposée, amendement proposé, 288.
 Débat, 295. Nouvel amendement, 295. Division, 296. Lu 3e fois et
 passé, 296. S.R., 316, chap. 98.
- No 59.—Grande-Vallée, Chemin de fer de la :—
 Pétition: embranchement entre Woodstock à London, 58. Rapportée, 126.
 Bill reçu et lu 1re fois, 204. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de
 fer, 224. Rapporté, 259-60. Lu 3e fois et passé, 271. S.R., 316, chap. 90.
- No 60.—*Great West*, Chemin de fer :—
 Pétition: délai pour construction, capital-actions, 24. Rapportée, 106.
 Bill reçu et lu 1re fois, 154. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de
 fer, 173. Rapporté, 210. Lu 3e fois et passé, 220. S.R., 267, chap. 91.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 61.—Green, Brevet de Philip J.—, Melvin Hunt et John McMorrick:—
 Pétition: prolongement du délai pour leur brevet, 140. Rapportée, 195. Rapport adopté, 206.
 Bill présenté et lu 1re fois, 206. Lu 2e fois, 224. Règles suspendues, 224. Renvoyé au comité des Bills Privés Divers, 224. Rapporté avec un amendement, 279. Amendement agréé, 279. Règles suspendues, 280. Lu 3e fois et passé, 280. Passé par les Communes, 350. S.R., 393, chap. 92.
- No 62.—Grèves et contre-grèves dans les mines et dans les exploitations des services publics:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 245. Règles suspendues, 245. Règles suspendues, 251. Lu 2e fois, 253. Règle 24e suspendue, 253. Renvoyé à un comité général, 253. En comité, 253. Rapporté, 253. Règles suspendues, 253-4. Lu 3e fois et passé, 254. S.R., 267, chap. 20.
- No 63.—Hadley, Loi pour faire droit à Isabella Clarke:—
 Pétition, 51. Rapport 4 du comité des Divorcés, 137. Considération remise, 164. Adopté, 178.
 Bill présenté et lu 1re fois, 178. Lu 2e fois, 197. 3e lecture remise, 205. Renvoi à six mois proposé, 214. Lu 3e fois et passé, 215. Message aux Communes, 215. Passé par les Communes, 271. Message des Communes, 277. S.R., 316, chap. 93.
- No 64.—*Hamilton Radial Electric Railway*:—
 Pétition: modification de sa charte, 58. Rapportée, 168.
 Bill présenté et lu 1re fois, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 186. Rapporté avec amendements, 261. Amendements agréés, 274. 3e lecture remise, 282, 289. Amendement, 296. Lu 3e fois et passé, 296. Honoraires remboursés, 389.
- No 65.—Huron et Ontario, Chemin de fer:—
 Pétition: délai pour construction, etc., 26. Rapportée, 82.
 Bill reçu et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 109. Lu 2e fois, 117. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 117. Rapporté, 182. Amendement proposé, 191. Débat remis, 215. Reprise du débat, 219. Lu 3e fois et passé, 219. S.R., 267, chap. 94.
- No 66.—Immigration, Loi modifiant la Loi de l':—
 Bill reçu et lu 1re fois, 283. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 299. Comité remis, 306, 313. En comité, 317, 320, 326. Rapporté, 327. Lu 3e fois et passé, 335. S.R., 393, chap. 19.
- No 67.—*Indian River*, Chemin de fer:—
 Pétition: délai pour construction, 58. Rapportée, 81.
 Bill reçu et lu 1re fois, 87. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 98. Rapporté, 120. Lu 3e fois et passé, 130. S.R., 266, chap. 95.
- No 68.—Inspecteurs et de la vente, Loi modifiant la Loi des:—
 Bill présenté et lu 1re fois, 218. 2e lecture remise, 233. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 251. En comité, 272. Comité remise, 283, 291. En comité et rapporté, 305. Bill amendé, 310. Lu 3e fois et passé, 310. Passé par les Communes, 328. S.R., 393, chap. 21.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 69.—Intercolonial, Contrat avec le Grand-Tronc pour le prolongement de l'—jusqu'à Montréal.
 Bill reçu et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 108. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 117. En comité, 147. Comité remis, 173, 185. En comité, 199. Rapporté avec amendements, 199. Amendements rejetés, 216. Lu 3e fois et passé, 221. S.R., 267, chap. 18.
- No 70.—*International Canal and Power Company*:—
 Pétition: constitution en corporation, 71. Rapportée, 170. Rapport adopté, 180.
 Bill présenté et lu 1re fois, 203. 2e lecture remise, 223. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 230. Règles suspendues, 244. Préambule non prouvé, 323. Rapport adopté, 335.
- No 71.—*International Paper Company*:—
 Pétition: remise en vigueur des brevets, etc., 67. Rapportée, 100.
 Bill reçu et lu 1re fois, 181. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés Divers, 193. Rapporté avec amendements, 250. Amendements agréés, 264. Lu 3e fois et passé, 272. Acquiescement des Communes aux amendements, 303. S.R., 317, chap. 96.
- No 72.—Interprétation, Loi modifiant la Loi d':—
 Bill reçu et lu 1re fois, 245. Lu 2e fois, 263. Lu au long, 263. Règles suspendues, 263. Lu 3e fois et passé, 263. S.R., 316, chap. 23.
- No 73.—Japon, Traité entre le Canada et le:—
 Bill présenté et lu 1re fois, 19. Lu 2e fois, 34. Règles suspendues, 34. Bill lu au long, 34. Bill lu 3e fois et passé, 34. Passé par les Communes, 49. S.R., 83, chap. 50.
- No 74.—Joliette et Brandon, Chemin de fer de:—
 Pétition: travaux d'intérêt public et bail, 24. Rapportée, 91.
 Bill reçu et lu 1re fois, 155. 2e lecture remise, 174. Lu 2e fois, 179. Règles suspendues, 179-180. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 180. Rapporté, 211. Lu 3e fois et passé, 220. S.R., 267, chap. 97.
- No 75.—*Jordan-Erie Power Company*:—
 Pétitions: fusion de la *Jordan Light, Heat and Power Company* avec la *Erie and Ontario Development Company*, 51. Rapportées, 62.
 Bill présenté et lu 1re fois, 68. 2e lecture remise, 85. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 88. Rapporté avec amendements, 122. Amendements agréés, 133. 3e lecture proposée, 146. Amendé, 155. Lu 3e fois et passé, 155. Passé par les Communes avec amendements, 386. Amendements agréés, 386. S.R., 394, chap. 98.
- No 76.—Juges, Loi modifiant la Loi des:—
 Bill reçu et lu 1re fois, 376. Règle 23f suspendue, 376. Lu 2e fois, 384. Règles suspendues, 384. Lu 3e fois et passé, 384. Chapitre 25.
- No 77.—*Klondike Mines*, Chemin de fer:—
 Pétition: délai pour construction, émission d'obligation, 27. Rapportée, 106.
 Bill reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 131. Rapport: amendement, 211. Amendement agréé, 222. Lu 3e fois et passé, 228. Amendement agréé par les Communes, 299. S.R., 316, chap. 99.
- Lake Superior Power Company*:—(Voir Bill No 150.)

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 78.—Liquidations, Loi modifiant la Loi des :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 345. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 349.
 En comité, 357. Rapporté avec un amendement, 357. Amendement agréé,
 357. Lu 3e fois et passé, 361. Amendement agréé par les Communes,
 376. S.R., 39, chap. 51.
- No 79.—*London and St. Clair*, Chemin de fer :—
 Pétition: constitution en corporation, 71. Rapportée, 82.
 Bill reçu et lu 1re fois, 84-5. 2e lecture remise, 93. Lu 2e fois et renvoyé au
 comité des Chemins de fer, 99. Rapporté, 107. Lu 3e fois et passé, 115.
 S.R., 266, chap. 101.
- No 80.—*Lyón*, Loi pour faire droit à V. H. :—
 Pétition: permission de présenter une pétition, 68. Permission accordée, 79.
 Pétition, 86. Rapport, 195. Rapport adopté, 229.
 Bill présenté et lu 1re fois, 232. Lu 2e fois, 263. Lu 3e fois et passé, 271.
 Message aux Communes, 272. Passé par les Communes, 350. Message
 des Communes, 351. S.R., 393, chap. 102.
- No 81.—*Malone and Hopkins Point*, Chemin de fer :—
 Pétition: constitution en corporation, 18. Rapportée, 101.
 Bill reçu et lu 1re fois, 84. 2e lecture remise, 92, 103, 109. Lu 2e fois et
 renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. Rapporté, 182. Motion:
 renvoie à six mois, 191. 3e lecture remise, 192, 214. Lu 3e fois et passé,
 221. S.R., 267, chap. 103.
- No 82.—*Manitoba and North-Western Counties of Canada* :—
 Pétitions: construction d'embranchement, 27, 57. Rapportées, 91.
 Bill reçu et lu 1re fois, 84. 2e lecture remise, 92. Lu 2e fois et renvoyé au
 comité des Chemins de fer, 103. Rapporté, 151. Lu 3e fois et passé, 163.
 S.R., 266, chap. 104.
- No 83.—*Manitoba Radial*, Chemin de fer :—
 Pétitions: constitution en corporation, 20, 57. Rapportée, 101. Pétition
 contre le bill, 284.
 Bill reçu et lu 1re fois, 155. 2e lecture remise, 174. Lu 2e fois et renvoyé au
 comité des Chemins de fer, 180. Rapporté avec amendements, 213.
 Amendements agréés, 223. Lu 3e fois et passé, 229. Message des Com-
 munes au sujet des amendements, 304. Considération du message, 312.
 Message aux Communes, 312. S.R., 393, chap. 105.
- No 84.—*Manitoulin et de la Rive Nord*, Chemin de fer de :—
 Pétition: délai pour l'exécution de ses travaux, 95. Rapport: règle 107, 127.
 Adopté, 136.
 Bill présenté et lu 1re fois, 146. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Che-
 mins de fer, 165. Rapporté avec un amendement, 212. Amendement
 agréé, 222. Lu 3e fois et passé, 229. Passé par les Communes avec amen-
 dements, 322. Amendements agréés, 327. S.R., 393, chap. 106.
- No 85.—*Marine marchande du Canada* :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 225. 2e lecture remise, 233. Lu 2e fois, 252. En
 comité, 273. Lu 3e fois et passé, 281. S.R., 316, chap. 46.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 86.—Marine marchande du Canada, Loi modifiant la Loi de la :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 374. Règle suspendue, 374. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 383. En comité, 383. Lu 3e fois et passé, 384. S.R., 394, chap. 47.
- No 87.—Marque de l'or et de l'argent :—
 Bill présenté et lu 1re fois, 203. 2e lecture remise, 223. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 230. En comité, 234. Lu 3e fois et passé, 245. Passé par les Communes avec un amendement, 341. Amendement agréé, 344, S.R., 393, chap. 17.
- No 88.—McPherson, Loi pour faire droit à Arthur :—
 Règles suspendues, 90. Pétition, 90. Rapport 6 du comité des Divorces, 207. Adopté, 246.
 Bill présenté et lu 1re fois, 268. Lu 2e fois, 289. Lu 3e fois et passé, 297. Message aux Communes, 297. Passé par les Communes, 350. Message des Communes, 350-1. S.R., 393, chap. 107.
- No 89.—*Midway and Vernon*, Chemin de fer :—
 Pétition: délai pour construction, 58. Rapportée, 106.
 Bill présenté et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 147. Rapporté, 210. Lu 3e fois et passé, 219. Passé par les Communes, 299. S.R., 316, chap. 108.
- No 90.—Milice, Appel de la—pour prêter main-forte à l'autorité civile :—
 Bill présenté et lu 1re fois, 102. 2e lecture remise, 116, 133, 148, 157. Débat sur la 2e lecture, 166. Bill retiré, 185.
- No 91.—Mines, Loi créant un ministre des :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 362. Règle 23f suspendue, 363. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 367. En comité, 371. Rapporté avec amendements, 371. Amendements agréés, 371. Règles suspendues, 371. Lu 3e fois et passé, 371. Amendements agréés par les Communes, 391. S.R., 394, chap. 29.
- No 92.—Montréal, Avances aux Commissaire du havre de :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 369. Règle 23f suspendue, 369. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 373. En comité, 381. Règle suspendues, 381. Lu 3e fois et passé, 381. S.R., 394, chap. 30.
- No 93.—Musical et Dramatique, Association Canadienne :—
 Pétition: constitution en corporation, 58. Rapportée, 61.
 Bill présenté et lu 1re fois, 62. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés Divers, 68. Rapporté avec amendements, 161. Considération remise, 174. Bill renvoyé au comité, 186. Résolution amendée, 203. Rapport: bill retiré, 280. Adopté, 280.
- No 94.—*National Accident and Guarantee Company of Canada* :—
 Pétition: constitution en corporation, 39. Rapportée, 61.
 Bill reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 131. Rapporté avec amendements, 159. Amendements agréés, 159. Lu 3e fois et passé, 171. Amendements agréés par les Communes, 225. S.R., 267, chap. 109.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

No 95.—National Transcontinental, Chemin de fer:—

Bill reçu et lu 1re fois, 98. 2e lecture remise, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 118. En comité, 133. Lu 3e fois et passé, 146. S.R., 266, chap. 48.

No 96.—Nationale, Banque:—

Pétition: conversion de son capital social d'actions, 26. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 181. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques, 192. Rapporté avec amendements, 225. Amendements agréés, 230. Lu 3e fois et passé, 233. Amendements agréés par les Communes, 270. S.R., 316, chap. 110.

No 97.—Naturalisation, Acte modifiant l'Acte de la:—

Bill présenté et lu 1re fois, 18. 2e lecture remise, 25, 27. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 38. En comité, 40. Rapporté avec amendements, 40. Amendements agréés, 41. Règles suspendues, 41. Lu 3e fois et passé, 41. Passé par les Communes, 49. S.R., 83, chap. 31.

No 98.—*Nichols Copper Company*:—

Pétition: brevets, 90. Rapport, 101. Adopté, 109.

Bill présenté et lu 1re fois, 102. 2e lecture remise, 116, 133. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés Divers, 157. Rapporté avec amendements, 194. Amendements agréés, 195. Lu 3e fois et passé, 204. Passé par les Communes, 271. S.R., 316, chap. 111.

No 99.—*Nipissing Central*, Chemin de fer:—

Bill reçu et lu 1re fois, et renvoyé au comité des Ordres Permanents, 204. Rapporté, 209. Placé sur l'ordre du jour, 209. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 223. Rapporté avec amendements, 262. Amendements agréés, 275. Lu 3e fois et passé, 282. Amendements agréés par les Communes, 304. S.R., 317, chap. 112.

No 100.—Nord, Chemin de fer Canadien du:—

Pétitions: modifications de sa charte, convention, 24. Rapport, 101. Adopté, 109.

Bill présenté et lu 1re fois, 170. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 186. Rapporté avec amendements, 260. Amendements agréés, 274. Lu 3e fois et passé, 281. Passé par les Communes avec amendements, 386. Règles suspendues, 387. Amendements agréés, 387. S.R., 394, chap. 71.

No 101.—Nord-Ouest, Territoires du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 98. 2e lecture remise, 109, 118. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 124. Comité remis, 147, 157, 178. En comité, 197. Lu 3e fois et passé, 205. S.R., 267, chap. 32.

No 102.—*North Western Trusts Company*:—

Pétition: constitution en corporation, 46. Rapportée, 62.

Bill reçu et lu 1re fois, 181. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 192. Rapporté, 217. Lu 3e fois et passé, 228. S.R., 267, chap. 113.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

No 103.—*Ontario, Hudson's Bay and Western*, Chemin de fer:—

Pétition: délai pour l'exécution de ses travaux, 95. Rapport: règle 107, 126. Adopté, 136.

Bill présenté et lu 1re fois, 146. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 165. Rapporté avec un amendement, 212. Amendement agréé, 222. Lu 3e fois et passé, 229. Passé par les Communes avec amendements, 321. Amendements agréés, 327. S.R., 393, chap. 114.

No 104.—*Ontario and Quebec Railway Ferry Company (St. Lawrence Railway and Ferry Company)*:—

Pétition: constitution en corporation, 46. Rapport, 127. Adopté, 136.

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 252. Rapporté avec amendements, 279. Amendements agréés, 279. Règles suspendues, 279. Lu 3e fois et passé, 279. Acquiescement des Communes aux amendements, 303. S.R., 317, chap. 127.

No 105.—*Orford*, Chemin de fer de la Montagne d':—

Pétition: délai pour l'exécution de ses travaux, 39. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 131. Rapporté, 151. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 226, chap. 115.

No 106.—*Ottawa Life Insurance Company*:—

Pétition: constitution en corporation, 105. Rapportée, 126.

Bill présenté et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 147. Règle 119 suspendue, 153. Rapporté avec amendements, 189. Amendements agréés, 200. Lu 3e fois et passé, 205. Passé par les Communes avec amendements, 336. Amendements agréés, 344. S.R., 393, chap. 116.

No 107.—*Ottawa Terminal*, Chemin de fer:—

Règles 24a et 112 suspendues, 139. Pétition: constitution en corporation, 139. Rapport, 168. Adopté, 180.

Bill présenté et lu 1re fois, 191. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 206. Rapporté avec amendements, 260. Amendements amendés et agréés, 274. Règles suspendues, 274. Lu 3e fois et passé, 274. Passé par les Communes avec amendements, 364. Amendements agréés, 365. S.R., 394, chap. 117.

No 108.—*Pacifique*, Chemin de fer Canadien du:—

Pétition: embranchement Toronto-Sudbury, 24. Rapportée, 91.

Bill reçu et lu 1re fois, 154. 2e lecture remise, 173. Lu 2e fois, 179. Règles suspendues, 179. Renvoyé au comité des Chemins de fer, 179. Rapporté, 210. Lu 3e fois et passé, 220. S.R., 267, chap. 74.

No 109.—*Pensions de la milice*, Loi modifiant la Loi des:—

Bill reçu et lu 1re fois, 270. 2e lecture remise, 290. 2e lecture, 305. En comité, 313. Lu 3e fois et passé, 315. S.R., 393, chap. 28.

No 110.—*Pétrole*, Primes sur le:—

Bill présenté et lu 1re fois, 50. 2e lecture remise, 59. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 66. Comité remis, 85. En comité et rapporté, 88. Lu 3e fois et passé, 92. Passé par les Communes avec un amendement, 225. Considération remise, 234. Amendement des Communes agréé, 247. S.R., 267, chap. 33.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*No 111.—*Port Arthur Power and Development Company* :—

Pétition constitution en corporation, 86. Rapportée, 169. Rapport adopté, 180.

Bill présenté et lu 1re fois, 203. 2e lecture remise, 223. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 230. Règles suspendues, 244. Rapporté avec amendements, 318. Considération remise, 326. Amendements agréés, 336. Suspension d'une règle proposée, 336. Lu 3e fois et passé, 339. Honoraires remboursés, 388.

No 112.—Postes, Loi modifiant la Loi des :—

Bill reçu et lu 1re fois, 349. Règle 23f suspendue, 350. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 357. En comité, 363. Rapporté avec amendements, 363. Amendements agréés, 363. Lu 3e fois et passé, 367. Amendements agréés par les Communes, 391. S.R., 394, chap. 34.

No 113.—*Protection Association of Canada* :—

Pétition de la *Masonic Protective Association of Canada*, 40. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 181. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 192. Rapporté, 301. Lu 3e fois et passé, 310. S.R., 317, chap. 118.

No 114.—*Prudential Financial Society* :—

Pétition : constitution en corporation (*Prudential Savings Society*), 57. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 154. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 173. Rapporté, 188. Lu 3e fois et passé, 196. S.R., 266, chap. 119.

No 115.—*Prudential Life Insurance Company of Canada* :—

Règles suspendues, 217. Pétition : constitution en corporation, 217. Rapport : règle 107, 250. Adopté, 264.

Bill présenté et lu 1re fois, 264. Règle 23f suspendue, 264. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 264. Rapporté avec amendements, 301. Amendements agréés, 302. Lu 3e fois et passé, 310. Passé par les Communes avec amendements, 359. Amendements agréés, 364. S.R., 394, chap. 120.

No 116.—*Qu'Appelle, Long Lake and Saskatchewan Railroad and Steamboat Company* :—

Pétition : obligations, pouvoirs d'emprunt, 24. Rapportée, 91.

Bill reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté, 152. Lu 3e fois et passé, 164. S.R., 266, chap. 121.

No 117.—Québec, Commissaires du havre de :—

Bill reçu et lu 1re fois, 368. Règle 23f suspendue, 368. Lu 2e fois, 372.

Règles suspendues, 372. En comité, 373, 384. Rapporté, 384. En comité, 389. Rapporté avec un amendement, 389. Règles suspendues, 389.

Amendement agréé, 390. Lu 3e fois et passé, 390. Amendement agréé par les Communes, 392. S.R., 394, chap. 36.

No 118.—*Quebec Bridge and Railway Company*, Prêt à la :—

Pétition : augmentation du nombre de ses directeurs, 40.

Bill reçu et lu 1re fois, 390. Règles suspendues, 390. Lu 2e et 3e fois et passé, 390-1. S.R., 394, chap. 35.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

No 119.—*Québec, Montréal and Southern*, Chemin de fer:—

Pétition: construction d'un embranchement, 57. Rapport: règle 117c, 91-92. Adopté, 98.

Bill présenté et lu 1re fois, 50. 2e lecture remise, 63, 85. Lu 3e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 99. Rapporté, 210. Lu 3e fois et passé, 219. Honoraires remboursés, 339.

No 120.—*Québec Oriental*, Chemin de fer:—

Pétition: délai pour l'exécution de ses travaux, 65. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 245. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 263. Rapporté avec amendements, 294. Amendements agréés, 306. Lu 3e fois et passé, 311. Amendements agréés par les Communes, 320. S.R., 393, chap. 122.

No 121.—*Quinze and Blanche River*, Chemin de fer:—

Pétition: constitution en corporation, 70. Rapportée, 82.

Bill reçu et lu 1re fois, 123. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 136. Rapporté avec un amendement, 153. Amendement agréé, 166. Lu 3e fois et passé, 172. Amendement agréé par les Communes, 204. S.R., 267, chap. 123.

No 122.—*Railway Belt*, Convention entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la Colombie-Britannique:—

Bill reçu et lu 1re fois, 225. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 233. En comité, 247. Lu 3e fois et passé, 251. S.R., 267, chap. 66.

No 123.—*Reliance Life*, Compagnie d'assurance (*Rock Life Assurance*):—

Pétition: constitution en corporation, 112. Rapportée, 126.

Bill présenté et lu 1re fois, 129. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 147. Rapporté avec amendements, 257. Amendements agréés, 273. Règles suspendues, 274. Lu 3e fois et passé, 274. Passé par les Communes avec amendements, 350. Amendements agréés, 350. S.R., 393, chap. 25.

No 124.—*Repas aux voyageurs*, Loi modifiant la Loi des chemins de fer:—

Bill présenté et lu 1re fois, 65. 2e lecture remise, 79, 98, 123, 156, 177, 199, 216, 246. Bill rayé de l'ordre du jour, 272.

No 125.—*Représentation des provinces de la Saskatchewan et d'Alberta*:—

Bill reçu et lu 1re fois, 341. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 348. En comité, 355. Règles suspendues, 355. Lu 3e fois et passé, 355. S.R., 393, chap. 41.

No 126.—*Residential Fire Insurance Company*:—

Pétition: constitution en corporation, 58. Rapportée, 81.

Bill reçu et lu 1re fois, 155. 2e lecture remise, 174. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 179. Rapporté, 218. Lu 3e fois et passé, 228. S.R., 267, chap. 42.

No 127.—*Residential Fire Insurance Company*, Loi modifiant la loi précédente:—

Bill reçu et lu 1re fois, 345. Lu 2e fois, 355. Règles suspendues, 355. Lu 3e fois et passé, 355. S.R., 393, chap. 124.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 128.—*Rock Life Assurance Company*:—
 Passé par les Communes, 350. Amendements agréés, 350. S.R., 393, chap. 25.
 (Voir Bill No 123.)
- No 129.—*Royal Accident and Guarantee Company of Canada (Sterling Accident, etc.)*:—
 Pétition de la Compagnie d'assurance contre les accidents et de garantie du Canada demandant de changer son nom, 65. Rapport, 101. Adopté, 109.
 Bill présenté et lu 1re fois, 102. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 115. Rapporté, 158. Lu 3e fois et passé, 171. Passé par les Communes avec amendements, 328. Amendements agréés, 336. S.R., 393, chap. 135.
- No 130.—*Royale Victoria, Compagnie d'assurances sur la vie* la:—
 Pétition: capital souscrit et actions privilégiées, 46. Rapportée, 62.
 Bill reçu et lu 1re fois, 113. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 131. Rapporté, 158. 3e lecture remise, 184. Lu 3e fois et passé, 196. S.R., 266, chap. 126.
- No 131.—*Sainte-Marie, Pont de la rivière*:—
 Pétition: passage des locomotives et trains, 105. Rapport: règle 107, 127. Adopté, 136.
 Bill présenté et lu 1re fois, 146. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 165. Rapporté avec un amendement, 212. Amendement agréé, 222. Lu 3e fois et passé, 228. Passé par les Communes avec un amendement, 320. Amendement agréé, 321. S.R., 393, chap. 129.
- No 132.—*Saskatchewan Valley and Hudson's Bay, Chemin de fer*:—
 Pétition: constitution en corporation, 24. Rapportée, 82.
 Bill reçu et lu 1re fois, 96. 2e lecture remise, 108. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 116. Rapporté, 151. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 266, chap. 132.
- No 133.—*Service civil, Loi modifiant la Loi* du:—
 Bill présenté et lu 1re fois, 218. 2e lecture remise, 233. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 247. Comité remis, 264, 275. En comité, 283. Lu 3e fois et passé, 289.
- No 134.—*Smith Lumber Company, Brevet de la George E.*:—
 Pétition: prolongement du délai d'un brevet, 45. Rapporté, 61.
 Bill reçu et lu 1re fois, 58. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés Divers, 66. Rapporté, 194. Lu 3e fois et passé, 204. S.R., 266, chap. 133.
- No 135.—*Spain, Loi pour faire droit à O. G. V.*:—
 Pétition, 13. 1er rapport du comité des Divorces: pétition et enquête, 69. Considération remise, 88, 103. Rapport adopté sur division, 130.
 Bill présenté et lu 1re fois, 134. Lu 2e fois, 148. Lu 3e fois et passé, 156. Message aux Communes, 156. Autorisation de remettre des papiers, 262. Passé par les Communes, 270. Message des Communes, 277. S.R., 316, chap. 134.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*No 136.—*St. Joseph Transportation Company*:—

Pétition: constitution en corporation, 57. Rapportée, 61.

Bill présenté et lu 1re fois, 62. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 68. Rapport demandant la permission de retirer le bill, 121. Adopté, 121. Honoraires remboursés, 129.

No 137.—*St. Leon*, Chemin de fer:—

Pétition: constitution en corporation, 112. Rapportée, 126.

Bill présenté et lu 1re fois, 129. 2e lecture remise, 147. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 165. Rapporté avec amendements, 243. Amendements agréés, 243. Lu 3e fois et passé, 251. Passé par les Communes avec amendements, 321. Amendements agréés, 327. S.R., 393, chap. 128.

No 138.—*St. Mary's and Western Ontario*, Chemin de fer:—

Pétition: délai pour l'exécution de ses travaux, 45. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 109. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 117. Rapporté, 151. Lu 3e fois et passé, 163. S.R., 266, chap. 130.

No 139.—*St. Maurice Valley*, Chemin de fer:—

Pétition: pour émettre des valeurs jusqu'à, etc., 106. Rapportée, 126.

Bill reçu et lu 1re fois, 235. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 252. Rapporté, 278. Lu 3e fois et passé, 288. S.R., 316, chap. 131.

No 140.—*Standard Life Insurance Company of Canada (Fidelity Life Insurance Company)*:—

Règles 24a, 30 et 110 suspendues relativement à la pétition de Lorenzo Pierce, etc., 16, 203. Rapporté, 208. Règles suspendues, 209. Rapport: règle 107, 227. Adopté, 234.

Règles suspendues, 209. Bill présenté et lu 1re fois, 209. 2me lecture remise, 230, 234. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 247. Rapporté avec amendements, 302. Amendements agréés, 311. Règles suspendues, 311. Lu 3e fois et passé, 312. Passé par les Communes, 358. S.R., 393, chap. 86.

No 141.—Statutaire, Loi—des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta:—

Bill reçu et lu 1re fois, 368. Règle 23f suspendue, 368. 2e lecture remise, 372. Lu 2e fois, 380. Règles suspendues, 380. Renvoyé à un comité général, 380. En comité, 380. Lu 3e fois et passé, 380. S.R., 394, chap. 45.

No 142.—Statuts Révisés de 1906 et leur version en français:—

Bill présenté et lu 1re fois, 19. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 25. En comité, 27. Rapporté avec amendements, 28. Amendements agréés, 28. 3e lecture remise, 33. En comité, 36. Rapporté avec amendements, 37. Point d'ordre soulevé, 37. Amendement proposé et rejeté sur division, 37. Lu 3e fois et passé, 38. Passé par les Communes avec des amendements, 49. Amendements adoptés sur division, 63. S.R., 83, chap. 43.

No 143.—*Sterling Accident and Guarantee of Canada*:—

Sanction royale, 393. (Voir Bill No 129.)

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

- No 144.—*Stratford and St. Joseph Radial*, Chemin de fer :—
 Pétition : constitution en corporation, 58. Rapportée, 61.
 Bill présenté et lu 1re fois, 62. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 68. Rapport : préambule non prouvé, 121. Rapport adopté, 122. Honoraires remboursés, 130.
- No 145.—Subsides (No 1) :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 109. Règles suspendues, 110. Bill lu 2e et 3e fois et passé, 110. S.R., 110, chap. 1.
- No 146.—Subsides (No 2) :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 269. Lu 2e fois, 290. Lu 3e fois et passé, 295. S.R., 317, chap. 2.
- No 147.—Subsides (No 3) :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 391. Règles suspendues, 391. Lu 2e et 3e fois et passé, 391. S.R., 394, chap. 3.
- No 148.—Subventions pour chemins de fer :—
 Bill reçu et lu 1re fois, 376. Règle 23f suspendue, 376. Lu 2e fois, 390. Règles suspendues, 390. Lu 3e fois et passé, 390. S.R., 394, chap. 40.
- No 149.—Summers et H. H. Summers, Brevet de E. W. :—
 Pétition : droits et durée d'un brevet, 24. Rapportée, 61.
 Bill reçu et lu 1re fois, 58. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés Divers, 66. Rapporté, 161. 3e lecture remise, 172, 177. Lu 3e fois et passé, 184. S.R., 266, chap. 136.
- No 150.—*Superior, Lake—Power Company* :—
 Pétition : approbation de plans de travaux, 95. Rapport : règle 107, 126. Adopté, 136.
 Bill présenté et lu 1re fois, 146. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 165. Rapporté, 210. Lu 3e fois et passé, 220. Passé par les Communes, 271. S.R., 316, chap. 100.
- No 151.—Témiscouata, Chemin de fer de :—
 Pétition : pouvoirs additionnels, 57. Rapport, 101. Adopté, 109.
 Bill présenté et lu 1re fois, 107. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 116. Rapporté avec amendements, 152. Amendements agréés, 166. Lu 3e fois et passé, 172. Passé par les Communes avec un amendement, 235. Amendement agréé, 236. S.R., 267, chap. 137.
- No 152.—*Traders Fire Insurance Company* :—
 Pétition : constitution en corporation, 26. Rapportée, 61.
 Bill présenté et lu 1re fois, 62. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 68. Rapporté avec amendements, 159. Amendements agréés, 174. Lu 3e fois et passé, 177. Passé par les Communes avec amendements, 328. Amendements agréés, 336. S.R., 393, chap. 138.
 Traité entre le Canada et le Japon. (*Voir* Bill No 73.)
- No 153.—Traité de commerce, Loi modifiant l'Acte concernant les :—
 Bill présenté et lu 1re fois, 19. 2e lecture remise, 25, 28. Lu 2e fois, 34. Règles suspendues, 34. Lu au long, 34. Lu 3e fois et passé, 34. Passé par les Communes, 50. S.R., 83, chap. 49.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*No 154.—*Travellers' Indemnity Company of Canada*:—

Pétition: constitution en corporation, 52. Rapport, 101. Adopté, 109.

Bill présenté et lu 1re fois, 119. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Banques et du Commerce, 133. Rapporté avec amendements, 189. Amendements agréés, 199. Lu 3e fois et passé, 205. Passé par les Communes, 271. S.R., 316, chap. 139.

No 155.—*United Baptist Women's Missionary Union*:—

Pétition: constitution en corporation, 67. Rapportée, 81.

Bill présenté et lu 1re fois, 87. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés, 103. Rapporté avec amendements, 161. Amendements agréés, 162. Point d'ordre soulevé, 162. Lu 3e fois et passé, 172. Honoraires remboursés, 203. Passé par les Communes avec amendements, 270. Amendements agréés par le Sénat, 270. S.R., 316, chap. 170.

No 156.—*Viandes et conserves alimentaires, Inspection des*:—

Bill reçu et lu 1re fois, 97. 2e lecture remise, 108. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 116. Comité remis, 146, 157, 178. En comité, 187. Comité remis, 199, 216, 224. En comité, 230. Rapporté avec un amendement, 230. Règles suspendues, 231. Amendement agréé, 231. 3e lecture remise, 233. Lu 3e fois et passé, 251. Amendement agréé par les Communes, 328. S.R., 393, chap. 27.

No 157.—*Western Rivers Improvement Company*:—

Pétition: constitution en corporation, 57. Rapportée, 82.

Bill reçu et lu 1re fois, 154. 2e lecture remise, 173. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 186. Rapport: préambule non prouvé, 244. Rapport adopté, 244.

No 158.—*Winnipeg, Installations terminales à—de la Canadian Northern Railway Company, etc.*:—

Pétition du chemin de fer Canadien du Nord et du Grand-Tronc-Pacifique, 90.

Bill reçu et lu 1re fois, 310. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 320. En comité, 326. Lu 3e fois et passé, 335. S.R., 393, chap. 51.

No 159.—*Winnipeg and North-Western, Chemin de fer*:—

Pétition: constitution en corporation, 95. Rapport: règle 107, 127. Adopté, 136.

Bill présenté et lu 1re fois, 145. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 164. Rapporté avec amendements, 211. Amendements agréés, 222. Lu 3e fois et passé, 228. Passé par les Communes avec amendements, 321. Amendements agréés, 321. S.R., 393, chap. 141.

No 160.—*Women's Art Association of Canada*:—

Pétition: constitution en corporation, 40. Rapportée, 61.

Bill reçu et lu 1re fois, 96. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Bills Privés, 108. Rapporté avec amendements, 161. Amendements agréés, 174. Lu 3e fois et passé, 177. Amendements agréés par les Communes, 204. S.R., 267, chap. 142.

BILLS DE LA SESSION—*Suite.*

No 161.—Yonge, Pont de la rue—de la cité de Toronto:—

Pétition de la cité de Toronto, 135. Rapportée, 177. Rapport adopté, 186.

Bill présenté et lu 1re fois, 187. Règles suspendues, 187. Lu 2e fois et renvoyé au comité des Chemins de fer, 193. Règles suspendues, 193. Rapport recommandant de retirer le bill, 243. Adopté, 243.

No 162.—Yukon, Loi modifiant la Loi du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 283. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 299. En comité et rapporté, 306. Lu 3e fois et passé, 311. S.R., 317, chap. 53.

No 163.—Yukon, Loi modifiant la Loi minière du:—

Bill reçu et lu 1re fois, 270. 2e lecture remise, 290. Lu 2e fois et renvoyé à un comité général, 305. Comité remis, 313, 316. En comité, 326. Comité remis, 335, 344. En comité, 349. Rapporté avec un amendement, 349. Amendement agréé, 349. Lu 3e fois et passé, 353. Amendement amendé par les Communes, 370. Acquiescement du Sénat, 374. S.R., 394, chap. 54.

BONAVENTURE AND GASPÉ, COMPAGNIE DE TÉLÉPHONE:—(Voir Bill No 15.)

BOUCHARD, JOSEPH:—Rapport relatif à son salaire, 334. Amendé et adopté, 356-7.

BRITANNIQUE CANADIENNE:—Etat des affaires de la Compagnie de prêts et de placements—, 135.

BRITISH COLUMBIA ELECTRIC RAILWAY COMPANY:—(Voir Bill No 16.)

BROCKVILLE, WESTPORT AND NORTH-WESTERN, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 17.)

BUCKINGHAM, GRÈVE DE:—Adresse, 62. Réponse, 115.

BUDGET DU SÉNAT AUGMENTÉ:—Rapport 2 du comité de l'Economie Interne, 307-8. Adopté, 315.

BURRARD, WESTMINSTER AND BOUNDARY, COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER ET DE NAVIGATION:—(Voir Bill No 18.)

CAISSE DE PRÉVOYANCE DES EMPLOYÉS DES CHEMINS DE FER INTERCOLONIAL ET DE L'ILE DU PRINCE-EDOUARD:—(Voir Bill No 19.)

CALGARY À EDMONTON, CHEMIN DE FER DE:—(Voir Bill No 20.)

CANADA, COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE LES ACCIDENTS ET DE GARANTIE DU:—(Voir Bill No 129.)

CANADA, CHEMIN DE FER CENTRAL DU:—(Voir Bill No 24.)

CANADIAN ASSESSMENT-POLICY-HOLDERS IN THE MUTUAL RESERVE LIFE INSURANCE COMPANY:—(Voir Bill No 21.)

CANADIAN NORTHERN ONTARIO, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 22.)

- CANADIAN NORTHERN QUÉBEC, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 23.)
- CARABINE ROSS:—Adresse, 15. Réponse, 213, 269.
- CASCAPÉDIA:—Pétition de—au sujet de la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, 70.
- CENTRAL CANADA MANUFACTURERS MUTUAL FIRE INSURANCE:—(Voir Bill No 25.)
- CENTRAL DU CANADA, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 24.)
- CHAMBRERS, M. E. J.:—Chargé de rédiger un rapport d'après les témoignages pris devant le comité chargé d'étudier les territoires du nord du Canada, 375.
- CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTRÉAL:—Pétition au sujet de la taxe sur les Chinois, 94.
- CHAPMAN, WILLIAM:—Rapport au sujet de son salaire, 334. Amendé et adopté, 356-7.
- CHEMINS DE FER, LOI CONCERNANT LES:—Lu pro formâ, 11.
- CHEMINS DE FER, LOIS DE LA SESSION:—(Voir Bills Nos 26, 27, 28.)
- CHEMINS DE FER, TÉLÉGRAPHES ET HAVRES, COMITÉ DES:—Rapport: liste des membres, 21. Adopté, 25. 1er rapport: réduction du quorum, 32. Adopté, 33. Rapports: permission de retirer un bill, 121, 243. Rapports: préambule non prouvé, 121, 244, 323. Rapport: amendement, 211.
- CHINOIS:—Pétition: loi sur les immigrants—, 94.
- CODE CRIMINEL:—(Voir Bills Nos 29, 30, 31.)
- CODE CRIMINEL, MAINTIEN DE LA PAIX PRÈS DES TRAVAUX PUBLICS:—(Voir Bill No 32.)
- COLLINGWOOD SOUTHERN, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 33.)
- COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Ordres en conseil relatifs à l'administration des terres dans la zone de 40 milles, 36.
- COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Ordres en conseil relatifs aux terres fédérales, 36.
- COLONISATION DU NORD, CHEMIN DE FER DE:—(Voir Bill No 34.)
- COLONS:—Pétition de l'Assemblée législative du Manitoba au sujet des—de la province, 167.
- COMEAU, L'HONORABLE A. H.:—Nommé sénateur, 53. Présente son bref, 56. Serment et déclaration de qualification, 57.
- COMITÉS PERMANENTS:—
- Des Banques et du Commerce.
 - De la Bibliothèque.
 - Des Bills Privés Divers.
 - Des Chemins de fer, Télégraphes et Havres.
 - Du Compte rendu des Débats.

COMITÉS PERMANENTS—*Suite.*

- Des Divorces.
- De l'Economie Interne et de la Comptabilité du Sénat.
- Des Impressions.
- Des Ordres Permanents.
- Des Privilèges.
- Du Restaurant.
- De Sélection. (*Voir ces mots.*)

COMITÉ SPÉCIAL:—Enquête sur les territoires du nord du Canada. (*Voir Territoires.*)

COMMISSAIRES DU HAVRE DE MONTRÉAL:—(*Voir Bill No 92.*)

COMMISSAIRES DU HAVRE DE QUÉBEC:—(*Voir Bill No 117.*)

COMPTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES DU GREFFIER DU SÉNAT:—45. 2e rapport du comité de l'Economie Interne, 307, 315.

COMTÉS DU CENTRE, CHEMIN DE FER DES:—(*Voir Bill No 35.*)

CONCILIATION, ACTE DE—DE 1900:—(*Voir Bill No 36.*)

CONFÉRENCE TENUE À OTTAWA AU SUJET DES SUBSIDES PROVINCIAUX:—Copie des procès-verbaux de la—, 95.

CONSERVES ALIMENTAIRES, INSPECTION DES VIANDES ET DES:—(*Voir Bill No 156.*)

CONSERVATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ET PÉRISSABLES:—(*Voir Bill No 56.*)

COSTIGAN, L'HONORABLE JOHN:—Nommé sénateur, 42. Présente son bref, 43. Serment et déclaration de qualification, 44.

COSTUME OFFICIEL DES CONSEILLERS PRIVÉS:—46.

CRAWFORD BAY AND ST. MARY'S, CHEMIN DE FER DE:—(*Voir Bill No 37.*)

CUBA:—Interpellation au sujet du contrat avec la ligne Elder-Dempster, 18.

CURRIER'S CONCORDANCE TO THE RAILWAY ACT:—Rapport 3 du comité de l'Economie Interne en recommandant l'achat, 334. Adopté, 356-7.

DAMEN, BREVETS DE WILLIAM A.:—(*Voir Bill No 38.*)

DÉBATS, COMITÉ DU COMPTE RENDU DES:—Rapport: membres du comité choisis, 22. Adopté, 25. 1er rapport: compte rendu en anglais, 190. Considération remise, 205, 216. Renvoyé au comité, 224. Rapport: impression des débats, MM. Holland et Hannay, 342. Adopté, 355.

DÉLINQUANTS, LOI CONCERNANT LES JEUNES:—(*Voir Bill No 39.*)

DÉPUTÉ-GOUVERNEUR:—Lettres annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 80, 105, 255, 314. Il vient, 83, 110, 265, 316.

DESSAULLES, L'HONORABLE GEORGE CASIMIR:—Nommé sénateur, 201. Présente son bref, 202. Serment et déclaration de qualification, 202-203.

DISCOURS DU TRÔNE À L'OUVERTURE DE LA SESSION:—10. Rapporté, 11. Adresse de remerciement, 14, 16. Réponse, 46.

DISCOURS DE PROROGATION:—394.

DIVISIONS:—

Amendement au bill concernant la version française des Statuts Revisés, 37.

Renvoi à six mois d'un rapport du comité des Divorces, 130.

Renvoi à six mois de la 2e lecture de bill de la Conciliation, 246.

Amendement au bill du Grand-Tronc, 296.

Amendements aux règles du Sénat, 298.

Résolution au sujet de l'autonomie provinciale, 325.

Amendements au rapport du bill (4) relatif à l'Acte des chemins de fer, 340, 354.

3e rapport du comité de l'Economie Interne, 356.

DIVORCES, COMITÉ DES:—Rapport nommant les membres du comité, 22. Adopté, 25. 1er rapport: (*Voir* Spain). 2e rapport: (*Voir* Ansley). 3e rapport: (*Voir* Gibb). 4e rapport: (*Voir* Hadley). 5e rapport: (*Voir* Lyon). 6e rapport: (*Voir* McPherson). 7me rapport: (*Voir* Pinel).

DOMINION CENTRAL, CHEMIN DE FER:—(*Voir* Bill No 40.)

DOMINION FIRE INSURANCE COMPANY:—(*Voir* Bill No 41.)

DOUANE, LOI CONCERNANT LES DROITS DE:—(*Voir* Bill No 42.)

DOUANE DE QUÉBEC:—Ordre du Sénat au sujet des nominations, etc., à la—, 95. Réponse, 389.

DOUANES, LOI MODIFIANT LA LOI DES:—(*Voir* Bill No 43.)

EASTERN CANADA MANUFACTURERS MUTUAL FIRE INSURANCE COMPANY:—(*Voir* Bill No 44.)

EASTERN TOWNSHIPS, CHEMIN DE FER:—(*Voir* Bill No 45.)

ECHANGE DE CERTAINES TERRES:—(*Voir* Bill No 46.)

ECHIQUIER, RÈGLES DE LA COUR DE L':—14.

ECHIQUIER, LOI MODIFIANT LA LOI DE LA COUR DE L':—(*Voir* Bill No 47.)

ECONOMIE INTERNE ET DE LA COMPTABILITÉ, COMITÉ DE L':—Rapport: liste des membres, 21. Adopté, 25. 1er rapport: réduction du quorum, G. Russell nommé page, 31. Adopté, 31. 2e rapport: comptes, etc., 307. Amendé et adopté, 315. 3e rapport: employés, messagers, 334. Considération remise, 344, 349. Amendements, division, 356. Adopté, 357. 4e rapport: personnel, 352. Adopté, 361.

- EDMONTON, DUNVEGAN AND BRITISH COLUMBIA, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 48.)
- EGAN, MADAME BRIDGET:—Mise à sa retraite. Rapport 4 du comité de l'Economie Interne, 352. Adopté, 361.
- ELDER-DEMPSTER:—Interpellation au sujet du contrat de la Compagnie—, 18.
- ELDRIDGE:—Motion au sujet d'une déclaration de M.—, 84.
- ELECTRICITÉ:—Rapport du département de l'Intérieur, 14.
- ELECTRICITÉ, INSPECTION DE L':—(Voir Bill No 49.)
- ELECTRIQUE, EXPORTATION DE LA FORCE:—(Voir Bill No 51.)
- EMPLOYÉS, CAISSE DE PRÉVOYANCE POUR LES—DES CHEMINS DE FER INTERCOLONIAL ET DE L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD:—(Voir Bill No 19.)
- EMPLOYÉS DU SERVICE CIVIL:—(Voir Service civil.)
- ERIE AND ONTARIO DEVELOPMENT COMPANY:—(Voir Bill No 50.)
- ERIE-ONTARIO POWER COMPANY:—(Voir Bill No 75.)
- ETABLISSEMENT D'ENTREPÔTS FRIGORIFIQUES:—(Voir Bill No 56.)
- EXCURSION DE SÉNATEURS ET DE DÉPUTÉS SUR LES CHEMINS DE FER DU GOUVERNEMENT:—
324.
- EXPORTATION DE LA FORCE ÉLECTRIQUE ET DE CERTAINS LIQUIDES ET GAZ:—(Voir Bill
No 51.)
- F**ALSIFICATION, LOI MODIFIANT LA LOI DES:—(Voir Bill No 52.)
- FALSIFICATION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES:—Rapport, 268.
- FEMMES DE JOURNÉES:—Rapport 2 du comité de l'Economie Interne recommandant
une augmentation de salaire, 307. Adopté, 315.
- FER, PRIMES SUR LE FER ET L'ACIER FABRIQUÉS EN CANADA:—(Voir Bill No 53.)
- FERME EXPÉRIMENTALE À L'ÎLE DU PRINCE-ÉDOUARD:—79. Réponse, 115.
- FERMES EXPÉRIMENTALES:—Rapport sur les—, 13.
- FICELLE D'ENGERBAGE, FABRICATION DE LA:—(Voir Bill No 54.)
- FIDELITY LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA:—(Voir Bill No 55.)
- FITZPATRICK, L'HONORABLE JUGE EN CHEF, CHARLES—, DÉPUTÉ-GOUVERNEUR:—Lettres
annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 255, 314. Il vient, 265, 316.
- FRIGORIFIQUES, ETABLISSEMENT D'ENTREPÔTS:—(Voir Bill No 56.)

- GALLERY, DANIEL:—Pétition demandant de rappeler sa déqualification, 64.
- GAZ:—Rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 14.
- GAZ, EXPORTATION DE L'ÉLECTRICITÉ, DE:—(Voir Bill No 51.)
- GENERAL ANIMALS INSURANCE COMPANY:—(Voir Bill No 14.)
- GÉOGRAPHIE:—6e rapport de la Commission de—, 19.
- GEORGIAN BAY AND SEABOARD, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 57.)
- GEORGIENNE, CANAL DE LA BAIE:—Interpellation, 288.
- GLACE-BAY:—Adresse au sujet du site choisi pour un édifice public, 40. Réponse, 46, 319.
- GIBB, FLORENCE SARAH:—Pétition, 20. Rapport 3 du comité des Divorces demandant la permission de discontinuer l'enquête, 128. Adopté, 137.
- GILLMOR, L'HONORABLE DANIEL:—Nommé sénateur, 43. Présente son bref, 55. Serment et déclaration de qualification, 55.
- GILMAN, H. A.:—3e rapport du comité de l'Economie Interne le remerciant de ses services, 334. Adopté, 356-7.
- GIROUARD, L'HONORABLE JUGE—, DÉPUTÉ-GOUVERNEUR:—Lettre annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 80. Il vient, 83. Commission lue, 83. Lettre annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 105. Il vient, 110.
- GOUVERNEUR GÉNÉRAL:—Lettre annonçant qu'il viendra ouvrir la session du Parlement, 10. Il vient, 10. Discours du trône, 10. Message: remerciements pour l'adresse, 46. Lettre annonçant qu'il viendra proroger le Parlement, 388. Il vient, 392.
- GRAND-TRONC DE CHEMIN DE FER DU CANADA:—(Voir Bills Nos 58, 69.)
- GRAND-TRONC-PACIFIQUE:—Pétition du chemin de fer Canadien du Nord et du—, 90. (Voir Bill No 158.)
- GRANDE-VALLÉE, CHEMIN DE FER DE LA:—(Voir Bill No 59.)
- GREAT WEST, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 60.)
- GREEN, BREVET DE PHILIP J.—, MELVIN HUNT ET JOHN McMORRICH:—(Voir Bill No 61.)
- GREFFIER DU SÉNAT:—Comptes et pièces justificatives du—, 45. 2e rapport du comité de l'Economie Interne, 307, 315.
- GRÈVES:—Adresse au sujet des—de Buckingham et de Hamilton, 62. Réponse, 115. Pétition de la législature de la province du Manitoba, 167.
- GRÈVES ET CONTRE-GRÈVES:—(Voir Bill No 62.)
- GUELPH:—Pétition de la Chambre de Commerce de—demandant de rendre le service public indépendant des influences politiques, 284.

HADLEY, LOI POUR FAIRE DROIT À ISABELLA CLARKE:—(Voir Bill No 63.)

HAMILTON:—Adresse: grève à—, 62. Réponse, 115.

HAMILTON RADIAL ELECTRIC RAILWAY:—(Voir Bill No 64.)

HANNAY, M. A. B.:—Rapport du comité du Compte rendu des Débats, 342-3. Adopté, 355.

HAVRE, COMMISSAIRES DU—DE MONTRÉAL:—(Voir Bill No 92.)

HAVRE, COMMISSAIRES DU—DE QUÉBEC:—(Voir Bill No 117.)

HOLLAND, MM.—FRÈRES:—Rapport du comité du Compte rendu des Débats, 342. Adopté, 355.

HONORAIRES REMBOURSÉS:—129, 130, 243, 244, 280, 323-4, 367, 388, 389.

HUDSON:—Adresse pour rapports, etc., sur la baie d'—, 95, 118, 123, 134, 148, 165, 179, 197, 215, 221.

HUDSON, CHEMIN DE FER À LA BAIE D':—Adresse: contrats avec la Compagnie *Canadian Northern* pour la construction d'un—, 103. Réponse, 134, 162.

HURON ET ONTARIO, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 65.)

IMMIGRATION, LOI DE L':—(Voir Bill No 66.)

IMPRESSIONS, COMITÉ DES:—Rapport: liste des membres, 21. Adopté, 25. Message aux Communes, 25. Message des Communes, 41. 1er rapport: documents, 71. Considération remise, 98. Adopté, 123. 2e rapport: documents, 140. Considération remise, 173, 199, 229, 246. Rapport adopté, 252. 3e rapport: documents, 237. Considération remise, 263, 275, 291, 315, 335. Amendement proposé, 361, 364, Rejeté, 372. Rapport adopté, 372. 4e rapport, 284. Considération remise, 320. Adopté, 344.

INDIAN RIVER, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 67.)

INSPECTEURS ET DE LA VENTE, LOI DES:—(Voir Bill No 68.)

INTERCOLONIAL:—Interpellation au sujet d'une excursion de sénateurs et de députés sur le chemin de fer—, 324.

INTERCOLONIAL, CAISSE DE PRÉVOYANCE DES EMPLOYÉS DU CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 19.)

INTERCOLONIAL, CONTRAT AVEC LE GRAND-TRONC:—(Voir Bill No 69.)

INTERNATIONAL CANAL AND POWER COMPANY:—(Voir Bill No 70.)

INTERNATIONAL PAPER COMPANY:—(Voir Bill No 71.)

INTERPELLATIONS:—

- Contrat avec la Compagnie Elder-Dempster, 18.
 Postes de sauvetage sur la côte de l'Île de Vancouver, 33.
 Manque de moyens de sauvetage à l'Île du Prince-Edouard, 33.
 Loi relative aux assurances sur la vie, 196.
 Les eaux de la rivière Allagash détournées de leurs cours naturel, 288.
 Rapport sur le canal projeté de la Baie-Georgienne, 288.
 Excursion de sénateurs et de députés sur l'Intercolonial, 324.

INTERPRÉTATION, LOI D':—(Voir Bill No 72.)

IRRIGATION DANS LE NORD-OUEST:—Ordres en conseil, 36.

JAPON, TRAITÉ ENTRE LE CANADA ET LE:—(Voir Bill No 73.)

JOLIETTE ET BRANDON, CHEMIN DE FER DE:—(Voir Bill No 74.)

JORDAN-ERIE POWER COMPANY:—(Voir Bill No 75.)

JOURNAUX, AUGMENTATION DES TARIFS POSTAUX SUR LES:—Adresse, 360.

JUGE EN CHEF DU CANADA:—Lettres annonçant qu'il viendra sanctionner des bills, 255, 314. Il vient, 265, 316.

JUGES, LOI MODIFIANT LA LOI DES:—(Voir Bill No 76.)

JUGES DES COURS SUPÉRIEURES:—Motion pour leur soumettre les bills d'intérêt public, 65.

JUSTICE, DÉPARTEMENT DE LA:—Rapport sur les pénitenciers, 50.

KAVANAGH, KATE:—Femme de journée mise à sa retraite. Rapport 4 du comité de l'Economie Interne, 352. Adopté, 361.

"KENSINGTON":—Adresse au sujet de l'échouement du vapeur—, 33. Réponse, 46.

KLONDIKE MINES, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 77.)

LAKE SUPERIOR POWER COMPANY:—(Voir Bill No 150.)

LIQUIDATIONS, LOI DES:—(Voir Bill No 78.)

LIVE STOCK INSURANCE COMPANY OF CANADA:—(Voir Bill No 14.)

LONDON AND ST. CLAIR, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 79.)

LYON, LOI POUR FAIRE DROIT À V. H.:—(Voir Bill No 80.)

- MALLES**, TRANSPORT DES—EN ANGLETERRE:—Ordre du Sénat, 49.
- MALONE AND HOPKINS POINT**, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 81.)
- MACDONALD**, HENRY:—Nommé page. Rapport, 333-4. Adopté, 356-7.
- MANITOBA**:—Recensement de la province du—, 107. Pétition au sujet des colons et des grèves, 167.
- MANITOBA AND NORTH-WESTERN RAILWAY COMPANY OF CANADA**:—(Voir Bill No 82.)
- MANITOBA RADIAL**, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 83.)
- MANITOULIN ET DE LA RIVE NORD**, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 84.)
- MANUFACTURERS BANK OF CANADA**:—Pétition: constitution en corporation, 58. Rapportée, 81.
- MARIA**:—Pétitions au sujet du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, 139.
- MARINE MARCHANDE DU CANADA**:—(Voir Bills Nos 85, 86.)
- MARINE ET DES PÊCHERIES**:—Rapports du département de la—, 13.
- MARQUE DE L'OR ET DE L'ARGENT**:—(Voir Bill No 87.)
- MASONIC PROTECTIVE ASSOCIATION OF CANADA**:—Pétition: constitution en corporation, 40. Rapportée, 61. (Voir Bill No 113.)
- MCGILLIVRAY, D.**:—Pétition de—et autres: permission de présenter une pétition, 188. Rapportée, 208. (Voir Bill No 50.)
- MCPHERSON**, ACTE POUR FAIRE DROIT À ARTHUR:—(Voir Bill No 88.)
- MESSAGES DU SÉNAT À LA CHAMBRE DES COMMUNES**:—
- Communiquant la liste des membres du comité de la Bibliothèque, 25.
 - Communiquant la liste des membres du comité des Impressions, 25.
 - Preuve dans l'affaire de divorce de O. G. V. Spain, 156.
 - Preuve dans l'affaire de divorce de G. W. Hadley, 215.
 - Preuve dans l'affaire de divorce de C. K. Ansley, 219.
 - Preuve dans l'affaire de divorce de V. H. Lyon, 272.
 - Preuve dans l'affaire de divorce de A. L. McPherson, 297.
- MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES**:—
- Communiquant la liste des noms des membres du comité de la Bibliothèque, 41.
 - Communiquant la liste des noms des membres du comité des Impressions, 41.
 - Adresse au Roi au sujet des subsides provinciaux, 275. Considération remise, 291. 305, 324, 339. Motions, 347.
 - Renvoyant la preuve dans l'affaire de divorce de O. G. V. Spain, 277.
 - Preuve dans l'affaire de divorce de G. W. Hadley, 277.
 - Preuve dans l'affaire de divorce de C. K. Ansley, 277.

MESSAGES DE LA CHAMBRE DES COMMUNES—*Suite.*

Amendements au bill de la *Manitoba Radial Railway Company*, 304.

Redemandant l'adresse au Roi au sujet des subsides provinciaux, 345. Motion du Sénat, 347. Nouvelle adresse, 376. Prise en considération, 384. Amendement proposé et rejeté, 385. Adresse adoptée, 385. Message des Communes, 391.

Preuve dans l'affaire de divorce de A. L. McPherson, 350.

Preuve dans l'affaire de divorce de V. H. Lyon, 351.

Amendement amendé, 370.

MESURES:—Rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 14.

MEXIQUE:—Interpellation: ligne de steamers entre le Canada, Cuba et le—, 18.

MIDWAY AND VERNON, CHEMIN DE:—(Voir Bill No 89.)

MILICE:—Ordres généraux pour la—, 27.

Réponse à une adresse au sujet de la traduction des règlements de la—, 181.

Appel de la milice à Buckingham et Hamilton, 62. Réponse, 115.

Liste des immigrants placés dans le service militaire. Adresse, 112.

MILICE, LOIS CONCERNANT LA:—(Voir Bills Nos 90, 109.)

MILITAIRE:—Adresse au sujet du service—, 112.

MINES, LOI CRÉANT UN MINISTÈRE DES:—(Voir Bill No 91.)

MINEURS, ORDONNANCE CONCERNANT LES HYPOTHÈQUES EN FAVEUR DES:—Résolution proposée et retirée, 353. Approuvée par le Sénat, 360.

"MONTCALM":—Ordre du Sénat au sujet du steamer du gouvernement le—, 153. Réponse, 334.

MONTRÉAL:—Pétition de l'Association de la salle des blés de—, au sujet de l'agrandissement du canal Welland, 57.

Chambre de commerce de—: pétition pour la suspension de la taxe sur les immigrants chinois, 94.

Avances aux commissaires du havre de—. (Voir Bill No 92.)

MOTIONS:—

Copie des bills publics envoyée aux juges, 65.

Au sujet de la *Mutual Reserve Life*, 84.

Correspondance au sujet de l'indemnité, etc., des sénateurs, 87, 92.

Règles pour les bills privés, 122.

Déclaration formelle de possession des terres jusqu'au pôle nord, 122.

Nomination d'un commissaire des téléphones et télégraphes, 191.

Que le Sénat s'ajourne maintenant, 162, 271, 385.

Pour amender des règles du Sénat, 280, 298.

Autonomie provinciale, 303, 312, 325.

Impressions des discours relatifs aux pensions pour les vieillards, 353.

Ordonnances du Conseil privé relatives au Yukon, 353, 360.

Impression de 500 volumes des règles du Sénat, 371.

MUSICALE ET DRAMATIQUE, ASSOCIATION CANADIENNE:—(Voir Bill No 93.)

MUTUAL RESERVE LIFE:—Résolution adoptée au sujet de la déclaration de M. Eldridge, 84.

MUTUAL RESERVE LIFE, CANADIAN ASSESSMENT-POLICY-HOLDERS IN THE:—(Voir Bill No 21.)

MYRAND, J.B.:—2e rapport du comité de l'Economie Interne recommandant de lui donner une gratification, 307. Adopté, 315.

NNATIONAL ACCIDENT AND GUARANTEE COMPANY:—(Voir Bill No 94.)

NATIONAL TRANSCONTINENTAL, CHEMIN DE FER:—Rapport des commissaires, 24. Adresse: soumission pour la fourniture des dormants, 47. Réponse, 65. (Voir Bill No 95.)

NATIONALE, BANQUE:—(Voir Bill No 96.)

NATURALISATAON, ACTE MODIFIANT L'ACTE DE LA:—(Voir Bill No 97.)

NEW-CARLISLE:—Pétition de—au sujet de la Compagnie de chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, 95.

NICHOLS COPPER COMPANY:—(Voir Bill No 98.)

NIPISSING CENTRAL, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 99.)

NORD, CHEMIN DE FER CANADIEN DU:—Adresse: construction d'un chemin de fer à la baie d'Hudson, 103. Réponse, 134, 162.

NORD, CHEMIN DE FER CANADIEN DU:—Installations terminales à Winnipeg. (Voir Bill No 158.)

NORD, CHEMIN DE FER CANADIEN DU:—(Voir Bill No 100.)

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU:—Irrigation dans les—, 36.

NORD-OUEST, CONCESSION DE TERRES DANS LE:—Adresse, 103. Réponses, 134, 162.

NORD-OUEST:—Recensement des provinces du—, 107.

NORD-OUEST, TERRITOIRES DU:—(Voir Bill No 101.)

NORTH-WESTERN TRUSTS COMPANY:—(Voir Bill No 102.)

OBLIGATIONS ENREGISTRÉES AU DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT:—27.

ONTARIO, HUDSON'S BAY AND WESTERN, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 103.)

ONTARIO AND QUEBEC RAILWAY AND FERRY COMPANY:—(Voir Bill No 104.)

OR, MARQUE DE L'—ET DE L'ARGENT:—(Voir Bill No 87.)

ORDRE:—Points d'—soulevés, 37, 162, 339, 348, 354.

ORDRES DU SÉNAT:—

Transport des malles en Angleterre, ligne Allan, 49.

Nominations à la douane de Québec, 95. Réponse, 389.

Le steamer du gouvernement le *Montcalm*, 153. Réponse, 334.

Papiers, etc., relatifs à la condamnation du soldat Téléphoré Roy, 62. Réponse, 96.

ORDRES PERMANENTS, COMITÉ DES:—Rapport: liste des membres, 21. Adopté, 25. 1er rapport: quorum, délai pour pétitions, etc., 32. Adopté, 38. 2e rapport: pétitions, 60. 3e rapport: sur pétitions, 81. 4e rapport: délai pour présentation de pétitions, etc., 82. Adopté, 88. 5e rapport: pétitions, 91. 6e rapport: règle 107c, 91. Adopté, 98. 7e rapport: pétitions, 100. 8e rapport: règle 107, 101. Adopté, 109. 9e rapport: délai pour pétitions, etc., 102. Adopté, 109. 10e rapport: pétitions, 106. 11e rapport: règle 107, 106. Adopté, 115. Instruction donnée au comité pour l'assimilation des règles du Sénat et de la Chambre des Communes, 122. 12e rapport: pétitions, 125. 13e rapport: règle 107, 126. Adopté, 136. 14e rapport: règle 107 (3), 127. Adopté, 136. 15e rapport: pétitions, 167. 16e rapport: règle 107, 168. Adopté, 180. 17e rapport: règle 107, 168. Adopté, 180. 18e rapport: règle 107c, 169. Adopté, 180. 19e rapport: pétition, 169. Adopté, 180. 20e rapport: délais prolongés, 170. Règles suspendues, 170. Rapport adopté, 170. 21e rapport: règle 107, 176. Adopté, 186. 22e rapport: règle 107, 195. Adopté, 206. 23e rapport: règles 113 et 110, 208. Adopté, 208. 24e rapport: sur un bill, 209. 25e rapport: règle 107, 227. Adopté, 234. 26e rapport: règle 107, 249. Adopté, 264. 27e rapport: règle 107, 250. Adopté, 264. 28e rapport: règles du Sénat et des Communes relatives aux bills privés, 345. Adopté, 349.

ORFORD, CHEMIN DE FER DE LA MONTAGNE D':—(Voir Bill No 105.)

OTTAWA, CONFÉRENCE TENUE À—1906:—Procès-verbaux, 95.

OTTAWA LIFE INSURANCE COMPANY:—(Voir Bill No 106.)

OTTAWA TERMINAL, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 107.)

OUVERTURE DU PARLEMENT:—9, 10, 11.

OWEN SOUND BRIDGE AND TERMINAL COMPANY:—Pétition: constitution en corporation, 27. Rapportée, 82.

PACIFIQUE, CHEMIN DE FER CANADIEN DU:—(Voir Bills Nos 16, 108.)

PAPETERIE DU SÉNAT:—2e rapport du comité de l'Economie Interne, 307. Adopté, 315.

PAQUETTE, THÉODULE:—2e rapport de l'Economie Interne recommandant d'accorder une gratification à la veuve de—, 307-8. Amendé et adopté, 315.

PARLEMENT:—Ouverture du—, 9, 10, 11. Prorogation du—, 395.

PÊCHERIES:—Rapports du département de la Marine et des—, 13.

- PÉNITENCIERS :—Rapport sur les—, 50.
- PENSIONS DE LA MILICE :—(Voir Bill No 109.)
- PERSONNES ÂGÉES :—Adresse relativement à la pension par l'Etat des—, 184. Réponse, 232. Voir Vieillards.
- PETAWAWA, CAMP MILITAIRE DE :—Adresse, 367.
- PÉTROLE, PRIMES SUR LE :—(Voir Bill No 110.)
- PIERCE, HARLEY LORENZO—ET AUTRES :—Pétition. (Voir Bill No 140.)
- PINEL, HECTOR :—Pétition demandant l'adoption d'un bill de divorce, 51. Rapport : bill retiré, 309. Adopté, 309.
- POIDS :—Rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 14.
- POINTS D'ORDRE SOULEVÉS :—37, 162, 339, 348, 354.
- POLICE FÉDÉRALE :—Rapport de la—, 46.
- PORT ARTHUR POWER AND DEVELOPMENT COMPANY :—(Voir Bill No 111.)
- POSTES, LOI MODIFIANT LA LOI DES :—(Voir Bill No 112.)
- PRIME SUR LE FER ET L'ACIER :—(Voir Bill No 53.)
- PRIME SUR LE PÉTROLE :—(Voir Bill No 110.)
- PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU :—Interpellation au sujet du manque de moyens de sauvetage à P—, 33. Adresse : établissement d'une ferme expérimentale, 79. Réponse, 115. Adresse : allocation per capita payable à cette province, 245. Réponse, 281.
- PRINCE-ÉDOUARD, ILE DU, CAISSE DE PRÉVOYANCE POUR LES EMPLOYÉS DU CHEMIN DE FER DE L' :—(Voir Bill No 19.)
- PRISE DE POSSESSION DES TERRES AU NORD DU CANADA :—122.
- PRIVILÈGES, COMITÉ DES :—Nommé, 12.
- PROCLAMATIONS :—v, vi, vii.
- POSTES, LOI MODIFIANT LA LOI DES :—(Voir Bill No 112.)
- PROTECTIVE ASSOCIATION OF CANADA :—(Voir Bill No 113.)
- PROVINCES, POUVOIRS EXCLUSIFS DES LÉGISLATURES DES :—Adresse pour correspondance au sujet des droits des—, 233. Motion, 303. Débat remis, 312. Débat, 325. Motion adoptée sur division, 325.
- PRUDENTIAL FINANCIAL SOCIETY :—(Voir Bill No 114.)
- PRUDENTIAL LIFE INSURANCE COMPANY :—(Voir Bill No 115.)

QU'APPELLE, LONG LAKE AND SASKATCHEWAN RAILROAD AND STEAMBOAT COMPANY:—(*Voir* Bill No 116.)

QUÉBEC, NOMINATIONS À LA DOUANE DE:—Ordre du Sénat, 95. Réponse, 389.

QUÉBEC, COMMISSAIRES DU HAVRE DE:—(*Voir* Bill No 117.)

QUEBEC BRIDGE AND RAILWAY COMPANY:—(*Voir* Bill No 118.)

QUEBEC, MONTREAL AND SOUTHERN, CHEMIN DE FER:—(*Voir* Bill No 119.)

QUÉBEC ORIENTAL, CHEMIN DE FER:—(*Voir* Bill No 120.)

QUINZE AND BLANCHE RIVER, CHEMIN DE FER:—(*Voir* Bill No 121.)

RAILWAY BELT, DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:—(*Voir* Bill No 122.)

RALPH, A. R. F.:—Rapport 4 du comité de l'Economie Interne recommandant un congé, 352. Adopté, 361.

RAPPORTS, ÉTATS, STATISTIQUES, ETC., DÉPOSÉS SUR LA TABLE DU SÉNAT:—

Rapport du département de l'Agriculture, 13.

Fermes expérimentales, 13.

Rapport du département de la Marine et des Pêcheries, 13.

Rapport du département du Travail, 14.

Rapport du département du Revenu de l'Intérieur, 14, 50, 268.

Règles de la Cour de l'Echiquier, 14.

Rapport sur les Statuts Revisés, 18.

6e rapport de la Commission de géographie, 19.

Ordonnances du Territoire du Yukon, 19.

Rapport des Commissaire du chemin de fer Transcontinental, 24.

Etat des obligations enregistrées au département du Secrétaire d'Etat, 27.

Etat fait conformément à l'Acte des Unions commerciales, 27.

Ordres généraux pour la milice, 27.

Ordres en conseil relatifs aux terres fédérales dans la zone de 40 milles de chemin de fer dans la Colombie-Britannique, 36.

Ordres en conseil relatifs aux terres de la Couronne, 36.

Ordres en conseil relatifs à l'Acte d'irrigation dans le Nord-Ouest, 36.

Territoire du Yukon, 36.

Police fédérale, 46.

Pénitencier, 50.

Liste du service civil, 50.

Procès-verbaux de la conférence d'Ottawa au sujet des subsides provinciaux, 95.

Recensement des provinces du Nord-Ouest, 107.

Nominations et promotions dans le service civil, 115.

Etat des affaires de la Compagnie de prêts et de placements Britannique Canadienne, 135.

Assurance du service civil, 228.

Rapports du Conseil privé relatif au Yukon, 347.

Rapport du Secrétaire d'Etat, 367.

 RECENSEMENT DES PROVINCES DU NORD-OUEST:—107.

RÈGLES DU SÉNAT:—Motion pour amender des—, 280, 298. Division, 298. Motion retirée, 299. Motion pour faire imprimer et relier 500 volumes des—, etc., 371. Modification des—, pour les assimiler aux règles des Communes, 122. Rapport, 345. Adopté, 349.

RÈGLES SUSPENDUES:—

23°.—110.

23f.—187, 247, 264, 269, 350, 357, 363, 368, 369, 374, 376, 390, 391.

24°.—110, 139.

24a.—34, 41, 170, 176, 179, 180, 193, 209, 219, 224, 244, 263, 343, 386, 387, 389, 390.

24b.—34, 41, 107, 137, 254, 263, 273, 274, 279, 280, 311, 336, 355, 380, 381, 382, 383, 384, 390.

24c.—386, 387.

24d.—185, 198, 231, 380, 382, 389.

24e.—251, 253, 380, 383, 391.

24h.—208.

24i.—94.

30°.—137, 170, 176, 179, 180, 185, 187, 193, 198, 209, 217, 224, 231, 244, 245, 254, 263, 273, 274, 279, 280, 311, 371, 372, 380, 381, 382.

63°.—34, 41, 107, 137, 252, 254, 263, 269, 343, 355, 371, 372, 380, 381, 382, 383, 384, 389, 390, 391.

110°.—170, 176, 209, 339.

112°.—90, 139, 217.

113°.—209.

119°.—153, 179, 180, 193, 224, 244.

129°.—107, 279, 280, 355.

131°.—386, 387.

138°.—90.

RELiance LIFE ASSURANCE COMPANY:—(Voir Bill No 123.)

REPAS DES VOYAGEURS:—(Voir Bill No 124.)

RÉPONSES À DES ADRESSES DE LA SESSION PRÉCÉDENTE:—

Pétitions au sujet de l'endroit où la manufacture de carabine Ross est construite, 35.

Costume officiel des conseillers privés, etc., 46.

Traduction des règlements de la milice, 181.

REPRÉSENTATION DES PROVINCES DE LA SASKATCHEWAN ET DE L'ALBERTA:—(Voir Bill No 125.)

RESIDENTIAL FIRE INSURANCE COMPANY:—(Voir Bills Nos 126, 127.)

RESTAURANT, COMITÉ DU:—Rapport: liste des membres choisis, 22-25. Rapport: gestion du restaurant, 366. Adopté, 367.

REVENU DE L'INTÉRIEUR:—Rapport, états et statistiques du département du—, 14, 50, 268.

ROCK LIFE ASSURANCE COMPANY:—(Voir Bill No 123.)

ROSS, L'HONORABLE GEORGE WILLIAM:—Nommé sénateur, 42. Présente son bref, 44. Serment et déclaration de qualification, 45. Nommé membre du comité des Banques et du Commerce, 171.

ROSS, CARABINE:—Adresse, 15. Réponse, 213, 269.

ROSS, MANUFACTURE—à QUÉBEC:—Réponse à une adresse au sujet de la—, 35.

ROY:—Adresse au sujet de la condamnation du soldat Téléphore—, 62. Réponse, 96.

ROYAL ACCIDENT AND GUARANTEE COMPANY:—(Voir Bill No 129.)

ROYALE VICTORIA, COMPAGNIE D'ASSURANCES SUR LA VIE LA:—(Voir Bill No 130.)

RUSSELL, GEORGE:—Rapport recommandant qu'il soit nommé page, 31. Adopté, 31.

SSAINT-CHARLES DE CAPLAN:—Pétition de—au sujet de la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, 106.

SAINT-GODFROY:—Pétition de—au sujet du bill de la Compagnie du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, 70.

SAINT-JULES:—Pétition du village de—au sujet du chemin de fer Atlantique, Québec et Occidental, 70.

SAINTE-MARIE, PONT DE LA RIVIÈRE:—(Voir Bill No 131.)

SANCTIONS ROYALES:—83, 110, 265, 316, 392-3.

SASKATCHEWAN:—Recensement de la province de la—, 107.

SASKATCHEWAN VALLEY AND HUDSON'S BAY, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 132.)

SASKATCHEWAN ET D'ALBERTA, LOI STATUTAIRE DES PROVINDES DE LA:—(Voir Bill No 141.)

SASKATCHEWAN ET D'ALBERTA, REPRÉSENTATION DES PROVINCES DE LA:—(Voir Bill No 125.)

SAUVETAGE:—Moyens de—à l'Île de Vancouver et à l'Île du Prince-Edouard, 33.

SÉANCES LE MATIN:—360, 366, 375, 388.

SÉANCES LE SOIR:—13, 26, 42, 53, 70, 117, 139, 176, 201, 235, 246, 253, 289, 297, 311, 318, 355, 373, 384.

SECRÉTAIRE D'ÉTAT, DÉPARTEMENT DU:—

Etat des obligations enregistrées au—, 27.

Liste du service civil, 50.

Nominations et promotions, 115.

Assurance du service civil, 228.

Employés mis à leur retraite, 307.

Rapport du département, 367.

SÉLECTION, COMITÉ DE:—Nommé, 18. Rapport, 21. Adopté, 25.

SÉNATEURS, INDEMNITÉ SESSIONNELLE ET FRAIS DE VOYAGE DES:—Correspondance, 87, 92.

SÉNATEURS, COFFRES DE PAPETERIE POUR LES:—Rapport, 307-308. Adopté, 315.

Excursion sur l'Intercolonial. Interpellation, 324.

SÉNATEURS NOUVEAUX:—

L'honorable Robert Beith,

L'honorable A. H. Comeau,

L'honorable John Costigan,

L'honorable G. C. Dessaulles,

L'honorable Daniel Gillmor,

L'honorable G. W. Ross. (*Voir ces mots.*)

SERVICE CIVIL:—Rapport du—, 50.

SERVICE CIVIL:—Adresse; assurance du—, 218. Réponse, 288.

SERVICE CIVIL:—Nominations et promotions, 115.

SERVICE CIVIL:—Etat; assurance du—, 228.

SERVICE CIVIL:—Pétitions: service civil indépendant des influences politiques, 284.

SERVICE CIVIL:—Etat: employés mis à leur retraite. 307.

SERVICE CIVIL:—(*Voir Bill No 133.*)

SMITH LUMBER COMPANY:—(*Voir Bill No 134.*)

SPAIN, LOI POUR FAIRE DROIT à O. G. V.:—(*Voir Bill No 135.*)

ST. JOSEPH TRANSPORTATION COMPANY:—(*Voir Bill No 136.*)

ST. LEON, CHEMIN DE FER:—(*Voir Bill No 137.*)

ST. MARY'S AND WESTERN ONTARIO, CHEMIN DE FER:—(*Voir Bill No 138.*)

ST. MAURICE VALLEY, CHEMIN DE FER:—(*Voir Bill No 139.*)

STANDARD LIFE INSURANCE COMPANY OF CANADA:—(*Voir Bill No 140.*)

STATUTAIRE, LOI—DES PROVINCES DE LA SASKATCHEWAN ET DE L'ALBERTA:—(*Voir Bill No 141.*)

STATUTS REVISÉS:—Rapport des commissaires, 18.

STATUTS REVISÉS ET LEUR VERSION EN FRANÇAIS:—(*Voir Bills Nos 142, 6.*)

STÉNOGRAPHES DU SÉNAT:—Rapport du comité du Compte rendu des Débats, 342.
Adopté, 355.

STERLING ACCIDENT AND GUARANTEE COMPANY OF CANADA:—(Voir Bill No 129.)

STRATFORD AND ST. JOSEPH RADIAL, CHEMIN DE FER:—(Voir Bill No 144.)

SUBSIDES:—(Voir Bills Nos 145, 146, 147.)

SUBSIDES PROVINCIAUX:—Procès-verbaux de la conférence tenue à Ottawa au sujet des—, 95. Message des Communes communiquant une adresse au Roi, 275. Considération remise, 291, 305, 324, 339. Message redemandant l'adresse, 345. Motions du Sénat, 347. Points d'ordre soulevés, 348. Nouvelle adresse, 376. Prise en considération, 384. Amendement proposé et rejeté, 385. Adresse adoptée, 385. Adresse au Gouverneur général, 385. Concours des Communes, 391.

SUBVENTIONS POUR LES CHEMINS DE FER:—(Voir Bill No 148.)

SUMMERS, BREVET DE E. W.—ET H. H. SUMMERS:—(Voir Bill No 149.)

SUPERIOR, LAKE—POWER COMPANY:—(Voir Bill No 150.)

TARIFS POSTAUX, AUGMENTATION DES—SUR LES JOURNAUX:—Adresse, 360.

TECHNIQUE, SYSTÈME D'ÉDUCATION:—Adresse, 214.

TÉLÉGRAPHES, COMMISSAIRE DES TÉLÉPHONES ET:—Motion pour la nomination d'un—, 191.

TÉLÉPHONES ET TÉLÉGRAPHES, COMMISSAIRE DES:—Motion pour la nomination d'un—, 191.

TÉMISCOUATA, CHEMIN DE FER DE:—(Voir Bill No 151.)

TERRES DE LA COURONNE:—Ordres en conseil relatifs aux—, 36.

TERRES FÉDÉRALES DANS LE YUKON:—Ordres en conseil, 36.

TERRES FÉDÉRALES DANS LA ZONE DE 40 MILLES DE CHEMINS DE FER, DANS LA COLOMBIE-BRITANNIQUE:—Ordres en conseil, 36.

TERRES, ÉCHANGE DE CERTAINES:—(Voir Bil No 46.)

TERRES, CONCESSIONS DE—DANS LE NORD-OUEST:—Adresse, 103. Réponses, 134, 162.

TERRITOIRES DU NORD DU CANADA, COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ DE FAIRE UNE ENQUÊTE SUR LES:—Nommé, 65-6. 1er rapport: quorum, sténographe, 87. Adopté, 93. Membres ajoutés au comité, 103. Comité autorisé à faire quérir personnes, etc., 129. 2e rapport: résultats de l'enquête, 329. Adopté, 348. M. Chambers chargé de la rédaction du rapport, 375.

TORONTO:—Pétition au sujet du pont de la rue Yonge, 135. Rapportée, 177-186. (Voir Bill No 161.)

TRADERS FIRE INSURANCE COMPANY:—(Voir Bill No 152.)

TRAITÉ ENTRE LE CANADA ET LE JAPON :—(Voir Bill No 73.)

TRAITÉS DE COMMERCE, LOI MODIFIANT L'ACTE CONCERNANT LES :—(Voir Bill No 153.)

TRANSCONTINENTAL, CHEMIN DE FER :—(Voir National Transcontinental.)

TRAVAIL, DÉPARTEMENT DU :—14.

TRAVELLERS INDEMNITY COMPANY :—(Voir Bill No 154.)

TRUDEL, J. BOUTILLIER :—Rapport relatif aux salaires, 334. Amendé et adopté, 356-7.

UNITED BAPTIST WOMEN'S MISSIONARY UNION :—(Voir Bill No 155.)

UNIONS COMMERCIALES :—Etat fait conformément à l'Acte des—, 27.

VANCOUVER :—Interpellation au sujet des postes de sauvetage sur les côtes de l'Île de—, 33.

VANCOUVER AND LULU ISLAND RAILWAY COMPANY :—(Voir Bill No 16.)

VENTE, LOI DES INSPECTEURS ET DE LA :—(Voir Bill No 68.)

VIANDES ET CONSERVES ALIMENTAIRES, INSPECTION DES :—(Voir Bill No 156.)

VIELLARDS, PENSIONS POUR LES :—Adresse, 251, 272, 297, 304, 311, 320, 326, 336, 340.
Motion pour l'impression de discours, 353.

VIELLARDS :—Adresse relativement à la pension par l'Etat des—, 184. Réponse, 232.

WATERLOO, CHAMBRE DE COMMERCE DE :—Pétition : service public indépendant des influences politiques, 284.

WELLAND, CANAL :—Pétition demandant d'agrandir le—, 57.

WESTERN RIVERS IMPROVEMENT COMPANY :—(Voir Bill No 157.)

WINNIPEG :—Pétition de la cité de—contre la compagnie dite *The Manitoba Radial Company*, 284.

WINNIPEG, INSTALLATIONS TERMINALES DES CHEMINS DE FER :—(Voir Bill No 158.)

WINNIPEG AND NORTH-WESTERN, CHEMIN DE FER :—(Voir Bill No 159.)

WOMEN'S ART ASSOCIATION OF CANADA :—(Voir Bill No 160.)

YONGE, PONT DE LA RUE—DE LA CITÉ DE TORONTO :—(Voir Bill No 161.)

YUKON CENTRAL RAILWAY COMPANY :—Pétition : constitution en corporation, 65. Rapportée, 106. Rapport adopté, 115.

YUKON :—Ordonnances du Territoire du—, 19.

Ordres en conseil relatifs aux terres fédérales, 36.

Rapports du Conseil privé, 347.

Résolution au sujet de la vente des pouvoirs d'eau proposée et retirée, 353. Ordonnance approuvée, 360.

YUKON, LOI MODIFIANT LA LOI DU :—(Voir Bill No 162.)

YUKON, LOI MODIFIANT LA LOI MINIÈRE DU :—(Voir Bill No 163.)

APPENDICE

RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL

ENQUÊTE SUR LES TERRITOIRES DU NORD DU CANADA

ANNEXES

AU

QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX DU SÉNAT DU CANADA

TROISIÈME SESSION DU DIXIÈME PARLEMENT

1907

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU PARLEMENT



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1908

VOLUME XLII

LISTE DES ANNEXES

- N° 1.—RAPPORT du comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport de temps en temps sur la valeur de cette partie de la Puissance située au nord du bassin de la Saskatchewan, à l'est des montagnes Rocheuses, à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, comprenant les parties septentrionales des provinces d'Alberta et Saskatchewan et le territoire Mackenzie, son étendue d'eaux navigables, ses rivières, ses lacs et sa côte de mer, et les territoires d'Ungava et de Keewatin.
- N° 2.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent de divorce sur la requête d'Osprey George Valentine Spain pour divorce. (*Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.*)
- N° 3.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent de divorce sur la requête de Celina Kingan Ansley pour divorce. (*Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.*)
- N° 4.—Florence Sarah Gibb—Requête pour divorce retirée.
- N° 5.—Hector Pinel—Requête pour divorce retirée.
- N° 6.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent de divorce sur la requête de George William Hadley pour divorce. (*Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.*)
- N° 7.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent de divorce sur la requête de Victor Harold Lyon pour divorce. (*Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.*)
- N° 8.—Témoignages et documents produits devant le comité permanent de divorce sur la requête d'Arthur Lean McPherson pour divorce. (*Imprimé pour l'usage exclusif des sénateurs et membres de la Chambre des Communes, conformément au règlement 135 du Sénat.*)

TROISIÈME SESSION—DIXIÈME PARLEMENT
7 EDOUARD VII, 1907

LE SÉNAT DU CANADA

RAPPORT

TÉMOIGNAGES ET AUTRES DOCUMENTS

PRÉSENTÉS PAR

LE COMITÉ SPÉCIAL

nommé pour s'enquérir et faire rapport de temps en temps sur la valeur de cette partie de la Puissance située au nord du bassin de la Saskatchewan et à l'est des montagnes Rocheuses, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et Saskatchewan et le territoire Mackenzie, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y comprises; de même s'enquérir et faire rapport, de temps en temps, sur la valeur des parties de la Puissance à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, y compris les territoires de Keewatin et d'Ungava, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y contenues.



OTTAWA

IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE
MAJESTÉ LE ROI

1907

ANNEXE N° 1.

RAPPORT, témoignages et autres documents présentés au Sénat par le comité spécial du Sénat nommé pour s'enquérir et faire rapport de temps en temps sur la valeur de cette partie de la Puissance située au nord du bassin de la Saskatchewan et à l'est des montagnes Rocheuses, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et Saskatchewan et le territoire Mackenzie, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y comprises, de même, s'enquérir et faire rapport, de temps en temps, sur la valeur des parties de la Puissance à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, y compris les territoires de Keewatin et d'Ungava, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y contenues.

RAPPORT

LE SÉNAT,

CHAMBRE DE COMITÉ N° 8,

MARDI, 16 avril 1907.

Le comité spécial nommé pour s'enquérir et faire rapport de temps en temps sur la valeur de cette partie de la Puissance située au nord du bassin de la Saskatchewan et à l'est des montagnes Rocheuses, comprenant les parties nord des provinces d'Alberta et Saskatchewan et le territoire Mackenzie, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y comprises; de même, s'enquérir et faire rapport, de temps en temps, sur la valeur des parties de la Puissance à l'ouest et à l'est de la baie d'Hudson, y compris les territoires de Keewatin et d'Ungava, et l'étendue des eaux navigables, rivières, lacs et côte de mer y contenues, ont l'honneur de soumettre leur troisième rapport comme suit:—

Votre comité, en conformité de l'autorité qui lui a été déléguée, demanda les personnes, papiers et documents se rapportant aux sujets soumis à sa considération, et examina nombre de messieurs qui possédaient, par expérience personnelle ou autrement, une connaissance particulière des régions dénommées devant le sujet spécial d'enquête.

Avant de procéder à l'audition des témoignages, il fut décidé, autant que possible, de conduire l'examen des témoins d'après un système uniforme et d'après une cédule de sujets, dans l'ordre suivant:—

1. Agriculture.
2. Sylviculture.
3. Pêcheries.
4. Minéraux.
5. Climat.
6. Etablissements.
7. Moyens de communication.

L'enquête ne fut pas absolument circonscrite à ces sujets; on a obtenu d'importantes informations sur la configuration géographique et physique des régions en question, sur le gibier qu'on y trouve, le commerce des pelleteries, etc., mais la cédule précédente sévit largement comme guide dans la conduite de l'enquête.

Le rapport sténographié des témoignages ainsi obtenus est soumis en même temps que ce rapport, et votre comité a l'honneur de recommander qu'après qu'il aura été révisé avec soin, et jusqu'à un certain point condensé en changeant les témoignages de la forme de questions et réponses en celle de narration directe, il soit imprimé.

Votre comité désire reconnaître la courtoisie de tous les messieurs qui ont donné des témoignages oraux ou qui ont de quelque autre manière aidé à conduire cette enquête.

Votre comité a l'honneur d'attirer brièvement l'attention sur quelques informations importantes au sujet des ressources des immenses réserves de territoire de la Puissance au nord-est et au nord-ouest qui furent obtenues comme résultat de leurs enquêtes.

TERRITOIRE D'UNGAVA.

En tant ce qui concerne le territoire d'Ungava, dans le nord-est lointain de la Puissance, les témoignages donnés devant votre comité vont à dire que, bien qu'il y ait quelque sol assez bon au milieu de la péninsule du Labrador, et quoi qu'on puisse y cultiver avec succès les végétaux à East-Main-River, à Hamilton-Inlet et aux autres endroits, le climat est jugé être trop froid pour que l'agriculture réussisse. Les principales étendues forestières de la péninsule du Labrador (et elles semblent être de grande étendue et de grande valeur) se trouvent situées dans la province de Québec, mais, dans Ungava, la richesse forestière, à part celle de grandes quantités de bois à pulpe, est presque entièrement restreinte aux vallées des rivières et aux bords des lacs. Il y a quantité de magnifiques pouvoirs d'eau, et les pêcheries de l'intérieur de la côte, surtout les premières, sont susceptibles d'être grandement développées. Les témoignages attirent particulièrement l'attention à la nécessité de pourvoir à la protection du morse, vu que d'après la manière imprévoyante actuelle de faire la chasse au morse il se perd trois de chacun de ces animaux tués.

La richesse minière d'Ungava fit voir qu'elle renfermait du plomb, du cuivre, du mica, de l'asbeste et du fer. Au sud-est de la baie d'Ungava, on mentionna une ceinture de rochers ferrugineux, d'une étendue probable de 100 milles de longueur sur 200 à 300 milles de largeur, et on exprima l'opinion que, dans l'avenir, le Labrador pourra fournir une grande quantité de notre fer.

Les animaux à fourrures d'Ungava semblent devoir former un actif précieux de la Puissance, et les témoignages produits devant votre comité vont à dire que les meilleures peaux du monde, y comprises celles de martes, renards, loutres, visons, ours noirs et ours blancs, se trouvent au Labrador.

Les témoignages attirent l'attention sur l'effet nuisible au développement du pays, surtout en rapport avec les grandes étendues de forêts dans le voisinage d'Hamilton-Inlet, au sujet de l'incertitude à propos de l'étendue précise de la juridiction de la colonie de Terre-Neuve depuis la côte de l'Atlantique jusqu'à l'intérieur. Votre comité désirerait respectueusement attirer l'attention des membres du gouvernement dans cette Chambre à ce sujet.

Tant qu'à la vaste région qui se trouve à l'ouest de la baie d'Hudson et de la baie James, il semble plus naturel de la considérer comme formant deux divisions; l'une comprenant le territoire de Keewatin, sur les confins immédiats des grandes nappes d'eau qu'on vient de nommer; la seconde division s'étendant depuis la frontière occidentale de Keewatin jusqu'aux montagnes Rocheuses, et comprenant les parties sep-

ANNEXE No 1

tentrionales des provinces d'Alberta et Saskatchewan, la partie triangulaire de la Colombie-Anglaisé à l'est des montagnes Rocheuses, et le grand territoire septentrional de Mackenzie.

TERRITOIRE DE KEEWATIN.

Les témoignages démontrent qu'il y a quelques étendues considérables dans les parties méridionales et occidentales de Keewatin qui promettent de devenir de valeur agricole, le climat y étant généralement bon pour les établissements et les gelées d'été rares.

Suivant les témoignages donnés devant votre comité, il y a au nord du lac Winnipeg une superficie de 5,000 à 10,000 milles carrés de pays propre à l'agriculture. On a cultivé le blé avec succès jusqu'à Norway-House, au nord.

Les pêcheries de l'intérieur de Keewatin sont d'une très grande valeur, et les dépôts de minéraux promettent beaucoup. Les roches huronniennes qui se trouvent à intervalles montrent de bons indices de minéraux—cuivre, pyrites et divers sulfures de la même espèce. Entre Chesterfield et Fullerton, il y a des dépôts de pyrites ferrugineux, et quelques-uns de ces derniers contiennent de légers dépôts d'or. Ces roches n'ont pas été régulièrement examinées, de même qu'une grande étendue de roche norite, près de Front-Lake, semblable à ces formations où l'on trouve les dépôts de nickel de Sudbury.

LE GRAND BASSIN MACKENZIE.

Quant à la vaste région au nord de la vallée de la Saskatchewan et à l'ouest de Keewatin qui peut réellement être appelée le grand bassin Mackenzie, des témoignages parfaitement authentiques et très substantiels font voir que ce pays a une bien plus grande valeur qu'on ne le supposait jadis et qu'elle est capable de faire vivre une population nombreuse et prospère. Les établissements de cette région éloignée, bien qu'ils soient peu de chose en nombre et étendue quand on les compare avec sa grande superficie, sont importants, vu qu'ils font voir d'une manière pratique et indiscutable les grandes ressources de ce territoire comme pays agricole et industriel, de même que la nécessité absolue d'explorer et arpenter les terrains qui devront probablement sous peu attirer le flot de l'émigration qui devra se faire sentir avant longtemps.

Suivant un témoin qui a eu des occasions exceptionnelles de se familiariser avec le pays et ses ressources, il y a dans la région de la rivière à la Paix de ce pays autant de bonne terre agricole, propre aux établissements, et jusqu'ici inhabitées, qu'il y en a actuellement d'établies dans le Manitoba, Saskatchewan et Alberta.

M. W. F. Bredin, membre de l'Assemblée législative d'Alberta, qui demeure au Petit lac des Esclaves, et qui fut examiné devant votre comité, compute la superficie des terrains agricoles disponibles dans le territoire non organisé de Mackenzie et dans Alberta nord, disons au nord de la 55^{me} parallèle de latitude, à pas moins de cent millions d'acres.

A Fort-Providence, latitude 62.30, environ 400 milles au nord d'Edmonton, on récolte de splendides moissons d'excellent blé, d'orge, avoine, pois et autres végétaux,

tandis qu'aussi loin nord que le Fort-Good-Hope, en deçà de quatorze milles du pôle arctique, ou latitude 66.16 et 970 milles plus au nord que la cité d'Edmonton, on récolte des choux, des ognons et autres légumes de jardin.

Les témoignages démontrent que le peu de longueur comparative des étés dans les régions septentrionales a sa compensation dans l'extrême chaleur de l'été et la durée de la période où le soleil brille pendant l'été.

Le bassin de la rivière Athabaska est présumé comprendre beaucoup de bon sol, mais comme il est situé à une altitude plus élevée que la région plus au nord, le climat est parfois incertain, et l'on croit que ce district particulier est plus propre à l'élevage des animaux qu'à la culture des grains. Les opérations d'élevage, sur une petite échelle, ont déjà été inaugurées.

Les différentes parties du bassin Mackenzie possèdent une grande valeur forestière; les superficies où se trouve l'épinette, dans le nord, s'étendant jusqu'à la mer Arctique.

VIE ANIMALE ET RICHESSE MINIÈRE.

Les rivières et les lacs de cette région abondent en poissons de différentes espèces, et il n'y a aucun doute que l'inauguration d'une importante industrie de pêche dépend de l'établissement d'un marché par l'ouverture des communications ou l'augmentation de la population.

Le gibier abonde, y compris un nombre incertain de troupeaux de buffles des bois, d'un total numérique également incertain. Ces animaux utiles étant légalement protégés contre le dommage que pourrait leur causer l'homme augmenteraient probablement en nombre, si ce n'était des déprédations des loups des bois qui, à ce que disent tous ceux qui ont quelque expérience de la chose, tuent les veaux des buffles aussitôt que les animaux procréent. Sans exception, les témoins qui ont été examinés devant votre comité, suggèrent une augmentation considérable de la prime offerte pour la destruction des loups, et votre comité recommande fortement cette suggestion.

La richesse minérale de cette région est indubitablement considérable, comprenant des dépôts de charbon, d'huile, de cuivre, d'argent, d'or, de sel natif, de soufre, d'ocre, de sable propre à fabriquer le verre, de sables oléagineux, etc., etc. La grande étendue de sables oléagineux, de gomme huileuse, ou d'asphalté, comme on l'appelle parfois, le long de l'Athabaska, promet d'être d'une grande valeur commerciale, et des prospecteurs sont maintenant employés, avec un outillage dispendieux, à explorer ce voisinage pour l'huile. Il paraîtrait que, vu l'incertitude de la nature exacte de ces dépôts, ils exigent l'attention des officiers du gouvernement dans le but de préparer des règlements pour la sûreté et l'exploitation régulière de ce qui semble être un actif national considérable.

Bien que dans le nord le thermomètre pendant la saison d'hiver marque de basses températures, le froid y est bien plus supportable que ne le sont les températures plus élevées dans les pays où il y a de l'humidité dans l'atmosphère. On prétend qu'il y a peu ou point de différence entre le climat au Petit lac des Esclaves et celui d'Edmonton, 250 milles au Sud. Les vents Chinook se font sentir aussi au nord que

ANNEXE No 1

Fort-Providence, et pendant vingt et un jours du mois de janvier dernier on n'eût pas besoin d'y porter de pardessus. A l'ouest de la traverse de la rivière à la Paix les éleveurs sont obligés de nourrir leurs animaux environ sept semaines l'hiver. A l'est de cet endroit, il y a plus de neige, et il faut nourrir les animaux un peu plus longtemps. Au Fort-St.-John, sur la rivière à la Paix, on sème souvent le blé en mars, et invariablement en avril. L'an dernier, au même endroit, on commença à couper le blé le dernier jour de juillet.

Bien que, vu le manque de moyens de communication et l'existence d'étendues considérables de terrains non habités dans les provinces organisées au sud et à l'est, il n'y a pas encore un grand montant d'immigration, les colons se sont rendus dans la région du bassin Mackenzie tous les ans, particulièrement dans le district d'Athabaska, et les quelques établissements parsemés et peu nombreux augmentent constamment, quoique lentement, tandis qu'il se fait graduellement de nouveaux établissements.

Quant aux moyens de communications avec le monde extérieur, ceux qui résident dans cette partie de la Puissance espèrent avec confiance que l'augmentation des communications par voie ferrée leur permettra d'expédier leurs produits aux marchés du monde. On s'attend aussi à la construction de chemins de fer au nord de la vallée de la Saskatchewan. Les témoignages montrent de même que les colons pionniers croient qu'il serait d'un grand avantage pour cette région si l'on pouvait avoir communication directe par rail avec la baie d'Hudson et si l'on pouvait établir la praticabilité de la route par eau de la baie d'Hudson en Europe. Considérant l'importance que les résidents de cette contrée occidentale très éloignée attachent à la question de la route projetée de la baie d'Hudson, votre comité consacra beaucoup de temps à s'en enquérir et il entendit nombre de témoignages importants à ce sujet, dont les détails se trouvent parmi les témoignages qui sont soumis avec ce rapport. Il y a un havre naturel, admirable, susceptible d'améliorations, à Churchill, à l'embouchure de la rivière Churchill.

Les témoignages entendus devant votre comité prouvent puissamment la grande étendue et les possibilités des cours d'eau de l'intérieur du bassin Mackenzie. Quelques bateaux à vapeur ont heureusement navigué pendant des années sur les plus grandes étendues des rivières Mackenzie, la Paix, la Liard et l'Athabaska, de même que sur le lac Athabaska et le Grand lac des Esclaves. On mentionna comme fait extraordinaire qu'en construisant deux tramways d'une longueur collective d'à peu près 20 milles, on arriverait à avoir une route continue par eau et par rail de 3,000 milles de communication ininterrompue, ce qui en ferait la plus longue route du monde pour les eaux intérieures. Cette question pourrait fort bien faire le sujet d'un examen officiel.

RECOMMANDATIONS.

Votre comité a l'honneur de soumettre les conclusions suivantes à la considération du gouvernement:—

(1) Qu'un effort devrait être fait dans le but de régler aussitôt que possible la question de frontière en dispute entre le Canada et Terre-Neuve, sur la côte orientale du Labrador.

7 EDOUARD VII, A. 1907

(2) Que la construction d'un chemin de fer reliant les voies ferrées actuelles avec Fort-Churchill, sur la baie d'Hudson, ouvrirait une grande étendue de terres très propres aux établissements et en même temps offrirait un débouché additionnel pour les produits de l'est ainsi que pour les endroits où il se fait actuellement des établissements.

(3) Qu'afin de connaître plus à fond les ressources des terres cultivables de ce district, ses forêts et sa richesse minérale, il soit nommé des parties d'exploration composés d'hommes qualifiés afin de faire rapport sur les formations géologiques, la qualité du sol et sa productivité naturelle, l'étendue et la valeur des terres à bois et la navigabilité des différents cours d'eau qui interceptent ce district.

Votre comité a l'honneur d'attirer l'attention au fait qu'il appert que le blé et d'autres grains mûrissent aussi au nord que Fort-Providence, en latitude 61°30', à environ 600 milles au nord d'Edmonton. Mais comme le moyen de voyager dans cette région est restreint aux principaux cours d'eau et comme les établissements préfèrent aussi être près des principaux lacs et des principales rivières, il s'en suit que la connaissance du pays se trouve réduite à des lisières comparativement étroites de territoire, et en conséquence, les informations fournies à votre comité sont incomplètes en ce qui concerne l'étendue exacte de la région produisant le blé dans la rivière à la Paix et les bassins de la rivière Mackenzie. De plus, il n'a pas été clairement démontré si la qualité arable des terres sur toute l'étendue de ces deux bassins de rivière était uniforme, vu que les témoignages, pour les raisons données, ne couvrirent qu'une petite partie du territoire en question.

Le tout respectusement soumis.

THOMAS OSBORNE DAVIS,

Président.

N.B.—Le rapport ci-dessus fut présenté au Sénat le mercredi, 17 avril, et adopté le lundi, 22 avril.

LES TÉMOIGNAGES

AVIS.—Les témoignages tels que ci-après publiés ont été condensés de manière à faire disparaître des redites évidentes dues au changement du rapport sténographié sous forme de questions et réponses en celui de narration directe. Nul exposé essentiel de fait ou d'opinion n'a été omis, et, en tant que la chose a pu se faire en publiant à la seconde personne les témoignages qui furent donnés à la première, on a retenu les expressions exactes et les mots des témoins.

Enfin; on a désiré rendre les témoignages aussi propres à la lecture et aussi intelligibles que possible, tout en conservant le récit exact et complet de chaque témoin.

Dans le but d'éviter la confusion, on a séparé et arrangé les témoignages en trois divisions, comme suit:—

Division A.—Celle qui a rapport au territoire d'Ungava.

Division B.—Celle qui a rapport à la région située à l'ouest de la baie d'Hudson, à l'est des Montagnes Rocheuses et au nord du bassin de la Saskatchewan, en y comprenant les parties nord des provinces de Saskatchewan et Alberta, et les territoires de Keewatin et Mackenzie.

Division C.—Celle qui a rapport à la navigabilité de la baie d'Hudson et du détroit d'Hudson comme moyen alternatif de communication avec les régions de l'ouest du Canada.

Dans ces trois divisions, les témoignages des divers témoins sont rendus dans l'ordre où le comité les a reçus, et dans les cas où les témoins rendirent un témoignage se rapportant à plus d'une division, ce témoignage a été divisé, de manière à garder les sujets aussi distincts que possible.

DIVISION A.—TERRITOIRE D'UNGAVA.

TEMOIGNAGE DE M. A. P. LOW, B.S.A., M.S.R.G., DIRECTEUR DU BUREAU GEOLOGIQUE DU CANADA.

M. Low fut examiné devant le comité le 1er février 1907, et produisit une liste des officiers du bureau géologique qu'il croyait devoir posséder une connaissance spéciale des sujets sous enquête.

M. Low fût d'abord examiné généralement en rapport avec la superficie, la configuration géographique et les ressources d'Ungava.

D'après ce témoin, le territoire d'Ungava est séparé de la partie nord de la province de Québec par une ligne courant depuis l'embouchure de la rivière East Main, baie James, allant vers l'est sur le cours principal de cette rivière jusqu'à sa source dans le lac Patamisk, près du 53ème degré de latitude nord, et de là, par une ligne courant est et ouest s'étendant jusqu'aux eaux supérieures de la branche Ashuanipi de la rivière Hamilton, et suivant ensuite cette rivière jusqu'à son embouchure à la tête de Hamilton Inlet. La superficie du district d'Ungava est d'environ 250,000 milles carrés et ne comprend pas une bande de terrain le long du littoral de l'Atlan-

tique s'étendant vers le sud depuis le cap Chidley jusqu'à Blanc Sablon, dans le détroit de Belle Isle, qui se trouve sous la direction de Terre-neuve. La terre d'Ungava est un plateau roulant. Cette partie du pays est élevée de 1,000 à 2,500 pieds, excepté dans la partie nord où elle est un peu plus basse, n'excédant probablement pas plus de 500 pieds de hauteur entre la baie d'Ungava et la baie d'Hudson. Les possibilités de l'agriculture ne sont pas considérables.

LES SUPERFICIES BOISÉES.

Le climat est assez froid, même l'été, et la ligne boisée s'étend à peine à quelques milles au nord du golfe de Richmond du côté de la baie d'Hudson à travers la partie supérieure de la baie d'Ungava, et traverse la rivière Koksoak à environ dix milles de son embouchure. A cet endroit, les arbres ne consistent qu'en petites épinettes et pruches. Une succession de collines assez élevées s'étend vers le sud depuis Cap Chidley le long de la côte de l'Atlantique, ayant une altitude de 3,000 à 6,000 pieds, et elles sont boisées. La ligne boisée au sud de la baie d'Ungava est régulière jusqu'à l'embouchure de la rivière George, et à cet endroit, en raison de la rencontre des terrains élevés, elle fléchit vers le sud et on rencontre une terre stérile à l'est où il ne se trouve pas d'arbres. Les baies sur les rives de l'Atlantique sont boisées à leur extrémité supérieure, et après avoir atteint la latitude d'environ 56°, les arbres commencent à s'étendre à la ligne extérieure du rivage. Les îles extérieures ne sont pas boisées, mais quand on atteint Hamilton Inlet, dans la latitude de 54°, la terre est assez bien boisée jusqu'à la ligne côtière, et dans la contrée autour d'Hamilton Inlet, il y avait aussi durant les années dernières une assez grande quantité de bois, que le feu a détruit en grande partie; de sorte que maintenant le bois qui se trouve sur la côte de l'Atlantique se trouve en réalité limité aux parties supérieures des baies. Ce bois consiste en épinette blanche et noire, en pruche et quelques bouleaux blancs, et bien qu'il se trouve encore quelques arbres de bonne dimension en ces endroits, le plus grand nombre sont disparus. Les gros arbres se trouvent maintenant dans les petites superficies de quelques baies.

Outre Hamilton Inlet, il y a d'autres superficies dans Québec nord, dans le territoire de Terre-neuve et à la partie supérieure de la baie Cartwright. Dans ces superficies se trouvent des arbres d'assez grande dimension, mesurant jusqu'à trois pieds de diamètre.

On trouvait de l'épinette d'une qualité excellente en ces endroits, mais les pêcheurs en coupent beaucoup comme bois de chauffage et en ont détruit d'avantage par leur négligence en allumant des feux. Vers la partie supérieure d'Hamilton Inlet il y a d'excellent bois propre à faire des mâts pour les goëlettes. Les gros arbres sont assez vieux et on en trouve des groupes ça et là le long des rivières. Jusqu'au plateau on ne rencontre absolument que de l'épinette noire et de la pruche, et encore de petite grosseur. Le bon bois se trouve seulement dans les vallées inférieures

AGRICULTURE.

Règle générale le sol est sablonneux, formé de terre venue des rochers Laurentiens, excepté dans la partie supérieure du pays, au milieu de la péninsule, où l'on rencontre des roches du même âge que celles qui se trouvent autour du lac Supérieur et qui contiennent une grande quantité de fer. En ces endroits, le sol est bien meilleur; de fait, assez bon.

Au delà de la limite boisée au nord, le pays est désert ou couvert de petits arbustes et plantes arctiques. Le témoin a vu des récoltes se faire en ces endroits. On récolte d'assez bonnes patates et des légumes à la rivière East Main et à Hamilton Inlet, mais point de blé ou d'orge actuellement. Le témoin n'a pas de doute cependant qu'à une petite distance en amont de la rivière East Main, on pourrait cultiver

ANNEXE No 1

l'avoine et l'orge, et peut-être un peu de blé à la partie supérieure d'Hamilton Inlet; mais la contrée ne pourra jamais devenir une contrée agricole, il y fait trop froid.

Il n'existe aucunes superficies qu'on pourrait légitimement appeler, terre à prairie. Le terrain est rocheux, ce qu'on pourrait dénommer une rude contrée, ressemblant beaucoup à la côte nord du lac Supérieur, quoiqu'un peu moins rude.

Les étés ne sont pas très longs, et le printemps est tardif. On ne fait pas de récoltes avant le milieu de juin, mais on cultive de bons légumes au poste de la baie d'Hudson à Hamilton Inlet, et il y a soixante-quinze ans qu'on en récolte en cet endroit. M. Low ajoute qu'il ne croit pas qu'on rencontre de difficulté à cultiver les grains durs en cet endroit. Dans l'intérieur, pendant la saison d'été, la pluie tombe presque tous les jours, mais peu abondamment, à part quelque fois un orage accompagné de tonnerre. Sur la côte, on jouit d'un temps d'été ordinaire. La brume est fréquente sur la côte.

Le témoin a parcouru une partie considérable d'Ungava. Il a voyagé du lac St-Jean à la rivière East Main et en descendant jusqu'à la baie d'Hudson. Puis, il remonta la Grande-Rivière et descendit la Grande-Rivière à la Baleine et fit aussi un voyage depuis le golfe de Richmond jusqu'à Fort-Chimo, allant de nouveau du lac St-Jean au lac Mistassini et à travers la contrée jusqu'à la rivière East Main, puis de cette rivière jusqu'à sa source et à travers la contrée jusqu'à la rivière Kenispickan, descendant ce cours d'eau jusqu'à son embouchure dans la baie d'Ungava. L'année suivante, il explora la rivière Manicouagan jusqu'à sa source.

Il y avait un poste à Michikaman; il y en a un aussi à Nichicun, et un autre à Mistassini. Il y avait aussi des postes à d'autres endroits, mais ils ont été abandonnés depuis vingt ou trente ans.

LE BOIS D'UNGAVA.

Les principales superficies forestières de la péninsule du Labrador se trouvent dans la province de Québec. Naturellement, en allant vers le nord, les arbres deviennent plus petits et plus rabougris, et leurs branches touchent presque la terre. Dans cette contrée supérieure, ils poussent en clairières ouvertes; les troncs ne sont pas clairs et nets, et par conséquent ne peuvent fournir de bon bois de construction. Une certaine quantité de ce bois pourrait faire très bien pour du bois de pulpe, mais dans le territoire d'Ungava les arbres se trouvent presque exclusivement dans les vallées des rivières et sur les bords des lacs, et il y a une grande étendue de pays qui est un désert complet.

La limite nord de la ligne où le bois existe s'étend depuis l'embouchure de la rivière Nastapoka jusqu'à l'embouchure de la rivière Koksoak sur la baie d'Ungava. Au sud de cette ligne, se trouve une grande étendue de pays où il n'y a pas de bois, excepté dans les vallées des rivières et autour des lacs, les terres supérieures étant désertes. Ces terres désertes s'étendent de fait jusqu'à la borne de Québec, de sorte que dans le territoire d'Ungava propre, en dedans de la limite boisée, le témoin était sous l'impression que la moitié de la contrée était couverte de bois; mais il ne peut dire si le gouvernement a jamais fait un estimé approximatif à ce sujet.

VALEUR COMMERCIALE DU BOIS.

Le seul bois ayant une valeur commerciale dans cette région se trouve sur les rivières deversant dans la baie James, et peut être aussi au nord que la rivière Grande-Baleine. Le bois s'étend à l'intérieur depuis la baie James jusqu'aux lacs au centre de la péninsule et entre cent à deux cent milles le long de la baie James. Il y a des rivières où l'on pourrait flotter le bois, sans aucun doute, et c'est le long des rivières que le bois se trouve.

Le meilleur moyen d'atteindre ces districts forestiers et les rendre susceptibles de valeur commerciale seraient par voie de la baie d'Hudson et des rivières qui y

tombent pour les districts situés du côté de la baie. Dans les rivières coulant vers le nord, il n'y a à proprement parler pas de limites à bois. Il y a une industrie assez considérable pour le bois à Hamilton Inlet, mais pas à l'intérieur, et on trouve du bois assez gros en haut de la rivière Hamilton. Le témoin n'avait aucune idée de ce que pouvait avoir été la coupe du bois l'an dernier. La région jusqu'au bas de la baie d'Hudson est assez bien fournie en bois tels qu'épinette, pruche, bouleau blanc, pin résineux et tremble.

La baie James a très peu de profondeur. Il s'y trouve un très grand nombre de bancs de sable et d'îles rocheuses qui la rendent très dangereuse pour la navigation. De fait, le témoin ne croit pas que le côté est puisse être navigué avec de gros steamers. La compagnie de la baie d'Hudson maintient une goélette sur la baie, et le capitaine prétend connaître tous les bancs de sable parce qu'il y a passé.

EXCELLENTS POUVOIRS D'EAU.

Il y a d'excellents pouvoirs d'eau dans les rivières. Les grands lacs et cours d'eau sont amplement fournis de poissons. La grosse truite des lacs, semblable à celle qui se prend dans le lac Supérieur, ainsi que le poisson blanc, abondent dans presque tous les lacs, de même que la truite de ruisseau dans les rivières et petits cours d'eau.

Il s'est pris de la truite des lacs pesant jusqu'à cinquante ou soixante livres, mais la moyenne a environ trois pieds de long et pèse environ huit livres. On trouve du poisson blanc dans tous les lacs, de même que le doré et le mulet, de sorte que les eaux sont assez bien peuplées de poissons. Pendant que M. Low était sur la rivière Hamilton, lui et ses hommes vécurent environ trois mois avec le poisson qu'ils prenaient tous les jours et ne se trouvèrent jamais à court de provisions. En tendant un rets le soir, ils avaient ample provision de poisson pour le lendemain. Le poisson qu'ils prenaient était de la truite des lacs, de la truite de ruisseau, du poisson blanc et quelques petits ouonaniches.

Les pêcheries de la côte jusqu'au cap Chidley appartiennent à Terre-Neuve, mais dans la baie d'Ungava il y a quelques morues et le saumon de mer y est très bon. La rivière George en contient un grand nombre de même que les rivières Whale, Koksoak et Payne; ce dernier cours d'eau est dans l'opinion de M. Low environ à l'extrémité de la pérégrination du saumon vers l'ouest quoique les Esquimaux en prennent beaucoup dans ce cours d'eau en été pendant environ six semaines.

En réponse à la question quelle pêche commerciale se faisait à l'intérieur d'Ungava et sur la côte, M. Low dit que les employés de la compagnie de la baie d'Hudson prennent du saumon dans les rivières George, Whale et Koksoak et qu'on fait aussi la pêche sur la côte sud de la baie d'Ungava.

M. Low fit remarquer qu'il ne croit pas que la morue émigre dans, et de, la baie d'Hudson. On trouve ce poisson dans la baie d'Ungava, et M. Low en a pris sur la côte est de la baie d'Hudson, et bien que ces morues ne fussent ni grosses ni abondantes, en autant qu'on peut dire, il est assez probable qu'on en trouvera un bon approvisionnement dans la baie d'Hudson.

PÊCHE DU MORSE.

On prend le morse dans la partie nord de la baie d'Hudson. On les rencontre jusqu'aux îles Belcher, sur le côté est de la baie. La chasse s'en fait surtout par les baleiniers écossais qui les tuent au moyen de dards et de fusils. Les Américains ne les chassent pas beaucoup. Un steamer écossais parcourt le détroit d'Hudson tous les ans faisant la pêche au morse.

M. Low ne croit pas que le gouvernement ait rien fait jusqu'ici pour la protection d'aucune de ces pêcheries, mais, dans son opinion, il n'y a pas beaucoup besoin de protection parce que maintenant il n'y a que les natifs qui pêchent pour leur pro-

ANNEXE No 1

pre usage; mais aussitôt que la navigation générale sera ouverte dans la baie d'Hudson, la chose deviendra nécessaire. La pêche au morse devrait cependant être protégée de suite parce qu'il se détruit environ trois morses pour un qui est pris. Il se prend probablement de quatre à cinq cent morses à l'heure qu'il est pendant une saison dans la baie d'Hudson, ce qui équivaut à une destruction d'environ douze à treize cents dont les deux tiers sont perdus.

Le morse n'est pas un animal d'une grande valeur, mais il produit une certaine quantité de blanc de baleine qu'on réduit en huile, et la peau vaut seulement de quatre à douze centins la livre. M. Low ne connaît pas la valeur du blanc de baleine ni la valeur moyenne d'un morse.

Les baleiniers écossais se rendent dans ces eaux surtout pour faire la pêche aux morses, et il arrive quelquefois qu'ils prennent 500 à 2,000 peaux et carcasses.

A l'heure actuelle, la société écossaise possède un vaisseau qui va dans la baie pour faire la chasse à la baleine et au morse, elle a aussi deux côtes en cet endroit, de sorte qu'il y a trois vaisseaux employés dans cette pêche, et ordinairement on y rencontre aussi une ou deux goëlettes américaines—environ une demi douzaine de vaisseaux en tout. Les vaisseaux de la compagnie de la baie d'Hudson ne font pas la pêche en cet endroit.

LA PÊCHE AUX PHOQUES DE LA BAIE ET DU DÉTROIT D'HUDSON.

On trouve différentes espèces de phoques dans la baie et le détroit d'Hudson, mais pas d'otaries; il n'y a que les loups-marins qu'on rencontre dans le golfe Saint-Laurent et le long de la côte. Ces animaux ne sont pas aussi nombreux que sur la côte de Terre-Neuve au printemps, mais il s'en trouve un nombre assez considérable dans la baie d'Hudson et le long de la côte. Quatre ou cinq espèces viennent dans le détroit d'Hudson et voyagent dans et hors de la baie, mais le loup-marin d'esprit se rend jusque dans la baie d'Hudson et s'y trouve. Le loup-marin à capuchon vient aussi en partie dans le détroit d'Hudson; le loup-marin du Greenland vient au sud, et ce sont les jeunes qu'on tue en grand nombre sur les côtes de Terre-Neuve tous les ans.

Ces loups-marins appartiennent à l'Atlantique, et M. Low ne peut dire s'ils se rendent dans le détroit seulement pour y faire un voyage ou pour aucune autre raison semblable, mais on croit qu'ils font ces migrations en rapport avec leurs voyages au nord. Il n'y a pas de frayères en ces endroits; ces loups-marins fraient sur la glace et non sur terre, comme les otaries qu'on ne rencontre pas dans ces endroits. Le loup-marin natif de la baie d'Hudson est le petit loup-marin des baies, le gros loup-marin, et le loup-marin des hâvres qui tous fraient là.

ANIMAUX À FOURRURES.

La marte produit la principale fourrure du Labrador; il y a aussi des renards, des loutres, des visons, des ours noirs, et plus au nord, des ours blancs. C'est au Labrador qu'on trouve les meilleurs peaux du monde. Ces animaux sont pris au piège par les sauvages et les esquimaux, mais les blancs ne font pas usage de pièges. Les peaux sont vendues à la compagnie de la baie d'Hudson et aux frères Revillon qui sont établis en ces endroits et qui achètent directement des trappeurs natifs.

Le principal animal à fourrure de la baie ou du détroit d'Hudson est l'ours blanc ou l'ours polaire qui est en assez grand nombre et dont on obtient de 50 à 100 peaux tous les ans.

On rencontre des rennes sur les déserts de caribou dans Ungava, de même que le caribou des bois. Pas de bisons. Le castor monte au nord jusqu'à la limite boisée à peu près. On en trouve dans le golfe de Richmond. Pour ce qui regarde le gibier à plumes, il y a des perdrix, des outardes et des canards; ces derniers sont peu nombreux au Labrador. Leur chair n'a pas bon goût, vû qu'il n'y a pas de riz sauvage près des lacs. L'outarde grise pond le long des cours d'eau durant l'été.

RICHESSSE MINÉRALE D'UNGAVA.

Pour ce qui se rapporte à la richesse minérale d'Ungava, il y a une grande étendue de rochers ferrugineux qui s'étendent pratiquement en droite ligne depuis quel que point dans le voisinage de la rivière Hamilton, gagnant vers le nord, jusqu'à la baie d'Ungava. Cette chaîne de rochers se trouve probablement à environ 100 milles des chûtes de la rivière Hamilton. La ceinture de rochers ferrugineux peut avoir 100 milles de long et 300 milles de large, au sud est de la baie d'Ungava.

Ajoutons, qu'il y a des indices de minerais de fer sur le côté ouest de la baie d'Ungava et sur la rivière Stillwater, branche ouest de la Koksoak. On en voit aussi à la rivière Koksoak, sur une étendue d'environ 100 milles, et sur le lac Michikamau. Le parti d'exploration de madame Hubbard en a trouvé des indices en bas de ce lac, sur la rivière George, de sorte qu'il y a une grande superficie de rochers ferrugineux en ces endroits. Le minerai consiste en un mélange de magnétite et hématite, semblable aux minerais de fer du lac Supérieur. Nul doute, que dans l'avenir, le Labrador devra fournir une grande quantité de notre fer. Il faudra le transporter en chemin de fer, car on ne peut se rendre par eau aussi loin sur le plateau de terre au dessus des chûtes de la rivière Hamilton.

Règle générale, ces minerais ne sont pas d'une qualité très élevée, comptant en moyenne de 30 à 40 par 100.

A la question de savoir si ces minerais n'étaient pas aussi bons que ceux de la Nouvelle-Ecosse, à Sydney, qui comportent une moyenne de 54 ou 55 par 100, M. Low dit que la moyenne serait à peu près comme suit; quelques minerais du Labrador vont aussi haut que 60 par 100, et ce sont les plus grands terrains ferrugineux que nous ayons.

LES DÉPÔTS DE FER ONT DE LA VALEUR.

Les sables ferrugineux dans le bas du fleuve Saint-Laurent ne peuvent entrer en comparaison avec ceux du Labrador, puisqu'il a été trouvé impossible de faire la séparation du sable et du fer dans les dépôts du Saint-Laurent.

M. Low dit qu'il avait une haute opinion de la valeur commerciale future des minerais de fer du Labrador. La plus grande difficulté pour leur donner une valeur commerciale est la question de transport. Mais, il y a plusieurs millions de force cheval dans les grandes chutes de la rivière Hamilton et en addition de la force cheval mécanique cela pourrait aussi fournir la chaleur au moyen de laquelle par un procédé électrique la réduction par l'électricité pourrait se faire. On pourrait aussi résoudre la question de transport par le moyen du pouvoir électrique.

Il n'y a ni charbon, ni pétrole, ni gaz naturel dans Ungava.

Sur le côté est de la baie d'Hudson, près du golfe de Richmond, on rencontre du minerai de plomb dans les roches anciennes. Ce sulfure de plomb natif contient très peu d'argent. Il y a aussi plus de fer dans ce voisinage.

Il y a des indices de cuivre au Labrador, mais tous les spécimens qu'on a trouvé jusqu'ici sont de petite dimension et sans valeur appréciable. Sur la rivière East Main, on trouve une conglomération qui ressemble beaucoup à celle qui se trouve autour de Cobalt, mais jusqu'à présent on n'y a pas trouvé beaucoup d'argent. On n'a pas trouvé jusqu'ici de nickel—toutefois, les rochers promettent beaucoup comme dépôts de nickel. Tant qu'à l'or, on n'en a pas trouvé jusqu'ici de grands indices. Il peut s'en trouver partout. On devra se rappeler que le bureau géologique a seulement exploré de trois à quatre cent milles de la surface du pays.

L'hon. M. FERGUSON.—Il y a eu quelques explorations personnelles à la recherche de l'or sur la côte du Labrador par des partis des provinces maritimes. Quelques veines ont été ouvertes à Rammah, sur la côte de l'Atlantique par des gens de la Nouvelle-Ecosse qui ont miné des pyrites de fer pour l'or qu'ils contenaient. Je ne puis dire s'ils ont réussi.

ANNEXE No 1

L'hon. M. CASGRAIN.—Quelques syndicats des Etats-Unis ont fait des explorations dans la partie nord d'Ungava pendant ces deux dernières années.

M. Low.—Il y a eu des partis d'explorations dans cette région, mais ils y sont allés plutôt pour le plaisir du voyage que pour toute autre chose. Je ne crois pas qu'ils fussent à la recherche de minéraux.

Le témoin continue à dire que le mica existe dans Ungava et qu'on avait trouvé des indices d'amiante à Chibougamau.

Il y a une mine de mica où il se fait des travaux sur la côte nord du détroit d'Hudson. C'est la seule mine où il se fait des travaux, et le travail se poursuit en vertu des règlements du bureau de l'Intérieur.

LE CLIMAT.

Le climat d'Ungava varie considérablement. La saison d'été commence quelquefois en juin et se termine vers le 1er novembre. L'été n'est pas désagréable, mais l'hiver est long et froid, bien qu'il ne tombe pas beaucoup de neige. La plus basse température descend parfois jusqu'à soixante degrés au dessous de zéro.

Il faut, sans doute, faire une distinction entre les régions au nord et au sud qui sont à une distance de 600 milles l'une de l'autre.

Dans la région centrale du sud, le thermomètre descend à 50° et 60°, et la température d'été s'élève parfois jusqu'à 80°. Les régions du nord sont généralement plus froides. La gelée se fait sentir chaque mois de l'année dans les deux parties nord et sud du territoire. M. Low dit qu'il pourrait fournir les statistiques de la température pour certaines années, mais non pour chaque année.

La température sur le côté est de la baie James, près de la frontière de Québec, est assez élevée en été. Sans doute les eaux froides des baies d'Hudson et de James ont pour effet de faire baisser la température sur la côte, mais à quelques milles à l'intérieur, elle s'élève jusqu'à 80° et 90°.

L'hon. M. FERGUSON fit remarquer que le Dr Robert Bell ainsi que M. O'Sullivan mentionnaient tous deux la température extrêmement chaude de l'eau vers la partie supérieure de la baie James. La date mentionnée par eux était le 25 septembre.

M. Low répliqua qu'il avait été dans l'eau mais qu'il ne l'avait jamais trouvée chaude. Dans les baies du sud, telles que les baies Rupert et Hannah, les marées descendent de plusieurs milles et cela crée un large espace entre l'eau haute et l'eau basse. Ceci serait principalement de l'eau de rivière, mais assez salée. En parcourant une petite distance, elle n'est pas aussi chaude. L'eau n'est pas bien froide quand on nage à la surface, mais quand on plonge, elle est très froide.

ETABLISSEMENTS.

A une question relative aux établissements dans Ungava, M. Low répliqua qu'il y a bien peu d'établissements dans Ungava. Sans doute, les sauvages voyagent dans l'intérieur, au sud de la ligne boisée, c'est-à-dire les tribus de Montagnais, Nascaupics et Crees. Les Esquimaux sont peu nombreux, n'excédant probablement pas 1,500, et de ce nombre environ 1,000 sont sous les soins des missionnaires Moraves sur la côte de l'Atlantique. Les autres Esquimaux sont également convertis au christianisme, ceux de la baie d'Hudson étant sous les soins de la société des missionnaires d'église de Londres.

Il est très rare que les sauvages et les esquimaux se marient entre eux. Le nombre des sauvages et esquimaux dans le territoire est à peu près égal, pas plus.

Les seuls blancs résidant dans Ungava sont ceux qui sont employés au service de la compagnie de la baie d'Hudson ou par les frères Revillon, compagnie de commerce du même genre. La compagnie de la baie d'Hudson a des postes à Rigolet, Davis-Inlet, la rivière Northwest, et un autre sur la côte de l'Atlantique. Sur la baie d'Ungava, il y a des postes à la rivière George, à la rivière Whale et à Fort Chimo. Puis

7 EDOUARD VII, A. 1907

il y a une grande étendue de côte sans postes jusqu'à ce qu'on arrive à la rivière Little Whale, sur la baie d'Hudson. Les postes suivants sont à la rivière Great-Whale, Fort-George et East Main; il y a aussi un poste dans l'intérieur à Nichicun, à la tête de la Grande Rivière, qui débouche au Fort-George. Les frères Revillon ont un poste à l'embouchure de la Grande Rivière et un autre à la rivière Northwest, vis-à-vis le poste de la compagnie de la Baie d'Hudson.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Pour le moment, le seul moyen de communication est par canots en suivant les cours d'eau. La compagnie de la Baie d'Hudson se servent de grands canots d'écorce ou de canots en toile. Il serait impossible à l'heure actuelle de faire venir quoique ce soit de valeur ou pesant de l'intérieur de la contrée. Naturellement, la compagnie de la baie d'Hudson expédie des provisions et des fourrures chaque année par voie d'eau. Ses employés suivent les branches de la rivière East Main en descendant environ 100 milles, puis traversent à la rivière Rupert et la suivent jusqu'à ce qu'ils atteignent Rupert House.

La compagnie de la Baie d'Hudson a un magasin central à l'île Charlton où leur vaisseau décharge ses effets. La *Discovery*, jaugeant à peu près 500 tonneaux, et tirant environ 16 à 18 pieds d'eau, fait ce service.

Sur le côté est de la baie James, il y a d'assez bons ports autour de l'embouchure de la Grande Rivière, mais très peu du côté sud. On pourrait trouver des hâvres convenables dans le voisinage de Point Hills.

Afin de rendre la navigation sûre aux alentours de Moose Factory, il faudrait beaucoup de draguage et d'améliorations. Les côtes ne sont pas élevées, généralement, sur la baie James ou la baie d'Hudson. Il y a des ports, mais pas de hâvres. M. Low croit qu'il y a sur le côté est de la baie James des hâvres qui pourraient accomoder de grands steamers océaniques sans trop de préparations antérieures.

En réponse à une question de l'hon. M. Power, M. Low dit qu'il s'est rendu jusqu'à l'embouchure de la rivière Nottaway. C'est une grande rivière coulant à travers une grande partie de la province de Québec. Le témoin n'est pas certain s'il y a un bon hâvre à son embouchure—il y a un chenal de trois brasses, mais après être entré dans la baie de Rupert, le chenal n'est pas bien indiqué par des bouées, et sous peu il sera tout rempli. Le témoin s'est échoué là plusieurs fois, et ce, dans d'assez petits bateaux. La côte est basse. Il y a une étendue de côte abrupte et élevée au nord du Cap Jones, jusqu'au détroit d'Hudson.

Ce que le témoin a dit au sujet d'Ungava s'applique également, comme il l'a expliqué, aux parties de Québec avoisinant Ungava. Il est impossible de faire une distinction.

Dans le cas où on serait appelé à ouvrir cette région au commerce et au développement, il suggérerait un chemin de fer en rapport avec le système actuel de chemin de fer par voie du lac Saint-Jean. La distance entre le lac Saint-Jean et Ungava est d'environ 300 milles. Il partirait de Roberval; il existe déjà une charte pour un chemin de fer dans cette direction. Jusqu'à présent, il n'existe pas de chemin de fer au nord du lac Saint-Jean se dirigeant vers Ungava.

LA CONTRÉE AUTOUR DE LA BAIE JAMES.

L'hon. M. Power demanda à M. Low si les parties de Québec et Ontario qui descendent en pente vers la baie James ont aucune valeur pour des fins du commerce. M. Low repliqua que, dans son opinion, elles le deviendraient par la suite. La terre est très bonne et la pierre à chaux, s'étend partout, allant jusqu'à la rivière Moose, environ 150 milles. Il faut aller jusque là avant de rencontrer les roches archaïques. Les vieilles roches et la pierre à chaux se trouvent dans le lit de la rivière environ 60 milles en montant, et le diluvium qui les recouvre serait propre à faire un excellent

ANNEXE No 1

sol, de sable et terre glaise. Le climat est assez bon. Un pays de pierre à chaux est généralement un bon pays, et nul doute qu'il n'y ait de grands dépôts de terre glaise avec de plus légers dépôts de sable formant la surface du sol dans cette contrée. Ces dépôts viennent de la mer. Son observation ne s'applique pas à toute la contrée qui descend en pente vers la baie James. Malheureusement, le côté est sur une grande étendue n'est pas très bon. Il n'y a pas de pierre à chaux de ce côté; la contrée descend en pente assez rapidement, et le sol est en général sablonneux.

Sur le côté de Québec de la baie, on n'a jamais trouvé la pierre à chaux en place. On en a trouvé des morceaux brisés, et il est probable qu'audessous des dépôts de diluvium il se trouve des lits de pierre à chaux, mais de petite largeur. Probablement que ces lits ne sont pas d'une grande largeur et qu'ils n'existent pas du tout en certains endroits puisqu'on trouve ces vieux granites et ces roches archaïques à la surface immédiate.

Le sol dans cette partie de la Puissance faisant face à la baie James est peut être meilleur dans Ontario qu'il ne l'est dans Québec; cependant, il n'y a aucun doute qu'une grande partie de la contrée aux alentours de la partie sud de la baie James sera fertile. Le témoin n'a pas calculé son étendue.

Le petit district dans la province de Québec entre l'embouchure de la rivière Nottaway et la frontière d'Ontario est assez fertile. Il s'étend jusqu'à l'embouchure de la rivière Rupert, et sur ce dernier cours d'eau, il s'étend probablement 40 ou 50 milles, puis il s'incline graduellement vers la côte, de sorte qu'au nord de la Grande Rivière il se trouve presque réduit à rien. Il va en se rétrécissant depuis la partie sud vers la Grande Rivière et finit là.

LA LIGNE DU LABRADOR.

A une question relative à la ligne de bornage entre Ungava et la partie du Labrador où Terre-Neuve exerce sa juridiction, M. Low répondit qu'il comprenait que la question n'avait pas encore été réglée. Cette partie de la péninsule du Labrador est une bande de terrain le long de la côte, et il y a procès actuellement à propos de l'étendue de la juridiction de Terre-Neuve. Terre-Neuve a donné des licences de coupe de bois, et le gouvernement de Québec lui conteste ce droit.

N.B.—M. Low fut aussi examiné à propos de la contrée au nord du bassin de la Saskatchewan et sur la question de navigabilité de la baie d'Hudson.

TEMOIGNAGE DE L'HONORABLE WILLIAM CAMERON EDWARDS, MEMBRE DU SENAT, MARCHAND DE BOIS ET MANUFACTURIER.

L'honorable W. C. Edwards dit que la raison sociale dont il fait partie a depuis plusieurs années envoyé des hommes habiles et responsables dans le but d'explorer Ungava pour des limites à bois, et qu'il était très au fait des ressources forestières de la plus grande partie du territoire. Il n'y était jamais allé lui-même, mais ses cinq explorateurs étaient des hommes de la plus haute respectabilité et de grande expérience, et leurs rapports pouvaient être considérés comme corrects. La société employa trois partis d'exploration pendant trois hivers consécutifs dans le Labrador et Ungava. La première exploration n'aboutit à rien en raison des règlements très peu favorables qui existaient dans le territoire Terre-neuvien à propos de leurs concessions de limites à bois et aussi parce que les gens de Terre-neuve disposaient d'un territoire qui, suivant le sénateur Edwards, ne leur appartenait pas, mais appartenait à Québec.

La société du sénateur Edwards a fait des explorations tout le long de la rivière Albany jusqu'à la baie d'Hudson. Ses partis ont exploré presque toute la division de Québec depuis Abitibi en allant vers l'est. De plus, non seulement ils avaient exploré tout le district d'Hamilton Inlet, mais toutes les rivières depuis l'embouchure du Saint-Laurent jusqu'à la tête de l'île d'Anticosti.

AGRICULTURE.

Sous ce rapport, le sénateur Edwards ne fit guère que corroborer en peu de mots ce qu'avait déjà dit M. Low. Il fit remarquer que vu les limites de l'agriculture, les petites compagnies ne pouvaient agir dans le district d'Hamilton Inlet par la simple raison que la contrée n'avait pas de valeur. Il est vrai que vous pouvez y faire pousser quelque chose. Il est vrai que pendant quelques mois de l'année la végétation est rapide, mais vous ne pouvez donner une valeur commerciale à vos produits. La même règle s'applique à la côte nord du Saint-Laurent depuis le golfe Saint-Laurent jusqu'à l'île d'Anticosti.

FORÊTS.

A quelque distance en arrière de la côte du Labrador et dans les vallées touchant à tous les cours d'eau dans ce district, le bois de construction est gros; de même pour le district autour d'Hamilton Inlet, autour de la baie Melville, en montant sur la rivière Hamilton, dans les vallées de toutes les rivières depuis Chateau Bay jusqu'à la tête de l'île d'Anticosti.

Le bois de ces superficies est gros et bon, mais leur étendue ne va guères loin des rivières Hamilton, dans les vallées de toutes les rivières, depuis Chateau Bay jusqu'à côté des cours d'eau.

Pour ce qui touche au bois sur les montagnes aux environs d'Hamilton Inlet, le sénateur Edwards est enclin à croire que M. Low en a peut-être sous-estimé la qualité. On trouve sur ces montagnes une grande quantité de bois parfait. La seule objection qu'y voie le sénateur Edwards est qu'il est rabougri. C'est la seule objection; mais un temps viendra, si l'on conserve ce bois, où il sera d'une grande valeur. Le sénateur Edwards fit remarquer qu'il était un de ceux qui prétendent que la province de Québec possède dans la contrée de la rivière Hamilton un des meilleurs districts à bois sur le continent américain pourvu qu'on le conserve, mais il s'en détruit

ANNEXE No 1

énormement par le feu que les rares colons de ces endroits allument. De précieuses superficies de bois sont détruites par le feu. Les colons allument des feux pendant l'été simplement pour faire sécher le bois de chauffage dont ils se servent pendant l'hiver. Ces feux s'étendent à de grandes superficies, et d'énormes parties du pays ont été brûlées. Le sénateur expliqua qu'il avait pris cinq cent milles de limités en cet endroit et qu'il les avait abandonnées simplement à cause des règlements.

Sur les montagnes autour d'Hamilton Inlet, on rencontre une énorme quantité de bois de pulpe. M. Edwards dit qu'il ne connaissait aucun endroit possédant une plus grande superficie de bois de pulpe que celle qu'on trouve à Hamilton Inlet, autour de la baie de Melville et sur une certaine distance dans l'intérieur. Sur la côte propre de l'Atlantique, depuis Hamilton Inlet jusqu'au Saint-Laurent, il n'y a pas de bois.

Quant à la qualité du bois autour d'Hamilton Inlet et les cours d'eau qui s'y déchargent, c'est une question débatue de savoir, si les mâts de vaisseaux coupés sur le continent américain ont été coupés là ou à quelqu'endroit de la Nouvelle-Ecosse.

D'après ses informations, on ne rencontre point de bois dans Ungava, au nord d'Hamilton Inlet.

L'hon. M. CASGRAIN posa la question suivante:—“N'est-ce pas le cas que, dans cette contrée, il est impossible de conduire la coupe du bois de manière à en faire un succès financier? Rien n'y pousse. Il vous faut transporter le foin et l'avoine pour les chevaux, vos hommes, et il vous faut loger vos hommes et construire toutes les routes. De fait, il vous faudra transporter une église dans ces endroits pour vos ouvriers, et tout cela ne mangera-t-il pas des profits?”

Le Sénateur EDWARDS répondit:—“Pas du tout. Si l'on concédait de grandes superficies à une compagnie, ou à plusieurs compagnies, qui les administreraient d'une manière judicieuse, la chose paierait. C'est justement ce que j'offris de faire. Donnez moi un district d'une assez grande étendue, et je vous donnerai l'entreprise. Une grand compagnie pourrait surmonter les difficultés là où une petite compagnie ne pourrait réussir et exister.

Le Sénateur Edwards continua à expliquer que certains commerçant de bois qui font des opérations en ces endroits importent leurs hommes de la Norvège.

POUVOIRS D'EAU.

Le sénateur Edwards continua à expliquer que certains commerçants de bois qui leurs pouvoirs d'eau qu'il y eût au monde. La prise d'eau est énorme, sans pouvoir dire combien. L'approvisionnement d'eau est considérable et ne manque jamais, et considérant que les vaisseaux peuvent s'y rendre et qu'il y a une superficie étendue de bois à pulpe en cet endroit, il n'y a aucun district de plus grande valeur dans la puissance du Canada que cette région; mais ses ressources forestières sont malheureusement détruites par les feux dans les bois allumés par les quelques établissements de pêcheurs.

ÉTABLISSEMENTS.

Le sénateur Edwards dit que ces pauvres pêcheurs mènent une triste vie, de fait ils crèvent de faim.

Il y a dans cette région plusieurs postes de la compagnie de la baie d'Hudson qui se maintiennent par le moyen du commerce des fourrures avec les natifs.

Le gouvernement de Terre-Neuve réclame la juridiction complète autour d'Hamilton Inlet et sur une bien plus grande étendue de terrain que celle qui est ordinairement indiquée sur les cartes. De fait, la colonie de l'île prélève des droits là et même jusqu'à la rivière Hamilton. Il y a un M. Benjamin qui fait du bois sur la baie Melville, clairement sur le territoire de la province de Québec, mais il conduit les opérations en vertu des règlements de Terre-Neuve.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Pour ce qui se rapporte aux moyens de communication avec la partie est du territoire d'Ungava, le Sénateur Edwards dit que les explorateurs qui s'y rendent vont par Hamilton Inlet, et que les plus gros vaisseaux océaniques peuvent se rendre jusqu'à Hamilton Inlet et décharger leur cargaison tout près des rives; de sorte que, sous ce rapport, cette contrée riche en produits serait peut-être mieux favorisée qu'aucune autre partie du pays.

Les vaisseaux peuvent se rendre à Hamilton Inlet pendant une longue période de l'année. Un des avantages de ce territoire est sa proximité des marchés anglais, n'exigeant que la traversée de l'Atlantique.

Le Sénateur Edwards fit remarquer que l'information qu'il avait donnée au comité lui avait coûté environ \$30,000.

ANNEXE No 1

**DIVISION B.—RESSOURCES DE LA REGION A L'OUEST DE LA BAIE D'HUDSON,
A L'EST DES MONTAGNES ROCHEUSES ET AU NORD DU BASSIN DE LA
SASKATCHEWAN.**

TEMOIGNAGE DE M. A. P. LOW, B.S.A., M.S.R.G., DIRECTEUR DU BUREAU
GEOLOGIQUE, DONNE DEVANT LE COMITE, LE 7 FEVRIER, 1907.

M. Low dit qu'il possédait quelque connaissance personnelle du territoire de Keewatin, directement à l'ouest de la baie d'Hudson. Il se rendit là par voie du lac Winnipeg et la rivière Berens, montant cette rivière jusqu'à la hauteur des terres et faisant un portage jusqu'à la source de la rivière Severn, qui se décharge dans la baie d'Hudson. Il suivit la rivière Severn en descendant passant à travers les plus grands lacs jusqu'au lac Severn où il rencontra quelques Sauvages, et comme lui et son parti manquaient de provisions en ce moment, les Sauvages les menèrent jusqu'aux sources d'un autre bras de la Severn qui se décharge dans le lac à la Truite, où il y a un poste de la compagnie de la baie d'Hudson. Puis, ils suivirent ce bras jusqu'à sa jonction avec la rivière Severn et de là à l'embouchure. De l'embouchure, ils suivirent la côte jusqu'aux embouchures des rivières Nelson et Hayes, revenant par la rivière Hayes, traversant de nouveau jusqu'à la rivière Nelson, et ainsi de suite jusqu'à Norway House, à la tête du lac Winnipeg.

Règle générale, ces rivières ne sont navigables que pour les canots, car il y a beaucoup de rapides et chutes.

La contrée entre Norway-House et la baie d'Hudson n'est pas très élevée. Les plus hauts points ont probablement une altitude de 1,000 pieds au-dessus du niveau de la mer. Sur environ la moitié de la distance jusqu'à la baie d'Hudson, le terrain est de fait une plaine ondulée, et les rochers d'anciens rochers des âges Laurentien et Huronien. Outre cela, il y avait un ancien dépôt de pierre à chaux et de pierre à sable qui s'étendait sur une grande ligne autour de la partie nord environ mi-chemin en travers. Ces pierres à chaux sont de grande dimension et se trouvent presque à plat. Jusqu'à mi-chemin en allant de Norway-House à Churchill, la contrée descend très doucement vers la baie, de sorte que la pente n'excède pas dix ou douze pieds au mille, si elle atteint ce chiffre. La partie nord-est est simplement une plaine.

Il y a de grandes étendues de terres basses et marécageuses. La surface en descendant vers la baie d'Hudson, après son entrée dans la contrée de Wolstenholme, est assez marécageuse. Les rivières ont créé des bancs et ce n'est qu'en certains endroits qu'il se trouve un passage à travers ces bancs pour laisser écouler l'eau. Dans plusieurs endroits, les bords des rivières sont de cinq à dix pieds plus élevés que la contrée avoisinante, et comme de raison la terre au delà est plus ou moins noyée, et s'étend souvent en arrière jusqu'à une distance égale à celle qu'un homme peut parcourir dans une journée.

La seule autre partie de la côte ouest de la baie d'Hudson que M. Low a examinée est la région qui se trouve plus au nord près du Cap-Fullerton, où il passa l'hiver dans le *Neptune*, et où les baleiniers des Etats-Unis hivernent généralement quand ils se trouvent dans la baie d'Hudson.

AGRICULTURE.

M. Low est d'opinion que, probablement, la moitié de la contrée à l'est de Norway-House, soit 100 milles, est propre à l'agriculture. Il considère que les possibilités agricoles y sont bonnes.

Sans doute, il y a peu d'établissements à ces endroits à l'heure actuelle, et le seul que M. Low visita fut un poste de la Compagnie de la baie d'Hudson, au lac à la Truite, où l'on cultivait les pois et les légumes de jardin de toutes sortes, de même que les patates et des graines d'assez bonne apparence. Les gelées de l'été ne les troublaient guère, ainsi que M. Low s'en aperçut en examinant la récolte de pois verts. Le climat paraissait tout à fait favorable pour des récoltes vigoureuses. Les superficies du sol propre à l'agriculture sont assez grandes; les monts rocheux ne paraissent qu'à intervalles, et il y a là, d'après l'opinion de M. Low, toute une superficie étendue propre aux établissements futurs.

La plaine basse et plate qui se trouve au sud-est de la rivière Nelson semble couvertes de marécages et de petites épinettes. Il présume qu'il doit y avoir plus de terres à marécage et épinette que de terres à foin. Le sous-sol consiste en grande partie de terre glaise. Dans le bas de la contrée inférieure, près de la baie, il y a une certaine quantité de sable sur le dessus. La croissance végétale est assez bonne. M. Low fait remarquer qu'il ne pouvait considérer cette basse étendue de contrée comme une bonne contrée agricole à l'heure qu'il est, mais avec quelque drainage, il considère qu'une grande partie du pays autour de la baie James et de la baie d'Hudson peut devenir une bonne contrée agricole.

Tant qu'au territoire au sud du lac Winnipeg et à l'est de Norway-House, de même que dans la contrée située au sud-est, M. Low est d'opinion que ce sera une contrée au tiers rocheuse, ou peut-être moins que cela. La plus grande partie de la terre qui n'est pas rocheuse est de la terre à bois. Cette terre s'étendrait jusqu'au dix huitième degré ou peut-être plus loin.

La région nord autour de Chesterfield-Inlet et de Fullerton se trouve dans les terres stériles et est impropre à l'agriculture. La ligne boisée cesse sur la côte près de Churchill et traverse au nord-ouest en se dirigeant vers Mackenzie. La contrée sur la terre ferme est très basse. Les coteaux ne s'étendent guère plus de 300 à 400 pieds. Il n'y a pas de forêts en ces endroits, et les seules ressources naturelles seraient probablement les minéraux, les fourrures et les pêcheries de la mer et des lacs.

FORÊTS.

Dans son témoignage sur les ressources des divisions situées plus au sud de Kéwatin qu'il avait explorées, c'est-à-dire, entre Norway-House et la baie d'Hudson, M. Low dit que les forêts, comme dans beaucoup d'autres parties du Canada, ont été en partie détruites par le feu; mais autour de quelques grands lacs et sur leurs îles et autres endroits, on rencontre une assez grande abondance de bois dans cette région consistant en épinette blanche et noire, pin, tremble, peuplier et bouleau blanc de dix-huit pouces de diamètre. Les arbres sont d'assez belle venue, et plusieurs d'entre eux fourniraient probablement deux à trois billots, de sorte que ce qui reste du bois est sains et serviables, excepté sur les terres basses et marécageuses où la croissance ne comprend que l'épinette noire et la pruche de petite grosseur.

On ne trouve pas de bois à Fort-Churchill, limite de la superficie boisée.

Dans la région plus au sud décrite par M. Low, on rencontre assez de bois qui pourrait servir dans la manufacture de la pulpe.

Toutes les rivières de cette région possèdent des pouvoirs d'eau.

PÊCHERIES.

De même que dans les autres parties septentrionales du Canada, le poisson des eaux intérieures de Kéwatin est assez abondant, surtout dans les plus grands lacs. Les principales espèces sont le poisson blanc et la truite des lacs.

En réponse à une question de l'honorable sénateur Ferguson, M. Low dit qu'il n'avait pas fait une étude spéciale des poissons de la baie d'Hudson. Il n'y a pas de telle étude spéciale. Il continua à expliquer que, dans la baie d'Hudson, le poisson

ANNEXE No 1

blanc et la truite ordinaire de rivière fréquentent la mer d'habitude, et les sauvages en prennent un grand nombre le long des côtes dans des rets, surtout dans la baie James. Aux embouchures des rivières, il se prend tous les ans une grande quantité de poisson blanc et de truite par les employés de la Compagnie de la baie d'Hudson de même que par les sauvages.

Il n'y a pas de véritable saumon, mais il y a le saumon arctique qu'on rencontre le long du côté est de la baie d'Hudson depuis le Cap-Jones, et du côté ouest, au nord de l'embouchure de la rivière Churchill. Il est très abondant en certains endroits, et se prend facilement pendant l'été quand il descend à la mer. Il va à la mer vers le mois de juillet et revient ensuite aux rivières et aux lacs vers le mois de septembre. Il n'est absent que pendant deux mois environ.

Le saumon arctique est un excellent poisson, d'une belle couleur saumon, mais sa chair n'est pas aussi riche que celle du saumon de l'Atlantique. La pêche au saumon dans la baie d'Hudson aurait indubitablement une valeur commerciale s'il y avait des débouchés pour le marché.

Le poisson blanc de la baie d'Hudson est un poisson d'un très bon goût.

La pêche à la baleine se fait dans cette partie de la baie d'Hudson qui se trouve dans le voisinage de l'île Southampton. Autrefois, cette pêche s'étendait jusqu'à l'île au Marbre. Maintenant, les baleines ne viennent plus dans la partie sud et la pêche se fait dans la baie Kepple, dans le détroit Frozen et dans les baies et anses avoisinantes. La pêche à la baleine décline graduellement dans cette contrée; l'an dernier, il n'y avait personne qui chassait les baleines en cet endroit à l'exception d'une petite station écossaise de pêche à la baleine située quelque part près du détroit de Nelson.

En réponse à diverses questions, M. Low dit qu'il n'avait aucune connaissance qu'il y eût du hareng ou du maquereau dans la baie d'Hudson, mais on y rencontre la morue. M. Low expliqua que le grand froid du courant arctique qui passe par le détroit d'Hudson arrête le saumon vers le coin nord-ouest de la baie d'Ungava. On en rencontre dans toutes les rivières qui se déchargent dans la baie d'Ungava, mais pas plus à l'ouest, et la morue paraît avoir à peu près la même limite. Là est la limite de la migration de la morue. Mais, il y a de la morue dans la baie d'Hudson. Il en a pris près du cap Fullerton et le long de la côte, mais on n'a pas découvert qu'elles fussent abondantes jusqu'ici.

ANIMAUX À FOURRURES.

Il y a beaucoup de vie animale et il se tend beaucoup de pièges pour les animaux à fourrures dans la partie nord de Kéwatin. On y rencontre les animaux à fourrures ordinaires des régions du nord, et ils sont très nombreux. On y voit un grand nombre de renards de couleur. Le renard noir, le renard argenté et le renard gris se prennent dans cette région, et ces derniers avec le castor, la loutre et la marte constituent les principales fourrures de la contrée.

Au nord, chaque sauvage a son champ de chasse, et il chasse ordinairement tous les trois ans. Il chasse pendant un hiver et laisse ensuite reposer les animaux pendant deux ans. De cette manière ils ont une espèce de système, et chaque homme possède pratiquement les terrains.

On rencontre le caribou dans Kéwatin, et M. Low croit que depuis ces années dernières l'élan a immigré dans le territoire au sud de la baie d'Hudson.

MINÉRAUX.

M. Low fit la remarque que la carte de Kéwatin indiquait un grand nombre de lacs, tels que le lac Gas, le lac Island, le lac Favorable, le lac Severn, le lac Trout, etc., et dit que partout où ces nappes d'eau se voyaient les roches y sont moins dures que dans d'autres parties. Ces roches appartiennent ordinairement au système huro-

nien, et dans plusieurs endroits elles portent des indices de minéraux tels que des pyrites de cuivre, et différents sulphides du même genre. Au lac Trout on recontre une grande étendue de ce qu'on appelle roche norite. Ces roches sont les mêmes que celles où se trouvent les dépôts de nickel à Sudbury, et il est très probable qu'on en trouvera un petit dépôt en cet endroit.

L'île au Marbre ne contient pas de minéraux. Elle fût ainsi nommée parce que les gens croyaient que c'était du marbre quand ils la découvrirent; c'est simplement du quartzite ou de la pierre à sable durcie.

Sur la terre ferme, là où il existe de fortes indentations, il y a un grand développement de roches huroniennes contenant quatre pour cent de pyrites de cuivre. Ces roches n'ont pas été régulièrement examinées encore, et il n'y a pas eu de demande de faite, à moins que ce ne soit pendant les trois dernières années ou environ. On ne les a pas essayées d'aucune manière. Ces grandes étendues sont là, et quand M. Tyrrell visita cette côte, il débarqua à plusieurs endroits, et à presque tous les endroits où il arrêta, il trouva des dépôts de pyrites de cuivre. Entre Chesterfield et Fullerton, il y a plusieurs assez bons dépôts de pyrites de fer, dont quelques-uns contiennent de légers dépôts d'or.

Le Dr Wright a trouvé de l'or quelque part dans l'Inlet Whitcher, mais à part ces découvertes on ne sait rien de définitif au sujet des minéraux du *far north*.

L'île de Southampton est formée de pierre à chaux, et d'une bande de ces anciennes roches Huroniennes Laurentiennes qui la traverse au nord.

On n'a pas découvert d'indices de charbon dans Kéwatin, mais M. Low fit remarquer que, dans des voyages précipités comme ceux qu'il avait fait, il était impossible d'examiner attentivement les dépôts de minerai, et on peut fort bien en oublier. Le caractère général de la partie sud de Kéwatin, en tant que les ressources minérales sont concernées, est bon.

CLIMAT.

Au sujet du climat de Kéwatin, M. Low fit remarquer que tandis que loin au nord, vers Chesterfield-Inlet, le climat est arctique, dans la partie sud, au sud de la rivière Nelson, il croyait le climat assez bon pour y faire des établissements. Les gelées d'été sont rares, et il croit que lorsque la contrée sera peuplée, le climat s'améliorera probablement. Il considère que les colons de ces endroits n'éprouveraient pas plus de misère que ceux des parties habitées du nord-ouest.

L'été est probablement d'aussi longue durée que dans la Saskatchewan. La longueur des jours d'été est un avantage. Les gens ont plus de soleil pendant la saison d'été que ceux d'Ontario ou d'autres endroits au sud, et ceci aide beaucoup à la végétation.

MOYENS DE COMMUNICATION.

M. Low considère qu'il n'y aura pas de difficulté dans la construction d'un chemin de fer dans Kéwatin. Il sera très aisé de construire un chemin de fer jusqu'à la baie d'Hudson.

NOTE.—M. Low fût aussi examiné en rapport avec la navigabilité de la baie d'Hudson. Voir division C.

ANNEXE Nc 1

TEMOIGNAGE DE M. R. E. YOUNG, DU MINISTERE DE L'INTERIEUR,
SURINTENDANT DE CHEMIN DE FER ET DES TERRES MARECA-
GEUSES, DONNE DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 7 FEVRIER 1907.

M. Young dit qu'il n'avait pas de connaissance personnelle d'aucune partie du pays couvert par l'enquête du comité, et qu'il ne pouvait dire par ses études où l'on pourrait se procurer ces sources d'information. Cependant, depuis quelque temps, il avait considéré l'importance de se procurer quelques informations plus exactes que celles qui ont cours sur les parties nord des provinces d'Alberta et Saskatchewan et sur la contrée située au nord de la province de Manitoba.

Le témoin expliqua en quelques mots les raisons qu'il avait de considérer une telle enquête importante et de grande nécessité à l'heure actuelle.

Il y a environ deux ans on prépara, sous sa direction, une carte, pendue au mur de la chambre du comité, marquée "N° 1". Il pense que cette carte eut pour objet d'attirer en premier lieu l'attention générale sur le fait qu'au sujet des portions connues des provinces ci-dessus mentionnées, l'étendue de terrains propres aux établissements de *homestead* n'était pas tout à fait aussi grande qu'on le supposait, et qu'au taux où les établissements progressaient, elle serait épuisée avant peu d'années. A ce sujet, il demanda au comité de comparer la carte N° 1, en date du 1er mai 1905, avec la carte contigue, N° 2, du 1er mai 1906, et de remarquer dans l'intervalle, l'étendue de la progression des établissements tel qu'indiquée en couleur rouge.

M. Young suggéra aussi d'examiner la carte N° 3, montrant en couleur rouge les *homesteads* pris durant l'année 1906. Il soumit aussi au comité à ce sujet l'état suivant montrant le nombre d'entrées de *homesteads* dont il a été fait rapport chaque année depuis 1874:—

Année ministérielle finissant le—

	Nombre d'entrées.
31 octobre 1874.	1,376
31 " 1875.	499
31 " 1876.	347
31 " 1877.	845
31 " 1878.	1,788
31 " 1879.	4,068
31 " 1880.	2,074
31 " 1881.	2,753
31 " 1882.	7,483
31 " 1883.	6,063
31 " 1884.	3,753
31 " 1885.	1,858
31 " 1886.	2,657
31 " 1887.	2,036
31 " 1888.	2,655
31 " 1889.	4,416
31 " 1890.	2,955
31 " 1891.	3,523
31 " 1892.	4,840
31 " 1893.	4,067
31 " 1894.	3,209

7 EDOUARD VII, A. 1907

	Nombre d'entrées.
31 décembre 1895.....	2,394
31 " 1896.....	1,857
31 " 1897.....	2,384
31 " 1898.....	4,848
31 " 1899.....	6,689
30 juin 1890 (six mois; changement dans l'année fiscale)..	7,426
30 " 1901.....	8,167
30 " 1902.....	14,673
30 " 1903.....	31,383
30 " 1904.....	26,073
30 " 1905.....	30,819
30 " 1906.....	41,869

Ces chiffres sont extraits du dernier rapport du ministère de l'Intérieur.

M. Young mit aussi devant le comité les chiffres de l'immigration pour les dix dernières années, également pris des mêmes rapports, comme suit:—

Année.	Total.
1896-7.....	21,716
1897-8.....	31,900
1898-9.....	44,543
1899-00 (arrivées pour 6 mois seulement).....	23,895
1900-01.....	49,149
1901-02.....	67,379
1902-03.....	128,364
1903-04.....	130,330
1904-05.....	146,266
1905-06.....	189,064
Total.....	832,606

On remarquera qu'à commencer par l'année 1902, il y a une augmentation rapide dans le nombre des entrées de *homesteads*—celles de 1906 étant trois fois aussi nombreuses qu'en 1902. Ces chiffres se rapportent aux années fiscales. M. Young avait aussi en sa possession les chiffres pour l'année du calendrier 1906, qui se montaient à 42,012, montrant que l'augmentation rapide des établissements de *homestead* s'est continuée jusqu'à la dernière période dont on peut obtenir un record, c'est-à-dire jusqu'au 1er janvier dernier.

Quarante-deux mille entrées représentent 6,720,000 acres de terre.

Les sections de nombres impairs n'ont pas été jusqu'ici ouvertes aux entrées d'*homestead*; elles sont réservées comme octrois de terres sous forme de subsides aux chemins de fer. Ces octrois de terres comme subsides aux chemins de fer sont presque tous finis, de sorte qu'on peut donner une approximation moyenne des sections impaires qui restent dans les parties d'Alberta et Saskatchewan indiquées dans les cartes en question. Prenant l'étendue de pays bornée au nord par le township 65 dans Alberta, et le township 59, dans Saskatchewan, à l'est du rang 7, à l'ouest du 5^{me} méridien, tel qu'indiqué par une ligne noire sur la carte, ou soit prenant d'une manière générale 50 milles de contrée au nord de la rivière Saskatchewan, on arrive approximativement à une superficie de 30,000,000 d'acres dans les sections impaires.

En considérant ces faits, il semble important à M. Young d'obtenir toutes les informations possibles au sujet de la contrée joignant au nord la contrée dans laquelle cette course aux établissements se fait sentir, et d'obtenir des informations additionnelles au moyen d'explorations régulièrement faites.

Bien que sa propre information au sujet de cette contrée du nord ne soit pas grande, il a raison de croire que l'opinion qu'il en a prévaut généralement, c'est-à-dire

ANNEXE No 1

que la région au nord est une contrée de petite valeur, est tout à fait erronée, et qu'on trouvera une étendue considérable de terres propres aux établissements.

Il y a environ six mois, on commença dans le ministère de l'Intérieur, à la suggestion de M. Young, à préparer une grande carte, telle que soumise au comité, contenant toutes les informations qu'on pouvait se procurer de différentes sources, et il croit qu'en examinant cette carte on en viendra à la conclusion que ce qu'il a dit est vrai, et que la contrée est de bien plus grande valeur qu'on ne le supposait.

TEMOIGNAGE DE FRED. G. DURNFORD, I.C., DU MINISTERE DE L'INTERIEUR, DONNE DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 12 FEVRIER 1907.

M. Durnford donna des explications au sujet de la carte mentionnée par M. Young, le témoin précédent, carte que lui (M. Durnford) avait préparée. Cette carte est faite sur une échelle de douze milles et demi au pouce, une augmentation de la mappe préparée par le géographe du ministère, et s'étend depuis la latitude 54 jusqu'à celle de 60, et depuis 93 degrés jusqu'à 120 degrés, longitude ouest. Chacun des carrés qui apparaissent sur la carte contient approximativement 2,000 milles carrés ou 1,664,000 acres.

La terre qui, d'après les informations reçues au ministère et autres sources dont un grand nombre, au-dessus de cent autorités consultées) est propre à la culture, est montrée en rouge sur la carte. La terre sur laquelle on a peu d'information est montrée en jaune et la terre est marécageuse ou rocheuse, en brun.

Les superficies contenant des espaces de bonne terre sont indiquées sur la carte par un mélange de brun et rouge.

M. Durnford dit qu'il avait rassemblé quelques chiffres donnant les proportions relatives de ces diverses qualités de la terre dans les différentes provinces.

Prenant la partie des Territoires du Nord-Ouest qui est montrée sur la carte (Kéwatin-sud et la lisière sud de Mackenzie), la terre colorée en rouge donne à peu près 59,800 milles carrés, soit 38,272,000 acres. La terre colorée en jaune ou incon nue dans le même territoire contient 54,600 milles carrés, équivalant à 34,944,000 acres. La terre colorée en brun et les superficies d'eau dans le même territoire, 23,000 milles carrés, équivalant à 14,720,000 acres. Ceci forme une superficie totale pour les Territoires du Nord-Ouest, dans cette partie du pays sous considération, de 137,400 milles carrés ou 87,936,000 acres. La proportion des terres colorées en rouge au tout est de 43 pour 100. La couleur jaune dans cette partie des Territoires du Nord-Ouest est de 40 pour 100, et la couleur brune et l'eau de 17 pour 100. Les couleurs jaunes et rouge réunies donnent 83 pour 100. Toute la terre qui est colorée en rouge, en y comprenant celle du voisinage de Fort-Churchill, semble être propre à l'agriculture et aux pâturages, et d'une manière générale pour les établissements.

Le témoin considère qu'un fermier pourrait se tirer d'affaire dans le voisinage de Fort-Churchill. Il base cette opinion sur des informations obtenues d'environ cent autorités. Dans la partie de la province de Saskatchewan sous discussion, la superficie colorée en rouge est de 31,200 milles carrés, égale à 19,968,000 d'acres; la partie colorée en jaune, 52,000 milles carrés, égale à 33,280,000 d'acres; la terre colorée en brun et les superficies d'eau, 41,800 milles carrés, faisant 26,752,000 d'acres; total pour Saskatchewan 125,000 milles carrés ou 80,000,000 d'acres. La proportion relative de la terre colorée en rouge dans Saskatchewan était plus faible que dans les Territoires du Nord-Ouest, étant de 25 pour 100; la terre colorée en jaune, 42 pour 100. En ajoutant ces chiffres ensemble, on obtient 67 pour 100 pour les couleurs jaunes et rouges; la couleur brune et l'eau ensemble donnent 33 pour 100.

Dans la partie nord de la province d'Alberta, la couleur rouge donne 65,000 milles carrés ou 41,600,000 acres; la couleur jaune, 77,910 milles carrés, ou 49,862,000 acres; la couleur brune et les superficies d'eau 12,910 milles carrés, ou 8,262,400 acres; total, 155,820 milles carrés, ou 99,724,800 acres; grand total pour la superficie sous considération 418,220 milles carrés, ou 276,660,800 acres; et de ce montant, la proportion de la couleur jaune est de 37 pour 100; la proportion de la couleur brune, 44 pour 100 et celle de la couleur brune et des superficies d'eau, 19 pour 100 pour toute l'étendue

ANNEXE No 1

de terrain sous considération. Les proportions dans Alberta furent de 42 pour 100 pour la couleur rouge, 50 pour 100 pour la couleur jaune, faisant 92 pour 100 pour tout le jaune et le rouge, et 8 pour 100 pour le brun et l'eau. La baie d'Hudson n'est pas comprise dans ces calculs.

La couleur jaune représente les terres au sujet desquelles M. Durnford n'a pas pu se procurer d'informations. Il est possible qu'il y ait des informations, mais il n'a pu les trouver. La majeure partie de la terre colorée en jaune n'a pas été explorée ou arpentée, et comme une certaine quantité de ces terres semble située au milieu de la contrée qu'on sait être propre aux établissements, le témoin considère qu'elle devrait être explorée et arpentée de suite.

M. Durnford mentionna qu'il avait souvent parlé de cette partie du pays au fils du professeur Agassiz. On la connaît sous le nom d'ancien lac Agassiz, et toute cette étendue de terre, en tant qu'on peut en juger par information géologique, est l'ancien lit du lac Agassiz. Le territoire qui se trouve le long des rivières Nelson et Churchill est une partie de cet ancien lac. La théorie est que les glaciers en disparaissant déposèrent à la surface une grande quantité de terre végétale et que les anciens lacs s'étendirent au sud, et que toute la terre qui formait l'ancien lit du lac Agassiz est fertile.

QUELQUES AUTORITÉS ANCIENNES.

La plus ancienne autorité consultée par M. Durnford au sujet de la terre le long de la rivière Churchill est David Thompson, l'homme qui prime tous les grands hommes de son époque, l'homme dont on entend parler pour la première fois comme d'un garçon de quatorze ans à Churchill, et qui prit des observations astronomiques et météorologiques par toute cette contrée, qui traversa du sud des lacs Sauvages, par le lac Jasper et la rivière Colombie jusqu'à l'océan Pacifique et aux cartes de qui la Puissance du Canada doit beaucoup d'informations, parce qu'à l'exception de David Thompson, qui arpenta au nord aussi au loin que la partie sud des lacs Sauvages, et Peter Fiddler qui compléta cet ouvrage, nous ne connaissons absolument rien au sujet de la contrée à l'ouest et au nord-ouest de Churchill. Dans ses notes sur la rivière Nelson, David Thompson mentionne que depuis son embouchure sur une distance de 137 milles statuts, les rives sont de glaise et propres à la culture. Il n'y a pas de telle information sur la contrée au nord de la rivière Churchill parce que nous sommes restreints à Thompson et Fiddler, et les notes de Thompson que le témoin a consultées ne s'étendent que jusqu'à la partie sud du lac Sauvage. Les notes de Peter Fiddler ne sont d'aucune utilité—ne pouvant être trouvées à l'heure actuelle—mais elles parlent de cette partie du pays comme étant très rocheuse; cependant d'après ce qu'il dit de la nature du sol, on serait porté à croire qu'il est de formation huronienne et probablement riche en minerais.

L'AGRICULTURE À CHURCHILL.

Une des meilleures autorités sur Churchill des anciens jours est un nommé Robson, ingénieur civil, qui construisit Fort-Churchill, qui résida là à diverses époques vers 1733 et plus tard et qui semble être un observateur très attentif de même que fort ingénieux. Il mentionne les végétaux qu'il cultiva là, les chevaux qu'il employa pendant plusieurs années et aussi les animaux du fort. Il dit qu'en dépit des vents froids d'Esquimalt Point, il a pu produire d'excellents végétaux. Il creusa le sol—dans le mois de juillet—et découvrit qu'il fallait creuser jusqu'à une profondeur de trois pieds six pouces avant d'arriver à la gelée qui était représentée par une épaisseur de huit pouces de glace, et il remarque que cette mince couche de glace ne nuisait en rien à la végétation. Il continue à parler des chevaux dont on se sert pour charroyer la pierre et les autres matériaux pour le fort et de l'excellent beurre

7 EDOUARD VII, A. 1907

qu'on y fait et en parle d'une manière générale comme d'une bonne contrée agricole aux alentours. Ceci se passait de 1733 à 1747.

M. Durnford croit que c'est en 1784 que David Thompson commença à tenir son journal. Il se continua jusqu'en 1850. Il fût un des premiers à traverser les montagnes Rocheuses et découvrit plusieurs passes. La passe de Howe devrait porter son nom. Il se rendit très près de la passe de Yellow-Head, mais ne la traversa pas, passant par ce qu'il nomma le portage Athabaska. Par tout le continent depuis Churchill jusqu'à l'embouchure de la rivière Columbia, il a laissé une série très précieuse d'observations météorologiques prises chaque hiver pendant les sept années qu'il fût au service de la compagnie de la baie d'Hudson, et plus tard, de 1799 à 1814 avec la compagnie du Nord-Ouest. Il prit des observations à Spit-Lake; il prit des observations à Sepiwesk-Lake, aussi à Cumberland-House, à York-Factory, au lac South, à Reed-Lake, rivière à la Paix, etc., etc., et laissa une série de tables météorologiques qui sont d'une grande valeur. L'opinion qu'on doit recevoir de ses écrits est que la principale raison pour laquelle l'agriculture n'était pas plus étendue était parce que ceux qu'on avait à nourrir n'appréciaient pas les avantages de manger des végétaux. Les sauvages se nourrissant tous de viande, la compagnie jugeait superflu d'essayer à cultiver des végétaux ou du grain pour eux.

M. Durnford a fait marquer sur la carte les différents endroits où on a récolté de l'orge et du blé. L'orge pousse à York-Factory et à Nelson-House, le blé et autres céréales y poussent et en d'autres endroits sur la rivière Nelson, on récolte des céréales; de sorte que, dans son opinion, il n'y a aucun doute que, dans cette contrée, si l'occasion le demande, les céréales de toute sorte pourraient se cultiver.

FORÊTS.

M. Durnford continua à relater ce que les autorités qu'il avait consultées avaient écrites au sujet de la valeur forestière du district du nord-ouest.

Aussi loin qu'en 1748, M. Ellis donne un dessin fort intéressant montrant la grosseur du bois et les maisons qu'ils construisirent quand ils hivernèrent à l'embouchure de la rivière Nelson.

M. McInnes, attaché au bureau géologique, a fait un rapport très utile. Il a voyagé dans cette contrée depuis la tête du lac Winnipeg aussi loin à l'est que Split-Lake, l'an dernier, et il dit qu'au nord de la rivière Burntwood, près des rivières Hart et Nelson, sur la 56e parallèle, il a trouvé de l'épinette mesurant vingt pouces de diamètre, poussant actuellement dans les endroits que le feu n'avait pas balayés. Toute cette contrée semble avoir été dévastée par le feu à différentes périodes, mais les informations que nous avons, datant d'un siècle et demi en arrière, font voir qu'il poussait de gros bois à l'embouchure de la rivière Nelson, et il pousse encore du gros bois près de Spit-Lake, sur la rivière Odie. On trouve de l'épinette et du peuplier, et partout où le peuplier croît dans la région du nord, on peut être sûr que le sol est bon.

Le témoin lit un petit article écrit par le consul des Etats-Unis à London, Ont., relatif aux étendues de bois dans cette contrée septentrionale, où il affirme que depuis la côte est du Labrador au nord de la cinquième parallèle courant dans une direction nord-ouest vers Alaska, il y a une ceinture de bois d'environ 3,000 milles de longueur et d'environ 500 milles de largeur qu'il appelle la superficie de l'épinette. Dans un article très fort, il parle de l'impossibilité d'épuiser ce bois. Il fait allusion à la déclaration du Dr Bell, dans laquelle il est dit que la superficie de nos forêts du nord est quarante-quatre fois aussi grande que celle de l'Angleterre, et qu'une seule semblable superficie sera suffisante pour la population actuelle du Canada, montrant par là que le bois dans cette zone peut être considéré comme inépuisable. Du côté sud, le bois est assez gros pour en faire du bois de construction, et du côté nord, pour en faire du bois de pulpe.

ANNEXE No 1

POISSONS, GIBIER ET ANIMAUX À FOURRURES.

Pour ce qui regarde les pêcheries, M. Durnford dit que les informations données par les plus anciennes autorités, telles que Thompson (qui parle de lacs South-Indians, des lacs Reindeer et des lacs dans le voisinage de la rivière Nelson), témoignent de leur valeur. Les informations actuelles sembleraient indiquer que la quantité des poissons n'a pas sensiblement diminué. Thompson dit qu'il a trouvé que le poisson blanc et les poissons de toute sorte abondaient. Sir Arthur Dobbs, une autre ancienne autorité, parlant de la petite rivière Churchill, qui se décharge dans la Grande-Churchill entre 57½ nord et environ 95 ouest, dit que cette rivière abonde en beau poisson. Les rivières et les lacs semblent généralement être bien pourvus de poissons des meilleures variétés, de poissons blanc surtout. Le brochet et l'esturgeon sont aussi mentionnés. Il est parlé d'esturgeons d'énorme grosseur qui se prennent à l'embouchure de la rivière Churchill. La truite est mentionnée, mais il n'est pas question de saumon dans les eaux de l'intérieur.

Des autorités telles qu'Ellis et Robson disent que cette contrée, entre les rivières Nelson et Churchill, était très peuplée de cerfs et rennes, et qu'il y en avait un grand nombre au sud de la rivière Seal, entre les rivières Doobaunt et Seal, où M. Tyrrell prit des photographies montrant les rennes des Terres Désertes par milliers. Il passa et repassa parmi eux. Ils étaient si tranquilles qu'il put prendre ces photographies. Chose regrettable à propos des caribous, c'est que les sauvages pensent que plus ils en tueront, plus il y en aura. De sorte qu'ils les massacrent sans discernement. On rencontre le bœuf musqué plus au nord sur la rivière Thelewiaza et près des lacs Neweltin, mais pas plus à l'ouest que la rivière Coppermine, à ce que le témoin croit. Le caribou voyage au nord, mais il paraît qu'il revient près des terres à bois pour y trouver un abri.

A la question s'il y avait de vrais rennes d'Islande dans la contrée, M. Durnford répond que, suivant l'information qu'il avait reçue par une lettre de M. MacFarlane, facteur de la baie d'Hudson, le gros renne se trouve sur la rivière Mackenzie.

L'honorable M. ROBERTSON.—Il y a quelques années, le gouvernement des Etats-Unis fit venir un grand nombre de rennes de la Norvège et de l'Islande pour l'Alaska. Pouvez-vous dire s'ils se sont reproduits dans cette contrée septentrionale?

M. DURNFORD.—Je ne puis dire. A Fort-Entreprise, sur la rivière Mackenzie, ils disent qu'ils ont le gros renne. Sa différence entre le renne et le caribou consiste simplement, je crois, dans la grosseur. Le caribou des terres Désertes ou le renne est plus petit que le renne d'Islande. Ces animaux ont une grande valeur comme nourriture, et leurs peaux servent à faire des vêtements. On trouve un grand nombre d'oies sauvages dans la contrée du nord. M. Tyrrell en parle dans ses voyages à Chesterfield-Inlet. Il dit en avoir tué, et l'on trouve de grandes quantités d'oies et d'autres oiseaux aquatiques sur les rivières Churchill et Nelson. Au nord, près de l'embouchure de la rivière Coppermine, on trouve ces oiseaux en abondance sur les rivières et les lacs. On rencontre aussi différentes espèces d'oies et de canards, mais pas de poules de prairies.

MINÉRAUX.

Pour ce qui concerne les minéraux, M. Robson dit qu'on a trouvé du cinnabre natif ou du minerai de mercure entre Churchill et York-Factory. Il mentionne aussi qu'il est probable qu'on trouve du cuivre à une petite distance au nord de Churchill. Dans les derniers rapports géologiques, M. McInnes parle des formations huroniennes qui se trouvent dans la partie supérieure de la rivière Nelson qu'il a visitées, et elles sembleraient indiquer en addition de ce que M. Thompson dit au sujet des lacs South-Indian qu'il n'y a aucun doute que cette contrée est riche en minéraux. Sa formation huronienne est une formation homogène. Elle diffère des formations orchaïennes ou anciennes, telles que le granit et le gneiss. La formation huronienne, au contraire,

7 EDOUARD VII, A. 1907

est une formation homogène. Elle se décompose aisément et produit un sol que les agriculteurs peuvent travailler, et dans cette formation il y a tout espoir de trouver des minéraux semblables à ceux qui ont été découverts à Cobalt et dans les régions de nickel de Sudbury. Ces minéraux se trouvent dans le système huronien et au nord du 60^{me} parallèle, suivant M. Tyrrell qui suivit la côte ouest de la baie d'Hudson, il y a des roches huroniennes. Elles ne sont exactement nommées, mais décrites par M. Thompson aux lacs South-Indian, et généralement la contrée à l'ouest de la baie sera dans toute probabilité non seulement une bonne contrée agricole, mais aussi une contrée minérale très productive.

Sur la rivière Battle tombant dans la rivière la Paix, on a trouvé de l'or venant des montagnes, qu'on dit pouvoir être exploité au moyen de dragues, et plus à l'ouest, sur les rivières Athabaska, à la Paix et Saskatchewan, on sait que l'or existe. Dans la partie centrale de la carte, montrant la province de Saskatchewan, il n'y a aucun doute que la formation huronienne existe dans différentes parties, autour du lac Reindeer, etc. La section au nord du lac Athabaska surtout promet de devenir une section minière très importante. Dans l'opinion de M. Durnford, on y trouvera le nickel et ses minerais congénères et probablement le minerai de fer, et il est très possible qu'on trouve le cobalt et l'argent dans la contrée au nord du lac Athabaska.

LE CLIMAT.

M. Durnford fit remarquer que le climat variait considérablement. Il mentionna que plus on pénètre au sud, plus la force vitale des hommes augmente. Le témoin a beaucoup voyagé aux Indes et trouva que plus il s'approchait des monts Himalayas, plus la classe des hommes était robuste. Les hommes des montagnes, les Sikhs, sont des hommes d'un physique admirable. On voit que cette règle s'applique aussi aux Esquimaux qui semblent être une belle race physiquement, d'un caractère naturellement bon, pas cruels au même point que les habitants des latitudes plus au sud, et vous remarquez la même chose dans la Pantagonie. On peut dire que l'on trouve la meilleure population jusqu'aux limites où les céréales croissent. Cette remarque a été souvent faite au témoin lorsqu'il demeurait dans les Indes. Le riz est le principal grain de ce pays, et pousse bien, cependant on en trouve d'une bien meilleure qualité dans la Caroline. Le plus près du pôle où il est possible aux plantes et à la race humaine d'exister, on trouve là le meilleur de leurs espèces, et de même, quoique le climat du nord soit rigoureux, il est possible d'y habiter.

M. Durnford cita l'exemple de M. Hanbry qui partit de Churchill, gagna le nord, longeant Chesterfield-Inlet, jusqu'à l'océan arctique, voyagea à l'ouest sur l'océan arctique et la rivière Coppermine jusqu'au lac Great-Bear, demeurant deux ans chez les Esquimaux, en 1904 et 1905. Il recueillit des informations précieuses relatives au climat de cette contrée septentrionale. Les résidents, naturellement, sont habitués aux rigueurs du climat. Il rapporte que les enfants nouveaux-nés sont mis sur la neige par leurs mères, sans que cela leur fasse mal, et il cite un fait qui semblerait être au premier abord fantastique, si nous ne savions qu'il demeura avec les Esquimaux dans leurs huttes de neige. Il dit qu'une température de 23 degrés dans ce climat très sec équivaut à 60 degrés dans un climat plus humide et que lorsque la température s'élevait à 28 degrés audessus de zéro, ils étaient obligés de percer un trou dans la hutte de neige afin de ne pas étouffer de chaleur. Ce détail est étrange mais précieux, faisant voir que bien que les premières personnes qui allèrent dans notre contrée septentrionale, disons des gens des vieux pays, purent souffrir par ignorance; celles qui savent s'adapter aux conditions de la vie ne souffriraient pas plus que dans un climat tel que celui que nous avons à Ottawa.

ÉTABLISSEMENTS.

Sur tout le parcours de cette contrée septentrionale, les seuls établissements sont ceux de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Il y a un petit établissement à Churchill

ANNEXE No 1

et un poste de la Compagnie de la Baie-d'Hudson à Split-Lake, un à Nelson-House et un à Red-Lake—ces établissements sont dispersés par tout le territoire. Les gens ne cultivent que ce qui est nécessaire pour leurs besoins. Ceux qui comptent sur l'agriculture doivent être nourris, et tant qu'ils ont de la viande, ils ne s'occupent guère de cultiver de grandes quantités de végétaux. On garde peu d'animaux. Ils en ont quelques-uns à Cumberland et Norway-House, et ils en avaient beaucoup autrefois. Maintenant qu'ils sont plus près des marchés, ils achètent probablement leurs produits. La population n'est pas agricole, et ils ne tiennent pas à garder d'animaux. Dans cette contrée, les animaux exigent indubitablement un abri pendant l'hiver soit à Churchill ou Norway-House. Il faut aller bien plus loin à l'ouest avant de pouvoir les laisser dehors pendant tout l'hiver.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Les moyens de communication entre le lac Winnipeg et Churchill ont jusqu'ici été par bateaux, de même qu'à York-Factory. Le chemin de fer Canadian Northern continue actuellement sa ligne depuis Ekomami jusqu'au Pas, distance d'environ quatre-vingt-dix milles et il a prolongé ses arpentages quelques 75 milles, ou davantage, au nord de ces endroits. La distance de Churchill au Pas sur leur carte de route est de 450 milles. La distance de Churchill à Liverpool est de 2,926 milles géographiques, comparée à 2,931 de Montréal, *via* Cape-Race, à Liverpool, différence de cinq milles en faveur de Churchill. La distance de Montréal à Liverpool par le détroit de Belle-Isle est de 2,763 milles, et de New-York à Liverpool, 3,079 milles. La distance de Winnipeg à Churchill est à peu près 650 milles et la même entre Prince-Albert et Churchill.

TEMOIGNAGE D'ALFRED VON HAMERSTEIN, RESIDANT DANS LE
DISTRICT D'ATHABASKA, ALBERTA-NORD.

M. Von Hamerstein dit qu'il alla en premier lieu au district d'Athabaska en 1897, en route pour le Klondike, et qu'il se rendit à Fort-Liard avec un parti de trois. Il revint en partie par bateau à vapeur jusqu'à Athabaska-Landing. A cette date, il n'y avait en cet endroit qu'une boutique de charpentier et un magasin de la Compagnie de la Baie-d'Hudson. Il resta là quelque temps, puis tint un magasin pour faire la traite, fit le commerce avec les sauvages et a résidé dans les environs depuis. Il a voyagé, miné et commercé, et dernièrement a creusé pour le pétrole. Il a pris un intérêt particulier au développement de la contrée d'Athabaska aux alentours du Fort-McMurray, et a dépensé de son propre argent et de l'argent des autres plus de \$60,000 en machines et développement actuel "pour faire des trous dans le terrain". Il a visité plusieurs fois la rivière Athabaska depuis le Petit lac des Esclaves jusqu'à l'embouchure de la Petite rivière, descendu la rivière Pembina, monté la rivière Athabaska jusqu'au lac Athabaska, parcouru le lac Athabaska en différentes occasions jusqu'à Fort-Smith, revenant à l'embouchure de la rivière la Paix, parcouru les alentours de la rivière la Paix en revenant au Petit lac des Esclaves, et tout cela à pied. Dans les premiers temps où il résida dans la contrée, il voyagea du lac Athabaska-Landing plusieurs fois, et il avait l'habitude de hâler les bateaux en revenant et de travailler sur la rivière. Il avait été plusieurs fois dans l'intérieur depuis la rivière Athabaska jusqu'à la rivière la Paix par différentes routes pour y faire la chasse ou prospecter le long de la rivière, etc.

AGRICULTURE.

Les ressources agricoles du district d'Athabaska, en autant que le témoin peut juger, ressemblent à la culture qui se fait avec des résultats assez favorables à Athabaska-Landing; mais dans toute cette contrée, les récoltes peuvent être bonnes une année et détruites par la gelée l'autre année. Le sol est assez bon, mais le climat est précaire. On dit qu'il pourra changer, mais jusqu'à présent, il n'a pas changé. Au lac Baptiste, quand le témoin y fut pour la première fois, il n'y avait pas d'agriculture. Il est le premier homme qui ait introduit la culture en cet endroit. Il tenait un magasin de traite, et les aborigènes insistaient pour avoir différentes espèces de semences. Il se procura entre autres des graines de fleurs, et l'on cultiva quelques jolies fleurs. Les gens récoltent quelque chose maintenant. C'est une excellente contrée de première classe pour les pâturages.

Plusieurs personnes y sont venues avec des animaux. Un nommé Mailloux emmena 120 animaux qui sont en bon état. L'herbe a la tête rouge, de l'herbe très grosse. La contrée a toute été dévastée par le feu et le bois a été détruit, de sorte qu'on ne peut couper l'herbe avec une faucheuse, mais en quelques endroits ils ont enlevé le bois mort, et on peut se servir de faucheuses maintenant. Les vesces et les plants de pois sauvages poussent partout, mais on ne trouve pas d'herbe à javelle; presque toute l'herbe est à tête rouge. Le témoin ne peut dire jusqu'à quel point au nord cette herbe pousse. Il en a vu en très grande quantité sur la rivière aux Esclaves. A une distance d'environ cent à deux cents verges de la rivière il y a un grand marécage, et cette herbe y pousse très abondamment. Il n'y a pas d'endroits le long des rives nord du lac Athabaska où l'herbe puisse pousser. Le terrain est en partie composé de rochers et de *muskegs*.

On cultive quelques légumes de jardin à Fort-Chippewyan dans un sol que les Sœurs charroient en seaux.

ANNEXE No 1

Au Fort-McMurray, la terre est bonne et entre la jonction des rivières Clearwater et Athabaska, il y a un plateau de terre d'environ trois milles de long sur un quart de mille à un mille de large où il y a un très bon sol; mais tout le reste est composé de rochers couverts d'un pouce et demi de mousse, et sous la mousse, le rocher de pierre à chaux. On récolte de bons légumes de jardin au Fort-McMurray. Un résident de l'endroit a eu de bonnes récoltes pendant trois ans.

Le sol est très bon partout où on peut en trouver, consistant principalement en anciens lits de rivières ou de sol accumulé par les remous; mais le reste est tout sable. A Fort-McMurray, le témoin ne connaissait pas de terre cultivable; il n'y en a pas non plus entre Fort-McMurray et le lac Athabaska. Il peut s'en trouver de petits lopins par-ci par-là, mais la plus grande partie de la terre est couverte de broussailles, de petits peupliers et de bois à coton de rude écorce, ou comme on l'appelle quelquefois "Baume de Giléad". On rencontre des petits lopins de terre par-ci par-là, mais pas beaucoup.

En continuant jusqu'au lac Athabaska, il n'y a rien. A l'est du Fort-McMurray, il y a plusieurs lacs, c'est le centre de ce qu'on appelle une belle contrée à foin. Les aborigènes y ont de 60 à 80 chevaux, et on dit qu'il y a de bonnes prairies autour des lacs. C'est probablement une meilleure contrée pour l'élevage que pour l'agriculture. Au nord-ouest de ce district, on rencontre quelques lacs; les aborigènes ont plusieurs chevaux et où ils récoltent beaucoup de foin.

Au Fort-Chippewyan, il y a un petit jardin, mais les rives du lac sont sablonneuses, quelque chose comme le sable de la mer. La mission catholique produit les meilleures récoltes. Elle a un jardin d'environ trois-quarts d'acre, un petit joyau parmi les roches. On y travaille et l'on soigne les plantes comme des enfants malades et l'on a quelque retour.

Au Fort-Smith, sur la rivière des Esclaves, il y a une belle étendue de prairie se dirigeant dans une direction sud-ouest vers un endroit appelé Soiled-River, et d'après ce qu'on dit, jusqu'à Peace-Point.

M. Von Hamerstein remarqua qu'il était passé fréquemment par la vallée de la rivière la Paix, mais qu'il ne croyait pas la connaître très bien. C'est une belle contrée, sans aucun doute, et une bonne contrée pour des établissements agricoles, aussi bonne qu'aucun district dans Alberta. Le climat et le sol sont bons. Le grain vient à maturité dans ce district, mais il peut quelquefois y avoir une mauvaise année. On y cultive le blé, et il y a aujourd'hui des moulins qui moulent le blé qu'on récolte dans cette contrée. Un de ces moulins à farine est situé au Fort-Vermillion où il se fait beaucoup de culture dans les fonds de la vieille rivière.

M. Von Hamerstein considère que les régions des rivières Athabaska et la Paix sont des merveilles pour la croissance des petits fruits sauvages. Ils poussent partout.

Vers la fin de juillet ou le commencement d'août on a les fraises, puis les framboises et les bluets. Puis viennent les saskatoons, les cerises à grappes, les prunes blanches et les baies de toutes sorte par toute la contrée. Tous ces fruits ont bon goût.

FORÊTS.

M. Von Hamerstein dit qu'il connaissait très bien la partie d'Alberta nord, au sud du lac Athabaska, parce qu'il y passait tous les ans. Depuis Fort-McMurray, elle est très rocheuse pour les premiers quarante milles. Le bois qu'il y a est de l'épinette d'environ un pied de grosseur. La contrée a été brûlée. Plus loin, il y a quelques lacs.

Du Fort-McMurray en montant dans une direction ouest environ 20 milles, il y a de très bon bois. Il a vu des arbres qui donneraient 1,000 pieds de bois de construction. Depuis Athabaska-Landing jusqu'à la House River, il y a encore du bois debout. Il y a eu des feux, mais ils ne l'ont pas encore brûlé. Ce bois consiste en quelques massifs d'épinette d'assez bonne grosseur; le reste est du peuplier. Depuis House-River jusqu'à McMurray, il n'y a plus de bois. Tout a été brûlé. Il y a des

massifs ci et là le long de la rivière, une couple d'arbres sont debouts, et il se trouve quelque beau bois parmi cela. Il y a du bois dont M. Von Hamerstein s'est servi pour son ouvrage, et il en a pris des morceaux qui mesuraient 64 pieds de long dont il a fait des soliveaux à plancher. Il n'y a que quelques massifs de ce bois, le reste a été brûlé. Un peu à l'est, il y a du beau bois à Chippewyan. Depuis l'embouchure de la rivière la Paix jusqu'à Vermillion, on rencontre de bon bois. Ce bois s'étend au nord une certaine distance et de la même qualité. On rencontre une étendue de bois de quatre ou cinq milles de longueur. Depuis Vermillion en descendant, il n'y a plus de bois; tout a à être brûlé. Il n'y a pas de jeune bois qui pousse, pour en parler—du moins M. Von Hamerstein n'en a pas vu, à l'exception de quelques endroits où poussent quelques jeunes arbres. Dans l'intérieur, le bois est presque tout composé de peupliers, avec par-ci par-là des massifs d'épinette, mais principalement de peupliers.

POISSONS, GIBIER ET ANIMAUX À FOURRURES.

Quant à ce qui se rapporte au poisson du district d'Athabaska, la plus grande partie vient du lac Athabaska, deux fois dans l'année pour frayer jusqu'aux Grandes Cascades, et il s'en prend de grandes quantités deux fois l'an. Les colons et les aborigènes prennent du poisson tout le temps. Les principaux bancs de poissons paraissent venir à certaines époques. Les aborigènes ne sont pas des pêcheurs très scientifiques. La mission catholique romaine prend une grande quantité de poisson, et la principale nourriture des aborigènes est le poisson. Il y a le poisson blanc, l'alôse, un gros brochet appelé "maskalongé" généralement et le "maria" que les gens de l'est appellent probablement chien de mer. On trouve le poisson en grand nombre. On s'en sert pour nourrir les chiens. Chaque chien consomme un poisson et demi par jour. On met de côté pour chaque chien, 150 poissons; chaque homme a de 6 à 12 chiens, de manière qu'il faut que chaque homme se procure 6,000 poissons. Dans les missions, ils en prennent jusqu'à dix ou douze milles et quelques fois d'avantage.

Il y a un gros poisson appelé "Inconnu". On lui donne ordinairement le nom de 'Connie'. Il s'en prend des quantités énormes. Il pèse de 40 à 50 livres et on le fait cuire de différentes manières.

Pour le gibier, il y a différentes espèces de lapins, de perdrix et d'élans, surtout d'élans—très peu de cerfs dans la contrée; du caribou, du vison et toutes sortes d'animaux à fourrures.

M. Von Hamerstein dit qu'il avait fait une liste des animaux qu'il avait trouvés dans la contrée. Les animaux à fourrures les plus communs sont l'ours noir qui se trouve en grand nombre. Quelque fois, il en avait compté de 20 à 30 sur une distance de 15 milles. Ils sont tout-à-fait inoffensifs. Puis, il y a l'ours brun qui est assez rare, quelques ours à poil argenté, des visons, des loutres, des pékans, des pêcheurs, des martes, des renards de toute espèce, des renards rouges, des renards argentés, des renards noirs, des wolverines, des coyottes et le loup des bois. Le loup des bois et le wolverine sont deux animaux tout à fait différents. Le wolverine est un chinche gigantesque. Il a aussi des barres sur le dos, et est d'une couleur jaunâtre. Il sent très mauvais. C'est peut-être l'animal le plus rusé qui existe, et non seulement rusé, mais méchant. Dans l'ouest on l'a nommé "le diable" et il n'y a pas de doute que ce mot le décrit parfaitement. Le poison n'a aucun attrait pour lui. Il guette le moment où le trappeur s'en va, et quand tout est clair, il le suit. On a dit au témoin que le wolverine était le seul animal qui n'avait pas changé de forme depuis la création. On a trouvé des squelettes d'un grand nombre d'animaux éteints et d'animaux existants, et tous montrent des changements. Le cheval et d'autres animaux se sont développés, mais le wolverine a gardé sa forme originelle.

Il y a des rats musqués et du castor dans cette région, mais peu de castor à l'heure actuelle. Les loups des bois existent en grand nombre, mais on n'a jamais su qu'ils étaient dans l'habitude de se réunir pour attaquer quelqu'un. Il y a différentes es-

ANNEXE No 1

pèces d'aigles, le geai canadien communément appelé oiseau whisky, une ou deux espèces d'oiseaux noirs et un petit passereau. Ceux-ci sont les oiseaux les plus communs. On rencontre quelquefois un petit canari sauvage. Il y a aussi des bécasses et des goélands.

Quand au gros gibier, il y a dans la partie inférieure de la contrée d'Athabaska, des élans et très peu de caribous, et une espèce de grands cerfs qui y vient. Dans les alentours de la rivière Salt, près de la borne septentrionale d'Alberta, qui est le principal endroit où le gibier de toute sorte se rend pour y lécher le sel, on rencontre quelques buffles. Le témoin en a vu environ vingt, et on lui a dit qu'il y en avait en tout sept cents dans le troupeau.

Il y a le buffle des bois qui est aussi grand que le buffle des prairies, et si le gouvernement offrait une grosse prime pour la destruction des loups, il y en aurait plusieurs troupeaux, mais les loups détruisent les jeunes aussitôt qu'ils sont nés.

L'honorable M. de Verber informa M. Hamerstein qu'on avait doublé la prime l'an dernier, mais le témoin dit qu'il ignorait la chose. On ne tue pas les loups.

M. Von Hamerstein, continuant, dit qu'au nord du lac Athabaska, on trouvait le bœuf musqué.

Il y a plusieurs espèces de canards, et deux espèces d'oies, l'oie grise et une plus petite espèce, blanche. Elles font leur apparition au printemps et on les rencontre surtout aux alentours du lac Athabaska. Puis, elles émigrent vers le milieu de juin, on ne sait trop où, et reviennent vers la fin d'août en si grand nombre qu'on ne peut les compter. On dit qu'elles se rendent aux terres désertes. Si on les tire à leur retour, on trouve leurs estomacs remplis d'airelles.

MINÉRAUX.

M. Von Hamerstein dit que pendant l'espace d'environ deux années, il a travaillé à miner l'or dans les districts d'Athabaska et Rivière la Paix. Il a un appareil pour séparer l'or du sable qui est meilleur que la tasse. Ce dernier mode est trop lent. Il a visité la rivière McLeod à un endroit appelé Assiniboïa. Un métis ramassa \$150 d'un banc de sable à cet endroit. Il avait lui-même trouvé de l'or dans un petit banc de sable vis-à-vis l'embouchure de la rivière Petit Esclave dans Athabaska. Il y travailla pendant à peu près deux étés. Il était dans l'habitude d'en prendre assez pour lui suffire pendant l'hiver, et abandonner ensuite. C'est un ouvrage dur.

Les sauvages et les aborigènes ne rêvent qu'or et diamants. On lui a apporté des roches contenant des très beaux grenats; mais ils font grand mystère de la chose.

M. Von Hamerstein dit qu'il travailla à trouver de l'or sur la rivière à la Paix. Il y a de très bons terrains miniers à cet endroit, un peu plus bas que la rivière Battle. Mais l'or est si fin que pour chaque dollar que vous sauvez, vous en perdez quatre et demi, et il y a des choses singulières que personne ne peut expliquer. Après que vous avez obtenu l'or, il y a du trouble avec le vif argent qui ne rassemble pas l'or. La méthode qu'il a adoptée est de laisser couler le vif argent, et avant de le laisser couler, de le rouler dans des acides.

Il y a une belle veine de charbon à Fort-McKay, et le témoin en ramassa l'an dernier environ vingt tonnes près des rives de la rivière. Il y a une bonne qualité de charbon bitumineux qui pourrait servir aux ouvrages de forge, mais non pour souder. Dans les endroits où cette veine a été découverte et travaillée, elle semble avoir cinq ou six pieds d'épaisseur en devenant plus épaisse. Les gens qui résident à Fort-Chipewyan charroient une assez grande quantité de charbon.

Il y a une belle veine de charbon près d'une petite crique appelée Horse-Creek, à environ un mille et demi au sud de Fort-McMurray, sur le côté est de la rivière Athabaska. On peut aussi trouver du charbon dans d'autres endroits. Par exemple, il y a une veine à environ deux milles en bas de Stony-Island.

Dans la partie supérieure des cours d'eau qui se déchargent dans la rivière Mackenzie il y a de grandes quantités de sel natif rejeté sur les rives. Ce sel est principa-

lement sous terre, et il semble y avoir un cratère. Le sol se montre près du sol en grande quantité.

A la rivière Salt, on a trouvé du sel tout près de la surface. Il y a une source qui vient du lit de la rivière, et l'eau est si salée qu'elle ne peut en recevoir davantage. A McMurray même, on a trouvé 150 pieds de sel gemme. Les commerçants et les gens de la Compagnie de la Baie-d'Hudson viennent et le prennent avec des pelles, et ils vendent tout le sel dont on se sert par-là. Ce sel est pris de la rivière Salt. Le témoin ne pouvait dire ce qu'on payait pour ce sel.

A Black-Bay, sur le lac Athabaska, il y avait du plomb de première qualité, rien de meilleur, avec des indices d'or, d'argent et de cuivre. On en a essayé à Fort-Chippewyan, et l'on a trouvé qu'il contenait environ \$6 ou \$7 d'or et un peu de cuivre. Il y en a une grande veine près de Black-Bay qu'on peut tracer jusqu'à ce qu'on arrive à une île. Cette contrée est très bonne pour l'or, et on a essayé plusieurs fois d'en tirer quelque chose, mais le temps n'est pas encore arrivé. Les prêtres qui sont là appartiennent à l'ordre des Oblats.

Il y a des indices de minerai de fer le long de la rivière Clearwater. Le témoin a trouvé quelques jolis morceaux de fer, et il a trouvé de la pierre à chaux au centre d'Athabaska.

Une fois, dans le district de la rivière la Paix, en revenant du lac Chippewyan, le témoin a trouvé un dépôt de pierre rouge, mais il ne pouvait dire si c'était de l'ocre ou de l'hématite de fer. Il en avait une quantité, mais il chavira avec son canot et la perdit.

On trouve beaucoup d'ocre sur la rive est de la rivière Athabaska, entre Athabaska-Landing et Grand-Rapids. Le témoin a aussi remarqué ce qu'il croit être une grande quantité d'hématite de fer entre Athabaska-Landing et la rivière Grands Esclaves. Pendant qu'il était sur la rivière des Esclaves même, à un certain endroit, l'action de la boussole indiqua qu'il doit y avoir de grands dépôts de fer magnétique, car elle devint tout à fait irrégulière.

Sur la partie sud de l'Athabaska, la pierre à chaux qu'on voit tout le long de la rivière semble être d'une excellente qualité. On y trouve aussi de la terre glaise pour l'affinage du fer et pour faire la brique.

GAZ NATUREL ET PÉTROLE.

Cette industrie sera possible dans les temps à venir, et elle pourra être profitable vû qu'il y a du gaz naturel qu'on trouve dans cette région en veines régulières. Le sable de la meilleure qualité pour faire la vitre abonde, et cette industrie est de même destinée à être créée et à devenir une source de profits grâce à l'existence de bois de chauffage à bon marché et à la chaleur intense sous forme de gaz naturel dans la contrée. Le développement des mines de galène qu'on voit dans une grande veine au lac Athabaska dépend aussi de la chaleur intense du bois de chauffage à bon marché et du gaz naturel et devra être très profitable quand on aura de meilleures voies de communications dans la contrée.

M. Von Hamerstein attirera l'attention du comité sur le gaspillage de l'huile naturelle de gaz pendant les onze dernières années au puits du gouvernement à Pelican-Portage ou Pelican-Rapids.

Les employés du gouvernement en creusant des puits firent jaillir un grand jet de gaz; ce puits n'a jamais été bouché bien qu'on a fait des représentations fréquentes à ce sujet. Le témoin considère qu'il serait grandement à l'avantage des intérêts du développement des ressources de cette contrée que ce puits fût fermé. Il considère que c'est une faute de le laisser tel qu'il est. Le gaz s'en échappe depuis onze ans. Le dernier rapport au gouvernement de la Puissance fût envoyé par le gouvernement provincial par l'entremise de l'honorable M. Cushing. La valeur du puits s'est considérablement détériorée pendant onze années, et on prive un district entier de gaz qui pourrait servir dans l'avenir.

ANNEXE No 1

La fuite de gaz aux rapides Pélican eût lieu pendant que le gouvernement creusait des puits pour le pétrole. Ils allèrent en deçà de 60 milles où les partis de M. Hamerstein creusent maintenant à une profondeur de 860 pieds, ou environ, et tombèrent sur une terrible échappée de gaz naturel qui les empêcha d'aller plus avant. Ils pensaient que le puits s'épuiserait de lui-même, retournèrent l'année suivante pour reprendre leurs opérations de creusage, et s'apercevant que le gaz ne s'était pas épuisé, n'y retournèrent jamais ensuite. Le puits brûle encore. Quant M. Von Hamerstein y fût, dans le mois de juin, la flamme montait à 18 ou 20 pieds. Il y a quatre ans, elle était de 40 pieds. Le jet est constant. Il fait explosion avec une telle force qu'à peine si la centième partie du gaz a une chance de brûler. Tout le terrain alentour a déboulé. Tout cela a eu lieu pendant les dernières onze années; une cavité s'est formée, et tout déboule. Il y a un tuyau à environ quatre pieds hors du sol; autrefois, il était à onze pieds.

Il y a une enveloppe de huit pouces, puis de sept, enfin, une de six et de cinq, et le gaz s'échappe entre toutes les enveloppes excepté celle de l'extérieur. Le tuyau rejette l'eau aussi bien que le gaz. L'endroit fût mal choisi quand ils commencèrent à creuser, tout près de la rivière. Ils ne prirent pas en considération les conditions de la rivière qui monte jusqu'à six ou huit pieds. Souvent le printemps la glace montait, écrasant les tuyaux ou y faisant des trous, de sorte que le gaz s'échappait de partout. L'enveloppe extérieure est bonne, et rien ne s'en échappe.

Dans l'opinion de M. Von Hamerstein, ce trou pourrait être bouché par un expert dans l'ouvrage, mais ça serait une entreprise difficile. M. Von Hamerstein n'a aucun doute que ce puits est le plus grand puits de gaz naturel du monde. Il fit venir un expert en gaz, un M. Chamberlain, de Petrolia, qui lui a dit que c'était le plus grand puits du monde. M. Chamberlain travaille dans l'Indiana, le Kansas et par tous les Etats-Unis, et est le plus grand opérateur dans les affaires de gaz naturel.

Le gaz s'échappe continuellement, mais quelque fois l'échappement est plus considérable que dans d'autres occasions. Comme ce puits n'a pas été nettoyé depuis onze ans, les saletés et la boue déposent, la succion de l'air occasionne un éboulis du terrain, et il tombe. Le témoin a vu le jet de gaz à 80 pieds dans l'air. Si le jet n'avait pas une aussi grande force, il cesserait de lui-même. Le témoin n'a jamais vu un puits à gaz dans le monde en agir ainsi.

Sur la rivière La Paix, il y a aussi des indices de gaz naturel, de petits dépôts de bitume, et des indices de pétrole. Ceci se trouverait à seize milles de la traverse de la rivière la Paix, sur une île appelé l'île Tar. Ses sources de gaz naturel en cet endroit rejettent des petits dépôts de bitume, et à environ 30 milles de l'embouchure sur le côté nord, il y a aussi une source de bitume. C'est ce que M. Von Hamerstein appellerait une source d'huile ou de bitume; il s'était mis en communication avec des gens intéressés dans le creusage de puits à huile, et il peut dire que leur entreprise promettait de devenir un des plus grands champs de pétrole du monde. Il n'y a aucun doute qu'on trouvera du pétrole dans toute cette contrée, depuis la rivière Athabaska jusqu'à la rivière la Paix.

En rapport avec leurs opérations d'exploration de minage et de creusage, les partis de M. Von Hamerstein emploient beaucoup de gaz naturel pour les besoins de l'éclairage. Ils éclairent leur camp avec du gaz naturel, s'en servent dans leur forge, et le trouvent très utile. Ils se procurent le gaz à différentes profondeurs, et en trouvent différents veines. Ils n'ont jamais le pétrole sans gaz, ayant à trouver le gaz avant qu'ils trouvent le pétrole; ainsi, il faut qu'il y ait une grande quantité de pétrole en ces endroits.

GYPSE ET ARGENT.

Il y a de grands dépôts de gypse sur la rive sud de la rivière la Paix, près de la pointe la Paix, qui est située quelque part vers l'embouchure de la rivière la Paix. Dans le voisinage de la rivière Salt, on trouve de grands dépôts du même matériel économique.

On trouve de grands dépôts de soufre du côté sud de la rivière Athabaska entre McMurray et le lac. Ces dépôts sont à deux milles dans l'intérieur, et en quelques endroits, on les trouve en grandes quantités, de même de l'autre côté du lac à différents endroits sur la côte est, aussi bien que sur la côte ouest de la rivière Grands Esclaves. La rivière Grands Esclaves n'est rien autre chose qu'une continuation de l'Athabaska, sous un autre nom. En quelques endroits, il y a beaucoup de soufre. Ce soufre vient d'un ancien cratère, sous forme d'eau saline contenant un montant considérable de soufre. Cette eau saline coule en certains endroits sur trois ou quatre acres de terre; l'eau s'évapore, et le soufre reste.

SABLES DE BITUME OU ASPHALTE.

M. Von Hamerstein continue à donner quelques informations sur les lits de sable bitumineux ou "asphalte" comme on l'appelle dans ce district. Ces lits se trouvent dans le district d'Athabaska où le pétrole semble s'être échappé par la surface et noyé le terrain pour des milles aux alentours. Cette substance, suivant M. Von Hamerstein pouvait à peine mériter le nom "d'asphalte". C'est une gomme oléagineuse, ressemblant au goudron. Il dépose un morceau de cette composition qu'il avait pris lui-même. Il y a de très grands dépôts de cette matière dans ce district.

Il montra aussi une bouteille contenant un liquide pris dans les sources sur le terrain. Il dit que ce n'était rien autre chose qu'un pétrole pesant qui surgit du terrain. Il y a des quantités inépuisables de ce produit. Il s'en est formé des marais sur la terre qui sont d'une étendue considérable en certains endroits. Dans l'été, ce liquide coule en grande quantité, mais il durcit en hiver, et naturellement les sources prennent un peu de temps pour couler encore. Il ne coule pas constamment. Le froid semble avoir pour effet de le durcir et de le faire cuire. C'est la plus grande quantité de pétrole que le témoin ait jamais vu dans le monde. La superficie s'étend depuis le fort McMurray jusqu'à 50 milles le long de la route.

Pendant que son parti creusait, ils trouvèrent le gaz naturel et 150 pieds de sel. Ils descendirent à travers cent pieds de sel et abandonnèrent l'entreprise. A cet endroit particulier, ils creusèrent environ onze cents pieds. On ne va jamais plus loin que onze cents pieds, parce qu'alors on est rendu au bout.

Il y a de grands dépôts de cet "asphalte" en cet endroit. Le témoin est d'opinion qu'il n'y a rien de tel dans le monde. Il a été au Texas, Kansas et au territoire Indien, a examiné les lits d'asphalte de la Californie, mais n'a jamais rien vu qui fût comparable. Cet "asphalte" ne ressemble pas à l'asphalte de Trinidad, parce qu'il est le produit d'un cratère, et la substance n'est pas la même. Ce n'est pas de l'asphalte réel, mais simplement de la gomme huileuse qui peut se transformer en asphalte. Il s'y trouve une grande quantité de pétrole. Il l'essaya lui-même et en obtint de la paraffine. S'il pouvait obtenir des moyens de transport, il pourrait en faire usage pour des objets pratiques. Quand il est raffiné, et après que toutes les substances étrangères en ont été enlevées, on peut s'en servir pour faire des routes.

On peut en faire de l'huile à graisser; il en fait de l'huile à cylindre pour ses machines et en tire quelque paraffine. Il se sert du reste pour faire du papier goudronné. Ce produit deviendra certainement de valeur aussitôt qu'il y aura des moyens de transport. La superficie couverte par cette substance mesure environ 20 milles carrés.

On trouvera des sources d'huile partout. Vous en trouvez en un endroit, et en allant plus loin, vous en trouvez encore. Vous trouvez le lit de bitume à une plus grande profondeur peut-être, et quelquefois il vous faut creuser 200 pieds dans l'argile schisteuse et la pierre à chaux.

M. Von Hamerstein fit la remarque suivante: "En tant que le pétrole est concerné, j'y ai mis tout mon argent et l'argent des autres, car il me faut être loyal. Quant à la question de savoir si on peut se procurer le pétrole en quantités mercantiles, c'est une affaire sur laquelle je tiens à parler. J'ai transporté des machines depuis

ANNEXE No 1

environ trois ans. L'an dernier, j'ai mis des machines coûtant environ \$50,000. Je ne les ai pas transportées pour en faire des ornements, bien qu'elles soient belles.

EAUX MÉDICINALES.

M. Von Hamerstein dit qu'il y a des lits et des sources de soufre entre McMurray et le lac Athabaska. Il y a du soufre et des salines, etc., mais sur la rivière Clearwater, il y a des sources médicinales de première qualité. Les aborigènes se servent toujours de ces eaux, et elles agissent d'une manière très bénévole sur les boyaux. Elles sont comparables à la célèbre eau minérale de Hunyadi. La contrée est très pittoresque, et les aborigènes y vont pour se soigner.

LE CLIMAT.

Le climat de la contrée d'Athabaska est à peu près le même que celui d'Edmonton, qui est situé à environ 59° de latitude. Le climat en été est agréable et lumineux, et pas trop chaud. Il est assez froid l'hiver, cependant, le climat y est agréable. Après la débâcle, la température devient belle et chaude vers la fin de mars. La première neige, l'an dernier (1906) tomba vers la mi-octobre.

Comme de raison, il avait entendu parler de l'assertion que sur les terrains élevés, la glace se ferait sentir et détruirait le blé. Il ne pouvait dire si tel était le cas ou non. Il n'y a qu'une certaine quantité de terre propre à la culture dans le district d'Athabaska, et les colons ont choisi la meilleure. Naturellement, dans toute cette région il y a des gelées pendant la nuit durant le mois de juillet. Cela peut arriver en aucun temps. M. Von Hamerstein vide toujours ses chaudières de manière à ne courir aucun risque de voir geler ses tuyaux.

ÉTABLISSEMENTS.

Les établissements ont augmenté très rapidement dans cette partie d'Athabaska autour du Fort-McMurray. Depuis les trois ou quatre dernières années, les résidents ont une banque, un bureau de télégraphe, une école, deux bons hôtels, deux moulins à scie et deux églises. Tout cela s'est fait en quatre ans. On a construit une petite route venant d'Edmonton, et les terres d'Athabaska se colonisent rapidement. M. Von Hamerstein faisait autrefois, comme entreprise personnelle, un service de poste avec des ponies, mais maintenant, il y a deux diligences par semaine jusqu'à Edmonton. La région intermédiaire est presque toute habitée. Les gens avaient l'habitude de laisser leurs chevaux libres la nuit, mais maintenant, il y a partout des fermes et des ranches, et ceux qui sont d'abord venus dans le pays ne savaient trop comment faire pour y vivre.

Au delà du lac Athabaska, les principaux établissements sont situés aux alentours du Fort-Smith, mais ils sont peu considérables. On pourrait trouver dans ce district une population fixe de 60 ou 70 âmes; le reste est migratoire. On y fait une distinction entre les "métis blancs" et les "sauvages". Quelques métis vivent comme des blancs, et d'autres comme des sauvages; c'est-à-dire qu'ils sont en mouvement tout le temps. Le meilleur établissement de la contrée est au Fort-Graham, qui est un grand centre de distribution.

Depuis Fort-Smith, en allant vers le sud jusqu'à un endroit appelé Soiled-River, on rencontre une très belle grande prairie qui s'étend jusqu'à la pointe la Paix. Les gens de l'endroit ne s'occupent guère d'agriculture. On se demande souvent pourquoi ils ne s'adonnent pas aux travaux de la ferme, mais il faut se rappeler que pour avoir une récolte de pommes de terre il leur faudrait rester au même endroit toute la saison, et il y a plus de variété dans la chasse. Néanmoins, quelques-uns d'entre eux cultivent et élèvent quelques animaux. La région est d'un difficile accès; ils n'ont pas

d'animaux améliorés, et ce qu'il y en a est de mauvaise race. Comme résultat, il a vu des animaux ayant la tête d'un bœuf et le corps d'un veau. Il y a peu d'animaux dans cet endroit; quelques aborigènes seulement en possèdent, et celui qui a quatre ou cinq têtes de bétail a la réputation d'être un homme très riche. Quelques lopins de terre sont très bons.

COMMUNICATIONS.

Les steamers voyagent régulièrement de Fort-McMurray à Graham-Landing; il y a quatre steamers qui y voyagent actuellement. La Compagnie de la Baie-d'Hudson en a deux, la mission Catholique Romaine deux, et il y en a d'autres. M. Von Hammerstein emploie un petit steamer—un petit yacht. De Fort-McMurray à Graham, le cours de la rivière est ininterrompu; les mêmes steamers parcourent tout le lac Athabaska jusqu'à Fort du Lac, et quand la profondeur de l'eau le permet, jusqu'à Vermillon. La rivière la Paix est navigable en certaines saisons, excepté dans cette partie connue sous le nom de Chutes, où il y a obstacle. En descendant, près de l'embouchure, il y a un endroit appelé Petits Rapides où la rivière s'élargit jusqu'à trois milles et on ne peut y passer que dans les hautes eaux. Le témoin y a passé deux fois, dans une petite embarcation, au commencement de septembre. Il ne put passer dans l'eau et fut obligé de porter son embarcation. Il peut arriver qu'en certaines années, les choses soient plus favorables.

TEMOIGNAGE DE M. ELIHU STEWART, DE LA CITE D'OTTAWA, AUTREFOIS SURINTENDANT DES FORETS POUR LE GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE, RETIRE DEPUIS DU SERVICE PUBLIC POUR S'OC-CUPER D'AFFAIRES PERSONNELLES.

M. Stewart dit que sa connaissance de la région au delà de la Saskatchewan venait principalement de deux voyages qu'il y fit, l'un en 1902, à la rivière la Paix, et le second, durant la dernière saison (1906) en descendant l'Athabaska, la rivière des Esclaves, le Mackenzie jusqu'au Delta, et de là à travers la contrée jusqu'au Yukon, et revenant par voie de Dawson. En 1902, il fit le trajet d'Edmonton jusqu'à la rivière la Paix par voie d'Athabaska-Landing, et de là en montant la rivière Athabaska jusqu'à l'embouchure du Petit lac des Esclaves jusqu'au bout de ce lac, distance d'environ 75 milles; la distance d'Athabaska-Landing à cet endroit étant d'environ 215 milles. D'Edmonton, il se rendit jusqu'à Athabaska-Landing, environ 100 milles, de là en montant ce cours d'eau jusqu'à la jonction de la Petite rivière aux Esclaves, et remontant cette rivière jusqu'au Petit lac des Esclaves et de là jusqu'au bout du lac, la baie de Buffalo. Puis, il traversa la région (80 milles) jusqu'à la traverse de la Rivière la Paix.

Quant à la superficie de ce que l'on considère généralement comme le bassin du Grand Mackenzie, mais qui, en réalité, comprend les bassins des tributaires du Mackenzie, y compris l'Athabaska, la Paix, la Liard, etc., M. Stewart l'estime à 451,000 milles carrés, plus grand de 100,000 milles carrés que le bassin du Saint-Laurent et de tous les grands lacs, et ayant à peu près trois fois la superficie drainée par ses deux branches et la rivière principale Saskatchewan. D'après les informations que M. Stewart s'est procuré là pendant l'été de 1906, le Mackenzie devient navigable dans la dernière partie du mois de mai et est clos dans la dernière partie du mois d'octobre. Ceci ne veut pas dire qu'on peut prendre un bateau et descendre de McMurray à travers le lac Athabaska et le lac des Esclaves si à bonne heure que cela. On rencontre souvent de la glace dans les lacs lorsque les rivières sont libres. La distance d'Athabaska-Landing à Fort-Macpherson est de 854 milles. Il suivit la rivière Athabaska jusqu'au lac Athabaska; de là, descendit la rivière des Esclaves, passant la jonction de la rivière la Paix jusqu'à ce qu'il eut l'avantage de trouver un steamer. En cet endroit, il eut à faire un portage de 16 milles pour s'embarquer à bord d'un vapeur qui le transporta jusqu'au Fort-Macpherson, au delta du Mackenzie, distance de 1,300 milles, ou pour être exact, de 1,299 milles suivant l'arpentage de M. Ogilvie.

Le vapeur qui transporta M. Stewart en descendant la rivière des Esclaves, en traversant le lac des Esclaves et sur tout le parcours de ces 1,300 milles avait un tirant d'eau de cinq pieds et demi.

La largeur moyenne du Mackenzie est d'un mille à peu près. On rencontre naturellement des bancs de sable par-ci par-là. Après sa jonction avec la rivière la Paix, le Mackenzie devient un immense cours d'eau, mais il n'y a pas de chutes en bas de la rivière des Esclaves; pas une sur le Mackenzie, mais le courant est très fort. Le Mackenzie n'a pas l'étendue de drainage du Mississipi, mais il a une plus grande étendue de drainage que le Saint-Laurent au-dessus de Montréal. Le Saint-Laurent jusqu'au Golfe est un peu plus grand que le Mackenzie, si l'on y ajoute tous ses tributaires. Sur presque toute la distance de 10,000 milles du Mackenzie, ce fleuve est si rapide qu'il est impossible d'y faire monter une embarcation à la rame contre le courant. M. Stewart ne croit pas qu'on puisse y faire ainsi six milles à l'heure, mais il fit observer qu'il est très dur de ramer pour faire quatre milles à l'heure, sans beaucoup de progrès. Les rives du Mackenzie sont boisées tout le long.

AGRICULTURE.

M. Stewart montra au comité des échantillons de quelques grains cultivés au bout du lac Petits-Esclaves. Un de ces échantillons consistait en orge écallée cultivée pour l'usage des écoles de la mission, un autre échantillon contenait du blé venant du Petit-Lac-des-Esclaves, un troisième échantillon, une autre variété de blé, venant de la mission catholique romaine du bout du Petit-Lac-des-Esclaves récoltée cette année (1902). La mission catholique romaine a une très grande ferme et un nombre considérable d'animaux à cet endroit, et d'autres y cultivent également les grains.

M. Stewart n'a aucune idée de ce que le rendement peut être par acre, mais il croit que le rendement est à peu près le même que pour les prairies. Le sol est semblable. Dans son voyage à travers la région jusqu'à la traverse de la rivière la Paix, M. Stewart remarqua que la terre était en général une glaise assez épaisse. Il a vu du grain cultivé de ce côté de la traverse de la rivière à la Paix, à environ 20 milles de distance. Il passa par là vers le 20 septembre, et le grain n'était pas encore mûr. On l'avait semé tard, mais d'après toutes les apparences, s'il eût été semé plus tôt, rien ne l'aurait empêché de mûrir. Le fruit était bon, au delà de l'état laiteux, mais pas encore assez avancé pour être à l'abri de dommage par les gelées. M. Stewart ne pouvait dire si ce champ de grain avait mûri ou non. Ceci était sur les terres hautes. Toute la question consiste dans le fait de savoir si le grain mûrira à temps de manière à échapper aux gelées d'automne sur ces terres hautes. M. Stewart dit qu'il avait remarqué que dans les discussions sur la rivière la Paix, on n'avait pas assez fait de distinctions entre la vallée de la rivière la Paix et le plateau qui se trouve au-dessus. Il y a une région de haut niveau et abruptement elle descend de 600 pieds jusqu'à une vallée. Il considère que la différence entre la hauteur des rives et l'eau à la traverse de la rivière la Paix est approximativement de 600 pieds. Dans cette vallée, il ne peut être question de voir mûrir le grain. Le témoin montra quelques échantillons de grain cultivé dans la vallée, près de la traverse de la rivière la Paix, aussi du tabac qu'on y cultive.

La vallée de la rivière la Paix est très étroite, n'ayant pas plus de deux milles de largeur à la Traverse. Le sol est bon, quoiqu'un peu pesant, à l'exception de quelques milles qui sont légers et boisés en pin jaune. Le reste consiste en bonne terre arable. On n'en trouverait pas une quantité considérable dans la vallée de la rivière à cet endroit. L'altitude est assez élevée, mais en descendant la rivière, vers Vermillion, elle baisse, et il est probable que l'élévation des hautes terres en cet endroit n'est pas plus grande que le niveau de l'eau à la traverse de la rivière la Paix. Les capacités de ce plateau pour la culture du grain dépendent entièrement de l'élévation. Le district de la rivière à la Paix forme une immense région qui s'étend environ 600 milles des montagnes jusqu'au lac. En bas, à la traverse de Vermillion, on récolte de grandes quantités de blé. Si vous montez à une très grande altitude, vous ne pouvez, sans doute, vous attendre au même résultat, mais le blé que le témoin a vu sur le plateau au-dessus de la rivière à la Paix n'avait pas attrapé de mal le 20 septembre. Mais il y eût de la gelée cette nuit-là. Le témoin ne peut dire si cette gelée fût assez forte pour tuer le grain. Cependant, s'il n'y eût pas de gelée jusqu'au 20 septembre, le grain ne devrait avoir eu aucun trouble en cet endroit, parce qu'il aurait dû être prêt à être récolté avant la fin d'août. Le blé dont il parle fut semé par un sauvage et semé très tard.

Le long de l'Athabaska, le sol est composé d'une série de coteaux ondulés, où se trouve une assez grande quantité de sol léger. Les vallées sont très bonnes, et M. Stewart a compris que la région avoisinant le lac Waubascow et jusqu'au petit Lac des Esclaves est une bonne région. Le long de l'Athabaska, le sol est léger, terre de deuxième classe, mais à Calling River, environ soixante milles en bas de la traverse, M. Stewart a rencontré un homme qui cultivait le blé à cet endroit. Il dit qu'il récoltait d'aussi bon blé qu'on peut en avoir, mais M. Stewart ne considère pas, d'après les apparences le long des rives, qu'on trouverait les mêmes dépôts d'al-

ANNEXE No 1

lution qui existent plus loin au nord. Après avoir laissé le lac Athabaska, on rencontre des rochers le long de l'Athabaska, mais il y a des plaines où l'on dit qu'il y a de bonnes terres s'étendant depuis le Lac des Esclaves jusqu'à la rivière la Paix. C'est dans ce district que le buffle des bois habite, et cela semble indiquer qu'il y trouve l'herbe dont il se nourrit. En bas de Fort-Smith, il y a un dépôt de sol alluvial ressemblant beaucoup, en apparence et nature, à celui de la prairie, qui s'étend jusqu'aux montagnes Rocheuses au-dessous de Fort-Simpson, et même le long de la vallée, puis descend jusqu'à l'endroit où M. Stewart a été. Ce fait l'a surpris.

AU NORD DU GRAND LAC DES ESCLAVES.

M. Stewart était au Fort Providence le 15 juillet 1906. Le Fort-Providence se trouve près du Lac de l'Esclave, sur la Mackenzie, en latitude 61° 25. Ceci équivaldrait à 917 milles de route ordinaire d'Athabaska Landing, mais d'après un calcul approximatif de M. Stewart, la distance reviendrait à environ 550 milles plus au nord qu'Edmonton. Le 15 juillet, il a vu là du blé en lait, des patates en fleur, des pois bons à manger, des tomates, des navets, de la rhubarbe, des betteraves, des choux, des oignons et autres légumes de jardin.

Les tomates n'étaient pas encore formées, et le témoin croit qu'elles ne vinrent pas à maturité. On les cultivait sous verre. Les fraises mûrissent en tout temps. De fait, on avait des fraises mûres avant cette date, ainsi que des framboises, des gadelles, des groseilles et des saskatoons. Le blé que M. Stewart a vû en cet endroit était en lait. Il demanda à quelle date il avait été semé, et on lui répondit le 20 mai. La chose semblait incroyable jusqu'à ce qu'on lui eut rappelé qu'il n'y avait presque pas de noirceur durant l'été en cet endroit. Le soleil paraissait environ 20 heures chaque jour, et la chaleur fût plus grande pendant plusieurs jours que celle que M. Stewart n'a jamais ressentie à Ottawa. Le long de l'Athabaska inférieure et au Fort-Chippewigan, M. Stewart et ses compagnons de voyage endurèrent au-dessus de 100 degrés à l'ombre durant plusieurs jours. Il y avait un thermomètre à l'ombre sur le vapeur. La chaleur était probalement plus grande sur le vaisseau qu'à terre. Mais il faisait terriblement chaud, et la chaleur continua toute la nuit. Il y avait peu de nuit à cette date. Cette chaleur arctique était quelque chose d'inattendu. Cette vague chaude s'étendit jusqu'à la mer arctique cette année là, ainsi que M. Stewart en fût informé par des sauvages venant de Rampart House, près de la frontière d'Alaska, pour rencontrer le vapeur *Wrigley*. Il s'en retourna avec eux au lieu de revenir dans son embarcation, et deux de leurs chiens moururent à cause de la chaleur, et cela dans le cercle arctique.

D'après ses observations le long de la rivière, cette partie du Mackenzie où il a voyagé semblerait avoir meilleure apparence que le bassin de l'Athabaska. Il n'a pas vu beaucoup de foin autour du lac des Esclaves. Il n'a pas traversé cette région.

A la question s'il aimerait à cultiver autour du lac des Esclaves, le témoin fit remarquer qu'il était loin d'être optimiste, mais qu'il n'aimerait pas à donner son opinion sur ce point parce que sa visite se bornait à traverser la contrée. Son principal objet était de voir le bois, mais il prit des notes sur tout le reste, en autant que faire se pouvait.

PLUS AU NORD.

Fort-Providence se trouve dans la latitude 61.25, et Fort-Good-Hope est au nord du 66e degré, ou environ 350 milles plus au nord. Fort-Good-Hope en latitude 66.16 est à 970 milles plus au nord qu'Edmonton, cependant M. Stewart a vu des choux, des oignons et autres légumes qui y poussaient dans les jardins. Il n'en a pas vu au delà jusqu'à ce qu'il fut rendu à Fort-Yukon. Après avoir dépassé Fort-Good-Hope, la gelée est tellement près de la surface du terrain qu'il est assez difficile de

faire pousser quelque chose. Au Fort-Macpherson et dans le voisinage, où on traverse le portage, vous êtes sur un sol gelé. Les légumes au Fort-Good-Hope paraissent être aussi bons que tous les autres. Le sol en cet endroit était très fertile.

Le nom du fort le plus près de l'embouchure du Mackenzie est "Point Separation". Il ne se trouve pas situé sur le Mackenzie et fut ainsi nommé parce qu'à cet endroit sir John Franklin et le Dr Richardson se séparèrent lors du second mémorable voyage de Franklin. En contournant Point Separation, vous arrivez à la Peel. Il n'y a pas de fort à l'embouchure du Mackenzie. Le delta est submergé quand la mer monte. M. Stewart se trouvait là en juillet.

Il n'y avait aucuns signes de végétation le long de la rivière aussi au nord qui puissent donner à penser au témoin qu'on pût y faire de l'agriculture. Jusqu'à Fort-Good-Hope de ce côté-ci de cet endroit, et aux alentours de Providence, la région est belle; les rives de vingt-cinq à trente pieds de hauteur rivalisent avec celles de la Saskatchewan à Prince-Albert. C'est une région boisée.

M. Stewart n'a point rencontré beaucoup de végétaux sauvages ou de vignes grimpantes aux alentours de Fort-Good-Hope. La région de la vigne grimpante est au Petit lac des Esclaves, et à la rivière la Paix, à Edmonton et Athabaska et partout dans les environs. Le témoin ne peut dire jusqu'à quel point cette végétation s'étend en bas de la rivière la Paix vers l'embouchure. La difficulté consiste dans le fait qu'il n'a pas eu occasion de beaucoup voyager à travers les bois. Il recueillit des informations, prit des photographies du bois, se procura des desseins, mais quant à ce qui a rapport à l'exploration de la contrée et à tous ces détails, la chose lui était impossible. Il n'y a qu'un seul vapeur dans l'année, et si vous le manquez, vous êtes flambé. La contrée en général n'est pas explorée. En ce qui concerne la carte de M. Durnford qui est devant le comité, il considère qu'il devrait y avoir beaucoup plus de jaune dessus. Le jaune représente la contrée inconnue, et le témoin est d'avis que cette couleur devrait être augmentée bien que nous ayons des informations réelles sur certains points.

FORÊTS.

Au retour de son premier voyage, en 1902, M. Stewart envoya son rapport annuel au département, et il en lut quelques passages vû qu'il avait préparé ce rapport lorsque le sujet était dans sa mémoire.

"Le principal bois entre les montagnes Rocheuses et les plaines est l'épinette, surtout l'épinette blanche, et vû sa locataion près de la prairie, il n'y a aucun doute qu'on rechercchera davantage ce bois afin de faire face aux demandes grandisantes de la région.

"La région le long des eaux supérieures au nord de la Saskatchewan, de l'Athabaska et de la rivière la Paix est partie prairie et partie bois. Les principales essences de bois sont le tremble, le peuplier balsamique, avec préominece du premier, et l'épinette blanche. En allant au nord, les peupliers semblent augmenter en grosseur et hauteur, de même qu'en approchant du Petit-Lac-de-l'Esclave et entre ce lac et la traverse de la rivière la Paix. En bas de la jonction de la Smoky, il pousse des arbres très nés et très droits, n'excédant pas un pied ou quatorze pouces, mais atteignant une hauteur de 17 ou 18 pieds qui font d'excellent bois de construction de même que pour le clôturage et le chauffage. En quelques endroits on rencontre des étendues de bonne épinette très propre à faire du bois de commerce. Jusqu'ici, le feu a fait peu de ravages dans cet endroit. La terre est généralement plane, le sol excellent, et si les gelées n'y mettent pas d'obstacle, la contrée commencera sous peu à se coloniser, et il y aura un ample approvisionnement de bois de construction pour les usages locaux, sinon pour exportation aux régions de prairie adjacentes".

M. Stewart fit la remarque suivante après avoir lu l'extrait précédant de son rapport:—

"Je n'ai jamais vu d'aussi beaux peupliers que ceux que j'ai vu là. Un grand nombre de ces arbres excédaient un pied en grosseur, mais un pied serait une bonne

ANNEXE No 1

moyenne. J'ai vu des peupliers dans toutes les parties de la région de prairie, mais je n'en ai jamais vu qui poussaient aussi droits. On dit que le blé de Vermillion remportera le premier prix à l'exposition de Chicago".

L'honorable M. Lougheed ajouta: "Oui, je l'ai vu moi-même".

M. Stewart fit comprendre que l'épinette propre aux fins du commerce poussait jusqu'à la mer arctique. Il fût surpris de voir que la limite de la croissance des arbres s'étendait si loin au nord qu'elle le fait. Il était sous l'impression qu'elle s'étendait probablement à dix degrés plus au nord dans ce district que dans le Labrador. Les différentes espèces de bois qu'on trouve dans le bassin du Mackenzie comprennent l'épinette blanche, l'épinette noire, le mélèze ou la pruche qu'on trouve aussi au nord que la pruche, le pin balsamique et le balsamier. M. Stewart n'a pas vu de balsamiers dans le cercle arctique; on trouve le tremble, le peuplier blanc, le baume de Gilead et le bouleau dans tous les endroits jusqu'au Fort-Macpherson. Les aborigènes construisent leurs canots avec l'écorce de bouleau au Fort-Macpherson. La grosseur du bois diminue en allant vers le nord. Il pousse du bois près de la jonction des rivières la Paix et des Esclaves; ce bois mesure probablement 14 pouces de diamètre. Au-dessous de Fort-Good-Hope, le bois est plus petit. On s'en sert pour faire des planchers, et on l'emploie comme bois de construction. Il y a une grande quantité d'épinette propre à faire du bois de pulpe.

En réponse à une question, M. Stewart dit qu'il croyait qu'il était possible de se servir du bois de peuplier pour des fins de commerce. Le peuplier est très bon. On peut en faire du bois de pulpe, et il est assez gros pour être scié. Ce bois fait d'excellents planchers. Le peuplier blanc du nord est de meilleure qualité que celui du district d'Ottawa. Dans le district de la Saskatchewan et dans l'ouest éloigné, la chose est différente. Dans un climat plus froid, il croît plus lentement.

Quant à l'étendue des forêts, M. Stewart fit remarquer que partout où il y avait un cours d'eau, se trouvait une lisière de bois.

POUVOIRS D'EAU.

Il y a de très grands pouvoirs d'eau le long de la rivière Athabaska, tels que les Grands Rapides, et à plusieurs autres endroits à 80 milles au nord. Sur la Rivière des Esclaves, il y a environ 16 milles de rapides qui occasionnent une interruption dans la navigation dont il a déjà parlé, et ces rapides donneraient d'excellents pouvoirs d'eau. Il n'y a pas de pouvoir d'eau sur le Mackenzie principal au dessous de North Smith. C'est une immense rivière, mesurant deux ou trois milles de largeur, et on l'a diminuée à un mille.

PÊCHERIES, GIBIER ET ANIMAUX À FOURRURES.

Les poissons sont le poisson blanc, le brochet, le hareng d'eau douce, la truite arctique, et on trouve un autre très gros poisson, appelé "Inconnu", et on l'appelle encore du même nom. On a abrégé le mot, et on en a fait "conny". Le témoin croit avoir vu un de ces poissons qui mesurait quatre pieds de longueur et pesait quarante ou cinquante livres. Il a dit au professeur Prince que ce poisson avait quelque chose de l'apparence du maskinongé, et le professeur Prince l'informa que ce n'était pas un maskinongé, mais que ce poisson ressemblait quelque peu au maskinongé.

À la question s'il y avait de la truite saumonée, M. Stewart répondit qu'il y avait un poisson qui lui ressemblait, mais qui n'était pas exactement semblable à la truite. Il voyagea de Fort-Macpherson et traversa les montagnes, mais avant de traverser les montagnes, il entendait parler des poissons, des élans et des caribous. Mais, après être traversé les montagnes, la première chose dont il entendit parler fût le saumon. Les sauvages se dépêchaient de revenir pour prendre le saumon. Ils en font leur principal aliment. Il y a le saumon Roi, le Dos Bleu, la Tête de Chien, le

Bossu, et beaucoup d'autres que le témoin ne connaissait pas. Il paraissait y avoir une grande quantité de poisson dans le Grand-Lac-de-l'Esclave et dans le lac Athabaska, surtout de poisson blanc, d'excellente qualité, en tant que le témoin put savoir. Le Grand Lac de l'Esclave est un beau lac. On n'y fait pas la pêche.

Le témoin expliqua qu'il ne tenait pas à revenir par le vapeur parce qu'il lui faudrait voyager lentement et qu'il désirait voir de nouvelles contrées. A cet endroit, il laissa le vapeur retourner et parti avec quelques sauvages venus de la contrée d'Alaska, Rampart House, pour remonter le vapeur, et s'en retournaient. Il s'en servit pour lui aider à transporter ses provisions dans un portage de $4\frac{1}{2}$ milles. Ils avaient un canot décorce, et pendant 400 milles, il fut obligé de se tenir très tranquillement assis derrière un sauvage. Leurs canots sont différents de ceux qu'on voit dans cette partie du Canada. On se trouve quelque fois à peine deux pouces hors de l'eau. Le canot était très chargé, et pour cette raison, il lui fallait se tenir bien tranquille. Les sauvages ramaient quatorze ou quinze heures par jour parce qu'ils étaient pressés d'arriver chez eux pour le saumon. Ils devaient pêcher le saumon dans la rivière à l'Ours, tributaire de la Porcupine, allant vers l'ouest. Le saumon qu'ils prennent va indubitablement à la mer.

Les animaux sauvages comprennent l'ours, le buffle des bois, le caribou, la loutre, le castor (devenu rare maintenant), la marte, le renard, le vison, le pêcheur, et plusieurs autres. On considère le caribou et le renne comme un même animal. En autant que le témoin put juger, il n'y a pas de différence entre le buffle des bois et celui qu'on trouve dans les prairies. Il n'a pas vu de buffles pendant qu'il était là. Il y en a peu. Ils deviennent rares, et il est d'opinion qu'on devrait prendre des mesures pour empêcher leur destruction complète.

M. Stewart fit remarquer que, personnellement, il n'avait pas vu d'animaux sauvages. C'est là la difficulté pour ceux qui voyagent en vapeur dans cette région. En hiver, la difficulté est aussi grande, vu que les routes de chiens sont sur les rivières et les lacs. Quand elles ne le sont pas, elles sont sur les savannes de broussailles (*muskogs*), la plus pauvre terre, et pour cette raison, nous n'avons pas de rapports corrects de la contrée entière. Un des sujets que le témoin a soumis à la considération de l'association forestière, en supposant que ce sujet forme partie du but de l'association, était de suggérer et recommander, autant que faire se peut, l'exploration de notre domaine public avec divisions de terres arables, boisées et minérales, afin de diriger l'immigration dans ses voies régulières. Il n'y a rien que cette contrée réquiert davantage qu'un système complet d'exploration, même avant l'arpentage, non dans le but de remplacer les arpentages, mais de les précéder.

MINÉRAUX.

Sur le sujet des minéraux, M. Stewart dit qu'à la rivière Coppermine, dans le nord, on trouvait du cuivre. La rivière Coppermine est située à l'est du Mackenzie, et la rivière reçoit son nom du cuivre qu'on y trouve. On ne s'en sert pas beaucoup maintenant; cependant, on trouve quelques ornements qui en sont fabriqués.

Puis, vient le charbon. On trouve du charbon au Fort McKay, sur l'Athabaska, et à différents endroits le long de cette route. Sur la rivière des Esclaves et avant d'arriver à Fort Norman, il passa près des rives dont il est parlé dans la narration de Mackenzie en 1789, comme étant en feu à cette date. Elles brûlent encore et ont toujours brûlé depuis cette époque sur une distance d'environ un mille sur la rive droite de ce cours d'eau, pas loin de Fort Norman. Le témoin croit que ces lits sont composés de charbon lignite ou bitumineux.

Il y a du fer dans la région d'Athabaska, mais le témoin n'en a pu en savoir davantage. De même, qu'il n'a pas entendu dire qu'il y eut beaucoup d'or plus bas.

ANNEXE No 1

PÉTROLE ET SABLES BITUMINEUX.

Ainsi qu'on l'en informa, il y a des indices de sable bitumineux et de bitume tout le long de la route en descendant jusqu'à la mer arctique. Il en vit des traces en différents endroits. Il y a plus ou moins d'indices de pétrole tout le long de la route. La superficie des sables bitumineux est énorme.

Le témoin lut le court rapport suivant publié par le bureau géologique, il y a plusieurs années, après un examen de la superficie où ces sables bitumineux se trouvent:—

“ Les sables bitumineux, la principale formation de terrains bitumineux de ce district, sont décrits dans une partie antérieure de ce rapport. Cette formation unique est de l'âge dakotien et forme dans cette région le membre basal de la série crétacée. Elle repose incompatiblement sur la formation dévonienne, et est apparente, recouvrant cette dernière le long de la vallée de l'Athabaska, sur une distance de quatre-vingt-dix milles. Par voie lithologique on peut la décrire comme étant une pierre de sable tendre, le matériel cimentant duquel est un bitume ou un pétrole épais venant des couches de pierres à chaux sous adjacentes. Les bornes des sables bitumineux ne purent être définies d'une manière précise qu'à quelques endroits, mais on estime qu'elles ont une distribution minima d'au moins 1,000 milles carrés, aux endroits où elles sont complètement découvertes ou ensevelies sous une partie d'argile Clearwater qui les recouvre sur les terres hautes, et exposés dans les vallées de la rivière. Leur épaisseur varie de 140 à 225 pieds dans les endroits où la section est complète. Le bitume est distribué inégalement dans les sables, tachant seulement les grains dans quelques endroits. Mais, dans la plupart des sections examinées, il est présent en quantité suffisante pour rendre la masse plus ou moins plastique. Le calcul suivant, extrait du rapport sommaire de 1890, bien qu'on ne doive le considérer que comme calcul approximatif, pourra cependant donner quelque idée de l'énorme écoulement des substances bitumineuses qui s'est opéré dans cette région.

“ Une analyse faite par M. Hoffman d'un échantillon recueilli il y a quelques années par le Dr M. Bell, donna des poids suivants:—

Bitume.	12·42
Eau (mêlée mécaniquement)	5·85
Sables Siliceux.	81·73

“ Un pied cube de roche de sable bitumineux pèse, d'après M. Hoffman, 117·5 livre. Ce chiffre, multiplié par le pourcentage du bitumen, donne 14·59 livres comme le montant de bitumen existant dans un pied cube, ou $14 \cdot 59_{13} \cdot 7 = 22 \cdot 9$ par cent en volume. Prenant l'épaisseur de 151 pieds et computant la distribution telle que donnée ci-dessus à 1,000 milles carrés, les sables bitumineux en vue se montent à 28·40 milles cubes. De cette masse, si l'analyse qui précède est prise comme moyenne, quoiqu'elle soit probablement un peu élevée, 22·9 par cent en volume, ou 6·50 milles cubes est du bitume. La quantité de pétrole qui doit s'être échappé des couches de pierre à chaux au-dessous pour produire 6·50 milles cubes, ou un poids approximatif de 4,700,000,000 tonneaux de bitume ne peut être estimé maintenant, vû que les conditions d'oxidation et la composition première de l'huile sont inconnues. Il doit, cependant, avoir été plusieurs fois plus grand que l'approvisionnement actuel du bitume.

“ La valeur commerciale des sables bitumineux, même tels qu'exposés à la surface, est actuellement incertaine, mais l'abondance du matériel et le haut pourcentage de bitume qu'il contient fait qu'il est probable qu'on pourra, dans l'avenir, l'utiliser profitablement pour différents objets quand on pourra se rendre dans la contrée par chemin de fer. Parmi les usages pour lesquels il est propre, on peut mentionner la couverture des toits, le pavage, l'isolement des fils électriques, et il pourrait aussi être mêlé avec le lignite qui se trouve dans le voisinage et pressé en briquettes pour le chauffage.

“ Les sables bitumineux montrent une ascension de pétrole jusqu'à la surface sans égale ailleurs dans le monde.

“ Les indices de la présence d’huile dans le district n’est pas restreinte aux sables bitumineux, vû que sur la rivière la Paix et au petit lac des Esclaves on a trouvé du bitume épaissi dans plusieurs endroits joignant les fissures en nodules, et à l’île Tar dans la rivière la Paix, une source amène à la surface de petites quantités de goudron dans plusieurs autres endroits, mais leur existence demande à être vérifiée. Au nord de ce district le goudron se trouve par intervalles dans les pierres à chaux devoniennes exposées le long des vallées de la rivière aux Esclaves et du MacKenzie, tout le long jusqu’à l’océan arctique.

M. Stewart montra des échantillons de sables bitumineux recueillis par lui-même.

GAZ NATUREL.

En allant d’Athabaska Landing aux Grands Rapides, à un endroit connu sous le nom de Rapides du Pélican, M. Stewart vit le puits à gaz mentionné par M. Van Hamerstein dans son témoignage. Le puits brûlait quand M. Stewart fut là en juin, et on pouvait en entendre le bruit à une distance d’environ un demi mille. La flamme en sortait, et il y avait un énorme échappement de gaz, quoique pas tout à fait aussi fort qu’il y a quelques années, ainsi qu’on en informa M. Stewart. M. Stewart dit que dans son opinion l’argent dépensé à boucher ce trou de gaz serait de l’argent bien employé. Il n’avait aucun doute que la chose pouvait se faire. Quand le gouvernement entreprit de creuser des puits pour y trouver de l’huile dans ce district, on essaya près d’Edmonton et on creusa à une profondeur d’environ 3,000 pieds, quand les mardriers se dérangèrent ou quelque chose de la sorte, et on ne pût creuser plus bas. Plus tard, on fit un autre essai à Athabaska Landing. On atteignit à peu près la même profondeur et on rencontra la même difficulté. L’objet qu’on avait en vue en creusant à ces endroits était d’atteindre les sables bitumineux qui apparaissent à la surface quand vous êtes rendus bien en bas de la rivière Athabaska. Ils calculaient qu’ils pouvaient les atteindre à une profondeur d’environ 2,000 pieds à Athabaska ou à Edmonton. Aux Rapides Pélican, qui se trouvent plus bas, environ 120 milles au-dessous d’Athabaska Landing, à une profondeur de quelques 857 pieds, les derniers 87 pieds étant à travers les sables bitumineux, on atteignit le gaz, ce qui rendit inutile un forage plus profond.

MOYENS DE COMMUNICATION.

La route actuelle de communication est par voie d’Edmonton. Dans son voyage de l’an dernier d’Edmonton à Athabaska Landing, M. Stewart voyagea par la même route qu’il avait prise en 1902 quand il se rendit jusqu’à la rivière la Paix supérieure. Il quitta Edmonton le 2 juin et Athabaska Landing le 8 juin, descendant l’Athabaska au lieu de la remonter, comme il avait fait auparavant. En prenant cette route, il descendit les rivières tout le temps jusqu’à la mer arctique. Avant de monter, il a fallu naturellement hâler les embarcations à la cordelle, mais il n’eût pas besoin de cela en descendant. Il voyagea en vapeur jusqu’aux Grands Rapides, 165 milles, et de là jusqu’à McMurray, fut obligé de continuer en bateaux environ 80 milles, vu que la rivière n’était pas assez profonde et qu’il y avait trop d’obstacles pour donner passage au gros vapeur à bord duquel il était depuis Athabaska Landing.

M. Stewart dit qu’il ressentait quelqu’hésitation à émettre une opinion sur la question de savoir s’il y aurait un jour ou l’autre un chemin de fer allant du lac Athabaska à Churchill. La distance ne dépasse guère 400 ou 500 milles. Si la chose pouvait se faire, cela ouvrirait une région immense. Il y a aussi des cours d’eau qui coulent dans cette direction. Il y a la rivière Salt qui coule sur une assez longue distance, mais elle n’a jamais été naviguée.

ANNEXE No 1

TEMOIGNAGE DE M. GEORGE McCONNELL, GEOLOGUE DU BUREAU
D'ARPENTAGE GEOLOGIQUE, ENTENDU DEVANT LE COMITE
SPECIAL, LE 18 FEVRIER 1907.

M. McConnell dit qu'il était employé dans le bureau d'arpentage géologique depuis 1780. Il a voyagé par toute la contrée depuis la Colombie-Anglaise jusqu'à Moosejaw, descendant le Mackenzie et à travers le pays jusqu'à la frontière de l'Alaska. Il a parcouru tout ce district occidental, mais n'a pas du tout été à l'est du Mackenzie. Il a été dans la contrée traversée par la rivière Liard et la Porcupine, monté le Yukon, la MacMillan, la Stewart et nombre de ces rivières.

Son travail d'exploration s'est principalement fait le long des cours d'eau. Cependant, il a souvent visité les plateaux, s'éloignant assez en arrière des rivières jusqu'à 20, 30 et même 40 milles en certains endroits. Il partit à pied du petit Lac des Esclaves avec une couple d'hommes portant des charges, et voyagea par toute la région entre le petit Lac des Esclaves et le lac des Gros Couteaux, distance d'environ 150 milles. De là, il alla de Fort-Providence à Fort Rae, environ 150 milles, traversant une étendue de terrain de l'est à l'ouest d'environ 300 milles. Ceci eut lieu dans le mois de janvier, et il y avait à peu près trois pieds de neige. Il n'était jamais allé aussi loin à l'est que le bassin de la baie d'Hudson. Sa mission était de faire une recherche spéciale sur les minéraux, mais naturellement on supposait qu'il tournerait ses regards de tous côtés pour voir s'il découvrirait autre chose. La plus grande partie de l'information qu'il peut donner se trouve comprise dans ses rapports au bureau. Il faisait rapport tous les ans.

La rivière Mackenzie a une largeur moyenne d'environ un mille—c'est le plus beau cours d'eau du monde. Il pense que le Saint-Laurent inférieur renferme plus d'eau le printemps, mais pendant l'été, il y en a probablement presque autant dans la Mackenzie. C'est un grand volume d'eau. Il calcule qu'elle peut avoir un cours d'environ un million de pieds par seconde. La rivière parcourt environ mille milles depuis le Lac des Grands Esclaves jusqu'à la mer. Elle est navigable tout le long de son parcours, et un vapeur fait le trajet depuis les rapides, sur la rivière à l'Esclave, jusqu'à la tête du delta. Les bancs de sable ne donnent aucun trouble, mais il y a des îles en différents endroits dans la rivière.

AGRICULTURE.

Pour ce qui regarde la vallée de la rivière la Paix, la valeur de cette région, en tant qu'elle se rapporte à la culture du blé, est tout à fait problématique. Si vous allez là en juin ou juillet, vous en venez à la conclusion que c'est le plus beau pays du monde, mais le témoin y est allé deux fois dans le mois d'août et a trouvé une forte gelée à chaque occasion. Le changement dans les choses est très rapide vers la fin d'août. Il ne peut dire s'il y a des gelées autour d'Edmonton vers la même date, mais pendant les deux années qu'il passa dans ce district, il y eût environ quinze degrés de gelée le soir. C'est-à-dire, dans cette région, l'altitude est d'environ 700 milles au-dessus de niveau de la rivière à la Paix. Il n'y avait pas de moissons à cette date. Le sol de ce district est magnifique; précisément le même que dans la région autour d'Edmonton. La région est tout à fait aussi bonne, sinon meilleure. Elle peut être réellement bonne pour la culture du foin ou pour toute autre chose. Il ne peut y avoir aucun doute, le sol est bon, et c'est une région délicieuse pendant les mois de juin et de juillet. Il monta dans la Wolverine et dans plusieurs autres rivières, et il ne peut affirmer que toute la contrée colorée en rouge sur la carte déposée dans la chambre du comité est de la terre arable.

Dans la région de la rivière la Paix, il descendit la rivière Loon, et trouva qu'une grande partie de la région consistait en savannes couvertes de marais (*muskeg*); de fait, la plus grande partie est en savanne, mais il y a des endroits couverts de trembles, ce qui est probablement un bon signe pour l'agriculture. Tout le long de sa route il descendit la rivière Loon, la rivière Rouge qui tombe dans la rivière la Paix et un autre cours d'eau sans nom, et vit que c'était une région de prairie consistant en terrains élevés avec peu d'étendue de terres basses. Les terrains élevés diminuent en hauteur en gagnant vers le nord. En descendant la Vermillion, on rencontre de nouveau la prairie. A Vermillion, la région n'est pas aussi sujette aux gelées que sur les terres plus élevées. On y a cultivé le blé depuis un grand nombre d'années. Dans la vallée de la rivière, les terres basses de chaque côté sont fertiles. Il n'y en a pas beaucoup sur chaque rive. Il n'y a que ces plateaux. Pris en masse, cela fait une grande quantité parce que la rivière est extraordinairement longue. La vallée a probablement un mille de largeur sur les deux côtés de la rivière. Le blé gela dans le mois d'août, même à Vermillion, mais on cultive toujours du blé à cet endroit.

A ce moment, l'Hon. M. Power demanda:—"Plus vous approchez des montagnes Rocheuses, moins on est sujet à la gelée."

M. McConnell répondit:—"Je ne sais pas. Cette épreuve n'a pas encore été faite. On a cultivé des grains à Fort Saint-John. En allant vers l'ouest, vous montez aussi plus haut. Il y a un moulin à farine à Vermillion, et on y envoie une grande quantité de blé. Le blé se cultive partout par là. Cette région est trop bonne pour être gaspillée. Les vallées sont protégées contre le vent, et la théorie veut qu'elles soient moins sujettes à la gelée là où elles sont protégées contre le vent. Il y a une splendide croissance d'herbe sur les plateaux, et du foin dans les marécages. La région est presque identique à celle des alentours d'Edmonton. C'est un bon endroit pour y élever des animaux, mais on serait probablement obligé de les nourrir l'hiver, ainsi qu'on le fait à Edmonton. Les moutons devraient prospérer. Les pluies semblaient être assez fréquentes. Le témoin considère qu'en tant que la région est concernée, c'est à peu près la même chose qu'à Edmonton. La région est bien arrosée.

M. McConnell termina en disant qu'un fermier pourrait réussir en cette région, même s'il ne pouvait cultiver le blé, pourvu qu'il eut un marché. C'est là le seul point. Les légumes poussent jusqu'au cercle arctique, les patates et autres végétaux de cette sorte. On récolte des patates d'une bonne grosseur au Fort Good Hope. Quant au sol sur le plateau, il y a une surface de terre végétale noire et de la terre glaise en dessous, un sous-sol de terre glaise. On y trouve des baies de la Saskatchewan, les fraises, les framboises, les gadelles rouges et les bleuets. M. McConnell pense que le printemps vient plus à bonne heure, peut-être, qu'à Edmonton. Il ne peut dire exactement à quelle date l'automne arrive. Il pense qu'il n'y a pas grande différence entre l'automne là et à Edmonton. La saison est à peu près la même, et les conditions climatiques sont généralement semblables, excepté que c'est un plateau élevé.

CHANGEMENTS DE CLIMAT.

Le président (l'honorable M. Davis) fit ici la remarque que lorsqu'il fût résider à Prince-Albert, Saskatchewan, il y avait de la gelée à chaque mois de l'année. Maintenant, on ne sait pas ce que sont les gelées hâtives et tardives; elles ne font aucun mal.

M. MCCONNELL.—Vous ne pouvez faire de telle prédiction à propos d'une région. Nous avons le sol en cet endroit; c'est un grand point. Je pense que, lorsque la région sera entièrement ouverte et cultivée, cela fera quelque différence. Les rayons du soleil pénétreront dans le terrain. La contrée dans cet endroit s'améliore.

Pour ce qui se rapporte à l'étendue des terres propres à la culture dans la région de la rivière la Paix, M. Connell dit qu'il ne donnerait pas à toute la région

ANNEXE No 1

colorée en rouge sur les cartes le nom de terre agricole. Il sait que tel n'est pas le cas, mais il y a partout dans cette région des hauteurs couvertes de trembles qui peuvent être bonnes, mais elles sont partout séparées par des savannes (*muskegs*) excepté sur le plateau de la prairie. On rencontre ces savanes avec des terrains solides entre elles, et dans ces endroits le tremble pousse, et quand on rencontre des peupliers, la terre est presque toujours bonne. Mais, les peupliers ne deviennent pas gros. Le tremble ne croît pas sur les prairies, mais dans la région boisée, entre les savannes (*muskegs*).

Outre cela, il y a des lopins occasionnels de prairie à Vermillion qui suivent la rivière la Paix en descendant et aussi la Grande Prairie.

On ne rencontre pas de grande prairie continue lorsqu'on est rendu à trente milles d'Edmonton. On est hors de la région de prairie. Ensuite, vous ne rencontrez que quelques lopins occasionnels de prairie. Cette Grande Prairie ou région de North Peace qui mesure environ 75 milles de traverse est probablement la plus grande, et il y a une prairie qui suit les bords de la rivière la Pluie sur une distance de environ 25 milles. Elle disparaît quand vous suivez la rivière la Paix en descendant, et la région est partie boisée et partie savanne (*muskeg*) jusqu'à ce qu'on atteigne Vermillion. Alors, vous rencontrez une autre petite superficie de prairie en cet endroit. En prenant les étendues supérieures de la région, quand vous retournez au nord, à quarante milles de la rivière, vous arrivez dans une région partie savane (*muskeg*). Si vous voyagez à travers cette région avec des chevaux, vous tomberiez dans une savane tous les deux milles, et il y a des côteaux qui ne sont que quelques pieds plus haut que les savanes, ils sont presque toujours couverts de peupliers, et ces côteaux semblent être composés d'assez bonne terre arable, mais ils sont toujours séparés par ces terrains à savanes. Cette savane est très profonde. Les chevaux du témoin s'y sont enfoncés. Il y a beaucoup de cours d'eau dans cette région et dans son ensemble le nombre en est grand.

Quant à la Grande Prairie ou région de la rivière North-Peace, le sol y est très-bon. Il y a un sous-sol. C'est une bonne région pour le blé, et dans les mois de juin et juillet, on considère que c'est la meilleure région du monde pour le blé. Il a remarqué que la vigne grimpante poussait dans cette section, et en autant qu'il peut juger après y avoir voyagé, la région serait très propre à l'agriculture, sans les gelées. Il advint qu'il y eut quelques gelées chaque fois que le témoin fut là, mais, à part cela, la région est certainement bonne. L'herbe des marécages pousse le long des rives des petits lacs. Il y eut de la gelée après la mi-août. Il ne connaît pas agrnd chose en rapport avec le culture des légumes dans la région de la rivière La Paix. Il n'eut pas occasion de se trouver dans les endroits où il se faisait de la culture, mais il était au Fort Providence dans l'automne et il hiverna là un hiver, et il mangea des patates, des navets et autres légumes semblables qui avaient poussé pendant tout l'hiver. Cet endroit est au nord du Grand Lac des Esclaves. Il y a une petite prairie en montant la rivière Liard. C'est la prairie la plus au nord que le témoin connaisse.

Les patates au Fort Providence n'étaient pas grosses, mais elles étaient d'une assez bonne grosseur. Les patates récoltées à Dawson étaient d'une bonne grosseur—de bonnes patates de table.

LA VALLÉE DU MACKENZIE.

En descendant la Mackenzie, après qu'on a quitté le bas de la rivière, on tombe dans une région ondulée, partie savane, avec des hauts côteaux ici et là. D'après M. McConnell, la seule partie de cette région propre à l'agriculture se trouverait sur les bas-fonds en bas de la rivière Mackenzie. C'est une grande vallée, mais la même chose se rencontre en ces endroits, vous ne pouvez dire exactement à l'avance ce qui doit arriver. Cette région ne semble certainement pas propre à l'agriculture après qu'on a quitté la rivière.

La prairie sur la rivière Liard se trouve un peu au nord du 6^{me} degré de latitude. Il y a beaucoup de foin de marécages qui pousse autour du Grand Lac des Esclaves. Ce foin semblerait bon pour nourrir les animaux. Le long du Grand Lac des Esclaves lui-même, il y a une grande étendue de pays plat qui pourra servir à quelque chose. La plus grande partie de l'herbe que M. McConnell a vu en ces endroits consistait en herbe pesante des marais. Elle n'est pas articulée, bien qu'il y en ait de cette espèce. Il se rappelle en avoir vu des lopins sur la rivière Hay.

En réponse à une question sur l'étendue de la bonne terre arable dans la région, M. McConnell dit que tout dépendait de ce qu'on appelle bonne région agricole. Il savait qu'au Fort Good-Hope, tout près du cercle, on peut cultiver de bonnes patates, parce qu'il en a vu, et il ne connaît aucune raison pourquoi on ne pourrait pas cultiver des légumes tout le long de la Mackenzie en descendant aussi au nord que cela. La terre propre à l'agriculture des deux côtés de la rivière ne s'étend pas au loin. Il y a des bas de deux ou trois milles de largeur—les bas-fonds de la Mackenzie d'un mille à un mille et demi de largeur. Après qu'on est sortie de la vallée, la région devient ondulée et est en partie composée de savanes. Il y a une grande étendue de cette espèce de terrain s'étendant aussi loin au nord que Fort Good-Hope. Il y a tout ensemble environ mille milles du Grand Lac des Esclaves à la mer, et cette mesure mesurerait six ou huit cent milles en largeur.

En réponse à une question de l'honorable M. Robertson, le témoin dit qu'en certains endroits, sur les plaines, il y a danger d'inondations. Les inondations se font généralement sentir le printemps quand la débâcle a lieu, vers la fin de mai ou le commencement de juin, lorsque la glace descend du Mackenzie. Il y a certains endroits où la glace refoule et forme de grands barrages de glace qui refoulent l'eau. Au Fort Simpson, ils furent presque chassés par l'inondation le printemps que M. McConnell fut là. L'eau monta de quarante pieds.

Les barrages se forment peu près aux mêmes endroits tous les ans, aux détours de la rivière.

FORETS.

Le bois de toute cette région est de la grosse épinette. L'épinette blanche est l'arbre principal de toute cette région. On trouve de l'épinette depuis quelques pouces de grosseur jusqu'à deux pieds tout le long du Mackenzie, dans les plaines, et sur presque tous les cours d'eau tributaires. M. McConnell trouva de l'épinette au delà du MacKenzie, qui mesurait audelà de deux pieds. Naturellement, il arrive peu souvent que les arbres atteignent cette taille. En moyenne, ils ont de dix à quinze pouces. Le long de la Liard, il y a de bons taillis de bois, de même que sur tous les autres cours d'eau tributaires. Après qu'on est sorti des terrains bas, le bois devient rare et les arbres petits. On trouve de l'épinette noire dans les savanes (*muskegs*). Le bois ne se trouve que sur les bords et s'étend à deux ou trois milles en arrière de la rivière; c'est-à-dire que la région n'est pas solidement boisée de chaque côté de la rivière. Le peuplier n'atteint pas la même dimension qu'ici. La moyenne grosseur est de trois et six pouces. Le peuplier à écorce rude croit jusqu'à un pied et d'avantage.

Dans la partie sud de cette région, on rencontre le sapin balsamique. Il y a du sapin balsamique dans la région du Yukon. Le témoin ne peut se rappeler jusqu'à quelle distance au nord on le trouve. En certains endroits, on trouve le pin jaune, la même espèce de pin qui pousse sur les prairies. Il pousse par taillis sur les plaines sablonneuses. Il ne pousse pas bien gros, mais quelques arbres seraient assez gros pour faire des liens de chemins de fer.

A la question s'il y avait de grandes plaines d'épinette noire, M. McConnell répondit que la région n'était pas boisée en forêt, sans interruption, comme ici, mais la plus grande partie de la région est du bois ouvert. Presque toute les savanes et les alentours des savanes sont couvertes d'épinette noire.

ANNEXE No 1

Le MacKenzie n'a pas de rapides qui soient propres à créer des pouvoirs d'eau, mais ses tributaires doivent en avoir. Il y a des bouquets de bois tout le long de la rivière jusqu'à son embouchure.

Prenant le MacKenzie comme ensemble, M. McConnell considère qu'il y a une assez grande quantité de bois dont une bonne partie peut servir à faire du bois de construction. Sur presque tous les terrains bas, il y a un bocage. Le feu a détruit quelques arbres. Le feu s'est répandu en certains endroits, mais le bois n'a pas été beaucoup détruit.

PÊCHERIES ET ANIMAUX À FOURRURES.

Dans presque tous les lacs, on trouve de grandes quantités de poisson blanc. M. McConnell passa l'hiver au Fort Providence, justement en bas du lac Grand-Esclave, et dans l'espace de dix jours on y prit cent quarante mille poissons. Ils viennent dans la partie peu profonde du lac vers le 15 septembre. Ces poissons furent pris par la compagnie de la baie d'Hudson, les missions et quelques Sauvages. Ils se servent de ce poisson pour nourrir les chiens, les hommes, etc. C'est la nourriture principale de la région, ou ça l'était pendant l'année que le témoin demeura en cet endroit. On prend ce poisson en toute saison, mais on le pêche tard dans l'automne principalement pour en faire la provision d'hiver. On y trouve aussi la truite saumonée. Au fort, il en a vu qui pesaient de 15 à 20 livres, et on disait qu'il s'en était pris du poids de 40 livres. Un saumon Roi fût pris au Fort Providence—un seul. On y pêche aussi le brochet ou le *jack fish*. Le témoin ne peut dire s'il s'y prend du doré.

L'Inconnu est un beau poisson, et on le prend sur tout le parcours du Mackenzie et dans la rivière à l'Esclave, jusqu'au rapide. C'est un gros poisson qui pèse de dix à vingt livres.

Il y a beaucoup d'animaux à fourrures dans la région: des martes, des renards, des castors, des loutres, des ours. On ne trouve pas le caribou des terres désertes le long de la rivière, mais après qu'on est arrivé aux terres semi-désertes, on trouve le caribou en nombre illimité. Il y a un troupeau de buffles à l'ouest de l'Athabaska, un autre troupeau au nord de Fort Saint-Jean, et un autre plus au nord. Le témoin ne croit pas que personne puisse dire quel est le nombre de ces troupeaux, mais ils ne sont pas très nombreux. Il a vu les pistes d'un troupeau. Il y a des loups des bois de grande taille dans toute cette région. Il n'a pas entendu dire que les loups détruisaient les jeunes buffles.

MINÉRAUX.

La vallée du Mackenzie n'est pas à proprement parler une contrée minérale. Le seul minerai que M. McConnell a vu consistait en petits filons de lignite près du Fort Norman, et il est possible qu'on trouve de l'huile dans toute cette région. Il y a une source de bitume au nord du Grand Lac des Esclaves et au-dessous de l'endroit où la rivière Tar débouche, l'huile coule naturellement de l'argile schisteuse en plusieurs endroits. D'après les recherches faites par lui il n'y a pas de minerais le long du Mackenzie, à l'exception des filons de lignite et d'huile.

A quelque distance à l'est du Mackenzie, on arrive à la région minérale. Le témoin n'y était jamais allé. A l'ouest du Mackenzie, on arrive dans une région où il peut se trouver de l'or, mais le Mackenzie même ne coule pas à travers une contrée minérale.

Dans la partie nord d'Athabaska et du Petit Lac des Escalves, il est possible qu'il y ait des filons de lignite dans plusieurs des formations. Il est possible aussi qu'il y ait de l'huile dans toute cette région. Tout le monde a entendu parler des sables bitumineux du long de l'Athabaska. Il y a du bitume en cet endroit sur une distance d'environ cent milles, jusqu'à une profondeur de 150 à 200 pieds, et plusieurs sources bitu-

mineuses. On dit qu'il y en a une au Petit Lac des Esclaves, une sur la rivière la Paix, de sorte que toute cette étendue de contrée peut devenir une contrée oléagineuse.

On trouve de l'or sur la rivière la Paix supérieure, et il est possible qu'on en trouve en quantité. Cet or n'a pas l'apparence de l'or qu'on trouve dans d'autres parties de cette région. Il n'y a pas de filons de quartz, mais on trouve l'or dans les bancs de sable de la rivière. Il y a des roches ferrugineuses se rattachant au charbon qu'on trouve sur quelques cours d'eau de la rivière la Paix supérieure. Le témoin ne se rappelle pas avoir vu du charbon dans la partie inférieure. C'est presque tout du lignite.

Il y a du sel sur la rivière Salt. Il y a aussi du gypse en bas du Mackenzie, mais si loin des moyens de transport qu'il a peu de valeur. Il y en a un grand dépôt près de la montagne à l'Ours.

Le témoin ne peut dire s'il y a du soufre dans la région du nord.

CLIMAT.

L'hiver est plus long à Fort Providence qu'à Edmonton. En moyenne, la glace ne descend pas du Grand Lac des Esclaves avant le 1er juillet. Cette partie de la rivière depuis le Grand lac des Esclaves jusqu'à la rivière Liard ne devient libre que vers la même date, ou vers la fin de juin.

La neige disparaît en mai, et le témoin se rappelle avoir cueilli des fleurs le 28 mai en bas de Fort Simpson.

TEMOIGNAGE DE DONALDSON BOGART DOWLING, B. Sc. A., DU BUREAU D'ARPENTAGE GEOLOGIQUE.

M. Dowling dit que sa connaissance de la région sous enquête datait d'un voyage qu'il fit en 1892 par voie du lac Athabaska, à travers le lac Reindeer, avec retour à la rivière Churchill, et ensuite jusqu'à Prince-Albert. Puis, en 1899, un voyage de Fort à la Corne, en descendant la Saskatchewan jusqu'à la rivière Burntwood, atteignant de nouveau la rivière Churchill plus bas que l'endroit où il avait été auparavant. Puis, il fit un voyage jusqu'à la baie James et à travers la contrée qui se trouve au coin occidental de la baie.

Dans une grande partie de cete région autour de la baie d'Hudson et de la baie James, dans Kéwatin, depuis l'extrémité orientale du lac Athabaska, allant vers l'est jusqu'à la baie d'Hudson et vers le sud autour de la partie sud de la baie, on rencontre un bassin incliné qui descend en pente vers la partie centrale du continent; mais la pente est douce. C'est une plaine très ondulée et mamelonnée. La plus basse partie en serait probablement au centre du district esquissé, la rivière Nelson. Cette rivière ne coule pas dans une vallée. Elle occupe seulement la partie inférieure d'une dépression. Il y a une douce dépression de bas en haut de chaque côté. La rivière elle-même ne suit pas un chenal continu, mais coule d'un bassin à un autre, se déversant d'un las à un autre, jusqu'à ce qu'elle arrive près de la baie, et alors elle creuse quelques crevasses dans la pierre à chaux qui surplombe la contrée rocheuse dont le témoin vient de parler.

DESCRIPTION GÉOLOGIQUE.

Quant au sol, une grande partie de cette région a été débarassée des vieilles roches pourries qui constituent notre sol. Cette matière a été transportée dans la partie sud, et en arrière fut laissé un lot de matériel plus grossier qui forme le sol jusqu'ici; mais après que la glacier eut balayé la contrée, il rendit quelque service en jouant le rôle de barrage et retenant l'eau résultant de sa fonte, formant des lacs sur son front, et dans ces lacs fut transporté de nouveau une partie des meilleures matières qui aident à composer le sol. C'est ainsi que, dans le Manitoba, nous avons le lit du vieux lac Agassiz; mais aux alentours de la baie James et de la baie d'Hudson nous pouvons supposer en premier lieu que le glacier qui balaya Kéwatin et qui venait du nord-est balaya la partie sud de la baie d'Hudson et une partie de Kéwatin et s'arrêta dans le voisinage de la rivière Nelson et du lac Winnipeg, et de la même manière jusqu'au sud. Puis, avant qu'il se mit à retraiter, un autre glacier du nord de Kéwatin à son centre, près de Chesterfield Inlet, projeta la glace au sud le long de la face de son premier glacier, et comme il fondit de nouveau il laissa une quantité d'eau sur le front des deux glaciers. Alors, nous nous trouvons avec un triangle tracé par la rivière Nelson à l'est, la rivière Burntwood et le lac Burntwood à l'ouest, une bande triangulaire étroite dans la vallée de la rivière Nelson, entre les rivières Nelson et Churchill, qui est couverte jusqu'à une profondeur de 100 pieds par un dépôt de terre glaise, de belle terre glaise et d'alluvion avec quelques couches de rochers sur les côtés ouest et est. On croirait que ces rochers sont tombées le long de la borne est. On s'imagineraient que ces roches sont tombées des bords de la glace dans le lac, et qu'elles y sont restées. A l'est de la rivière Nelson, le dépôt de terre glaise et de roches est peu considérable. On en voit à peine. Tout ce qui en reste maintenant est ce qui était dans la glace quand elle s'arrêta—la glace fondit et laissa les roches et un peu de terre glaise en cet endroit.

A l'ouest de ce plateau de terre glaise, dans la région vers le lac Ranger, les mêmes conditions existent. La région a été balayée à net, et dans les dépressions on trouve des dépôts de terre glaise avec des roches. Les cimes des côteaux ressemblent à nos côteaux laurentiens du nord, du granit rougeâtre avec peu d'arbres, et l'on peut voir la couleur des rochers sur les côteaux, mais dans les vallées il y a assez de sol pour y faire pousser la plupart des arbres. Maintenant, pour faire la description de ces dépôts de terre glaise plus à l'est, je devrais dire que lorsque la glace laissa cette région, elle laissa également l'extrémité sud de la baie d'Hudson qui s'étendait plus loin à l'intérieur qu'elle ne le fait actuellement. C'est-à-dire que, les eaux de la baie d'Hudson envahissaient les côtés sud-ouest et sud de la baie d'Hudson et de la baie James, et nul doute qu'au nord il y eût quelques grandes dépressions, mais on peut comprendre que, lorsque la glace fût disparu, la baie d'Hudson et la baie James étaient beaucoup plus grandes qu'elles ne le sont maintenant. La profondeur de l'eau qui est disparue est d'environ 500 pieds; c'est-à-dire si l'on va de la baie d'Hudson ou de la baie James en montant les rivières jusqu'à une élévation de 500 pieds au dessus de l'élévation présente de la baie on arrive à la ligne première de la côte, et cette ligne est simplement définie de cette manière: Tout le long de la baie on passe à travers une plaine qui n'est rien autre que de la terre glaise de mer profonde, qui a été déposée de la mer. Il n'y a aucun doute que c'est un dépôt de mer.

TERRES PROPRES À L'AGRICULTURE.

Il n'y a que deux parties qui puissent être considérées comme terres agricoles dans ce voisinage, et c'est le triangle entre Churchill et Fort Nelson et la bande de terrain autour des baies James et Hudson. Le reste n'est qu'une possibilité extrême. C'est une affaire de marchés. Il y a là une mission, et les prêtres ont un jardin.

Quand ces deux portions de terre agricole apparurent en premier lieu au-dessus de l'eau, la première fut probablement celle de l'est. La description de cette contrée ne peut se porter à plus de dix milles en arrière, alors qu'elle se trouve sous l'eau. Le second mouvement qui eût lieu fut que la partie sud de la contrée s'éleva, et les cours d'eau de cette nouvelle contrée eurent une tendance à couler vers le nord, et tous coulèrent dans cette direction; mais plus tard les cours d'eau voulurent couler plus à l'est, et ainsi tous ces cours d'eau qui ne coulent pas à travers ce rocher mais à travers la région de terre glaise coulèrent dans cette direction vers la baie d'Hudson—coulèrent au nord et tournèrent soudainement à droite. En rapport avec la description de cette plaine comme très récente, elle a cette portée que le drainage de cette superficie est également nouvelle; c'est-à-dire, que les cours d'eau ayant complété leurs vallées sont simplement des canaux droits. Le drainage crée une certaine différence dans une région comme terre agricole. Il y a la terre glaise, et la première chose est d'en faire une certaine différence dans une région comme terre agricole. Il y a la terre glaise, et la première chose est d'en faire une région agricole, et M. Dowling fit remarquer que la saison précoce laissait si peu de temps pour drainer—c'est-à-dire le drainage naturel—que la plus grande partie de cette région est drainée au moyen de fossés, ce ne sont pas des vallées de rivière mais des fossés, et conséquemment le drainage ne s'étend pas à de grandes distances de chaque côté.

Il y a donc, le long des vallées de rivière, une bande d'un mille ou de moins d'un mille de chaque côté d'une belle région couverte de magnifiques forêts, ce qui donne peut-être une fausse impression de la contrée toute entière. La partie centrale, entre les cours d'eau, est exactement la même qu lorsqu'elle sortit de la mer, excepté qu'il y a quelque végétation qui n'existait pas dans ces temps. Tout ce qu'elle exige est du drainage. C'est là la question. Le sol et le climat sont bons. On peut dire la même chose des régions entre la Nelson et la Churchill.

ANNEXE No 1

FORÊTS.

Le long des vallées des rivières, les arbres sont toujours assez gros, mais en arrière des rivières, sur les plateaux, on tombe dans les savanes de broussailles et le petit bois qui ruinent le sol, simplement parce qu'il n'est pas bien drainé. Les savanes n'y sont pas très profondes.

Autour de Churchill, M. Dowling a vu du bois jusqu'à la montagne. Le bois n'y pousse pas tout à fait aussi gros. Il y a une bande de terrain le long du fronteau de la baie où il n'y a pas de bois. En arrière, dans l'intérieur, il y a du bois. La végétation autour de la baie est très-bonne. On ne pourrait croire qu'on est si loin au nord.

Il y a probablement une bonne quantité de bois de pulpe aux Grands Rapides, sur le lac Winnipeg et sur la rivière Saskatchewan, mais cette région est mêlée. Tout n'est qu'épinette et peuplier, et en allant au nord de la région de Moose Lake on perd de vue le peuplier et on arrive dans une région d'épinette pure et simple—épinette et pin jaune (*Jackpine*). Il y en a des quantités, et ce bois est assez bon pour faire du bois de pulpe, mais je ne crois pas qu'il devienne jamais gros. Le pin jaune (*Jackpine*) pourrait servir à faire des traverses de chemins de fer, mais il est impropre à cet usage.

POUVOIRS D'EAU.

En réponse à une question du président au sujet du pouvoir d'eau sur la Saskatchewan, M. Dowling dit qu'il y a une différence de niveau de quelques 80 pieds sur une distance de quatre milles de rapides, à l'endroit où la rivière tombe dans le lac Winnipeg, et à l'embouchure des rapides il y a un peu d'eau profonde pour un havre. C'est un bon havre. On trouverait probablement une différence de niveau de 50 pieds dans un demi-mille, et le témoin pense qu'on pourrait l'utiliser en bâtissant un canal sur le côté. C'est un cours d'eau considérable, d'à peu près la même grandeur que l'Ottawa. A l'automne, il est plus bas qu'au printemps de bonne heure, excepté dans l'automne de 1899, quand il monta jusqu'à 25 pieds et força l'explorateurs d'abandonner la région. On ne pourrait y développer un aussi grand montant de pouvoir que sur l'Ottawa, parce que la situation n'est pas aussi bonne. A Ottawa, il y a un groupe d'îles où l'eau peut se diviser, mais aux Grands Rapides, il y a un chenal étroit qui coule autour de la courbe en fer à cheval, et la région des deux côtés est beaucoup plus élevée que la rivière. La rivière coule dans un profond canal. Si ce canal se trouvait à travers la rive, juste à travers la courbe, il y aurait alors un immense pouvoir d'eau. En construisant un très-grand conduit, et peut-être un tunnel, on pourrait y développer un grand pouvoir d'eau.

POISSONS, GIBIER ET ANIMAUX À FOURRURES.

Tant qu'à ce qui se rapporte aux pêcheries, le poisson blanc de petite grosseur s'approche des rives de la baie James ainsi que d'autres poissons que le témoin ne connaissait pas, mais toutes les rivières abondent en poisson blanc, perche, doré et brochet. Il y a de l'ésturgeon dans quelques-uns des cours d'eau supérieurs et plus considérables.

Quant aux animaux à fourrures, c'est probablement la plus riche contrée des réserves de la compagnie de la baie d'Hudson. Leurs visons, et autrefois leurs castors, leurs martes, ou une grande moyenne de ces animaux, provenaient de cette partie de la contrée. Il est défendu de tuer le castor, de sorte qu'il ne se fait plus d'exportation de ces animaux. Le castor le plus noir et le castor le plus blanc que le témoin ait jamais vus venaient des environs du Lac des Bois. Dans la région inférieure, près de la baie, il y a moins de castors, et plus d'animaux nomades, c'est-à-dire de loups, renards, martes et loutres. Le témoin n'a pas entendu dire qu'il y eût beaucoup de chats sauvages dans cette région, mais il y en a en grand nombre plus à l'ouest.

Ils préfèrent probablement demeurer dans une contrée sèche. C'est une belle région pour les renards. Ils semblent pouvoir trouver moyen de se nourrir à même les oiseaux aquatiques et les souris. Ils peuvent, selon toute apparence, vivre dans les endroits où les visons ne le pourraient.

Il y a nombre de caribous et beaucoup d'élans du côté ouest du lac Winnipeg. Les élans se rendent actuellement dans la partie supérieure de la région. Le témoin croit qu'il y a plus d'élans et de caribous du côté nord du lac Winnipeg que du côté est. On trouverait le bœuf musqué dans cette région. Le témoin a vu cinq ours dans ce district, mais cela a pu être une occasion fortuite.

MINÉRAUX DE KÉWATIN.

La région n'est pas riche en minéraux. La plus grande partie de la région qu'il a traversée est couverte de granit, de sorte qu'on ne doit pas s'attendre à trouver quelque chose de bien riche. Il y a quelque minéral de fer dans le voisinage du lac Stoon Mill, à l'ouest de la baie James et au sud de la baie d'Hudson. Il y a trois ou quatre endroits dans la région de la Saskatchewan où l'on trouve des roches semblables à celles du lac des Bois et de Cobalt, et de la riche région minérale—les roches Huroniennes. Il faut du temps pour découvrir des minéraux. Le premier endroit dont il a parlé n'est qu'à 40 ou 50 milles au nord-est de Cumberland House sur la rivière Moose. L'endroit en question se trouve situé au nord d'Athapapuskow, lac Cranberry, et lac Red, de même que du lac Wabishkoka. Il y a un autre endroit où l'on rencontre les mêmes roches sur la rivière Nelson, traversant le lac Grass et se dirigeant à travers le lac Pipe Stone. Il y a probablement des minéraux dans ces roches. A part cela, on ne trouve rien de très grande importance. Les roches du lac La Rouge, au nord de Prince-Albert, sont caractérisées par la pierre à chaux. La région est simplement un grand district de pierre à chaux partant du Lac Montréal qui est sur un coteau. Du lac Montréal au lac La Rouge, on se trouve à descendre le cours d'eau à grands pas, passant à travers des lits de sable, et une grande quantité de matière impassable. Quant on est rendu au lac La Rouge, on arrive à la pierre à chaux. Entre ces deux lacs, il y a toutes ces roches qui indiquent l'huile de charbon ou le pétrole dans la région d'Athabaska. Il y a là une rangée de côteaux tellement recouverts de sable et de gravier qu'on ne peut rien dire de ce qui s'y trouve jusqu'à ce qu'on les ait explorés en les perçant ou en les creusant.

A la question de savoir s'il y avait quelques lignes de roches contenant du matériel propre à faire le ciment, M. Dowling répondit que, dans toute cette région, il n'y a que deux endroits, à sa connaissance, où l'on puisse se procurer la qualité convenable de chaux. Il n'y a que de la terre glaise et des terrains schysteux. Il faut que la pierre à chaux soit exempte de magnésie. Les deux endroits dont il a parlé sont dans Manitoba, Split Rock sur le lac Manitoba, et une petite île dans le lac Swan, près de la baie Dawson. Il y a une île sur le lac avec de la pierre, à chaux pure, et une pointe sur le lac Manitoba. Les pierres à chaux sur le lac Winnipeg et tous les autres lacs sont trop chargées de magnésie.

Le témoin ne connaissait rien des filons de charbons au lac La Rouge, mais il avait vu du charbon à cet endroit. S'il s'y trouve un filon de charbon, il est situé sur le coteau au dessus du niveau. Au lac La Rouge, on trouve de la pierre à chaux dans le lit du lac. Le charbon est au dessus de la pierre à chaux. S'il y a du charbon à cet endroit, il faut qu'il ait été découvert quand la rivière coulait dans le lac La Rouge, parce que le lac La Rouge est trop bas. Il faut monter un coteau pour avoir du charbon.

On n'a pas vu de traces d'huile dans cette région semblables à ceux de l'huile d'Athabaska. Dans quelques uns des lacs plus élevés au dessus de l'Athabaska l'huile a été distillée.

Il y a du minéral de fer et une possibilité de minéral d'or et d'argent, et aussi de minéraux de cuivre dans le district de la rivière Grass. Il n'y a pas d'asbeste.

ANNEXE No 1

Pour ce qui est du mica, on peut en trouver partout dans cette région, mais en petits morceaux. Je ne crois pas qu'il soit bien gros à Stanley. Le témoin ne croit pas qu'on puisse y trouver un gros morceau de mica. Il y a quelques dépôts d'ambre près de l'embouchure de la rivière Saskatchewan. Il se trouve en tous petits morceaux comme des morceaux de résine, et c'est tout. C'est de la résine que la rivière Saskatchewan a charroyée et laissée là. Ce n'est pas un minéral de grande valeur, il est trop dur et trop cassant pour pouvoir servir à faire des tuyaux de pipe ou autres objets de cette nature. On en parlait dans le temps, mais tout cela est fini.

Le témoin n'a pas entendu dire qu'on eût découvert du pétrole au nord de Cumberland House. Il faut du temps pour en découvrir.

CLIMAT.

Le témoin n'avait pas l'intention de dire grand chose au sujet du climat, vu qu'il n'avait été dans la région que l'été, et la chose serait à peine possible sans avoir pris des notes de la température. La région était dans un état florissant, et on ne s'attendait pas à avoir de gelées. L'endroit le plus au nord où il eût vu des végétaux dans Kéwatin était à environ 56 sur la rivière Nelson, ce qui serait à 180 milles au nord de Churchill.

A Churchill, on avait des vents du sud-ouest tout l'été, ce qui donnait beaucoup de chaleur, mais il arriva que pendant deux jours le vent changea et souffla du nord, et les gens endossèrent leurs pardessus de suite. Puis, le temps redevint chaud. Il ne gela pas, mais il faisait très-froid. L'été était très agréable. Il arrive quelquefois qu'il y a des pluies très-abondantes, mais le témoin fut assez heureux pour avoir des étés secs. Il eut une couple d'averses. Toutefois, ce n'est pas un climat très-sec.

MOYENS DE COMMUNICATION.

L'honorable M. Bernier demanda au témoin s'il serait possible de trouver des ports et havres sur le côté sud-ouest de la baie d'Hudson et de la baie James. M. Dowling répondit qu'il y avait des havres naturels du côté est, mais qu'à l'ouest, il serait difficile de trouver des havres. L'eau est peu profonde partout, depuis l'extrémité sud de la baie Hannah jusqu'à Churchill. Il y a un bon havre à Churchill. A Churchill, vous arrivez au roc. Au sud de cet endroit, quand la marée monte de cinq à six pieds, la ligne de côte subit des changements jusqu'à une distance de six milles.

L'eau salée pénètre dans la baie d'Hudson de l'océan jusqu'à l'embouchure de la rivière Moose. Le témoin croit que la raison en était due aux marées. La forme régulière de l'embouchure le permettait.

Le havre à Churchill est un havre fermé, ayant des pointes rocheuses des deux côtés et une entrée peu large. Le seul défaut qu'on puisse y trouver c'est qu'il est trop apte à être bouché par la glace le printemps. Les marées y poussent la glace le printemps.

TEMOIGNAGE D'OWEN O'SULLIVAN; I.C., DU BUREAU D'ARPENTAGE
GEOLOGIQUE, ENTENDU DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 20 FE-
VRIER 1907.

M. O'Sullivan dit qu'en 1904, il fut employé en qualité d'assistant de M. Wilson pour faire l'examen de la rive ouest de la baie James. Ils montèrent la rivière Kapi-can pendant 150 milles et l'arpentèrent, trouvant presque partout un terrain marécageux, jusqu'à ce qu'ils fussent parvenus aux eaux supérieures de la Kapiskan, en longitude 86. Son impression est que toute la côte depuis l'extrémité sud de la baie James à l'embouchure de la Hurricané jusqu'au cap Henrietta Maria, sur une moyenne de 100 milles en profondeur, est en grande partie une région marécageuse. C'est presque partout de la tourbe et du spagnol mouillé, de la mousse mouillée. Il y a quelques bocages isolées, parci par là, de petite épinette.

En 1905, on l'envoya arpenter la côte entre York Factory et le cap Henrietta Maria. La Factory est située sur la rive nord de la rivière Hayes, tout près de l'embouchure de la Nelson. Les eaux de ces deux rivières coulent ensemble dans la baie d'Hudson. Malheureusement, il fut arrêté par la glace au cap Tatnam du 1er au 18 juillet. Il ne put voyager le long de la côte avec son canot et son bagage de campement. Le vent du nord retenait la glace en cet endroit. Le vent la retenait tout le long du banc. La glace mesurait à cette date—du 1er au 18 juillet 1905—une moyenne d'environ quatre pieds d'épaisseur. Elle s'étendait jusqu'à perte de vue dans la baie. C'était de la glace flottante, poussée par le vent jusqu'au banc, et très dangeureuse. Il croit qu'un steamer construit pour cet objet aurait pu y passer en la brisant. C'était très dangereux avec un canot. Le témoin avait à se garder des morceaux de glace quand la mer montait ou descendait. La côte est très plate et la marée monte jusqu'à trois ou quatre milles, et quelque fois il était arrêté. Pendant qu'il calculait sa course de distance avec le chronomètre, son canot se trouvait à sec dans la vase et la mer baissait. Il alla jusqu'au Fort Severn, c'est-à-dire à mi-chemin entre York Factory et le cap Henrietta Maria. Il partit de là le 4 août et pouvait encore voir la glace dans la mer.

La côte entre York Factory et le cap Menrietta Maria était marécageuse aussi au loin dans l'intérieur qu'il pouvait marcher en deux ou trois jours.

M. O'Sullivan déclara que, durant l'été de 1906, il partit du lac Split, sur la Nelson, et se dirigea vers les eaux supérieures de la petite rivière Churchill, descendant la petite Churchill jusqu'à la grande Churchill. La région entre le lac Split et le Grand Lac est presque toute marécageuse.

AGRICULTURE.

La contrée autour du Grand lac est formée d'un bon sol de terre glaise avec des pentes douces autour des lacs. Du Grand lac à la Grande Churchill, la région est rocheuse et marécageuse avec assez de bon sol de terre glaise par endroits—une riche terre glaise. Les rochers sont presque tous composés de granit et de gneiss. Il est assez difficile, dans une excursion semblable, de pouvoir dire si une région est propre à l'agriculture. Il est difficile de déterminer l'étendue du sol, mais le témoin pense que le climat est favorable. Il y a quantité de roches par toute la contrée. Il est possible qu'on puisse cultiver ce qu'il y a de terre. Il y a des endroits où la terre a une étendue d'une douzaine de townships, puis il y en a trois ou quatre fois autant où il n'y a pas assez de terre pour faire un township d'une bonne grandeur.

ANNEXE No 1

Dans le voisinage de la Churchill, il y a dans les vallées de l'herbe de très bonne qualité. On en trouve à mi-chemin environ en descendant la Petite Churchill.

On cultive de bonnes patates au lac Split. Le témoin se procura un sac de patates qui y avaient été récoltées. Elles étaient petites, mais très bonnes. C'était en juin et elles avaient poussé l'année d'avant. Le lac Split, de la côte, par la Nelson, serait à une distance d'environ 175 milles.

Le témoin descendit la rivière Nelson et alla au nord jusqu'à Churchill. L'apparence de la contrée depuis la baie James en allant plus au nord est bonne au point de vue agricole. La contrée du lac Split à Wabishkok s'élève d'environ 200 pieds, environ 30 milles en ligne droite.

En sus des patates, le témoin a vu des navets, des choux et de la laitue qui poussaient, et tous ces végétaux semblaient être très bons. Les plants de patates souffrirent assez de la gelée en septembre. Les patates furent récoltées le 23 et 26 d'août, en 1906.

Le témoin dit qu'il avait été près de la tête du lac Winnipeg, à l'endroit où la rivière laisse le lac. Il y a de bonne terre agricole aux alentours. Il n'a jamais mangé d'aussi bonnes patates qu'au lac Cross. Il ne les a pas vu pousser, mais en mangea en juin et aussi en septembre. Les patates de juin étaient d'une récolte antérieure, mais celles de septembre étaient probablement de la nouvelle récolte. On n'y cultive pas de grain. Les résidents n'ont pas d'animaux. Il n'y a pas de colons en ces endroits. Le facteur de la compagnie de la Baie d'Hudson a cultivé ces patates. Il en avait tout juste assez pour les besoins de sa famille. Il les avait plantées en trois ou quatre endroits différents. Le témoin a vu de la laitue et des navets qui poussaient à Churchill. On essaya de cultiver quelques patates, mais il ne croit pas que la chose ait réussi l'an dernier; mais si l'on plantait et prenait soin des patates, elles parviendraient à maturité à Churchill.

FORÊTS.

Dans son voyage de 1906, le seul bois que M. O'Sullivan vit fut au lac Split— de l'épinette, du peuplier, du bouleau blanc, mesurant de 4 à 18 pouces de diamètre. La région entre le lac Split et le Grand lac est naturellement une région marécageuse, un marécage d'épinette noire, de petite épinette mesurant de quatre à six pouces de diamètre. Cela ferait du bon bois de pulpe, et on trouve le même bouleau et la même épinette blanche aux alentours de Wabishkok, et ainsi de suite. Les arbres sont un peu plus gros, mesurant jusqu'à six et dix-huit pouces en quelques endroits. On en rencontre des taillis isolés. L'épinette noire peut avoir en moyenne sur les belles terrasses et les pentes unies de terre glaise venant du lac environ 18 pouces. Elle croît à cette grosseur et d'avantage. Au nord, entre cet endroit et la limite boisée ou le terrain désert ouvert, la région a été dévastée par le feu, il y a environ 40 ans, et il est probable qu'il y eut un autre feu il y a cinq ans; de sorte qu'il n'y a plus de bois. Du moment que vous cessez de descendre la petite Churchill, il ne se voit plus d'arbres sur les hauteurs excepté que, dans les vallées de la rivière, on rencontre des taillis d'épinette et de peuplier qui ont échappé au feu. Ces épinettes et ces peupliers dans les vallées mesurent quelque fois jusqu'à vingt pouces de diamètre.

Le cotonnier croit jusqu'à la grosseur d'environ 14 pouces. L'arbre est élevé et semble très sain. Les épinettes sont assez longues, et on pourrait faire plusieurs bilots de chaque arbre. Le sol est assez bon, mais l'étendue en est petite. Après qu'on a laissé le Grand Lac, il n'y a plus de bois du tout en descendant. Dans les vallées de tous les cours d'eau il y a du bois; des taillis d'épinette et de pruche.

A la Grande Churchill, les coteaux de terre glaise sont presque tous couverts de mousse. Cependant, cette mousse a été brûlée, et l'on trouve de la bonne grosse épinette dans les vallées de la rivière Petite Churchill, mesurant jusqu'à 18 et 20 pouces de diamètre. Mais, il y en a très peu. Ces arbres paraissent être très sains. Parmi les arbres rabougris, les branches descendent jusqu'à trois pieds du terrain.

La limite nord de l'épinette se trouve dans la latitude 56° 47' nord. Au-delà, on arrive aux terres désertes.

Environ à mi-chemin en bas de la rivière Deer, on arrive aux terres désertes ouvertes formées de mousse ayant, en moyenne, d'un à deux pieds d'épaisseur. On rencontre nombre de ces petits lacs, et quand on en est près, on trouve cette mousse. On trouve souvent cinq ou six pieds de cette mousse tourbeuse recouvrant la glace. En s'éloignant de ces petits lacs ou étangs, on arrive aux rangées de collines qui ne sont de fait que de la plaine unie. Beaucoup de ces lacs n'ont pas de débouchés.

La pente de la région est tellement uniforme et graduelle qu'il n'y a pas de grandes chutes, de manière qu'il serait impossible d'exploiter aucun pouvoir d'eau. La Grande Churchill est trop rapide pour qu'on puisse la remonter. Il y a une grande masse d'eau, mais la rivière n'est pas navigable, vu la rapidité du courant.

PÊCHERIES.

Les Sauvages et la police montée ont détruit presque tout le poisson du lac Split. Dans le Grand Lac, il y a quantité de bon poisson blanc qui pèse, en moyenne, quatre livres. On trouve de l'esturgeon dans toute la Petite Churchill, et quelques uns de ces poissons pèsent jusqu'à quarante livres. A l'embouchure de la rivière Beaver, à peu près mi-chemin en bas de la Petite Churchill, le témoin s'est procuré du poisson qui pesait six livres en moyenne, et de la truite grise pesant quatre livres en moyenne. Tous les lacs de cette région sont remplis de poisson, surtout de poisson blanc. Il y a de très-bon poisson blanc dans tous les lacs. Il n'y a pas de mauvaise eau dans cette région. A l'embouchure de la rivière Churchill, on trouve le saumon et la truite de mer, d'excellente qualité. Puis, à Churchill, on a le marsouin, ce qui est un item quand il faut garder des chiens l'hiver.

MINÉRAUX.

On ne trouve pas de minéraux entre le lac Split et Churchill. Il n'y en a aucun indice dans les roches. Il peut y avoir quelque chose au nord de Churchill, mais le témoin n'eut pas le temps d'y aller. Il n'a jamais étudié la région plus près du lac Winnipeg. On trouve une pierre à chaux silurienne depuis les eaux supérieures de la rivière Deer jusqu'à Churchill.

MOYENS DE COMMUNICATION.

M. O'Sullivan considère que la construction d'un chemin de fer à travers la contrée serait chose facile. La terre s'y prête jusqu'à ce qu'on rencontre les côteaux de terre glaise rouge, endroit où il laissa la Grande Churchill, à la jonction de la Petite Churchill pour atteindre les eaux supérieures de la rivière Deer. On rencontre des côteaux qui s'élèvent jusqu'à 100 et 300 pieds au-dessus du niveau de la rivière Grande Churchill qu'il faut traverser. Il n'a pas rencontré d'endroit où il y aurait de sérieuses difficultés de construire une bonne voie de chemin de fer, de Split-Head à Churchill.

ANNEXE No 1

TEMOIGNAGE DE WILLIAM McINNES. M.A., GEOLOGUE DU BUREAU
D'ARPENTAGE GEOLOGIQUE DONNE DEVANT LE COMITE SPECIAL,
LE 20 FEVRIER 1907.

M. McInnis dit qu'il a été employé dans le bureau d'arpentage géologique depuis 1883. Les régions de l'ouest avec lesquelles il est familier sont d'abord le district entre la Saskatchewan et le lac Split, sur la Nelson, et en second lieu, la région qui se trouve entre la côte ouest de la baie d'Hudson et la partie nord d'Ontario, du lac Nepigon et du lac des Bois.

La région entière du lac Split, jusqu'à une ligne environ 40 milles au nord de la Saskatchewan, est une contrée de terre glaise.

Le témoin a voyagé dans cette région; il alla par la rivière Burntwood et revint par endroits de la rivière Grassy, et fit nombre d'excursions à l'intérieur entre ces deux rivières. Après avoir quitté le lac Split, en montant la rivière, cette région couverte de terre glaise ne laisse voir absolument ni cailloux ni graviers. Même sur les rives des lacs, jusqu'à ce qu'on soit rendu à une hauteur d'environ 800 pieds, on ne rencontre pas d'amas de gravier.

Il n'y a absolument rien qui puisse gêner la culture du sol. C'est une région qui a été ravagée par le feu. Le témoin suppose que la rivière Burntwood a pris son nom de ce fait. La région a été sujette à des feux répétés. A l'heure actuelle elle est couverte par une forêt très claire. L'herbe y pousse en assez grande abondance. Il y en a de deux espèces, l'herbe articulée bleue et un seigle sauvage; ce sont là les deux espèces d'herbes qui prédominent. Bien qu'il ne soit pas très familier avec ces herbes, il a compris d'après les explications du Professeur Macoun qu'elles étaient d'excellentes herbes de prairie et qu'elles faisaient un excellent fourrage.

M. McInnes laissa Norway House dans la seconde semaine de juin, fit le circuit et revint au Pas le 6 septembre, de sorte qu'il fût là en juin, juillet et août. Il a vu de l'herbe qui poussait de dix-huit pouces jusqu'à deux pieds de hauteur.

Le témoin évalue la superficie de la contrée à environ 10,000 milles carrés. Il ne veut pas dire que toute cette étendue de dix mille milles carrés soit de la bonne terre, mais le bassin compris dans ce dépôt de terre glaise a une superficie d'environ dix mille milles carrés. Il est borné vers le nord par la rivière Churchill. Le témoin se trouvait environ au centre du bassin. Les Sauvages l'informèrent qu'il s'étendait au nord jusqu'au bassin de la rivière Churchill. Audelà, en allant vers le nord, on trouve du sable et du gravier au lieu de terre glaise.

En partant du Pas et en allant vers Churchill, le témoin traversa d'abord environ 140 milles de contrée ayant en sous-sol de la pierre à chaux plate du nord du Manitoba. Il marcha pendant des milles sur des coteaux de pierre à chaux presque nue, et à peine de sol.

Audelà—c'est-à-dire audessus du contour dont il avait parlé, là où la terre glaise était déposée, il y a environ 170 milles jusqu'au lac Split, probablement en droite ligne, tel que le chemin de fer est tracé, qui sont caractérisés par ces dépôts de terre glaise.

RELATIVEMENT À LA CONTRÉE PLANE.

La contrée plane dans Kéwatin, au delà de cette étendue de terre glaise est une toute autre région. Le témoin voyagea 100 milles de l'Albany à travers la contrée par le chemin de portage jusqu'à un grand lac sur la rivière Agnooski et ensuite 100 milles additionnels à travers la contrée jusqu'au lac Winisk, descendant la rivière

Winisk jusqu'à la mer, et il traversa la contrée par trois routes différentes, avec peut-être 40 ou 50 milles de terrain à l'est et à l'ouest entre chaque route, et la contrée est à peu près semblable. C'est une contrée très dénudée; c'est-à-dire que les roches archaïques ont été usées jusqu'au point de ne former qu'une surface plane. Les hauteurs sont très modérées. Les seules élévations qu'on rencontre sont d'origine glaciale. Ce sont de vieux cailloux et du vieux gravier. La région est généralement caractérisée par ces côteaux de cailloux et de gravier et par des vallées intermédiaires qui consistent en grande partie de savanes. A l'exception des vallées intermédiaires des rivières les plus considérables, il y a très peu de terre qui serait propre à l'agriculture, très peu en effet, et ceci est un des traits caractéristiques de toute la contrée que M. McInnes a traversée; c'est-à-dire des eaux supérieures des rivières Agnooski et Winisk et en descendant jusqu'à environ 150 milles de la mer. Du point spécifié, en descendant jusqu'à la mer, la région revêt de nouveau un caractère tout-à-fait différent; c'est-à-dire qu'elle forme une région primitivement recouverte depuis quelques pieds à ses bords jusqu'à 100 pieds ou d'avantage par une glaise mêlée de cailloux, de très dure glaise imperméable de cailloux, qui retient l'eau et où le drainage jusqu'à présent est d'un caractère très imparfait. Le drainage actuel de cette superficie est de date relativement récente.

Il y a une couche de glaise marine surplombant ce caillou qui contient des fossiles de mer très bien définis, et quelques coquillages aussi bien conservés que ceux qu'on trouve actuellement sur les bords de la mer. Le témoin ramassa quelques-uns de ces coquillages qui démontrent que, postérieurement à la période glaciale, cette région, jusqu'à la limite de 340 pieds, était recouverte par la mer.

UNE GRANDE RIVIÈRE DE KÉWATIN.

Le drainage actuel n'a eu depuis ce temps qu'à travailler pour sortir, sans qu'il soit devenu très parfait. On en voit un exemple dans cette rivière Winisk. Il y a un lac sous le lit supérieur de la Winisk d'où la rivière principale débouche et d'où le bras ouest coule au nord. Ils se joignent à un certain endroit, suivant le cours d'eau principal, jusqu'à 250 milles en bas, entourant une île de 250 milles de long. Il y a deux autres îles du même genre dans la rivière Winisk, l'une de 80 milles et l'autre d'à peu près 50.

C'est une assez grosse rivière. M. McInnes estime qu'elle peut avoir environ 25,000 pieds cubes par seconde. En grandeur, elle tient le milieu entre la Gatineau et l'Ottawa, pas tout à fait aussi grande que l'Ottawa, mais plus grande que la Gatineau. Par toute la région, c'est-à-dire, sur les derniers 150 milles jusqu'à la baie d'Hudson, en lui donnant le climat et le drainage convenables, cette glaise verte ferait un excellent sol. De fait, c'est tout à fait le même sol que celui qui se trouve dans le voisinage d'Ottawa, pratiquement de la glaise du même sol. Cette glaise est très imperméable et la région est extrêmement propice, excepté dans la pente modérée en descendant vers la baie, et on la rencontre en ondulation orientale et occidentale, de sorte qu'il n'y a aucun drainage excepté par les plus grandes rivières jusqu'à la baie. Il y a des petits cours d'eau qui coulent dans les côtés de la rivière, mais ils ont des tranchées très aigües et encaissées jusqu'à 80 pieds peut être, aussi élevées que la glaise de cailloux peut tenir, et ceci veut dire un angle d'environ 60 degrés, de 80 à 90 pieds de hauteur. En arrivant à la cime de ces barres, on trouve un terrain moussu, quelque fois 6 pieds de mousse. Ce n'est jamais de la tourbe, parce que le terrain n'a jamais été changé en tourbe. C'est simplement une mousse verte qui a été pressée en couches d'une couple de pieds d'épaisseur au fond des 6 ou 10 pieds, mais jamais en apparence oxydée ou carbonisée du tout; de fait n'ayant pas changée. La croissance se continue. Ce sont simplement des couches successives qui ont été pressées par des couches subséquentes au dessus, de sorte, qu'en certains endroits, l'épaisseur atteint jusqu'à dix pieds. Dans la première semaine d'août, M. McInnes se rendit à la côte de la mer et demeura là un mois. Il y avait une barrière de glace

ANNEXE No 1

quand il arriva à la baie d'Hudson, à l'embouchure de la rivière Winisk. Elle était échouée jusqu'à environ cinq milles au dehors. L'eau est très peu profonde. L'eau très peu profonde s'étend jusqu'à une distance de quatre à cinq milles, et les grosses roches apparaissent à marée haute. Quand les eaux sont basses, il y a de grands bancs de boue qui s'étendent de la rive jusqu'à une distance de quatre à cinq milles, et l'embarcation de la compagnie était obligée de faire un cercle en dehors de la baie avant de pouvoir se rendre à la côte.

AGRICULTURE.

Il n'y a pas d'herbes dans ce district moussu de la vallée de la Winisk. Une rivière de cette grandeur a quelques rives en certains endroits, d'un quart de mille peut-être, par-ci par-là, au delà de la rive actuelle de la rivière, et on y trouve de l'herbe. C'est-à-dire qu'il y a des terres de fond accidentelles, mais elles ont peu d'étendue. Le témoin ne croit pas qu'il y ait de région agricole dans l'est de ce district. Il diffère entièrement de la région dont il a déjà parlé.

Sur la rivière Nelson, on a cultivé le blé avec succès à Norway House, de même qu'au lac Cross. Naturellement, il a pu voir qu'on ne cultive plus de grain dans aucuns de ces postes aujourd'hui. Autrefois, on en sultivait et on se servait de moulins à main pour le moudre. Le témoin a vu des patates qui avaient poussé à environ 50 milles au nord du Pas. C'étaient de très belles patates, de très grosses patates, semblables à celles qui sont exposées dans les foires—énormément grosses, cultivées dans un sol relativement nouveau, et l'on en avait une grande récolte. M. McInnes n'en a pas mangé. La Nelson prend sa source à environ quarante milles des montagnes Rocheuses.

Il n'y a pas de colons dans le district de la Nelson. Cependant, les Sauvages cultivent des patates en certains endroits, même dans la partie nord de ce district, aussi au nord que Nelson House, dans la latitude approximative de 55. Le 11 juillet, quand le témoin arriva à Nelson House, les patates des Sauvages avaient des tiges d'environ onze pouces de hauteur, et étaient presque en fleur. Quand il parti, le 6 septembre, pour la Saskatchewan, au poste de la compagnie de la baie d'Hudson en cet endroit au Pas, le blé d'inde Sauvage était très bien épié, de très gros et beaux épis déjà assez mûrs pour en manger, et il n'y eut pas de gelée jusqu'au 20 septembre. Il en est certain parce qu'il demeura en cet endroit jusqu'à cette date.

Avec dix-huit heures de jour et pas de gelées pendant l'été, la végétation est rapide. Dans une région où le blé d'inde mûrit, on peut faire pousser presque tout.

M. McInnes fit remarquer au comité qu'il y a une grande étendue de terres très marécageuses tout près de la rivière Saskatchewan depuis ce côté-ci de Prince-Albert jusqu'à l'embouchure de la rivière. Ceci est tellement le cas que, pendant longtemps, on crut qu'il serait impossible de construire un chemin de fer jusqu'au Pas pour cette raison. En descendant cette partie de la contrée, l'idée se présenta à M. McInnes que la seule chose qui pouvait avoir empêché la Saskatchewan de drainer cette superficie était l'existence, à l'embouchure de la Saskatchewan, de ce qu'on appelle les "Grands Rapides" ayant une pente de 100 pieds. Cette pente mesure environ 3½ milles de longueur, et M. McInnes suggère qu'on pourrait faire disparaître ces marais en suivant le rocher, augmentant par là-même la vitesse de la rivière, abaissant le niveau de la Saskatchewan et drainant cette région marécageuse. Cela rendrait possible la culture d'une énorme quantité de mille milles carrés d'aussi belle terre qu'on puisse jamais en trouver. C'est tout de la terre d'alluvion de la meilleure qualité.

FORÊTS.

La partie ouest de Kéwatin a évidemment, d'après tous les rapports, été une région généralement bien boisée, mais malheureusement, le feu a détruit presque tout le bois, et ces feux se sont répétés à diverses reprises, de sorte qu'aujourd'hui, les

seules régions de bon bois que le témoin connaisse sont situées au nord du lac Moose, à l'ouest du lac Clearwater et entre les lacs Cormorant et Yarnstone. Il fit plusieurs fois des intersections dans cette région, et trouva de l'épinette blanche, le plus gros arbre qu'il trouva mesurait 30 pouces de diamètre. C'était le plus gros arbre. Il croit que la plus grande partie de ces arbres feraient des billots de 14 pieds parce qu'ils poussent serrés, et c'est une véritable limite à bois d'épinette blanche. Il y en a beaucoup qui mesurent de 10 à 23 pouces. C'est une région d'environ six milles de longueur sur deux ou trois milles de largeur, et en la traversant, on rencontre des parties marécageuses. Il y fit des intersections arrivant à un quart de mille de gros arbres et peut-être alors à un demi-mille de terre marécageuse avec de l'épinette noire et un demi-mille de bons arbres justement en travers. Au nord de cet endroit, on rencontre seulement quelques étendues isolées de bois ayant échappé au feu. Sur les îles et les lacs, on trouve d'assez bon bois, de même que sur quelques petites péninsules qui sont entièrement interceptées; autrement, tout a été brûlé.

A Nelson-House, afin de pouvoir construire quelque bâtisse, il leur fallait monter dans la rivière environ dix milles et choisir un arbre par-ci par-là avant qu'ils en eussent assez pour bâtir une maison. Il y a beaucoup de bois qui serait propre à faire du bois de pulpe. L'épinette noire qui mesure 8, 9 et 10 pouces couvre réellement tout le terrain. Quand elle a atteint une croissance de trente à quarante années, elle augmente en grosseur de cinq ou six pouces, mais c'est une curieuse sorte de bois. La croissance annuelle est très faible. Ce bois est d'un grain très serré, et ferait d'excellent bois. Il produirait plus de fibre que le bois ordinaire.

Il y a eu beaucoup de feux dans ces endroits. Le bois qui pourrait être d'assez bonne grosseur pour en faire des madriers et des planches dont on se sert pour les bâtisses est limité à quelques rares milles. Les prêtres missionnaires à Albany vont à l'église à l'embouchure de la Winisk, et l'église est construite avec du bois qu'ils ont scié à même les arbres coupés quelques milles en haut de la rivière. Comme de raison, dans les parties marécageuses, tout n'est qu'épinette noire et pruche, ordinairement de petite dimension, de 6 à 8 pouces. Une très grande quantité de ce bois pourrait servir à faire du bois de pulpe et sur les côteaux plus secs de roches et de gravier, on trouve le bouleau blanc et le peuplier, mais ils n'ont aucune valeur commerciale. La limite nord du pin blanc se trouve tout près de la rivière Albany. On atteint la limite nord de l'épinette au lac Winisk.

PÊCHERIES ET GIBIER.

Il y a abondance de très bon poisson blanc dans tous les lacs de cette région. Les lacs qui sont situés à une distance convenable de la Saskatchewan ont déjà été pêchés pour le commerce. C'est une chose extraordinaire de voir jusqu'à quelle distance on a pu transporter ce poisson. Pendant la saison d'hiver, on le transporte à cent milles. Il y a deux sociétés qui font la pêche. L'une a son centre d'affaires à Winnipegosis, et l'autre à West-Selkirk. L'une d'elles se nomme la Compagnie de poisson de la Puissance, et l'autre, d'après ce qu'il croit, la Compagnie de poisson du Nord-Ouest. Toutes deux possèdent des privilèges du gouvernement de la Puissance, et ils pêchent en vertu de licences, ces eaux étant situées en dehors de Manitoba et du territoire des nouvelles provinces qui n'a pas encore été assigné à une autre province.

Ces sociétés espèrent que le nouveau chemin de fer se rendra jusqu'au Pas cet hiver, et l'une d'elles fait beaucoup de préparatifs dans les lacs près du Pas, espérant pouvoir expédier leur poisson par voie de chemin de fer, mais jusqu'à présent elles ont déjà pêché ces lacs et transporté leur poisson dans l'hiver jusqu'à Winnipegosis et à travers du lac Cedar, distance d'au delà de 100 milles. Elles expédient leur poisson à Chicago. Les principales espèces de poisson sont le poisson blanc et la truite des lacs.

Il y a quantité d'autres lacs dans cette région qui contiennent des poissons de valeur semblable à ceux que le témoin a nommés; par exemple, le lac Split qui a

ANNEXE No 1

environ 30 milles de longueur par trois ou huit de largeur. Si cette région était traversée par des chemins de fer, il y aurait un gros trafic dans l'exploitation des pêcheries, parce que l'esturgeon a de la valeur. On trouverait l'esturgeon dans la Nelson inférieure et dans une partie de la Churchill. Les sociétés mirent des steamers sur ces diverses expansions de la Nelson, de manière qu'on pouvait se rendre jusqu'à quelques milles du lac Split, et expédièrent de la sorte leur poisson sur les marchés. On construisit des tramways à tous les portages. La chose marcha pendant une couple d'étés, mais on trouva que la distance était trop grande et que ça ne payait pas.

Les plus grands lacs ont du très bon poisson blanc et de l'esturgeon. La partie supérieure du lac Adawadskit est surtout particulièrement remplie de saumon. Au moment de s'en aller, le parti de M. McInnes se trouva à court de lard et s'arrêta pendant une journée pour se procurer des provisions. Durant la pêche d'une nuit, les sauvages prirent une si grande quantité d'esturgeons qu'ils en eurent assez pour se nourrir pendant 150 milles jusqu'au poste de la baie d'Hudson. Un des esturgeons mesurait trois pieds de longueur.

A l'embouchure de la Winisk, les sauvages prenaient de la truite de ruisseau et du poisson blanc en grand nombre. De fait, les sauvages de cette région intérieure vivent de poisson. Ils en fument et en font sécher une certaine quantité, et tard dans l'automne, ils les prennent avant que les plus grands lacs soient gelés, quand la température est assez basse pour geler le poisson. Ils en prennent assez pour leur provision d'hiver. Le poisson gelé s'envoie à Chicago. Ce n'est que l'hiver qu'on fait ce commerce. On pêche dans les lacs les plus proches pendant tout l'été, et on n'atteint les lacs les plus éloignés que pendant l'hiver. Les sociétés ont de grandes glacières et de bons réfrigérateurs pour le commerce d'été. Sur ces lacs, elles paient d'ordinaire une moyenne d'environ quatre cents par poisson, ou environ deux cents la livre. Les sauvages prennent le poisson et le vendent aux sociétés, mais ils se sont plaints quelquefois de ce que les sociétés y allaient. Les sociétés n'empêchent pas les sauvages de prendre du poisson pour leur propre usage, mais elles prétendent qu'un sauvage ne peut vendre à personne qu'aux sociétés ayant des baux. Les sociétés sont bien aises d'avoir le poisson. Les sociétés font leurs propres marchés avec les sauvages.

Quant aux pêcheries de la baie d'Hudson, le témoin pourrait seulement dire qu'à l'embouchure de la Winisk, on prenait exclusivement du poisson de rivière—de la truite de ruisseau et du poisson blanc. Il y avait beaucoup de marsouins près de l'embouchure de ce cours d'eau, mais il n'a pas vu d'autres poissons. Il ne croit pas qu'il y ait du saumon sur la côte ouest de la baie.

Il y avait une abondance assez grande de canards. Les oies sauvages ne font pas leurs nids dans cette région intérieure. Elles vont plus bas, le long de la côte. Le témoin sait, par les descriptions qu'on lui a données, qu'il y a un grand nombre de lagunes tout près de la côte, le long de la côte ouest, où les canards et les oies couvent en myriades innombrables. Les oies sauvages se nourrissent de toute espèce de petits crustacés, de dytiques et de crabes et de plusieurs graines de plantes aquatiques, autres que le riz sauvage. Il se rappelait avoir tué des canards sauvages ordinaires dans cette région et leurs gésiers étaient remplis de petites coquilles de bivalves d'environ la grosseur de son ongle. A proprement parler, les oies ne se nourrissent pas de poisson, ni les canards sauvages ordinaires; cependant ils mangent des crustacés.

MINÉRAUX.

M. McInnes expliqua que les quarante milles de pierre à chaux dont il avait parlé comme les ayant vus au nord de la Saskatchewan forment une excellente pierre pour les besoins de la construction. Elle contient une grande proportion de magnésie, peut-être 45 pour 100. Elle se trouve en lits réguliers et peut être extraite en épaisseur d'un à six pieds et en blocs d'aucune grandeur.

Il n'y a que deux rangées de ce qui est connu sous le nom de rochers de Kéwatin. Ce sont les rochers aurifères de l'Ontario occidental. Le témoin n'a pas trouvé de

minéraux en quantité commerciale. Il a trouvé des indices de cuivre rouge au lac File. Au lac Cross, il y a une étendue de ces rochers Kéwatin intersectés par un granit d'intrusion du même caractère que le photogène de l'Ontario occidental, lesquels sont presque toujours aurifères, mais rien n'y a été trouvé. La pierre à chaux paraît d'excellent matériel pour bâtir. Il y a quelques granits d'intrusion sur la rivière Grassy de bonne texture et de belle couleur rouge qui feraient de très belle pierre pour les monuments, les ornements de bâtisses, etc., et qui pourraient s'extraire très facilement. On trouve ces pierres le long du chemin de fer projeté.

Il est impossible qu'on trouve du charbon en cet endroit. Les roches sont au-dessous de la zone de la houille.

Un individu du Pas a découvert du pétrole à une petite distance du Pas, sur la montagne du Pas. Le témoin a vu de l'ardoise bitumineuse qui était tellement imprégnée de bitume que quand on l'a soumise à un professeur de Manitoba, il était d'opinion qu'elle était assez riche pour l'extraire dans un but de commerce. Toutefois, ceci est au sud de la Saskatchewan, et c'est une formation toute de surface qui ne s'étend pas du tout au nord.

Un fait que le témoin semble considérer être d'un intérêt tout particulier fût sa découverte sur la partie supérieure de la rivière Winish, d'une grande étendue de ce qu'on appelle roc norite. C'est le roc où se trouve le nickel de Sudbury. C'est un roc tout particulier. M. McInnes en examina des échantillons à l'aide du microscope, et on ne peut dire la différence entre l'un et l'autre ; ceci le porte à croire qu'il est possible qu'il y ait aussi du nickel en cet endroit, mais il n'en a pas trouvé, bien qu'il ait cherché autant qu'il pouvait le faire. Mais il n'avait pas grand temps à sa disposition et était trop loin. Il y a deux ou trois étendues de ces rochers Kéwatin apparaissant découvertes dans le système Laurentien, mais M. McInnes n'y a pas trouvé de minéraux en quantités économiques. Près de la rivière Eadmet, un tributaire de l'Albany, il a vu des cristaux de mica dans le granit, mesurant deux pouces et demi de diamètre. Sans doute, ils ne sont pas assez gros pour être de quelque valeur, mais cela fait voir qu'il est possible qu'on trouve quelque chose de mieux.

Quand M. O'Sullivan mentionna les pierres à chaux des parties inférieures de ces rivières, il voulait parler des pierres à chaux du bassin de la baie d'Hudson qui s'étendent probablement jusqu'à quarante ou cinquante milles en haut des rivières. Il y a un tout autre bassin sur l'autre côté, la terre mitoyenne étant archaïque, et s'il a jamais été découvert de pierre à chaux, ce dont il y a preuve maintenant, il faut que la pierre à chaux ait été complètement usée ; cette pierre à chaux pourrait fournir du matériel pour bâtir.

CLIMAT.

M. McInnes dit qu'il ne pouvait très exactement indiquer la ligne isotherme dans cette partie de la région qu'il avait explorée l'an dernier, mais il pouvait dire que cette région est en moyenne de quatre à cinq degrés de température plus élevée, pendant les mois d'été, que les endroits situés plus à l'ouest dans la même latitude. Il considère que la ligne isotherme qui passerait par la partie nord de la région dont il a parlé descendrait aussi loin que la côte nord du lac Supérieur, ce qui ferait une très grande distance au sud. Il avait pris des notes pendant tout l'été de la température dans cette région occidentale, et il avait un sommaire des notes prises pendant les étés précédents.

Il fut plus ou moins surpris de voir jusqu'à quel point la chaleur se faisait sentir le soir. Il gardait un état des degrés du thermomètre le matin, le midi et à six heures le soir, et découvrit que les températures de six heures était presque aussi chaudes que celles de midi. La région a une très longue journée en été. Dans ces altitudes élevées, le jour est bien plus long et le temps d'augmentation proportionnellement plus long. En juin, on a environ dix-huit heures de jour.

ANNEXE No 1

Pour ce qui se rapporte au district où il a déjà dit qu'il avait trouvé 170 milles de terre arable, il n'y eût point de gelées pendant le reste de juin, ou en juillet et pas de gelée pendant le mois d'août, excepté une fois, le 29 août, s'il se rappelle bien, où le thermomètre descendit jusqu'à la marque de la gelée. Il n'y eût pas de gelée assez forte dans la vallée de la rivière où il était pour nuire en aucune manière à la végétation. Il remarqua quand il partit pour la Saskatchewan qu'il y avait un haut coteau sur lequel demeuraient un grand nombre de colons métis. Il arriva à cet endroit le 6 septembre et remarqua que sur le haut des coteaux où on avait semé des patates que les tiges avaient été noircies par la gelée, mais en bas, dans les vallées, les patates du jardin du poste de la baie d'Hudson n'avaient pas souffert du tout. Il croit que cette gelée se fit sentir le 29 août.

Le témoin avait souvent voyagé par le chemin de fer Pacifique Canadien entre le lac Nipissing et Port-Arthur, et la région qu'il avait traversée du Pas en allant vers l'est, était bien supérieure à celle du nord du lac Supérieur.

ÉTABLISSEMENTS.

Il y a quelques métis et sauvages établis au Pas, il y a aussi les deux postes de la baie d'Hudson dont il a parlé. A part cela, il n'y a pas de colons dans le Kéwatin occidental, seulement des Sauvages nomades. Il y a, sans doute, un grand nombre de Sauvages dans cette région.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Le chemin de fer projeté à travers le Pas se trouverait à passer dans 170 milles d'assez bonne terre, et naturellement il y a des étendues de marécages.

La route projetée ne se trouve pas à passer tout à fait au centre de la contrée fertile qui a été décrite, un petit peu au sud du centre, mais presque entièrement à travers. Il lui faudrait de toute nécessité traverser le coteau de pierre à chaux dont il a parlé. Il faut aller à environ 40 milles avant de se séparer de la pierre à chaux. Le chemin de fer n'éviterait pas la pierre à chaux en divergeant vers le nord ou le sud. La région est très plane, ayant des ondulations très modérées. La construction d'un chemin de fer n'y présente aucune difficulté. Près de la Saskatchewan et du lac Split, il y a une déclivité graduelle de, peut-être, 280 pieds en tout. C'est la différence de niveau entre les deux points; mais il n'y a pas d'endroit intermédiaire entre les deux qui soit plus bas que 180 pieds audessus du niveau. En général, la région est très plane.

A une question de l'honorable M. Power, le témoin dit qu'il n'était pas bien certain de l'origine du mot Pas. Son impression est que cela veut dire le seuil, le pas de porte, en ce sens que c'est la porte ou le seuil de la région. C'est un des plus anciens postes établis par les vieilles compagnies françaises. Elles en ont établi un à cet endroit et un autre au lac des Cèdres avant que la Compagnie de la Baie d'Hudson y fût. Ce furent les français qui donnèrent le nom à la place.

La distance du Pas au lac Fendu est d'environ 250 milles, et du Pas à Fort-Churchill, environ 480 milles, ou à peu près.

Quant à la suggestion de faire sauter le lit de rochers à l'embouchure de la Saskatchewan, on demanda à M. McInnes si cela nuirait à la navigation de la rivière. Il répondit qu'il y a quelques vaisseaux à vapeur sur la rivière, mais que si sa recommandation était mise à effet, cela améliorerait la navigation, parce que l'eau se trouverait réduite à un seul chenal. En faisant cette amélioration, on pourrait construire un chemin de fer au bas de la vallée; tandis qu'à présent il faudrait passer à quelque distance en arrière parce que la région est très marécageuse.

TEMOIGNAGE D'HENRY ANTHONY CONROY, DU MINISTERE DES AFFAIRES DES SAUVAGES, INSPECTEUR EN VERTU DU TRAITE NUMERO HUIT, ENTENDU DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 25 FEVRIER 1907.

M. Conroy dit qu'il avait voyagé tous les ans dans cette contrée septentrionale pendant environ huit ou neuf ans. Il part des environs de la rivière Athabaska, d'Athabaska-Landing, qui est situé à environ 100 milles d'Edmonton et monte la rivière Petits Esclaves, visitant ensuite toutes les réserves des Sauvages dans le district sous traité.

TERRES AGRICOLES.

M. Conroy dit que les rives de la Petite rivière aux Esclaves sont plus planes que celles de la rivière Athabaska. Elles ne sont pas élevées. A partir, disons, de la rivière Moose, il y a quelque bonne terre agricole, quelque contrée ouverte. De fait, d'après l'opinion du témoin, quand tout le bois aura été coupé, cette région deviendra toute propre pour l'agriculture. Lorsqu'on arrive au bout sud-est du Petit lac à l'Esclave, la région des alentours jusqu'à la vallée des coteaux de la Swan, est une belle contrée dont quelques endroits sont très boisés, tandis que d'autres sont ouverts. M. Conroy y passa l'automne dernier. Il y a de la prairie et de l'herbe magnifique. La plus belle herbe du monde pousse là, tige bleue, atteignant parfois jusqu'à six ou sept pieds de hauteur. Il passa en voiture, l'automne dernier, à travers des centaines d'acres d'herbe qui mesurait au moins six pieds de hauteur dans la plupart des endroits. Cette herbe a un fond régulier de rivière, et les coteaux de la Swan sont en arrière à environ douze milles du lac. Tout le bassin autour du lac est une contrée magnifique d'après l'opinion du témoin.

LA RÉGION DE L'HERBE BLEUE.

L'herbe bleue pousse sur les hautes terres—articulation bleue, comme on l'appelle. Elle ne pousse pas dans les marécages. C'est de la très bonne herbe. Elle ne croît pas d'ordinaire dans les terres humides. On trouve de la terre dans cette région où il n'y a pas de gazon. On peut enlever tout le gazon, et l'on peut avoir du foin en aussi grande abondance que possible. Le témoin ne serait pas surpris d'entendre dire qu'on peut récolter quatre tonnes de foin par acre, d'après ce qu'il a vu de la terre. Cette herbe sèche debout en certains endroits, mais la grande difficulté est que, d'année en année, elle se détruit et qu'il pousse d'autre herbe entre, de sorte qu'on ne peut la couper très rase si l'on veut, parce qu'il y a du vieux foin au fond. Dans les endroits où quelques uns des pionniers font du foin, ils brûlent cette partie-là, et au printemps, l'herbe pousse claire et l'on peut la couper avec des faucheuses. Il y a beaucoup de contrée ouverte dans ce district, toute située dans les environs du côté sud du Petit lac des Esclaves.

Après être arrivé à environ 40 milles au nord du Petit lac des Esclaves, entre ce lac et le lac du Poisson Blanc, environ 44 ou 45 milles, on rencontre 20 milles de région de prairie roulante qui semblait avoir autrefois avoir été brûlée, et comme si le bois de peuplier eut été brûlé. La nourriture qui se trouve dans l'herbe en touffes est excellente, et tous les coteaux vont en pente vers le sud. Dans l'opinion du témoin, c'est un des plus beaux morceaux de terre agricole de ce district.

Le lac à l'Esturgeon est situé à environ 110 milles au sud-ouest du lac Poisson Blanc où il y a une large bordure de terrain bas. Dans les hautes eaux, M. Conroy

ANNEXE No 1

l'a vu couverte d'eau, mais pendant ces quatre ou cinq dernières années l'eau a été basse dans cette région, et ces bas terrains se sont recouverts de foin. Ça n'est pas de l'herbe bleue articulée, ni de l'herbe en touffes; c'est une autre espèce de foin. Le témoin ne peut dire de quel nom on l'appelle, mais après qu'elle est coupée, ça fait du bon foin, qui atteint une hauteur d'à peu près deux pieds et pousse aussi dru qu'il peut pousser dans cette région. Il y a une réserve de sauvages, à ce bout du lac, de quelques 9,000 acres, et une petite rivière, appelée Sucker, qui la traverse. Sur les rives de ce cours d'eau, les sauvages peuvent faire pousser n'importe quoi. Le témoin y a vu les plus belles patates et les plus beaux légumes du monde.

Un peu plus au sud, et à l'ouest, se trouve la région de la rivière Prairie, et c'est la plus belle partie des Territoires du Nord-Ouest que M. Conroy ait vue. Cette région est en partie ouverte, la plus petite partie pour quelques milles, avec de jolies collines boisées d'épinettes et de peupliers. Mais, la plus grande partie est plane et ouverte. Il n'y pousse pas d'herbe en touffes. C'est l'herbe bleue de la contrée, et l'amoncellement causé par la poussée s'élève jusqu'au sommet. Le témoin n'a jamais été bien loin dans cette direction, seulement quelques milles, mais d'après les informations qu'il a pu avoir des sauvages et des pionniers de l'endroit, elle court assez loin au sud des lieux où il n'avait pas été.

Il y a deux agences de sauvages sur le Petit lac des Esclaves. On y récolte des patates, des légumes, de l'orge, de l'avoine, et on y cultive le blé. Ce district se trouverait environ dans la 65e parallèle de latitude.

Au lac l'Esturgeon, il y a une réserve sauvage, bien qu'elle ne soit pas encore arpentée. Les sauvages refusèrent de la laisser arpenter, il y a deux ou trois ans, mais ils désireraient beaucoup la voir arpenter maintenant. Il y aura environ seize mille acres qui reviendront aux sauvages autour de ce lac. La région est une bonne région agricole, une bonne région pour l'élevage; tout plein d'eau et de bon foin.

Depuis le lac à l'Esturgeon et la rivière Prairie, en allant vers la rivière Little Smoky, après être sorti de la vallée de la rivière Prairie, il y a un coteau de bois qui n'est pas bon à grand chose, ce sont de petite brussailles, et le témoin pense que le terrain est froid. Le terrain a l'air d'être formé de terre glaise blanche. S'il est humide, c'est un terrain tourbeux. Le bois sur ce coteau s'étend depuis la vallée de la rivière Prairie au sud. Après avoir passé cet endroit, on arrive de nouveau dans une section de basse contrée, dont quelques parties sont couvertes, avec une petite rivière connue sous différents noms, qui coule du nord-est à l'ouest. Le témoin a vu de superbe herbe bleue articulée qui poussait dans cette région.

LA RÉGION DE LA RIVIÈRE LA PAIX.

Entre la rivière Little Smoky et le lac des Petits Esclaves, la contrée est ouverte. Le long des rives de la Little Smoky, l'épinette pousse très grosse, plus grosse qu'aucun autre bois jusqu'à ce que l'on arrive à la rivière à la Paix.

Sur les rives de la rivière Smoky, le bois est grand. Les rives de ce cours d'eau sont à sept ou huit cent pieds au-dessus du lit de la rivière. Les côtes de la rivière la Paix ont une hauteur de mille pieds, et cette partie de la Smoky n'est pas très éloignée de la rivière à la Paix. Les côtes de la rivière Smoky vont par rangées. On traverse de cent à cent cinquante pieds sur un terrain planche, puis on descend une côte et on trouve une autre côte. Ainsi, l'on descend d'une côte à l'autre jusqu'à ce qu'on arrive au lit de la rivière. C'est une région favorable pour la construction des routes. Le sol est bon. Il n'y a pas de roches dans cette région. La côte la plus élevée se trouverait probablement à un mille et demi, peut-être davantage, de la rivière.

Quand on est arrivé au district de la rivière la Paix, par la route suivie par M. Conroy, l'attitude est très prononcée, probablement plus qu'à Edmonton. Il y a certainement plus de 1,000 pieds du haut de ces terrasses jusqu'au lit de la rivière—des bancs terribles—En autant que le témoin a pu en juger, la contrée est très belle.

L'herbe à touffes pousse tout le long du côté nord jusqu'à la rivière Hayes. Les informations qu'il a eues viennent des sauvages et des métis, et ils disent que l'herbe à touffes pousse partout sur la route. A peu de distance, après avoir rencontré la rivière la Paix, on atteint Dunvegan. Du côté sud de cet endroit se trouve la région de la rivière Spirit que le témoin a déjà décrite.

La région au nord de Dunvegan, tout le long de la rivière est, dans l'opinion de M. Conroy, propre à l'agriculture des deux côtés et sur une certaine distance en arrière. Naturellement, il faut aller sur les hauteurs des bancs pour trouver de la terre. Il pousse de belle herbe à buffle dans le district au nord de Dunvegan jusqu'à la traverse de la rivière à la Paix.

Le long de la Rivière la Paix, près de la traverse de la Rivière la Paix, on trouve presque partout une rangée de bois, mais elle n'est pas très profonde. Pour ce qui se rapporte à la région s'étendant de Dunvegan jusqu'à St. John, un homme pourrait la traverser en peu de temps s'il y avait une route. Les collines des Rocheuses commencent très près d'Hudson's Hope.

TÉMOIGNAGE DE M. MACOUN.

Le témoin déclara d'une manière emphatique qu'il était d'opinion qu'il y avait une grande étendue de bonne terre agricole sur la Rivière la Paix. En tant qu'il peut savoir et considérant toute cette région, il y a autant de terre agricole propre à la colonisation qu'il y en a de colonisée à l'heure qu'il est à l'ouest de Winnipeg.

En réponse à diverses questions, le témoin dit que cette région était la même que celle dont M. Macoun avait parlé d'une manière désavantageuse devant le comité d'agriculture de la Chambre des Communes, il y a deux ans. Le témoin dit qu'il différerait entièrement d'opinion avec M. Macoun. Il était dans la même région en même temps que lui. M. Conroy dit qu'il pense que M. Macoun a reçu des informations erronées.

Hon. M. PERLEY.—Il parle d'après sa propre connaissance.

M. CONROY.—Il n'avait pas de connaissances exactes. J'ai passé dans cette région le même printemps, et il arriva que ce fût un printemps très pluvieux. Le cultivateur dont il parle n'avait rien semé avant le 20 mai. J'en puis faire serment. De fait, il lui fut impossible de semer avant le 6 juin. Il gela cette année-là, et il n'a jamais gelé depuis. Les anciens résidents de l'endroit ne sont pas anxieux de voir arriver de nouveaux colons, et ils disent aux gens que la contrée ne vaut rien. C'est ce qu'ils ont dit à M. Macoun. Toute la contrée leur appartient. Il y a un homme qui récolte de 2,000 à 3,000 minots de blé par année, recevant \$1 et même jusqu'à \$1.75 par minot de la Compagnie de la Baie d'Hudson, et naturellement il ne désire pas que personne vienne et lui fasse concurrence.

Hon. M. FERGUSON.—M. Macoun dit qu'on y endure beaucoup de misère?

M. CONROY.—“Ceci est dans une région où l'altitude est considérable. Il y a de la misère à endurer dans chaque partie de la contrée. Elle se trouve près de la surface à cet endroit particulier, mais je pourrais vous conduire à un endroit près d'Ottawa où vous trouveriez de la misère du même genre sur la surface. Cette misère va probablement jusqu'à deux ou trois milles plus loin et va très au fond.”

“Jusqu'à quel point au nord d'Edmonton?”

“Environ 700 milles par la piste, ou environ 350 à 400 milles en ligne directe. Il faut suivre un chemin détourné afin d'atteindre les différentes réserves. Cela se trouve à environ 5 degrés de latitude nord d'Edmonton. La rivière s'élargit quand on va à l'est et au nord.”

Continuant son témoignage, M. Conroy dit que, depuis Vermilion en gagnant vers le nord-est, on sort de la contrée agricole, mais au-dessous de cet endroit, on pourrait faire une contrée agricole. Il n'y a pas de colons.

Le long de la rivière Clearwater, il y a d'assez bonnes régions—de très bonnes régions au point de vue agricole.

ANNEXE No 1

Le PRÉSIDENT.—“ Relativement à toute la partie de cette contrée de la rivière le Paix, vous devriez être en état de dire si la région est propre à l'agriculture ou non. Dans votre opinion, cette contrée est-elle bonne pour l'agriculture? ”

M. CONROY.—“ Oui. Je crois qu'elle aussi bonne qu'aucune autre terre colonisée. Ainsi que je vous l'ai déjà dit, il y a autant de terre là demandant à être colonisée qu'il y en a de colonisée à l'ouest de Winnipeg ”.

LE DISTRICT SEPTENTRIONAL.

M. Conroy fit remarquer qu'il était allé au Fort-Providence, à la mission, il y a cinq ans. Ils ont une magnifique ferme à environ 62.30 de latitude et M. Conroy vit de belles récoltes de blé, d'avoine, d'orge et de pois. Il en partit le 28 juillet; leur orge était prête à être coupée, et ils la coupaient. L'avoine et le blé devaient être prêts à être coupés dans une couple de jours d'après les apparences, et le prêtre lui dit plus tard que leur grain devait être coupé sans un brin de gelée. Le 28 juillet est une date très précoce pour faire les récoltes, mais on ne le croirait pas là-bas. Il y a beaucoup de soleil. On peut rester debout toute la nuit et lire. L'altitude est peu considérable et l'on peut voir la réflexion du coucher et du lever du soleil. Le témoin n'était pas assez au nord pour voir le soleil de minuit. Toutes les espèces de fruits sauvages poussent dans cette région, mais les pommes n'y poussent pas. Le témoin trouva de belles fraises au Fort-Providence; il y avait aussi des framboises, des bluets et des canneberges. L'endroit le plus au nord où le témoin ait vu des pommes fût à Edmonton. Elles pourraient croître plus au nord.

FORÊTS.

En bas de la rivière Athabaska, entre Athabaska-Landing et la jonction de la Petite-Rivière-aux-Esclaves, les rives de la rivière sont bordées de bois sur une largeur d'environ un demi-mille à deux milles. Le témoin ne croit pas qu'il y en ait davantage. L'épinette est assez grosse dans certains districts—bonne à faire des billots, et presque toute bonne à faire des traverses et du petit bois de construction. Il y avait d'assez grosse épinette pour cette région, mesurant trois pieds de diamètre au tronc. Il y a une réserve sauvage le long de la Petite-Rivière-aux-Esclaves, et une partie de cette réserve a un bon bois. Les sauvages possèdent le plus beau lot de bois sur le Petit-Lac-aux-Esclaves comme réserve; l'épinette est grosse, et il y a une sorte de peuplier qu'ils appellent le peuplier à écorce noire, qui y pousse très gros. Le témoin en a vu qui avaient de deux à trois pieds de diamètre. Ce peuplier pousse très gros et atteint quelquefois cinquante à soixante pieds de hauteur sur les terres basses. Le côté nord du Petit-Lac-des-Esclaves est couvert d'une pousse assez touffue de peupliers de seconde croissance, de quelques épinettes, mais pas en bien grande abondance, et le peuplier n'est pas très gros, mesurant probablement de neuf à douze pouces tout ensemble, et il pousse très élancé et très haut. Ce bois est très long, avec quelques branches au bout, et les arbres poussent serrés tout le long du côté nord du Lac-aux-Petits-Esclaves.

En revenant à environ mi-chemin entre le Petit lac des Esclaves et le lac du Poisson-Blanc on arrive à une zone boisée allant du premier endroit au la cdu Poisson-Blanc où il y a quelques épinettes et beaucoup de peupliers. Le témoin y a vu des billots d'épinette mesurant deux pieds de diamètre; il en a vu une grande quantité dans cette partie de la région.

Après avoir laissé la vallée de la rivière Prairie pour traverser à la rivière Little-Smoky, on ne rencontre du bois qu'en arrivant à la rivière Little-Smoky. A environ neuf milles de largeur de la Smoky, il y a une rangée de bois d'à peu près 25 ou 30 milles de longueur, suivant les informations que le témoin a eues des sauvages, par une largeur de huit à neuf milles en tout, consistant principalement en épinettes et peuplier à écorce noire.

La région qui se trouve à l'ouest du lac à l'Esturgeon, entre ce lac et la Big-Smoky, est en certaines parties composée de savanes, mais il y a beaucoup de bonne terre et de très bon bois, de même que le long des rives de la Big-Smoky, on trouve d'excellente épinette.

M. Conroy n'y a jamais été, mais les sauvages lui dirent que, du côté est de la Smoky, il y a une grande limite de bois. La plus grande partie est de l'épinette, et sur les terres basses, de la pruche, de sorte qu'il y a toute une étendue de bois le long de la Big Smoky.

Après avoir laissé la prairie de Puskopee, en allant vers l'est, on ne rencontre aucune contrée ouverte, mais il y a une région boisée jusqu'à la rivière Pine. Les rives de la Pine sont très élevées, plus élevées que celles de la Smoky. Le témoin croit qu'elles sont aussi élevées que celles de la rivière la Paix. Elles commencent au loin en arrière, et le bois tout le long des rives escarpées est très haut. La rangée d'arbres lui a semblé être plus large en cet endroit que partout ailleurs, ayant entre six et sept milles de largeur dans la partie qu'il visita lui-même. Elle passe à travers par un côteau dénudé à l'endroit où elle arriv eà la rivière la Paix.

Les arbres sont au sud. Du côté sud de Saint-Jean, dans la Colombie-Anglaise, entre cet endroit et la rivière la Paix, la région n'est pas très bonne. Elle est très élevée. On y trouve du bois, mais pas en quantités suffisantes pour les besoins domestiques; de simples broussailles. Sur les côtés des rives, cela pourrait servir à quelque chose.

Le témoin s'était rendu jusqu'à 13 ou 14 milles de Dunvegan sur la rivière la Paix, et y avait trouvé d'assez gros bois. Il y a des bocages dans cette région où un homme pourrait se servir d'une faucheuse tant les arbres sont éloignés les uns des autres. On croirait qu'ils ont été plantés.

Le témoin n'était jamais allé dans la région au sud du lac Athabaska, mais en autant qu'il a pu voir, elle paraissait être bien boisée. Il était allé à l'est du lac Athabaska, aussi loin que Fort à la Corne. Tout le long de la rivière, il y a de bon bois, en descendant la rivière des Grands Esclaves.

Sur les niveaux inférieurs de l'Athabaska jusqu'au lac Athabaska, il y a du gros bois tout le long. Le témoin ne sait pas ce qu'il y a en arrière de la rangée de bois, mais il croit que la région est tant soit peu couverte de savanes. C'est ce que les sauvages lui ont dit. Il était monté dans la rivière tous les ans en bateau depuis huit ans. Prenant la région dans son ensemble, il y a beaucoup de bois propre au marché. Toutes les rivières et les lacs pourraient fournir du bon bois. Il y a des millions de cordes d'épinette pour faire du bois de pulpe.

Il y a un magnifique pouvoir d'eau sur la rivière la Paix, et il y a quatre-vingt-dix milles de rapides sur l'Athabaska, depuis le Fort-McMurray jusqu'au portage du Pélican. Il y a tout le pouvoir d'eau désirable—des chutes énormes.

PÊCHERIES, GIBIER ET ANIMAUX À FOURRURES.

Le long de la rivière la Paix, depuis Vermillon jusqu'à ce qu'on arrive au lac Athabaska, on rencontre des rives basses et rocheuses, sans bois, mais les eaux sont remplies de poissons. On en prend une énorme quantité tous les ans. Il y a le poisson blanc, l'ombre commun, le brochet, et plusieurs autres espèces, mais pas d'esturgeon, en autant que le témoin peut savoir. A l'est du lac Athabaska, il y a des sauvages. Les sauvages dans toute cette région gagnent leur vie principalement à faire la chasse et la pêche. Les principales espèces de poisson sont la truite et le poisson blanc. Le témoin a vu de la truite qui pesait vingt livres. Ces lacs sont remplis de poisson. La truite atteint le poids de vingt-huit, trente et quarante livres. Ceci se rapporte entièrement à la "truite de poisson blanc". Il y a de la truite saumonée, de la truite de poisson blanc et une truite couleur d'arc-en-ciel dans les montagnes. Il y a une richesse incalculable dans ces lacs. Dans les eaux du nord, on trouve le poisson blanc, le hareng et la truite. La pêche ne donne lieu à aucune opération de

ANNEXE No 1

commerce. La Compagnie de la Baie-d'Hudson ne nourrit pas ses chiens avec du poisson. Le témoin croit que si l'on prenait plus de poisson dans les lacs, ce n'en serait que plus avantageux pour le poisson. Les poissons semblent se sentir plus à l'aise dès qu'on en a pris un grand nombre. Les sauvages en sèchent quelques-uns. Ils peuvent fumer un poisson de cinquante livres et le faire sécher. Un sauvage coupe son poisson en été et le fait sécher.

Les rennes vont aussi loin au nord que la latitude 60. Ils visitent le lac Atlabaska depuis des années. Ils ne vinrent pas l'an dernier et les Sauvages souffrirent de faim, mais c'est la première fois, de mémoire du plus ancien Sauvage de la localité, qu'ils ne vinrent pas aussi loin. Ils viennent en innombrables milliers. Les Sauvages se tiennent à la porte de leurs loges et les tuent quand ils passent. Ces animaux n'ont aucune frayeur.

Il y a aussi du caribou et du bœuf musqué dans cette région.

Les Sauvages et les métis informèrent M. Conroy que la région entre la rivière la Paix et la rivière sud du Grand Lac des Esclaves est une région de buffles. Il n'avait pas été lui-même à une distance de plus de trois ou quatre milles en arrière. Un homme à cheval prendrait cinq jours pour traverser cette prairie.

Les Sauvages et les métis informèrent M. Conroy que la région entre le Grand Lac des Esclaves et la rivière Hay est couverte d'herbe à buffles, à l'exception d'un peu de bois qui croît en lisière autour du Grand Lac des Esclaves. Les Sauvages résidant dans cette région l'informèrent que c'est une région ouverte, couverte d'herbe de prairie.

Au nord du Grand Lac des Esclaves, il y a un troupeau de buffles qui réside là, d'après les Sauvages, depuis cinquante ou soixante ans. Les Sauvages prétendent que l'herbe à buffle y pousse sans interruption, jusqu'à la rivière Yellow-Knife. En réponse à une question si le nombre des buffles augmentait, M. Conroy répondit qu'il ne le croyait pas. Les loups ont été très féroces depuis les cinq ou six dernières années, et les Sauvages prétendent qu'ils détruisent les jeunes. Le témoin croit qu'il y avait environ trois cent cinquante buffles. Il se procura un spécimen pour être empaillé pour le ministère de l'Agriculture, l'an dernier. Les Sauvages le lui procurèrent. Il croit que le troupeau de buffles est le seul qui existe sur le continent. Ces buffles sont très gros, beaucoup plus gros que le buffle des plaines. Un vieux Sauvage dit au témoin qu'il y a bien des années, ils avaient trouvé un troupeau de buffles entre la Liard et la rivière Hay, et qu'une fois ils en trouvèrent un troupeau à Fort-Providence et qu'ils les tuèrent tous.

Il y a eu une saison de prohibition pour le buffle depuis un grand nombre d'années. La peau du buffle que le témoin s'est procurée pour le ministère de l'Agriculture était d'une énorme grandeur, et il croit pouvoir dire que l'animal devait peser quatorze ou quinze cents livres.

Il n'est pas nécessaire de mettre la loi en force pour protéger le buffle. Les Sauvages ne les tuent pas. Ils veulent les préserver autant que possible. Ces Sauvages sont des Sauvages Cree des Bois dans la région nord, aussi loin que la soixantième parallèle, et des Chippeweyans au nord de la latitude soixante jusqu'à ce qu'on arrive au pays des Alentiens ou Esquimaux. Les Sauvages considèrent que, lorsque les buffles seront disparus, il n'y aura plus rien pour eux. Les Crees profitent des erreurs des Sauvages au sud de la Saskatchewan. Ils savent que les buffles sont tous allés au sud de la région et désirent protéger le buffle des bois. Le gouvernement donne une prime pour chaque loup qui est tué. Jusqu'ici, on en a peu tué. Les Sauvages n'aiment pas à tuer les loups, à cause de quelque superstition, mais les métis les tuent. Le témoin a vu, il y a une couple d'années, une paire de ces loups des bois. Ils étaient très gros. Ces loups ne vont jamais en bandes. On les trouve généralement en couples, mais, quelquefois on en voit trois ensemble, et c'est le plus qu'on en peut voir.

Le bœuf musqué n'est pas aussi détruit que le buffle. Il y a beaucoup de bœufs musqués dans la région. Ils sont capables de se protéger. On ne peut les suivre. Les sauvages ne peuvent aller bien loin dans la savane, et ils ne poursuivent pas le bœuf musqué bien loin. Ils les trouvent quelquefois au bout du lac Athabaska, mais ils n'en ont pas tué depuis que la saison de prohibition existe.

MINÉRAUX.

Les minéraux sont dans la région à l'est du lac Athabaska. Elle a semblé à M. Conroy être une région absolument semblable à celle du lac des Bois, la même chaîne laurentienne, une sorte de granit gris rougeâtre avec des veines de quartz blanc en travers. S'il se trouve quelque chose dans le quartz, il y en a là des quantités. Il en est de même pour l'asphalte; s'il vaut quelque chose, il y en a énormément.

On a découvert un peu d'or près de St. John's il y a deux ans, justement au-dessous de St. John's, près de Mud-Creek. Puis, il y a le sable aurifère de la rivière la Paix.

En réponse à la question s'il y avait beaucoup de charbon dans la région où il avait voyagé, M. Conroy dit qu'il y a du charbon partout, sur l'Athabaska de même que sur la rivière la Paix. Le charbon abonde. Il y a aussi du charbon et de l'or dans la région de la Liard. Le charbon est bon pour le chauffage et brûle bien.

Il y a une mine de sel à Salt-River. Le sel est aussi blanc que la neige. Ce sel se trouve juste sur la frontière nord d'Alberta.

En réponse à une question, le témoin dit qu'il avait été plusieurs fois au Fort-McMurray. Il montait l'Athabaska jusqu'à McMurray. En route, il a vu du bois, du charbon, de l'asphalte et de l'huile; c'est la meilleure région pour l'huile qu'il ait jamais vu. Les rives ne sont pas très élevées en cet endroit. Il était allé jusqu'au sommet de cette rive, et c'était tout de l'asphalte. Il ne pouvait en dire l'étendue. Il y en a des milles.

CLIMAT.

A une question de l'honorable Ross, de Middlesex, au sujet de la comparaison entre le climat de la rivière la Paix et celui d'Edmonton, M. Conroy répondit que le climat est à peu près le même. Les vents Chinook se font sentir aussi au nord que le Petit lac des Esclaves. Une fois, il voyageait dans cette région et pendant vingt et un jours dans le mois de janvier, il ne fut pas nécessaire d'endosser un habit vers le milieu du jour. Les animaux étaient tous dehors dans les champs de pâturages. Il avait été là tous les ans depuis huit ans et y était demeuré cinq hivers.

M. Conroy dit qu'il n'avait jamais été vu beaucoup de neige dans la région. Il était presque certain que les vents Chinook se faisaient sentir jusqu'au lac Athabaska.

Le témoin déclara que, pendant l'hiver, dans cette région, il n'avait pas autant souffert du froid qu'à Ottawa, et il coucha dehors toutes les nuits, quelquefois sous une tente et parfois à la belle étoile. Il voyagea une fois avec des chiens et ensuite avec des ponies, et s'en trouva bien.

Cinquante degrés au-dessous de zéro est le plus grand froid qu'il y eût vu, et encore, une fois seulement, il y a sept ans.

Règle générale, au printemps, la glace se brise sur le Grand lac des Esclaves vers le 1er juillet. La glace flotte autour de la partie septentrionale du lac pendant toute l'année. Le lac gèle de nouveau vers le 15 octobre. Le lac est libre du 1er juillet au milieu d'octobre. Dans le lac Athabaska, il pourrait y avoir une petite différence, mais peu de chose. Le témoin a vu partir la glace de l'Athabaska le 24 juin. Le lac fut probablement libre du 24 juin au 15 octobre.

Les étés sont beaux.

ÉTABLISSEMENTS.

A Athabaska-Landing, il y a un assez grand nombre de colons qui sont très à l'aise en cultivant des grains. Ils ont très bien réussi. A Vermillion, il y a un éta-

ANNEXE No 1

blissement qui date de quatorze ou quinze ans. M. Conroy dit qu'il y avait été plusieurs fois, et qu'il connaissait tous les colons de cette section. Le plus beau blé qu'il ait jamais vu, croît dans cet établissement. Il ne l'a vu qu'après qu'il eût été récolté; il était battu. Les colons y ont un moulin à cylindres, un moulin de première classe. La compagnie de la Baie-d'Hudson manufacture de la fleur pour l'envoyer au nord de Vermillion.

On peut s'y procurer tous les instruments aratoires tels que lieuses, faucheuses, rateaux-cheval, moulins à battre à vapeur aussi facilement que dans les autres endroits.

Au lac des Petits Esclaves, à environ 56 degrés de latitude nord, il y a quelques blancs, des pionniers qui s'occupent de culture depuis quatre ou cinq ans.

Ils cultivent principalement l'avoine et le blé. Le témoin a vu de magnifiques récoltes de blé pendant les deux ou trois dernières années. Ils font usage du grain pour la consommation locale. L'avoine s'y vendait \$1.50 le minot l'an dernier. La compagnie de la Baie-d'Hudson, les commerçants, les métis et les sauvages qui ont des chevaux achètent l'avoine. Il y a là un immense trafic dans le transport des provisions. C'est le débouché de la région de la rivière la Paix.

L'an dernier, les colons au lac des Petits Esclaves semèrent vers le premier avril. Les récoltes étaient finies vers le 20 août.

De la Big Smoky à travers ce qu'on appelle la région de la rivière Spirit, mais qui n'est pas une région d'une bien grande étendue, on trouve un très beau district. M. Conroy a vu de très belles moissons qui y croissent. Le blé, l'avoine, l'orge, les patates et plusieurs autres végétaux y croissent. Il y a tout un petit établissement de pionniers qui sont établis là depuis quelques années. A l'ouest de ce dernier endroit, on arrive à une autre petite prairie appelée la prairie Puskopee, où il n'y a pas encore de colons. Le pays est ouvert, et de très belle apparence. A partir de la région de la rivière Spirit, on trouve l'herbe à buffles tout le long et par toute la région.

Les colons à la rivière Spirit sont des Canadiens ou des Anglais. Il y avait un homme d'Ottawa, un M. McLeod qui y demeura deux ou trois ans. Il y a des blancs, avec leurs femmes et leurs familles, pas beaucoup, mais il y en a. Il en vient maintenant tous les ans.

Quant aux sauvages du traité n° 8, il y a environ quatre mille sauvages de traité et deux mille de non traité divisés à peu près également entre Crees et Chippewyans.

MOYENS DE COMMUNICATIONS.

La rivière la Paix, à l'endroit où on la traverse, a environ 600 ou 800 Le courant est fort. Depuis les montagnes jusqu'aux chutes, distance d'environ 600 milles, il n'y a pas d'obstacles à la navigation. En allant au nord, la rivière s'élargit. Elle est navigable du lac Athabaska aux chutes. La Compagnie de la Baie-d'Hudson fait le service avec un vapeur qui va jusqu'aux chutes et avec un autre depuis les chutes jusqu'aux montagnes Rocheuses. Il y a deux chutes distinctes; l'une d'elles a environ neuf pieds de hauteur, et l'autre environ quatorze pieds, et elles se trouvent probablement à un mille et demi de distance ou d'avantage, l'une et l'autre

Il y a beaucoup d'endroits propres au débarquement.

TEMOIGNAGE DE RICHARD S. COOK, MAIRE DE LA VILLE DE PRINCE-ALBERT, SASKATCHEWAN, ENTENDU DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 25 FEVRIER 1907.

M. Cook dit qu'il s'est occupé de culture à Prince-Albert depuis les quinze dernières années. Il a une grande ferme pour le bétail et l'industrie laitière, l'exploite avec succès et en a retiré des profits tous les ans. Prince-Albert est situé un peu au nord de la latitude 53, à quelques 48 milles plus au sud qu'Edmonton.

Le témoin dit qu'il avait beaucoup voyagé dans la région autour de Prince-Albert, principalement au nord et au nord-ouest de cette cité.

Il a été au nord de Battleford et descendu la rivière aux Castors. On connaît peu de chose de cette région. On y a toujours voyagé en canot.

Stanley-Mission est le point le plus septentrional où il soit allé, 250 milles au nord de Prince-Albert, et à peu près la même distance au nord de Battleford. La contrée dans ce district septentrional est susceptible de faire un empire par elle-même, et un riche empire. Les gens la connaissent peu à l'heure qu'il est, mais elle devra devenir excellente pour l'agriculture. Son étendue est tellement immense qu'il est une excellente contrée pour l'agriculture. La contrée est tellement immense qu'il est impossible d'en saisir les possibilités. On pourrait y voyager pendant des années et la connaître fort peu. Il y a peu de contrée ouverte, excepté dans les endroits où le feu a passé, mais probablement environ 75 pour 100 du sol de cette contrée est bon, capable d'être nettoyé et faire de la bonne terre agricole. L'étendue doit en être au moins d'à peu près 250 milles par 250 milles. Il est difficile d'en juger.

En voyageant dans la contrée, il avait examiné la région autour de Fort-Pitt, du lac aux Castors, du lac Moose et du lac Froid. A une distance considérable immédiatement en arrière de la rivière Saskatchewan, le sol est léger; ce n'est pas une très bonne région.

AGRICULTURE.

La région qui se trouve immédiatement en arrière de Fort-Pitt est propre à la culture des grains. Ce district est assez éloigné de Prince-Albert. Plus l'on va au nord dans cette région, plus elle s'améliore. La région descend en pentes graduelles, l'altitude devient moindre, et sur la réserve Chippewyan, au sud du lac Froid, on trouve d'aussi belles terres que celles que le témoin ait jamais vues dans sa vie. L'herbe pousse à 4½ pieds de hauteur, et on connaît des gens qui ont récolté jusqu'à 100 tonnes de foin la première année. Le témoin avait des doutes si le blé pousserait la première année.

Autour du lac Froid, les feux ont causé de grands dommages. Il y avait du bon bois, et dans les endroits où il a été brûlé, l'herbe est bonne. La région est encore remplie de souches. Le sol est bon et la vigne à pois grimpants y pousse, de même que de belle herbe, de sorte que le témoin est d'opinion que la région en bas de la rivière aux Castors pourrait devenir une bonne contrée agricole. Ce district est situé à 15 milles au nord de la Saskatchewan et à environ 150 milles au nord-ouest de Battleford.

A Port-Stanley et sur la Churchill, à 250 milles au nord de Prince-Albert, on récolte toutes sortes de grains. A la chambre de commerce de Prince-Albert, on peut voir une gerbe de blé venant de ces endroits et c'est indubitablement un très bel échantillon. Tout le secret de la chose réside dans le fait que la région baisse en allant au nord et à l'est, et que le climat reste à peu près le même. Dans les endroits où l'altitude baisse, il y a beaucoup de bois, et la température reste à peu près la même. En allant vers l'ouest, on se trouve à être plus haut, et il y a plus de danger d'avoir

ANNEXE No 1

des gelées d'été. Le témoin est d'opinion que, dans les endroits qu'il avait visités au nord, il y a une région qui sera colonisée et contiendra une grande population.

Les feux ont causés beaucoup de dommages en certains endroits de la région du Fort-Stanley. Le sol était partout bon jadis, mais là où il y a eu de grands feux ardents, la surface du sol a été brûlée. Il considère qu'il y 75 pour cent de cette région qui est composée de bon sol agricole après qu'il aura été nettoyé.

FORÊTS.

En descendant la région de la rivière aux Castors, et en allant vers Prince-Albert, il y a une grande quantité de très bonne épinette. Le témoin croit que le sol partout était en général très bon, mais les feux ont causé beaucoup de dégâts et détruit une grande partie du sol supérieur. Dans les endroits où le sol supérieur est disparu, la région ne vaut pas grand chose: Il y pousse de l'épinette noire et une seconde croissance de peupliers, mais dans les endroits où les feux n'ont pas détruit le sol supérieur, la région est bonne. Il y a des clairières, mais peu étendues.

La région directement au nord de Prince-Albert et jusqu'au lac de Montréal est une assez bonne région pour le bois, et les mêmes remarques s'y appliquent. Le sol est meilleur partout. Il y a plus de bonne terre, et il y en a toujours eu d'avantage, et ce qui reste de bois est aussi meilleur. Les feux y ont causé beaucoup de dommages.

Le peuplier est un bon bois qui pourra être de service plus tard. Actuellement on ne l'emploie pas vû qu'on n'en a pas besoin, parce qu'il y a de l'épinette en abondance, mais on l'emploiera un jour ou l'autre.

Il y a beaucoup de bois dans toute la région entre Prince-Albert et la mission de Stanley. On y trouve une grande quantité d'épinette propre au commerce. Il y en en a une grande partie qui est comprise dans les limites à bois, mais il en reste aussi beaucoup. Il y a de petits bocages dispersés par toute la région. Il y a une quantité illimitée de bois de pulpe. Là où il n'y a pas de bon bois, on trouve du bois de pulpe.

Aux alentours immédiats de la mission de Stanley, les deux tiers du bois environ a été détruit par le feu.

On peut calculer la quantité de bois qui a été détruite, y compris la meilleure épinette. Le gouvernement a adopté des mesures pour empêcher les feux. On y voit des pompes à incendie pendant la saison sèche, mais la région est si vaste qu'il est très difficile d'y apporter remède.

PÊCHERIES.

M. Cook est maintenant inspecteur des pêcheries. Une fois, il y a quelques années, sur la rivière aux Castors, dans l'espace de deux nuits, il a vu prendre 32,000 poissons blancs du poids de 2 à 2½ livres chacun. On se procure la provision d'hiver de poisson en trois ou quatre nuits. Les métis et les sauvages prennent ces poissons. Les poissons descendent après avoir frayé, et ceux qui les prennent, tendent leurs rets en travers de la rivière. Ceci eut lieu pendant la saison de prohibition, mais cela ne les dérangeait nullement, ils voulaient seulement se procurer du poisson.

Il y a du poisson blanc, de la truite, du brochet et quelques éturgeons dans les rivières à la Torche et Saskatchewan.

Le lac Reindeer et les petits lacs aux alentours sont remplis de poisson. On y pêche jusqu'au 1er décembre environ. Quelquefois, les lacs sont libres jusqu'au 15 décembre et redeviennent libres vers le 15 ou le 20 de mai. Cela dépend de la grandeur du lac. Si c'est un très grand lac, la chose prend plus de temps. Le témoin a vu les lacs libres au 15 décembre. Ces lacs fourmillent de poisson, poisson blanc, éturgeon et truite. La truite atteint jusqu'à 30 livres de poids.

L'éturgeon pèse de dix à cent livres. Le témoin n'en a jamais vu qui pesait au-dessus de 100 livres. Il a vu un poisson blanc pesant 17½ livres et de la truite pesant cinquante livres. Il se les procura pour les envoyer à l'exposition d'Ottawa, mais le

7 EDOUARD VII, A. 1907

train fut bloqué et ils ne pûrent arriver à temps. Le plus gros brochet qu'il ait vu pesait quarante-cinq livres. Il y en a de plus petits, et ils varient de ce poids à un poids plus élevé. En d'autres endroits, il y a de gros poissons pesant de dix à quarante-cinq livres. Il n'y a aucun doute que les lacs ne s'en porteraient que mieux si l'on y prenait une certaine quantité de poissons. Le témoin se rappelle que, quand on commença à pêcher dans le lac à la Chandelle, le poisson était de qualité médiocre et maigre. Après avoir pêché le lac pendant une couple d'années, le poisson redevint bon. On ne cause aucun dommage aux lacs en les pêchant. C'est la même chose que pour le bois sous ce rapport. En coupant le gros bois, on protège le bois plus petit et il pousse plus vite.

L'honorable M. Power demanda s'il n'était pas possible qu'une certaine quantité de nourriture s'introduisait dans le lac après la colonisation, et ceci serait une raison.

M. Cooke répondit que tel n'était pas le cas.

On a fait peu d'usage du poisson pour un but de commerce. Cette année, on l'expédie encore aux Etats-Unis.

Le lac La Rouge est un immense et beau lac, rempli de poisson.

MINÉRAUX.

M. Cook expliqua qu'il ne pouvait dire grand chose à propos de minéraux. Il y a une veine de charbon à environ sept milles à l'est de Prince-Albert, qui s'étend sous la rivière Saskatchewan. A la mine de charbon du Mackenzie, il y a un puits de 20 pieds de profondeur probablement, et il y a d'assez bon charbon bitumineux. On peut suivre la veine à travers la Saskatchewan. Il se trouve du charbon de la grosseur du poing jusqu'à une certaine distance, et alors la veine cesse. Il doit y avoir affleurement d'une veine sous la rivière. Personne ne s'occupe du charbon. On a aussi découvert du charbon au lac La Rouge, il n'y a pas de doute à ce sujet. On en a extrait de bons échantillons, mais personne ne s'occupe du charbon vu que le bois abonde.

CLIMAT.

M. Cook ne croit pas que le climat de la région au nord de la Saskatchewan soit aussi sévère que celui de Winnipeg pour la simple raison que le bois l'adoucit et que l'altitude est plus basse. On a eu un vent chinook à Prince-Albert le 14, 15 et 16 février de cette année. La neige était presque toute partie.

La chute moyenne de la neige est d'environ dix pouces. On a dit qu'il y avait environ 54 pouces de neige à Prince-Albert cette année, mais le témoin était prêt à faire serment qu'il n'y en avait pas eu plus de 15 pouces. Il l'a mesuré exprès. Le vent chinook se fait sentir à Prince-Albert environ trois fois l'hiver. On est ordinairement certain d'avoir du dégel en janvier.

Cette année, on ne l'eût qu'en février. C'était tard. Le témoin avait une lettre de sa femme dans sa poche en date du 16 février. Elle écrit que la neige disparaissait rapidement, et elle craignait que la viande dans la bâtisse aux provisions ne fut gâtée. Ce n'est pas du tout une région de neige profonde. L'an dernier, il y eût à peine assez de neige pour aller en traîneaux tout l'hiver, et ce fut la même chose l'année précédente. On ne put voyager en traîneaux que vers le 1er janvier.

Quelques fermiers laissent leurs animaux dehors tout l'hiver, mais ce n'est pas une bonne méthode. Il faut les nourrir, sans doute. L'an dernier, le témoin labourait le 17 mars et ensemait environ trois jours après. Une bonne partie de son grain était semé le 1er avril. Au sujet des gelées d'automne, si vous n'avez pas de gelées vers le 25 août, vous n'en aurez pas avant la fin de septembre. A Prince-Albert, la gelée se fait sentir parfois dans le mois d'août, et les fermiers font leurs récoltes avant cette date. L'ancien système n'a plus sa raison d'être. C'est une relique du passé.

ANNEXE No 1

On n'a jamais essayé de cultiver le blé d'automne à Prince-Albert. Le témoin croit qu'il y pousserait. Il n'y avait eu qu'une année où le temps fut trop sec pour cultiver; cela arriva en 1886. Il n'avait jamais eu de moissons abattues par la gelée de manière à ce que son champ de blé ressemblât à une rue.

La région est partout bien arrosée. Il a un puits sur sa ferme qui n'a que quatre pieds de profondeur et il abreuve cinquante têtes de bétail et quatre chevaux.

ÉTABLISSEMENTS.

On a commencé à faire des établissements à 20 milles de Prince-Albert, et il y a quelques années, un Américain s'y rendit et il a une belle ferme. Le témoin acheta un lot de végétaux de cette région, et il n'a jamais vu de sa vie de meilleurs produits provenant des fermiers. Ce pionnier américain cultivait des fraises Turner, et n'importe qui vous dira que, là où vous pouvez cultiver des fraises Turner, le blé d'automne poussera, et là où le blé d'automne pousse, le climat est favorable pour quoi que ce soit. Le fermier en question, s'est procuré les fraises Turner du témoin, à Prince-Albert. Il faut un climat particulier pour cultiver des fraises, et on prétend que le même climat ferait pousser le blé d'automne. Ce n'est pas la fraise sauvage de la région, mais une variété envoyée par la ferme expérimentale d'Ottawa. Les fraises sauvages poussent dans toute la région.

Cet homme fit comprendre de suite que le climat était propice, d'autres suivirent son exemple, et il y a maintenant de 150 à 200 colons dans cette région qu'on considèrerait impropre à la culture, il y a quelques années.

Les mêmes remarques s'appliquent à la région qui s'étend jusqu'au lac à la Chandelle. Cette région est assez défrichée et ouverte; il y a des broussailles de coudrier, et là où le coudrier pousse, on considère que la terre est bonne, et là où le peuplier pousse, on considère aussi que le sol est bon.

MOYENS DE COMMUNICATIONS.

M. Cook remarqua que les gens de la Saskatchewan et au nord de cet endroit espéraient pouvoir expédier leurs produits par voie de la baie d'Hudson. Tous l'espèrent. Ils considèrent qu'il n'y a pas l'ombre d'un doute, et que la chose réussira. Ils s'attendent à avoir une route libre par voie de la baie d'Hudson pendant la première moitié de juillet, pendant tous les mois d'août, de septembre, d'octobre, de novembre et d'une partie de décembre. Le témoin parle d'après information reçue de la part de personnes ayant toujours résidé à la baie d'Hudson. Il a rencontré des hommes employés au service de la compagnie de la Baie-d'Hudson qui avaient été à Ungava. Plusieurs employés de la baie d'Hudson viennent résider dans le district de Prince-Albert, quand ils sont pensionnés. D'après les informations reçues de ces vieux employés de la compagnie de la Baie-d'Hudson, son humble opinion—rien de plus—était que la route est très praticable pendant les mois qu'il avait nommés; c'est-à-dire la moitié de juillet, tout les mois d'août, septembre, octobre et novembre et une partie du mois de décembre.

M. Cook, en terminant, fit la remarque suivante: "Quand vous expédiez des bestiaux, vous les envoyez par la route la plus courte, et la perte est légère. Une portion, de nourriture mènera jusqu'à Churchill, et vous pouvez alors vous procurer un tiers au moins de la nourriture requise à même la moisson, avant les gelées; ce qui serait d'un grand avantage pour cette région.

TEMOIGNAGE DU VENERABLE ARCHIDIACRE J. MCKAY, DU DIOCESE
DE L'EGLISE D'ANGLETERRE DE SASKATCHEWAN, ENTENDU
DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 27 FEVRIER 1907.

L'archidiacre McKay dit qu'il avait résidé depuis quarante-cinq ans dans l'ouest, en charge des missions de l'Eglise d'Angleterre, et qu'il fut dix ans à un endroit situé sur la rivière Churchill, un peu au nord du lac La-Rouge. L'endroit le plus près du lac La-Rouge, sur la carte, est celui de la mission anglicane, environ dix milles au nord du lac La-Rouge, sur la rivière Churchill. Cet endroit se trouve presque au vrai nord de Prince-Albert, et en droite ligne serait à une bien plus grande distance que deux cents milles de Prince-Albert. Plus tard, le témoin résida en partie dans le district de la Saskatchewan, voyageant entre Prince-Albert et Battleford et dans la partie inférieure de la rivière jusqu'aux Grands Rapides, voyageant en allant et revenant la plupart du temps. Pendant quelque temps, il fut surintendant des missions anglicanes. Durant les deux dernières années, il a résidé au lac La-Rouge.

L'établissement de White actuellement n'est pas jusqu'ici colonisé d'une manière pratique. Le district au nord du lac La-Rouge est rocheux. La formation laurientienne s'étend jusqu'à cette partie de la région. Le côté sud du lac La-Rouge est composé de pierre à chaux, et de là jusqu'à Prince-Albert, la contrée n'est pas rocheuse. La contrée rocheuse commence en cet endroit. Le lac La-Rouge n'est pas la source des eaux de la rivière Churchill. La terre entre le lac La-Rouge et Prince-Albert, en certains endroits, est très bonne. Il n'y a, à proprement parler, que de la forêt jusqu'à ce que l'on arrive à environ vingt ou trente milles de Prince-Albert. Alors, on commence à entrer dans la région ouverte, où il n'y a pas beaucoup de bois.

Les fruits sauvages sont les canneberges, les framboises, les mûres, les bleuets, les groseilles, les saskatoons et les gadelles sauvages.

À l'ouest du lac La-Rouge, la région est à peu près semblable. Il n'y a pas de roches, quelques savanes, et quelque bonne terre, mais toute boisée—en quelques endroits beaucoup de bois. Il y a de l'épinette et du peuplier. L'épinette est assez grosse pour faire du bois de construction, et naturellement elle ferait du bois de pulpe.

L'archidiacre McKay dit qu'il était allé aussi loin au nord dans cette région que le lac Cariboo. De fait, il s'était rendu jusqu'au bout nord du lac Reindeer. La région est assez pauvre dans ces endroits, et les arbres ne sont pas très gros.

En réponse à une question, le témoin dit qu'il était né sur la côte est de la baie James, près de Rupert's-House. Son père était un employé de la baie d'Hudson. Le témoin a, en premier lieu, reçu son éducation dans le Manitoba. Il a été plus longtemps en Angleterre que dans le Canada oriental. Il a demeuré à Moose-Factory jusqu'à l'âge de dix-huit ans.

De la Churchill, il était descendu jusqu'à la baie d'Hudson, et il était allé aussi loin à l'ouest que le lac de l'Île à la Crosse et jusqu'au lac La-Loche qui est situé à peu de milles au sud de la rivière Clearwater dans la direction sud-est de Fort-McMurray. Son centre d'action, depuis qu'il avait commencé, avait été dans la province de Saskatchewan.

À la question s'il croyait qu'il y eut du territoire autour de la baie d'Hudson et jusqu'au lac La-Rouge qui fut propre à nourrir les futurs colons, l'archidiacre McKay dit qu'il ne le croyait pas. La région est très rocheuse. Il n'y avait jamais entendu dire qu'il y eut des minéraux dans cette région.

ANNEXE No 1

AGRICULTURE.

En tant qu'il s'agit d'agriculture au lac La-Rouge, le témoin a récolté de bon blé à cet endroit sur la rivière Churchill pendant sept années de suite, sans qu'il souffrit des gelées. Le climat est bon. La région est rocheuse, et il n'y a pas beaucoup de bonne terre, mais en tant que le climat est concerné, il est propice à la croissance de tout ce qui peut croître dans la province de Saskatchewan en général. Les patates y viennent d'une manière splendide.

Le témoin a beaucoup voyagé dans la région autour du lac La-Rouge, et si le bois était coupé, il est d'opinion qu'on y trouverait de bonne terre agricole. La contrée rocheuse est au nord de cet endroit.

Il ne peut décrire les différentes espèces d'herbes, mais il y a des herbes qui poussent principalement dans les terres humides, quelque chose comme du foin de marécages, des herbes qui poussent sur les rives des lacs et le long des rivières. Il n'y a pas beaucoup de bétail en cet endroit, mais il en avait quand il était à la mission à la rivière Churchill; quinze têtes de bétail et deux chevaux. L'endroit dont il parle est situé un peu au nord du lac La-Rouge et fait partie réelle de la même région.

Quant à ce qui se rapporte à la région du lac de l'Île à la Crosse, le témoin considère qu'elle est assez bonne. Elle n'est pas rocheuse; il y a généralement beaucoup de bois et de foin—du foin de prairie et du foin de marécages, et le sol est assez bon—meilleur qu'au lac La Rouge. Il s'améliore en allant vers l'ouest. Il est certainement meilleur près de l'Île à la Crosse qu'au lac La Rouge, et il n'y a pas de contrée rocheuse près de l'Île à la Crosse. Le foin pousse haut. C'est à peu près le même foin que le foin naturel de Manitoba.

Pendant qu'il résidait à Moose-Factory, c'est-à-dire à James Bay, tout près de l'embouchure de la rivière, il était en communication avec la mission. Ils avaient toujours un bon jardin à la mission, et il y en avait d'autres. De son temps, on n'avait jamais cultivé de blé, mais on cultivait l'orge et toutes sortes de végétaux de jardin ordinaires, des patates, des pois, des carottes, des betteraves, des fèves, etc. Il croit qu'on pouvait cultiver ces végétaux jusqu'à une distance de cinquante à cent milles en arrière de la baie.

FORÊTS.

Dans toute la région autour du lac La Rouge il y a du bois, partout où les feux ne l'ont pas détruit. En quelques endroits, le feu l'a détruit pour le moment, surtout dans la contrée rocheuse. Les feux paraissent avoir fait plus de dégâts dans cette sorte de contrée que dans toute autre région. L'archidiacre McKay dit qu'il avait bâti un moulin à scie au lac La Rouge l'an dernier et qu'il était mû par un pouvoir d'eau. Les billots qu'on y scie sont de l'espèce du bois qu'on trouve dans cette partie de la contrée. En moyenne, dix-sept billots font mille pieds de bois. Il y a des billots qui mesurent jusqu'à quatorze ou quinze pieds de longueur. Le diamètre en serait d'environ deux pieds au gros bout—de bons et gros billots, du bois net, presque semblable au bois de Prince-Albert. Ce bon bois est éparpillé par toute la région, des milles parfois. Cela dépend de la nature de la contrée.

En réponse à une question jusqu'à quelle distance cette étendue de bois se prolongeait à l'est à l'ouest et au nord, le témoin répondit qu'il pouvait dire que la même sorte de contrée s'étend partout jusqu'au lac La Rouge et en descendant partout jusqu'à la frontière de la province. Bien qu'il n'y soit pas allé, il y avait souvent voyagé en allant et en revenant, il avait visité des campements de sauvages et ainsi de suite, et il pouvait dire que le bois y était à peu près de la même sorte. Dans quelques endroits, il y a des savanes et dans d'autres du gros bois.

Le lac Reindeer est au nord de la limite boisée. Il y a des arbres, mais ils sont petits. Ils ne poussent pas aussi gros que plus loin au nord. Il faut aller loin au nord

du lac Reindeer avant d'arriver aux terres désertes. Le témoin n'a jamais été plus au nord que le lac Reindeer.

PÊCHERIES ET ANIMAUX À FOURRURES.

Dans le lac La Rouge et dans les lacs en général, le poisson abonde; principalement le poisson blanc et la truite de lac. Les sauvages ne les vendent pas; n'ayant pas de marchés. Il devrait y avoir pour un certain temps abondance de poisson de commerce, et le témoin croit que, l'année prochaine, les gens de Prince-Albert y feront la pêche. Il y a beaucoup de poisson dans le lac Reindeer.

Quant aux animaux à fourrures, l'hiver dernier (1906) fut un hiver exceptionnel, et ils furent extraordinairement rares. Quelquefois, ces animaux augmentent en nombre, quelquefois, ils diminuent, mais, pris en général, il y a une diminution, surtout dans le castor. Le castor est presque détruit—exterminé. Il a entendu dire qu'il est défendu de tuer le castor, mais les gens de par là ne semblent pas s'occuper de cette défense.

En réponse à une question à propos du poisson de la baie d'Hudson et de la baie James, l'archidiacre McKay répond que le poisson n'est pas abondant sur la côte de la baie James. Il y avait du poisson blanc, du brochet ou *jack-fish* et de la perchaude. Il n'y a pas de saumon dans cette région. Il y a du saumon dans la baie d'Hudson. Il a été au nord de la rivière Grosse-Baleine. Il ne savait pas qu'il y eût du saumon, mais il y a du saumon dans une rivière près du cap Jones. Il n'avait jamais vu aucun maquereau, hareng ou morue. Il ne pouvait dire si la morue se rendait jusque dans la baie d'Hudson. Il n'en avait jamais vu ni entendu parler; il n'était question que de baleines et de vaches marines. Il se trouvait dans la baie d'Hudson pendant le mois d'août, voyageant en canot, et il y vit quelques morceaux détachés de glace flottante.

CLIMAT.

C'est une chose remarquable dans cette partie de la région autour du lac La-Rouge que les gelées s'y font sentir très tard. Sur une petite île dans le lac, l'archidiacre McKay a vu, au commencement d'octobre, des patates dont les tiges n'avaient pas souffert de la gelée à cette saison avancée. Cela était sans doute dû à la grande nappe d'eau qui égalisait la température. Sur la terre ferme, tel ne serait probablement pas le cas, mais, il y a deux ans, il était au lac La-Rouge pendant que M. Chisholm, l'inspecteur des sauvages, y était, pour faire les paiements en vertu des traités, vers la fin d'août, le 20 d'août probablement, et les tiges des patates ne souffrirent pas du tout de la gelée soit sur la terre ferme ou sur les îles, et l'inspecteur dit à l'archidiacre McKay qu'elles avaient beaucoup souffert à Prince-Albert avant son départ.

Il ne tomba pas beaucoup de neige. Il en tombe généralement un peu plus que dans la région de Prince-Albert, mais pas toujours. On considère que trois pieds est une grande épaisseur de neige.

Ordinairement, les premières gelées se font sentir en septembre. L'an dernier, les patates souffrirent de la gelée vers le 15 septembre, mais peu sérieusement. Au printemps, on peut ordinairement semer du grain après le 5 mai et planter des patates à partir du 20 mai.

La plus basse température l'hiver, à en juger d'après ses propres sensations, était à peu près la même qu'à Prince-Albert. En été, il fait aussi chaud qu'à Prince-Albert. La région est plus au nord et les jours sont plus longs.

La température au lac La Rouge est modérément sèche. Ordinairement, il tombe assez de pluie pour les moissons. L'été dernier, il y eut une longue période de temps sec qui nuisit aux fruits sauvages. Ce fut une durée exceptionnelle de temps sec, mais ordinairement, il y a assez de pluie. La saison pluvieuse égale en durée celle de Manitoba. Le témoin ne croit pas qu'elle soit plus longue. On a de la pluie pres-

ANNEXE No 1

que tous les jours en été. Il y a de fréquents orages électriques et parfois des orages de grêle, mais pas plus fréquemment que dans la région de la prairie.

En réponse à une question de l'honorable M. Ferguson, l'archidiacre McKay dit qu'il croit que la chaleur de l'été à Moose-Factory et au lac La-Rouge était à peu près la même. Il ne se rappelle de rien qui puisse lui donner à penser qu'il y eût une grande différence. L'hiver est indéfiniment plus sévère sur la baie. En été, la température change plus vite sur la baie que dans l'intérieur. Il avait souvent éprouvé une grande chaleur dans l'avant-midi, puis, dans l'après-midi, le vent changeait et avec la marée montante, le temps devenait tout à fait froid l'après-midi. Les changements de température étaient très rapides sur la baie. On n'a pas vu de glace tout l'été à Moose-Factory. On la perdit de vue lorsque la glace descendait la rivière en mai, et il n'y eût plus de glace dans la baie jusqu'à ce que la rivière gelât de nouveau, au mois de novembre suivant.

ÉTABLISSEMENTS.

Les seuls blancs dans la région qu'il avait décrite au nord de la Saskatchewan, étaient les employés de la baie d'Hudson et les commerçants. Il n'y a pas d'établissement agricole au lac La Ronde. Il n'y a que des sauvages, et ils n'ont rien fait de plus dans la voie de l'agriculture que de cultiver un peu de patates. Le témoin a bâti le moulin l'an dernier et ils scièrent du bois pour leurs propres bâtisses de la mission. L'archidiacre McKay y construisit une école pour pensionnaires et se propose de scier le bois pour les bâtisses. Le nombre des sauvages sous traité à cet endroit est au-dessus de 500. Ce sont des sauvages Cree.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Les seuls moyens de communications l'été sont les canots.

Chaque fois que le témoin fut en Angleterre, il passa par la région de l'est. Le premier voyage qu'il fit en Angleterre fut en 1876, et il passa par les Etats-Unis. Il n'y avait pas de communication entre la rivière Rouge, Manitoba et le Canada est. Il traversa à Saint-Paul et se rendit de cette manière.

A la demande pourquoi, vu que les vaisseaux de la baie d'Hudson faisaient d'assez bons passages jusqu'à Churchill, il n'était pas venu par l'un d'eux, le témoin répondit que cela prenait trop de temps.

Il dit qu'il y avait des vaisseaux qui venaient régulièrement tous les ans à Moose-Factory pendant qu'il y était. Ils arrivaient généralement vers la fin d'août et au commencement de septembre. Au meilleur de sa connaissance, ils n'arrivèrent jamais plus tard qu'au milieu de septembre. Ils ne restaient pas très longtemps; les vaisseaux à voile partant en général vers le 20 septembre. Pendant une longue période, la Compagnie de la Baie-d'Hudson n'a jamais perdu un vaisseau—pendant plusieurs années de suite elle n'a jamais perdu un vaisseau. La compagnie avait toujours un vaisseau qui venait régulièrement à Moose-Factory, un ou davantage, et quelquefois jusqu'à trois à York-Factory.

Le témoin est d'opinion qu'on devrait construire un chemin de fer jusqu'au lac La-Rouge. On ne rencontrerait pas de difficultés dans la construction d'un chemin de fer. Toute la contrée est de niveau. Il n'y aurait pas la moindre difficulté.

TEMOIGNAGE DE JOSEPH BURR TYRRELL, B.A., INGENIEUR DE MINES,
DE LA CITE DE TORONTO, ENTENDU DEVANT LE COMITE SPECIAL,
LE 2 MARS 1907.

M. Tyrrell commença son témoignage par indiquer sur la carte la région où il avait voyagé dans les districts mentionnés par l'enquête. Il fit observer qu'une expérience de cinq ou six années dans la région sud de la Saskatchewan l'avait préparé pour l'ouvrage qui se trouvait immédiatement au nord de cet endroit.

D'Edmonton, la direction d'un de ses voyages fut de descendre la rivière Athabaska jusqu'au lac Athabaska, traversant le lac Athabaska jusqu'à l'extrémité est, montant la rivière Noire et traversant la hauteur des terres jusqu'à la rivière Dubaront, descendant de Chesterfield-Inlet à la baie d'Hudson, descendant la côte de la baie d'Hudson et traversant de Churchill à la baie d'Hudson, en raquettes, jusqu'à l'extrémité nord du lac Winnipeg. De plus, une autre année, sa route longea presque directement la ligne projetée du chemin de fer Canadian Northern. Une autre année, le témoin suivit l'ancienne route de la baie d'Hudson, descendant par York-Factory et Oxford-House, et dans cette direction.

Dans une autre occasion, il suivit une direction depuis Prince-Albert vers le nord, traversant le lac Green et descendant la rivière aux Castors jusqu'à la rivière Churchill, puis allant au nord à travers la région par le lac Cree jusqu'à la rivière Noire, traversant cette ligne, puis passant dans le lac Wollaston et allant jusqu'aux rivières Geibie et Foster, et revenant par la même route qu'il avait suivi en allant. Une autre année, il voyagea de la Saskatchewan par le portage de la Grenouille et par le lac Reindeer et au nord de ce lac par une chaîne de lacs jusqu'aux sources de la rivière Kaszan, descendant la rivière Kaszan jusqu'au lac Yathkyed, puis vers l'est de cet endroit à travers la contrée jusqu'à la côte ouest de la baie d'Hudson. De plus, il passa une saison dans la région au nord du lac Winnipeg, autour de la rivière Bois-Brûlé et de beaucoup d'autres cours d'eau en cet endroit, la rivière Grass, et ainsi de suite, à l'ouest de la rivière Nelson. Ces voyages avaient été principalement faits à l'est des rivières Mackenzie et Athabaska, et à l'ouest et au sud-ouest de la baie d'Hudson. Voilà la région qui a fait l'objet principal de ses désirs pendant quelques années. Il passa neuf ou dix ans dans cette région. Il n'avait pas été employé dans le bureau géologique depuis 1898. Il s'en alla en exploration dans l'ouest en 1883, et explora pour le gouvernement canadien de 1883 à 1898. Il y a 24 ans qu'il est allé en premier lieu à l'ouest des montagnes Rocheuses.

TERRES AGRICOLES.

À l'ouest de la baie d'Hudson et au nord de la ligne de forêt qui va de Churchill vers le nord-ouest passant par le lac Ennadaï, et une petite distance au sud jusqu'au lac Dubawnt lequel lac est marqué sur la carte que le témoin prépara il y a quelques années pour le bureau géologique et qui fût alors publiée, il n'y a réellement pas de terre agricole. M. Tyrrell ne croit pas qu'il y ait de terre au nord de la limite où le bois pousse qui soit d'aucune valeur pour l'agriculture.

La ligne boisée part réellement de Churchill et court vers le nord-ouest. Au sud de cette ligne, il y a des arbres; au nord, il n'y en a pas.

La région au nord de la ligne boisée est partiellement rocheuse, mais la plus grande partie est composée de rochers brisés et de cailloux, une mauvaise région rocheuse sans grande éminences et peu de végétation d'aucune sorte à part beaucoup de plantes arctiques et de laiches. M. Tyrrell croit que la région est toujours gelée, en

ANNEXE No 1

autant qu'il pût voir. Il ne lui semble pas qu'il y eût aucune possibilité quelconque d'y faire pousser quoi que ce soit. Ceci met de côté, au point de vue agricole, la partie nord-ouest de cette ligne.

Maintenant, au sud de cette ligne, il y a une ceinture d'un ou de deux cents milles de largeur de contrée peu boisée. Ce n'est pas une région de forêt, mais elle est boisée le long des cours d'eau, et dans les endroits les plus à l'abri, mais on y trouve comparativement très peu de bois de quelque valeur.

Dans cette région, il y a, suivant le témoin, quelques plaines le long des cours d'eau et en divers endroits qui pourraient suffire à une végétation septentrionale, mais elles ne sont pas très propres à l'agriculture. Les plantes ordinaires qui poussent dans plusieurs contrées du nord pourraient, sans doute, être cultivées en plusieurs endroits. Il y a peu de terre végétale, peu de sol décomposé, excepté, peut-être, dans les vallées.

Au sud de cette région, il y a encore une lisière de forêt. Cette contrée est très propre à l'agriculture. Elle commence vers l'est entre le lac Winipeg et le lac Fendu, et se prolonge vers l'ouest le long de la rivière Churchill jusqu'à la rivière Athabaska, ce qui est aussi loin que le témoin connaisse. Le côté est du terrain en question serait la rivière Nelson. Il n'est pas allé à l'est de la rivière—excepté pour quelques 20 ou 30 milles. Il ne connaît pas la région. La lisière autour de la forêt est pour la plus grande partie d'excellente terre agricole. Au meilleur de ses observations, le témoin croit que cette région, bien qu'un peu plus difficile à coloniser et moins fertile que les régions où les colons espèrent trouver des terres toutes faites, nettoyées, et prêtes à ensemençer, cette ceinture de forêt deviendra d'aussi bonne terre agricole qu'aucune dans le nord-ouest.

Partout, en y voyageant, on rencontre des marques d'une riche végétation, et partout où l'on a essayé à faire des jardins, de l'agriculture, ou de l'horticulture dans cette lisière de forêt, la chose a complètement réussi.

C'est une région de forêts, une région couverte d'épinettes; elle est située au sud ouest de la baie d'Hudson et de la rivière Nelson, au nord de la rivière Saskatchewan et s'étend jusqu'aux rivières Mackenzie et Athabaska. Elle pourrait mesurer environ 200 milles de largeur du nord au sud. Le témoin ne s'en rappelait pas la longueur. La terre est semblable à celle d'Ontario et tout ce qui pousse dans Ontario, à l'exception peut-être de la péninsule sud d'Ontario, peut y être cultivé.

L'été est chaud. L'hiver ne compte pas, parce que les moissons ne poussent pas en hiver. Les pluies sont assez abondantes. Une petite partie de ce district est une région de parc, à moitié boisé. C'est une continuation vers le nord de la contrée de Saskatchewan.

M. Tyrell dit qu'il avait vu croître dans cette région tous les produits de jardins qui poussent dans Ontario—des patates, des carottes, des navets, des choux, des choux-fleurs, et tous les végétaux ordinaires de jardins. Il avait vu d'excellentes patates dans le district autour de Nelson-House. Il ne peut dire en quel temps elles furent plantées, parce qu'il n'était pas là.

AGRICULTURE.

Les sauvages qui sont toujours occupés à faire la chasse plantent par-ci par-là, au printemps, de petits lopins de terre en patates, les laissent là tout l'été, reviennent à l'automne pour les récolter, puis retournent à leurs endroits de chasse et se nourrissent de ces patates pendant l'hiver. Le témoin a souvent été chercher un seau de belles patates à même ces petites buttes sauvages perdues dans les bois. Ces patates n'avaient jamais été enchaussées ou cultivées d'aucune manière. On n'en prend aucun soin depuis le moment où elles sont plantées jusqu'à ce qu'elles soient recueillies dans l'automne. Ces patates semblent capables de croître suffisamment pour pouvoir tuer les mauvaises herbes. Afin de les mettre à l'abri des animaux sauvages, on plante ordinairement ces lopins de patates sur des îles. Le témoin n'a réellement pas vu de

7 EDOUARD VII, A. 1907

blé, d'orge et d'avoine récoltés dans cette région. Il a d'assez bonnes preuves qu'on les y cultive, mais autant qu'il peut se rappeler, il n'en avait jamais vu personnellement. On lui avait dit, et il croyait, que ces grains y poussent.

Il n'y a aucun doute que la région en question pourra maintenir une population considérable.

Au nord du lac Winnipeg, il y a une autre magnifique étendue, d'environ cinq à dix milles carrés, d'aussi belles terres qu'on puisse en trouver dans Manitoba ou ailleurs.

Ce terrain se trouve sur la ligne projetée du chemin de fer de la baie d'Hudson. Quand le témoin en revint, il y a bien des années, après y avoir passé un été, il dit qu'il y avait une riche contrée agricole au nord du lac Winnipeg; les employés de la compagnie de la baie d'Hudson et les gens de la région sud se moquèrent de lui. Ils dirent qu'ils avaient été à la tête du lac et savaient qu'il n'y avait pas un pied de bonne terre en cet endroit. Mais, il y a une magnifique étendue de contrée à cet endroit, et elle s'étend à l'ouest le long de la Churchill. Ces terrains au nord du lac Winnipeg sont des terrains de glaise, une prolongation du même bassin que les glaises de Manitoba.

Quant à la région immédiatement au nord du lac Athabaska, on ne peut la considérer comme étant dans la superficie agricole. La ceinture agricole, cependant, en allant à l'ouest vers la rivière Athabaska, s'élargit énormément. Quant à cela, naturellement, le témoin n'en pouvait pas parler d'après sa propre connaissance. Il parle en général de la vaste contrée à l'ouest de la rivière Athabaska jusqu'à ce qu'on arrive à la région de la rivière la Paix, et il a certainement là une grande étendue de terre agricole. Toutefois, une personne et une autre peuvent différer d'opinion au sujet de la valeur de certaines parties de cette région. Dans cette contrée, en allant vers l'ouest dans la région de la rivière la Paix, il y a certainement une grande étendue de bonne terre que le témoin ne peut essayer de restreindre en dedans d'une ceinture semblable à celle dont il avait parlé.

FORÊTS.

En parlant des forêts au nord de la Saskatchewan, le témoin dit qu'il lui faudrait diviser la contrée en ceintures à peu près semblables à celles pour l'agriculture, parce que l'agriculture et les forêts sont intimement liées. L'agriculture dépend de la croissance des forêts. Au loin dans le nord, il y a une étendue de terrain dont il a déjà parlé où il n'y a pas d'arbres; puis, une ceinture d'environ un à deux cents milles de longueur avec du petit pin *banksian*, de l'épinette, du mélèze, du peuplier et un peu de bouleau blanc. Il ne croit pas qu'aucun de ces bois ait quelque valeur comme bois de construction, excepté pour les besoins locaux. Ils pourraient servir à faire du bois de pulpe, mais ils ne poussent pas dru. Cependant, sur une grande étendue, il pourrait certainement se faire qu'il y eût une bonne quantité de bois propre à faire du bois de pulpe. Dans cette ceinture, les arbres mesurent six pouces, en moyenne. Il arrive qu'on en trouve quelques-uns qui sont plus gros. Le peuplier pousse sur les terres sèches. Ce n'est pas une marque de bonne terre dans une contrée située tout à fait au nord. Cela indique un sol sec et sablonneux, mais plus au sud, la ceinture bien boisée contient une grande quantité de bois, principalement de l'épinette blanche, des arbres qui mesurent jusqu'à dix-huit pouces de diamètre. C'est une région boisée d'arbres de douze à dix-huit pouces de diamètre, grands et de troncs nets—du bon et beau bois. Naturellement, le bois ne pousse pas si gros sur les hauts coteaux sablonneux que dans les vallées. La plus grande partie du bois se trouve dans le bon sol dans les fonds des vallées, mais il y a plus ou moins de terres à bois partout. Le bois dur, le peuplier et le bouleau préfèrent les terres plus élevées; l'épinette et la pruche, les vallées.

PÊCHERIES ET GIBIER.

Quant à l'approvisionnement de poissons dans la région au nord de la Saskatchewan, tous les lacs sont bien remplis de truite, et les lacs moins profonds de pois-

ANNEXE No 1

son blanc. Le témoin ne peut dire si dans les lacs de plus grande profondeur il y a beaucoup de poisson blanc ou non. Quelquefois, il pouvait y prendre du poisson blanc, et quelquefois il ne le pouvait pas; mais il n'avait aucun doute que, tous ces lacs étaient bien approvisionnés de poisson blanc. Il a toujours pu y trouver du poisson en abondance. Quelques-uns des petits lacs moins profonds renferment du poisson blanc en énorme quantité. Il avait vu les nageoires dorsales de milliers de ces poissons sortant de l'eau pendant qu'il y passait en canot. Aussi au nord que le lac Dubawnt (latitude 63 nord) le poisson blanc et la truite abondent dans tous les cours d'eau. M. Tyrrell en a pris dans le lac Dubawnt. Plus au nord, il n'en a pas pris, et il ne peut dire quels poissons il y a sur ces rives. Les Esquimaux disent qu'il y a du saumon et d'autres poissons, mais le témoin n'en a pas vu.

Il y a de grandes quantités de poissons. De fait, il y a autant de poisson que les lacs peuvent contenir—les lacs sont aussi remplis qu'il est possible à l'eau de leur fournir de nourriture.

En réponse à une question relative à la grandeur du lac Dubaront, le témoin répondit qu'il avait voyagé autour d'un côté du lac sur une distance d'environ 150 milles, et qu'on ne pouvait voir les autres rives de ce côté. Personne ne peut dire la l'étendue complète de ce lac. Les rives au sud et à l'est, telles que dessinées sur la carte, ne sont que des esquisses imaginaires. En se tenant debout sur les coteaux de la rive ouest, le témoin ne put voir la rive-est, bien que les coteaux sur lesquels il était eussent plusieurs cent pieds de haut. C'est une grande nappe d'eau. La carte montre seulement les lacs qui sont connus. Il y en a des milliers d'autres dont nous ne connaissons absolument rien, parce que personne n'y a été. Quelques-uns des plus grands lacs sont dessinés sur la carte. Le témoin en dessina plusieurs, d'après les indications des Esquimaux, et ils paraissent encore tels qu'il les a dessinés sur la carte. Toute la contrée est parsemée de lacs.

Les Esquimaux se nourrissent entièrement de poisson et de gibier. Ils n'ont pas de très bons moyens de se procurer du poisson. Les Esquimaux prennent ordinairement le poisson avec des lignes courtes, faites de nerf, qui sont très mauvaises et élastiques. Ils ne peuvent les garder longtemps dans l'eau à chaque fois. Puis, en guise d'hameçon, ils se servent d'un morceau de fer tordu.

Ces indigènes souffrent souvent de la faim bien qu'il y ait parfois une abondance de chevreuils qui, étant grégaires de nature, se tiennent ensemble en troupeaux, mais ne suivent pas toujours la même direction. Il peut se faire qu'il n'y ait aucun signe de chevreuils près des endroits où les Esquimaux sont, et ils n'ont aucun moyen de connaître s'il n'y en a pas un troupeau à 15 ou 20 milles de là.

M. Tyrrell rencontra beaucoup de caribous dans le nord, et il prit des photographies de grands troupeaux de caribous. Il n'alla pas aussi loin au nord que la région du bœuf musqué.

MINÉRAUX.

M. Tyrrell dit que le principal objet de toutes ses explorations dans cette région était de connaître le développement minéral de la contrée, et toute autre information qu'il pouvait se procurer dépendait des circonstances.

Depuis une ligne à Cumberland House, sur la rivière Saskatchewan, allant vers le nord-ouest jusqu'à la rivière Churchill, et à l'ouest de la rivière Churchill, la région au sud de cette ligne est traversée par les plus récentes roches de glaise des plaines, et la richesse minérale qu'on doit y chercher est le charbon et le fer. Il a beaucoup d'espoir qu'on découvrira ces deux si utiles produits dans cette région.

On trouve du charbon sur la rivière Saskatchewan à Edmonton, et sur la rivière Pembina, à l'ouest d'Edmonton, et il y a plusieurs autres affleurements de charbon en descendant la rivière Saskatchewan aussi loin que Prince-Albert. On lui a dit qu'on avait trouvé du charbon près du lac La-Rouge, mais la plus grande partie de la région, au nord de la rivière Saskatchewan n'a pas été explorée pour le charbon. C'est

une région de pentes douces couverte d'herbe et de bois, et il est certain que l'affleurement du charbon dans une telle région est couvert. Il est impossible de le voir comme affleurement naturel. Il faut le chercher, mais on ne l'a pas cherché pour le découvrir, c'est pourquoi il est parfaitement sûr qu'on retrouvera bien plus au nord les mêmes filons qui affleurent sur la Saskatchewan, dans l'ouest quoi qu'il arrive.

Au nord de la terre carbonifère, il y a un district de Cumberland-House au nord-ouest, vers la rivière Nelson qui est traversé par ce que l'on appelle les roches Kéwatin et Huroniennes, les mêmes roches qu'on trouve dans le nord d'Ontario à l'heure actuelle. On soupçonne à peine l'existence de ces roches. Elles n'ont pas été explorées d'une manière pratique, ni examinées, de sorte que personne ne peut dire si elles doivent être considérées comme partie stérile de ces roches qui sont riches ailleurs, ou bien si elles doivent être jugées semblables aux roches Huroniennes et Kéwatin ailleurs, riches en minéraux de quelques-unes des espèces désirés.

En les comparant avec les roches d'autres endroits, on y trouve de grandes possibilités.

De cet endroit, il y a une étendue de pierre à sable près du lac Cree, où il peut se trouver du cuivre rouge, mais nous ne connaissons rien à ce sujet jusqu'ici. Cette pierre à sable est environ de la période des roches riches en cuivre rouge autour du lac Supérieur, mais la richesse minérale n'est pas encore apparente.

Sur une certaine distance au nord du lac Athabaska, on trouve aussi des roches Huroniennes et Kéwatin qui renferment certainement du fer et de l'or et de l'argent en quantités minimes, mais on n'a pas encore défini les contours des plus grandes quantités. La région au nord du lac Athabaska est la région minérale la mieux douée que M. Tyrrell ait jamais visitée. Il y a des affleurements de sables bitumineux le long de la rivière Athabaska, près du Fort-McMurray. Il y a une énorme quantité de pierre de sable en cet endroit, imprégnée de pétrole dur et épais, ou de goudron. Il est probable que lorsqu'une de ces espèces se mettra à couler de l'affleurement en certains endroits, on la trouvera à l'état d'huile liquide au lieu du goudron solide qu'on voit sur l'Athabaska. M. Tyrrell croit qu'il est tout à fait juste et raisonnable de supposer qu'on trouverait de la bonne huile fluide dans les lits de la même période géologique que le sable bitumineux de la rivière Athabaska. Il y a de nombreux indices de sable bitumineux le long de la rivière, et une énorme quantité de goudron a été réellement gaspillée comme si elle y avait coulé et s'y était durcie.

La superficie des sables bitumineux s'étend jusqu'à un grand nombre de milles le long de la rivière. En descendant la rivière, on rencontre ces lits goudronneux et on en voit des traces à beaucoup de milles en bas de la rivière. Plus loin ils disparaissent, et on ne les revoit plus. M. Tyrrell croit qu'il est très probable qu'on trouvera le pétrole ou le goudron liquide à proximité immédiate.

Il n'y a aucun doute que la pierre de sable ou le goudron auraient une valeur commerciale aux taux de transport actuels. Mais, en sus de cela, on pourrait s'en servir comme matériel de pavage, si on en avait besoin dans ce voisinage. Il croit qu'on peut s'en servir pour faire du pavage.

Quand on a laissé les roches Huroniennes au nord du lac Athabaska, on traverse sur une distance de sept cent milles une magnifique contrée par des routes où le témoin a voyagé, mais qui ne montre pas beaucoup d'indices de minéraux.

Puis, comme on s'éloigne du lac Dubawnt, on arrive aux roches cuivreuses, semblables aux roches cuivreuses du lac Supérieur, et ces roches sont indubitablement les mêmes roches cuivreuses qui passent à travers la rivière Coppermine, et que l'on sait avoir produit du cuivre natif—du moins, les ouvriers apportent le cuivre de la rivière Coppermine pour en faire des outils.

M. Tyrrell dit qu'il ne s'attendait pas à trouver de l'argent en rapport avec le fer. On ne trouve pas beaucoup d'argent dans le cuivre du lac Supérieur. On trouve de l'argent en certains endroits, mais pas dans la péninsule du Calumet. L'argent apparaît dans une formation un peu différente. Quoiqu'il s'en trouve dans les roches d'une période à peu près semblable, néanmoins, il n'est pas intimement lié au cuivre, et

ANNEXE No 1

les roches qu'on trouve en allant du lac Dubawnt au nord, et qui s'étend au loin, sont tout-à-fait semblables aux roches cuivreuses du lac Supérieur.

Montrant une collection d'échantillons des roches cuivreuses du lac Supérieur, le témoin dit qu'il pouvait fournir des duplicata presque exacts de ces minéraux particuliers à même une collection d'échantillons des roches du nord—et il y en a beaucoup. Il a vu du cuivre en petite quantité en plusieurs endroits dans ces roches, et l'on sait qu'il se trouve dans le roc, puisque les esquimaux recueillent ce cuivre vierge pour en faire des outils. De sorte que, dans un temps plus ou moins rapproché, il considère qu'il y aura un grand développement de l'industrie du cuivre dans la région entre Chesterfield Inlet et la rivière Coppermine. Il n'a jamais été lui-même à la rivière Coppermine.

A dire le vrai, la principale exploration de la rivière Coppermine a eu lieu il y a 100 ans, et il y a eu bien peu d'explorations depuis ce temps. Le Dr J. M. Bell la visita il y a quelques trois ou quatre ans, mais il ne fit qu'y aller, et c'est à sir John Richardson que revient la gloire de nous avoir donné dès le commencement du dernier siècle toutes les informations que nous avons sur la rivière Coppermine. C'est un district qui devrait certainement être exploité de nouveau à une date plus ou moins rapprochée.

Dans cette région septentrionale, il y a une grande étendue de contrée minérale. En sortant de l'embouchure de Chesterfield Inlet, on rencontre une étendue de roches Keewatin et Huroniennes semblables à celles dont le témoin a parlé—conglomérats d'Ontario-nord, qu'on a trouvé si riches ici, et l'on sait que ces roches contiennent une certaine quantité d'or et de cuivre. M. Tyrrell les a vus lui-même, et il a toute confiance que cette superficie produira aussi des minéraux de valeur, des minéraux exploitables. Il n'y avait pas d'indices de nickel en aucun endroit de la région.

CLIMAT.

Quant au climat de la grande ceinture de terre agricole, de deux cent milles de longueur, qu'il avait décrite, M. Tyrrell dit qu'à la rivière Nelson, la neige disparaissait dans le mois de mars. Il y a peu, ou point de gelées d'été dans cette région boisée. Il a entendu dire que les travaux de jardinage commençaient vers la fin de mai et que les gelées ne se faisaient pas sentir l'automne avant le 20 septembre à peu près. Il n'avait jamais entendu dire qu'on ait perdu la récolte de patates en raison de la gelée d'été.

En réponse à une question à propos de la ligne isotherme, M. Tyrrell dit que l'isotherme est une ligne qui réunit les endroits ayant la même température annuelle moyenne pendant toute l'année. Elle n'a absolument rien à voir avec la végétation. Rien ne pousse en hiver. Il faut absolument mettre la température d'hiver hors de la question. La température d'été est la seule température qui compte pour la croissance dans les contrées septentrionales où il y a de la gelée. En parlant de ce sujet, il faut considérer la longueur du jour et la durée de la lumière solaire entre deux endroits de latitudes différentes afin de déterminer les températures d'été. Il n'y a aucun doute que la lumière solaire exerce une grande influence sur la croissance, et là où les jours sont de dix-huit heures de soleil, une plante poussera plus vite que dans les endroits où ils n'ont que quatorze heures.

L'effet de la grande nappe d'eau de la baie d'Hudson et de la baie James sur la température en été et hiver, ainsi que sur celle de la contrée voisine était de les égaliser considérablement, créant ainsi des étés plus froids et des hivers plus doux. Le climat est brumeux autour de la baie. Il a peu de chance de sécher. La température moyenne d'été dans un circuit de 100 milles de la baie n'est pas aussi chaude qu'en arrière de ce circuit. Le thermomètre ne descend pas aussi bas l'hiver à Churchill. En même temps, tout le monde sentira qu'il fait horriblement froid sur cette côte, bien que le thermomètre ne baisse pas. Il y a un grand nombre de différents sujets

7 EDOUARD VII, A. 1907

en rapport avec la température et le climat qu'il faut prendre en considération. Il y a la quantité d'humidité dans l'air; si elle est considérable, si le baromètre est bas ou élevé, et il y a beaucoup de ces choses qu'il faut considérer dans toutes les questions se rapportant à la gelée ou du climat. On peut avoir de la gelée avec un vent du nord, tandis que si ce vent du nord soufflait dans une contrée boisée où toutes les feuilles répandent la vapeur du terrain dans l'air, on n'aurait pas la moindre gelée.

M. Tyrrell produisit le mémoire suivant qu'il avait obtenu du Service météorologique de la Puissance:—

MÉMOIRE.

BUREAU MÉTÉOROLOGIQUE,
TORONTO, 8 mars 1907.

A J. B. TYRRELL, écrivain,
Toronto.

On peut comparer les conditions de température du district entre le lac Winnipeg et le lac Fendu pour les différents mois de mai-septembre, avec celles de l'Europe comme suit:—

Mai—50°-40°, avec le nord de l'Ecosse et la Norvège du sud.

Juin—56°-54°, avec l'Ecosse.

Juillet—63°, avec le sud de l'Angleterre.

Août—57.5° à 55°, avec l'Ecosse.

Septembre—50°-45°, avec la Norvège du nord et la Suède.

(Signé) R. F. STUPART.

ÉTABLISSEMENTS.

A proprement parler, il n'y a pas d'établissements dans la région au nord lointain—les seuls habitants qu'il y ait sont quelques Esquimaux et des sauvages.

Il n'y a pas beaucoup d'Esquimaux dans la région. Ce n'est pas du tout une race prolifique. Le témoin croit que le nombre des Esquimaux qu'il a vus partout ne dépasse pas 500. Les sauvages ne vont pas au nord jusqu'aux terres stériles, excepté parfois pour y faire la chasse.

Les Esquimaux sont heureux quand ils ont tout plein de quoi manger et que le temps est beau. Il n'avait jamais rencontré de gens plus heureux dans de telles circonstances. Avec les engins qu'ils ont pour capturer le poisson, il est difficile d'en prendre. Dans l'été, ils vivent sous des tentes de peaux, les peaux ayant le poil en dedans; dans l'hiver, ils vivent dans des huttes de neige.

Les Esquimaux ont, apparemment, peu de commerce avec les blancs, parce qu'ils possèdent très peu d'outils dont les blancs se servent. Leurs hameçons sont, en grande partie, faits avec des clous, et les autres articles ont probablement été obtenus d'Esquimaux faisant le commerce sur la baie d'Hudson. Ils se servent beaucoup d'arcs et de flèches, et font la chasse au caribou presque entièrement avec des dards.

MOYENS DE COMMUNICATION.

Le seul moyen de communication dans le nord est le canot, mais en même temps, M. Tyrrell fit la remarque qu'il n'hésiterait nullement à prendre un équipage de chevaux de somme et à voyager avec eux à travers la région, entre les étendues d'eau.

NOTE.—On trouvera dans la subdivision C le témoignage de M. Tyrrell relatif à la possibilité d'une route à la baie d'Hudson.

TEMOIGNAGE DE W. F. BREDIN, MEMBRE DE LA LEGISLATURE LOCALE D'ALBERTA POUR LA DIVISION D'ATHABASKA, ET RESIDANT AU PETIT LAC DES ESCLAVES, ENTENDU DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 3 AVRIL 1907.

M. Bredin dit qu'il résidait depuis dix ans au nord d'Edmonton. Il demeurait à Edmonton, il y a quelque temps, et a presque toujours résidé dans le nord-ouest. Il est né dans le comté de Stormont, en deçà de 40 milles de la cité d'Ottawa, province d'Ontario. Il a été d'Edmonton au nord jusqu'au Fort Wrigley, et il a voyagé sur la rivière la Paix depuis le Fort St. John, 30 milles en dedans de la frontière de la Colombie-Anglaise, jusqu'à environ 500 milles en bas de la rivière la Paix—de cet endroit. Il y a dix ans, il descendit l'Athabaska jusqu'au Mackenzie en bateaux. La vallée de l'Athabaska, de l'endroit où la rivière McLeod y débouche jusqu'aux Grands-Rapides, distance d'environ 300 milles, est abondamment couverte de petit bois. Il n'y a presque pas de prairie le long de cette partie de la rivière. Le bois est du peuplier et de l'épinette. Ce ne sont pas exactement des broussailles, mais il y a peu de bois propre à être scié. Il connaît très peu la région en arrière de la rivière, mais les métis et les commerçants de la région lui ont dit que la partie de la région en arrière de l'Athabaska était presque semblable à celle qui se trouve le long de la rivière. Le sol est assez bon, et même très bon en certains endroits. En descendant jusqu'au Fort-McMurray, où la rivière Clearwater débouche dans l'Athabaska, l'apparence de la région est à peu près la même. En bas de cet endroit, l'élévation du plateau au-dessus de la rivière est bien moindre que sur la rivière supérieure.

La région ressemble à une grande plaine alluviale depuis la rivière, tout le long, depuis Fort-McMurray jusqu'au lac Athabaska, 200 milles. Cette région est plus ou moins boisée, et le bois est excellent.

En descendant la rivière aux Esclaves jusqu'au Grand lac des Esclaves, distance de 300 milles, sur la côte est de la rivière aux Esclaves, on rencontre la formation laurentienne. Il n'y a que des roches; tandis qu'à l'ouest de la rivière, la contrée est toute d'alluvion et le sol est généralement très bon jusqu'au Grand lac des Esclaves. Le long de la rive sud du Grand lac des Esclaves, le sol n'est pas des meilleurs, excepté dans les endroits où les rivières débouchent.

La région depuis Fort-McMurray jusqu'au lac Athabaska ne semble pas avoir été aussi dévastée par les feux que la région au sud de cet endroit. Il peut se faire que, jadis, le bois ait été assez bon, mais il est assez disséminé maintenant, et il y a beaucoup d'arbres de seconde pousse. La partie sud des 300 milles dont le témoin a parlé se trouve dans le voisinage de l'endroit où la rivière McLeod joint la rivière Athabaska. Puis, on descend 300 milles de cet endroit au Fort-McMurray et le bois est chétif, tandis que, du Fort-McMurray au lac Athabaska, le bois est comparativement bon et la terre meilleure. Bien que la terre soit meilleure, il n'y a pas réellement une très grande différence dans le bois.

Il n'y a pas beaucoup de terre fertile à Wrigley. Les montagnes Rocheuses couvrent les deux côtés de la rivière, et il y a beaucoup de savanes. Les savanes de la région de la Rivière la Paix, et entre l'Athabaska et la Paix, peuvent, cependant, être toutes drainées et cultivées un jour. Ces savanes ont d'un à trois pieds de profondeur jusqu'à ce qu'on trouve un terrain solide. La mousse tend à empêcher la chaleur du soleil de se faire sentir. De fait, dans quelques-unes de ces savanes, il y a tout le long de l'année de la glace couverte par la mousse.

AGRICULTURE.

La côte sud du Grand lac des Esclaves semble avoir un bel avenir au point de vue agricole. Un endroit remarquable est la rivière au Foin. On y cultive l'orge et tous les végétaux ordinaires. A Fort-Providence, environ cinquante milles en bas de la Mackenzie, à partir du lac, on cultive de l'orge et tous les végétaux tous les ans, et, quelques années le blé et l'avoine.

A cent soixante-dix milles plus bas, au nord de Fort-Providence, se trouve le Fort-Simpson, endroit où la rivière Liard débouche. Fort-Simpson est sur une île, au confluent des deux rivières, et la Compagnie de la Baie-d'Hudson, depuis probablement deux ans, y a cultivé de l'orge et des végétaux. En certaines années, ils pourraient y cultiver du blé, mais pas tous les ans.

A cent quarante milles au nord de Fort-Simpson, on rencontre le Fort-Wrigley. M. Bredin y passa un hiver, et au printemps ils y firent un jardin. Les employés de la baie d'Hudson font des jardins tous les ans en cet endroit. Le printemps que M. Bredin y fut, ils se procurèrent leurs patates de semence de Fort-Good-Hope qui se trouve à quatorze milles du cercle arctique. Ils s'y rendirent parce qu'ils n'avaient plus de patates de semence, ayant mangé leur semence pendant l'hiver. M. Bredin a vu ces patates. C'était de pauvre semence, une variété blanche bleuâtre. Ce n'était pas des patates améliorées telles que celles que l'on voit dans cette partie de la contrée, mais c'étaient des patates d'assez bonne grosseur. Ils avaient la même sorte de patates à la rivière au Foin, mais depuis, ils se sont procurés de nouvelle semence, la semence Early Rover, du dehors, et ils récoltent de bien meilleures patates avec cette nouvelle semence qu'avec l'ancienne. La saison y est suffisamment longue, vu que le soleil y paraît pendant toute la saison de la croissance. C'est là qu'est le grand secret de la croissance dans cette région.

Sur la rivière Mackenzie, les arbres sont presque en feuilles en quelques heures. La rapidité avec laquelle les feuilles paraissent sur les arbres au printemps est simplement merveilleux.

Le témoin n'a jamais monté dans la vallée de la Liard, mais en a entendu beaucoup parler au Fort-Simpson, et il a vu les registres de la Compagnie de la Baie-d'Hudson que l'on tient au Fort-Liard, à 200 milles en haut de la rivière Liard. Après un examen de ces registres, il en conclut que toutes les céréales, comme le blé, l'avoine et l'orge y poussaient de même que les végétaux des espèces les plus ordinaires.

Au Fort-Simpson, M. Bredin a vu des choux-fleurs, des choux et des concombres qui poussaient précisément dans les mêmes conditions que celles où ces végétaux poussent dans l'Alberta septentrional. On plantait simplement les concombres dans des serres chaudes et on les y laissait comme protection de bonne heure le printemps contre la gelée, puis on les laissait pousser dans les serres-chaudes, en ôtant les châssis en été.

Les feuilles poussent sur les arbres dans le bassin de la Mackenzie vers le milieu de mai, avant que la glace soit partie de la rivière. L'année que le témoin y fût, la glace partit de la Mackenzie, au Fort-Wrigley, le 23 mai, et les arbres étaient tous en feuilles avant cette date.

Au Fort-Chippewyan, les prêtres de la religion catholique romaine ont une ferme qui était autrefois une savane, droit au milieu des roches Laurentiennes, et ils y cultivent du blé qui remporta une médaille à l'exposition centennale.

A tous ces postes de la baie d'Hudson, on cultive invariablement des végétaux. Ils ne prétendent pas pouvoir cultiver d'autres grains que l'orge, parce qu'ils se servent de l'orge pour en faire des soupes. Ils l'écrasent dans un pilon de bois creux et se servent du grain pour en faire la soupe.

A l'embouchure de la Grande Rivière aux Esclaves et à l'embouchure de toutes les rivières qui y débouchent, il y a beaucoup de foin. De fait, il y a une pousse d'herbe grossière le long de tous ces cours d'eau en allant aussi loin au nord que pos-

ANNEXE No 1

sible. Dans les endroits où il n'y a pas de bois, l'herbe pousse. Le jardin à Fort Wrigley était en premier lieu de la savane et couvert de mousse. Aussitôt qu'on coupe le bois sur une savane, la mousse dépérit, la gelée sort du sol, et on peut y faire des jardins.

Quant à la région autour du lac des Petits Esclaves, la rive sud du lac renferme un excellent sol, aussi bon qu'aucun autre dans la région. Il y a d'excellent sol le long de la rivière aux Esclaves, et sur le côté ouest du lac aux Esclaves, et tout le long de la Big Smoky et de la Little Smoky, la région entière est bonne.

A travers la Big Smoky, se trouve ce qu'on appelle la Grande région de Prairie, une prairie d'environ 75 milles de longueur sur 20 milles de largeur; il y a aussi la région de la rivière Spirit et de la rivière Opaskapee. Il y a des colons dans ces trois endroits, employés à élever des bestiaux et à cultiver le grain et les végétaux.

LA VALLÉE DE LA RIVIÈRE À LA PAIX.

Pour ce qui concerne la vallée de la rivière la Paix, M. Bredin croit que, comme les montagnes jusqu'à la pointe de la rivière la Paix, distance d'environ sept à huit cent milles, suivent les sinuosités de la rivière, il doit y avoir une moyenne de 75 milles de largeur de chaque côté de la rivière la Paix composée de sol égal à toute longueur semblable sur la Saskatchewan. Ceci donnerait à la région de la rivière la Paix environ 150 milles de largeur, allant des montagnes jusqu'à la pointe la Paix, distance de sept ou huit cent milles, qui est toute aussi bonne pour les besoins de l'agriculture que celle de la vallée de la Saskatchewan. Cette région devrait s'étendre considérablement plus au loin que les terres de fonds de la rivière, en y comprenant aussi le plateau en arrière de la rivière. Une grande partie de cette région est de la prairie nette, surtout du côté nord. Il y en a une plus grande quantité recouverte de broussailles et de petit bois que dans la prairie nette, mais le sol est aussi bon dans les endroits où le bois pousse.

Le président ayant fait remarquer à M. Bredin que dans la discussion qui eût lieu à propos du témoignage donné par M. Macoun devant le comité d'agriculture de la Chambre des Communes, au sujet de ces régions des rivières Spirit et Opaskaque, et particulièrement à propos de l'assertion de M. Macoun que, dans la vallée de la rivière, on pourrait faire pousser du grain, mais que les plateaux n'avaient que très peu de valeur, M. Bredin dit qu'il avait un ranche à la Grande Prairie depuis six ans et qu'il y avait cultivé de l'avoine et des végétaux tous les ans. Il y garda des bestiaux pendant cinq hivers, et la moyenne du temps où il fut obligé de les nourrir pendant ces cinq années fut de six semaines chaque hiver. Ceci est au sud de la rivière la Paix, mais en dedans de cette lisière de 150 milles. Dans cette région de la rivière Spirit, il sait qu'il y a des colons blancs, de même que des métis qui y gagnent leur vie en élevant des bestiaux et en cultivant.

Cette région de 700 ou 800 milles de bonne contrée dont le témoin a parlé s'étendrait jusqu'au pied des Rocheuses. Quant à la question d'uniformité dans la qualité du sol, il n'était jamais allé plus loin que ce qu'on appelle la pointe Wolverine, près de Fort-Vermillion. Il devrait dire que la région est uniformément bonne depuis les montagnes Rocheuses jusqu'à cet endroit. A la pointe Wolverine, la vallée est beaucoup plus basse, et il peut se faire que le sol soit plus noir, et que le sol noir ait une plus grande profondeur dans les basses étendues de la Paix.

Toute cette région devrait être favorable pour y élever des bestiaux. Le foin de marécages et celui de terres hautes y abonde. La vigne à pois grimpants et tous les petits fruits qui poussent ailleurs dans le nord-ouest y poussent, et toutes les fleurs sauvages que le témoin connaît dans le nord-ouest y croissent.

Cette étendue de la région de la rivière la Paix peut entièrement soutenir la comparaison avec toute partie du Canada.

M. Bredin fit de courtes remarques au sujet d'un voyage qu'il avait fait l'été dernier depuis le district d'Athabaska quand il partit du Fort-McMurray pour monter la

7 EDOUARD VII, A. 1907

rivière Clearwater, et de là jusqu'à Prince-Albert. Le sol sur la rivière Clearwater, jusqu'à 100 milles dans les plaines, est très bon. Cependant, le témoin croit qu'il est très sablonneux en arrière sur les rochers élevés. Il croit qu'il doit s'y trouver assez de roc et de savaanes. De l'endroit où il laissa la rivière Clearwater jusqu'à Prince-Albert, sur la Saskatchewan du nord, la région était plus ou moins sablonneuse. Il y avait de magnifiques lacs, tous remplis de bon poisson blanc et de truite. Toute la contrée nord est semblable.

En réponse à une question, M. Bredin dit qu'après dix années d'expérience dans la contrée au nord d'Edmonton, il considère que l'endroit est tout aussi bon pour y établir un homme que dans la vallée de la Saskatchewan il y a 25 ans. La région est exactement semblable à ce qu'était la vallée de la Saskatchewan il y a 25 ans. Au cours du débat qui eût lieu relativement au choix d'une capitale dans l'assemblée législative à Edmonton, le témoin fit un calcul approximatif de la bonne terre au nord d'Edmonton dans l'Alberta, et ce calcul dépassa celui de la bonne terre au sud de cette cité. Si l'on y ajoute toute la bonne terre qui se trouve au nord de la frontière d'Alberta jusqu'à l'Alberta septentrional, on se trouve à avoir environ deux fois autant de bonne terre dans la province d'Edmonton qu'il y en a au sud d'Edmonton.

CENT MILLIONS D'ACRES.

A ce moment, l'honorable M. Ferguson demanda à M. Bredin de préparer une estimation exacte de toute la bonne terre qui se trouvait au nord d'Edmonton, à l'est des montagnes Rocheuses.

Le témoin dit qu'il lui faudrait jusqu'à un certain point se guider d'après le rapport, mais promit de préparer cette estimation. Après un certain temps, le président du comité spécial reçut la communication suivante de M. Bredin:—

OTTAWA, 7 avril 1907.

Honorable T. O. DAVIS,

Président du comité spécial du Sénat.

CHER MONSIEUR,—En réponse à votre demande, j'ai l'honneur de vous informer que mon estimation des terres agricoles disponibles dans l'Alberta septentrional—disons au nord de la 55^{me} parallèle de latitude—et dans le district non organisé du Mackenzie, n'est pas moindre que 100,000,000 (cent millions) d'acres.

Je vous expédie en même temps un échantillon de la rivière au Sel, près de Fort-Smith, dans l'Alberta septentrional. Cet échantillon est très décoloré, l'ayant gardé en ma possession dans un sac de toile, depuis au delà de neuf ans.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant,

W. F. BREDIN.

Continuant son témoignage, M. Bredin dit qu'il savait qu'on avait de splendides récoltes au Petit lac des Esclaves. Il y a trois petites rivières qui y coulent, et quatre ou cinq townships de terre réelle de delta, et le témoin n'a jamais vu de plus belles récoltes dans aucun endroit du Nord-Ouest que celles qu'il a vu là.

PÊCHERIES ET GIBIER.

Les pêcheries de cette région sont très, très considérables. Le poisson blanc monte du lac Athabaska jusqu'au Fort-McMurray sur la rivière Athabaska, et le lac Athabaska est rempli de poisson blanc et de truite des lacs, outre les espèces plus communes telles que le brochet, le meunier et le doré. La rivière des Grands Esclaves également remplie de poissons.

Au nord de Fort-Smith, plus bas que le Grand lac des Esclaves et en descendant le Mackenzie, on trouve un poisson qui appartient en propre à cette partie du monde.

ANNEXE No 1

On l'appelle l'Inconnu parce qu'on ne le trouve nulle part ailleurs. D'après les apparences, il ressemble à un gros saumon ayant des écailles argentées et la chair blanche, et il pèse de 15 à 40 livres. On le prendrait pour un très bon poisson s'il n'y en avait de meilleurs dans cette région.

Le poisson y est très abondant et un homme peut choisir. Les meilleurs poissons sont le poisson blanc, la truite des lacs, la truite arctique et le hareng. Le hareng monte dans la Mackenzie jusque vers le Fort-Wrigley. C'est un bon poisson. Le témoin a mangé du poisson partout dans cette localité. C'est la principale nourriture des gens de la contrée, en été comme en hiver. Le hareng vient de l'océan Arctique. On a dit au témoin que le hareng de la même espèce abonde dans le lac du Grand-Ours. Près des montagnes, il y a de la truite de ruisseau—de la truite couleur d'arc-en-ciel, comme on l'appelle.

Les poissons de cette région ne donnent lieu à aucun commerce important, et il ne s'est fait jusqu'ici aucune exportation, excepté au lac des Petits Esclaves. Il y a toris ans, des gens des Etats-Unis y apportèrent des appareils, et ils doivent avoir pris environ 300 charges de traîneaux de poisson de ce lac. Ils les transportaient à Edmonton et les expédiaient de cet endroit. La distance à parcourir était de 250 milles jusqu'à Edmonton. Ils obtinrent des taux modérés de fret parce que les marchandises pour le Petit lac des Esclaves et la rivière la Paix fournissaient du fret en allant, et le poisson fournissait du fret pour revenir. Ils avaient du fret des deux côtés, et de cette manière, ils obtinrent des taux modérés pour leur poisson.

On trouve des buffles entre la pointe la Paix sur la rivière la Paix, la rivière aux Buffles et la rivière Salée. On calcule que le nombre de ces animaux est de deux cent cinquante à cinq cents. Les loups sont si nombreux qu'ils détruisent les petits, et le nombre des buffles n'augmente pas. On pourrait parvenir à détruire les loups si l'on offrait une prime assez élevée pour tenter les chasseurs de loup de profession. Ils les auraient bientôt exterminés, et le témoin croit qu'il serait bon d'essayer ce moyen.

MINÉRAUX.

M. Bredin dit qu'il avait vu, l'été dernier, un puits à gaz sur la rivière Athabaska, à environ 120 milles d'Athabaska-Landing. Le gaz s'échappait, mais il n'était pas en feu. Quelqu'un de son parti Palluma, et il flamba à une hauteur d'environ 25 ou 30 pieds. A environ 50 ou 60 milles de cet endroit, le gaz s'échappe tout le temps des bancs de terre glaise de la rivière et de la rivière même, parce que partout sur la rivière, on peut voir les bulles qui montent. Le témoin avait aussi allumé ce gaz et il avait fait bouillir son thé en le tenant au-dessus de la flamme.

Au Fort-McMurray il y a un appareil avec lequel on creuse pour l'huile depuis deux saisons. Quand le témoin y fut, en août dernier, on en était rendu à 1,200 pieds sans avoir rien trouvé ayant quelque valeur commerciale, mais après cela, on passa à travers plus de 250 pieds de sel en creusant. Tout le long de l'Athabaska, sur une étendue de 50 milles au-dessus de McMurray, et probablement de 100 milles au-dessous, il y a des indices d'huile, et le goudron coule des rives tout le temps. Sur une distance d'environ 100 milles le long de la rivière, la rive est réellement de l'asphalte. Pour une personne sans expérience, la chose ressemble exactement à l'asphalte, du goudron et du sable mêlés ensemble.

De même, encore, sur la rivière des Grands Esclaves, en descendant vers Chipewyan, le goudron suinte des roches sur les rives de la rivière.

On se procure immédiatement en arrière de Fort-Smith, sur une distance d'environ 20 milles la provision de sel pour toute la région du nord, et on se l'est procurée là depuis un grand nombre d'années, depuis le jour où les commerçants sont allés dans le nord-ouest.

En descendant, sur la rive sud du lac des Grands Esclaves, la pierre de sable est saturée du goudron ou d'huile, et dans la baie sur le côté nord de l'extrémité ouest du lac, il y a une source de goudron.

Aussi loin que le témoin ait voyagé en bas de la Mackenzie, il n'y a plus d'indices d'huile ou de sel, mais au-dessous de l'endroit où il était allé, à Fort-Norman et Good-Hope, on trouve encore de l'huile et du goudron, et, en sus, du sel et du charbon.

En allant de McMurray à Prince-Albert, le témoin découvrit des sables bitumineux sur le lac aux Buffles, qui est dans le réseau des eaux de la Churchill, et cela démontre, dans son opinion, que les sables bitumineux appartiennent également au réseau d'eau du Mackenzie et à celui de la Churchill, de chaque côté de la division en cet endroit.

Il y a du charbon sur l'Athabaska, à 20 milles au nord du Fort-McMurray, près du Fort-McKay. Sur la rivière la Paix, on dit qu'il y a du gypse en bas du rapide Bouillant. Il y a du charbon près de la traverse de la rivière la Paix, de même que sur la rivière la Paix dans les montagnes, pas bien loin de Hudson's-Hope. Au Fort-St. John, il y a une croûte de quelque sorte de minerai de fer dont on se sert comme peinture. Les bâtisses de la baie d'Hudson au Fort-St. John sont peinturées avec la peinture minérale qu'on trouve en cet endroit. Entre le Petit lac des Esclaves et les montagnes, la région contient plus ou moins de charbon.

En réponse à la question si, il n'y avait pas des indices plus ou moins évidents de charbon dans la région qu'il venait de décrire, M. Bredin fit remarquer qu'on pouvait voyager des centaines de milles sans entendre parler de charbon. Entre Fort-McKay qui est situé à 20 milles au nord du Fort-McMurray et jusqu'à Norman et Good-Hope, il n'entendit jamais parler de charbon.

CLIMAT.

M. Bredin prétendit que le climat en général dans toute cette région n'est pas plus mauvais que celui de la Saskatchewan et de Manitoba. Le plus mauvais n'est pas pire que le climat de ces provinces. Il avait passé nombre d'années au Petit lac des Esclaves et ne pouvait voir de différence entre le climat de cet endroit et celui d'Edmonton. Le Petit lac des Esclaves est situé à 250 milles au nord et 250 milles à l'ouest d'Edmonton. Un printemps, il partit du Fort-St. John, sur la rivière la Paix, et le grain y était levé jusqu'à six ou sept pouces. Il doit avoir pris au moins un mois pour se rendre à Edmonton (et quand il y arriva, le grain était dans le même état de croissance que celui qu'il avait vu lors de son départ de St. John, de sorte que la saison y était plus avancée. Au Fort-St. John, on sème souvent en mars, et invariablement, pas plus tard qu'en avril. L'an dernier, on commença à couper le blé à la traverse de la rivière la Paix le dernier jour de juillet, et ce blé était prêt à être coupé cinq ou six jours plus tôt. Comme question de fait, M. Brick, membre pour la division de la rivière la Paix, dans la législature d'Alberta, commença à couper le dernier jour de juillet, et il dit à M. Bredin qu'il aurait pu couper son grain une semaine plus tôt. M. Brick y cultive 300 acres de terre en blé, avoine et orge. Les éleveurs, à l'ouest de la traverse de la rivière la Paix, auraient à nourrir leurs bestiaux, prenant une année dans l'autre, pendant une moyenne de sept semaines, et à l'est de cet endroit probablement plus longtemps. La chute de la neige est plus considérable dans la partie inférieure que dans la partie supérieure.

À l'ouest de Fort-Wrigley, on entre tout à fait dans les montagnes Rocheuses. Durant le printemps que M. Bredin passa au Fort-Wrigley, les mois de mars et avril furent les plus beaux qu'il ait jamais vus. Il ne fut là qu'au printemps et le temps fut aussi agréable que n'importe où, à sa connaissance, dans cette partie du Canada, pendant ces deux mois, tandis que les hivers n'étaient pas plus mauvais que ceux qu'il avait vus dans le Manitoba. La rivière Mackenzie gela le 19 novembre cette année-là; il y avait alors peu de neige, et elle resta gelée jusqu'au mois de mars. De fait, toute la neige était disparue dans la dernière partie de mars.

ÉTABLISSEMENTS.

Les moyens de communications sont les pistes et les routes d'eau.

A Fort-Smith, il y a des rapides de seize milles de longueur sur la Grande rivière des Esclaves. Si l'on pouvait surmonter ces rapides et les chutes de la rivière la Paix sur une distance d'environ trois milles par un canal—en tout, environ 20 milles de canaux, on aurait environ 3,000 milles de navigation ininterrompue à travers cette région.

Il y a là une grande étendue de contrée propre à maintenir une immense population adonnée à l'agriculture, aux mines, à la pêche et à l'exploitation du bois. Dans le cas où la population augmenterait beaucoup et produirait un grand surplus de produits, les pionniers croient que ces produits prendraient la route de l'ouest; c'est-à-dire, si l'on construit un chemin de fer à travers la Passe au Pin.

Le secrétaire de la commission des grains qui voyagea par là l'an dernier, informa M. Bredin que, si l'on pouvait accorder un taux de onze cents depuis Edmonton jusqu'à la côte, les producteurs de grain de la rivière la Paix seraient sur un aussi bon pied que ceux de Winnipeg actuellement, et il prétendit que le Grand-Tronc Pacifique pourrait accorder ce taux. Ce monsieur dit que les gens du Grand-Tronc Pacifique prétendent que leurs rampes et leurs courbes étaient si favorables qu'il leur serait possible d'accorder un taux de onze cents, et que l'on pourrait expédier les grains en Orient ou en Angleterre par voie de la côte du Pacifique. Tout le monde dans le district de la rivière la Paix a confiance dans la route de la baie d'Hudson. Un chemin de fer partant de la rivière la Paix toucherait cette région, et dans le cas où le Fort Churchill serait un bon havre, on pourrait avoir une communication de la rivière la Paix à Churchill, et cela donnerait un bon débouché pour l'Europe.

En parlant du taux de onze cents, le témoin voulait parler de la route d'Edmonton à la côte du Pacifique. Ce taux est pour le blé. Il ne pouvait dire si c'est par 100 livres ou par minot, mais le secrétaire de la commission lui a dit que si ils avaient un taux de onze cents d'Edmonton à la côte, ils seraient aussi avantagés pour expédier leur blé que les gens de Winnipeg. Le blé serait alors expédié de cet endroit jusqu'à la côte et aux marchés d'Angleterre. Si la route de la baie d'Hudson était ouverte, elle serait bien plus avantageuse. Cette route serait bien plus courte, et on sauverait beaucoup de temps. Les gens d'Athabaska seraient placés autant sur la route que ceux de Fort William. Le témoin n'a jamais entendu parler de blé expédié des prairies de la côte du Pacifique en Angleterre. Il y a un moulin à Hong Kong qui peut moudre trois millions de minots de blé par année, et on doit doubler sa capacité, de sorte qu'il pourra moudre six millions de minots.

TEMOIGNAGE DE FRED. S. LAWRENCE, JUGE DE PAIX, DE FORT-VERMILLION, RIVIERE LA PAIX, ENTENDU DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 3 AVRIL 1907.

M. Lawrence, dont le nom est bien connu dans l'ouest en raison de ses services de recherche et d'exploitation systématique, dit que son père partit de Montréal en 1879 pour aller s'établir à la rivière la Paix au service des missions et qu'il s'occupa de suite à résoudre le problème de créer des missions et des écoles sauvages qui puissent se maintenir par elles-mêmes dans la région de la rivière la Paix et dans toute la région du nord. En raison de l'œuvre expérimentale accomplie par son père et sa famille dans cette contrée déserte, on était venu à les considérer comme une famille étrange. Son père réussit si bien dans ses expériences que le témoin se mit à penser que ça pourrait être une bonne chose que de faire de l'agriculture comme entreprise et de continuer cette entreprise par la construction de moulins. Ceci explique pourquoi, actuellement, le monde sait que la région de la rivière la Paix est une région où le grain pousse, et non un établissement de trappeurs et de chasseurs. L'établissement du Fort Vermillion est situé dans la latitude de $58\frac{1}{2}$, presque aussi loin au nord que la partie septentrionale du Labrador.

La majeure partie des gens en Canada, de même que dans d'autres parties du monde, ont cru pendant plusieurs années que la région au nord de la cité actuelle d'Edmonton était un désert, une région tout à fait impropre aux établissements, propre seulement aux sauvages. Un blanc dit, un jour, que ce n'était pas un endroit pour les blancs, mais le témoin pourrait faire voir que c'est une belle région pour la résidence des blancs.

AGRICULTURE.

Comme exemple de ce que la région de la rivière la Paix peut produire, M. Lawrence mit sur la table un échantillon de blé dur n° 1 qui y fut récolté l'an dernier. Il dit qu'il avait obtenu cet échantillon du meunier en charge du moulin à farine, système rouleaux, à Vermillion, qui lui avait dit que c'était un échantillon ordinaire des 22,000 minots qu'il avait alors dans le moulin. Ce n'était pas un échantillon choisi, mais seulement un échantillon ordinaire du blé en mains à Fort Vermillion.

Le grain qu'on y a cultivé l'an dernier et depuis quelque temps est de l'espèce connue sous le nom de Ladoga, variété introduite par les Lawrence et obtenue de la ferme expérimentale d'Ottawa, il y a quelques années. Tout ce grain est le produit d'un échantillon de deux livres. On essaya d'abord le Red Fife et d'autres variétés, quand on ne connaissait pas bien les conditions du sol et du climat; on trouva que le Red Fife et d'autres blés ne réussissaient pas aussi bien qu'on le désirait, puis on essaya le blé Ladoga et Onega. Le Ladoga fut jugé le meilleur, et dans les années qui suivirent la première expérience, on eut assez de semence pour pouvoir mettre de côté les autres grains et semer exclusivement du blé Ladoga.

M. Lawrence dit qu'il présumait qu'actuellement cette espèce de blé qui était du Ladoga serait si différente du blé Ladoga qu'on récolte à Ottawa que les deux espèces ne se ressembleraient pas, parce que ce blé était d'ordinaire un blé mou, tandis que l'échantillon produit et qui est tout à fait semblable au blé qu'on récolte dans les champs est censé être du blé dur par des gens qui s'y connaissent.

L'an dernier, le témoin essaya quatre acres de blé Red Fife et le planta à côté du Ladoga, et il mûrit à la même date que le Ladoga. Il a coupé du blé de printemps qui avait parfaitement mûri en 86 jours.

ANNEXE No 1

Tant qu'au sol, beaucoup de gens sont sous l'impression que la vallée de la rivière la Paix est une section déprimée de terre dans le fonds de la rivière. Plusieurs en parlent comme de "La Vallée", et ils croient qu'elle s'étend depuis les montagnes jusqu'à l'océan arctique ou ailleurs, et que c'est une basse vallée de deux ou trois milles de largeur peut-être, couverte de prairie, et que tout ce qu'on a à faire est de semer le grain dans la terre et le herser sans labourages ou aucune culture et récolter 150 minots par acre. Mais ceux qui demeurent là n'y trouvent pas de telles conditions.

TERRE PLANE ET PLATEAUX.

Les fonds réguliers de rivière ne forment que des pointes ou bas-fonds dans le fond du lit de la rivière, lequel fond est réellement d'environ deux milles de largeur, tandis que la grande vallée régulière de la rivière la Paix, ce qu'on peut réellement appeler la vallée de la rivière la Paix, est en réalité une grande étendue de contrée. Quand on arrive sur la hauteur des terres, cette prétendue "vallée" a une étendue de 300 milles de largeur et s'étend depuis les montagnes Rocheuses jusqu'au Lac Athabasca dans lequel la rivière la Paix s'écoule. A l'endroit où la rivière la Paix laisse les montagnes, ses rives sont très élevées—c'est-à-dire les rives de la rivière qu'il faut gravir pour se rendre à ce qu'on appelle la hauteur des terres. Au Fort-St. John, les rives ont environ 1,000 pieds de hauteur, et ça serait un véritable problème pour un fermier demeurant sur la hauteur des terres que de se procurer de l'eau de la rivière. Quand on arrive à la hauteur de la rivière la Paix qui est à présent le terminus du chemin de piste d'Edmonton, la route ordinaire pour aller au nord, les rives ont 800 pieds de hauteur, et dans les endroits où la route fait des détours en bas de la rive pour atteindre la vallée ou le fond de la rivière, elle a environ un mille de long, cette longueur étant nécessaire pour avoir une inclinaison convenable afin de parvenir au bas-fonds de la rivière.

De la traverse de la rivière la Paix, là où la rivière incline au nord et à l'est, les rives deviennent graduellement plus basses et quand on a atteint la Pointe Wolverine, à environ 200 milles au nord-est de la traverse de la rivière la Paix, les rives ont environ 200 pieds de hauteur. De là au Fort Vermillion, les rives deviennent plus basses, et au Fort Vermillion, elles n'ont que 100 à 150 pieds de hauteur.

Les mêmes conditions existent dans la partie supérieure de la rivière que dans la partie inférieure. La rivière fait de grands détours, et de chaque côté on rencontre de grands bas-fonds où se trouve probablement le sol le plus riche de cette contrée septentrionale, un sol composé de dépôts d'alluvion, composés entièrement de terre noire. Il y a des endroits, dans les parties plus basses de ces pointes, qui sont inondés, une fois peut-être tous les sept ou huit ans. Cependant, presque toutes les pointes sont au-dessus de la ligne des hautes eaux, et quand ces bas fonds sont en culture, le sol produit les plus belles récoltes.

C'est sur ces bas-fonds qu'on commença d'abord à cultiver le sol dans cette partie de la contrée, et plusieurs croyaient que c'était la seule partie de la région de la rivière la Paix ou septentrionale depuis Edmonton jusqu'au nord qui fût propre à la culture. Pendant beaucoup d'années, on expérimenta sur les bas-fonds. Les gens supposaient que, s'ils essayaient de cultiver le grain sur les hauteurs, ils rencontreraient les savanes et les marécages qui touchent à la rivière en plusieurs endroits, et que le grain ne pousserait pas; mais l'expérience a fait voir que c'était une erreur. L'échantillon de grain que le témoin a montré a été presque tout récolté sur la hauteur des terres ou sur les plateaux près du Fort Vermillion. Les plateaux ont quelquefois une grande étendue en certains endroits. On y trouve des endroits, comme par exemple au nord de Fort Vermillion, et au nord et à l'ouest, où l'on trouve 100 milles de cette terre de chaque côté de la rivière avant d'arriver aux montagnes.

Toute cette terre n'est pas propre à la culture. Elle a ses marécages, ses savanes, ses bas lopins de terre que l'on trouve dans presque toutes les régions ayant une grande

7 EDOUARD VII, A. 1907

croissance de broussailles, mais la majeure partie, comme le témoin a pu s'en convaincre en voyageant dans la contrée au-delà de la rivière, est propre aux établissements.

Le témoin montra des photographies du grain récolté sur le sol autrefois couvert de bois—terre basse et bois. L'une d'elles était une photographie prise l'automne dernier montrant du grain cultivé sur de la terre autrefois couverte d'arbustes. C'était une terre basse qui ne semblait avoir aucune valeur quelconque, étant couverte d'une épaisse croissanace de peupliers et de tilleurs. Le témoin montra aussi une photographie prise par lui-même du blé coupé pendant la première semaine d'août.

M. Lawrence montra aussi une photographie d'un champ de patates en fleur. Pendant le mois de juillet, à Vermillion, il y a de temps à autre de la gelée qui affecte les plants de patates, mais jamais d'une manière sérieuse—juste assez pour faire voir l'action de la gelée sur les feuilles de dessus. Cependant, les plants de patates ne montrent aucun signe de gelée avant que les patates soient mûres, et les patates gardent leur grosseur ordinaire et mûrissent. On n'a jamais eu de gelée assez forte en juillet pour détriure la récolte de patates. Ces gelées sont très légères.

L'été dernier, M. Lawrence fit son jardin dans la semaine après le 24 mai, et il planta des tomates, des concombres, des pois et d'autres végétaux. L'automne dernier, pendant la moisson, sa famille mangea du pâté de citrouille fait avec des citrouilles mûries dans leurs propres jardins. Ces citrouilles furent cultivées tout comme les pois et autres végétaux et encoururent leurs risques, pas de serre-chaude et pas de soins particuliers; de plus, il cultiva aussi des concombres et des tomates. Les tomates ne mûrirent pas, parce qu'avant qu'elles eussent une chance de geler, on les vola. Le témoin croit qu'avec le même soin qu'on prend de ces végétaux dans le Manitoba et autres endroits du Nord-Ouest, plantant ces délicats végétaux le bonne heure dans des serres-chaudes, et leur donnant des soins, on réussirait également à cultiver des tomates, des citrouilles ou autres végétaux de cette espèce tout comme dans le Manitoba et autres districts. A la traverse de la rivière la Paix, l'an dernier, les tomates murirent dans des jardins en plein air. D'autres végétaux de jardins, tels que les choux, etc., y réussissent très-bien. Il a cultivé des choux à Vermillion qui pesaient 18½ livres, et l'on cultive les navets de Suède en plein champ. Il fit un choix de navets d'un lopin de terre de trois acres, et plusieurs pesaient de 18 à 25 livres. Ils étaient de l'espèce des navets à tête pourpre. On ne leur donna aucune attention ou soins particuliers, et c'était de bons navets sains. Bien que la saison ne soit aucunement trop longue pour que le blé mûrisse, ainsi qu'on l'a trouvé dans Manitoba et le Nord-Ouest, pour pouvoir réussir, il faut que le grain soit semé à bonne heure, juste aussitôt après que la gelée est sortie de terre pour permettre la culture du sol.

LA CULTURE DU BLÉ.

M. Lawrence dit qu'il avait cultivé une ferme à Vermillion depuis au-delà de 20 ans et qu'il n'avait jamais éprouvé d'insuccès dans la culture du blé pendant tout ce temps, bien qu'il ait eu des récoltes aussi pauvres que 5½ minots à l'acre. Il y eut une saison très-sèche qui réduisit la moyenne, mais on avait toujours assez de bon grain pour la semence et pour la mouture. Il n'y a jamais eu insuccès complet causé par la gelée ou autres causes. Il n'y a pas de rouille sur le blé en ces endroits.

Il a récolté jusqu'à 66 minots de blé par acre. Cela fut sa plus grosse récolte, et elle fut faite sans aucun engrais quelconque.

Le témoin attira l'attention du comité au fait qu'il y a quelques années, le Dr Dawson voyagea dans la région de la rivière la Paix et qu'il fit rapport qu'une grande partie de cette région était remplie de savanes et qu'elle serait tout-à-fait impropre à l'agriculture. Il y a quatre ans, le témoin fit un voyage du Fort Vermillion au petit lac des Esclaves, à travers une région inconnue de 250 milles. Plus tard, il eut occasion de voyager environ 50 ou 60 milles en arrière de la rivière la Paix, et il vit des

ANNEXE No 1

choses qui lui donnèrent à réfléchir au sujet de ces savanes. Les savanes couvraient quelques grandes étendues de cette région, et la mousse avait une épaisseur d'à peu près trois pieds. Il y avait de larges étendues de cette mousse qui avait été brûlée. Les feux de forêts s'y étaient fait sentir, et M. Lawrence supposa que le feu avait brûlé des milliers d'acres de terrain qui était auparavant une savane, ainsi que l'indiquaient ces grandes étendues de mousse, quelquefois de quelques pieds en travers et quelquefois davantage et qui s'y trouvaient dans les endroits où il y avait de la savane. Sur cette superficie brûlée, le témoin vit de l'herbe de quatre à cinq pieds de hauteur. Il y en avait des milliers d'acres couverts d'herbe à tête rouge qui est l'herbe par excellence de l'ouest. La raison pour laquelle ces savanes avaient été là pendant un si grand nombre d'années était que la mousse formait une grande éponge qui retenait l'humidité. Mais, quand la terre sera drainée et la mousse enlevée, il y poussera certainement de la bonne herbe, et là où l'herbe peut pousser, on peut cultiver du grain. Il y avait des arbres sur certaines parties des savanes qui empêchaient le soleil d'y luire, et ils n'avaient été détruits que dans les endroits où les feux avaient eu une chance de parvenir aux bords des savanes et de commencer à brûler la mousse.

M. Lawrence dit qu'il était sous l'impression qu'environ un dixième du district au nord est couvert de mousse. Au sud de la Grande Prairie, à travers le district, à quelque distance au nord-ouest d'Edmonton, dans la direction du lac à l'Eturgeon, il y a une grande proportion de terrain couvert de mousse, et le Dr Dawson peut avoir eu l'intention de ne parler que de cette partie spéciale du district. Le témoin avait soigneusement examiné le district entre le Fort Vermillion et le petit lac des Esclaves, et il parlait d'après ses observations personnelles. Au sud du Fort Vermillion, de même qu'à l'ouest, il y a une étendue de région fertile, qui varie de 100 milles à 35 ou 40 milles de largeur, et c'est dans cette partie que se trouve le dixième de terres couvertes de savanes.

Les épis de blé au Fort Vermillion poussent souvent jusqu'à six pouces de longueur, et des fois il a compté jusqu'à 65 grains dans un épi, pris dans un champ ordinaire. Ceci démontre ce qu'un choix et une culture soignée peut faire pour donner au sol une chance de montrer ce qu'il peut produire. Il ne veut pas dire que telle serait la moyenne pour un champ, mais il savait qu'il avait souvent rencontré de tels épis.

BLÉ D'AUTOMNE ET BLÉ DE PRINTEMPS.

Ce qui a causé une grande perte pour le district de la rivière la Paix est la sécheresse du printemps. Il n'y a pas assez de pluies tous les printemps pour faire pousser le grain comme il devrait pousser et le faire croître en quelques jours. Quelquefois, il arrive que le grain semé tard au printemps, reste dans la terre pendant longtemps avant de germer, et s'il germe et commence à pousser, il sera à peine capable de se soutenir pendant quelque temps, même jusqu'à la dernière période de mai quand les pluies du printemps commencent, et alors, on peut presque l'entendre pousser. On pourrait éviter cela au moyen d'une meilleure culture et en semant plus à bonne heure. Quelquefois, le blé qui n'a commencé à pousser qu'avec les pluies du printemps dans la dernière partie de mai pousse très vite et très vigoureux, et quelquefois, il ne mûrit pas avant l'arrivée des gelées, parce qu'il a commencé à pousser trop tard. Vu les printemps secs, cause de cet embarras, il se décida à faire des expériences avec le blé d'automne, et dans la première expérience qu'il fit, il récolta une petite quantité de "Golden Chaff"; mais ne comprenant pas les conditions dans lesquelles on doit cultiver le blé d'automne, il ne réussit que très peu. Ce ne fût pas un insuccès complet, mais il ne réalisa pas de grands profits, bien qu'il eût récolté de sa terre des épis de blé bien mûrs, gros, remplis et mûrs le 18 juillet. Depuis lors, le gouvernement provincial donne de l'aide à ceux de la région qui désirent se procurer du grain de semence, et cette année le témoin fera un essai avec quarante minots de blé d'automne, et il en a 50 minots de plus pour des essais l'année

prochaine de sorte que, dans le cours de quelques années, il espère pouvoir parler avec meilleure connaissance de cause du blé d'automne dans le district de la rivière la Paix. Il croit que le blé d'automne poussera mieux dans la partie nord d'Alberta que dans la partie sud, parce qu'une fois la neige tombée, elle reste tout l'hiver, et comme les printemps sont très chauds et secs, ils feraient pousser le blé d'automne rapidement, et ce blé aurait probablement six ou sept pouces de hauteur avant que le blé de printemps ne soit sorti de terre.

L'hiver n'a pas apparemment causé beaucoup de dommages, mais on n'a fait qu'un premier essai, et le témoignage ne pouvait dire après un essai ce que sera le rendement. Mais, le fait que le blé d'automne a gardé sa vitalité tout l'hiver et mûri de bonne heure suffit pour démontrer qu'il réussira si l'on fait des essais convenables.

Quant au blé de printemps, il a mûri et été coupé 86 jours après qu'on l'eût semé. La saison dernière (été de 1906), on aurait pu commencer à couper le blé le 31 de juillet, mais deux jours de pluie retardèrent l'emploi des lieuses. Dans les saisons pluvieuses, le blé mûrit vers le 20 d'août. Le *Red Fife* qu'on a essayé l'an dernier, donna d'aussi bons rendements que le blé Ladoga et fût coupé à la même date. Il avait aussi été semé à la même date et dans un sol semblable à celui de l'autre blé.

L'orge semée après le milieu de mai, mûrit généralement dans la dernière semaine de juillet.

La croissance rapide de tous les végétaux dans ces endroits est due à la durée continuelle du jour, avec environ 18 heures de lumière solaire.

PETITS FRUITS ET FLEURS.

M. Lawrence dit qu'il avait peu réussi à cultiver les petits fruits avec des graines, pour la simple raison qu'il n'en avait pas pris un soin convenable vu la rareté de la main-d'œuvre. Il a planté des graines de petits fruits qu'on lui avait envoyées de la ferme expérimentale, et il les a laissés se tirer d'affaire du mieux qu'ils pouvaient.

Les fraises sauvages, les groseilles, les framboises, les gadelles et les canneberges, poussent abondamment. Les fraises viennent après les feux de forêts, et il y a des milliers de plants de fraises, aussi belles et aussi grosses que celles que le témoin a vu cultiver dans les jardins à fruits près de Montréal, qui se perdent dans cette région. Il y a une espèce de fraise sauvage qui pousse très bien. Si elle était cultivée, elle s'améliorerait. Il n'avait pas jusqu'ici cultivé de fraises pour la raison que la main-d'œuvre est si rare. Aussitôt que la neige est disparue le printemps jusqu'à ce que la végétation cesse à l'automne, les fleurs sauvages changent constamment de couleur et d'espèce, dans la prairie aussi bien que dans les bois et les terres boisées. Toutes les semaines, on voit des changements dans la couleur, d'un bout de la saison à l'autre. Il y en a beaucoup de variétés, et elles croissent en grand nombre.

Il y a deux ans, M. Lawrence essaya de cultiver la graine de vingt-huit variétés de fleurs ordinaires de jardin, telles que les pois d'odeur, les pensées, etc., et il n'y eut que deux espèces qui ne réussirent pas en jardin à ciel ouvert.

Quant aux bestiaux, ils prospèrent dans cette région si on leur donne de la nourriture. Il faudrait les nourrir pendant six semaines ou trois mois l'hiver, suivant la saison. Durant un hiver semblable à celui-ci, il faudrait les nourrir environ quatre mois et demi. Il y a deux grandes beurreries au Fort Vermillion. C'est une bonne région pour les beurreries. L'eau y est bonne et abondante.

Le témoin n'y a jamais élevé de moutons; il y a trop de loups et de coyottes. Il n'y a pas de moutons dans la région de la rivière la Paix. Les loups des bois y sont très nombreux, et ils viennent souvent dans les cours. Si ce n'était des chiens et des loups des bois, les moutons prospéreraient.

Les chevaux natifs hivernent dans les plaines.

FORÊTS.

Quant au bois, le témoin dit que, dans la vallée de la rivière la Paix, sur les fonds de la rivière, sur les îles—et il y a de grandes îles dans la rivière—et sur les

ANNEXE No 1

pointes dont le témoin a déjà parlé, il y a beaucoup d'épinettes d'une bonne grosseur. La plus grosse qu'il ait vu mesurait quatre pieds quatre pouces de diamètre. Ceci est d'une grosseur peu ordinaire, mais le bois de trois pieds de diamètre est commun sur les côteaux et sur les endroits inférieurs des fonds. Il n'y a pas de chêne; mais il y a, de l'épinette, du bouleau et du peuplier. Les peupliers sont gros. Le cotonnier a souvent quatre pieds de diamètre, et le peuplier deux pieds.

GIBIER.

M. Lawrence dit que le buffle ne venait jamais aussi à l'ouest que Vermillion. On peut trouver le buffle à environ 100 milles à l'est de Vermillion. Son père a été dans cette région et il a dit au témoin qu'un buffle pouvait faire beaucoup de pistes. Il a vu les pistes d'un troupeau et il calcule que le nombre total dans toute la région pourrait être d'environ 500. Les loups détruisent les petits des buffles et ceux d'un an. La législature locale donne une légère prime, mais elle n'est pas assez élevée pour induire les gens à chasser les loups. Il n'y a aucune autre protection pour les buffles que celle que leur accorde les lois de chasse, et les loups ne sont pas grands observateurs de la loi.

MINÉRAUX.

M. Lawrence dit qu'il ne connaissait pas grand'chose au sujet des ressources minérales, mais il savait qu'à la traverse de la rivière la Paix et en bas de cet endroit, il y avait des petits filons de charbon qui sortaient sur les côteaux des rivières. A 25 milles en bas de la traverse de la rivière la Paix, il y a une source de goudron minéral que le témoin a vu de ses yeux. Près de cet endroit, il y a une source ou un jet de gaz que le témoin alluma l'hiver dernier dans un voyage d'élection et où il fit bouillir son thé. Dans la partie inférieure de la rivière la Paix, pas bien loin de Vermillion, le témoin découvrit, il y a quelques années, une source de pétrole dans le haut côteau, et juste au-dessus de Fort Vermillion, il y avait une fumée qui ressemblait à celle d'un gros feu de campement sur la rive. M. Lawrence ne peut dire ce qui avait causé la fumée, mais le sol était brûlé rouge comme de la brique et fendillé, et si chaud qu'on ne pouvait passer dessus avec des mocassins. Il ne firent pas de recherches. La fumée sortait du sol en différents endroits, et il présuma que c'était un lit de charbon qui avait pris feu de quelque manière. Le feu fut éteint une année par les hautes eaux. Il avait brûlé pendant trois ans. Ceci arriva dans une des occasions où différents endroits de ces pointes furent submergés par l'eau.

GYPSE.

Au-dessous de Fort Vermillion, le témoin ne connaissait aucuns minéraux ou autres dépôts, excepté que sur la partie supérieure de la rivière la Paix, il y a des dépôts de mica. Sur la rivière à la Paix inférieure, il y a de grandes falaises de gypse.

CLIMAT.

M. Lawrence dit qu'il trouvait que le climat était à peu près le même que celui d'autres parties d'Alberta. Sur la rivière la Paix, il y a probablement plus de froid constant pendant l'hiver et moins de tempêtes. Comme la région est couverte de broussailles, elle est moins sujette aux tempêtes. La région est plus ou moins abritée, et les vents n'ont pas si beau jeu que dans les plaines. Cet hiver (1907) quand il partit de la région de la rivière la Paix, en janvier, il constata que la neige avait un pied de moins d'épaisseur qu'à Edmonton, plus au sud. La neige pouvait avoir environ deux pieds d'épaisseur dans la vallée de la rivière la Paix, et après avoir dépassé

la hauteur des terres en allant au lac des Petits Esclaves, il constata que la neige était bien plus épaisse, et elle continua à être plus épaisse en atteignant Edmonton.

Ce qu'on appelle le district supérieur de la rivière la Paix jouit presque du même climat qu'à Edmonton. La neige n'est pas épaisse et disparaît plus vite. Les vents Chinook s'y font plus sentir que dans les districts à l'est. La neige, cette année (1907), dans le district de la rivière la Paix aura à peu près deux pieds et demi d'épaisseur. Il peut arriver qu'elle soit plus épaisse, mais, prenant une année dans l'autre, la chute de la neige ainsi que le froid sont assez uniformes.

L'hiver commence dans le district inférieur de la rivière la Paix vers le milieu de novembre. On peut s'attendre à avoir la première chute de neige vers la milieu de novembre, des fois plus tard et des fois plus tôt. Ceux qui s'occupent de culture de grains s'attendent à voir la première gelée vers le premier septembre. Quelquefois, la gelée vient avant qu'ils s'y attendent, mais, généralement, elle vient dans la première semaine de septembre.

Les gelées sont plus communes dans les endroits entourés d'arbres et de broussailles, et d'après l'opinion du témoin, quand la contrée sera mieux colonisée, et dès qu'il y aura plus de terres en culture, le danger d'être affecté par les gelées deviendra moindre pour les céréales ou les végétaux qui supportent bien le froid.

La saison est tardive dans quelques parties du district de la rivière la Paix si on la compare à celle d'Alberta-sud. La neige prend beaucoup de temps avant de disparaître du terrain. On commence parfois les semences dans le district de la rivière la Paix pendant la première semaine d'avril, mais le temps ordinaire pour commencer à ensemençer dans cette partie de la région est le 26 avril. Dans la région supérieure de la rivière la Paix, la moyenne est vers le milieu d'avril. Leur saison commence plus à bonne heure, mais dans la région inférieure de la rivière la Paix, ils ont mieux réussi à cultiver le blé que ceux du district supérieur quoique leur saison soit plus à bonne heure. Pourquoi; c'est ce que le témoin ignore. L'établissement à Fort Vermillion cultive aujourd'hui du blé qu'on fait moudre en fleur au moulin de l'endroit et qu'on expédie dans la région de la rivière Mackenzie.

ÉTABLISSEMENTS.

L'établissement du Fort Vermillion compte environ 500 âmes; des blancs et des métis anglais. L'an dernier, le produit total du blé y fût de 25,000 minots, prenant la moyenne d'environ 21 minots par acre. On récolta environ 10,000 minots d'avoine et d'orge; surtout de l'orge. Le grain fut moulu, et on s'en servit pour faire du pain pour les gens de l'endroit. Le principal marché est au Fort Vermillion et dans les endroits environnants; le surplus est expédié en bas de la rivière la Paix, dans le district du fleuve Mackenzie.

MOYENS DE COMMUNICATION.

M. Lawrence fit voir que Vermillion est un assez bon centre de distribution pour la partie inférieure de la rivière à la Paix.

Il ne savait pas à quelle distance il est situé de Churchill, mais il prend sur lui de dire environ 900 milles. De Vermillion à Edmonton, par la route, il y a 700 milles, et de Vermillion à la côte, environ 900 ou 1,000 milles. Vermillion se trouverait environ à mi-chemin entre la baie d'Hudson et la côte, et le témoin est d'opinion qu'avant peu d'années il y aura un chemin de fer depuis la baie d'Hudson à travers la principale partie de la région de la rivière la Paix jusqu'à la côte, et que tout ce qui sera expédié sur les marchés d'Europe passera sans nul doute par la baie d'Hudson. Si l'on construisait un chemin de fer jusqu'au lac Supérieur, le coût serait considérable. Les gens de ce district sont persuadés que la route de la baie d'Hudson est possible.

ANNEXE No 1

TEMOIGNAGE DE J. K. CORNWALL, ENTENDU DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 5 AVRIL 1907.

M. Cornwall dit qu'il était un 'homme de rivière pratique', avec une expérience de dix-sept ans, et qu'il est à présent employé dans le service de transport sur les eaux du nord. Il considère que les eaux du bassin du Mackenzie sont probablement les plus belles de l'Amérique du Nord.

L'endroit le plus éloigné au sud où la navigation va sur le bassin du Mackenzie est le Fort McMurray à la jonction des rivières Clearwater et Athabaska, à environ 275 milles au nord, et un peu à l'est d'Edmonton. La distance de McMurray à l'océan arctique est d'environ 1.600 milles. Sur toute cette distance, les cours d'eau reliés entre eux sont navigables pour les bateaux à vapeur qui y font le service, et qui l'ont fait depuis vingt ans. Dans ce vaste système de cours d'eau, il y a deux divisions distinctes.

La première qui va du Fort McMurray à Smith's Landing a 300 milles de long, et dans les basses eaux on n'a qu'une profondeur d'eau de deux pieds. Ceci n'arrive que l'automne quand les eaux sont généralement basses dans le nord. Le printemps, et pendant la saison d'été, il y a assez d'eau pour permettre de charger autant que l'on veut un vapeur du même modèle que ceux qui naviguent sur ces eaux depuis vingt ans; c'est-à-dire le vapeur avec roue en arrière.

De Smith's Landing au Fort Smith, il y a une distance de 16 milles, et une série de chutes dans cette partie de la rivière aux Esclaves, d'environ 250 pieds en tout.

De Fort Smith à l'embouchure du Mackenzie, les bateaux à vapeur qui y naviguent sont du modèle des vapeurs à hélice, et le plus fort tirant d'eau pour lequel on peut les charger, quand les eaux sont basses, est de cinq pieds. Les bateaux à roues en arrière sont du modèle le plus approprié pour cette partie de la route, et il y a des bateaux de ce genre qui y naviguent depuis 20 ans.

La compagnie de la Baie d'Hudson bâtit actuellement au Fort Smith un bateau à vapeur pour remplacer le vieux *Wrigley*. Il sera prêt au printemps de 1908. Le coût de ce bateau à vapeur sera considérable, et quand il sera prêt à marcher, il aura pour effet de diminuer la distance entre la "Terre du Soleil de Minuit" et Edmonton d'environ deux semaines, vu sa grande vitesse et de son équipement amélioré.

Avec un tramway au Fort Smith, afin de faciliter le transport du fret et des passagers qu'on transporte actuellement à l'ancienne manière (en faisant les portages sur la rivière au moyen de charrettes et de bœufs) et si, dans l'avenir il y a moyen de voyager en chemin de fer d'Edmonton à McMurray, il sera facile d'aller d'Edmonton à l'océan arctique, et en revenir, dans l'espace de 30 jours.

Depuis McMurray en montant jusqu'à l'Athabaska, distance de 100 milles, les qualités physiques de la rivière sont telles que la navigation par bateau à vapeur est impossible. Le coût de la rendre navigable pour les vapeurs serait si élevé que le montant des affaires qui s'y fait actuellement et qui s'y fera dans un avenir prochain ne serait pas suffisant pour justifier l'amélioration de cette partie de la rivière. Dans le cas contraire, les vapeurs pourraient atteindre le bassin du Mackenzie à Athabaska Landing, ce qui placerait le bassin à 100 milles de distance d'Edmonton. Actuellement, McMurray est l'endroit le plus proche où un chemin de fer puisse toucher et atteindre cet immense bassin.

L'étendue de bassin entre McMurray et Smith's Landing a un autre aspect important. En tournant à l'ouest au lac Athabaska, et en remontant la rivière la Paix, on trouve qu'il y a qu'une interruption dans la navigation de cette rivière sur une distance de 1,000 milles, savoir, aux Chutes de Vermillion qui sont situées à cinq milles

7 EDOUARD VII, A. 1907

au-dessus de l'endroit où la Petite rivière Rouge débouche dans la Paix et crée une interruption dans cette partie de la navigation. Il faudrait construire un tramway d'un mille et demi de long à cet endroit. Il faudrait transborder les marchandises afin d'avoir un raccordement avec les vapeurs qui partent de cet endroit, au-dessus des chutes, jusqu'à Hudson's Hope, au pied des montagnes Rocheuses, distance d'environ 650 milles.

IMPORTANCE DE LA RIVIÈRE LA PAIX.

La rivière la Paix traverse, de fait, le centre du grand district de la rivière la Paix et jouera toujours un rôle important dans le développement de ce district, vu que la navigation est pratiquement exempte de rapides dangereux ou d'obstacles sur tout son parcours, excepté celui dont il a parlé, aux Chutes Vermillion.

Il y a aussi un autre aspect se rapportant au système principal. En tournant à l'est, quand on entre dans le Lac Athabaska, la navigation, sur une distance de 250 milles, a une direction est suivant la boussole, mais peut-être un peu vers le nord. Du point extrême vers l'est qu'on atteint en naviguant sur cette route il ne semble pas qu'il ait une grande distance, d'après la carte, pour arriver à l'endroit qui sera traversé par le chemin de fer projeté de la baie d'Hudson, et d'après les informations que le témoin a eues de chasseurs et trappeurs de ce district, il ne sera pas difficile d'y voyager ou d'y construire un chemin.

On ne peut aller avec des vapeurs dans le Grand lac à l'Ours; la Grande rivière à l'Ours n'étant pas navigable. Le Grand lac des Esclaves, toutefois, est navigable sur toute sa longueur et largeur. C'est en vérité une mer intérieure.

Quant à se rendre du Grand Lac des Esclaves à la baie d'Hudson, il faudrait traverser la hauteur des terres pour relier le bassin de la baie d'Hudson. Il y a bien longtemps que, dans le dix-septième siècle, des employés de la baie d'Hudson envoyèrent un homme à la baie d'Hudson, mais en perdant son chemin à un endroit où la rivière s'élargit et devient un grand lac, et en prenant le mauvais bras, il ne put découvrir ce que d'autres ont découvert depuis. Handbury et Fairchild, du parti de Tyrell, firent le voyage complet du Grand Lac des Esclaves à la baie d'Hudson sans grandes difficultés. Il n'y a pas de doute, suivant M. Cornwall, que, si l'homme envoyé par la Compagnie de la Baie d'Hudson avait découvert cette route, la contrée du nord aurait été exploitée pour ses fourrures à un coût bien moindre par cette route que par l'ancienne, par voie de la rivière Nelson, du lac Winnipeg, de la rivière Saskatchewan, de la Clearwater, de l'Athabaska, de la rivière Petits Esclaves et de la Paix. Cette dernière route est longue, tortueuse et dispendieuse pour le transport des marchandises dans la contrée si on la compare avec l'autre route dont il a été fait mention, dans le cas où on l'eut découverte.

Tant qu'au nombre de mois dans l'année où les eaux du bassin du Mackenzie sont libres pour la navigation, M. Cornwall dit que toutes les rivières qui coulent au nord et à l'est, prenant leur source dans les montagnes Rocheuses, savoir, l'Athabaska, la Paix et la Liard "sont libres", en moyenne, du 20 avril au 1er de mai. Elles sont toutes navigables un mois après qu'elles deviennent libres, mais là où elles débouchent dans des lacs, la navigation a lieu plus tard, très peu avant la première semaine de juin quand la glace des lacs se brise et disparaît. La navigation est ouverte, en moyenne, vers le milieu de juin.

Le fleuve Mackenzie est un énorme cours d'eau, de deux à quatre milles de large sur toute son étendue. Elle est navigable dans son entier parcours excepté à l'embouchure où elle s'élargit en un grand nombre de bras, et comme toutes les rivières de cette sorte, il s'y trouve des battures de sable qu'il faudrait draguer, mais ce serait une petite affaire parce que les battures sont courtes et que même, à l'heure qu'il est, on peut passer par dessus avec une balenière dans une grosse mer. On peut descendre le Mackenzie jusque dans la fin d'octobre, de sorte qu'il y aurait en réalité cinq mois de navigation.

ANNEXE No 1

Le témoin ne recommanderait pas la construction de canaux sur l'Athabaska et la Paix dans le but de surmonter les obstacles dont il a parlé, mais des tramways. Le volume des affaires ne justifierait pas la dépense de construire des canaux, mais en construisant 17 milles de tramways et un chemin de fer jusqu'à McMurray, on relierait 3,000 milles de la plus belle navigation de rivière et de lac dans l'Amérique du Nord.

Ce cours d'eau coule à travers une contrée de grandes ressources naturelles. Le bois, le cuivre, le sel et poisson forment quelques-unes de ses ressources naturelles. On ne peut surpasser dans le Nord-Ouest les possibilités agricoles du district de la rivière la Paix. Comme exemple, de la chose, le témoin expliqua au comité qu'il avait en sa possession une lettre datée de deux semaines avant cette date, l'informant que 5,000 sacs de fleur seront moulus au Fort Vermillion cet hiver. Le Fort Vermillion est situé à 670 milles au nord de la frontière des Etats-Unis et dans la latitude 58° 30'. La Compagnie de la Baie d'Hudson y possède un grand moulin à farine, très-bien aménagé, qui coûte \$45,000.

DIVISION C.—TEMOIGNAGE RELATIF A LA NAVIGALITE DE LA BAIE D'HUDSON ET DU DETROIT D'HUDSON COMME MOYEN ALTERNATIF DE COMMUNICATION AVEC LES REGIONS DU NORD-OUEST DU CANADA.

CONTINUATION DU TEMOIGNAGE DE A. P. LOW, B. S. AP., M.S.R.C.,
DONNE DEVANT LE COMITE SPECIAL LE 7 FEVRIER 1907.

Après avoir terminé son témoignage au sujet des ressources, etc., d'Ungava et de la région au nord du bassin de la Saskatchewan, on posa plusieurs questions à M. Low relatives aux aspects naturels de la baie James et de la baie d'Hudson et autres endroits se rapportant à la question générale de savoir si la route de la baie d'Hudson était praticable.

M. Low dit qu'il n'y a réellement pas de bons havre sur la partie sud de la baie James. L'eau est peu profonde, et dans les marées, elle monte de six ou sept pieds. Il y a beaucoup de battures à l'embouchure des rivières, de sorte qu'à certains endroits, les chenaux sont tortueux et généralement obstrués, diminuant de largeur dans beaucoup d'endroits. Si l'on veut améliorer ces havres de manière à permettre aux steamers océaniques d'y entrer, il faudra y dépenser beaucoup d'argent.

Le témoin croit qu'on pourrait creuser ces havres avec des machines à dragueur. Le fond est composé de boue, de roches et de débris. On pourrait probablement faire un havre pour des vaisseaux de plus faible tirant d'eau, soit de douze pieds ou environ. On pourrait plus aisément avoir des havres de ce genre.

Le meilleur havre connu dans ces endroits, à présent, est celui de la rivière Moose. Quand les vaisseaux viennent dans cette partie de la baie, les capitaines peuvent généralement juger à quelle distance ils sont de la terre ferme par la profondeur de l'eau; elle augmente en profondeur d'environ six pieds au mille. Ils trouvent de l'eau assez profonde en arrivant près de l'embouchure de la rivière Moose, jusqu'à ce qu'ils soient rendus à environ trois brasses, puis ils cherchent à voir une bouée indiquant l'entrée étroite de la rivière. Il y a une batture de dix milles de long qui traverse entièrement l'embouchure de la rivière, et il n'y a qu'une étroite entrée dans cette batture, au-dessus de laquelle il y a environ quatorze pieds d'eau à marée haute, et il faut que tous les vaisseaux passent par là. Le poste de la baie d'Hudson est assez bien canalisé et balisé. Après être passé par dessus la batture, les vaisseaux montent dans la rivière environ six ou sept milles jusqu'à l'endroit où ils jettent l'ancre, où l'eau a dix-huit pieds de profondeur à marée basse, et en se rendant jusqu'au poste actuel de la baie d'Hudson, on rencontre plusieurs endroits où l'eau n'a que six à sept pieds de profondeur, et quelques-uns de ces endroits sont étroits, de sorte qu'il faut être assez bon navigateur pour pouvoir s'y rendre.

M. Low dit qu'il n'était jamais allé dans la rivière Albany, mais elle est dangereuse; de fait, pire que la rivière Moose.

Il y a un havre à l'embouchure de la rivière Nottaway où il n'était jamais allé non plus, mais on dit qu'ils y trouvent un assez bon chenal de trois brasses au milieu de la baie Rupert. Sur une longue distance on n'a guères plus de trois brasses d'eau, et il est assez difficile de sortir de là à marée basse. Il avait un petit bateau, tirant trois pieds d'eau, et il s'échouait régulièrement dans la baie de Rupert parce qu'il ne connaissait pas le chenal. L'embouchure de la rivière Rupert est presque semblable. Il y a un chenal qui sort et rencontre le chenal venant de la Nottaway, et il faut le suivre. Il n'y a que deux ou trois pieds d'eau dans ces chenaux.

ANNEXE No 1

Il n'y a pas beaucoup de brume dans la baie. Le temps est assez clair en été. Churchill est actuellement le seul havre naturel sur le côté sud de la baie. C'est le premier havre qu'on rencontre en allant au nord.

Au nord de Churchill, il y a un nombre de havres dans les anses et baies, mais l'ancre au dehors est mauvais, et jusqu'à ce qu'on ait convenablement creusé les chenaux il y a beaucoup de danger de s'échouer sur les battures de sable dans la partie nord entre Churchill et Fullerton. Le havre de York Factory, à l'embouchure de la rivière Hayes, n'est pas très bon. Il y a beaucoup de bancs de sable près de l'embouchure, et les vaisseaux jettent l'ancre à sept ou huit milles en bas du poste de la baie d'Hudson.

HAVRES DU DÉTROIT D'HUDSON.

Il y a quantité de havres des deux côtés du détroit d'Hudson. Il y en a un sur le côté nord, à l'est de l'île Digge, mais, on ne l'a pas encore examiné régulièrement. Cependant, il n'y a aucun doute qu'il y a là quantités de bons havres. Du côté sud, le témoin examina la côte depuis le cap Wolstenholme jusqu'à la partie sud de la baie d'Ungava et trouva nombre de très bons havres le long de cette côte. Entre la fin de juillet et la fin de septembre, pendant qu'il était là, le détroit ne fut pas entièrement libre de glaces, parce qu'il y en avait qui flottaient dans le détroit.

Le détroit n'est jamais réellement libre, mais la glace qui s'y trouve après le milieu de juillet jusqu'en novembre à peu près, ne saurait nuire à un bâtiment ordinaire. Le grand danger de naviguer l'automne dans le détroit d'Hudson provient du courant de glace arctique qui descend de l'océan arctique et de la baie de Baffin. Il y a aussi de fréquentes bourrasques de neige vers la fin de septembre. Les navigateurs redoutent beaucoup plus les bourrasques de neige que la brume. Tard en septembre, il s'élève de l'eau une brume épaisse causée par le froid excessif. Quand la température descend au dessous de zéro, il y a une brume continuelle qui s'élève de l'eau, quelque fois jusqu'à 100, et quelque fois jusqu'à 200 pieds. On ne peut triompher de cette brume au moyen de lumières ou de toute autre chose, excepté en montant jusqu'en haut des mâts et regardant par dessus; c'est une brume légère.

Le détroit est navigable depuis le milieu de juillet environ jusqu'au premier de novembre certainement, et l'on pourrait ajouter quelques jours à la dernière période, parce que la glace dans le détroit d'Hudson, la nouvelle glace, n'offre pas d'obstacle à un vaisseau jusqu'à ce qu'elle soit de 15 à 18 pouces d'épaisseur, et il n'y a pas beau coup de glace avant cette date. La glace arctique qui descend de la baie de Baffin est dangereuse, parce que c'est de la glace épaisse, ayant quelque fois quarante pieds d'épaisseur. Elle vient du nord, et le témoin croit qu'à la fin de novembre et en décembre elle commence à remplir la partie est du détroit. Une certaine quantité de cette glace descend près de l'île Resolution, et le témoin a vu d'épaisses glaces jusqu'à l'île Digge, vers le milieu du détroit, ce qui est une chose très sérieuse. Cela n'arrive pas tous les ans. S'il y avait de grands vents d'ouest, ils éloigneraient cette glace de la côte, et elle descend le détroit sans s'arrêter.

Dans le rapport de son voyage sur le *Neptune*, M. Low mentionne le fait que ce steamer fut pris dans la glace vers le 22 juillet et dût la battre en brèche pour s'y frayer un passage. Il expliqua au comité que cela eut lieu en sortant de la baie, revenant de Fullerton. Le steamer fut pris dans les glaces tout près du cap Woolstenholme. Il croit qu'ils se dirigèrent trop loin au sud et rencontrèrent la glace, mais vers le nord, il semblait qu'ils auraient pu trouver de l'eau claire s'ils s'étaient tenus loin du cap Woolstenholme. La glace la plus épaisse ne fait pas son apparition plus à bonne heure parce que la glace de la baie de Baffin ne se desagrège pas plus tôt.

M. Low exprima de nouveau son opinion que, depuis la dernière période de juillet jusqu'au milieu de novembre, c'est-à-dire trois mois et demi à quatre mois, la navigation était probablement sûre pourvu qu'on employât des steamers ordinaires

en fer. Il ne voulait pas dire par là que le détroit était absolument libre de glaces, mais il était suffisamment libre pour rendre la navigation sûre. La glace ne pourrait couler bas un vaisseau ou rien de semblable. Les glaces qu'on y rencontre sont refoulées, et refoulées quelquefois à une grande épaisseur. Dans les mois de la mi-été, elles s'échauffent et elles peuvent être plus facilement brisées. Le matériel qui les cimentait est réellement disparu. En y entrant, elles se brisent en miettes, et vous en voyez quatre fois plus qu'au paravant.

Les vaisseaux de la Compagnie de la baie d'Hudson viennent régulièrement dans la baie d'Hudson vers le premier d'août, et le vaisseau retour de Churchill revient de nouveau vers la fin du mois. Ce vaisseau va à Fort Churchill, dans la rivière Ungava, et demeure là jusqu'au 25 septembre, puis il continue son voyage, arrêtant aux autres endroits sur la côte du Labrador, et part de Cartwright, le dernier port d'arrêt, dans la seconde semaine d'octobre. Ce sont des steamers, mais, naturellement, ils se servent de leurs voiles. Celui qui ravitaille cette partie de la baie et la côte du Labrador est un sloop de guerre appelée le *Pélican*. Ces vaisseaux ne sont pas assez gros pour transporter du grain; ce sont des petits vaisseaux de 400 à 500 tonneaux, avec un tirant d'eau de 16 à 18 pieds.

En tant que le témoin peut savoir, il ne se forme pas de glaciers dans aucune des eaux de la baie d'Hudson, ni dans aucunes des eaux qui y débouchent du nord.

Il y a quelques années, une grande quantité de la glace de la baie de Baffin descendit par le chenal de l'île Digge. Le témoin était à bord de la *Diana* en 1896 et 1897, et le vaisseau fut pris dans les glaces au large de l'île Digge, de bonne heure en janvier. Il y avait une quantité considérable de grands morceaux de glace qui vinrent de la même manière et qui n'augmentèrent pas leur sécurité du tout. La glace descend dans l'hiver, probablement aussi à bonne heure que novembre, et reste là jusqu'à ce qu'elle fonde. Il y en a qui peut rester jusqu'en juillet, mais la glace fond très rapidement après le milieu de juillet. Elle n'empêcherait pas la navigation pendant le temps dont il a parlé.

Avec des vaisseaux bien équipés, on pourrait naviguer dans la baie et le détroit d'Hudson plus longtemps que la période qu'il a mentionné; on pourrait voyager dans les détroits tout l'hiver avec un steamer spécialement équipé, mais ça serait un long voyage.

Faisant exception de la glace, il n'est pas difficile de naviguer dans la baie et le détroit d'Hudson.

M. Low dit qu'il croyait que le chenal pour se rendre au havre de Churchill avait environ quatre brasses de profondeur. Puis, il devient graduellement profond en sortant, de manière que si un capitaine fait attention à ses sondages il doit savoir quand il arrive près de la côte, même dans une tempête de neige. En approchant de la baie, la sonde dénote une diminution graduellé jusqu'à ce qu'on atteigne le passage entre les deux îles Coates et Mansfield; de manière que, tant que l'on fait usage de la sonde, il n'y a point, ou très peu, de danger de se jeter sur les battures ou sur quelque chose de semblable. C'est précisément le même cas à Nelson, excepté qu'il n'y a pas de havre.

La profondeur de l'eau dans le chenal entre les îles Coates et Mansfield est de trente ou quarante brasses, et la largeur du chenal, vingt ou trente milles. La profondeur du chenal à Nottingham est de 25 ou 30 brasses. Ce qu'il a décrit comme un chenal est en réalité un passage dans la mer libre.

Tout bien considéré, le témoin est d'opinion que la route de la baie d'Hudson quand elle est libre, est plus sûre que celle du Saint-Laurent. Il y a au moins deux mois dans l'année où la glace n'occasionne aucun trouble, et quand on rencontre de la glace éparsé l'été, il n'y a pas de trouble non plus. Il faudrait construire plusieurs phares. Il faudrait des phares à l'île Nottingham et probablement au cap Digge. Il se trouve réellement dans le milieu du chenal, et il faudrait aussi des phares au cap Chigney et sur l'île Resolution. Il faudrait de plus des phares à l'embouchure du havre de Churchill.

SUIITE DU TEMOIGNAGE DE J. B. TYRRELL, DONNE DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 2 MARS, 1907.

L'examen de M. Tyrell relatif aux aspects géographiques et aux ressources de la région au nord de la limite du bassin de la Saskatchewan étant complété, on le questionna spécialement au sujet de la baie d'Hudson et sur la contrée voisine en rapport avec la possibilité de créer une route de communication par voie de la baie et du détroit d'Hudson.

M. Tyrell dit qu'il avait voyagé partout par là, et qu'il connaissait très bien la région autour de la baie. En réponse à une question au sujet de la route projetée d'un chemin de fer depuis le lac Winnipeg jusqu'à Churchill, il dit que, sur une grande distance, à l'ouest du lac, il y a un grand marécage auprès de la rivière Saskatchewan, mais qu'au nord du lac, il y a une région de pierre à chaux, avec très peu de sol, sur une distance d'environ 40 à 50 milles en descendant, jusqu'à ce qu'on atteigne la rivière Grass. La pierre à chaux est de bonne pierre de construction, semblable à celle des montagnes Stoney et des mines Sulphins. Le témoin ne croit pas qu'on puisse améliorer le marécage sur la Saskatchewan. Il est sous l'impression que la rampe sur la Saskatchewan est un peu trop basse, à moins que les ingénieurs ne soient allés aussi au loin que les Grands-Rapides et qu'ils n'aient travaillé en arrière de cet endroit.

Continuant sa description de la route du chemin de fer jusqu'à Churchill, M. Tyrrell fit observer qu'après avoir traversé la région de la pierre à chaux, où il y a un peu de sol, on est au nord de la vallée de la rivière Grass, et qu'ensuite on arrive à la région de terre glaise. De là où continue jusqu'à ce qu'on atteigne la rivière Grass, à son embouchure dans le lac Fendon, passant par une région à pentes douces et ondulées, couvertes de glaise. Il n'y a pas de côtes qui dépassent 100 pieds en hauteur. A vrai dire, c'est une région à pentes douces et ondulée, dont les vallées ne sont pas très profondes. Il serait très facile d'y construire un chemin de fer. Du lac Fendu allant vers le nord, le chemin de fer tel qu'il est marqué sur la carte passe près des lacs à la Pêche. La région le long de la vallée de la rivière Nelson est assez bonne jusqu'à ce qu'on arrive au nord des lacs à la Pêche. C'est une bonne région agricole, et une région où l'on peut aisément construire un chemin de fer. Ensuite, on rencontre une région rocheuse et montagneuse, couverte de pin jaune (*Jackpine*), une région sablonneuse et rocheuse qui peut avoir de 25 à 50 milles environ. Après être descendu de cet endroit, on arrive à une plaine unie ou de pentes aisées ressemblant à une plaine unie qui n'est en réalité qu'un grand marécage dont les seuls endroits secs se trouvent près des rives des cours d'eau. Cette plaine va jusqu'à la côte de la baie d'Hudson, et l'on pourrait aisément y construire un chemin de fer, mais en le construisant sur la partie drainée sèche près des rives des principaux cours d'eau.

CÔTES DE LA BAIE D'HUDSON.

Ceci amènerait la voie jusqu'à Churchill ou Petit Churchill ou rivière au Chevreuil, ou jusqu'aux petits cours d'eau qui traversent cette plaine. Les cours d'eau de cet endroit ont généralement de 25 à 30 pieds de profondeur. La chose serait très dispendieuse. Il pourrait dire qu'il est tout-à-fait impossible, à moins de grandes difficultés et de grande dépense, de voyager dans cette région l'été si l'on ne suit pas les cours d'eau. Il la traversa à pied en hiver. Ce marécage s'étend jusqu'à la côte de la baie d'Hudson. La région est semblable depuis Churchill jusqu'à la baie d'Hudson. Le côté ouest de la terre marécageuse est située à environ 100 milles à l'ouest

7 EDOUARD VII, A. 1907

de la baie d'Hudson. Il ne se dirige au nord vers les bois—que dans la partie boisée. Au nord de la limite boisée, il n'y a pas de marécage. Le marécage couvert de mousse n'existe pas au-delà de la ligne de la forêt.

La côte de la baie d'Hudson est ordinairement très-basse. En plusieurs endroits sur les côtes de la baie d'Hudson, où la marée ne monte que huit ou neuf pieds, elle baisse jusqu'à dix pieds. M. Tyrrell dit qu'il était allé sur les bords de cette région plate, et qu'à basse-marée, il ne pouvait du tout voir l'eau; elle était si éloignée.

De l'endroit où le témoin finit de parler des lacs à la Pêche et atteignit la plaine, jusqu'à la baie, à travers le marécage, il peut y avoir une distance d'environ 100 milles.

L'embouchure de la rivière Churchill forme une exception de la nature générale de la côte de la baie d'Hudson. A l'embouchure de cette rivière, il y a un coteau élevé de roc, ou plutôt une masse de roches. Les remarques qu'il a faites au sujet de la côte allant en pente jusqu'à la baie ne s'appliquent pas précisément à l'embouchure de la rivière Churchill. C'est la raison pour laquelle Churchill est un havre. Churchill serait un havre à basse-marée; c'est un des plus beaux havres du monde, probablement le plus beau. C'est un coteau rocheux et recourbé qui a environ 100 pieds de hauteur. En se projetant dans la baie, il y a une protubérance rocheuse d'un côté, de sorte qu'en entrant dans le havre, les vaisseaux doivent faire un léger détour, mais ils sont vite, très-vite, débarrassés de l'action des vagues de l'océan. Actuellement, le havre a environ 30 à 40 pieds de profondeur. La marée est forte, et elle monte de neuf à seize pieds à mer basse. Le chenal a la même largeur à basse et haute marée. Il est assez large pour pouvoir permettre à deux vaisseaux d'y passer sans danger. Il y a un rocher à l'embouchure, à peu de distance de l'endroit où se trouve le rocher en saillie dont il a parlé, et si on le faisait disparaître, cela aurait pour effet d'agrandir le havre et de presque doubler sa largeur. La largeur du havre est maintenant d'environ 200 à 300 pieds. L'entrée est étroite. C'est un beau havre pour les vaisseaux qui viennent de l'océan. Le rocher s'élève précipitamment des deux côtés jusqu'à cent pieds. Il est impossible à un vaisseau de le manquer. Quand les rochers sont semblables à ceux de ce havre, ils forment une espèce de rampe naturelle qui rend un endroit aussi sûr pour y entrer avec un vaisseau qu'on peut se l'imaginer. L'entrée a un quart de mille ou un demi-mille de longueur. A la sortie du havre, il y a l'océan et ses eaux profondes.

M. Tyrrell était à Churchill dans l'automne en deux occasions différentes; dans les mois d'octobre et novembre. Une année, il y arriva le 15 octobre et il demeura là une partie de novembre. Dans un de ses rapports, il a publié un tableau montrant les dates de l'ouverture et de la clôture de la navigation; il se procura ce tableau en consultant les records de la compagnie de la baie d'Hudson, à Churchill.

CLÔTURE DE LA NAVIGATION.

En réponse à une question de l'honorable M. Ferguson si la compagnie de la baie d'Hudson lui avait donné cette information de très-bonne grâce, le témoin répondit que la compagnie de la baie d'Hudson n'aime pas qu'on se mêle de son commerce de fourrures.

M. Tyrrell quitta Churchill vers le 25 ou 29 novembre. La baie était ouverte à cette date, et il n'y avait pas de banquises de glace. Un vaisseau ne pouvait alors entrer et sortir. La havre était fermé. Une année, le témoin arriva à Churchill, venant du nord, le 16 octobre dans un canot. Il croit que puisqu'il lui fut possible de voyager sur la côte de la baie d'Hudson dans un canot de Peterboro et de se rendre à Churchill avec sûreté dans ce canot pendant deux années successives, il serait possible à un steamer ou à un vaisseau bien équipé d'y entrer plus facilement.

Le témoin dit qu'il ne voulait pas faire croire que pendant qu'il était sur la baie jusqu'au 16 octobre, il n'y eut pas de glace sur la côte. Il y avait de la glace, et il

ANNEXE No 1

était très difficile de voyager. Il lui fallait débarquer tous les soirs pour camper. La glace n'était pas épaisse, et il pouvait voyager dans son canot. De temps en temps, il lui fallait le pousser à travers la glace. Il se formait de la glace sur les avirons en nageant. Il ne recommanderait à personne de faire un voyage sur la côte de la baie d'Hudson avec un canot de Peterboro, ni aucun autre canot, mais, en même temps, il croyait que, lorsqu'il lui fut possible de voyager à cette période de l'année, on pourrait voyager avec un gros vaisseau, bien équipé, sans embarras ou trouble d'aucune sorte. Un vaisseau peut entrer et sortir de Churchill jusqu'au 1er novembre. C'est à peu près la dernière date. Quant au temps où un vaisseau peut y entrer à l'ouverture de la saison, la chose est différente. Il y a presque un mois de variation dans l'ouverture du havre. La date moyenne de l'ouverture, d'après les anciennes statistiques, en autant qu'il se rappelle, est le 5 juin, et quand le havre est ouvert, il est entièrement ouvert.

D'après sa connaissance, il n'a pas dit que la baie, aussi loin que l'embouchure de la rivière Churchill, fût navigable du 1er juin au 1er novembre. On l'a informé de bonne foi qu'il y a plus ou moins de glaces de l'océan Arctique qui descend et bloque l'embouchure du havre de Churchill pendant un certain temps de l'été.

En réponse à la question jusqu'à quelle distance au-dessus de l'embouchure de la Churchill les vaisseaux pouvaient se rendre, M. Tyrrell dit que, dans l'état actuel du havre, ils ne pouvaient se rendre qu'à trois quarts de mille environ en dedans de l'embouchure du havre, mais que le bassin entouré de rochers avait environ huit milles de longueur et un mille de largeur. Il est rempli de vase venant de l'embouchure de la rivière Churchill, et il faudrait le creuser, mais on pourrait, avec très peu de trouble, faire un havre qui aurait environ huit milles de long. Il n'y aurait aucune difficulté à construire des élévateurs, des quais et des entrepôts à l'endroit où les vaisseaux arriveraient.

Le témoin dit qu'il serait facile de construire un chemin de fer de Churchill à la région de la rivière la Paix. En allant un peu au sud, ce chemin se trouverait à traverser une bonne région agricole, après avoir dépassé 100 milles de Churchill. En suivant les détours de la rivière Churchill plutôt qu'une ligne directe à l'ouest, la ligne se trouverait à traverser une bonne région.

TEMOIGNAGE DE ROBERT BELL, M.D., M.S.R.G., ETC., DU BUREAU D'AR-
PENTAGE GEOLOGIQUE DU CANADA, DONNE DEVANT LE COMITE
SPECIAL, LE 12 MARS, 1907.

Le Dr Bell dit qu'il avait passé dix fois dans le détroit d'Hudson. La première fois fût en 1880, dans un vaisseau appelé l'*Ocean Nymph*, un petit bâtiment à voiles et la dernière en 1897, avec le commandant Wakeham. Les voyages furent espacés, dans ces dix-sept années, de 1880 à 1897. Le commandant Wakeham le prit à bord de la *Diana*, avec son yacht sur le pont, et le laissa à la Grosse Ile, sur le côté nord du détroit. Puis, il alla vers l'ouest avec le yacht et revint après son arpentage. Ils entrèrent dans le détroit le 22 juin 1897, et y voyagèrent en le traversant entièrement, aller et retour, avant de quitter la *Diana*. Le commandant Wakeham mit son yacht à la mer à la Grosse Ile, et il arpenta la côte ouest jusqu'à ce qu'il crût prudent de revenir afin d'y rencontrer la *Diana*. Ayant dix jours de relais après être revenu à la Grosse Ile, il arpenta la côte à quelque distance à l'est de cet endroit.

Le Dr Bell n'est pas certain, mais il croit que cette date (22 juin 1897) fut la date la plus à bonne heure où il arriva dans le détroit dans ses voyages. Ils ne virent pas de glace à l'entrée, mais en rencontrèrent plus tard, surtout vers la baie Fox. La période la plus reculée où il passa dans le détroit fut, il croit, avec l'*Ocean Nymph*, qui était un pauvre voilier. Son opinion est que, les détroits sont navigables pour des vaisseaux à vapeur marchands pendant la saison entre ces deux dates. D'après sa propre expérience, il ne vit aucun trouble ou difficulté d'y passer. En quelques endroits du détroit, il vit de la glace, mais elle était près du côté nord. Le capitaine Wakeham désirait le débarquer au cap King, à l'angle que forme le détroit d'Hudson et la baie Fox, mais vu les mouvements de la glace, la chose fût jugée impossible dans le temps. De fait, le témoin ne voulait pas débarquer en cet endroit, parce que la côte est si mal indiquée sur les cartes marines et il ne croyait pas que cela fût prudent. Il voulait qu'on le rencontrât dans quelque endroit bien connu, et si on l'avait débarqué au cap King, il pouvait arriver que Wakeham n'aurait pû le trouver et que, de son côté, le témoin n'aurait pû trouver Wakeham. Il fût donc convenu que le témoin serait débarqué à la Grosse Ile. C'est là que le *Diana* le trouva. Quand le vaisseau arriva au jour dit, le temps était à la tempête et le capitaine ne pût embarquer le témoin, mais il revint le matin suivant.

Le Dr Bell n'a jamais voyagé dans ces endroits sur un vaisseau très puissant et de grande vitesse; de fait, il n'a jamais voyagé sur un steamer plus puissant que le *Neptune*. Il voyagea sur le *Neptune*, puis sur l'*Alert*, et en dernier lieu sur le *Diana*. Le *Neptune* n'a qu'une force nominale de 110 chevaux, mais il peut aisément faire ses huit nœuds à l'heure. Le *Diana* est plus petit mais manœuvre plus aisément et fit de très bon ouvrage. Au cours de l'expédition sur le *Diana*, le plus grand trouble que leur causa la glace fut au large de la côte est du Labrador. Jusqu'à ce qu'on atteigne le milieu de l'été, le Labrador Est, sur une longue distance est couvert au large de glaces venant de terre.

L'*Alert* était spécialement construit pour la glace. Il avait une forte membrure. Depuis que le gouvernement le possède, il a voyagé plus loin au nord et plus loin au sud qu'aucun autre vaisseau. C'était une masse compacte de bois avec peu d'aménagement. Le *Neptune* est aussi un vaisseau très fort.

Le *Neptune* et le *Diana* furent construits pour le service de la pêche aux loup-marins, où il y a de l'eau pour naviguer. Ils ne vont pas à la recherche du trouble inutilement et ne brisent pas la glace pour le plaisir de la briser. Le témoin n'a jamais entendu dire que le détroit gèle de bord en bord l'hiver. Il y a de la glace mais

ANNEXE No 1

toujours plus ou moins d'eau claire, en tout temps. Le témoin a entendu dire que les Esquimaux traversaient le détroit sur les banquises de glace, mais il n'a aucune preuve qu'ils l'aient réellement fait. Leur résidence est sur la glace—ils y vivent—bâtissent des huttes de neige, tuent des loup-marins et réchauffent leurs iglos avec des lampes chauffées avec de la graisse. S'ils ne pouvaient réussir à traverser le détroit sur la glace, il faudrait qu'ils le fassent en attendant leur chance et en sautant d'un morceau de glace sur un autre. S'ils ne pouvaient réussir à traverser, ils n'en feraient aucun cas; ils reviendraient.

COURANTS ET MARÉES.

Il y a un courant qui entre dans la baie d'Hudson et en sort. Il vient avec la marée pendant un certain temps et puis sort de nouveau. Il y a aussi un courant constant à l'ouest sur le côté nord du détroit, et un courant à l'est sur le côté sud. En observant une quantité individuelle de glace, on s'aperçoit qu'elle passe des deux côtés deux fois par jour jusqu'à ce qu'elle arrive à terre, si c'est au nord, et au large, si c'est sur le côté sud du détroit.

Le Dr Bell dit qu'il croit qu'il n'y a pas plus de glace à l'entrée du détroit venant de l'océan qu'on en trouve plus à l'ouest dans le détroit. En moyenne, il avait vu plus de glace vers la baie Fox. Une assez bonne quantité de la glace dans la baie d'Hudson vient de cette direction.

La différence de la marée à la Grosse Ile est de trente et un pieds, et dans la baie d'Ungava, d'environ 50 pieds. C'est la deuxième plus haute marée du monde. La baie Fox est un bassin qui ne se trouve pas sur la route de navigation océanique. La raison pour laquelle la marée monte si haut dans la baie d'Ungava est probablement due au fait que la vague de marée rencontre la forme recourbée de la côte est du Labrador et de la terre au nord, refoulant ainsi l'eau à l'entrée du détroit d'Hudson. Le Dr Bell dit qu'il avait entendu parler d'un vaisseau qui avait jeté l'ancre dans une assez grande profondeur d'eau, et qu'au matin, le capitaine s'aperçut que son bâtiment était à sec sur un rocher, tellement qu'il pouvait regarder en bas du rocher, tout autour, et il craignait que son vaisseau ne roulât en bas.

La profondeur de l'eau dans le détroit est de 300 à 340 brasses près de l'endroit où l'océan Atlantique y entre, à l'ouest du Cap Chudley. La profondeur dépend de l'endroit où l'on jette la sonde. Pendant le voyage que le témoin fit sur l'*Ocean Nymph*, on passait la moitié du jour à faire des sondages, mais l'eau était si profonde que tous les hommes prenaient beaucoup de temps pour hâler la sonde au moyen d'un **câble de chanvre**.

Parlant d'une manière générale, le détroit d'Hudson a 500 milles statutaires de longueur, sur une moyenne de 100 milles de largeur. Si l'on considère la baie d'Ungava comme faisant partie du détroit, il aurait 250 milles de largeur en cet endroit.

Le chenal entre l'île Nottingham et le Cap Wolstenholme est probablement de 30 à 40 milles d'un côté à l'autre. Les coteaux sont très très élevés—de 2,000 à 3,000 pieds plus au loin dans l'intérieur, et l'eau est très profonde dans ce chenal. Le chenal profond va jusqu'au milieu du détroit, passant en dehors du bout ouest entre les îles Nottingham et Digge, vis-à-vis du Cap Wolstenholme. Ce ne sont pas de très grandes îles. On a découvert un havre sur le côté sud-ouest des îles occidentales. L'eau continue à être profonde entre l'île Mansfield et l'île Coates, ce qui fait un chenal très large. Ces îles sont formées de rochers de pierre à chaux, et ne sont pas si élevées ni si raboteuses que la terre ferme. Le témoin ne se rappelle pas avoir vu de glaces après avoir dépassé le cap King. Il n'eut aucun trouble avec la glace à l'ouest de la baie Fox. Il était passé une fois sur le *Neptune* en allant vers le sud entre le cap Wolstenholme et l'île Mansfield, et rencontra une très forte marée. Le vaisseau pouvait à peine y résister. Le capitaine ne croyait pas qu'il y eut du danger, mais il eut beaucoup de difficulté à refouler la marée. Ceci n'est pas le chenal qu'on prend pour aller à Fort Churchill; le courant paraît courir au nord tout près de la

côte principale est. On ne rencontrerait pas le même courant dans l'autre chenal; il paraissait serrer la côte principale. L'expédition avait une station sur l'île Nottingham, et quand ils quittèrent l'île, ils n'eurent aucun trouble pour passer entre les îles Mansfield et Coate. Le fort courant dont il a parlé aurait pu être un cas exceptionnel pendant six ou huit heures quand la marée du printemps se faisait le plus sentir. En d'autres occasions, ils auraient pu avoir l'étalement de la marée.

Il n'y a pas de batteries dangereuses sur la route entre les îles Coate et Mansfield, ni dans le détroit jusqu'à l'océan, et la terre ferme est si élevée que, même la nuit, on peut distinguer les contours des coteaux se découpant dans le ciel, mais un phare par endroits, et une ligne télégraphique les reliant seraient utiles. Il y a une île, l'île Charles, et sur une distance de cent milles ou davantage au nord d'icelle, on peut choisir sa course. Il n'est pas nécessaire de s'approcher de cette île. Un étranger qui éviterait toutes les choses qu'il voit n'encourrait aucun danger de se jeter sur les roches. Le Dr Bell dit qu'il ne connaissait pas d'endroits plus agréables pour la navigation dans le monde, excepté dans le milieu de l'océan, tellement qu'un matelot ordinaire qui est incapable de prendre des observations astronomiques pourrait naviguer dans les détroits en parfaite sûreté. C'est ce que les hommes d'Henry Hudson firent, après qu'ils l'eurent mis lui et une partie de l'équipage dans une chaloupe, les laissant en arrière.

AIDES À LA NAVIGATION.

Selon son opinion, tout ce qu'il faut pour aider la navigation dans le détroit et dans la distance entière de l'océan Atlantique à la baie d'Hudson est d'y construire environ trois phares de chaque côté, reliés par des lignes télégraphiques. Un seul phare dans le détroit d'Hudson vaudrait même mieux que s'il n'y en avait pas; deux seraient encore préférables, et six davantage.

Quant à la préparation de cartes dignes de confiance de ces eaux, il y a encore beaucoup à faire. Le côté nord depuis Charkbok environ jusqu'à un endroit au nord du cap King, ou cap King Charles, est mal indiqué, si mal indiqué, qu'il y a deux lignes dont l'une surplombe l'autre, représentant le même côté. Ceux qui ont fait cette carte étaient si peu certains où mettre la ligne, qu'ils ont mis les deux. La carte actuelle fut préparée à Londres, en grande partie d'après les informations données de temps en temps par les capitaines de vaisseaux. Plus tard, le lieutenant Middleton, de la marine Royale, voyagea dans le district et la baie sur un vaisseau de la compagnie de la baie d'Hudson; il prit des observations sur la latitude et la longitude, ce qui tendit à améliorer un peu la carte. Le département a un arpentage géologique de la côte est de la baie. Le témoin a arpenté cette côte depuis Moose Factory en allant vers le nord, c'est-à-dire la côte est de la baie James et en amont de la baie d'Hudson jusqu'au cap Dufferin. Le reste de la côte au nord du cap Dufferin, fut arpenté par M. Low, jusqu'au cap Wolstenholme. Le Dr Bell retourna au sud dans un petit bateau depuis les îles Digge jusqu'à un endroit appelé Pougá. Il croit que c'est l'endroit où les hommes d'Henry Hudson atterrirent et furent attaqués par les indigènes. Les mutins qui mirent Hudson à terre hivernèrent en 1610-11 à l'embouchure de la rivière Nottaway. Ils passèrent un triste hiver. Peu de temps après avoir mis à la voile, au printemps, pour le voyage de retour, les matelots se mutinèrent, s'emparèrent du vaisseau et mirent les officiers à terre dans une chaloupe quelque part près de la côte est de la baie James et s'en allèrent vers le nord. Plus tard, ils débarquèrent, probablement à l'endroit appelé Pougá, et commencèrent à piller les provisions qu'ils trouvèrent dans les caches des Esquimaux, à propos de quoi ces derniers les attaquèrent et en tuèrent plusieurs. Les survivants se sauvèrent à bord de leur vaisseau et mirent à la voile dans le détroit, traversant l'Atlantique jusqu'à la côte de l'Irlande.

Le Dr Bell dit qu'il croyait qu'il était nécessaire de faire une exploration pour avoir une carte correcte de cette route et afin de corriger les cartes actuelles. Il y

ANNEXE No 1

eût quelque correspondance à ce sujet, il y a plus de vingt-cinq ans. Le gouvernement impérial ne la considérait pas d'une importance suffisante pour justifier la dépense. Il répondit qu'il n'y avait que quelques vaisseaux de disponibles pour cet objet, et que ces vaisseaux étaient alors employés sur la côte de Chine, etc., prenant des informations d'une grande importance pour le commerce britannique. Ils disent que le commerce par voie du détroit d'Hudson était actuellement de si peu d'importance relative, qu'ils ne seraient pas justifiables de faire alors un arpentage. Ce serait chose facile que d'équiper un des vaisseaux de la Puissance pour cet objet. Bien que la chose ne presse pas, elle devrait être faite, tôt ou tard, dans l'intérêt de la navigation, mais les côtes sont si escarpées et tellement bien définies qu'on peut naviguer le détroit sans autres cartes marines que celles que nous possédons.

Il y eut de la brume un jour d'octobre quand le témoin était à bord de l'*Ocean Nymph*, et beaucoup de perdrix de neige vinrent se percher dans les cordages du vaisseau à cause de la brume. C'est la seule brume qu'il se souvient avoir vue dans le détroit. Une fois ou deux, le témoin y avait vu une petite bourrasque de neige. Dans quelques-uns des rapports on parle toujours de tempêtes de neige aveuglante, mais le témoin n'a jamais vu rien de semblable.

Au sujet des arpentages, le témoin expliqua qu'il avait lui-même arpenté la partie de la côte voisine du cap Icy, à l'ouest de Charkbok, mais ce fut un arpentage topographique. Ce n'était pas pour une carte marine. Toute cette côte est tellement entourée d'un si grand nombre d'îles qu'on ne pourrait facilement la définir. M. Low fit un arpentage depuis le havre de Douglas allant vers l'est sur la côte sud jusqu'au fond de la baie d'Ungava, de sorte que ces deux arpentages devraient être de quelque utilité pour faire une carte marine générale. Si le reste des côtes était aussi bien arpenté que ces endroits l'ont été, la carte ne serait pas mauvaise.

Les vaisseaux ordinaires qui voyagent sur l'Océan seraient assez propres à naviguer dans la baie et le détroit d'Hudson, mais, en hiver, il serait préférable que ces vaisseaux fussent protégés.

SAISON DE NAVIGATION.

En réponse à une question de l'honorable M. Tessier, le Dr Bell dit qu'il était assez difficile de dire pendant combien de mois de l'année les vaisseaux peuvent passer dans le détroit. Il ne voyait pas pourquoi ils n'y pourraient pas passer en tout temps l'hiver quoiqu'il y eût des inconvénients. La baie et le détroit ne gèlent pas plus que l'Océan Atlantique. Il ne peut comprendre comment une baie de 600 milles de largeur, située dans les mêmes latitudes que les îles britanniques, gèlerait quand les conditions météorologiques sont normales en rapport avec leurs latitudes. On pourrait objecter que c'est l'action du *gulf stream* qui fait que la navigation reste libre dans la même latitude sur la côte d'Europe, mais celui qui ferait une telle objection ne pourrait dire lui-même comment le *gulf stream* se comporte. Il n'y a pas là de courant arctique comme celui de la côte du Labrador, vous n'avez pas non plus l'avantage du *gulf stream*; vous avez seulement des conditions normales pour leurs latitudes.

En réponse à une question de l'hon. M. Watson au sujet des températures maxima et minima dans le détroit, le témoin répondit qu'en été, il y avait quelquefois de la gelée pendant la nuit, montrant que le mercure avait dû descendre à environ 30°, ou plus bas. Au matin, ils voyaient une petite croûte de glace autour du yacht, mais en allant sur les côtes pendant le jour, la chaleur était intense. Le soleil se lève à deux heures et demi ou trois heures du matin et luit jusqu'à dix heures le soir en été. Il ne se rappelle pas avoir été à terre pendant le mois d'octobre, mais il a voyagé dans l'intérieur plus à bonne heure dans la saison. Il était allé au grand lac Amadjuak, au nord du détroit. Ce lac, de même que le lac Nettling, situés tous deux dans la tere de Baffin, peuvent se comparer au lac Ontario.

La température de la baie d'Hudson est à peu près la même que celle du lac Supérieur. Le lac Supérieur est froid, et de bonne heure l'été, il est brumeux à cause du soleil ardent et de l'eau froide. Si vous étiez sur un promontoire, vous trouveriez que l'eau du lac est froide en été, tandis que dans une baie abritée, vous la trouveriez assez chaude pour y faire une plonge et prendre un bain. Le Dr Bell dit qu'il s'était baigné dans l'eau de la terre de Baffin, et qu'il l'avait trouvée très agréable, mais cela était dans quelques acres d'eau remplis par un petit ruisseau qui coulait sur des roches réchauffées par le soleil, ce qui faisait que la température de l'eau était agréable. Dans un de ses rapports, en 1877, il y avait un tableau montrant les températures de l'air, de la mer, et des rivières sur la côte est principale. Ce tableau qui comprend le résultat de ses observations était exact quand il fut fait, et il en fera une copie pour l'usage du comité.

Les vaisseaux qui ont voyagé dans le détroit peuvent presque tous jaugeer 300 tonneaux. Ils ne furent pas spécialement construits pour ce service, mais depuis ces dernières années, un steamer, l'*Erie*, a remplacé les bâtiments à voiles. Les vieux bâtiments à voiles pouvaient à peine marcher quand le vent était contraire, et s'il arrivait qu'il y eut quelque peu de glaces dans le détroit, ils ne pouvaient y passer du tout, et l'on disait qu'ils avaient été arrêtés par les glaces.

Il y a un cap de glace de plusieurs milles de longueur qui s'appelle le Glacier Grinnell, sur la partie sud de la terre de Baffin. La terre de Baffin est une île d'un peu plus de 1,000 milles de longueur, et une partie mesure environ 500 milles de largeur. Il y a beaucoup de glace de glacier parmi ses hauts côtes dans les parties du nord. Il n'y a qu'un seul endroit où le Glacier Grinnell coule dans la mer et les petites banquises qui s'en détachent sont entraînées dans le courant le long de la côte nord du détroit.

HÂVRE DE CHURCHILL.

En réponse à une question du président (l'honorable M. Davis), demandant des informations sur la havre de Churchill, le Dr Bell dit que la rivière Churchill est le seul cours d'eau sur le côté ouest de la baie d'Hudson qui débouche dans la mer à travers le roc solide et qui a une profondeur déterminée d'eau. Il croit que la profondeur à l'entrée était d'environ 12 brasses. Puis, quand on est en dedans, il y a un bon abri et de l'eau diminuant en profondeur jusqu'à 8, 7, 6 et 5 brasses à basse marée, et suffisamment d'espace pour y ancrer un grand nombre de vaisseaux. L'entrée ressemble à un bras recourbé entourant une pointe, et du moment qu'on contourne l'angle, on est complètement à l'abri. On considère l'entrée comme étant parfaitement sûre. Elle a environ un demi-mille de largeur. Il y a une lagune à Churchill qui se remplit quand la mer monte. Elle a environ huit milles de long sur au-delà d'un mille de largeur, et il faut que toute cette eau passe par un étroit goulet, de sorte que, lorsque la mer baisse, il y a un courant très fort venant de la lagune. La marée du printemps a environ 18 pieds.

Le Dr Bell dit qu'il pilota le premier steamship qui soit jamais entré dans le havre. Avant cela, il était sorti et entré sur des vaisseaux de la baie d'Hudson, et souvent même dans des canots et bateaux à voiles; il avait fait une esquisse de l'endroit et il savait qu'il n'y avait aucun danger. Il était le seul homme sur le steamship qui eut jamais été là auparavant. Comme le vaisseau s'approchait du havre, la mer baissait avec violence, et il avait une écume terrible. Le capitaine hésitait pour entrer et marchait très lentement jusqu'à ce qu'il arrivât à cet endroit, et il était très nerveux et ne savait s'il pourrait entrer. Le Dr Bell lui dit qu'il pourrait le jeter dans la mer s'il touchait le fond dans aucun endroit sur la route qu'il lui indiquerait. Le capitaine mit un homme qui faisait des sondages de la profondeur, mais la soude ne toucha jamais le fond. La mer qui sortait avec violence emportait le plomb avant qu'il ne pût toucher le fond. Aussitôt que le steamer eût dépassé l'entrée étroite, le courant se fit peu sentir.

ANNEXE No 1

Le havre est grand et assez profond. Du moment qu'on dépasse le coin et qu'on est complètement à l'abri, il y a un espace d'un demi-mille à un mille où on peut ancrer un vaisseau près de la côte, et il y a de l'eau profonde jusqu'à environ un tiers de mille de la côte.

Le Dr Bell expliqua qu'il était aussi allé à Churchill venant de l'intérieur. Il avait voyagé en différentes années tout le long du parcours de la Nelson, à travers la région au nord du lac Winnipeg, en bas de la route de canots ordinairement suivie jusqu'à la baie d'Hudson qui comprend les rivières Pike, Trout, Hill, Steel et Hayes. Pendant quelque temps, il avait grandement désiré pouvoir traverser de la Nelson à la Churchill, néanmoins, on lui dit durant des années que la chose était impossible, mais, enfin, en s'informant de M. Roderick Ross, officier de la compagnie à Norway-House, il entendit parler d'un Sauvage qui connaissait la route. Le témoin traversa cette région et l'arpenta; il en fit une carte dont on s'est beaucoup servi depuis. Le Dr Bell descendit d'abord la Petite Churchill, et ensuite la Grande Churchill. Il n'y avait pas de blancs, de la génération actuelle, qui eût jamais descendu la rivière, et on en fut très surpris au Fort Churchill. Il avait deux petits canots et quatre Sauvages. Il campa au nouveau Fort Churchill, se mit à explorer la région des alentours et à regarder ce qu'il y avait dans les roches.

Au sujet des havres de la baie James, le Dr Bell dit qu'il y en a beaucoup sur le côté est de la baie de Rupert, en allant vers le nord. L'eau est beaucoup plus basse qu'elle ne l'était du temps de Hudson. A cette date, il aurait pu y avoir un havre à l'embouchure de la rivière Nottaway. Henry Hudson y vint avec un petit vaisseau, et l'eau était alors plus profonde. Les géologistes disent que la terre s'élève, mais il vaudrait mieux dire que la mer s'abaisse. Ordinairement, la mer ne s'abaisse pas, mais l'abaissement général de l'eau dans les régions du pôle nord est dû à une toute autre cause. La couche de glace qui se forme durant quelques petites période géologique, disons deux ou trois années, change d'un pôle à l'autre, en raison du changement de position de la terre, la marche des équinoxes, etc. Le continent sud du pôle est couvert d'une couche de glace, probablement de deux milles d'épaisseur; et ceci occasionne un grands poids—un contrepoids qui pourrait altérer le centre de gravité de toute la terre jusqu'à 500 pieds. Ceci ferait baisser la mer, disons de 3,000 pieds au pôle. Le témoin n'avait aucun doute que le centre de gravité de toute la terre ait pu être dépacé de 500 pieds au sud, ce qui amènerait la mer dans cette direction, laissant une partie de la région au nord partiellement. C'est comme si une grande portion de la terre sortait des eaux, mais, après tout, il peut se faire que c'est la mer qui s'est reitrée, laissant les régions du nord à sec, ou les eaux moins profondes. Dans tous les cas, l'eau baisse dans la baie d'Hudson.

L'hon. M. Power fit remarquer que, sur la côte de l'Atlantique dans la Nouvelle-Ecosse, et sur la côte de la Nouvelle-Angleterre la mer empiète assez vite sur la terre, et demanda si cela n'était pas plus ou moins incompatible avec la théorie avancée par le témoin.

Ce derner répondit: "Oui; si les faits généraux sont vrais. Il continua en disant qu'il n'en connaissait rien. Il a été démontré dans les deux cas de la Nouvelle-Ecosse cités par sir William Dawson que l'action de la mer n'était pas due à un affaïssement général du terrain, mais à un déboulis de terre à ces endroits. La formation de la terre en arrière est telle qu'elle pousse celle qui est près de la mer dans l'eau, submergeant les souches, et lui donnant l'apparence de déboulis.

LES BATTURES DE LA BAIE JAMES.

Le Dr Bell dit qu'il ne connaissait aucun bon havre dans la partie supérieure de la baie James, soit à 40 milles de chaque côté de la frontière entre Ontario et Québec. Il y a un archipel d'îles depuis le mont Sherrick, au nord de Rupert's House, qui s'étend à une grande distance sur la côte, et en arrière de ces îles, il paraît y avoir plusieurs endroits. Il ne peut dire, de suite, s'il y a place pour un havre à la rivière

7 EDOUARD VII, A. 1907

Nottaway. A Moose Factory, il faut aller à neuf ou dix milles dans la mer avant de trouver assez d'eau pour y faire flotter un vaisseau. De l'autre côté de la baie James, c'est encore pire. Dans la baie de Rupert, il y a des chenaux qui ressemblent à des fossés creusés dans la boue plane. La compagnie de la baie d'Hudson envoie des hommes qui plantent des perches en guise d'amets, et ils y mettent des branches touffues. Ils peuvent faire cet ouvrage en marchant dans la boue avec de longues bottes. Il y a un chenal étroit, renfermant toute la rivière, d'environ dix pieds de profondeur à basse marée qui en sort. Il y a un chenal semblable qui court de l'embouchure de la rivière Nottaway vers le nord-ouest et il est rencontré à angle droit par un chenal semblable venant de la rivière Rupert; mais la Nottaway est un immense cours d'eau, deux fois aussi grand que l'Ottawa. Ces chenaux se rencontrent et passent par Stag Rock en allant vers l'île Stag avant qu'ils soient devenus assez profonds.

Dans le milieu de la baie de James, il y a assez de profondeur d'eau pour rendre la navigation sûre en sortant, mais il y a une grande étendue d'eau peu profonde sur le côté ouest. A mer basse, on ne peut rien y passer. Il y a une île de ce côté appelée Akimiski, ce qui veut dire "glaise glissante", et entre cette île et la côte le fond est de niveau et recouvert de grosses roches; c'est la même chose tout le long en descendant. Il avait essayé d'y passer avec un canot, et s'était trouvé à sec à marée basse. Il y a de la boue tout le long de la partie supérieure de la baie jusqu'à ce qu'on arrive au nord du mont Sherrick sur le côté est. La première fois que le témoin traversa la baie James fut en 1875. Il naviguait à travers la baie allant de Moose à Ministickwatin et avait presque perdu de vue la terre basse. Il demanda aux sauvages qu'elle était la profondeur de l'eau boueuse, et l'un d'eux dit, 'je vais vous le dire tout de suite'. Il prit une rame et la plongeant dans l'eau et trouva qu'il y avait à peu près cinq ou six pieds d'eau. La terre est excessivement basse et couverte d'herbe pendant des milles près de la ligne de haute marée, puis on rencontre des broussailles, et finalement des petits arbres. Il faut aller à une grande distance dans l'intérieur avant de trouver de grands arbres. La mer monte moins haut dans la baie James qu'à Churchill et York, mais il n'y a pas deux marées qui se ressemblent. Si le vent souffle du nord, la mer peut monter à 15 ou 20 pieds, mais s'il souffle du sud, elle ne monte pas plus de 7 ou 8 pieds.

LA ROUTE PROJETÉE DE CHEMIN DE FER.

Sur la demande du président, le Dr Bell continua à donner quelques informations relatives à la région entre Churchill et la partie inférieure du lac Winnipeg, et à donner son opinion sur la praticabilité d'y construire un chemin de fer.

En partant de Warren's Landing, au débouché, il y a de bonne terre avec des pointes de roches près des rivières le long des deux routes de canots sur les rivières Nelson et Hayes, mais il est possible qu'elle ne s'étende pas partout à l'intérieur.

Naturellement, ces cours d'eau suivent les plus grandes dépressions, et le bon sol de terre glaise qui se trouve près de la rivière peut y avoir été déposé, parce qu'il suit la dépression la plus profonde. Il dit qu'il était descendu à York Factory en 1878, 1879 et 1880. Une fois il prit la route qui va de Churchill à la Nelson, par laquelle M. Tyrrell a voyagé. Il descendit la petite Churchill jusqu'à sa jonction avec la Churchill principale, et la suivit jusqu'à son embouchure. La route arpentée par l'ingénieur qui travaillait pour une compagnie de Montréal, il y a quelques trente ans, suivait la rivière Deer, en s'approchant du havre de Churchill. Cet ingénieur se nommait Georges Baynes, et était de Charlottetown, Ile du Prince-Edouard. Il traça une ligne partant du bas de l'eau navigable, au nord du lac Playgreen. L'eau est navigable à cet endroit, et il commença à y arpenter au bout nord. Ceci conduit probablement la navigation à quarante ou cinquante milles au-dessous du lac Winnipeg.

En voyageant par la contrée, le Dr Bell dit qu'il explora dans le but de connaître la valeur agricole de la région qui se trouve principalement à l'ouest de cette route et

ANNEXE No 1

au sud du lac Fendu. A l'ouest de la vallée de la rivière Nelson, il y a une assez bonne région. Il ne l'avait pas beaucoup visitée. Il avait monté et descendu la rivière Grass dans cette région. Il y a un poste de la compagnie de la baie d'Hudson qu'on appelle Nelson River House. Il se trouve en réalité situé sur les eaux de la Churchill, au lac Three-Point, et le Dr Bell croit que la contrée entre cet endroit et la rivière Nelson est assez bonne. Sur la route qu'il suivit depuis la rivière Nelson jusqu'à la rivière Churchill, le sol est formé d'une substance de glaise dure. Il y a une grande partie de la région qui a été détruite par le feu, et l'on peut voir le sol de glaise. L'élévation du lac Fendu à la tête de la rivière Petite Churchill, est très considérable. La Churchill principale coule à une élévation générale d'environ 500 pieds au-dessus de la rivière Nelson, mais quand on est descendu la Churchill principale jusqu'à un endroit qui se trouve environ à 50 ou 100 milles de la mer, on ne peut rien découvrir des deux côtés que de la savane. Un taillis d'arbrisseaux longe la rivière. Au delà, on ne peut rien voir, et bien avant qu'on arrive à la baie d'Hudson, on peut distinguer le fort Prince of Wales qui se détache sur l'horizon.

En réponse à une question au sujet de la signification du mot muskeg, le Dr Bell dit que le muskeg est la même sorte de région qu'on rencontre sur le lac Supérieur. Ce mot est précisément le nom en langage Cree ou Ojibeway de ce qu'on appellerait déserts humides dans la Nouvelle-Ecosse. Ces savanes ont une profondeur d'environ six pieds et au-dessus. Beaucoup de voyageurs ont remarqué les coteaux de terre glaise le long de la rivière Hayes en descendant jusqu'à York-Factory, et ils ont dit que le sol était gelé à une profondeur de cinquante pieds ou plus, et que, près de l'embouchure de la rivière Nelson, on les verrait gelés à une profondeur de plus de 100 pieds. Ces coteaux s'écaillent l'été par grands morceaux de dix pieds d'épaisseur, laissant une surface dure, aussi dure que la glace. Cependant, le Dr Bell dit qu'il avait donné la preuve que la gelée dans de tels endroits ne venait pas de la surface mais était horizontale. Vers le sommet, il y a un prisme solide triangulaire de sol gelé, causé par le fait que la gelée le pénètre par le sommet et aussi par le côté. Il avait quelque loisir pendant qu'il était à York-Factory, et une fois, il sortit avec tous les hommes qu'il put trouver et en fit l'épreuve. Il constata que le sol n'était pas gelé d'une manière constante à une très grande profondeur. Après s'être procuré un gros bâton de pruche ou d'épinette noire et l'avoir aiguisé très pointu, il le donna à quelques hommes qui l'enfoncèrent jusqu'à une grande profondeur dans la savane. Quelquefois, lorsqu'il y avait de la mousse sur le dessus de la savane, il rencontrait de suite la glace sous la surface, mais, à parler d'une manière générale, le terrain n'est pas gelé à une grande profondeur. L'eau coule goutte à goutte des savanes sur les coteaux élevés, et ces ruisselets coulent tout l'hiver. Le fond n'est pas gelé, et il faut que les ruisseaux reçoivent cette eau l'hiver.

La savane s'étend en haut de la rivière Churchill jusqu'à une distance de cinquante milles ou davantage.

Le témoin dit qu'il ne sait pas s'il y a une bonne route le long de la rivière jusqu'à Churchill, de manière à éviter la savane. Il est probable qu'en allant assez loin à l'est ou à l'ouest, on pourrait trouver une route. Il n'était pas certain si un chemin de fer pourrait suivre les rives de la rivière, mais il ne croit pas qu'on rencontre de difficultés semblables dans la construction d'un chemin de fer à 50 milles de la baie. La seule difficulté pourrait surgir dans la construction des 50 milles les plus rapprochés de la baie. Le meilleur moyen semblerait être de s'en tenir au côté est. Le havre se trouve sur le côté ouest, il a peu de profondeur. Précisément à l'embouchure de la rivière Churchill, toute la terre est sèche. Il a voyagé plusieurs milles à l'est et à l'ouest. Il a parcouru à pied une distance d'environ dix milles à l'ouest et de dix milles à l'est. Du havre de Churchill, ou du Nouveau Fort qui est situé à cinq milles plus haut, en allant directement vers l'ouest, tout est sec autour de la baie Button et partout dans les environs, de même qu'à l'est de la rivière, il y a une lisière de terrain sec d'au moins dix milles le long de la côte.

7 EDOUARD VII, A. 1907

Le Dr Bell dit qu'il croit que le lit de la savane n'est rien autre chose qu'une extension latérale de la vallée immédiate de la rivière.

TEMPÉRATURE DE LA BAIE D'HUDSON.

Conformément à la demande du comité, le Dr Bell transmet ensuite au président qui le soumit au comité, un extrait de son rapport publié dans le rapport du bureau géologique d'arpentage pour le Canada pour 1877-8 (page 260) comme suit:—

Le tableau suivant contient le résultat des opérations ci-dessus, de même que la température de l'air dans les différents temps où elles furent faites. On se servit du thermomètre Fahrenheit, et toutes les fois que la mer était calme on le descendit jusqu'à une profondeur de trois ou quatre pieds au-dessous de la surface de l'eau:—

TEMPÉRATURE de la mer, des rivières et de l'air le long de la côte est principale en 1877.

	Date.	Heure.	Rivière.	Mer.	Air à l'ombre.
1. Rivière Rupert à Rupert's-House.	11 juillet....	10.00 A.M..	61°		48°
2. Rivière Eastman, deux milles en montant.	15 "	9.30 " ..	59°		66°
3. Milieu de la grande baie, au sud du Cap-Hope.	15 "	2.00 P.M..		59°	72°
4. Vingt-cinq milles au nord du Cap-Hope.	16 "	12.30 " ..		47°	65°
5. Huit milles au nord de la Grande-Rivière.	17 "	5.00 " ..		47°	57°
6. Embouchure de la Grande-Rivière.	17 "	7.00 " ..	63°		63°
7. Vingt milles au nord de la Grande-Rivière.	18 "	4.00 " ..		57°	62°
8. Pointe Windbound, trente-cinq milles au nord de la Grande-Rivière.	19 "	2.00 " ..		53°	70°
9. Dix milles E.N.E. du Cap-Jones.	24 "	4.00 " ..		45°	58°
10. Trente-six milles au nord du Cap-Jones.	25 "	7.00 " ..		52°	73°
11. Cinquante-trois milles au nord du Cap-Jones.	26 "	12.30 " ..		48°	82°
12. Havre de la Baleine Noire.	26 "	9.00 " ..		53°	
13. Grande-Rivière à la Baleine, vis-à-vis le poste de la Cie de la Baie-d'Hudson.	28 "	1.00 " ..	68°		82°
14. Do. après deux jours de vents froids.	30 "	9.00 " ..	59°		48°
15. En pleine mer, 40 milles au nord de la Grande-Rivière à la Baleine.	1er août....	6.00 A.M.		53°	70°
16. "Second" Rivière à cinquante milles au nord de la Grande-Rivière à la Baleine.	2 "	9.00 " ..	63°		
17. En dehors de do.	2 "	9.15 " ..		52°	
18. Côté sud golfe Richmond.	9 "	11.30 " ..		61°	68°
19. Pointe sud, île Cairn Mountain, golfe Richmond.	9 "	3.00 " ..		62°	72°
20. Vis-à-vis l'île Last ou île Nastapoka-nord.	16 "	3.00 " ..		50°	55°
21. Havre fermé.	17 "	11.30 A.M..		55°	66°
22. Sud est de l'île Last Nastapoka.	25 "	12.30 P.M..		53°	65°
23. Milieu du détroit de Nastapoka entre N. River et Salmon Fishery Cove.	26 "	2.00 " ..		53°	70°
24. A mi-chemin entre l'anse du golfe de Richmond et l'île Bélanger.	27 "	6.00 " ..		57°	65°
25. En mer entre la Grande-Rivière à la Baleine et le détroit de Manitounuck.	1er sept....	11.00 A.M..		52°	53°
26. Grande-Rivière à la Baleine, vis-à-vis le poste de la Cie de la Baie-d'Hudson.	2 "	2.00 P.M..	54°		59°
27. Vis-à-vis le Havre anse Esquimaux.	3 "	1.30 " ..		53°	56°
28. Anse au Chien Mort, après une tempête de 3 jours.	6 "	3.00 " ..		51°	58°
29. Embouchure de la Grande Rivière, Fort-George.	18 "	7.00 A.M..	59°		51°
30. Baie de Kinishoo, 40 milles au sud de Fort-George.	19 "	7.00 " ..		50°	49°
31. Vis-à-vis la pointe sud de la Baie de Rupert.	21 "	7.00 " ..		55°	50°
			De cinq rivières.		
Moyenne.			61°	53°	62½°

TEMOIGNAGE DU COMMANDANT WILLIAM WAKEHAM, DU SERVICE
DE LA PROTECTION DES PECHERIES, DONNE DEVANT LE COMITE
SPECIAL, LE 5 AVRIL 1907.

Le commandant Wakeham dit qu'en 1897, le gouvernement de la Puissance, sir Louis Davies étant alors ministre de la Marine et des Pêcheries, lui donna l'ordre de se rendre à la baie d'Hudson. Ses instructions étaient d'entrer dans les détroits à aussi bonne heure que possible, d'essayer, autant que possible, de se rendre dans la baie d'Hudson, de faire nombre de voyages en montant et en descendant pendant la saison et d'y rester aussi longtemps qu'il pourrait le faire avec sûreté pendant l'automne.

Le département nolisa le vaisseau des MM. Jobs, de Terre-Neuve, pour le voyage. Le témoin, ainsi que le ministre, avaient l'intention de faire partir l'expédition vers le 20 de mai, mais le *Diana* fut pris dans les glaces pendant la pêche au loup marin et n'arriva pas à temps pour leur permettre de partir si à bonne heure, et ce ne fut que le 3 juin qu'il put laisser Halifax.

D'Halifax, ils se rendirent aux détroits de Belle-Isle, et à cet endroit, le *Diana* fut pris dans les glaces et ce n'est que le 22 juin qu'il put se libérer et atteindre l'embouchure du détroit d'Hudson. A deux ou trois endroits, ils essayèrent d'atterrir afin d'avoir un interprète pour communiquer avec les Esquimaux, mais ils ne purent se frayer un chemin à travers la glace et atteignirent l'embouchure du détroit d'Hudson, environ soixante milles, sans avoir réussi. Ils côtoyèrent la glace tout le temps et y arrivèrent en même temps que la partie inférieure de la glace venant de la baie de Baffin et du détroit de Smith, de même que la glace venant du Groënland descendait. Le 22 juin, ils purent faire soixante milles dans le détroit à travers la glace brisée où n'importe quel vaisseau aurait pu passer, mais probablement pas aussi vite que le *Diana* parce qu'il se dirigeait droit dessus. Presque tous les vaisseaux auraient pu y passer.

En dedans du détroit, ils trouvèrent eau libre, et ils crurent qu'ils n'auraient aucun trouble pour y passer. Tout semblait net en avant jusqu'à ce qu'ils arrivassent près des îles Saddle où ils rencontrèrent une barrière de glace solide et pesante. Ils la contournerent et la suivirent, espérant découvrir une ouverture, et la suivirent tout le long à travers le détroit. Le témoin n'a pas eu beaucoup d'expérience avec de la glace de cette nature, mais tout le monde pouvait comprendre qu'il était inutile d'essayer de passer dans une masse de cette solidité.

Il avait avec lui, à bord, un monsieur représentant les intérêts de Manitoba et du nord-ouest—M. Fisher, de Winnipeg—et ce monsieur désirait qu'on fit quelque chose. Le témoin fit route en arrière et en avant sur la façade de la barricade, espérant y découvrir une ouverture, mais il n'en trouva pas. C'était de la glace accumulée qui y avait probablement été poussée par le vent d'est. C'était un véritable mur. M. Fisher s'impatientait, et pensa que le témoin devrait faire quelque chose pour y pénétrer. A la fin, le témoin dit. "C'est bon, allons y"; il chercha un endroit où la glace était molle et y envoya le vaisseau.

Le résultat se comprend; le *Diana* fut emprisonné depuis le 23 juin jusque vers le 9 ou le 10 juillet. Ils étaient pris d'une triste manière; le vaisseau fut emprisonné, et tous ceux qui étaient à bord se préparèrent à le quitter par deux ou trois fois. Ceci eut lieu le 9 et 10 juillet. Ils eurent de pires barrages le 4 juillet. Dans l'intervalle, le vent changea, la glace se dispersa, et ils purent en sortir en faisant voile au sud.

Le commandant Wakeham dit que, s'il était obligé d'aller là de nouveau, il n'essaierait pas, à la demande de n'importe qui, de pénétrer dans un tel barrage. Il croit qu'il perdit du temps en le faisant. S'il était resté à distance de ce gros barrage,

7 EDOUARD VII, A. 1907

croisant jusqu'à ce qu'il fut parti, ou qu'il y trouvât un passage, il aurait pu se rendre de l'autre côté du détroit quelques jours plus tôt qu'il ne le fit. Il sortit du barrage en faisant voile au sud, et n'eut aucune difficulté après cela de parvenir à la baie d'Hudson.

Il arriva à la baie d'Hudson le 12 juillet, passant les îles Mansfield et Coates. Il navigua dans les alentours, ne vit aucunes glaces d'importance, et se prépara à repartir.

M. Low, le chef actuel du bureau d'arpentage géologique, ainsi que le Dr Bell, accompagnaient le commandant Wakeham. Ils avaient des hommes avec eux, et deux yachts. Il débarqua le Dr Bell sur le côté nord du détroit et M. Low sur le côté sud, et tous deux passèrent une partie de l'été à croiser le long des côtes. Le témoin les reprit et les ramena à l'automne.

Le témoin navigua dans la direction du cap King, espérant pouvoir y débarquer le Dr Bell, mais ne put s'y rendre à cause de la glace pesante qui venait du chenal Fox. Le vaisseau y fut arrêté pendant une partie d'un jour, mais ils réussirent à le faire sortir, débarquèrent M. Low et traversèrent le détroit, ne rencontrant que peu de glaces éparses, libres. Le témoin débarqua le Dr Bell de l'autre côté, et aussitôt après, sortit de nouveau, se dirigeant vers la mer.

Du moment qu'il y fût rendu, il ne rencontra plus de glaces. Le *Diana* se rendit à une assez bonne distance dans l'Atlantique, assez loin pour découvrir qu'il n'y avait pas de glaces en vue, et le 22 juillet changea sa course, retourna dans le détroit, mais ne rencontra pas beaucoup de glace.

VOYAGES D'ÉTÉ À LA BAIE.

Parfois, le témoin ralentissait sa course quand il était dans la glace, mais il parvenait à en sortir. Il arrêta aussi pour trouver un havre. On comprend que toute cette côte n'a pas été arpentée et qu'il n'en existe pas de carte marine. Il n'y a pas d'arpentage hydrographique régulier et l'on a peu d'information au sujet des havres. Il voulait trouver quelque endroit où il pût se réfugier en cas d'avaries, il chercha et trouva un endroit appelé havre Douglas où l'on pourrait prendre rendez-vous. Il y demeura un jour ou deux pour s'approvisionner d'eau fraîche.

Il partit le 21 et était de retour dans la baie d'Hudson le 24. C'était la première fois qu'il pouvait passer sans difficulté. C'était le second voyage en allant. Dans son premier voyage, il lui fallut débarquer le Dr Bell et M. Low, ce qui le retarda. Dans son second voyage, il était de nouveau dans la baie d'Ungava le 22 juillet. Il fit le voyage complet en six jours. Depuis l'Océan Atlantique jusqu'à l'endroit où il vira de bord dans la baie d'Hudson, il peut y avoir tout près de 700 milles. Il fût dans la baie et en sortit, faisant le voyage complet dans un peu plus de six jours, tout ensemble, à peu près 1,400 milles. Avec ses voiles et l'aide de la vapeur, le *Diana* peut faire de neuf à dix nœuds par heure.

La glace n'occasionna aucun délai, excepté pendant la premier voyage. Après que le commandant Wakeham eut débarqué le Dr Bell la première fois, le vent soufflait de l'ouest. Il hissa ses voiles et partit, jetant son loch de même qu'il a coutume de le faire partout. Après son retour, lors du second voyage, il revint pour trouver une certaine île. Les anciennes cartes marines avaient toujours indiqué une île appelée île Green, et ses instructions lui ordonnaient de voir si cette île existait ou non. Elle n'y était pas. Elle n'existe pas, mais une île qui se trouve actuellement sur les cartes avait été mise incorrectement sur l'ancienne carte; il n'y a qu'une seule île là où l'on croyait qu'il y en avait deux.

Ensuite, le témoin retourna à Natchwack, poste de la baie d'Hudson, où il était convenu de rencontrer un vaisseau qu'on avait envoyé avec du combustible pour le *Diana*, et après cela il se rendit dans le golfe de Cumberland. A son second voyage il revint à Natchwak le 1er août. Le *Diana* fut retardé en attendant l'autre vaisseau qui n'arriva que quelques jours après que l'expédition fut rendue à Natchwack.

ANNEXE No 1

Le *Diana* partit de nouveau le 13 août, arriva dans le golfe de Cumberland le 15, et repartit le 19 en destination de Churchill. Puis, il revint de nouveau dans le détroit. Le témoin dit qu'il n'eût aucun trouble avec la glace pendant ce voyage, mais on a toujours supposé—et tel est le cas—que la difficulté qu'on rencontre avec la glace pendant l'été ou l'automne vient de la glace qui sort du chenal Fox. Ordinairement, la glace en descend, quand le temps est calme, passant autour de la Pointe King et continuant dans le détroit. Les jours sont longs en été, le soleil chauffe, et le commandant Wakeham dit qu'il croyait que bien peu de cette glace ne descendait jamais dans l'Atlantique. La glace y est très épaisse, et dans les jours chauds de l'été, par le temps qu'elle est rendue à Hope's Advance, elle disparaît ordinairement.

Il n'eût pas de difficulté à y passer cette fois. La seule glace qu'il vit fut celle qu'il s'attendait à voir par le travers du chenal Fox. Il aurait pu passer par le chenal Fox, mais la glace était trop épaisse, de sorte qu'il passa au sud et arriva à Churchill.

Il eut un beau temps en traversant la baie et ne rencontra pas de glace du tout. Il arriva à Churchill le 29 août et y resta jusqu'au 2 septembre. Il partit le 2 septembre, resta dans la baie, et s'occupa pendant quelque temps à chercher du poisson. Il tendit des lignes de fond, essaya à pêcher et ne prit rien. Il avait promis au Dr Bell qu'il le rejoindrait à une certaine date et le prendrait à bord, il lui fallait s'y rendre, de sorte qu'il ne put rester aussi longtemps dans la baie qu'il l'aurait voulu, pour faire la pêche.

Cette fois, il revint par le sud de l'île Mansfield, et le 7 septembre arriva en travers du cap Digge. Ils eurent à cette date leur première tempête de neige. Ensuite, ils eurent de la neige presque tous les jours dans les détroits, pas de grosses tempêtes, mais des bourrasques de neige.

Le *Diana* prit à son bord le Dr Bell et le mena à Fort Chimo. M. Low devait rencontrer le vaisseau à Fort Chimo; le commandant Wakeham les prit tous deux à bord et les mena à Saint-Jean de Terre-Neuve. Le *Diana* arriva au Fort Chimo le 16 septembre et en partit le 19. La glace ne lui causa aucun trouble en revenant.

NAVIGATION D'AUTOMNE.

Le témoin resta à Saint-Jean pour se ravitailler jusqu'au 6 octobre, date à laquelle il partit pour revenir dans les détroits. Il arriva en travers de l'embouchure des détroits le 15 octobre, et y fut retardé par des tempêtes de neige. Il revint à Douglas Harbour le 18 octobre. Le 24, il était de nouveau au Cap Wolstenholme; c'est-à-dire à l'entrée de la baie, et ne rencontra pas de glaces. Puis, il revint à Douglas Harbour et y demeura pendant quelque temps, se proposant d'aller de nouveau dans la baie. Le 29 octobre, il fit un dernier effort pour entrer dans la baie, mais fut arrêté par les gros vents et les tempêtes de neige, et le vaisseau était tout couvert de glace. Il essaya de se frayer un passage, mais en vint à la conclusion que, dans les circonstances, il n'était pas prudent de rester en cet endroit plus longtemps, et il s'en alla.

Il n'y avait pas de glaces. La raison qui le fit agir ainsi fut le temps, les tempêtes de neige, les jours courts et les longues nuits. Le jour ne commençait à paraître qu'à huit heures du matin. La nature de la côte qui n'est pas indiquée sur les cartes marines offrait aussi quelque difficulté, ainsi que la côte qui était escarpée, abrupte, et couverte de neige. On ne pouvait dire à quelle distance on en était. Il faisait froid, il gelait. Les détails de la température furent donnés en tableaux et envoyés à M. Stupart. Il gelait assez fort pour glacer le vaisseau. Il était pris dans la glace à un tel point qu'il fut difficile de le faire marcher, et s'il eut été laissé dans la glace plus longtemps, on n'aurait peut-être pas pu le sortir.

L'objet de l'expédition était de s'assurer si la date de l'ouverture de la navigation et celle de la clôture n'étaient pas plus à bonne heure et plus tard que celles mentionnées par le capitaine Gordon. Il ne pouvait y avoir d'incertitude quant aux mois du

7 EDOUARD VII, A. 1907

milieu de l'été. L'intention était d'arriver plus tôt et de rester plus tard que le capitaine Gordon, et ils arrivèrent plus tôt. Wakeham dit que, s'il avait suivi sa propre inspiration et n'eût pas cédé aux sollicitations de M. Fisher, il serait arrivé un jour ou deux plus tôt. Il fit quatre voyages en tout, deux dans la baie d'Hudson et un à Churchill. Il alla aussi au nord dans le golfe Cumberland.

Le *Diana* se rendit à la baie avant les vaisseaux de commerce. Ils ne partirent pas beaucoup avant le mois d'août et s'en retournèrent bien avant l'expédition. Ils reviennent en septembre. Quand le *Diana* fût à Fort Chimo pour prendre M. Low, ou s'aperçut que le vaisseau de la baie d'Hudson était parti. Ces vaisseaux ne font qu'un voyage. Ils descendent à Churchill et mouillent à York. La compagnie avait alors un vaisseau à voiles. Maintenant, elle a un steamer qui fait le service de la baie James.

Le havre de Churchill est un bon havre, d'accès facile et sûr. Le havre n'est pas bien grand. Le capitaine Gordon l'arpenta, et son rapport est très correct et exact. Il y a un fort courant qui la traverse. Le témoin n'y vit pas de glace, et il n'y vit pas dans la baie d'Hudson. Il ne croit pas que la glace de la baie d'Hudson soit de grande conséquence. La glace y dérive de côte en côte. Quand le vent souffle de l'est, elle va du côté ouest, et quand le vent souffle de l'ouest, elle va du côté est. Il ne croit pas qu'il y ait beaucoup de glaces de la baie d'Hudson qui descendent par le détroit d'Hudson. La glace qui occasionne des difficultés dans le détroit d'Hudson est la glace du chenal Fox et celle de la baie de Baffin qui y est poussée.

CLÔTURE DE LA NAVIGATION.

Il n'y a aucun doute que, lorsque le détroit sera régulièrement arpenté et pourvu de phares, la navigation sera sûre, mais les conditions du climat sont telles qu'on ne peut s'attendre à y voir la navigation ouverte après la fin d'octobre. Cette remarque s'applique au temps incertain, et les phares ne peuvent surmonter cet obstacle. Il y a aussi les tempêtes de neige et les gelées à glace avec lesquelles il faut lutter. Il n'y a rien qu'un capitaine redoute davantage en mer qu'une tempête de neige. C'est pis que de la brume. Avec de la brume, ou a ordinairement du temps calme, mais avec une tempête de neige, ou a une grosse mer et le vent. Il y a beaucoup de marée à Churchill, mais pas autant que dans le milieu du détroit.

Le commandant Wakeham dit qu'il ne croit pas que la glace occasionne maintenant du trouble aux voiliers de la compagnie de la baie d'Hudson, et autrefois, la glace qui leur donnait du trouble venait de Ross Welcome. Elle descendait le long de la côte ouest de la baie et s'y amoucellait.

Dans le détroit d'Hudson, la marée est très rapide et forte, et en dehors de la baie, le raz de marée est très fort. Au large des îles Welcome, le témoin a entendu dire que la glace occasionnait du trouble aux voiliers pendant le mois de juillet, mais il n'en a rien vu. Néanmoins, le capit. Haws, qui s'est noyé l'autre jour à Winnipeg, et qui était agent à Churchill, y a navigué avec des voiliers pendant un grand nombre d'années, et c'est de lui que le témoin reçut une grande partie de ses informations. On améliorera la navigation si l'on construit des phares dans le détroit et si le détroit est correctement arpenté. L'emploi de télégraphie sans fils serait d'un grand aide aux vaisseaux de manière qu'ils puissent avoir des informations au sujet de la glace dans les détroits. Naturellement, il y a des tempêtes de neige dans les environs d'Halifax et autres endroits.

Il y a beaucoup d'espace pour manœuvrer dans le détroit d'Hudson et les côtes sont assez élevées. Il y a quelques îles près de la côte sud. La côte nord n'est pas aussi bonne. Il y a des récifs qui projettent, et dans un ou deux endroits, des roches isolés. Laisant la glace de côté, le témoin pense que c'est une anse idéale.

Il peut ne pas avoir essayé de faire la pêche assez longtemps, mais les capitaines des vaisseaux de la baie d'Hudson à qui il est souvent arrivé autrefois d'être retenus par le calme, ont souvent essayé de prendre du poisson, mais n'en prirent jamais.

ANNEXE No 1

Une chose que l'on remarque dans la baie d'Hudson est l'absence de vie—des oiseaux, des baleines, et ainsi de suite—et il est difficile d'en trouver la raison. M. Low trouva de la morue de roche près de la côte. Le témoin ne croit pas qu'il y ait beaucoup de poisson dans la baie d'Hudson. Les pêcheurs de Terre-Neuve vont au cap Chidley et à l'île Resolution pour y trouver de la morue, mais ils ne prennent jamais de poisson dans la baie d'Ungava.

Les variations de la boussole causent souvent beaucoup de trouble. Dans cette région, on est à proximité du pôle magnétique. Le témoin ne rencontra aucune sérieuse difficulté, étant muni d'une boussole Thompson à compensation régulière. Il ne pouvait absolument s'y fier, mais il n'eut pas de trouble.

TEMOIGNAGE DE R. F. STUPART, CHEF DU SERVICE METEOROLOGIQUE DE LA PUISSANCE DU CANADA, DONNE DEVANT LE COMITE SPECIAL, LE 5 AVRIL 1907, AVEC UN COURT RAPPORT SUR LE CLIMAT DU CANADA SEPTENTRIONAL, ET QUELQUES TABLEAUX DE LA TEMPERATURE ET PRECIPITATION PREPARES PLUS TARD PAR LUI POUR L'USAGE DU COMITE, ET DEPOSES DEVANT CE COMITE PAR LE PRESIDENT.

Dans son témoignage devant le comité, M. Stupart dit que le service à la tête duquel il est possédait des rapports d'un grand nombre de stations dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, et de quelques stations éparpillées sur le bassin de la rivière Mackenzie, et le long des rives de la baie d'Hudson. Par exemple, sur les rives de la baie d'Hudson, on prend des observations à Moose Factory, Fort Churchill, et York Factory; et en allant vers l'intérieur, à Fort Hope sur la rivière Martin. On reçoit des rapports deux fois par jour d'un certain nombre de stations dans Alberta et Saskatchewan; à savoir, d'Edmonton, de Calgary, de Medicine Hat et d'autres endroits. Au nord des bureaux de télégraphes les rapports dépendent entièrement des malles et n'arrivent que de deux à six mois après que les observations ont été prises. Les observations sont prises régulièrement par des observateurs salariés—des employés qui reçoivent de \$50 à \$100 par an pour prendre ces observations. Plusieurs d'entre eux sont des missionnaires; les autres sont des employés de la compagnie de la baie d'Hudson. Son ministère leur fournit des instruments du gouvernement. On prend des observations dans le nord lointain à l'île Herschell, Port Simpson, rivière Pale—c'est-à-dire Fort McPherson—Fort Good Hope plus haut, et plus au sud de Fort Chipewyan et Fort Dunvegan et Fort Vermilion. Cette année, on a fourni des instruments aux stations du Petit Lac de l'Esclave, Débarcadère de la Rivière à la Paix et Fort Vermilion. Ce sont trois nouvelles stations qui ont été ouvertes dans le district de la rivière la Paix.

M. Stupart dit qu'il était en charge de ce service depuis 1894. Le bureau fut organisé en 1870. Sauf quelques exceptions, les observations vont jusqu'à l'année 1870. Dans les provinces d'Ontario et Québec, de même que dans les provinces maritimes, elles vont jusqu'en 1870, et dans quelques cas, dans les écoles de grammaire, elles vont jusqu'en 1868. Le témoin ne croit pas que les observations dans les contrées du nord aillent plus loin que 1883, excepté à Churchill et York où les facteurs de la baie d'Hudson prirent des observations, et le département est en possession de leurs rapports. Il n'y a que quelques années d'observations dans Ungava. Il y a un rapport de deux ou trois années au Fort Chimo, et pour 1884-5-6 et une partie de 1897, il en existe des côtes de la baie d'Hudson. On prend des observations six fois par jour. C'est un rapport très parfait. L'information qui est contenu dans le rapport d'Andrew Gordon fut faite par le bureau météorologique. On n'enregistre pas automatiquement la clarté du soleil. Le service météorologique prend des statistiques de la quantité de la pluie qui tombe, de la chute de la neige, la hauteur du baromètre, la température d'après les baromètres à bulbe (cuvette) humide et sèche, les nuages, les directions dans lesquelles ils se meuvent, les brumes, ainsi que la direction et la force des vents, la pluie qui tombe et la chute de la neige. Tous ces détails sont compris dans l'arrangement des tableaux.

MANQUE DE DONNÉES SUR LE CLIMAT DE LA RIVIÈRE LA PAIX.

M. Stupart dit que, prenant les statistiques comme guide, il lui était difficile de se prononcer sur le climat de la rivière la Paix, vu que, jusqu'à l'an dernier, le dépar-

ANNEXE No 1

tement n'avait qu'une station dans la région de la rivière la Paix, à Dunvegan. Cette station se trouve en bas, dans la vallée, et d'après les rapports qu'il a reçu depuis d'un arpenteur qui y travailla pendant les deux ou trois dernières années, il paraîtrait que, sur les hautes terres au-dessus de la rivière, le climat y est tant soit peu différent de celui de Fort Dunvegan qui est situé sur les rives de la rivière. Mais, la connaissance générale de la région que le témoin a, le porte à croire qu'en prenant les trois mois de l'été, du premier de juin à la fin de septembre, la ligne isotherme de cinquante-sept degrés et demi qu'il considère comme étant environ la plus basse et qui est la frontière de ce que l'on pourrait considérer comme étant absolument de la bonne terre agricole s'étendrait presque du pied des montagnes Rocheuses, courrait presque nord, en suivant les montagnes, et s'étendrait assurément au delà du lac Athabaska, descendant à mi-chemin par le lac Athabaska, puis au nord du lac Manitoba. On ne possède pas assez de connaissances de la partie sud de Keewatin pour pouvoir tracer cette ligne de 57.5 plus loin, mais il est probable qu'on peut la prolonger jusqu'au sud de la baie James. Autrement dit, cette ligne isotherme particulière courrait d'un endroit plus au sud que la baie James, dans une direction nord-ouest, passant à l'ouest du lac des Esclaves jusqu'à un point au nord-ouest de ce lac. Aussitôt que l'on va vers le nord-ouest, on s'éloigne de plus en plus de la baie d'Hudson. Le témoin a de grands doutes si la région qui se trouve entre le Grand lac des Esclaves et la baie d'Hudson est une région où l'agriculture réussirait entièrement. Il ne voulait pas dire, néanmoins, qu'il n'y eût pas, de temps en temps, de bonnes saisons.

M. Stupart expliqua que, d'ordinaire, on trace les lignes isothermes à tous les cinq degrés, et il considéra que 55 est une température trop basse pour l'agriculture réellement profitable. Une température de 57.5 degrés, pourvu qu'elle dure deux mois, est parfaitement sûre pour l'agriculture. Sans doute, la question entière de la végétation réside dans la température d'été. Il n'était pas prêt à dire qu'il n'y eût pas quelque espèce de culture mixte qui pût réussir dans le district au nord de la ligne isotherme, mais il serait plutôt porté à avoir des doutes si l'on pourrait être certain d'y faire mûrir le blé, par exemple. Le soleil joue un très grand rôle pour faire mûrir le blé.

Le témoin fit comprendre qu'il ne désirait nullement être tranchant au sujet de cette ligne isotherme 57.5, mais après avoir étudié la question, telle était son impression. De fait, il ne pouvait dire que le blé ne pousserait pas au delà de cette ligne; mais on ne l'a pas encore démontré.

En réponse à une question, le témoin dit qu'une température d'été de 57.5 serait à peu près semblable à celle de l'Angleterre.

Manitoba et les régions au sud de Saskatchewan et d'Alberta sont plus chaudes l'été que celles de l'Angleterre.

Parfois, en quelques saisons, la température à Dawson, dans le Yukon, monte jusqu'à 90 degrés au-dessus de zéro, et il est rare que, l'été la température ne dépasse pas 80 pendant plusieurs jours. La longueur du jour est un facteur très important. La longueur du jour compense la perte de l'intensité du soleil, de sorte qu'en réunissant les deux choses ensemble, on peut dire que, pour les besoins de la végétation, le climat du nord-ouest est aussi favorable que celui du sud de l'Angleterre. Parfois, il arrive qu'il y a des gelées pendant le mois de juin en Angleterre, mais je ne crois pas qu'on en ait eu aussi à bonne heure que la fin d'août. La température des deux pays est essentiellement différente. Tandis que la température d'été par toutes les parties sud de nos provinces de l'ouest peut soutenir la comparaison avec celle de l'Angleterre, et peut-être celle des côtés nord-est ouest de la France, jusqu'à environ après le 20 août, la tendance à baisser de la courbe de la température en Canada est très forte, tandis que dans la Grande-Bretagne et dans la France, elle est très lente. Il n'y a aucun doute qu'en allant vers le nord dans Alberta et Saskatchewan, la tendance à baisser de cette courbe de la température devient en réalité très forte.

LE CLIMAT À PROXIMITÉ DE LA BAIE D'HUDSON.

En réponse à une question de l'honorable M. Power, au sujet de la température au Fort-Churchill, M. Stupart dit que Churchill est un endroit froid. La température moyenne pour le mois de mai ne dépasse guère le point de congélation, c'est-à-dire 32·5. En juin, elle est de 42·3; en juillet, 55·5; en août, 52·6; en septembre, 42·3, et en octobre, c'est l'hiver, c'est-à-dire 27.

Il avait aussi une statistique de la plus basse température pour chacun de ces mois. Il regrettait de dire que l'exposé était imparfait vu qu'il n'avait pas grand confiance dans l'observateur de cet endroit. Il y avait une statistique de 12·6 au commencement de mai, de 25·8 en juin et de 30 pour le mois de juillet.

En juillet, ce district se trouve entre les lignes isothermes 55 et 60, et cela correspondrait à l'Écosse et à une partie de la Scandinavie. Dans le mois d'août, le district en question se trouve à environ 55' et peut encore ressembler à l'Écosse. Cette région jouit d'un assez bon climat pendant les trois mois d'été, juin, juillet et août. Elle serait propre à la culture de l'avoine, de l'orge, des patates et du blé.

	Latitude.	Longitude.
On prend actuellement des observations météorologiques à :—		
Athabaska Landing.....	54·43	113·17
Dawson.....	64·4	139·20
Dunvegan.....	55·56	118·35
Edmonton.....	53·33	113·30
Fort-Churchill.....	58·51	94·11
Fort-Simpson.....	61·52	120·43
Fort-Chipewyan.....	58·42	111·10
Fort-Norman.....	64·57	125·0
Ile Herschel.....	69·30	139·15
Rivière au Foin.....	60·51	115·20
Whitehorse.....	60·45	135·0
York Factory.....	57·0	92·28
Fort-Hope.....	51·32	87·48
Norway House.....	53·58	97·52
Fort-McPherson (Peel River).....	67·27	134·57

M. Stupart informa le comité que le service météorologique avait, en 1854-5-6, et en 1897, pris des observations dans le détroit d'Hudson. M. Stupart, lui-même, y passa la saison de 1854-5. Il resta au Cap Prince de Galles tout l'hiver, et s'en trouva très bien. La plus basse température qu'il eût pendant cet hiver fut de 38 au-dessous de zéro, mais la température moyenne fut de 23½. Le vent y souffla en tempête pendant quinze jours. Il arriva avec son parti le 16 août. Parlant de mémoire, ils auraient pu s'y rendre au milieu d'octobre, s'ils l'eussent voulu et revenir vers le premier d'août suivant; mais pas plus tôt, cette année-là surtout. Il n'y eut presque pas de glaces pendant trois mois environ, c'est-à-dire pendant les mois d'août, septembre et la plus grande partie d'octobre; de fait, tout le mois d'octobre, excepté qu'on pouvait voir la glace dans le détroit. Ils en virent, et il est probable qu'elle venait du chenal Fox. Ils prirent six observations par jour; ces observations étant prises pendant qu'il faisait jour. Un de leurs devoirs était de se rendre sur le sommet d'un coteau de trois cent pieds de hauteur, derrière leur maison et de reconnaître l'état de la glace dans le détroit au moyen d'une lunette d'approche puissante et de noter chaque fois ce qu'ils voyaient.

M. Stupart dit qu'il ne croit pas que le détroit d'Hudson gèle solidement l'hiver, mais il est bloqué de bonne heure et tard le printemps, et la glace change constamment d'aspect. Lui et son parti pouvaient voir des mares d'eau qui changeaient de direction, puis la glace se refermait de nouveau. On pourrait y traverser pendant trois mois de l'année, mais il y aurait parfois de grandes difficultés à surmonter. Il

ANNEXE No 1.

ne veut pas dire qu'un vaisseau ne pourrait pas, par hasard, y passer pendant presque aucun temps de l'année. La glace est en vérité très épaisse, cependant, et elle s'amoncèle. La glace dans le havre du cap Prince de Galles gela jusqu'à une épaisseur d'à peu près $7\frac{1}{2}$ pieds.

Les brumes sont très fréquentes dans le détroit de la baie d'Hudson.

Quant à la possibilité de naviguer la baie d'Hudson, M. Stupart ressentait quelque hésitation à dire que les steamers ne pourraient pas y naviguer pendant une durée beaucoup plus longue que trois mois. Il ne se considère pas comme étant une autorité : il n'avait pas navigué dans le détroit.

Le 22 avril, M. Stupart transmet au président un rapport sur le climat du Canada septentrional et occidental, qu'il avait promis de préparer pendant qu'on l'examinait. Dans son ordre régulier, ce rapport fut soumis au comité et était ainsi conçu :

RAPPORT SUR LE CLIMAT DU CANADA SEPTENTRIONAL ET OCCIDENTAL.

On commença en 1872, à Winnipeg, une série régulière d'observations météorologiques, mais ce ne fut qu'entre 1883 et 1885 qu'on établit huit stations avec des observateurs salariés à certains endroits choisis avec soin dans les provinces de l'ouest; Prince-Albert et Edmonton étaient les stations le plus au nord du réseau. On a toujours continué depuis à prendre des observations à ces stations, et les changements climatiques de cette région, tels qu'ils y sont indiqués, ont été augmentés par des observations sur la température, le temps, la chute de la pluie prises par des observateurs volontaires à nombre de stations intermédiaires.

Dans l'Athabaska et bassin de la Mackenzie, les observations prises principalement par les missionnaires et les officiers de la compagnie de la Baie d'Hudson, comprenant des périodes de 5 à 15 années, fournissent de précieuses informations sur le climat des territoires non organisés.

Pour les côtes de la baie d'Hudson on peut se procurer des rapports plus ou moins fidèles d'une série d'observations quelque peu brisées prises à Fort-Churchill et York Factory, s'étendant à une période de 30 ans; à Moose Factory, les statistiques météorologiques datent de 1878.

Un examen attentif des tableaux ci-joints montrant la moyenne température intermédiaire, la moyenne des températures journalières maximums et minimums aussi les plus hautes et les plus basses températures dont le service météorologique possède une statistique, montre sans aucun doute que le printemps arrive plus à bonne heure dans l'Alberta occidental et méridional qu'à l'est et au nord. Dans le mois d'avril, la moyenne de la plus haute température journalière est de 53.2 à Calgary et 58.5 à Medicine-Hat, tandis que les chiffres correspondants sont de 50.6 à Winnipeg; de 50.2 à Prince-Albert et de 39.4 sur les rives du lac Athabaska. Ces chiffres montrent que les jours sont chauds, et que le mois d'avril est réellement un mois printanier dans la plupart des années, mais on ne devra pas perdre de vue, que les gelées de nuit sont fortes et fréquentes pendant le mois d'avril sur tout le parcours des provinces occidentales. Au nord et à l'est de Manitoba, l'arrivée du printemps n'est pas aussi rapide; Norway-House donnant une moyenne journalière maximum de 42.7 et un minimum journalier de 21.5; Fort-Hope, une moyenne maximum de 43.2 et un minimum de 18.7, tandis que les chiffres pour Moose Factory sont de 37.7 et de 17.

Au nord du lac à l'Esclave, dans le bassin de la Mackenzie, le retard est encore plus grand avec une température moyenne de nuit de 13° 18, à l'embouchure de la rivière Liard, et zéro, au plus bas, dans le voisinage du cercle arctique.

A mesure que le mois de mai s'avance, la tendance élevée de la courbe de température est plus rapide dans Manitoba et Saskatchewan que dans Alberta, et la température moyenne de mai pour tout le territoire à l'ouest de Winnipeg et au sud de Prince-Albert, excepté pour Saskatchewan est à peu près la même, avec une moyenne

7 EDOUARD VII, A. 1907

générale d'environ 50° et une moyenne température de jour variant de 65° à Winnipeg et 62° 5 à Qu'Appelle.

Au nord de Prince-Albert jusqu'au lac Athabaska, et de là le long de la Mackenzie, la saison n'avance pas aussi rapidement en mai ; le Fort-Chipewyan montrant une moyenne mensuelle de 44° 5, la rivière Hay 41° 2, et le Fort-Simpson, 43°. Un fait digne de remarque est que la température moyenne en mai à la cité de Dawson est de 45° 5, presque la même qu'à Norway-House.

A proximité de la baie d'Hudson, la saison est encore moins avancée, avec une température moyenne de 32° 5 à Churchill, 34° 6 à York Factory et 41° 6 à Moose Factory ; cette dernière température étant plus basse que celles de Dawson ou du Fort-Chippewyan.

LES MOIS D'ÉTÉ.

En juin, la température moyenne à Winnipeg est à peu près la même qu'à Toronto, c'est-à-dire 62°, ce qui est de 5° à 7° plus élevée que la moyenne dans Alberta ; Calgary donnant 55° 3, Edmonton, 57° 1 et Fort-Dunvegan, 56° 5. Durant ce mois, les températures moyennes du territoire près des rives du lac Athabaska et au nord de Fort-Simpson ne sont pas beaucoup plus basses qu'à Calgary. Moose-Factory a une moyenne minimum de 55° 2 et une moyenne maximum de 66° 6, ce qui n'est pas beaucoup plus bas que Calgary et presque semblable à la température de Fort-Simpson. Mais lus au nord, à Churchill et York, la moyenne est encore au-dessous de 50°.

Pour les trois mois d'été, la vaste étendue de territoire comprenant Alberta-ouest et nord, Saskatchewan-nord et le bassin de la Mackenzie presque jusqu'au cercle Arctique se trouve entre les lignes isothermes de 55° et 60°. Dans toute cette région, le pourcentage du montant possible de soleil paraît se rapprocher de 55, et comme les heures de soleil possibles au milieu de l'été sont de 17^h 0 dans la latitude d'Edmonton à 19^h 30^m au Fort-Simpson, on peut présumer que la croissance des plantes et des céréales est même plus rapide dans les districts du nord que dans ceux du sud.

La moyenne de la plus haute température journalière moyenne, en juillet, à Winnipeg, est de 77° 8, à Calgary, 74° 7. A la rivière Hay, sur le Grand lac des Esclaves, elle est de 73° 5, et à Fort-Simpson, de 71° 4. Il est possible que la température tant soit peu plus basse dans le nord soit compensée par une période plus longue de brillant soleil.

D'après les maigres observations prises dans le district de la rivière la Paix, il est actuellement impossible de faire un rapport final sur le danger de gelées d'été tardives.

Le Fort-Dunvegan, la seule station où on ait gardé des statistiques régulières pendant plusieurs années, est situé dans la vallée, et il est possible que la température qui y est enregistrée diffère tant soit peu de celle des plateaux plus élevés, quoiqu'en comparant ces observations avec celles qui ont été faites par des camps d'arpenteurs, on arrive à la conclusion que les gelées d'été qui eurent lieu en certaines années dans la vallée se firent aussi sentir sur les terres hautes.

Toute la question relative aux gelées tardives d'été dans les provinces de l'ouest est jusqu'ici une question d'essai. Vers 1880, il y eut plusieurs hivers d'une très grande sévérité, et vers le commencement de 1890, les hivers furent moins durs, et ce fut pendant ces deux périodes que les gelées d'été ne furent pas rares. L'hiver qui vient de finir a été d'une sévérité presque sans exemple, et il serait hasardeux à présent de dire qu'il y a eu quelque changement dans le climat autre que celui des saisons ordinaires.

Quoique, ainsi qu'il a été démontré, les étés de la rivière Mackenzie ne diffèrent pas beaucoup des étés d'Alberta et Saskatchewan, il faut se rappeler que là où la latitude augmente, la tendance de la température à baisser est plus rapide vers le 20 d'août. La moyenne pour septembre, près du lac Athabaska est de 5° plus basse qu'à Edmonton, et près du lac à l'Esclave, de 6° à 8° plus basse. Le résultat de

ANNEXE No 1

latitude élevée est aussi évident en septembre dans les districts de la rivière la Paix, vu que les températures dans ce mois ne s'accordent plus autant avec celles d'Edmonton et de Calgary. Durant le mois d'octobre, les gelées sont fortes et se font sentir presque tous les jours dans Alberta et Saskatchewan nord, tandis qu'au nord du lac Athabaska, l'hiver s'avance rapidement.

AU SUJET DES TEMPÉRATURES D'HIVER.

La moyenne de la température d'hiver à Winnipeg est d'environ 15° plus froide qu'à Calgary, et en allant au nord le froid augmente même plus rapidement, comme on peut s'en assurer en consultant le tableau n° 1 qui fait voir que la moyenne de la température en janvier qui est de 7° au-dessus de zéro à Edmonton, de 10° au-dessous à Fort-Dunvegan et de 7° au-dessous près du lac à l'Esclave.

Le trait le plus distinctif de l'hiver dans les provinces de l'ouest est peut-être la différence qu'il y a entre les saisons correspondantes en diverses années, et ceci est particulièrement le cas dans Alberta où, ainsi que les statistiques météorologiques le montrent, la moyenne de la température, disons en janvier, peut être de 15° au-dessous de zéro, ou elle peut être d'environ 25° au-dessous. Heureusement, cependant, de tels extrêmes n'arrivent pas durant les mois d'été qui ne paraissent pas varier davantage d'année en année que ceux d'Ontario.

On remarque de temps en temps des températures de 80° et au-dessus pendant le mois de mai dans toutes les parties du territoire canadien à l'ouest et au nord, à l'exception des endroits situés près de la mer Arctique, et à mesure que l'été s'avance, ces températures élevées deviennent plus fréquentes, et il y a peu d'endroits où l'on ne marque pas parfois 90°, même aussi au nord que le cercle arctique.

La moyenne de la température d'été de Manitoba, ainsi que celle d'Alberta sud-est, et de la plus grande partie de Saskatchewan, se rapproche beaucoup de celle du sud de l'Angleterre, de la Belgique et du nord de la France, tandis que dans le territoire qui se trouve au nord, entre les isothermes de 55° et 60°, la température d'été peut se comparer à celle du sud de l'Ecosse et de la Scandinavie méridionale.

En considérant le mois de juillet esul dans cette dernière catégorie, qui comprend le district entre le lac Manitoba et la baie d'Hudson, la moyenne de la température peut aisément se comparer à celle du sud de l'Angleterre.

D'après les maigres et assez imparfaites observations de la chute de la pluie et de la neige dans les parties les plus au nord dans Alberta et Saskatchewan et dans la vallée de la Mackenzie, il paraîtrait que la précipitation totale par année est en général de 12 à 14 pouces, en y ajoutant l'humidité d'environ 40 à 60 pouces de neige. Cette quantité peut être suffisante pour assurer le succès de l'agriculture, vu que, au moins 50 pour 100, ou davantage, tombe sous forme de pluie entre le commencement de mai et la fin d'août.

Près de la baie d'Hudson, la chute de pluie est plus grande.

Respectueusement soumis.

R. F. STUPART.

TABLEAUX ACCOMPAGNANT LE RAPPORT DE M. STUPART.

TABLEAU I.—Indiquant la moyenne de la température dans les différents mois à des endroits dans le nord et l'ouest du Canada.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juill.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Moy. de l'été.
Fort-Macleod.....	20.3	18.5	25.1	42.6	50.6	57.3	64.5	62.8	53.0	42.5	28.7	27.3	61.5
Calgary.....	12.3	13.5	23.9	40.0	49.1	55.3	60.6	57.5	50.2	41.9	25.6	20.4	57.8
Edmonton.....	7.0	9.8	22.3	41.0	51.5	57.1	61.2	59.1	50.0	41.5	24.0	16.6	59.1
Medicine-Hat.....	11.3	12.7	25.6	44.9	53.0	61.3	68.1	66.4	55.8	45.6	28.2	20.4	65.3
Prince-Albert.....	4.1	2.1	12.3	37.1	49.3	57.5	61.8	59.0	49.0	38.1	17.6	5.0	39.4
Qu'Appelle.....	0.3	0.8	14.6	38.2	50.2	59.3	64.0	61.7	51.9	40.6	21.1	9.5	61.7
Winnipeg.....	3.8	1.5	14.9	38.9	51.7	62.0	65.8	62.7	53.7	40.9	21.0	5.4	63.5
Dunvegan.....	10.2	4.4	10.0	38.2	50.5	56.5	61.3	57.4	46.3	33.1	18.6	1.6	58.4
Chipewyan.....	12.0	6.8	9.1	28.5	44.5	54.0	61.5	58.2	45.2	33.7	11.1	2.2	57.9
Norway-House.....	9.4	6.8	7.6	32.1	46.5	55.4	62.4	59.7	49.0	35.8	16.6	2.1	59.2
Fort-Hope.....	6.6	4.8	7.7	31.0	44.2	54.4	61.3	59.1	48.4	36.5	19.2	0.6	58.3
Moose-Factory.....	4.0	1.2	10.0	27.3	41.6	55.2	61.6	58.6	51.7	40.4	21.0	3.3	58.5
York-Factory.....	18.8	14.0	0.2	21.5	34.6	48.0	55.7	53.4	43.7	28.4	10.5	10.1	52.4
Fort-Churchill.....	20.2	15.6	3.0	22.4	32.5	42.8	55.5	52.6	42.3	27.3	7.9	9.0	50.3
Hay-River.....	16.8	10.9	1.5	26.1	41.2	51.3	61.5	58.0	45.5	31.7	7.2	6.0	56.9
Fort-Simpson.....	19.2	17.9	3.2	28.2	43.0	55.5	60.2	55.7	43.5	24.8	0.7	11.2	57.0
Fort-Good-Hope.....	28.0	21.8	8.7	16.9	36.7	55.1	59.1	53.5	37.7	17.0	10.9	21.1	55.9
Cité de Dawson.....	23.6	12.1	5.4	27.7	45.5	57.5	60.4	54.5	41.6	24.0	1.5	10.3	57.5
Peel-River.....	27.5	23.3	7.4	7.7	28.8	51.0	57.7	53.8	36.3	13.9	11.4	17.7	54.2
Herschell-Island.....	19.0	14.0	8.0	2.0	20.0	35.0	43.0	40.0	30.0	11.0	6.0	15.0	39.0
Haileybury.....	6.4	9.0	12.1	38.3	51.3	61.5	66.2	62.3	54.4	42.5	28.1	11.5	63.3
Abitibi.....	1.4	2.6	14.2	32.4	46.6	58.1	64.1	60.3	51.8	40.4	24.2	7.1	60.8

TABLEAU II.—La moyenne de la plus haute température.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fort-Macleod.....	31.4	29.8	38.5	56.6	64.4	70.9	80.2	78.0	65.6	57.1	39.0	36.9
Calgary.....	23.1	24.5	35.6	55.2	62.7	68.4	74.7	70.2	63.7	55.1	36.3	30.1
Edmonton.....	16.7	20.3	33.8	53.1	64.8	69.9	73.8	71.8	62.2	52.9	32.8	25.3
Medicine-Hat.....	21.8	22.7	37.2	58.5	67.9	74.6	82.4	80.9	70.0	59.0	39.1	29.8
Prince-Albert.....	7.5	10.1	25.6	50.2	63.3	70.5	74.5	72.3	61.4	49.3	26.9	15.7
Qu'Appelle.....	9.0	10.2	24.6	49.3	62.5	71.7	76.6	74.7	64.2	51.2	29.7	18.0
Winnipeg.....	6.8	10.2	26.2	50.6	65.0	74.4	77.8	75.4	65.9	51.5	30.1	16.4
Dunvegan.....	2.4	16.9	32.6	52.1	64.9	70.7	75.4	71.0	60.9	43.8	24.7	8.0
Chipewyan.....	3.5	4.9	15.1	39.4	53.8	64.6	71.0	68.1	53.0	40.1	17.9	10.3
Norway-House.....	0.6	4.2	19.3	42.7	57.4	66.4	72.1	68.6	57.1	42.4	23.8	6.6
Fort-Hope.....	4.0	6.9	20.4	43.2	56.2	67.3	73.3	70.3	58.3	44.7	26.2	8.5
Moose-Factory.....	7.2	11.4	23.2	37.7	51.4	66.6	72.4	69.0	61.0	47.8	28.1	13.2
York-Factory.....
Fort-Churchill.....	12.3	8.5	4.1	31.6	40.0	54.8	66.8	61.8	50.7	33.1	12.4	4.3
Hay-River.....	8.1	0.1	15.1	38.4	52.7	63.0	73.5	69.7	56.5	39.7	14.6	1.5
Fort-Simpson.....	11.2	7.7	9.5	39.2	53.4	66.1	71.4	66.2	52.7	31.0	6.0	4.1
Fort-Good-Hope.....
Cité de Dawson.....	16.7	4.3	17.5	39.9	57.1	70.5	72.7	66.1	50.6	30.9	4.5	4.5
Peel-River.....	18.6	13.9	4.1	19.4	37.4	60.8	68.0	64.0	44.1	20.8	4.4	10.5
Herschell-Island.....
Haileybury.....	17.6	20.4	31.4	49.8	63.2	73.3	77.0	73.1	65.1	51.3	35.0	20.6
Abitibi.....	13.1	15.2	26.1	41.8	55.6	66.9	72.5	68.6	59.3	47.3	30.7	16.3

ANNEXE No 1

TABLEAU III.—La moyenne de la plus basse température.

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril	Mai.	Jun.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fort-Macleod.....	9.1	7.2	11.8	28.7	36.8	43.7	48.8	47.7	40.4	31.9	18.3	17.7
Calgary.....	1.6	2.4	12.2	26.8	35.5	42.2	46.5	44.8	36.7	28.6	14.8	10.6
Edmonton.....	-2.7	-0.6	10.9	29.1	38.2	44.3	48.6	46.5	37.8	30.1	15.2	7.9
Medicine-Hat.....	0.9	2.7	14.0	31.2	41.2	48.0	53.9	51.8	41.7	32.3	17.2	10.9
Prince-Albert.....	-15.7	-14.2	-0.9	24.0	35.4	44.4	49.1	45.6	36.5	26.9	8.2	-5.6
Qu'Appelle.....	-9.6	-8.7	4.6	27.0	37.9	46.8	51.4	48.7	39.6	30.0	12.5	1.0
Winnipeg.....	-14.5	-13.1	3.6	27.2	38.4	49.6	53.9	50.0	41.5	30.3	11.8	-5.6
Dunvegan.....	-22.0	-8.8	7.9	24.6	34.0	41.7	47.3	45.5	34.5	23.6	9.7	-10.7
Chipewyan.....	-20.4	-18.7	-5.0	17.6	35.1	43.3	51.9	48.2	37.3	27.3	4.2	-5.9
Norway-House.....	-19.4	-17.9	-4.0	21.5	35.5	44.4	52.7	50.7	40.9	29.2	9.4	-10.7
Fort-Hope.....	-17.2	-16.5	-4.9	18.7	32.2	41.4	49.4	47.9	38.4	28.3	12.2	-9.8
Moose-Factory.....	-15.2	-13.7	-3.2	17.0	31.8	43.9	50.8	48.2	42.3	32.9	14.0	-6.5
York-Factory.....												
Fort-Churchill.....												
Hay-River.....	-25.6	-21.7	-12.2	13.8	29.7	39.6	49.5	46.4	34.5	23.7	-0.2	-13.4
Fort-Simpson.....	-27.3	-23.1	-16.0	17.1	32.5	44.9	49.1	45.4	34.4	18.6	-7.4	-18.4
Fort-Good-Hope.....												
Cité de Dawson.....	-30.5	-20.0	-6.7	15.6	32.9	45.2	48.1	42.9	32.5	15.9	-7.4	-16.4
Peel-River.....	-34.9	-32.6	-19.2	-6.9	20.1	40.7	48.0	42.2	28.3	7.7	-17.4	-24.9
Herschell-Island.....												
Haileybury.....	4.7	-2.3	7.2	26.9	39.5	49.7	55.3	51.5	43.8	33.6	21.2	-2.4
Abitibi.....	10.3	-10.0	2.2	23.0	37.6	49.3	55.7	52.0	44.4	33.5	17.8	-2.1

TABLEAU IV.—La température la plus haute dans chaque mois enregistrée au bureau météorologique.

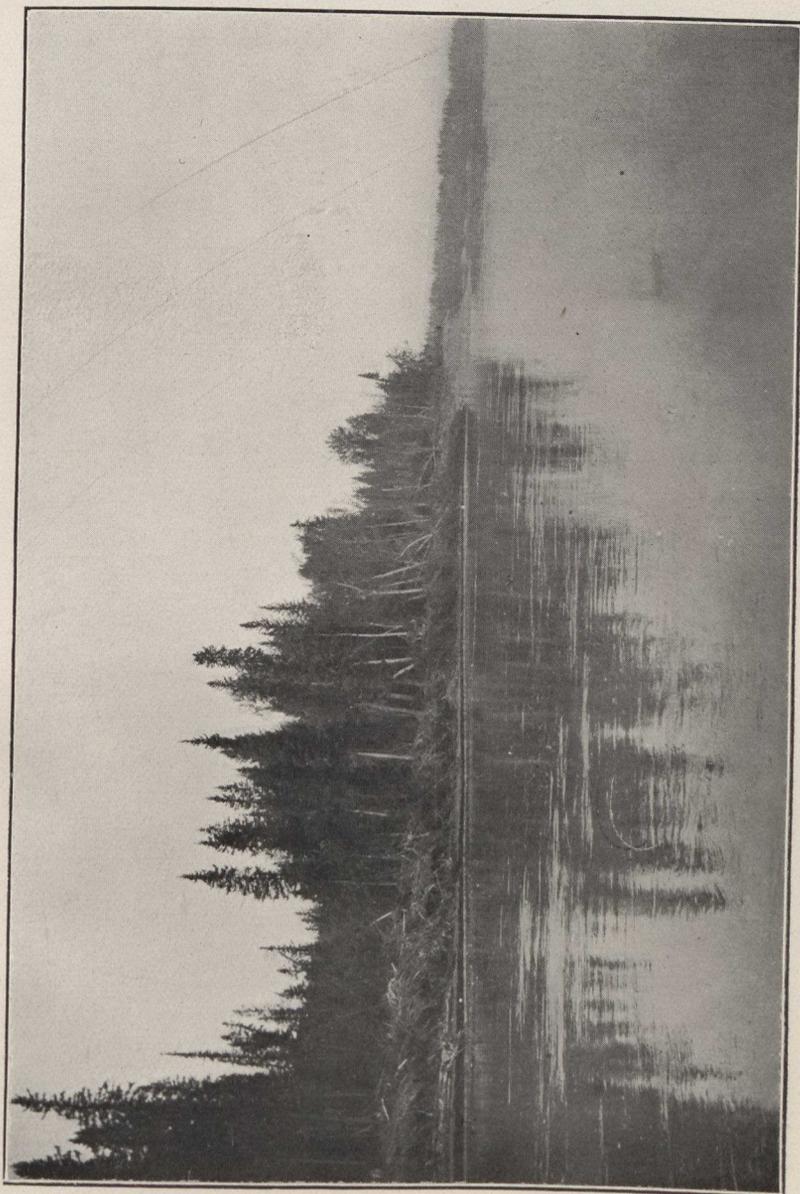
	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fort-Macleod.....	58	62	82	83	89	98	102	97	89	85	79	77
Calgary.....	59	59	75	78	90	94	95	95	89	85	70	60
Edmonton.....	57	62	72	84	90	94	94	90	86	82	74	56
Medicine-Hat.....	62	64	75	94	94	107	108	103	93	93	78	68
Prince-Albert.....	53	52	62	84	90	96	93	94	87	79	66	58
Qu'Appelle.....	44	50	65	84	92	100	100	100	91	85	73	49
Winnipeg.....	40	46	62	90	94	101	96	103	99	85	60	45
Dunvegan.....	48	52	76	75	94	87	93	90	78	70	59	46
Chipewyan.....	45	46	47	69	83	90	93	89	79	66	56	49
Norway-House.....	39	36	50	75	91	89	88	90	80	75	57	38
Fort-Hope.....	38	42	55	71	87	92	93	99	89	83	56	38
Moose-Factory.....	40	42	57	72	88	93	97	87	91	81	62	38
York-Factory.....	30	27	45	72	80	89	91	88	77	60	51	32
Fort-Churchill.....	16	29	40	61	80	82	88	82	82	60	45	39
Hay-River.....	47	48	58	74	85	95	96	90	89	72	51	
Fort-Simpson.....	32	34	54	62	84	82	87	82	78	60	41	
Fort-Good-Hope.....	26	32	45	63	80	82	86	81	66	49	4	
Cité de Dawson.....	21	29	52	67	85	90	95	86	79	62	46	
Red-River.....	37	35	46	52	74	85	89	82	73	46	35	
Herschell-Island.....	36	35	38	33	53	65	69	64	55	33	26	
Haileybury.....	48	47	71	79	93	89	99	90	91	80	67	
Abitibi.....	42	46	62	70	77	94	93	86	87	76	68	38

TABLEAU V.—La température la plus basse dans chaque mois.

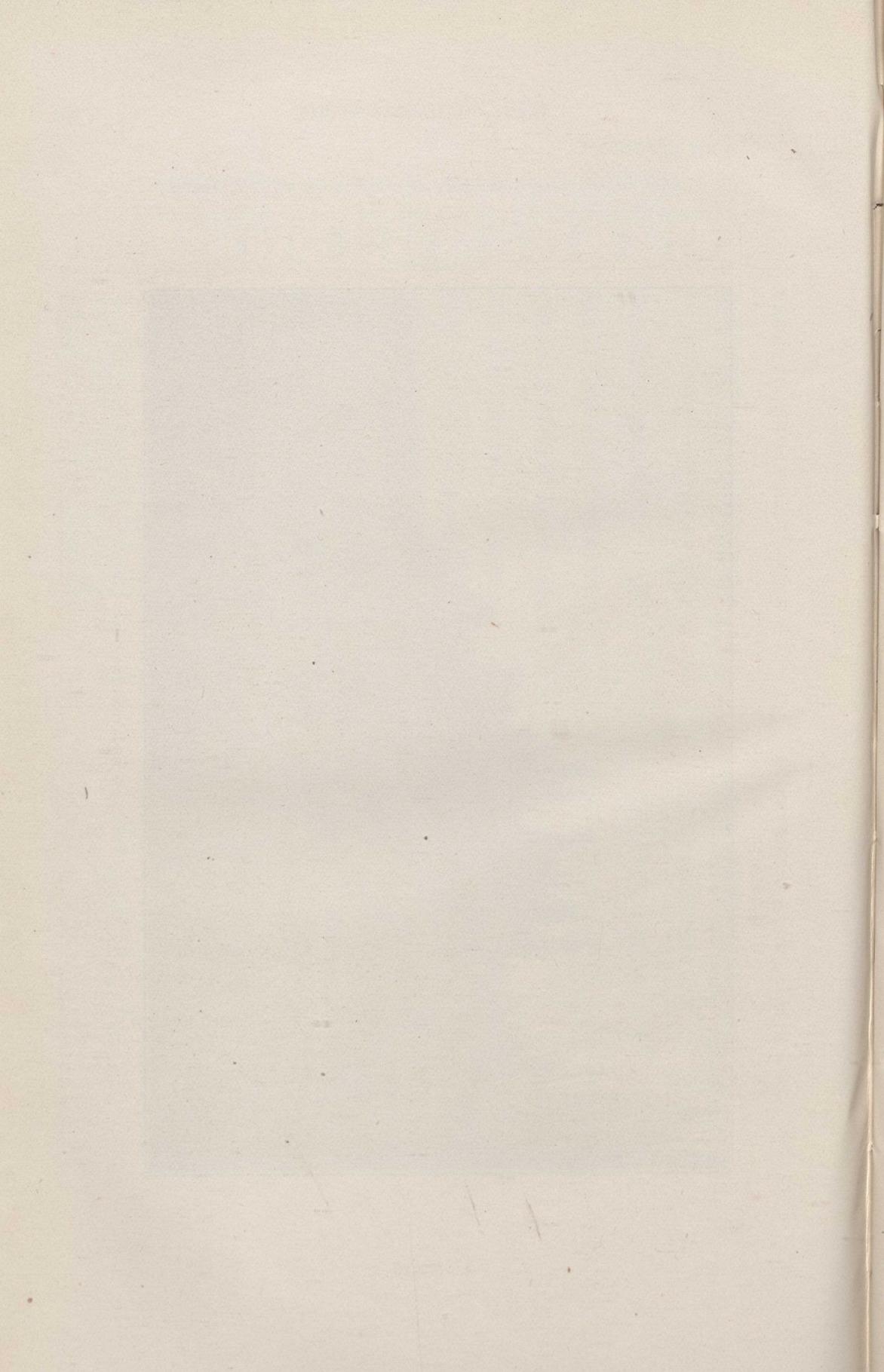
	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Fort-Macleod	-41	-49	-33	-10	5	30	37	29	20	-4	-38	-43
Calgary	-48	-49	-34	-14	12	26	31	28	15	-7	-31	-39
Edmonton	-57	-57	-40	-10	11	25	33	28	12	-10	-44	-45
Medicine-Hat	-51	-51	-38	-16	12	31	36	32	17	-10	-36	-50
Prince-Albert	-67	-70	-43	-23	13	26	33	22	14	-8	-35	-57
Qu'Appelle	-48	-55	-45	-24	10	25	36	27	10	-12	-30	-41
Winnipeg	-46	-47	-37	-13	14	21	36	30	17	-3	-33	-42
Dunvegan	-62	-55	-52	-27	12	17	31	23	20	-6	-28	-47
Chipewyan	-55	-56	-41	-22	-3	24	26	25	13	-2	-33	-48
Norway-House	-63	-54	-47	-11	12	26	32	30	14	-2	-35	-42
Fort-Hope	-54	-52	-47	-27	1	25	30	27	16	-4	-38	-47
Moose-Factory	-45	-44	-45	-21	7	23	31	34	27	12	-20	-41
York-Factory	-56	-60	-51	-21	0	23	30	28	6	-16	-40	-60
Fort-Churchill	-57	-52	-52	-28	-10	15	-17	-38	-45
Hay-River	-62	-59	-48	-31	-10	25	35	26	4	-10	-38	-47
Fort-Simpson	-62	-54	-50	-13	-9	27	31	24	11	-8	-41	-49
Fort-Good-Hope	-72	-67	-54	-31	-11	24	34	27	-1	-35	-52	-60
Cité de Dawson	-68	-62	-54	-38	5	27	35	20	1	-10	-48	-50
Peel-River	-68	-61	-56	-48	-10	26	32	25	5	-26	-50	-59
Herschell-Island	-52	-51	-40	-29	-11	12	27	26	-8	-16	-32	-39
Haileybury	-40	-38	-34	1	17	28	36	30	24	14	-17	-34
Abitibi	-46	-44	-42	-9	9	28	37	34	27	12	-16	-45

TABLEAU IV.—Moyenne de la précipitation annuelle (pluie ou neige fondue).

	Janv.	Fév.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juill.	Août.	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	An-née.
Fort-Macleod ..	0.44	0.41	0.75	0.51	2.00	2.20	1.80	1.35	1.14	0.48	0.68	0.37	12.17
Calgary	0.47	0.62	0.76	0.63	2.24	2.96	2.88	2.59	1.32	0.49	0.78	0.62	17.36
Edmonton	0.65	0.73	0.68	0.88	1.88	2.83	3.47	2.04	1.48	0.66	0.61	0.73	16.64
Medicine-Hat ..	0.63	0.68	0.69	0.66	1.80	2.69	2.09	1.56	1.16	0.54	0.87	0.55	13.92
Prince-Albert ..	0.89	0.73	1.00	0.79	1.56	2.59	2.28	2.07	1.33	0.76	0.99	0.66	15.65
Qu'Appelle	0.61	0.85	0.89	1.15	1.98	3.45	2.64	1.75	1.42	0.98	0.87	0.66	17.45
Winnipeg	0.83	0.93	1.07	1.55	2.31	3.43	3.03	2.55	2.11	1.61	1.06	0.92	21.40
Dunvegan	1.49	1.00	1.58	0.58	1.91	2.92	1.44	2.56	1.35	1.43	1.13	0.99	18.68
Chipewyan	0.86	0.55	0.66	0.64	0.72	1.57	2.53	1.84	1.47	0.75	0.87	0.74	13.20
Norway-House ..	0.78	0.70	1.01	0.84	1.24	2.40	3.33	2.42	2.27	0.77	1.10	0.88	17.66
Fort-Hope	0.80	0.50	0.70	0.23	0.95	1.78	2.28	1.81	2.23	1.02	1.06	0.80	14.21
Moose Factory ..	1.02	0.62	1.43	1.13	2.40	2.47	2.52	3.03	2.95	1.97	1.55	1.14	22.23
York-Factory	0.63	0.35	0.40	0.83	1.13	1.90	2.64	1.51	0.69	0.61
Fort-Churchill ..	0.30	0.50	0.60	0.80	1.30	1.77	1.78	1.41	0.80	0.30
Hay-River
Fort-Simpson	0.70	0.50	0.60	0.70	3.00	2.08	1.89	1.40	1.00	1.30	1.10	1.20	15.47
Fort-Good-Hope
Cité de Dawson ..	0.90	0.75	0.30	0.50	0.94	0.82	1.77	1.85	1.60	1.25	0.75	1.15	12.58
Red-River
Herschell Island
Haileybury	2.17	1.99	2.29	1.74	3.08	3.42	3.80	2.81	3.51	2.83	2.29	2.37	32.30
Abitibi	1.67	1.15	2.65	1.11	2.73	2.95	2.39	2.56	2.01	2.92	2.16	2.13	26.43

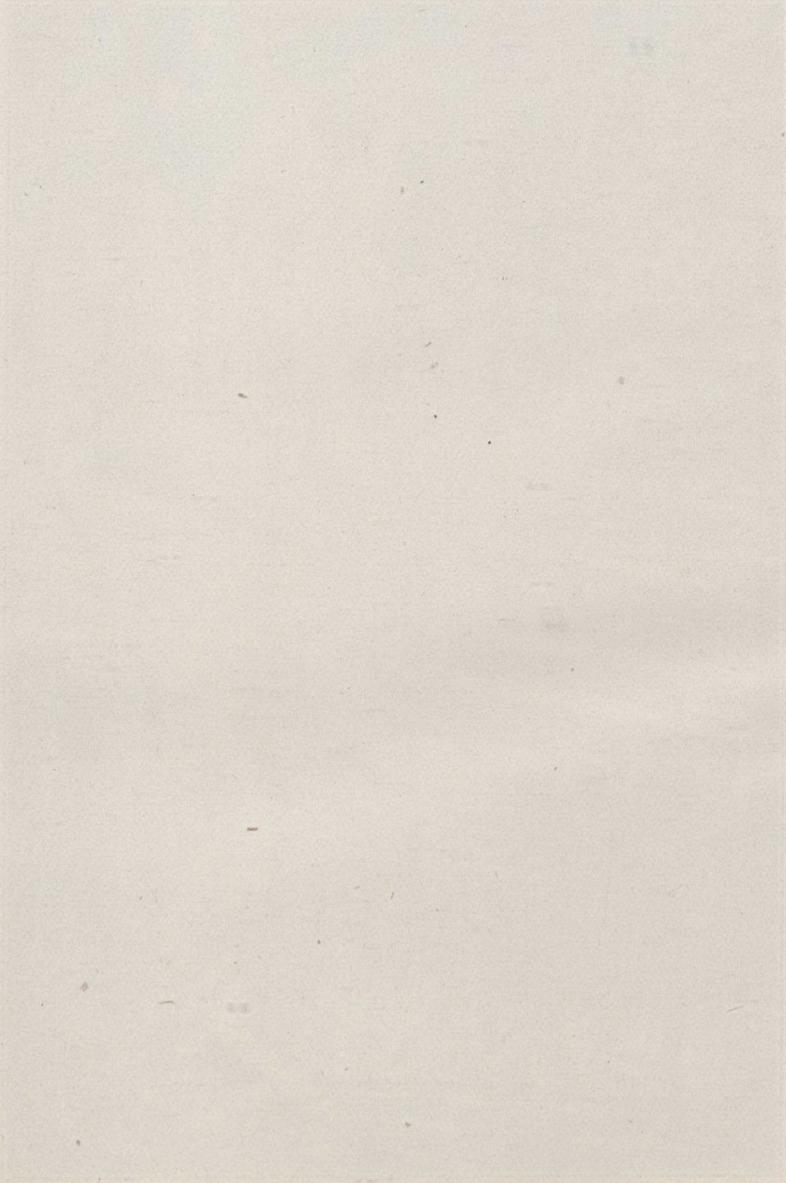


Scène d'été sur la rivière La Paix.



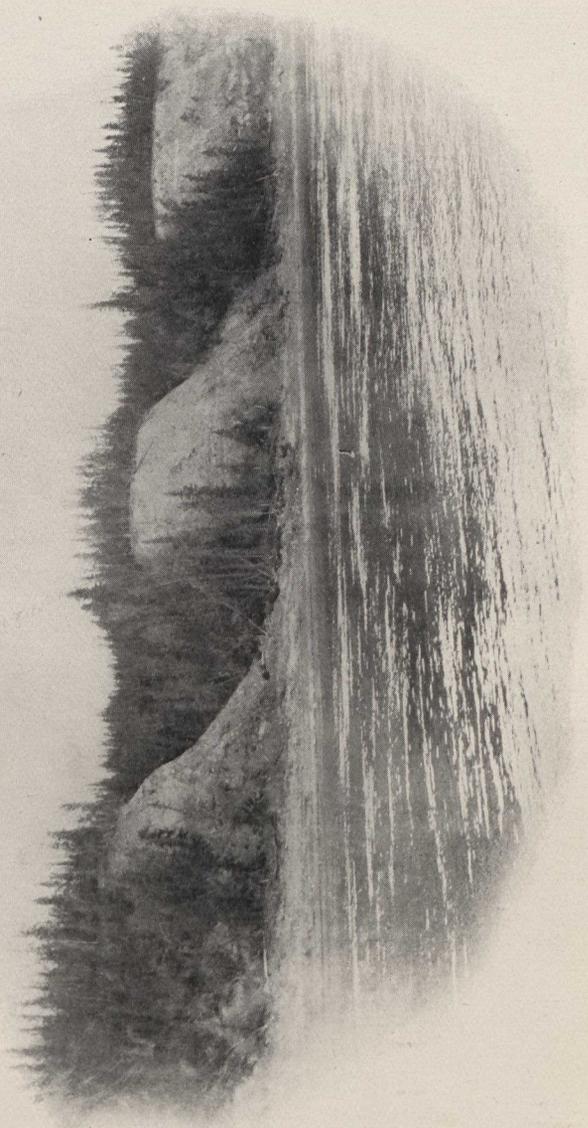


Installation d'une machine pour forage d'un puits d'huile, au-delà de Fort Mackay. Latitude 56.3°, Longitude, 111.3°. Bois coupé sur les lieux : épinette de 18 pieds par 18 pouces.

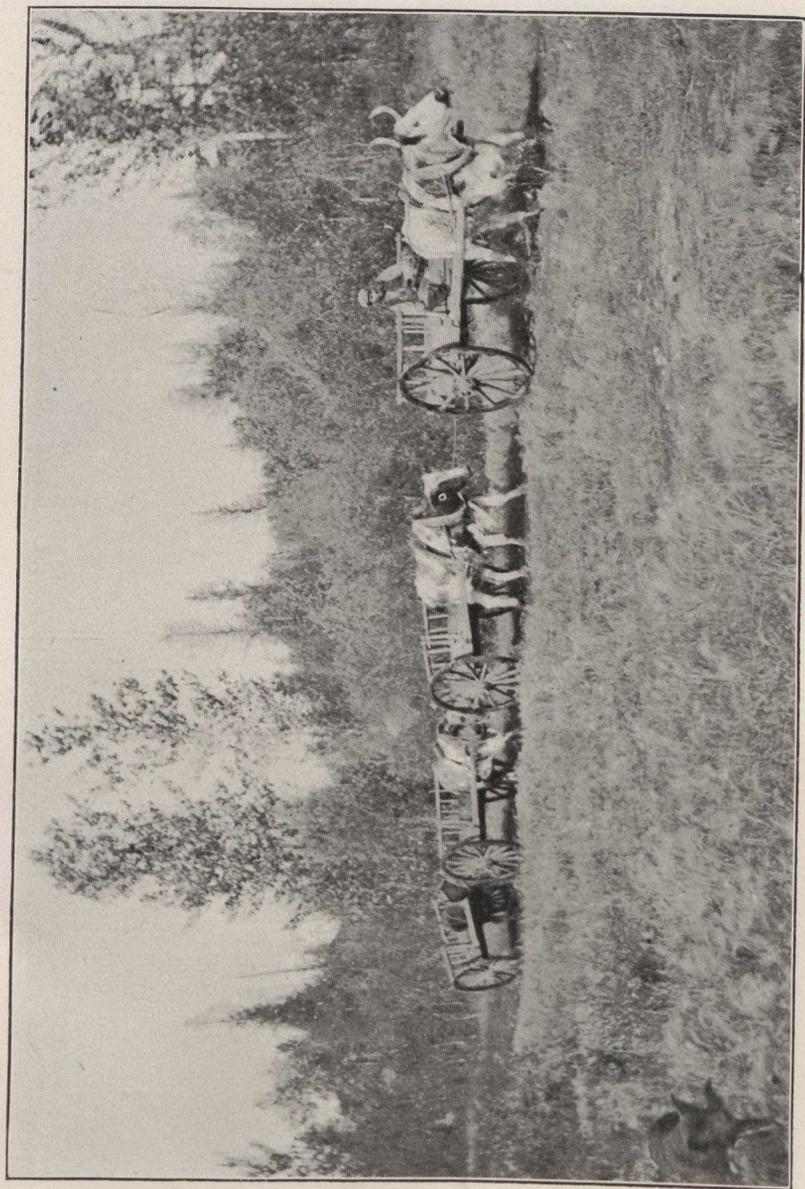




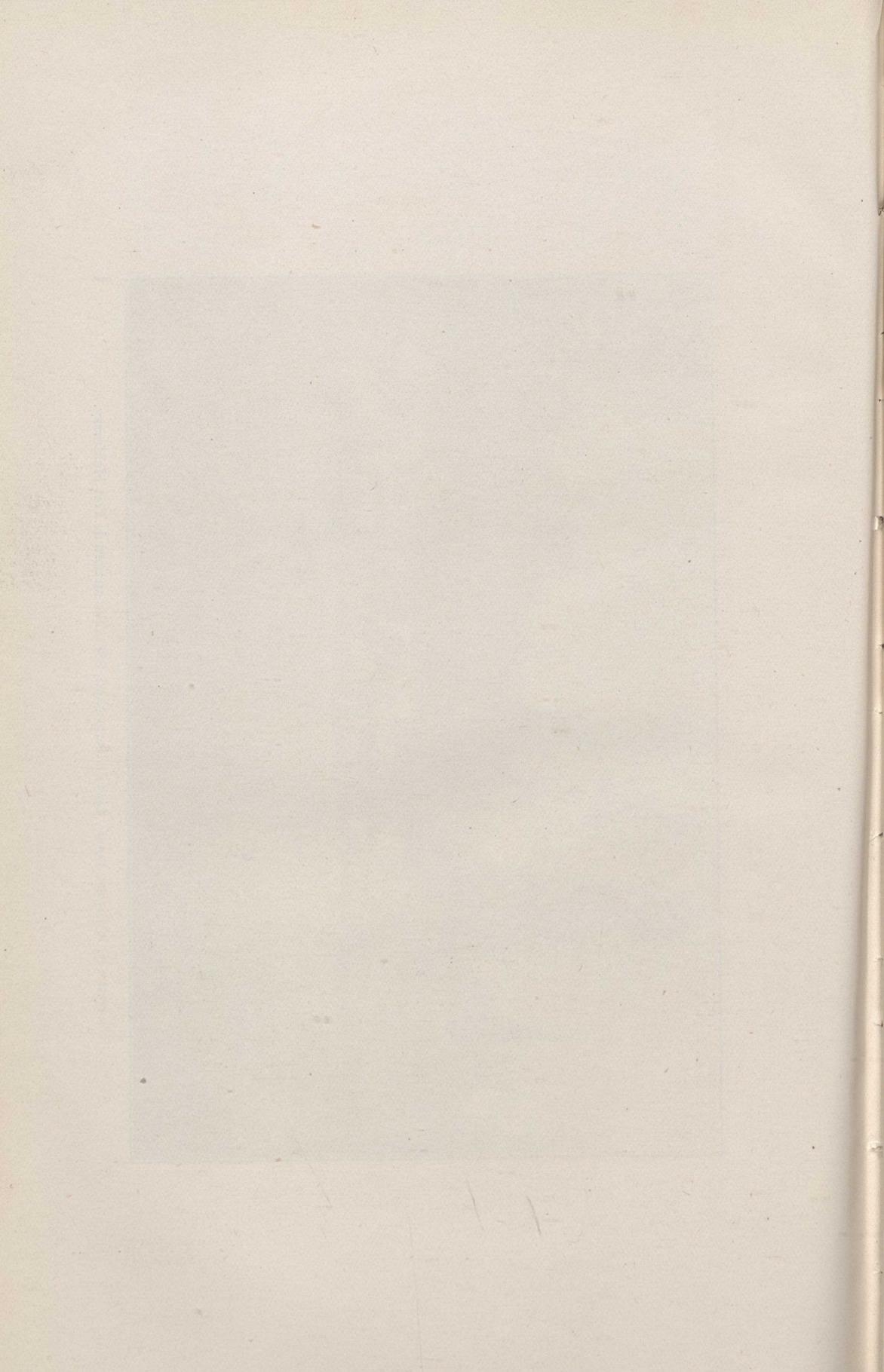
Puits de gaz sur l'Athabaska. Foré par A. Von Hammerstein.
Voir page 32.



Le long de la rivière Athabaska.

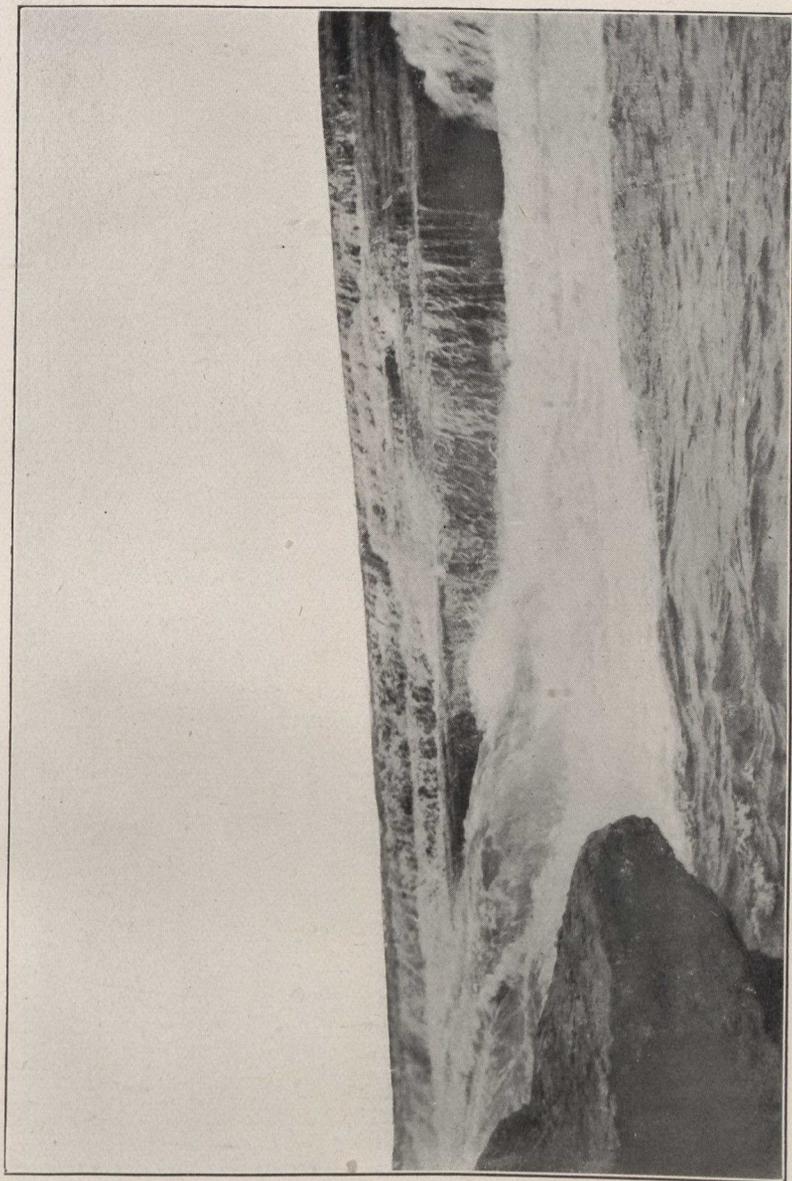


Charrettes de la Rivière-Rouge, dans l'Alberta-Nord, 300 milles au nord de Fort McMurray.

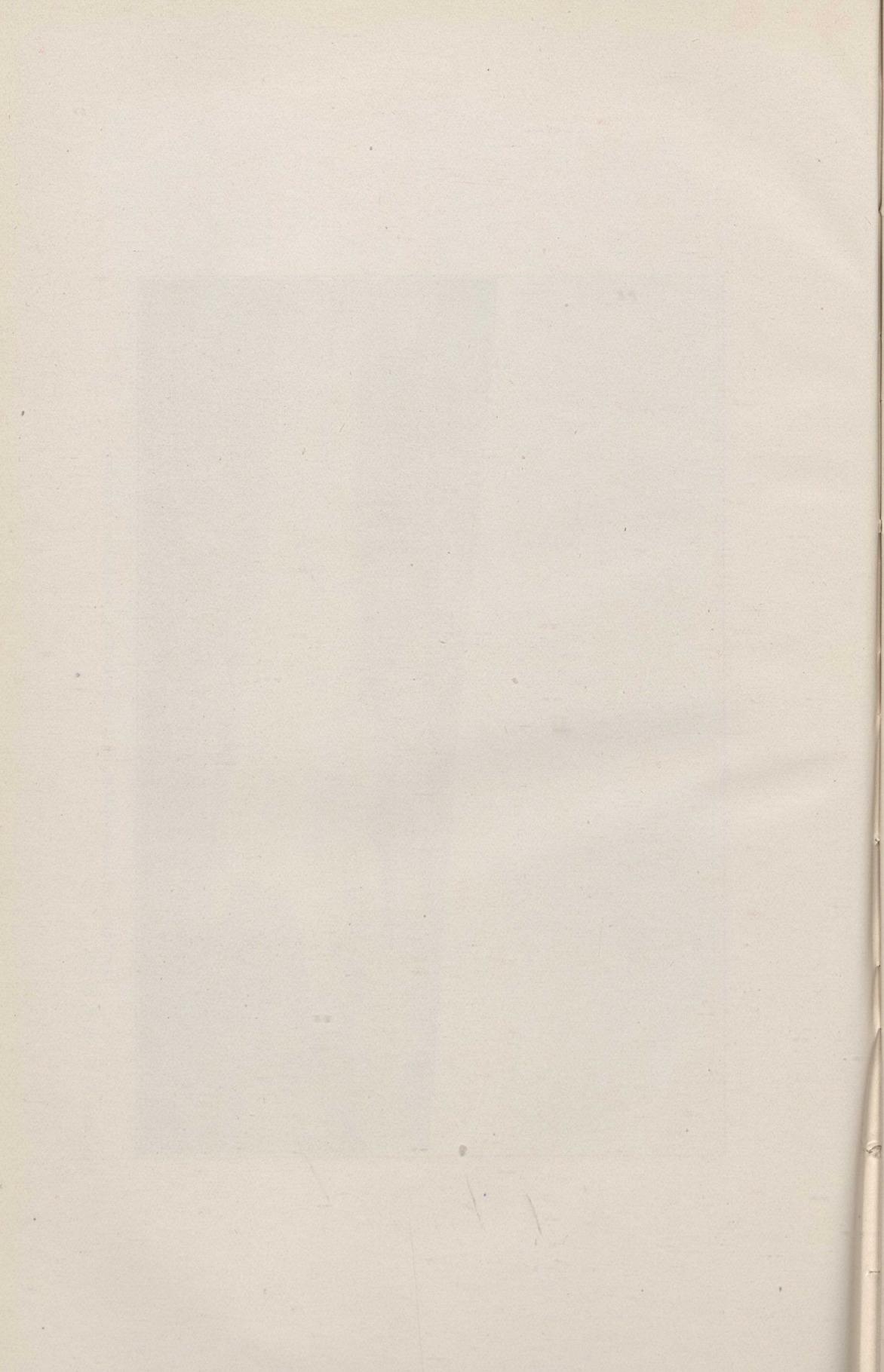




Epinette de 75 pieds de hauteur et de 14 pouces de diamètre, près de la jonction des rivières La Paix et des Esclaves.



Les Chutes, ou Grandes Chutes de la rivière La Paix, près de Fort Vermilion.
Voir pages 33, 66, 69, 98, 99, 100.





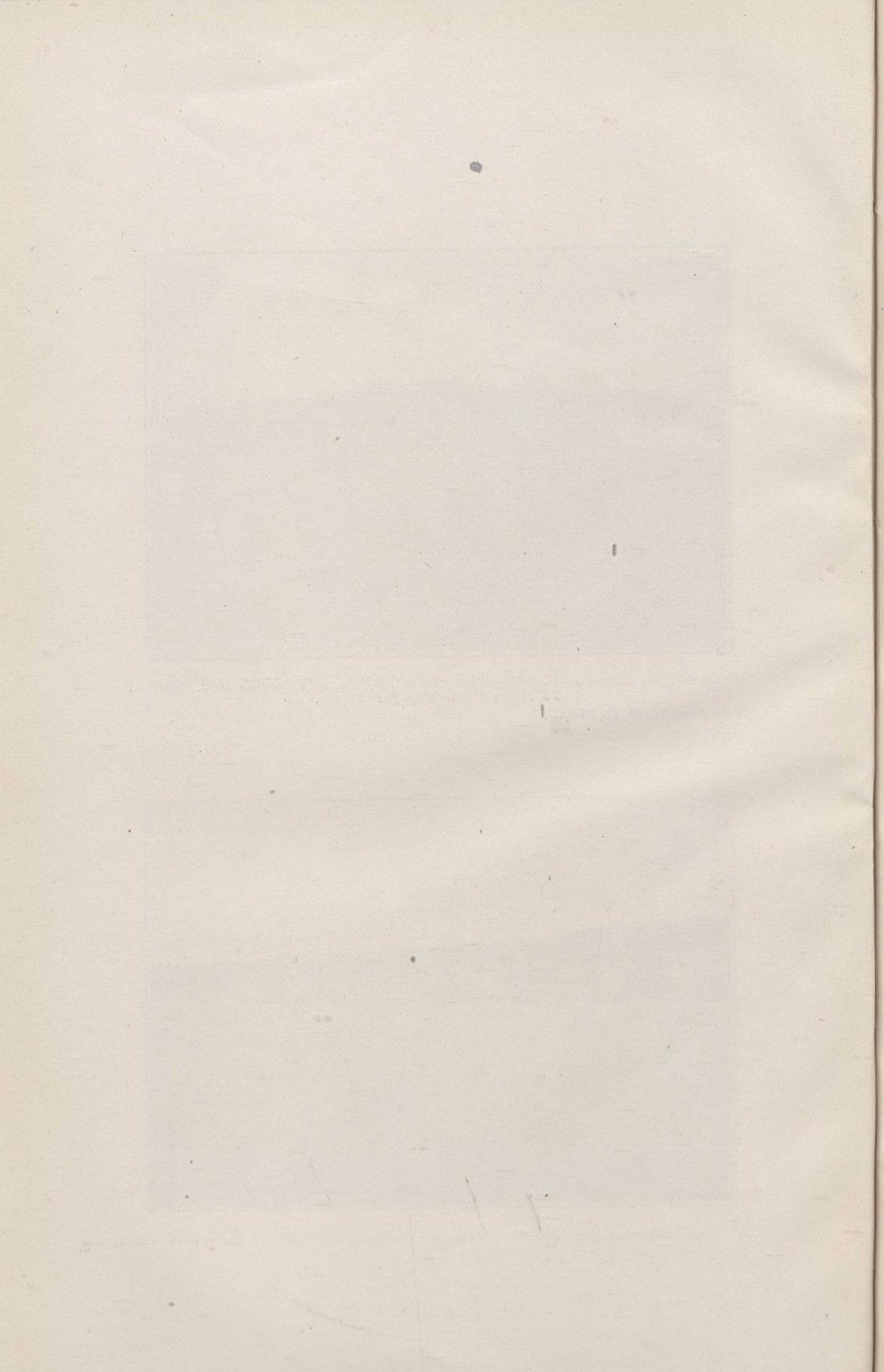
Ferme de Robert Jones, 38° 3' latitude nord, Fort Vermilion, rivière La Paix.
Voir pages 27, 37, 64, 68, 91 à 100.



Ferme de F. S. Lawrence, Fort Vermilion, rivière La Paix, 58° 3' latitude nord, Alberta ;
700 milles d'Edmonton par la route.
Voir pages 37, 64, 68, 91 à 97.



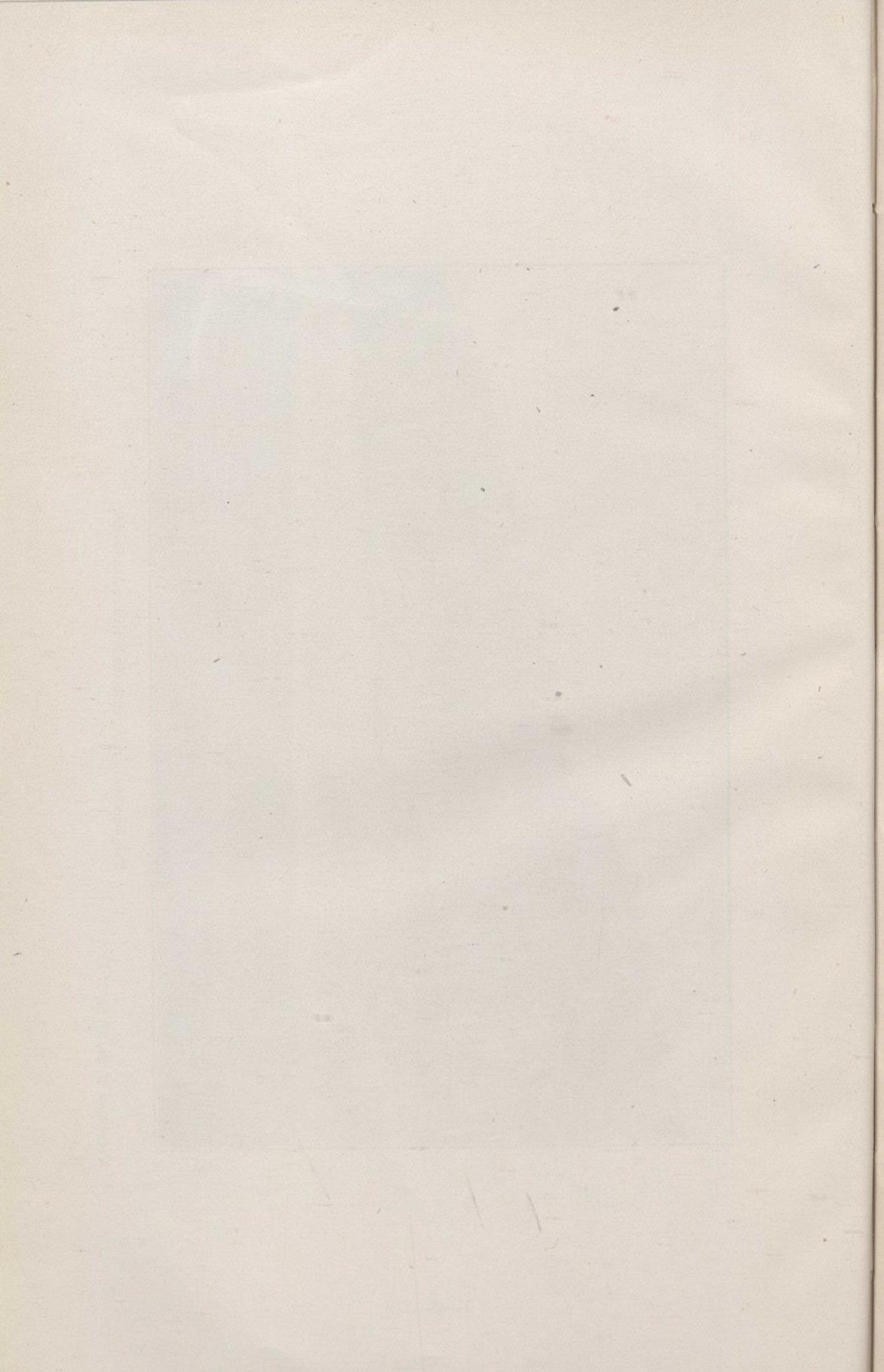
Ferme Sheridan Lawrence, Fort Vermilion, rivière La Paix, 58° 3' latitude nord.
Voir pages 37, 64, 68, 91 à 97.

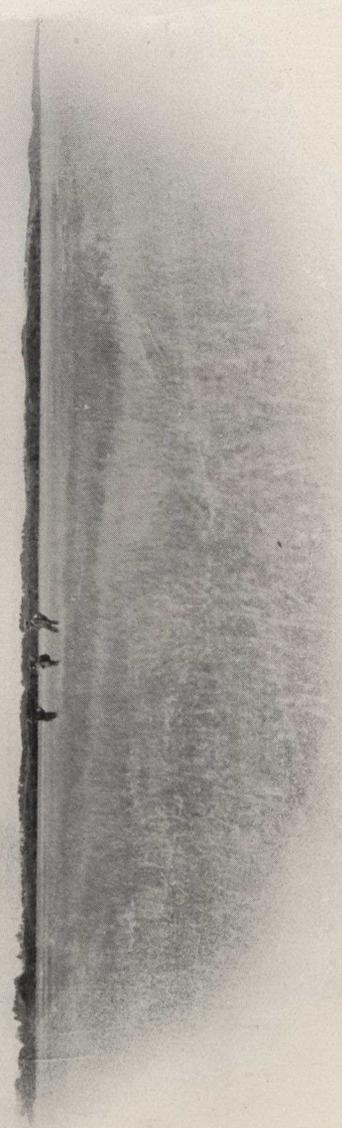




Peupliers sur la rive gauche de la rivière Athabaska.

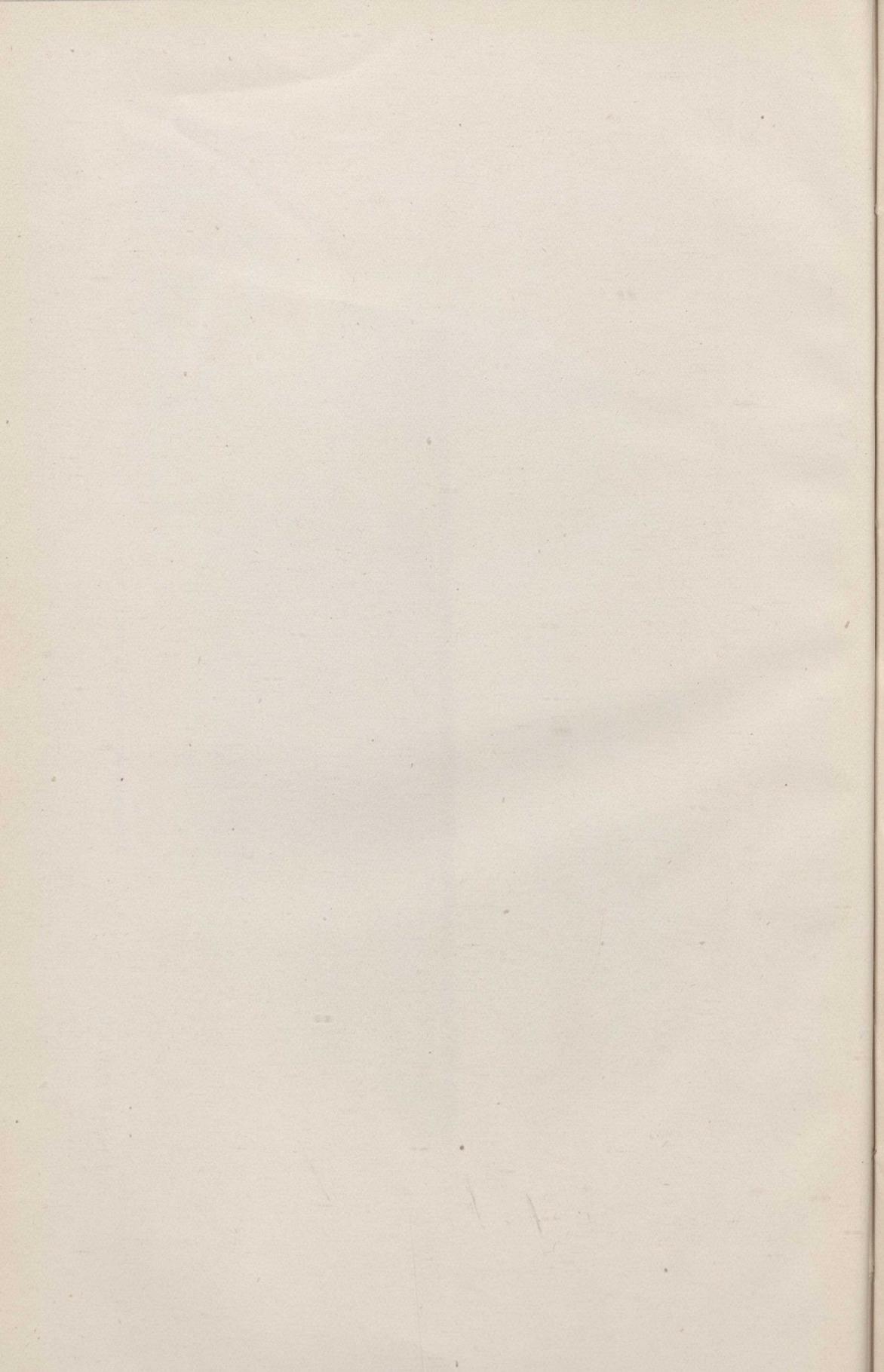
Voir pages 27, 28, 37, 38, 91 à 97.





Une prairie sur la rivière La Paix.

Voir pages 87, 88, 91 à 97.

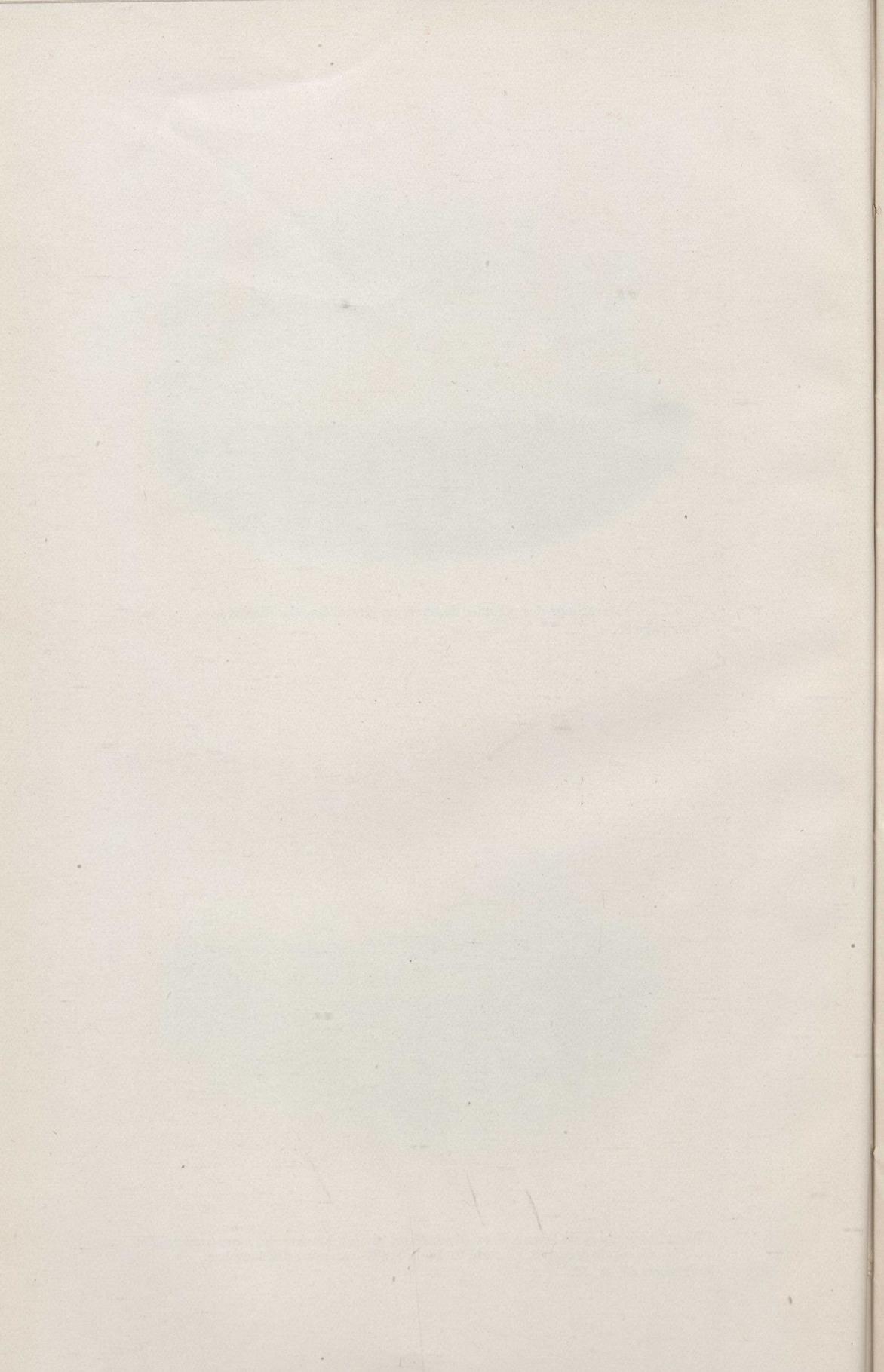




Arrachage des pommes de terre, au Grand Lac des Esclaves.
Voir page 85.



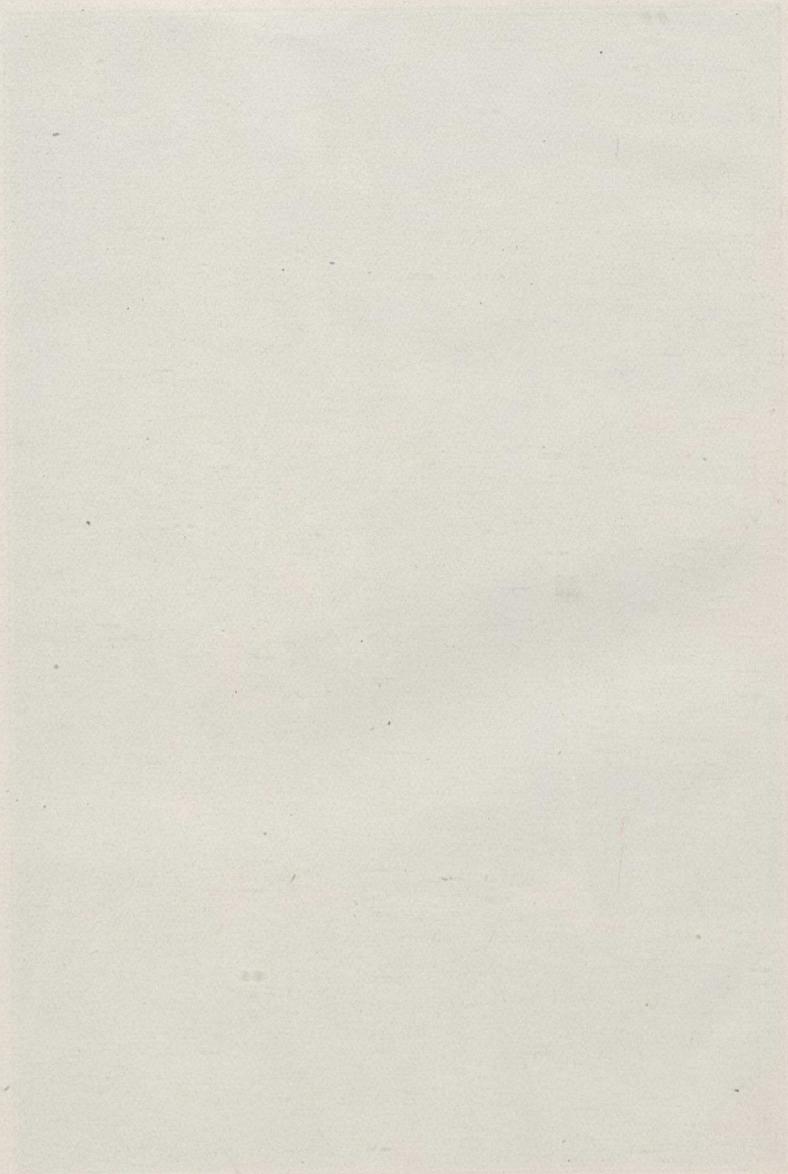
Champ de pommes de terre à Fort *Good Hope*, rivière Mackenzie, à quatorze milles
du cercle arctique, latitude 66° 16', 970 milles au nord d'Edmonton.
Voir pages 45, 43, 86.

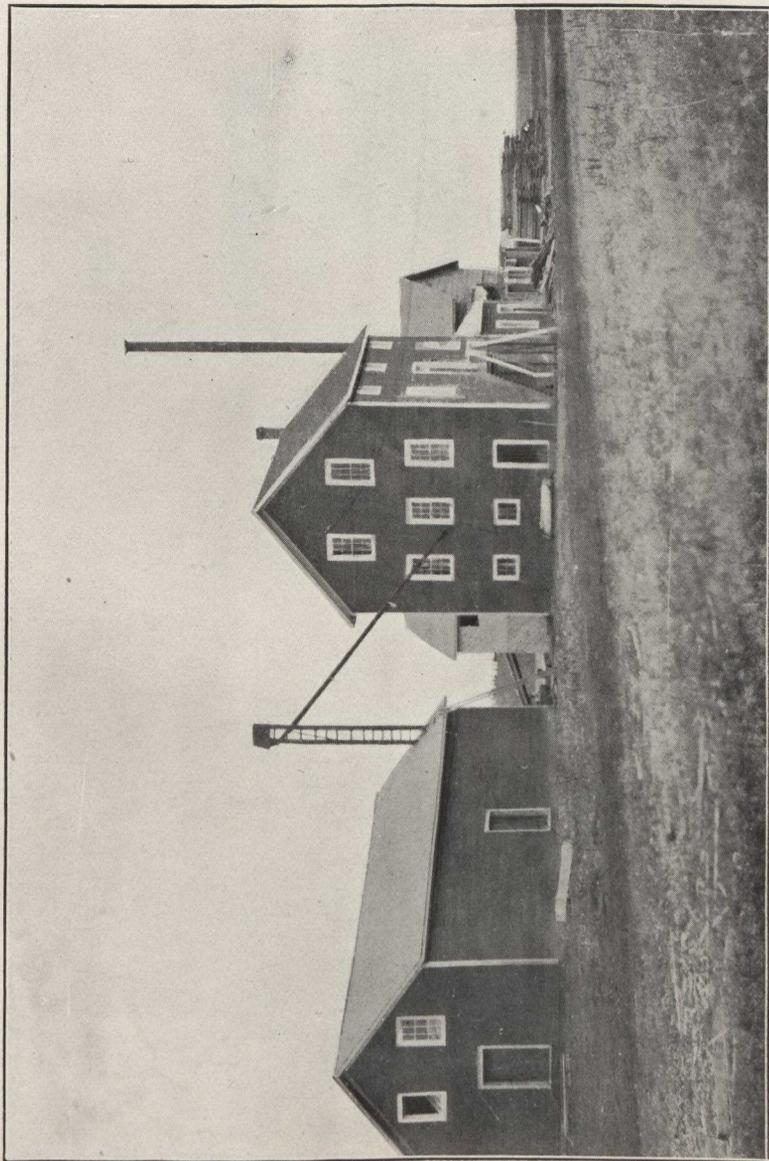




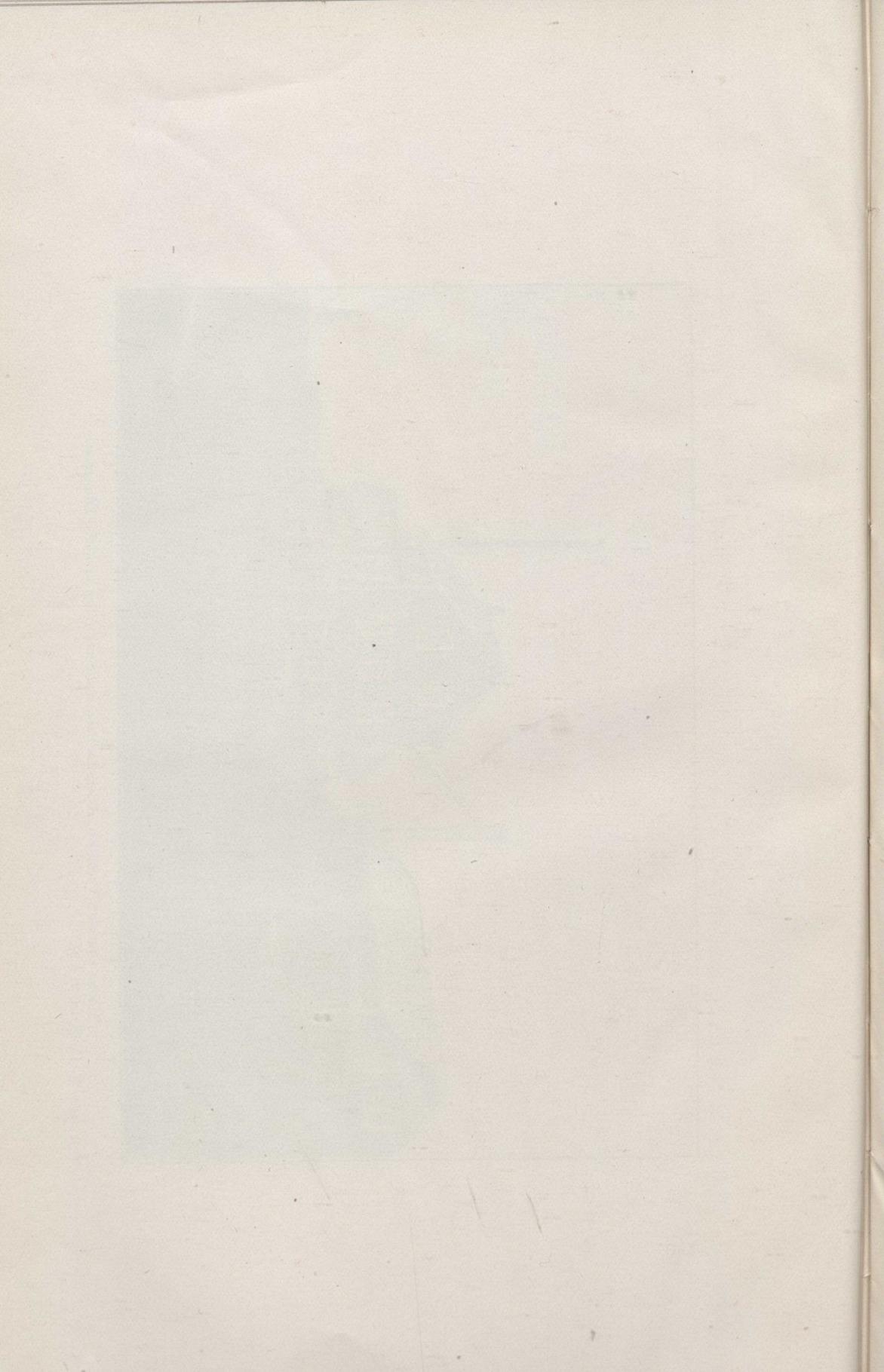
Bois sur la rivière Athabaska, près de McMurray, dans les champs d'huile.

Voir pages 27, 28, 37, 38.



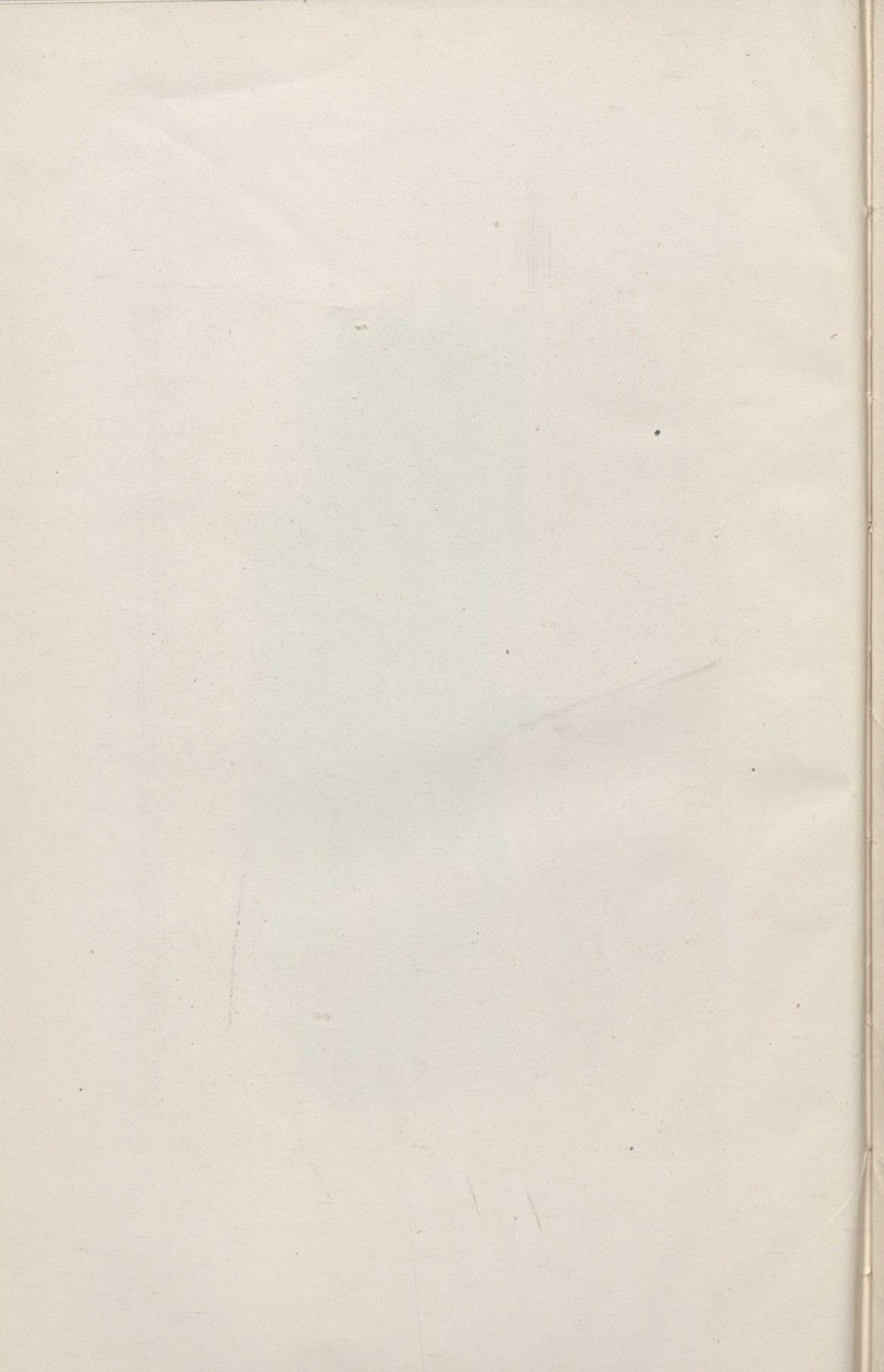


Moulin à farine à Vermilion, rivière La Paix, sept cents milles au nord d'Edmonton.
Voir pages 27, 43, 64, 68, 91 à 97.





A Fort Providence, sur la rivière Mackenzie. Pommés de terre au premier plan. Blé à l'arrière plan. Au nord du Grand lac des Esclaves. Photographie prise le 15 juillet 1906.
Voir pages 36, 44, 64, 65, 86.





Rivière Salée, près de Fort Smith.

Voir pages 29, 46.